


500075281T







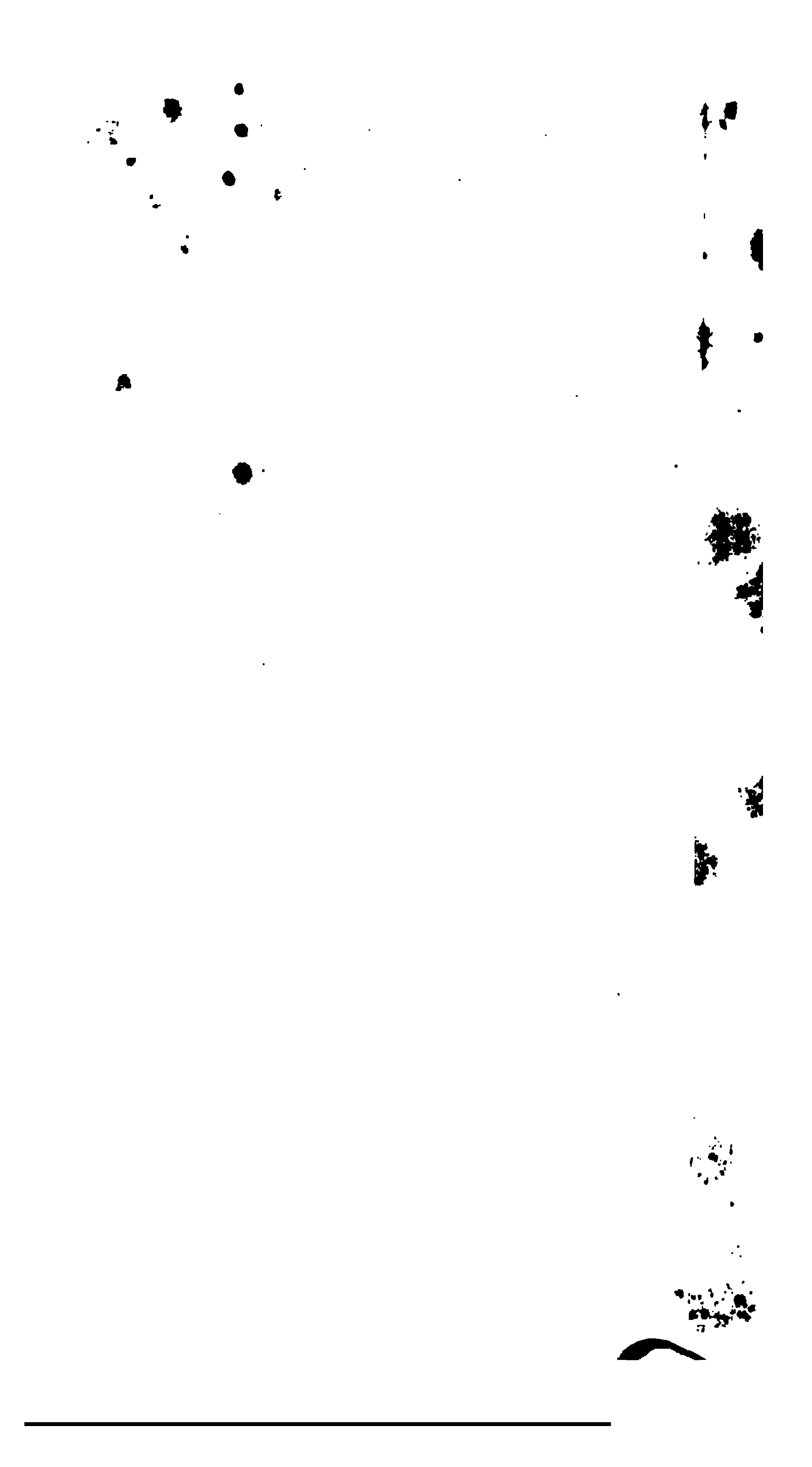
HISTOIRE

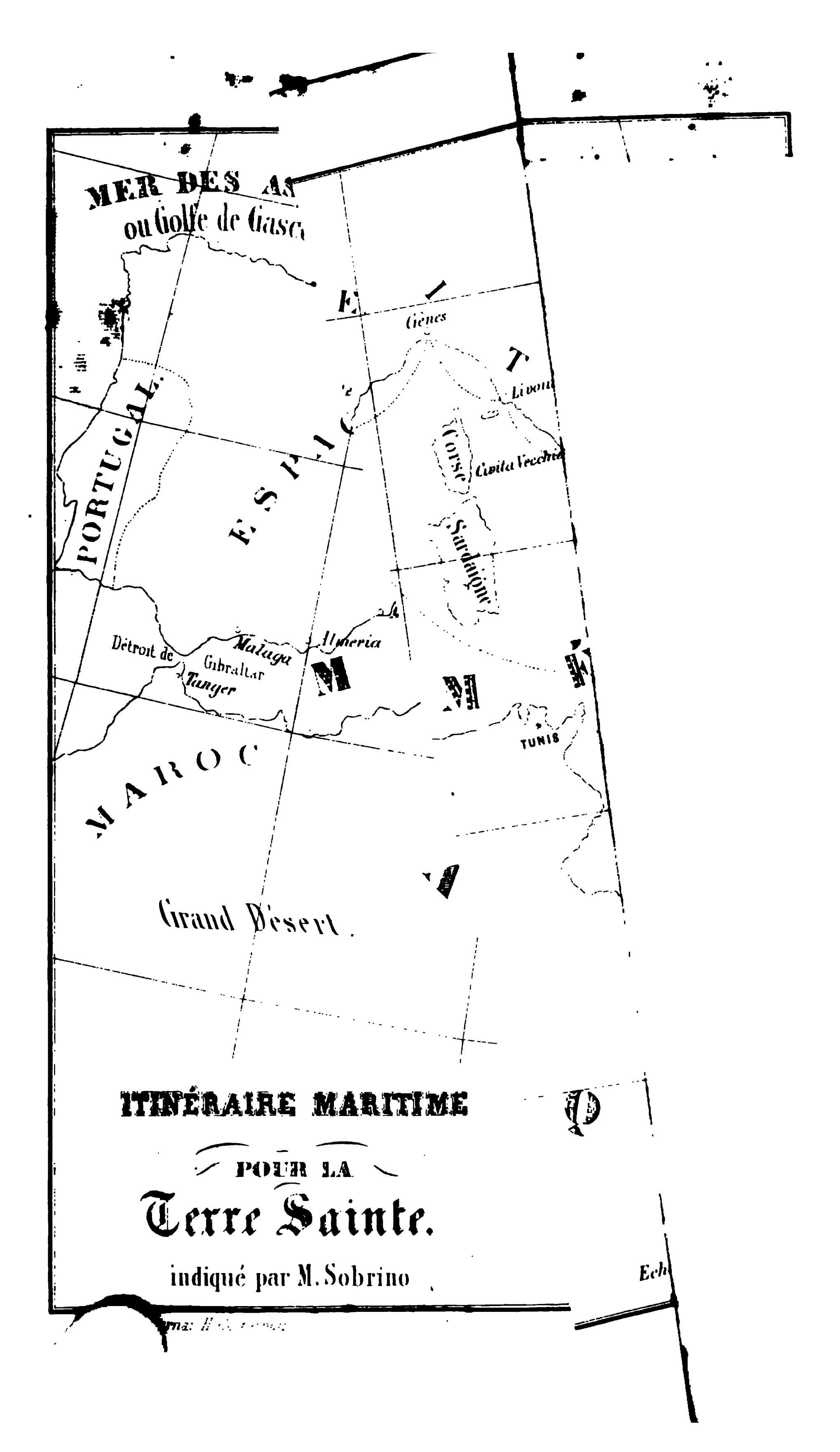
DE

LA TERRE SAINTE.

2

Tournai, typ. de H. Casterman, libraire-éditeur, impr. de l'Évêché.




MER DES AS
ou Golfe de Gasc
PORTUGAL
ESPAGNE
Gênes
Livour
Corse
Civita Vecchia
Sardaigne
Détroit de
Gibraltar
Malaga
Almeria
Tanger
TUNIS
MAROC
Grand Désert
ITINÉRAIRE MARITIME
POUR LA
Terre Sainte.
indiqué par M. Sobrino

HISTOIRE

DE LA

TERRE SAINTE

PAR

D. MATHIAS RODRIGUEZ SOBRINO,

avocat, ancien promoteur fiscal de Madrid,

TRADUITE

Par L. Poillon,

traducteur de l'*Histoire du Chili*, par M. Eyzaguirre.

TOME SECOND.





PARIS — **TOURNAI**

RUE DE TOURNON, 20. — RUE AUX RATS, 11.

H. CASTERMAN

ÉDITEUR.

1857

son ardeur par l'espoir d'une meilleure fortune. Déjà la cause des Croisades était menacée d'une visible décadence ; toutes les forces de l'Occident s'étaient brisées contre la puissance alors irrésistible des hordes qui couvraient l'Orient ; et le deuil de Sion, qui pressentait la ruine de ses adorateurs et l'amertume de son abandon, semblait annoncer la disparition du culte des lieux saints devant l'intolérance exclusive de la domination musulmane, quand se leva un homme. Cet homme ne portait ni la pourpre des rois ni les armes des guerriers, et il posa hardiment le pied sur un terrain que ne devaient jamais quitter les humbles observateurs de la règle qu'il avait établie.

Un jeune italien qui s'appelait Jean Bernardone et prit ensuite le nom de François, à cause de la facilité avec laquelle il apprit la langue française, pour s'appliquer au commerce que faisaient ses parents, fut cet homme extrordinaire, destiné à servir si puissamment la cause de l'Eglise, à cette époque où la foi et les mœurs avaient également déchu. François d'Assise n'avait point vingt-cinq ans révolus, lorsqu'il se vit délaissé par son père, qu'irritaient les goûts nouveaux que l'amour de la vertu inspirait à son fils ; et c'est alors qu'il s'écria : « puisque je me vois abandonné du père que j'avais sur la terre, je dirai désormais avec une plus grande confiance : notre Père, qui êtes aux cieux. » Un jour, il entendit lire à la messe ce passage de l'Evangile où le Sauveur dit à ses apôtres : « ne portez ni or, ni argent, ni sac, ni deux vêtements, ni souliers, ni bâton. » (1) Ces paroles furent comme un trait de lumière qui lui permit de voir la manière de réaliser les desseins qui agitaient depuis si longtemps son cœur.

Il n'entre point dans notre sujet de raconter les événements de la vie de saint François d'Assise, ses prédica-

(1) Saint Matth., chap. X, v. 9.

tions, les fruits admirables de salut qu'elles produisirent, grâce à l'austérité et à la pureté de sa vie, l'approbation de sa règle par le pape Innocent III en 1210, la grande extension que prit et la considération qu'obtint son ordre dès son origine. Nous dirons seulement, en ne sortant point de notre cadre, que François s'embarqua pour la terre sainte avec onze compagnons, et qu'après en avoir laissé dix à Ptolémaïs avec les instructions convenables pour qu'ils se répandissent dans le pays, il mit à la voile pour l'Egypte, accompagné de frère l'Illuminé, et alla descendre près de Damiette. C'était en 1219; comme nous l'avons déjà dit ailleurs, le roi de Jérusalem, Jean de Brienne, se trouvait à la tête de cette grande armée de Croisés qui soutint tant et de si sanglants combats contre les musulmans, avant de s'emparer de Damiette, et qui, malgré cette victoire, termina la campagne d'une manière si désastreuse. Damiette n'était point encore prise, quand saint François arriva; il prédit aux Croisés une défaite qui leur coûta près de six mille hommes, et nonobstant le danger qu'il y avait à pénétrer dans le camp sarrasin, puisque le sultan avait offert une prime pour chaque tête de chrétien qu'on lui apporterait, il brava tous les périls et se dirigea avec son compagnon vers le lieu où campaient les infidèles. Miraculeusement respecté par les premiers soldats qui le rencontrèrent, il se fit conduire en présence du sultan Malek-Kamel ou Mélédin. (1)

Il n'est pas très-facile de savoir quels discours le saint, dans sa ferveur religieuse et dans son désir du martyre, adressa au souverain de l'Egypte. Toutefois, l'auteur

(1) Une bande de Sarrasins se jeta sur eux, dit M. Chavin de Malan, dans sa belle hagiographie, comme des loups sur des brebis. Les infidèles les chargèrent de coups et d'insultes, et, bien garrottés, ils les conduisirent au soudan, qui leur demanda par qui, pourquoi et comment ils étaient envoyés. C'est alors que François répondit avec tout le courage de son cœur....

(*Note du traducteur.*)

du *Patrimoine séraphique*, que nous avons déjà cité et que nous aurons dorénavant occasion de citer plus souvent, place dans la bouche de saint François la harangue suivante ; elle forme un excellent abrégé de la doctrine de la religion, et, à ce point de vue, elle nous paraît être un morceau assez remarquable :

« Tu sauras, prince, lui dit-il, que nous ne sommes envoyés vers toi par aucune puissance humaine, et que notre mission est plus importante que celle dont le premier monarque du monde pourrait charger l'ambassadeur qu'il te députerait pour te faire honneur. Le roi suprême des rois, le Seigneur des seigneurs, qui est le véritable Dieu, créateur de toutes choses, nous envoie vers toi pour te promettre de sa part le royaume des cieux. Et ne t'étonne pas si, maître absolu de toute la nature, et pour une mission d'une importance si capitale, puisque nous venons t'offrir la gloire, il a choisi des agents aussi faibles que nous, qui ne sommes, comme tu le vois, que des hommes pauvres : car c'est en cela que tu reconnaîtras que, pour opérer ses merveilles, ce souverain Seigneur n'adopte pas le vain faste des majestés humaines.

» Afin d'apprécier la bonté de celui qui nous envoie à toi avec la véritable doctrine que tu dois embrasser, sache que ce Dieu incréé, unique quant à l'essence, et formant pourtant trois personnes distinctes, n'ayant besoin d'aucun être étranger, se suffisant pleinement et se complaisant en lui-même pour une éternité sans commencement ni fin, ne présentant ni supériorité ni infériorité entre les trois personnes divines, qui sont absolument égales l'une à l'autre, a daigné, par un mouvement spontané de bonté, se communiquer au dehors, pour que des créatures sorties de son sein pussent à leur tour jouir de lui. C'est pourquoi il a créé les cieux, la

terre, les anges, avec toutes les hiérarchies célestes, et a résolu de créer aussi l'homme, qu'il forma du limon de la terre et plaça dans un paradis de délices, en lui ordonnant de ne pas goûter du fruit d'un certain arbre qu'il lui indiqua. Mais l'homme désobéissant à un précepte si facile à observer, mangea du fruit défendu : c'est là la faute dont nous tous, ses descendants, héritons en naissant ; c'est là la faute par suite de laquelle, du moment où nous jouissons de la raison, nous sommes les esclaves du démon, des enfants de colère, des bannis du ciel.

» Comme l'offensé était un Dieu infini, une satisfaction bornée ne pouvait effacer l'offense. C'est pourquoi le Dieu offensé lui-même, mû par sa miséricorde infinie, voulut que la seconde personne de la bienheureuse Trinité se revêtît de la chair humaine, afin que devenue passible, tout en restant unie à la divinité, qui est infinie, elle pût élever le mérite de la satisfaction à la hauteur de la majesté lésée. Cette seconde Personne, qui est le Fils du Père éternel, éternellement engendré (1) d'une manière trop admirable pour que tu puisses le concevoir, maintenant que ton intelligence est encore obscurcie par les ténèbres de la matière, et qu'on ne peut entrevoir qu'à la pure lumière de la foi qu'on reçoit dans le baptême, cette seconde Personne a pris dans le temps une chair capable de souffrir, une chair véritable et non apparente et fantastique, comme on vous l'enseigne, dans les pures entrailles d'une vierge, qui est la très-sainte Marie, ma Reine, que vous-mêmes vous vénérez comme sainte, bien que, trompés par des récits fabuleux, vous ne vous fassiez pas une idée exacte de ses véritables excellences.

(1) Le texte porte seulement : *qui est le fils du Père éternel, produit par son intelligence, d'une manière*, etc... Nous avons cru devoir modifier cette phrase, qui ne nous a point paru, théologiquement, d'une exactitude rigoureuse. (*Note du traducteur.*)

» Cette conception n'a pas été opérée par le commerce ordinaire des sexes, auquel est due celle des autres enfants d'Adam, comme vous le supposez, vous autres, en entendant mal le mystère ; elle a eu lieu, au contraire, par la vertu du Saint-Esprit (1) ; mais cette coopération n'empêcha point la Vierge Immaculée d'être la véritable mère du Rédempteur, dont le corps a été réellement et matériellement formé dans son sein très-pur, et c'est ainsi qu'il est vrai Dieu et vrai homme. C'est Jésus-Christ mon seigneur, que vous vénérez comme un grand prophète, quoique vous ne vouliez pas le croire véritablement Dieu et homme. Il est né de sa mère vierge : toujours elle a joui, cette grande reine, du privilége de la virginité ; car ni au moment de la conception, ni au moment de la naissance de son fils, elle n'a subi la loi à laquelle sont soumises les autres femmes.

» Le Seigneur parut au moment fixé, pour abroger l'ancienne loi, enseigner la véritable foi, expier la désobéissance dont le premier homme s'était rendu coupable, et en lui, comme en leur chef, tous ses descendants, enfin pour fonder son Église. Il souffrit très-réellement entre les mains des perfides juifs ; en tant qu'appartenant à la race humanie, Jésus-Christ mourut véritablement, et ce ne fut point un autre qui mourut pour lui, comme vous le prêche votre Coran. La Divinité se trouva satisfaite par une réparation générale, et les portes du ciel s'ouvrirent pour les hommes, à la condition qu'ils renaquissent dans les eaux du baptême, que le même Jésus-Christ établit dans son Eglise. Le baptême te paraît une simple cérémonie matérielle ; mais sache qu'il a la vertu de laver chez l'homme la faute originelle, non par

(1) C'est aussi ce que dit le Coran dans plusieurs passages, et c'est une chose digne de remarque, que les musulmans professent que la mère de Jésus est restée vierge, avant, pendant et après la naissance de son fils.

(Note du traducteur.)

lui-même, mais par les mérites infinis du même Christ qui l'établit.

» Il laissa encore à son Eglise six autres sacrements, également très-utiles aux hommes par l'efficacité de ses mérites; je te les expliquerai par la suite et te parle maintenant du seul baptême; car c'est la porte inévitable par laquelle doivent entrer ceux qui se font chrétiens, et l'homme qui ne la franchit pas ne peut se sauver.

» La doctrine qu'il nous a enseignée est si douce, si conforme aux prescriptions de la raison, que, pour en connaître la vérité, il suffit, sans autres arguments, de comparer les dix commandements qu'elle comprend, avec ceux de la loi naturelle qui oblige tous les hommes. Elle se réduit tout entière à deux principaux préceptes, qui sont d'aimer Dieu, comme étant en lui-même l'objet le plus aimable, et d'aimer le prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu. En accomplissant ces deux préceptes-là avec une charité parfaite, on observe très-facilement les autres, qui ne tendent qu'à l'observation plus rigoureuse des premiers : c'est ce que persuade la nature elle-même, ce que dicte la voix de la raison, ce que Dieu lui-même commande. L'homme ne peut se sauver que par cette seule, unique et véritable foi : dans toute autre quelconque il se condamne, parce que seule elle forme la loi de la véritable religion. Les autres ne sont et ne peuvent être que des sectes détestables qui mènent aux enfers. Tu n'as qu'à examiner mûrement ton Coran; tu y trouveras plus d'erreurs que de lettres. Il ne comprend que des concessions faites aux vices vers lesquels penche une nature dépravée. La pluralité des femmes, la facilité du divorce dans le mariage, les fornications réciproques, les attentats publics contre la sainteté du lit nuptial, la rapine, l'homicide volontaire, et beaucoup d'autres abominations que le Coran fait passer pour licites, comment

tout cela pourrait-il être bon, si la nature elle-même l'abhorre ?... Et tous les prodiges que vous conte le même Coran sont-ils autre chose que des fables grossières, qui méritent à peine d'amuser les enfants à l'école ?

Le saint apôtre prouva ensuite la fausseté de tous les contes que le Coran présente comme merveilleux.

» Considère, prince, ajouta-t-il, que puisque Dieu, souverain maître de toutes choses, très-juste rémunérateur des mérites et juge sévère des fautes, m'envoie vers toi pour te détromper, c'est qu'il n'est pas loin de te recevoir dans sa miséricorde. Tu es le monarque de ce pays, et l'exemple du souverain est extrêmement efficace sur les sujets. Accepte ce trône dans le royaume des cieux que je t'offre de la part de Dieu, si, guéri de ton aveuglement et abjurant tes erreurs, tu franchis cette porte du baptême ; ta conversion entraînera probablement celle de tes vassaux, et Dieu sera plus glorifié, et tu t'acquerras de grands mérites auprès de sa majesté. Que s'ils se perdent parce que tu ne leur auras point donné l'exemple, tu brûleras avec eux dans l'abîme éternel, où gémit à jamais ton malheureux Mahomet. Vois maintenant si ma mission est peu importante, et si je ne t'ai point dit la vérité, quand je t'ai prévenu de ce que je venais t'annoncer, à toi et aux tiens. »

Si le soudan ne fut point convaincu par les paroles que lui adressa saint François, ni même par la hardiesse avec laquelle il engageait les docteurs musulmans à entrer avec lui dans un grand feu, épreuve dont ils ne se souciaient pas le moins du monde, il se sentit au moins assez ébranlé. On croit même que les exhortations du pauvre religieux produisirent plus tard leur fruit dans l'ame de Mélédin, et qu'avant de mourir il reçut le baptême. Ce qui est certain, c'est qu'il congédia François en lui offrant de

riches présents qui furent refusés, et qu'il lui donna un sauf conduit, pour pouvoir voyager librement tant en Egypte qu'en Palestine, de façon que personne n'osât attenter à ses jours. C'était assurément miraculeux : saint François ne cherchait qu'à souffrir pour la cause de la religion, et il obtenait un sauf-conduit là où il demandait le martyre.

Après cette entrevue avec le soudan, le saint parcourut différentes contrées de l'Egypte où il fit plusieurs conversions, et visita particulièrement, au Vieux-Caire et à Matarée, les lieux qu'avaient habités la Vierge et saint Joseph avec le divin enfant, durant la persécution d'Hérode. Il traversa ensuite le désert, alla au mont Sinaï et entra par Ascalon dans la terre sainte. Il en parcourut la plus grande partie et visita presque tous les lieux qui rappelaient de grands souvenirs religieux. Ce fut là comme la prise de possession de saint François : à partir de ce moment, son ordre ne craignit pas de se constituer le vigilant gardien des saints lieux au milieu de la profanation des infidèles.

Lorsque le saint eut terminé son pèlerinage, il s'embarqua, en 1220, à Ptolémaïs pour retourner en Italie, laissant fort accru le nombre des religieux qu'il avait amenés en Palestine ; car beaucoup de chrétiens s'étaient joints à eux et avaient embrassé leur règle. On tient même pour certain qu'il avait déjà fondé une petite maison, c'est-à-dire le premier couvent des Franciscains à Jérusalem, à l'endroit du mont Sion où se trouvait le cénacle. Ce qui est tout à fait hors de doute, c'est qu'immédiatement après son retour en Italie, il nomma ministre provincial de la terre sainte le frère Benoît d'Arecio, et que peu après la mort du saint, le pape Grégoire IX adressa, en 1230, aux patriarches de Jérusalem et d'Antioche, une bulle, par laquelle il leur recommandait spécialement les

frères Mineurs, et les chargeait de leur permettre d'élever librement des couvents dans leur ressort respectif. Les souverains pontifes Innocent IV et Alexandre IV publièrent, à leur tour, d'autres bulles en faveur des mêmes religieux dans le courant des années 1242 et 1257; l'existence des sanctuaires et des couvents y est positivement reconnue. On regarde par conséquent comme indubitable, et tous les anciens chroniqueurs s'accordent à cet égard, que les frères Mineurs s'établirent, presque dès l'origine de leur institut, et vaquèrent au ministère du culte, au moins dans les quatre principaux lieux de Nazareth, Bethléem, le cénacle et le saint Sépulcre (1).

A une époque où les quelques chrétiens qui restaient en terre sainte avaient perdu la possession de leurs sanctuaires, des religieux seuls pouvaient s'y maintenir, victimes humbles et résignées de l'avarice et de la fureur des musulmans, souvent appelées à cueillir la palme du martyre au milieu des tourments les plus cruels. On ne peut se faire une idée de ce qu'ils eurent à souffrir dans les années qui précédèrent la conquête de Ptolémaïs; mais quand les chrétiens eurent perdu, en 1292, ce dernier boulevard, quand les infidèles restèrent les maîtres absolus de toute la terre sainte, il n'y a pas de vexation, il n'y a pas d'attentat qu'on ne vît ériger en système. Néanmoins les

(1) M. César Famin (*Histoire de la rivalité et du protectorat des églises chrétiennes en Orient*) et M. Eugène Veuillot (*l'Eglise, la France et le Schisme en Orient*), en rappelant qu'il résulte d'un firman du sultan Achmet-Schâl, que l'ordre des Franciscains était établi en terre sainte dès 1212, ajoutent qu'il faut faire remonter plus haut la prise de possession des religieux catholiques. « Les archives du monastère de Jérusalem, disent-ils, possèdent un ancien et véridique témoignage de leur présence dans la ville sainte en l'année 1223; il s'y trouve également un autre firman de l'année 1059, qui vient à l'appui du précédent, et tous deux ont un grand intérêt historique, en ce qu'ils démontrent que les religieux *francs* étaient établis à Jérusalem avant les Croisades, et que cette expression de *francs* est également antérieure à ces grandes expéditions de la chrétienté.» M. de Lody pense que les Dominicains, entre autres, ont occupé les lieux saints pendant quelque temps, avant les Franciscains. (*Note du traducteur.*)

mahométans ne songèrent point à immoler les chrétiens d'un seul coup, de façon qu'il ne survécût dans le pays aucun adorateur de Jésus-Christ : leur cruauté comptait avec leur cupidité, et il fallait qu'elles se fissent contre-poids, pour qu'ils eussent toujours quelqu'un à tourmenter et à rançonner. C'est alors que commencèrent tant d'usages tyraniques, qui, n'ayant d'autre loi que le caprice des différents gouverneurs, sont arrivés, suivant l'expression d'un religieux, à un point *qui dépasse tant les limites d'une patience raisonnable*.

« Les musulmans, dit l'auteur du *Patrimoine séraphique*, ne permettaient pas aux religieux d'avoir à leur usage aucune des choses prohibées par le Coran, comme du vin pour la messe; ils voulaient les astreindre par les plus grandes violences à se conformer à ces prohibitions, dont les pauvres moines ne pouvaient se faire exempter qu'au moyen de grandes sommes d'argent qu'ils n'avaient pas. On visitait fréquemment leurs couvents, et si dans la visite on trouvait quelque chose qu'on pût leur reprocher d'être contraire aux prescriptions de l'islamisme, on les jetait en prison, on leur enlevait le chétif mobilier qu'ils possédaient, et l'on finissait, après une rude bastonnade, par les condamner au paiement de fortes amendes. Savaient-ils que quelque moine ou quelque pèlerin était en danger de mort, les musulmans envahissaient le couvent et faisaient sous les yeux de l'agonisant lui-même l'inventaire des livres ou du peu d'objets qui lui appartenaient : un pareil spectacle déterminait nécessairement chez le malade une crise funeste qui hâtait sa mort. Ensuite, malgré cet inventaire, et bien qu'ils se constituassent d'eux-mêmes gardiens et exécuteurs testamentaires, ils faisaient semblant de croire que le défunt possédait davantage, et qu'il avait dû confier à la religion des moines quelque trésor caché, et, sous ce prétexte, ils les forçaient soit à le découvrir, soit à perdre la vie dans les tortures. »

Après un laps de quelques années, cette fureur des musulmans se calma quelque peu. Au commencement du XIVᵉ siècle, le P. frai Roger Guarino, supérieur des couvents de cette province, parvint à se rendre agréable au soudan d'Egypte et de Babylonie, et put en conséquence agrandir plusieurs établissements et assurer aux religieux plus de considération. Profitant de ces conjonctures favorables, les pieux souverains de Naples, D. Robert et Dona Sancha, obtinrent du soudan, au moyen de grandes sommes, le droit pour les frères Mineurs qui habitaient Jérusalem, d'occuper à perpétuité le saint Sépulcre et les lieux saints du mont Sion, dont le couvent avait déjà été rebâti sur un plan plus vaste aux frais des mêmes souverains.(1) Tout cela réalisé, grâce à l'activité de frai Roger, la remise formelle de tous les sanctuaires de terre sainte fut faite à Naples aux disciples de saint François, et confirmée d'une manière à jamais irrévocable par le bref suivant de Sa Sainteté Clément VI (2).

(1) « Dès 1277, dit M. Eugène Boré (dans son *Précis de la question des lieux saints*) le sulsan Achmet-Acheref déclare que le saint Sépulcre, les habitations, la moitié du Calvaire, le couvent du mont Sion, l'église de Bethléem, avec la grotte de la Nativité sont la propriété des religieux francs. »

Quelques auteurs pensent qu'en 1342 le soudan d'Egypte ne fit que concéder la *jouissance*, l'*usufruit* des lieux saints au roi de Sicile. On peut supposer, en effet, que les musulmans ne devaient pas être disposés à vendre, même à prix d'argent, la *propriété* des sanctuaires, dont la conquête avait été le but des Croisades, à un prince chrétien qui prenait le nom de roi de Jérusalem... D'un autre côté, les religieux auraient-ils dû solliciter l'autorisation de faire aux lieux saints les réparations qu'exigeait leur état, s'ils avaient été considérés comme propriétaires? Mais à cela on peut répondre que ce sont surtout les Turcs qui ont subordonné l'exécution de travaux quelconques à une autorisation préalable, et encore, plusieurs firmans donnés par les sultans attestent-ils *que les sanctuaires sont aux religieux latins, qu'ils sont achetés de leurs deniers, et que les musulmans qui disent que ce sont des propriétés ottomanes se trompent, parce qu'elles sont plus anciennes que les conquêtes des Ottomans*. Les partisans de l'opinion contraire font remarquer que les lois musulmanes ne permettent pas aux *infidèles* de posséder un immeuble quelconque, à titre de propriétaires, dans les contrées soumises au Coran... sans doute ; mais nos capitulations n'ont-elles pas introduit des exceptions à ce principe?

(*Note du traducteur.*)

(2) Voici le texte latin du même bref :

« Dilectis filiis generali, etc., terræ laboris ordinis fratrum Minorum ministris.

» Clément, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos bien-aimés fils le général et les ministres de la terre de Labour de l'Ordre des frères Mineurs, salut et bénédiction apostolique.

» Nous rendons grâces et nous payons un juste tribut de louanges au dispensateur de toutes les grâces, qui a tellement enflammé le cœur de nos très-chers fils et filles en Jésus-Christ les illustres souverains de Sicile, Robert et Sanche, du zèle de la dévotion et des ardeurs de la foi, pour tout ce qui concerne le service de notre Seigneur et Rédempteur Jésus-Christ, qu'ils ne cessent de travailler, avec une sollicitude infatigable, à l'accroissement de la gloire de Dieu, et au soutien d'un culte de vénération et d'honneur au très-saint tombeau du Seigneur et dans les autres sanctuaires d'outre-mer. Ainsi dernièrement, le roi et la reine ont communiqué à notre dignité aposto-

» Gratias agimus gratiarum omnium largitori, eique dignas laudes exsolvimus, quod ipse charissimorum in Christo filiorum nostrorum Roberti regis et Sanchiæ reginæ Siciliæ illustrium erga Redemptoris Domini nostri Jesu Christi obsequia, zelum devotionis et fidei sic ferventer accendit, quod ipsi quo ad Dei gloriam et laudem, ac sacratissimi sepulcri Domini, et aliorum locorum ultra marinorum reverentiam et honorem redundant, non cessant indefessis studiis operari. Nuper si quidem eorumdem regis et reginæ grata insinuatio nostro apostolatui patefecit, quod ipsi non sine magnis sumptibus, et laboribus gravibus, a Soldano Babyloniæ, qui sepulcrum Domini, et alia sacra loca ultra marina proprio ipsius Redemptoris sanguine dedicata, non sine sanctorum christianorum gravi opprobrio detinet occupata, obtinuerunt, quòd fratres vestri Ordinis infra Ecclesiam dicti sepulcri possint continue commorari et ibidem missarum solemnia, et alia divina officia solemniter celebrare, et jam certi fratres dicti Ordinis sunt ibidem, et quòd nihilominùs idem Soldanus cœnaculum Domini, et capellam, in quâ apostolis Spiritus Sanctus apparuit, et aliam capellam, in quâ Christus beato Thomâ præsente, post resurrectionem suam apostolis se ostendit, regi et reginæ concessit eisdem. Quòdque ipsa regina locum ædificavit in monte Sion infra quem cœnaculum, et dictæ capellæ sita fore noscuntur, pro dictis fratribus, jam est diù, ubi duodecim fratres dicti Ordinis sumptibus propriis continue tenere intendit, ad divinum obsequium in sepulcro, et aliis prædictis locis sacratissimis impendendum, ac tres personas sæculares etiam, quæ ipsis fratribus serviant, et necessaria administrent. Quare præfata regina nobis humiliter supplicavit, ut ad hoc quod ejusdem regis, et sua pia in hâc parte devotio impleatur, eisdem locis sacratissimis de devotis fratribus, et servitoribus idoneis, usque ad dic-

lique une heureuse nouvelle : à savoir qu'ils sont parvenus, non sans de grands frais et sans de grandes difficultés, à obtenir du soudan de Babylonie (1), qui, à la grande honte de tous les chrétiens, tient sous sa puissance le tombeau du Seigneur et les autres lieux saints d'outre-mer, consacrés par le sang même du Rédempteur, que des frères de votre Ordre pussent résider continuellement dans l'église du saint Sépulcre et y célébrer solennellement la sainte messe, et les autres parties de l'office divin (et déjà quelques-uns de vos frères y sont établis) ; en outre, le même soudan a accordé au roi et à la reine le cénacle du Seigneur, la chapelle dans laquelle l'Esprit-Saint est descendu sur les apôtres, et la chapelle dans laquelle le Christ se montra

tum numerum provideri auctoritate apostolicâ mandaremus. Nos itaque dictorum regis et reginæ pium et laudabile propositum, ac intentionem devotam dignis in Domino laudibus commendantes, ac volentes eorum votis, et desideriis annuere favorabiliter in hâc parte, vobis et cuilibet vestrûm, vocandi nunc et in posterum ad vestram præsentiam, auctoritate apostolicâ, ad requisitionem dictorum regis et reginæ, vel alicujus eorum, aut successorum suorum, de consilio seniorum dicti Ordinis, fratres idoneos, et devotos de toto ordine, usque ad præfatum numerum, de quibus consideratâ qualitate negotii videritis expedire, et eos ad serviendum in divinis tam in ecclesiâ dicti sepulcri Dominici, quàm in sacro cœnaculo, et capellis prædictis, habitâ priùs informatione de conditione fratrum ipsorum, quos vocaveritis, à ministris provincialibus dicti Ordinis, undè fratres ipsi pro tempore assumentur deputandi, eosque ad partes alias, etiam destinandi, ac etiam alios ipsis, cum aliqui ex eis defuerint, toties quoties expedierit, subrogandi ac eis dandi licentiam ibidem commorandi. Contradictores quoque per censuram ecclesiasticam, appellatione postpositâ, compescendi, non obstantibus quibuscumque prohibitionibus apostolicis, seu statutis ejusdem Ordinis contrariis, juramento, confirmatione apostolicâ, vel quâcumque firmitate aliâ roboratis, seu si aliquibus communiter, vel divisim à sede apostolicâ sit indultum, quod interdici, suspendi, vel excommunicari non possint per litteras apostolicas, non facientes plenam et expressam, ac de verbo ad verbum, de indulto hujusmodi mentionem, plenam et liberam tenore præsentium concedimus potestatem. Volentes, ut ipsi fratres taliter deputandi sint, postquàm fuerint ultra mare, sub obedientiâ et regimine Guardiani et fratrum dicti Ordinis montis Sion, prout ad suum spectat officium, et ministris Provinciæ terræ sanctæ. Datum Avinione II cal. decembris anno primo.

(1) On sait qu'en ce temps-là, les chrétiens donnaient souvent le nom de Babylone à la ville du Caire, et par suite le nom de Babylonie à l'Egypte.

(Note du traducteur.)

aux apôtres, après sa résurrection, en présence du bienheureux Thomas. Ils m'ont également appris que la reine elle-même a fait élever depuis longtemps pour ces religieux un édifice sur le mont Sion, au haut duquel, comme on le sait, se trouvent le cénacle et les chapelles susdites. Elle a l'intention d'y entretenir, à perpétuité, à ses propres frais, douze frères dudit Ordre, pour remplir les exercices du culte divin, dans l'église du Sépulcre et dans les autres vénérables sanctuaires, et de plus, trois séculiers, chargés de servir les frères et de leur procurer tout ce dont ils auront besoin. En conséquence, désirant mettre à exécution les pieux desseins du roi et les siens, la reine susnommée nous a humblement prié d'user de notre autorité apostolique, pour ordonner que ces très-saints lieux soient pourvus de religieux dévots, et ceux-ci, de bons serviteurs, au nombre ci-dessus indiqué. C'est pourquoi, tout en recommandant au Seigneur, avec de justes actions de grâces, le succès des intentions louables et du pieux projet de ces souverains, nous voulons accéder pleinement à leurs vœux et à leurs désirs ; nous vous accordons à vous et à chacun de vous, le pouvoir absolu d'appeler librement en votre présence, maintenant et à l'avenir, en vertu de l'autorité apostolique, sur la demande du roi et de la reine, ou de l'un d'eux, ou de leurs successeurs, et sur l'avis des anciens de l'Ordre, des religieux capables et pieux choisis dans tout l'Ordre, jusqu'au nombre déterminé, ceux que vous jugerez, eu égard à la nature de la mission, le plus convenable d'envoyer pour le service du culte divin, tant dans l'église du Sépulcre de Notre-Seigneur, qu'au saint Cénacle et dans les chapelles sus-mentionnées, après avoir préalablement pris, sur les sujets que vous appellerez, des informations près des ministres provinciaux du couvent d'où ils viendront, comme aussi de les envoyer à une autre destination, et pareillement, quand quelques-uns d'entre eux viendront à manquer, de les remplacer par d'autres,

autant de fois qu'il pourra être utile, et de donner aux nouveaux la permission de rester en Palestine. Et nous vous donnons le pouvoir de réduire les récalcitrants à l'obéissance, au moyen de censures ecclésiastiques, non susceptibles d'appel, nonobstant toutes prohibitions apostoliques ou statuts de l'ordre quelconques, qui pourraient être contraires, quand même ils seraient consacrés par le serment, par la confirmation apostolique, ou basés sur tout autre fondement solide, comme aussi nonobstant tous priviléges accordés par le siége apostolique, en commun ou séparément, soit à un individu, soit à plusieurs, de ne pouvoir être interdit, suspendu ou excommunié par des lettres apostoliques, à moins qu'il n'y soit fait mention claire, expresse et littérale d'un privilége tout exceptionnel. Et notre volonté est que les religieux qui recevront une pareille destination, restent soumis, après qu'ils auront passé la mer, au régime des frères dudit Ordre du mont Sion, et à l'autorité du gardien et du ministre provincial de la terre sainte, suivant leurs attributions.

» Donné à Avignon, le onze des calendes de décembre, première année de notre pontificat. »

Peu de temps après, le roi D. Pedro d'Aragon voulut que l'on construisît à ses frais des sanctuaires au tombeau de la très-sainte Vierge, situé dans la vallée de Josaphat, et dans la grotte où pria le Seigneur la nuit de sa passion : ces lieux se trouvaient alors abandonnés et exposés à la profanation des infidèles. Il sollicita de Sa Sainteté Innocent VI l'autorisation nécessaire pour pouvoir fonder un couvent, des oratoires, et prendre toutes les mesures convenables, afin que les religieux gardassent ces lieux et les consacrassent par le culte dont ils étaient dignes. Il sollicita du même pape, en 1361, la bulle de concession, qui fut confirmée l'année suivante par Urbain V.

A propos des titres incontestables en vertu desquels les religieux de Saint-François entrèrent en possession des lieux saints, citons encore l'auteur du *Patrimoine séraphique :* « avant la perte à jamais déplorable de la terre sainte, le grand temple du saint Sépulcre était le siége du patriarche de Jérusalem, et ses assistants étaient les chanoines réguliers qui vivaient dans son enceinte. La sainte colline de Sion et le Cénacle appartenaient aux chanoines réguliers. Les moines de Saint-Benoît possédaient la vallée de Josaphat, le sépulcre de Notre-Dame la Vierge, et la grotte où le Christ, notre rédempteur, fit sa prière et eut une sueur de sang. L'évêque de Bethléem avait la sainte crèche et le grand temple de Bethléem. De même Nazareth et les autres sanctuaires étaient à divers prélats ecclésiastiques ou à des Ordres religieux : mais lors de la ruine de la terre sainte, ils abandonnèrent leurs églises et leurs couvents et fuirent de différents côtés : ces lieux vénérables, où le fils de Dieu a versé son sang, restèrent livrés aux honteuses profanations des barbares, servant, un grand nombre, d'écuries aux bestiaux, tous, souillés et méprisés, privés des hommages et du culte des fidèles, et parmi les sujets de l'Eglise romaine, il n'y avait point un seul prélat qui voulût y retourner et les relever d'un si douloureux abaissement. Seuls, les pauvres de l'Evangile, les fils de Saint-François se maintinrent au milieu des infidèles, au prix de leur sang et de peines incalculables, les uns subissant la mort, les autres chargés de chaînes, jusqu'à ce qu'à force d'efforts, de travaux, de souffrances, et par le sacrifice même de leur vie, ils parvinrent à obtenir de leurs maîtres cruels la permission de s'introduire dans quelques-uns des sanctuaires, d'en entretenir la propreté, d'y célébrer le culte. Ils continuèrent ainsi à les posséder de nouveau jusqu'à ce que les pieux souverains de Sicile, informés de tout ce que les religieux enduraient pour maintenir le culte divin dans les lieux saints, et sachant

que tantôt les musulmans les en expulsaient, tantôt exigeaient d'eux, pour leur permettre d'y demeurer, des sommes qu'ils n'avaient pas, résolurent d'assurer à perpétuité aux frères Mineurs la possession pacifique des saints lieux et de les délivrer de la crainte de les perdre : ils les achetèrent du soudan de Babylone par un acte public qui constata la vente, et devenus propriétaires des lieux saints, ils en firent donation réelle aux Mineurs, se contentant d'en réserver le haut domaine pour eux-mêmes ou pour l'Eglise romaine ; le tout fut confirmé par le siége apostolique. »

Quoiqu'un aussi grand laps de temps, le mérite de services aussi signalés, la force des donations royales et des priviléges apostoliques, fussent des titres aussi sérieux que possible et faisant foi en faveur des religieux de l'Observance, il ne manqua point de gens disposés à leur disputer les saints lieux et à leur en arracher la possession pacifique. Cette réclamation fut portée, au commencement du XVe siècle, devant le souverain pontife Martin V, par le patriarche de Jérusalem, l'évêque de Bethléem, les chanoines réguliers du mont Sion et les Bénédictins de la vallée de Josaphat, tous successeurs *nominaux* de ceux qui, au moment de la chute des Latins, avaient abandonné leurs sanctuaires respectifs et les avaient laissés au pouvoir des mahométans.

Voici comment rend compte de ces faits l'auteur que nous venons de citer : « Nonobstant cette donation royale et l'approbation du siége apostolique, il se trouva des personnes qui, en 1420, chicanèrent l'ordre séraphique sur la possession paisible qu'il avait des lieux saints : elles voulurent notamment contester ses droits au mont Sion, à Bethléem, au tombeau du Sauveur, au sépulcre de la très-sainte Vierge, dans la vallée de Josaphat. Le souverain pontife Martin V, à qui fut adressée la réclamation,

expédia la bulle qui commence par ces mots : *Ad assiduum Christi servitium.* (1) Par cette bulle, il chargeait Jean, patriarche de Grado, de soumettre à un examen rigoureux la valeur des raisons alléguées par les réclamants, comme aussi des titres invoqués par les frères Mineurs pour la possession des lieux saints, et de rendre, en vertu de l'autorité apostolique, une sentence définitive en faveur de la partie fondée en droit. Le patriarche procéda à une enquête approfondie dans laquelle il entendit les témoins les plus recommandables et les plus éclairés, et, après avoir soigneusement compulsé les pièces qui furent présentées de part et d'autre, il se rendit dans la cathédrale de Saint-Pierre de l'église de Mantoue, où siégeant *pro tribunali*, en présence de l'excellentissime seigneur D. Juan Francisco Gonzaga, vicaire impérial, de l'illustrissime D. Juan de Ubertis, évêque de Mantoue, d'autres princes et prélats ecclésiastiques, les deux parties litigantes appelées, il prononça publiquement, au nom du siége apostolique, la sentence définitive, qui portait que les dits lieux saints appartenaient de plein droit aux religieux de Saint-François, et qu'en conséquence ils en jouiraient paisiblement à perpétuité. Martin V confirma ensuite cette sentence définitive du légat apostolique par la bulle *His quæ pro ecclesiasticarum personarum*, donnée à Saint-Pierre de Rome, le 16 mars de l'année 1421, la quatrième de son pontificat. Le même pontife publia durant son règne douze bulles relatives à la terre sainte, et accorda de grands priviléges aux religieux qui soignent les sanctuaires.

Entre autres avantages, il confirma et approuva la possession qu'avaient les religieux de l'église et du couvent de Beyrouth, afin qu'ils pussent les conserver à

(1) Nous aurions voulu citer les principales dispositions de cette bulle ; mais nous ne l'avons point trouvée dans les collections que nous avons pu compulser. (*Note du traducteur.*)

perpétuité et recueillir tous les bénéfices qui leur étaient attachés.

A partir de cette époque, tous les papes, bien convaincus des grands services que rendaient les pieux gardiens à la cause de la religion et de l'humanité, s'appliquèrent comme à l'envi à protéger, à encourager leur œuvre, et ne cessèrent, dans toutes les occasions qui se présentèrent, de la combler des faveurs et des priviléges les plus signalés.

Malgré tout cela, on vit au commencement du XVII[e] siècle, s'introduire en Palestine, sous le titre de missionnaires, un assez grand nombre de religieux d'autres ordres qui, appuyés par le roi de France et munis de diverses décrets de la congrégation de la *Propagande*, essayèrent d'affaiblir l'ascendant des Observantins, et de les remplacer dans la garde des lieux saints. (1) Ces tentatives furent menées assez loin jusqu'au moment où notre monarque D. Philippe IV, informé de l'état des choses par différents rapports que lui adressa Fr. Martin de Arratia, alors commissaire-général des lieux saints, fit prendre des ren-

(1) Voici cependant, dit M. Boré, comment Osman II s'exprime dans le hatti-schérif (édit impérial) donné en 1620, à M. de Harlay-Sancy, ambassadeur de France :

« Etant informé que l'église de Bethléem a été anciennement dans les mains des religieux francs; que dans la partie supérieure de cette église, avec le consentement des susdits religieux, les Arméniens et autres chrétiens ont un lieu particulier pour les fonctions de leur culte; que la partie souterraine de la même église est le lieu d'adoration des religieux francs, et qu'ils ont des preuves remontant aux rois arabes, qui montrent que les autres nations n'ont pas de droits sur ces lieux et ne peuvent y suspendre des lampes; et qu'après la conquête de Jérusalem, mon illustre aïeul sultan Soleiman Khan a accordé un hatti-schérif afin que les susdits lieux appartiennent aux religieux francs.... *Considérant que le roi de France est notre sincère ami... nous avons agréé ses représentations, et ordonnons que les lieux contestés soient, comme par le passé, propriété et possession des religieux francs.*

(Note du traducteur.)

seignements nécessaires et présenta à la cour de Rome des réclamations respectueuses, mais énergiques. (1)

Fr. Bernardin de Sienne, aujourd'hui honoré comme saint (2), était alors général de l'ordre de Saint-François : ce fut surtout à lui qu'on demanda, de la part du roi, de dire tout ce qu'il saurait sur ce grave sujet, afin qu'on pût prendre le parti le plus sage. Voici l'avis qu'il formula à cette occasion :

« Prince, j'ai été informé par l'intermédiaire de D. Juan de Villela, membre du conseil d'état de V.M. que V.M. me mande de lui exprimer mon opinion sur le second mémoire par lequel Fr. Martin de Arratia, commissaire-général de Jérusalem, représente à V. M. les grands dommages et scandales que quelques religieux français ont causés et continuent à causer à Jérusalem, à Alep, à Saïde, au Caire, et autres endroits soumis aux Turcs, prétendant au titre de missionnaires chargés de propager la foi, et troublant la possession que les religieux de l'Observance de notre père saint François ont, depuis plus de trois cent trente ans, des saints lieux où Jésus-Christ notre Seigneur a opéré notre rédemption, ainsi que d'autres chapelles que, depuis cette époque jusqu'aujourd'hui, ils ont, au prix de leur sang, de leur vie et des plus grands frais, conservées dans ces localités, avec un zèle exemplaire et à la grande édification de tous. C'est dans le même mémoire que Fr. Martin supplie V. M. de daigner faire écrire à Sa Sainteté et aux membres de la Propagande, afin d'obtenir qu'aucun des

(1) La France ne voulait point éliminer les Franciscains, puisque, dans ses capitulations, elle faisait toujours reconnaître leurs droits. Mais on voit très-bien, par la lecture des relations du P. Nau, du P. Néret, et par la correspondance des missionnaires (*Lettres édifiantes; missions du Levant*) que les gardiens de terre sainte ne suffisaient pas à évangéliser tout l'Orient.

(*Note du traducteur.*)

(2) L'auteur relève lui-même cette erreur plus loin : saint Bernardin de Sienne vivait à peu près deux siècles avant cette époque. (*Note du trad.*)

religieux missionnaires qui parcourent les régions du Levant, de la Perse et de l'Orient, ne puisse résider dans les endroits où se trouvent et où habitent les frères de l'Observance de notre père saint François, et que s'il existe des brefs ou décrets apostoliques contraires, Sa Sainteté et la Congrégation veuillent bien les modifier et les abroger, et enjoindre aux religieux français ou autres, appartenant à d'autres ordres, lesquels se trouvent à Alep, au Caire, et près des sanctuaires desservis par les moines de l'Observance de Jérusalem, ou dans les autres lieux dépendants du gouvernement et de la juridiction du gardien de la sainte colline de Sion, de les quitter tous sans délai.

» Et pour me conformer aux ordres que Votre Majesté m'a transmis par la lettre à laquelle j'ai répondu de Perpignan l'année dernière, et dans laquelle V. M. demandait que je fisse mes observations sur le contenu du premier mémoire du P. frai Martin de Arratia, je déclare que, d'après les renseignements qui me sont parvenus de Jérusalem, et d'après tout ce que j'ai appris à Rome sur la question, il y a deux ans, près de Sa Sainteté et de la Congrégation de la Propagande, ainsi que de la bouche de deux religieux que le gardien de la sainte colline de Sion m'envoya, suivant mes désirs, quand je me trouvais à Rome, et de celle de deux autres qu'il m'a envoyés ici, il y a environ deux mois, je déclare que tout ce que le P. Fr. Martin de Arratia dit à V. M. dans ces deux mémoires, est rigoureusement vrai, et qu'il est fort urgent d'appliquer à la situation le remède qu'il indique à V.M., comme moi-même je l'ai exposé à V. M. dans la réponse que je lui ai adressée de Perpignan.

» L'expérience a démontré que les religieux susdits ne vont point dans ces contrées pour propager la foi, mais pour voir si, par l'influence des consuls et des marchands

français qui y résident (car tous ou presque tous appartiennent à cette nation), ils ne peuvent pas faire chasser les religieux de l'Observance des lieux que, depuis trois cent trente années jusqu'aujourd'hui, ils gardent au péril de leur vie et malgré des frais énormes, avec un zèle remarquable et à l'édification des Turcs eux-mêmes, et s'en faire confier le soin : français et de la même nation, ils persuadent aisément leurs compatriotes de tout ce qu'ils veulent, tarissent la source des aumônes au moyen desquelles nos moines se soutiennent, et poussent les Turcs à les persécuter, à les expulser, ne cessant de représenter les pauvres frères qui sont là, comme des espions de V. M. et leur imputant une foule d'autres faussetés : il en résulte qu'ils sont arrêtés, menacés de la potence, soumis à la bastonnade et à d'autres mauvais traitements, et en fin de compte, après avoir été emprisonnés des semaines et des semaines, forcés, pour obtenir leur élargissement, de payer des sommes exorbitantes.

» Cette persécution date de la célébration du dernier chapitre général, pour deux raisons, autant que nous pouvons en juger. La première, parce qu'ayant échoué dans les efforts incroyables qu'ils avaient faits, avec l'appui de l'ambassadeur de France, pour faire nommer un général français, ils ont voulu se dédommager de leur échec, en essayant de persécuter et troubler l'institut par tous les moyens possibles, se servant en toutes circonstances de la protection de l'ambassadeur de France, qu'ils avaient remarqué être fort contrarié de l'inutilité de son intervention et fort désireux de prendre sa revanche comme il le pourrait; en conséquence, ils ont engagé les provinces de France et le grand couvent de Paris à se soumettre à l'obédience des claustraux : c'est dans ce sens qu'a travaillé plus que tous les autres le procureur, français de nation, qu'ont à Rome les conventuels ou claustraux. Ils ont, en outre, sollicité Sa Sainteté d'ôter au général

de l'Observance le titre de général de l'Ordre entier, titre qui lui appartient de droit, comme il a été déclaré par les bulles apostoliques et par beaucoup de sentences rendues contradictoirement, et de lui ôter en même temps la préséance dans la chapelle du Pape.

» Maintenant ils convoitent la possession des lieux saints, comme on l'a dit, toujours pour restreindre les limites de la juridiction de l'Observance et étendre leur propre juridiction, afin d'obtenir par là que le Pape leur accorde le sceau et le titre de général de l'Ordre, et d'arriver ainsi à avoir des généraux français, ce qu'ils désirent tant. Ils avaient presque déjà réussi, lorsque, à la suite de mon voyage en France et à Rome, et de l'opposition infatigable que je mis à leurs projets avec plus de peine et de difficultés que je ne saurais dire, il plut à Notre Seigneur, en considération des mérites de notre père saint François, de jeter un peu d'eau sur ce feu, quoiqu'ils ne cessent pas de chercher à le rallumer.

» La seconde raison (et Votre Majesté daignera la peser avec attention), c'est qu'ils veulent éloigner de ces contrées les moines espagnols. Car depuis que Votre Majesté m'a recommandé, par sa lettre particulière, de pourvoir ces saints lieux de frères espagnols, de façon qu'il y en eût toujours au moins deux dans chaque couvent, je me suis soigneusement conformé à ces instructions de Votre Majesté, et c'est depuis lors que la persécution est devenue plus violente : d'où nous avons conclu que sans doute cette circonstance est la principale cause de leurs attaques, d'autant plus que les Turcs disent à nos religieux, quand ils les maltraitent, qu'ils ne sont que des espions de V. M. et que c'est comme tel qu'ils résident en Palestine.

» La congrégation de la Propagande et Sa Sainteté ont, sur mes instances et sur celles des procureurs de ma religion, rendu un décret qui leur défend de s'établir en

aucune manière dans les endroits où se trouvent des religieux de l'Observance, attendu qu'il en a été ainsi décidé par les brefs relatifs à leurs missions ; mais ils n'en tiennent pas compte, et ils emploient tous les moyens possibles pour obtenir de Rome des décrets contraires.

» Voilà comment j'envisage l'affaire ; voilà ce que je puis représenter à V. M. d'après les pièces qui m'ont passé par les mains, et d'après les renseignements que j'ai reçus de ce pays. A tout cela il n'y a d'autre remède que celui qu'apporterait la protection puissante de Votre Majesté, en faisant écrire à Sa Sainteté et à la Congrégation de la Propagande, pour qu'elles veuillent bien s'occuper de remédier au mal, en ordonnant que les susdits religieux n'aillent point dans ces contrées, ou s'ils désirent y aller, qu'ils évitent les localités où habitent des moines de l'Observance, attendu qu'il est constant qu'ils ne se rendent point dans ces endroits-là, avec un esprit de prosélytisme, mais seulement pour troubler la paix et scandaliser les chrétiens et les turcs, en fomentant la discorde entre chrétiens et chrétiens, et, qui plus est, entre religieux ; il en résulte que notre sainte foi, loin d'y faire des progrès, n'y fait que des pertes sensibles et n'y reçoit que des outrages ; que Notre-Seigneur y est grièvement offensé ; que Votre Majesté est mal servie dans les choses et dans les occasions où peuvent être utiles à V. M. les frères espagnols qui peuvent et doivent y résider : car si on les en expulse, comment auraient-ils le moyen de remplir leurs obligations ? C'est tout ce que je trouve à exposer à Votre Majesté en exécution de ce qu'elle me mande. Que Notre-Seigneur garde Votre Majesté et lui accorde d'heureuses années, comme nous en avons besoin, etc. Du couvent de Saint-François, le 30 septembre 1629. »

» Fr. Bernardin de Sienne, ministre général. »

Ce rapport examiné en conseil d'Etat, il fut résolu que Sa Majesté donnerait les instructions nécessaires à son ambassadeur à Rome, le comte de Monterey, et qu'elle écrirait elle-même à Sa Sainteté, pour la supplier de parer aux inconvénients qu'entraînait l'introduction des missionnaires français en Palestine, et de garantir aux frères de l'Observance les droits que leur avaient accordés les souverains pontifes ses prédécesseurs.

Le roi s'exprimait ainsi dans sa lettre à l'ambassadeur :

« Fr. Martin de Arratia, de l'ordre de Saint-François, commissaire-général de Jérusalem, m'a remis le nouveau mémoire ci-joint, par lequel il signale l'accroissement des inconvénients qu'offre l'introduction, sous le titre de missionnaires, de plusieurs religieux français, membres d'autres ordres, dans les lieux saints, et aussi dans les sanctuaires d'Egypte, de Syrie, d'Alep, de Saïde, soumis à la juridiction du gardien de Jérusalem, sur les droits duquel ils empiètent par tous les moyens possibles, usant surtout du nom de la France; l'auteur du mémoire insiste sur la nécessité d'un prompt remède, pour toutes les raisons qu'il explique, et à cause de la grande affliction où se trouvent les religieux de l'Observance de Saint-François, qui, depuis tant d'années, conservent et soutiennent ces pieux établissements avec une persévérance si admirable, en luttant contre de si nombreux obstacles. Ce que je vous ai écrit du moment où ledit Fr. Martin s'est adressé à ma personne, vous le verrez dans la copie que je vous envoie de l'avis du général de l'ordre de Saint-François, et je ne doute pas du zèle avec lequel vous ferez ce que réclamera le service de Dieu et le soulagement de ces religieux, d'autant plus que les intérêts de ma propre cause sont ici en jeu, pour toutes les raisons qu'énonce ledit mémoire, et que précise un personnage de la conduite duquel j'ai tout lieu d'être satisfait, dans la

pièce dont vous recevrez copie, et enfin pour une foule d'autres raisons qui ne vous sauraient échapper. Je suis d'ailleurs très-sincèrement attaché à ce saint Institut, et je désire le favoriser et le protéger, spécialement en une chose qui est si juste. C'est pourquoi j'écris à Sa Sainteté une lettre conçue dans le sens que vous verrez par la copie ci-jointe. Vous la lui remettrez aussitôt, et vous lui exposerez de ma part, de la manière convenable, avec les ménagements que réclame la négociation, à cause du grand intérêt que les Français prennent à l'affaire, toutes les raisons qu'a Sa Béatitude d'employer le saint zèle de sa charité à défendre ces religieux, si dignes de sa protection ; vous serez aussi l'interprète fidèle de mes sentiments auprès des membres de la congrégation de la Propagande ; et vous prierez Sa Sainteté, conformément à ce que je lui ai demandé, de donner à ces pauvres religieux la consolation que j'attends, puisque la justice de leur cause, et les grands inconvénients qui pourraient s'ensuivre, si on laissait marcher les choses, obligent Sa Sainteté, outre les autres raisons que vous pourrez faire valoir, à appliquer immédiatement le remède au mal ; et encore de révoquer et abroger les brefs ou décrets contraires qui auraient pu être rendus, et de faire rappeler sans délai les membres des autres Ordres, français ou non, de tous les lieux et pays où ils se trouveraient concurremment avec des religieux de l'Observance, desservant des chapelles soumises à la juridiction du gardien de Jérusalem. Et de tout ce qui se passera vous m'aviserez.

» De Madrid, le 10 novembre 1629, — Moi, le Roi. — D. Juan de Villela. »

Dans la lettre que le roi écrivit à Sa Sainteté, il s'exprimait en ces termes :

« Votre Sainteté sait combien il y a longtemps que le Saint-Siége a confié à l'Institut du glorieux Père saint

François, entre toutes les familles religieuses d'en deçà des monts, la garde et la conservation des saints lieux de Jérusalem, et avec quel succès les moines de l'Observance de ce saint Ordre, qui ont résidé et qui résident dans ces contrées, ont entretenu et soutenu les sanctuaires pour le plus grand service et la plus grande gloire de Dieu; et comme j'ai appris que plusieurs religieux d'autres Ordres français, cherchent, depuis quelque temps d'ici, à s'introduire sous le titre de missionnaires, dans ces saints lieux et dans les églises gouvernées par le gardien de Jérusalem dans toutes ces provinces, et qu'il a été reconnu que leur conduite donne lieu aux plus graves inconvénients, à la grande affliction et désolation des dits moines de l'Observance, j'ai cru devoir, dans une cause aussi juste, et aussi digne de la sollicitude et du pieux zèle de Votre Sainteté, et dans mon dévouement sincère à ce saint Institut, supplier ardemment Votre Sainteté de favoriser ladite cause et de laisser les choses dans l'état où les avaient mises par le passé les souverains pontifes, prédécesseurs de Votre Sainteté. Toutes les concessions et toutes les grâces que Votre Béatitude daignera nous faire en cette circonstance, seront pour nous des faveurs d'un prix tout particulier, comme le représenteront plus longuement à Votre Sainteté le comte de Monterey et aussi le cardinal de Borgia.

« Madrid, 10 novembre 1629. »

En même temps que la cour d'Espagne faisait ces démarches, celle de France en faisait d'actives de son côté; mais avant de rapporter le décret par lequel la congrégation de la Propagande trancha ces difficultés, il sera bon de faire connaître la véritable origine de tous ces démêlés. Le principe d'où sortirent les troubles dont se plaignait dans ces mémoires le P. Arratia, et que signalait dans son rapport, avec une juste indignation, saint Bernardin de Sienne, est trop curieux, pour que nous négligions de le montrer en aussi peu de mots que possible.

L'ambassadeur du roi très-chrétien à la cour de Turquie était le baron de Cési. (1) Ayant occupé ce poste plusieurs années, durant lesquelles il avait pris assez souvent le parti des frères Mineurs dans leurs vives querelles avec les Arméniens et les Grecs, il se crut autorisé à expédier de son propre chef, au gardien de Jérusalem, un décret par lequel, comme ambassadeur du roi de France, il ordonnait aux supérieurs de terre sainte de lui rendre compte de six mois en six mois de leurs recettes et de leurs dépenses, avec indication nominative des Turcs qui toucheraient une somme quelconque; il ajoutait en outre qu'à l'avenir aucune somme ne devrait être payée, sinon par l'intermédiaire des interprètes, lesquels retireraient les quittances; il imposait encore d'autres règles et d'autres conditions, d'un ton de maître et de souverain. Les religieux s'opposèrent énergiquement et avec raison aux prétentions de l'ambassadeur, qui, se voyant débouté, passa tout à coup du rôle de protecteur des frères aux dispositions les plus malveillantes, et conçut le projet de les expulser des saints lieux, espérant que, par l'introduction d'autres religieux, il parviendrait à s'assurer l'administration suprême de toutes les aumônes qu'envoyait la chrétienté.

L'aventure de M. Aix, seigneur de Cormenin, et gentilhomme de la chambre du roi de France, contribua encore à enticher l'ambassadeur de son idée. Ayant obtenu à Constantinople un firman qui obligeait les Arméniens à enlever deux lampes qu'ils avaient placées dans la sainte crèche, l'ambassadeur s'imagina qu'il serait plus fidèlement et plus promptement exécuté, si un personnage d'assez de marque le portait lui-même à Jérusalem. Il désigna M. Aix, qui ne sachant guère ce qu'étaient dans les provinces les

(1) Nous croyons que ce baron de Cési pourrait bien être Deshayes, baron de Cormenin, que Louis XIII envoya en terre sainte, en 1621; mais nous suivrons la relation de notre auteur. (*Note du traducteur.*)

gouverneurs turcs, se présenta dans Jérusalem avec une suite nombreuse et une grande pompe, se figurant qu'on lui ferait une réception magnifique et qu'on le traiterait avec un respect tout particulier. Il n'y eut toutefois d'autre réception que celle que purent lui faire les religieux dans leur couvent : car si le gouverneur turc, Ferruc, s'occupa de son arrivée, ce ne fut que pour se plaindre de ce qu'un Français fût entré dans Jérusalem en déployant tant de faste, et pour se disposer à faire tout le contraire de ce que demanderait l'envoyé. M. Aix, voyant que le gouverneur ne lui rendait pas visite, fut obligé d'aller en personne lui exhiber le firman dont il était porteur ; mais Ferruc le congédia avec une insolente hauteur. Les religieux alors se rendirent auprès du gouverneur, qui répondit fièrement à leurs observations, en leur disant que si les Français prétendaient lui faire la loi, ce M. Aix n'avait rien de français ; que lui, Ferruc, l'avait pris pour un porteur de dépêches, comme aurait pu l'être tout autre homme à qui l'on paierait sa commission, et qui, pour lui imposer par un faste supérieur aux qualités du personnage, s'était présenté avec les allures et le train d'un ambassadeur, au lieu de se borner au rôle de messager qu'il était.

Le résultat de toute cette affaire fut que le gouverneur ne voulut point obtempérer aux ordres venus de Constantinople et alla jusqu'à essayer d'arrêter M. Aix. Celui-ci rejeta sur les frères la faute de tout ce qui arrivait, et leur reprochant tant de ne point l'avoir accueilli avec les égards convenables que de n'être point parvenus à adoucir le gouverneur, il retourna précipitamment à Constantinople, pour échapper à la prison, et après avoir menacé les moines de les faire bannir du pays.

M. Aix se rendit bientôt à la cour de Rome, et c'est dès ce moment que l'on commença à chercher querelle aux

religieux de terre sainte, et que l'on songea à la possibilité d'envoyer dans le Levant divers missionnaires français, que la cour de France et l'ambassadeur de Constantinople, le baron Cési, essayèrent d'introduire dans les lieux occupés par les religieux de l'observance de Saint-François.

Il n'y avait point alors à Jérusalem de consul français qui pût soutenir et mener à bonne fin dans cette ville, à l'encontre des observantins, l'entreprise du baron Cési en faveur des missionnaires français; mais ayant obtenu de sa cour que M. Limperador fût investi de ce titre, il saisit la première occasion qui lui parut opportune pour faire accepter à Constantinople une pareille nouveauté. En effet, Jérusalem n'étant point une ville de commerce, et n'ayant point de négociants français, il ne devait point être facile de faire agréer un consul par les Turcs, toujours soupçonneux. Cette occasion fut l'arrivée à Constantinople du muphti, du cadi et de plusieurs santons de Jérusalem, qui se plaignaient de ce que le supérieur des Latins se refusât à leur payer les honoraires qu'ils avaient l'habitude de toucher de trois en trois ans, lors de la permutation des Pères de terre sainte : espérant alors atteindre son but, le baron Céci proposa l'admission d'un consul de sa nation, qui ferait respecter les anciens droits des santons et régner constamment la paix et la bonne harmonie. Dans les lettres que le sultan adressa, à propos de cette affaire, au cadi de Jérusalem, il disait, entre autres choses :

« Vous saurez, en lisant les pièces marquées du grand sceau impérial, comme quoi l'ambassadeur de France, par le rapport qu'il a adressé à la Sublime Porte, m'a informé qu'il était d'usage qu'on remplaçât tous les trois ans le supérieur et les autres religieux de Jérusalem, sauf à payer aux Turcs la finance convenable, et attendu

faire pénétrer les nouveaux missionnaires dans Jérusalem; mais, il faut le dire, ceux-là même qu'il voulait favoriser ne prenaient aucune part à ces intrigues, et la cour de France n'en avait pas non plus une connaissance exacte et complète.

Tout finit par s'arranger, et les abus dont se plaignait saint Bernardin de Sienne, et à propos desquels notre monarque Philippe IV fit les réclamations convenables, avaient cessé, lorsqu'en l'année 1637, le père frai André del Arco étant gardien de Jérusalem, la sacrée Congrégation de la *Propagande* rendit le décret suivant :

« Le père gardien de la sainte colline de Sion aura soin de favoriser, par tous les moyens en son pouvoir, les missions et les missionnaires qu'a déjà envoyés et qu'enverra encore dans ces régions la sacrée Congrégation, soit par elle-même directement, soit par l'intermédiaire de ceux auxquels elle a délégué à cet effet son autorité : ce sont présentement le P. Fr. Léonard et le P. Fr. Joseph, du diocèse de Paris. Votre paternité recommandera à ses religieux, qui ont leur résidence dans les différentes villes et localités de la Palestine, du mont Liban, de la Syrie et de l'Egypte, de reconnaître les patentes délivrées à ses missionnaires par la sacrée Congrégation, et contresignées par mgr. le cardinal Louis, ou en son absence par un autre cardinal de la même Congrégation, et scellées du grand sceau qui représente l'église du Christ ressuscité et des onze apôtres, avec cet exergue : *Euntes in mundum universum prædicate Evangelium omni creaturæ*, ainsi que les patentes délivrées par les susdits pères Fr. Léonard et Fr. Joseph aux pères Capucins qui seront envoyés dans ce pays ; et ces patentes, une fois reconnues, assureront aux missionnaires qui les représenteront l'accueil le plus affectueux et toute espèce de secours de votre part.

» Il n'y aura point de missions à Jérusalem, à Bethléem, à Nazareth; par conséquent, les missionnaires ne pourront rester ou s'arrêter dans ces trois endroits que par dévotion, et ils seront reçus par les Mineurs observantins comme les autres pèlerins. Dans tous autres endroits, le gardien et ses religieux les laisseront s'arrêter et se fixer; et pour prévenir les occasions de discorde, il est enjoint aux missionnaires de ne point usurper et de ne point chercher à occuper, sous quelque prétexte que ce soit, les chapelles ou églises que les Mineurs observantins possèdent actuellement ou possèderont par la suite, comme aussi de ne point administrer, sans la permission des pères désignés par le gardien, les sacrements qui regardent spécialement le service des paroisses, c'est-à-dire, le mariage, l'extrême-onction, le viatique, la communion pascale, dans les lieux où se trouveraient des observantins, quand bien même les dits pères seraient légitimement munis des pouvoirs nécessaires à l'administration de ces sacrements.

» Le gardien aura également soin de surveiller et observer attentivement la conduite des missionnaires, afin d'informer la sacrée Congrégation des fruits qu'ils produiront et des résultats qu'ils obtiendront, ainsi que des choses répréhensibles qu'on pourrait découvrir (ce qu'à Dieu ne plaise!), dans leur doctrine ou dans leurs mœurs, travaillant toujours, du reste, à maintenir la paix entre eux et ses religieux, de façon que tous, *uno humero*, ne s'occupent que du service de Dieu et de la propagation de notre sainte foi. Que s'il s'élevait parmi eux quelque difficulté qu'il ne parviendrait pas à résoudre par sa sagesse et sa prudence, le père gardien en avisera la même sacrée Congrégation, après avoir tâché d'abord de s'informer, auprès de personnes impartiales, de l'exactitude des faits et des circonstances dont ils auraient été accompagnés. Le gardien sera pareillement chargé de faire tous les six

mois, ou quand des navires lui offriront une occasion favorable, un rapport sur tout ce qui arrivera de plus important à ses moines ou aux missionnaires, seulement toutefois pour les choses relatives à la religion : car, en ce qui concerne les affaires politiques, la sacrée Congrégation prescrit aux missionnaires de ne point s'en mêler afin de ne point s'exposer aux persécutions, contrairement aux règles tracées par la Congrégation. Enfin le père gardien choisira quelques-uns de ses religieux, parmi les plus capables, qui auront à apprendre les langues arabe, turque et arménienne, pour savoir les lire et écrire; et afin de faciliter les communications de ces pays avec Rome, il sera bon de charger quelques religieux d'un âge mûr d'enseigner la langue latine aux jeunes gens des localités où ils résideront. »

De cette manière toutes les difficultés furent aplanies, et les anciens gardiens de terre sainte furent délivrés de la crainte qu'ils avaient éprouvée de se voir enlever une possession aussi longue, aussi méritoire, aussi légitime. Ce fut un avantage considérable pour la cause de la religion et de l'Eglise : car si des prétentions nouvelles avaient dû prévaloir à cette époque, il eût été difficile au catholicisme de conserver ce précieux gardiennat. Tout en faisant subir aux moines de l'Observance les plus pénibles épreuves, et en les accablant souvent des vexations les plus tyranniques, les Turcs avaient plus de confiance en eux qu'en aucuns autres chrétiens. Ils avaient suffisamment apprécié pendant des siècles leur fidélité, leur loyauté, de sorte qu'ils ne concevaient jamais contre eux de mauvais soupçons ; les *cordeliers* leur paraissaient incapables d'une trahison quelconque ou de quelque chose qui y ressemblerait. Sans doute, par système comme par l'inclination naturelle qui les porte à tourmenter les chrétiens, les Turcs regardaient les religieux comme un objet sur lequel ils pouvaient tour à tour exercer leur

cruauté et leur cupidité ; mais, malgré cela, ils ont toujours été parfaitement convaincus de leur humilité, de leur probité ; ils n'ont jamais cessé de leur accorder cette considération, cette espèce de respect qu'on peut attendre des mahométans. Cela était si vrai que maintes fois les religieux d'autres ordres, ayant à traverser le pays pour se diriger vers les missions de Perse ou ailleurs, se voyaient obligés de revêtir l'habit des Mineurs, s'ils voulaient passer sans péril au milieu des infidèles. Si donc, avec tous les avantages que leur assuraient leur ancienneté et la confiance qu'ils avaient su inspirer aux Turcs, les observantins avaient tant de mal à conserver les saints lieux, combien n'aurait-on pas excité l'humeur ombrageuse des Turcs, si l'on avait essayé de les remplacer par d'autres moines ou prêtres quelconques? quelles difficultés et quelle opposition n'aurait point rencontrées une semblable tentative ? Et quel parti n'en auraient point pu tirer en même temps les chrétiens schismatiques du pays, pour s'arroger des priviléges exclusifs et fermer la porte aux latins ou catholiques ?

Rien de tout cela ne put échapper et n'échappa à la sacrée Congrégation de la *Propagande* ; aussi, bien que quelques-unes de ses décisions aient pu servir de motif aux projets de modifications qu'il fut plusieurs fois question d'apporter au régime du saint gardiennat, comme son intention ne fut jamais, ne put jamais être d'annuler les nombreuses concessions et d'abolir tous les priviléges apostoliques qu'avaient si justement obtenus les religieux de l'Observance, il lui fut très-facile de faire régner la bonne harmonie convenable entre ces religieux et les missionnaires des ordres réformés, de sorte que si ceux-ci servaient dans le Levant la cause de la religion, ceux-là ne trouvaient dans leur présence aucun obstacle à la possession et à la garde des saints lieux.

A la fin du même XVII[e] siècle, la congrégation de la *Propagande* eut également l'occasion de montrer jusqu'à quel point elle soutenait et voulait faire respecter les priviléges des observantins.

L'évêque de Paphos décida qu'au lieu des moines de l'Observance, ce seraient les capucins qui desserviraient la paroisse d'Arnica dans l'île de Chypre. Le gardien de Jérusalem ayant fait de justes réclamations, il s'ensuivit un long débat auquel la sacrée Congrégation ne voulut point mettre fin, avant de résoudre les trois questions suivantes :

1° La juridiction et les priviléges du gardien de la terre sainte s'étendaient-ils aussi au royaume de Chypre ?

2° Fallait-il considérer le gardien comme un commissaire apostolique délégué ?

3° Pouvait-il exercer une autorité paroissiale indépendante de l'évêque ?

Elle résolut affirmativement la première question, en s'appuyant sur quelques dispositions d'Innocent IV et de Calixte III, qu'elle citait. Pour la décision de la seconde, elle réunit les témoignages de beaucoup d'écrivains, et exposa le texte de diverses bulles d'Eugène IV, de Paul III, de Calixte II, de Calixte IV, et elle conclut en déclarant que, soit que l'on discutât le titre, soit que l'on envisageât l'objet du titre, il était suffisamment démontré que le gardien de Jérusalem était en Orient ou en Asie un véritable délégué pontifical, que c'est pour cela qu'il portait la mitre, l'anneau et la crosse pastorale. En ce qui concerne la troisième question, elle commença par s'exprimer en ces termes : « quant au dernier point, on ne peut douter que les pouvoirs du gardien ne le rendent

indépendant de l'évêque, puisque le patriarche de Jérusalem lui-même, qui réside à Rome, ne réclame et n'a jamais réclamé du gardien de Jérusalem et des frères de terre sainte aucune marque d'obéissance ou de soumission. Comme il est établi d'ailleurs que le gardien est délégué du souverain Pontife, et que par conséquent il y a lieu d'appliquer à l'espèce cette règle de droit qui porte : *d'égal à égal, il ne saurait y avoir de transmission de pouvoir*, — tout cela doit être à plus forte raison considéré par l'évêque de Paphos, qui n'est point évêque d'Arnica, et qui, en qualité d'administrateur apostolique dans un endroit particulier, ne peut être supérieur à l'administrateur de toute l'Asie, titre accordé au gardien. »

Comme conséquence de ces prémisses, la sacrée Congrégation jugea la cause dans le courant de l'année 1683, en prononçant que *l'administration et la préfecture de la mission de Chypre appartenaient au père gardien de Jérusalem*. (1)

A ce point de vue, on peut regarder les religieux de terre sainte, comme ayant été et comme continuant à être de nos jours les seuls gardiens de ces lieux vénérables que le Rédempteur du monde a sanctifiés par sa divine présence.

C'est ici le cas de mentionner les droits et les principaux priviléges qu'ont accordés au gardien de Jérusalem et aux religieux observantins les souverains pontifes, toujours satisfaits de leurs grands services, et toujours attentifs à ne leur laisser manquer aucun des moyens

(1) C'est peu de temps après cette époque, c'est-à-dire en 1690, que l'ambassadeur français, de Castaguères de Châteauneuf (voir les ouvrages de MM. Boré et Veuillot) plaida chaleureusement auprès de la Porte, la cause des religieux, et obtint un jugement mémorable qui reconnut et consacra tous leurs droits. (*Note du traducteur.*)

propres à assurer à leurs immenses travaux le plus de résultats possibles.

Le gardien de Jérusalem est le délégué du siége apostolique dans toutes les régions de l'Orient : il use des insignes épiscopaux et célèbre pontificalement.

Il a juridiction sur tous les prêtres séculiers et sur tous les pèlerins laïques qui se rendent en terre sainte.

Il peut dispenser de l'observation rigoureuse de la loi, suivant que l'exigent les voyages, les lieux, les temps, les circonstances.

Il a le pouvoir d'admettre à la réconciliation les renégats et les apostats ; il peut frapper des censures ecclésiastiques ou expulser de la terre sainte ceux qui y vivent mal.

Le gardien et les religieux auxquels il délègue à cet effet ses pouvoirs, peuvent absoudre de tous les cas et de tous les péchés, et relever de toutes les censures, sans autre exception que celle qui a lieu pour la falsification des lettres apostoliques.

Ils peuvent respectivement administrer tous les sacrements, excepté celui de l'ordre. Néanmoins, le gardien peut conférer les ordres mineurs aux néophytes.

Il leur est permis de se confesser aux prêtres séculiers et de recevoir en tout temps les ordres sacrés de tout évêque catholique.

Ils peuvent dire la messe et célébrer les autres offices divins, hors des heures ordinaires.

Ils ont la faculté d'acheter, de vendre, d'échanger tout ce qui leur est nécessaire.

Ils sont autorisés à communiquer avec les hérétiques, les excommuniés, les schismatiques, les infidèles.

Ils n'encourent aucune irrégularité, s'ils donnent la mort à un infidèle pour leur défense personnelle ou pour celle des saints lieux.

Enfin le gardien de Jérusalem a le droit, en vertu de l'autorité apostolique, de recevoir des docteurs en théologie sacrée et des chevaliers du Saint-Sépulcre.

Toutefois, avant de terminer ce chapitre, nous ne pouvons nous dispenser d'entrer dans quelques détails sur deux événements de l'histoire moderne qui paraissent se rattacher assez à la permanence de la résidence des observantins en terre sainte; savoir, l'établissement d'un consulat français à Jérusalem depuis l'an 1843, et le séjour du patriarche dans la ville sainte, depuis l'an 1846.

La France a toujours aspiré à un grand rôle en Orient, et, dans tout ce qui se rapportait aux saints lieux, elle a voulu que son influence surpassât et effaçât celle des autres nations d'Europe. Le titre de *protectrice* des saints lieux, qu'on lui a donné et reconnu dès les époques les plus éloignées, ne l'eût point satisfaite, s'il n'avait impliqué une espèce de suprématie morale, moyennant laquelle rien ne s'ordonnerait, rien ne s'établirait, rien ne se règlerait, qu'elle ne proposât elle-même et qu'elle ne trouvât convenable à ses intérêts et conforme à ses desseins. La France n'a jamais oublié que de son sein naquirent ces illustres paladins qui ceignirent la couronne de Jérusalem, quand eut lieu ce grand mouvement des Croisades que la première elle suivit, elle imprima; c'est de ces faits anciens et glorieux, qu'elle peut se rappeler avec un juste orgueil, qu'elle est toujours partie pour essayer de faire en tout temps prévaloir sa suzeraineté, sans tenir compte des

époques, des événements, des circonstances, qui ont changé complétement l'ordre des droits de la chrétienté, comme la manière de les soutenir. Mais, en définitive, les questions d'influence se décident en raison directe de la puissance : il faut donc forcément convenir que la France s'est trouvée et se trouve en position d'exercer en Turquie une certaine prépondérance, à laquelle ne pourraient aspirer les autres pays.

. . . .

Depuis le XVIIe siècle, comme nous l'avons dit plus haut, elle échoua dans le projet d'établir un consulat à Jérusalem ; elle n'avait point jugé opportun de reprendre une idée à laquelle pourtant elle n'avait jamais renoncé ; mais, dans le courant de l'année 1843, elle vint à bout d'avoir un consul dans la cité sainte, grâce à la faiblesse d'un empire en décadence, qui se relâche peu à peu de son ancienne intolérance, à mesure qu'il succombe sous le poids de sa décrépitude.

Il est juste de reconnaître que la France a rendu de grands services à la cause des saints lieux, et l'on ne saurait lui reprocher d'avoir pris l'initiative et hautement exercé en faveur des chrétiens son influence en Turquie, lorsque, placée dans de meilleures circonstances que les autres nations catholiques, elle se sentait la plus forte. Pour remplir ce rôle, il importe peu que d'autres peuples eussent pu invoquer en terre sainte des droits plus réels, du moment où ils ne pouvaient en assurer le triomphe. Dans le monde, le premier rang a toujours appartenu au plus puissant; c'est pourquoi si, par exemple, il arrive qu'aujourd'hui la France jouisse en Palestine d'une plus grande influence que l'Espagne, et puisse procurer aux lieux saints des avantages plus considérables que notre propre pays, réduit, semble-t-il, à ne plus prendre qu'une part insignifiante aux événements contemporains (et certes un bon Espagnol ne peut faire un pareil aveu sans que le

rouge lui monte au front!), il serait aussi injuste qu'inutile de nous opiniâtrer à lui disputer son rôle. Tout ce que nous pourrions, tout ce que nous pouvons faire, c'est de lui demander compte de la manière dont elle se sert de sa prépondérance; c'est d'exiger d'elle qu'elle protége et qu'elle respecte les gardiens qui, pendant six siècles, ont su maintenir le culte dans ces lieux vénérés : c'est de lui faire comprendre que l'existence du catholicisme en terre sainte n'est point une question intéressant un seul pays, mais une question chère à tous les pays catholiques, et que naturellement le peuple qui a le plus soigneusement veillé et le plus largement contribué, en prodiguant ses trésors, à l'entretien et à la perpétuité de cette sainte garde, ne peut être ni dédaigné, ni laissé de côté dans les affaires qui s'y rattachent; c'est de lui démontrer enfin que si, comme il convient à une grande nation, elle rend des services éminents à la chrétienté, en étendant aux lieux saints son influence en Turquie, elle cessera bientôt de les rendre, si elle fait un objet de question politique, confiée à des diplomates, de ce qui est une question purement religieuse et surtout du ressort des religieux; si, au lieu d'appuyer de son crédit à Constantinople les demandes des gardiens, elle prend pour système de les présenter elle-même à sa façon; et d'en paralyser l'effet par son arrogance à Jérusalem. (1)

On dit que l'objet du nouveau consulat se lie aux tentatives faites au XVII[e] siècle, c'est-à-dire qu'on voudrait déposséder les frères Mineurs et les faire remplacer par des prêtres séculiers. Nous avons beaucoup de mal à ad-

(1) Cette prétendue arrogance n'a jamais, en fait, effrayé beaucoup les gardiens de terre sainte, puisque, malgré le patronat des rois d'Espagne, ils usaient le plus souvent du *protectorat* de la France, ainsi que tous les catholiques d'Orient. Pour citer un fait récent à l'égard de ces derniers, rappelons qu'en 1834, ce fut à la demande de l'ambassadeur français, que le grand-seigneur consentit à l'installation, à Constantinople, d'un patriarche arménien catholique. (*Note du traducteur.*)

mettre cette supposition ; car nous ne pouvons croire que si la France ne désire pas que la chrétienté perde les lieux saints, il est impossible qu'elle ne reconnaisse, non-seulement qu'une possession immémoriale et tant de maux soufferts par les observantins leur constituent un titre imprescriptible, mais encore que les cordeliers, comme on les appelle dans le pays, jouissent, parmi les Turcs, à cause de leur ancienneté et de leur conduite, d'une considération et même d'un respect, que ne sauraient improviser en leur faveur d'autres ecclésiastiques, et que si le fanatisme musulman ne s'alarme point à la vue des Frères, il serait fort difficile qu'il manquât d'éclater, pour détruire tout ce que nous avons là, le jour où il les verrait remplacés (1). Indépendamment de ces considérations, la France ne peut ignorer que pour mener à fin une semblable entreprise, il faudrait bien qu'elle comptât avec la cour de Rome, et quand on pourrait la croire assez disposée, malgré ses bonnes intentions, à commettre une bévue aussi énorme, il n'est point de catholique qui suppose que dans la capitale du monde chrétien, il y ait les mêmes tendances et les mêmes chances d'erreur.

Ce que nous pensons, c'est que le consulat français de Jérusalem est non-seulement peu convenable pour la protection des sanctuaires, mais peut-être nuisible aux religieux. Si un ambassadeur français à Constantinople peut peser sur les conseils du grand sultan, un consul à Jérusalem se trouve dans une tout autre position vis-à-vis des pachas ou mosallams qui commandent en cette ville. Le gouvernement turc n'est pas dans les provinces ce qu'il est dans la capitale : car il ne suffit pas que le pouvoir

(1) Ceci est possible; mais, nous l'avouons, nous ne trouvons, dans cette histoire des religieux, aucun *fait* qui nous paraisse *prouver*, soit de la part de la France, soit de la part de la Propagande, l'intention de congédier injustement les gardiens de terre sainte. La France s'est souvent mise en avant, mais elle n'empêchait pas les autres puissances catholiques de seconder ses efforts en faveur des chrétiens d'Orient. (*Note du traducteur.*)

central transmette un ordre ou règle un point, pour empêcher les gouverneurs des provinces de les enfreindre, soit en leur donnant les interprétations les plus ridicules, soit en supposant des ordres contraires, soit en en faisant précéder l'exécution d'exigences exorbitantes, soit enfin en l'accompagnant de règles et conditions fixées au gré de leurs caprices. Ces usages, ces vexations, ces *avanies* des gouverneurs turcs dans les provinces forment tout un système administratif, et l'on peut même dire que ce système est inhérent à leurs fonctions, Que, par exemple, les latins aient un firman par lequel il est défendu aux grecs ou aux autres schismatiques de rien placer dans un sanctuaire à un moment donné ; qu'ils prient le gouverneur ou son secrétaire de leur faire enlever des chandeliers qu'ils y auront placés, et qu'ils fassent cette réclamation, non-seulement pour profiter des dispositions du firman rendu en leur faveur, mais encore parce que dans le cas où ils tolèreraient la plus légère intrusion de la part de leurs constants adversaires ou y consentiraient, ceux-ci ne manqueraient pas, comme il est arrivé si souvent, d'en arguer, comme d'un antécédent, et d'étendre leurs prétentions à des choses plus importantes : eh bien ! le gouverneur ou son secrétaire leur répondra en termes très-formels qu'il est vrai que le firman dit que les Grecs ou d'autres *ne peuvent rien placer*, mais qu'il ne porte pas qu'ils *ne peuvent point placer de chandeliers* (1). En règle générale, on ne parvient à lutter contre cette habileté turque dans la manière d'interpréter les ordres émanés de l'autorité supérieure, que par la patience et par des arguments pécuniaires, les seuls auxquels on veuille ordinairement

(1) Ce que nous citons comme exemple est un fait réel et positif : il est arrivé en 1847, à l'occasion de la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur, dans le sanctuaire du mont des Oliviers. Le cas ne saurait paraître rare, original, excentrique, car les Turcs ont toujours poussé, jusqu'au génie les merveilleuses inventions de la plus habile subtilité, quand ils ont voulu soutirer des fonds aux religieux. Le chapitre suivant confirmera singulièrement cette assertion. (*Note de l'auteur.*)

entendre ; jamais on ne réussirait, en affectant des airs de hauteur et d'indépendance, dont l'unique résultat serait d'aigrir les questions, de grossir les difficultés, de multiplier les embarras.

Ainsi donc, quand il s'agit de traiter une affaire sur un point assez éloigné de la capitale, avec un gouvernement qui ne sait ni ne peut (1) se faire obéir, avec des agents subalternes plus despotes que leur grand-seigneur, et qui presque toujours font impunément de toutes choses un trafic toléré, sinon autorisé, il est fort difficile qu'un consul à Jérusalem puisse obtenir ce que n'obtiendraient pas les moines. Le consul ne dispose là d'aucune force matérielle pour faire prévaloir la raison et la justice (2) ; il se rend dans ces contrées avec des ressources tout aussi peu suffisantes pour justifier ses désirs, ses demandes devant la cupidité des hommes qu'il doit manier ; il n'est d'ailleurs point supposable qu'il possède l'abnégation, la patience, l'humilité extrême, dont il aurait besoin pour se tirer le moins mal possible d'une foule de cas pénibles. Les moines non plus ne disposent d'aucune force matérielle ; mais ils ont la force morale que leur donne leur ancienneté dans le pays ; ils ont les

(1) Il faut malheureusement ajouter : avec un gouvernement qui, en certains cas, *ne veut point* se faire obéir. Combien de fois, les sultans ont rendu, en faveur des chrétiens, des décrets dont ils contremandaient secrètement l'exécution. (*Note du traducteur.*)

(2) Des faits récents semblent encore contredire l'appréciation de M. Sobrino. M. Crombé raconte (*Bulletin de l'œuvre des pèlerinages*, n° de juillet 1856) les détails de la réparation qu'obtint, en 1855, M. de Lesseps, consul de France, à la suite d'insultes faites aux pèlerins français, par des habitants de Séphoris. M. de Lesseps fit appeler le grand scheick, et lui ordonna de mettre en prison les pères de tous les enfants qui avaient lancé des pierres aux pèlerins... « Le lendemain, un des scheicks principaux, dit M. Crombé, vint en chemise se placer et marcher à pied devant nos chevaux... quel spectacle ! un chef arabe marchant à pied et en chemise devant des *chiens* de chrétiens, et surtout devant des prêtres à cheval ! Un trait de ce genre, ajoute-t-il, fait bien voir qu'en ce moment les consuls des grandes nations européennes, et ceux de la France en particulier, sont aussi puissants en Orient que les pachas eux-mêmes. (*Note du traducteur.*)

ressources que leur fournit la chrétienté ; ils ont donné assez de preuves de leur humilité, de leur longanimité ; enfin, par suite de toutes ces circonstances réunies, ils ont un tact et des connaissances spéciales sur la manière de se conduire dans les affaires, tels qu'il est bien malaisé d'en acquérir à un consul quelconque.

Il est bien certain que la Turquie, non par sa volonté propre, non par les progrès de la civilisation, mais par l'effet de sa faiblesse croissante, par la nécessité de sa position, va subissant chaque jour de plus en plus l'influence de l'Occident; qu'elle lui obéit, si nous pouvons nous exprimer de la sorte ; mais pour que cette influence se fasse sentir jusqu'à Jérusalem, les ambassadeurs à Constantinople suffisent. Quant à vaincre les difficultés d'exécution dans la ville sainte, un consul n'a ni le prestige ni les moyens de simples religieux. Comme le disait cet ancien gouverneur du XVII[e] siècle qui délivra un si bon passe-port à M. Limperador, Jérusalem n'est pas une ville de marchands, mais de pèlerins, et les Turcs n'ont ni l'habitude ni l'envie d'y voir d'autres consuls que les Frères. (1)

On aura remarqué que jusqu'ici nous avons parlé, en admettant qu'un consul à Jérusalem ne pèche point par

(1) De ce que Jérusalem n'est pas une ville de commerce, il ne nous semble pas qu'on doive conclure que la présence des consuls catholiques soit inutile à Jérusalem. Sans doute, en général, c'est le commerce qui amène l'établissement d'un consulat; et pourquoi? parce que, en général, c'est le commerce qui amène les premières relations qui s'établissent entre les peuples. Que si ces relations s'établissent autrement; si, par exemple, des intérêts ou des sentiments religieux portent ses nationaux à se fixer ou à se rendre fréquemment dans tel pays étranger, une puissance peut et doit dès lors naturellement songer à leur procurer la même protection qu'à ses marchands. Sans doute, les consuls ne parviendront pas toujours à faire respecter les droits de leurs nationaux; mais ne pourrait-on pas en dire autant des ambassadeurs eux-mêmes, surtout à Constantinople, il y a quelques siècles?.... Dans tous les cas, un consul peut, au moins, rendre à son gouvernement un compte exact des faits qui se passent : n'est-ce pas déjà un immense avantage?

(Note du traducteur.)

arrogance, ne cesse point d'agir dans sa sphère, avec la circonspection qu'exigent tant la présence des moines, antiques et immédiats gardiens de ce qui, dans Jérusalem, intéresse uniquement, ou du moins principalement les nations chrétiennes, que le caractère et les traditions des magistrats turcs. Car si nous devions supposer que le consul allât se créer des illusions, en se fondant sur son mérite personnel, sur le nom et sur le prestige de son pays, ou sur son influence à Constantinople, ou se mît en tête par hasard d'imposer aux gouverneurs par un air d'autorité, il est facile de comprendre que, dans ce cas, il ne ferait que s'engager dans les plus graves difficultés, et susciter de nouveaux obstacles à la paix et à stabilité du gardiennat. Jérusalem n'a pas une population sur laquelle puissent produire beaucoup d'effet les grandes allures des diplomates, qui d'ailleurs ne sont pas non plus les plus propres à la nature des affaires religieuses, les seules dont il importe aux peuples chrétiens de se mêler dans cette ville sainte. En ce qui concerne les résultats salutaires que peut amener l'influence ou la prépondérance de l'Occident à Constantinople (et c'est là dessus que le consul compte pour présenter, avec assurance et avec toutes les chances probables de succès, ses réclamations à Jérusalem), il ne faut point perdre de vue qu'à la cour de Turquie les Turcs eux-mêmes jouissent de plus d'influence que la France ou tout autre pays (1), et que par conséquent ce n'est pas chose si facile que de contenir à chaque instant les caprices des *tyranneaux* des provinces. Pour une vexation, pour un désordre que l'influence d'une puissance étrangère pourra faire cesser en Turquie, cent abus resteront debout, que ne pourra atteindre la main de la diplomatie, parce, que dans ce malheureux pays, toutes les tyrannies se tiennent et se

(1) Oui, sans doute; mais cela est vrai pour toutes les capitales, et cela pourrait s'appliquer également aux ambassadeurs.

(*Note du traducteur.*)

soutiennent les unes les autres, et de l'immense chaîne qu'elles forment, il est rare que l'on parvienne à rompre quelques anneaux.

A la vue du consulat français de Jérusalem, notre gouvernement vient de nommer à son tour un consul dans cette ville, afin de s'opposer à quelques-unes de ses mesures abusives, et de défendre les droits que peut revendiquer l'Espagne dans la question du gardiennat des lieux saints. Cette détermination, fondée sur de grands motifs de justice, a été certainement dictée par un sentiment d'honneur et de dignité nationale, et à la fois par le noble et louable désir de prévenir des innovations, qui pourraient compromettre l'existence du gardiennat. Pourtant, nous doutons beaucoup qu'avec ces deux consulats placés en présence, on puisse arriver facilement au but qu'on s'est proposé; il est fort à craindre, au contraire, que du choc entre l'arrogance française et la prudence, la dignité espagnoles (1), ne naissent de nouveaux conflits, qui, servant à augmenter la désunion, procureront en même temps aux magistrats turcs de nouvelles occasions de faire briller leur habileté tyrannique. Bientôt le spectacle de tendances contraires chez des personnages qui devraient poursuivre ensemble le même but, fournira les armes les plus dangereuses à l'ennemi commun, c'est-à-dire aux Turcs et aux schismatiques. De plus, en chargeant des diplomates de faire des protocoles, à propos de questions toujours traitées et de réclamations toujours formulées par des religieux (2), on arrive à affaiblir le prestige dont

(1) C'est l'énergie, et si l'on veut, la pétulance des représentants de la France qui a le plus contribué à imposer quelque retenue aux Turcs; mais nous ne voyons pas en quoi ils se seraient montrés si arrogants, pendant les siècles où seuls ils couvraient d'une protection efficace les établissements de terre sainte. (*Note du traducteur.*)

(2) Et cependant, il faut le dire, le cartulaire des Pères de terre sainte, comme Châteaubriand l'a fait remarquer avec une juste fierté, parle constamment de l'intervention des ambassadeurs de France. Il nous semble que

ces derniers étaient entourés aux yeux des infidèles, à détourner les affaires du train naturel qu'elles avaient suivi pendant six cents ans, et d'un système avec lequel le fanatisme turc s'était familiarisé et s'était plus ou moins résigné à transiger, d'un système qu'il convient de maintenir jusqu'à ce que se renouvelle l'aspect de la civilisation en Orient.

Il nous semble donc qu'au lieu de penser à l'établissement de consuls à Jérusalem, il eût mieux valu songer à faire en sorte qu'il n'y en eût aucun. A notre avis, il eût été plus convenable et plus utile, au lieu d'opposer un consul à un consul, de demander que la France retirât le sien. La diplomatie à Constantinople ; les Frères à Jérusalem : c'est ainsi que l'on a conservé les saints lieux pendant plusieurs siècles, et c'est seulement ainsi qu'on peut continuer à les garder le moins mal possible, jusqu'à la disparition de l'islamisme.

La résidence dans la ville sainte du patriarche Mgr D. José Valerga est l'autre fait qu'on suppose pouvoir influer sur la permanence des religieux franciscains.

La dignité du patriarche de Jérusalem n'a été, depuis la fin des Croisades jusqu'à nos jours, qu'un titre honorifique, ou, ce qui revient au même, une charge imposée aux évêques qu'on appelle *titulaires*, ou *in partibus infidelium*. L'Eglise a voulu maintenir toujours ce patriarcat, comme un souvenir perpétuel de la ville sainte, et comme la manifestation de l'espoir auquel elle n'a jamais renoncé, de voir ces pays, aujourd'hui soumis aux infidèles, rentrer un jour dans le domaine du christianisme. Après tant de siècles pendant lesquels il n'y a pas eu à Jérusalem d'auto-

la diplomatie doit nécessairement jouer un grand rôle dans toutes les questions relatives aux lieux saints ; seulement, pour que ce rôle soit réellement utile à la cause de la religion, il faut que la diplomatie soit franchement chrétienne.

(Note du traducteur.)

rité supérieure à celle du gardien du saint Sépulcre, c'est assurément une nouveauté que la résidence du patriarche à Jérusalem, une nouveauté qui doit naturellement amoindrir et resserrer les antiques priviléges et les pouvoirs dont jouissait le supérieur des observantins en terre sainte.

Cette nouveauté peut-elle être utile aux intérêts de la religion à Jérusalem? Peut-on en conclure qu'aujourd'hui la cour de Rome songe à affaiblir l'ascendant des religieux Mineurs de Saint-François en Palestine, et la remplacer dans la garde des lieux saints ?

Ces questions sont extrêmement graves ; elles sont trop délicates pour que nous osions nous risquer à développer une opinion que nous prétendrions faire passer pour absolument vraie et certaine. Pourtant il n'a point manqué de nos jours de gens qui se sont aventurés dans cette voie : plusieurs feuilles périodiques se sont emparées d'une matière aussi délicate, et avec cette légèreté qui est si facile et si commune dans ce genre d'écrits, nous avons vu soutenir des opinions et hasarder des conclusions telles que, si elles témoignent de bonnes intentions, elles ne révèlent guères de discernement, et beaucoup moins encore de modération et de prudence. Jusqu'ici le nouvel état de choses n'est point assez connu pour pouvoir être apprécié (1) : l'affaire présente d'ailleurs un caractère particulier

(1) L'érection du patriarcat de Jérusalem a excité en Espagne des susceptibilités qu'on s'explique difficilement et que rien ne justifie. « Les franciscains, dit M. l'abbé Azaïs, qui depuis six siècles sont les gardiens du saint Sépulcre, ont montré un admirable dévouement pour conserver le dépôt qui leur avait été confié; ils l'ont gardé au prix de leur sang. C'est là leur plus beau titre de gloire; mais ils ne pouvaient suffire aux besoins religieux de la Palestine... De jeunes prêtres, originaires du pays, seront de puissants coopérateurs de l'œuvre patriarcale.... Il y a encore là une belle place pour les enfants de Saint-François. Qu'ils s'associent aux travaux des missionnaires... qu'ils renouvellent les nobles travaux de nos corporations religieuses, etc. »
(Note du traducteur.)

tel, qu'un écrivain catholique ne peut ici se permettre des phrases téméraires, par lesquelles il ne réussirait, loin d'éclaircir les difficultés, s'il en existe, et de faciliter une bonne issue aux négociations que peuvent entamer les pouvoirs compétents, qu'à troubler les consciences ou à les endormir dans une fâcheuse insouciance. Ainsi donc, dussions-nous tomber dans une brièveté excessive sur ce point, nous nous bornerons à émettre quelques considérations, les seules que, dans notre manière de voir, permettent d'exposer sans danger la nature et l'état de la question.

Nous avons déjà dit précédemment, que personne ne peut invoquer des droits plus positifs à la garde des saints lieux que les religieux de l'Observance; nous avons avancé et prouvé qu'il n'est pas seulement convenable, mais qu'il est nécessaire de les maintenir à la tête du gardiennat, parce qu'ils pourraient difficilement être remplacés, sans que les latins perdissent ce qu'ils sont parvenus à conserver jusqu'ici au prix de sacrifices de toute espèce. Néanmoins, de ce principe, non plus que de cette circonstance que les nations catholiques n'ont dans ce pays d'autres intérêts que ceux qui se rattachent directement aux lieux saints, on ne saurait conclure que la résidence du patriarche à Jérusalem soit contraire à ces mêmes intérêts. Il peut paraître, au premier aperçu, eu égard au passé, que la présence du patriarche dans la cité sainte soit aujourd'hui peu utile ou peu nécessaire; mais on ne peut croire que le saint-siége n'ait eu, pour l'y envoyer, certaines raisons et certains motifs respectables; d'un autre côté, il est le plus compétent, ou pour mieux dire, le seul compétent pour juger de la convenance ou de l'inconvenance de mesures semblables : il est donc clair comme le jour qu'on ne peut regarder comme funeste, en d'autres termes, comme contraire aux intérêts de la religion, l'établissement du patriarcat à Jérusalem; car ce serait vouloir afficher un zèle religieux plus vif que celui du vicaire de

Jésus-Christ lui-même. Ce genre de zèle est pour le moins fort indiscret, fort inopportun : l'histoire nous apprend qu'en règle générale tous ceux qui se sont mêlés de faire la leçon aux papes, de vouloir les surpasser dans l'amour de la religion, dans la science du gouvernement de l'Église, n'ont abouti, en marchant dans cette voie, qu'au terme fatal de l'hérésie, en finissant par cesser d'être catholiques.

Ces courtes observations suffisent pour nous faire voir qu'il est au moins de la plus haute inconvenance de condamner le parti pris par le saint-siége, relativement à la résidence du patriarche à Jérusalem. Nous pourrions savoir très-bien ce qui se passe dans les lieux saints, et l'attachement que nous leur portons pourrait nous engager à combiner avec les meilleures intentions du monde et à exposer le plan qui nous paraîtrait le plus sage en ce qui les concerne; mais aussi nous ne devons pas oublier, en premier lieu, que nous pourrions difficilement le savoir mieux qu'on ne le sait à Rome, et en second lieu, que jamais nous ne pourrions surpasser ni même égaler le saint-siége dans son amour pour les monuments sacrés; que jamais nous ne pourrions connaître mieux, ni même aussi bien que lui, ce qui convient au gouvernement de l'Eglise dans toutes les parties de l'univers. Il faut que nous ne nous fassions pas illusion dans des matières aussi délicates, et que nous ne nous laissions pas fasciner par les apparences trompeuses au moyen desquelles les intérêts et les calculs humains nous font trop souvent tomber dans l'aveuglement: si nous sommes catholiques, il est juste, il est prudent, il est opportun de savoir le prouver à toute heure, de toutes les manières et dans toutes les circonstances possibles. Maintenant, si le patriarche nommé, en tant qu'homme nécessairement sujet aux erreurs, en commet quelques-unes qui puissent plus ou moins compromettre l'existence ou troubler la sécurité du gardiennat,

soit par des innovations ou des règlements de discipline ecclésiastique, soit par des modifications ou des changements dans le système économique relatif à l'administration et au maniement des deniers (système que les moines n'ont point introduit d'après des idées personnelles, mais qu'ils ont eu à coordonner dans une certaine mesure avec les dispositions des souverains des pays qui ont remis ou remettent leurs aumônes); si le patriarche, disons-nous, a pu se tromper sur l'un de ces points, la question est certes toute différente, et la solution ne saurait évidemment en offrir de grandes difficultés : car on ne peut supposer qu'il y ait eu faute ou erreur systématique, et l'on ne peut non plus douter que le saint-siége n'accueille les observations et les réclamations tendant à sauvegarder l'avenir ; il faut donc convenir que si quelques bévues ont pu être faites, elles seront bientôt réparées (1).

En nous arrêtant au dernier des deux faits particuliers qui forment la matière de ces rapides indications, nous n'hésitons pas à affirmer tout d'abord qu'il n'est pas possible d'admettre l'idée que l'établissement du patriarcat à Jérusalem implique le projet de priver les frères Mineurs de Saint-François du saint gardiennat, dont ils sont en possession depuis six cents ans. Personne ne connaît mieux que le saint-siége le mérite d'un dévouement si ancien ; personne n'a pu ni su mieux que le saint-siége apprécier les peines et les soucis, les travaux, les persécutions, le martyre, au prix desquels les religieux de

(1) L'Europe catholique a applaudi au rétablissement du patriarcat ; elle y a vu un grand progrès, presque une conquête sur l'islamisme, et le présage d'un meilleur avenir pour la Palestine. Nous savons que M. Sobrino est, sous tous les rapports, un des catholiques les plus éminents de l'Espagne; mais il s'est laissé entraîner plus d'une fois par des préjugés nationaux au-dessus desquels devrait le mettre la supériorité de son intelligence. L'intérêt de ce que nous croyons la vérité, nous a forcé de faire assez souvent des observations dont notre auteur nous pardonnera la franchise : *amicus Plato, sed magis amica veritas*. (*Note du traducteur*.)

l'Observance ont rendu à la cause de l'Église le service immense de conserver les saints lieux. Et lorsque tous les souverains pontifes ont donné dans tous les temps aux observantins les preuves les plus évidentes, les plus irréfragables, de leur considération, de leur reconnaissance pour un pareil service, peut-on croire aisément qu'il s'agisse aujourd'hui d'introduire une innovation d'une si haute portée? Parce que la garde des saints lieux est devenue moins difficile et moins pénible qu'elle ne l'a été à d'autres époques, peut-on soupçonner le père commun des fidèles d'une légèreté, d'un manque de gratitude qui la lui feraient enlever à ceux qui ont su la conserver à travers tant de siècles calamiteux, pendant lesquels ils ont bravé tous les tourments? Ne sait-on pas aussi à Rome que les cordeliers, tant à cause du si long séjour qu'ils ont fait dans le pays, qu'à cause de la discrétion reconnue et de l'habileté de leur conduite, portent avec eux au milieu des infidèles comme un sauf-conduit, qu'il serait fort difficile, sinon impossible, à d'autres, d'obtenir du fanatisme et de l'humeur ombrageuse des musulmans? Enfin, est-il permis de supposer un instant que la cour de Rome, lorsqu'il s'agit d'une affaire purement religieuse et intéressant au plus haut degré la cause du catholicisme, cesse d'être aussi sage, aussi prévoyante, aussi prudente qu'elle l'a toujours été, et se mette à protéger, à réaliser une innovation dont les conséquences seraient pour le moins fort dangereuses?

Il nous semble que de tout cela on ne peut rien croire, et surtout rien croire facilement. En considérant le passé du gardiennat, les épreuves terribles que les moines ont souffertes pour le maintenir, le service considérable que par là même ils ont rendu et continuent à rendre à la cause de l'Église, et en dernier lieu, les marques de gratitude et de reconnaissance, les faveurs et les privilèges que, pour ce motif, les souverains pontifes leur ont

accordés en toute occasion, il est plus naturel de conclure que, pour qu'on accueillît à Rome la pensée de les remplacer en terre sainte, il faudrait que les religieux de l'Observance cessassent d'être et de faire dans ce pays ce qu'ils ont été et ce qu'ils ont fait depuis le XIII[e] siècle, où le zèle de saint François les établit dans la Palestine désolée. Fils obéissants de l'Église catholique, unique fondement de l'édifice social qui a su résister et résistera jusqu'à la consommation des siècles à l'action destructive et aux coups redoublés du temps, enfants de cette Eglise, nous le disons encore, si nous voyions le père commun des fidèles décréter une mesure si nouvelle sur le gardiennat de la terre sainte, ah! nous gémirions de douleur avec toute la chrétienté, qui conserve une si profonde estime pour les antiques gardiens des saints lieux; mais il devrait nous être bien plus pénible et plus douloureux de cesser de nous incliner devant le vicaire de Jésus-Christ. Aucun catholique ne lui demanderait compte de ce qu'il aurait fait; aucun catholique ne cesserait non plus de croire qu'en obéissant, sa foi reste juste et raisonnable.

Mais comme, pour que le saint-siége fît ce changement dans la garde de la terre sainte, il faudrait reconnaître que de graves et puissants motifs l'y obligent; comme nous savons que ces motifs n'existent pas, attendu que les observantins sont aujourd'hui ce qu'ils ont été toujours, moines humbles et fidèles autant que gardiens intrépides du tombeau de Jésus-Christ, qui ont opposé avec succès la constance de leur humilité au fanatisme destructeur du Croissant, les seuls qui aient su se faire accepter par les musulmans, malgré la vive aversion avec laquelle ils repoussent tous ceux qui se distinguent par le signe de la croix; attendu, disons-nous, que les observantins sont de nos jours, se montrent de nos jours tels qu'ils ont été et se sont montrés dans tous les temps,

il n'est pas permis de présumer, encore moins d'affirmer, que l'on ait déjà décidé à Rome *in petto* leur éloignement de la terre sainte, et que le patriarche D. José Valerga soit allé à Jérusalem pour préparer une pareille révolution. Un catholique n'a point le droit de croire que le souverain pontife, en s'occupant d'une affaire d'une aussi haute importance religieuse, puisse accorder aisément sa sanction à un projet tellement chanceux, si tant est qu'il ait pu entrer dans l'esprit d'un diplomate quelconque.

Le patriarche de Jérusalem, suivant l'esprit et la lettre d'une foule de bulles apostoliques et de décrets de la congrégation de la *Propagande*, ne peut avoir dans la ville sainte d'autre chapitre ni d'autre clergé que les frères Mineurs de Saint-François, comme aussi dans toutes les autres villes et dans tous les sanctuaires où ils se trouvent établis. Il n'a pas non plus d'autre demeure que les couvents mêmes des franciscains, de manière que si, par la dignité et l'élévation de son rang, il peut, sous certains rapports, être considéré comme supérieur aux religieux, il ne peut compter et s'appuyer sur de meilleurs auxiliaires que sur ces uniques et valeureux soldats de Jésus-Christ, qui ont toujours occupé le poste d'honneur au pied de son vénérable tombeau.

Sans nous faire le panégyriste du patriarche de Jérusalem et vouloir justifier tous ses actes, sans nier qu'il ait pu se tromper en certaines choses, et que son inexpérience dans les affaires de terre sainte l'ait entraîné parfois dans une fausse route, ou lui ait fait prendre de fâcheux biais, ce que nous pouvons dire, c'est que les actes de son administration, tels qu'on les connaît, n'autorisent en aucune façon à le traiter d'ennemi des Frères, disposé et tendant à les éloigner du gardiennat. Plusieurs de ses décisions qui ont le plus excité l'attention, et provoqué de plus acrimonieuses récriminations, se rapportent

NEUVIEME PARTIE.

TRAVAUX ET SOUFFRANCES DES RELIGIEUX DE SAINT-FRANÇOIS DANS LA GARDE DES SAINTS LIEUX.

La religion seule nous ouvre, nous aplanit le chemin de la vertu : c'est elle seule qui, élevant notre ame au-dessus de toutes les affections terrestres, sait nous remplir de cette volonté forte par laquelle nous parvenons à briser les liens de la matière, à repousser les suggestions de la chair, à atteindre jusqu'à l'héroïsme. Si l'on fait abstraction du sentiment religieux, tous les mobiles qu'au milieu des circonstances diverses de la vie le monde pourra présenter à l'homme, ne sortiront guères de la sphère de l'utilité, de la convenance : c'est par ces mobiles de l'intérêt personnel, de la convenance relative, que nous nous laisserons, en ce cas, pousser dans toutes nos actions, et de cette façon, nous ne saurons jamais faire le moindre bien à autrui, sinon autant que nos calculs nous permettent d'y trouver notre propre avantage. Effaçons de notre esprit les idées spirituelles; il ne nous reste plus alors qu'une chair dégénérée qui se lance dans la voie large des passions, à travers les calculs égoïstes que fait naître la soif des joies et des aises de la vie terrestre. Pour nous retenir sur cette pente de la sensualité pure, pour aimer

le bien uniquement parce qu'il est conforme à la justice; pour s'oublier soi-même au profit des autres, pour s'exposer enfin, sciemment, à des maux inévitables, et sacrifier généreusement toutes les affections de la terre et même sa vie, tout cela afin de défendre ou de soutenir une idée, une pensée, un objet, il faut que la religion, en illuminant l'esprit de l'homme de son divin flambeau, inspire à son cœur le courage nécessaire pour ne pas défaillir dans l'accomplissement d'une pareille tâche. L'héroïsme consiste à savoir réprimer la fougue des passions, de sorte qu'elle ne nous empêche pas de faire ce qui est bon, ce qui est juste : c'est une sagesse que la religion seule nous enseigne, parce que seule elle offre à l'homme une récompense morale proportionnée à un aussi énorme sacrifice : si nous supprimons l'idée d'une vie future au delà du tombeau, et celle d'un Dieu rémunérateur de ceux *qui se crucifient à son service*, dès lors, nous n'avons plus rien à opposer, rien qui ne soit éphémère et tout à fait impuissant aux plus profondes tendances de notre nature corrompue, et les passions sans contre-poids restent seules dans la balance de la volonté, qu'elles font nécessairement pencher de leur côté.

On doit forcément reconnaître, et il faut répéter bien haut, que jamais il n'y a eu dans le monde d'héroïsme qui ne soit provenu du sentiment religieux. Au milieu de l'abondance de ses trésors, le monde n'en a aucun d'un assez haut prix pour créer l'héroïsme, pour récompenser les héros : c'est pourquoi l'héroïsme s'alimente par la chaleur vivifiante des splendeurs célestes; il n'attend sa récompense que de la Divinité, qui seule a pu l'inspirer. Parfois l'héroïsme a été désordonné, comme la foi a été parfois erronée : cela ne veut pas dire néanmoins que le principe que nous posons soit faux; la rareté de cet héroïsme, le genre de ces actions héroïques, n'ont servi qu'à prouver la stérilité, ou le caractère cruel des fausses

religions. De là seulement vient que la vraie religion a pu compter les héros par milliers ; de là vient que l'héroïsme qu'elle inspire comporte quelque chose de si doux et de si spirituel, de si beau et de si sublime.

Les religieux Mineurs de l'ordre séraphique ont été, dès leur établissement en terre sainte et particulièrement à certaines périodes de leur douloureuse histoire, un exemple vivant de la force qu'on puise dans le sentiment religieux et de l'héroïsme auquel on peut s'élever sur les ailes de la vraie religion.

La chrétienté avait perdu les saints lieux : ils n'étaient pour les sectaires de Mahomet que des lieux ordinaires qu'ils profanaient avec une arrogance sauvage. La Palestine était au pouvoir de ces fiers et plus acharnés ennemis du nom chrétien, et l'Europe se sentait lasse de tant de combats opiniâtres. Comme elle s'était jadis précipitée sur l'Orient au cri de *Dieu le veut*, de même elle paraissait croire qu'après deux siècles de guerres continuelles, Dieu ne voulait sans doute pas qu'elle s'obstinât à une lutte inutile; elle laissa s'éteindre dans son sein l'ardeur des Croisés, et elle se montra résignée aux décrets de la Providence, qui permettait dans Jérusalem le triomphe de ses ennemis. Tous les efforts avaient été impuissants : aussi n'y avait-il plus personne qui songeât sérieusement à les renouveler. L'orgueilleux vainqueur se reposait bien tranquille au milieu de sa conquête, et ayant arboré dans toute l'étendue de la terre sainte l'étendard du prophète de l'Arabie, il avait laissé la vie à peine à quelques chrétiens qui pussent faire le signe de la croix, là où la croix nous avait rachetés.

Dans cette cruelle situation, les adorateurs de Jésus-Christ devaient étouffer leurs gémissements au fond de leurs cœurs abattus, tandis que l'enceinte des plus véné-

rables sanctuaires ne retentissait que des accents de leurs profanateurs. Comment donc l'empêcher? comment arracher ces monuments aux profanations des mahométans et faire que le culte divin s'y conservât? Voici le prodige conçu par le sentiment religieux ; voici les merveilles opérées par la religion. La force, l'argent, les négociations, toutes les ressources purement humaines étaient alors impuissantes ; il fallait que l'humilité et la patience, l'abnégation personnelle, la résignation à souffrir les plus grand maux, la force d'ame nécessaire pour braver d'un front serein toute sorte de tourments, et jusqu'à la mort, tous les moyens que la religion seule pouvait employer, devinssent l'unique espérance de la chrétienté, après l'épuisement de tant de forces, la perte de tant de ressources, l'inutilité de tant d'efforts, prodigués durant deux siècles de lutte sanglante. Et la religion produisit ces nouveaux athlètes; ils se rendirent, couverts de leur manteau d'étoffe brune et grossière, sur ces champs de bataille où avaient succombé tant de guerriers; ils s'offrirent en holocauste volontaire à la colère des barbares dominateurs, et se succédant sans cesse les uns aux autres pour se transmettre ce glorieux héritage de la souffrance et du martyre, ils finirent par conquérir la puissance à force d'humilité; ils dominèrent au milieu de leurs dominateurs; ils adorèrent le Seigneur au milieu de ses ennemis; ils pratiquèrent l'Évangile et entretinrent le foyer de la foi, aux lieux mêmes où elle nous a été enseignée.

Rien n'échappe, nous l'avons déjà dit dans une autre occasion, à l'œil de celui qui veille d'en haut à sa cause, à la cause du christianisme. L'état des saints lieux sous le joug des mahométans est assurément un secret providentiel : l'intelligence humaine se perd dans un abîme de confusion, lorsqu'elle considère le terme auquel aboutirent les guerres des Croisés, lorsqu'elle compte les siècles qui se sont écoulés depuis, sans voir changer de face cet

Orient mystérieux, qui, ayant été le théâtre privilégié des prodiges de la Divinité, n'en est pas moins le dernier coin du monde où les ténèbres de l'erreur conservent une plus épaisse obscurité... Mais c'est aussi un autre secret, un secret que l'on peut opposer à celui de la longue domination musulmane; c'est un miracle qu'en sa présence et sous ses lois, le culte des lieux saints ne soit jamais tombé, qu'au milieu des triomphes des sectaires du Coran, lorsque leur haine contre les disciples de Jésus-Christ était la plus aveugle, la plus implacable; lorsqu'au point de vue humain, il semblait que tous les expédients étaient usés et qu'il n'y avait plus qu'à se résigner au complet abandon des sanctuaires vénérés; c'est un miracle, encore une fois, que du sein de l'humilité et de la pauvreté aient pu sortir ces nouveaux apôtres, destinés à entretenir à Jérusalem les lampes du culte, pour que le sépulcre du Sauveur répandît à jamais le doux éclat de ses flambeaux sur ce champ de mort de l'Orient.

Les frères Mineurs de Saint-François furent au XIIIe siècle les instruments dont Dieu se servit pour réaliser ce que nous pouvons si bien appeler un pareil prodige. C'est à eux que l'on est redevable, entre tant de grands services qu'ils ont rendus à la cause de l'Eglise, de la conservation pour la chrétienté des principaux monuments des saints lieux. Ainsi donc, il ne peut être indifférent, et il serait injuste de l'oublier dans cette Histoire, de faire un précis, sinon aussi étendu qu'il pourrait l'être (car, en ce cas, il remplirait à lui seul plusieurs volumes), au moins suffisant pour donner une idée du genre de maux que les moines ont eu à souffrir de la part des musulmans, afin de se maintenir en la possession des monuments sacrés. On peut aussi comprendre dans ce tableau les embarras et les tribulations que les schismatiques leur ont causés par leurs intrusions et leurs usurpations; nous en rapporterons donc les incidents les plus essentiels, dans l'ordre

chronologique et à mesure qu'ils demanderont une place dans notre récit.

Lorsqu'au milieu du XIII[e] siècle, en 1244, pénétrèrent dans la Judée les Karismiens (1), appelés à son secours par le soudan d'Egypte, les religieux qui se trouvaient déjà à Jérusalem depuis 1220, époque à laquelle saint François lui-même visita les saints lieux, furent tous cruellement immolés au pied des monuments qu'ils gardaient. La puissance des Latins déclinait déjà rapidement en terre sainte, et lorsque les sultans Bibars et Kelaoun se décidèrent à attaquer les dernières places qui restaient aux chrétiens, il y eut à peine une circonstance où quelques religieux ne fussent l'objet spécial de la rage et de la fureur des vainqueurs. Les moines exhortaient les chrétiens à ne point reculer dans les combats ; ils tâchaient de fortifier leur courage, afin que leur foi ne défaillît point à la vue des tourments dont on menaçait ceux qui refusaient d'embrasser l'islamisme ; et leur zèle religieux était tel qu'ils n'hésitaient point à se présenter devant les infidèles eux-mêmes, pour leur reprocher les erreurs dans lesquelles ils étaient plongés, et pour s'efforcer de leur faire connaître et embrasser la vraie croyance. Ils y gagnaient d'être séparés du commun des vaincus, que l'on passait au fil de l'épée ou que l'on destinait au plus horrible esclavage, pour être roués de coups, écorchés tout vifs, ou écrasés entre deux madriers. On en réservait aussi quelques-uns, pour les envoyer au Caire, dans le dessein de les tenter par tous les moyens possibles et de procurer aux musulmans le plaisir de voir un moine abjurer sa religion; et, frustrés dans leur espérance, les bourreaux inventaient et faisaient endurer à leurs victimes les tourments les plus affreux.

(1) Ou Khowarezmiens, descendants des anciens Parthes.
(*Note du traducteur.*)

Par la perte totale de la terre sainte après la prise de Ptolémaïs, en 1291, le peu de chrétiens qui restèrent dans le pays et les religieux qui se remplaçaient et se relevaient au poste qu'ils avaient choisi, se virent privés de toute espèce de secours, en butte à tous les caprices de leurs maîtres, à qui désormais personne ne pouvait plus s'opposer ni résister. Il fallut, en effet, un miracle pour qu'en cette occasion ils aient laissé la vie à un seul religieux, qu'ils aient laissé debout un seul monument; mais ce n'était point assez pour que les gardiens des saints lieux pussent espérer d'être traités avec la moindre considération. Comme nous l'avons déjà indiqué au commencement du chapitre précédent, les musulmans tempérèrent par l'avarice leur soif de sang chrétien, et adoptant pour système de piller et de tourmenter les frères, ils y subordonnèrent leur tolérance calculée. En conséquence, ils consentaient à ce que les observantins vécussent dans le pays et célébrassent les offices du culte dans les monuments sacrés ; mais ils leur imposaient les prescriptions les plus odieuses, les assujettissaient à des prohibitions ridicules, les soumettaient aux exactions les plus iniques, élevaient des griefs imaginaires, et, sous de vains prétextes, assaillaient leurs couvents pour s'y livrer à de capricieuses perquisitions, les jetaient dans les cachots, leur donnaient la bastonnade, quand cela leur passait par la tête; le tout, sans autre but que de s'emparer de leur modeste mobilier, et de leur accorder ensuite *la faveur* d'acheter leur pardon à un prix énorme. Si les *tyrannies*, c'est-à-dire, les mauvais traitements de maîtres fantasques, allaient parfois moins loin, suivant le caractère plus ou moins humain des gouverneurs, les *avanies*, c'est-à-dire les exactions les plus inqualifiables, allaient toujours en augmentant ; on les présentait comme le juste paiement de droits acquis, de sorte qu'ayant appris que les peuples chrétiens aidaient les religieux de leurs aumônes, pour qu'ils pussent se soutenir dans le pays et maintenir le

culte des saints lieux, les musulmans savaient très-bien en faire tourner la majeure partie à leur propre profit.

Ces rigueurs contre les religieux cessèrent quelque temps lorsque, par l'intermédiaire du supérieur Fr. Roger Guarino, le roi D. Robert et la reine Dona Sancha obtinrent du soudan de Babylone, dans le cours du XIVe siècle, moyennant de grandes sommes d'argent, le droit pour les moines de l'Observance d'occuper les principaux lieux du mont Sion et le saint Sépulcre. Quand ensuite les persécutions recommencèrent, et après que les religieux avaient déjà passé par une nouvelle série de tribulations et d'épreuves, la reine de Naples, Dona Juana, petite-fille de Robert et de Sanche, le roi d'Aragon, D. Pedro, et le doge de Venise, Lorenzo Celti, adressèrent au soudan des lettres énergiques. Ces représentations produisirent l'effet le plus salutaire ; mais comme, peu de temps après, le roi de Chypre et le grand-maître de Rhodes, qui s'étaient ligués contre les mahométans, saccagèrent Alexandrie, et causèrent, en outre, sur toute la côte d'Egypte, les plus grands dommages à leurs ennemis, les religieux subirent d'une manière horrible les conséquences de cette guerre. Les infidèles savourèrent les délices de la vengeance ; ils sentaient qu'en frappant les lieux saints et leurs gardiens sans défense, ils blessaient au vif les princes chrétiens.

Il y avait alors douze religieux dans le couvent du saint Cénacle ; ils furent tous jetés dans une prison, d'où on les traînait de temps en temps sur les places publiques, soit pour les fouetter cruellement, soit pour les accabler de coups de bâton. Malgré l'insuffisance de la nourriture qu'on leur fournissait, ils purent résister à ces traitements cinq ans entiers, au bout desquels on leur ôta la vie, sans avoir réussi à en faire apostasier aucun. On transporta à Damas seize moines, qu'on avait arrachés du

saint Sépulcre et du couvent de Bethléem ; et, après leur avoir fait endurer des tourments plus cruels encore qu'aux précédents, pendant le même laps de temps, on finit par les décapiter tous publiquement.

Cette effroyable persécution ne fut point restreinte aux endroits que nous avons indiqués, elle n'éclata point qu'une seule fois ; mais elle s'étendit sur une plus ou moins grande échelle aux autres parties de la Palestine et de l'Egypte où se trouvaient des religieux ; aussi y en eut-il un très-grand nombre qui tombèrent sous le cimeterre des sarrasins, et n'y en eut-il presque aucun qui ait échappé à des pénalités continuelles et excessives. A l'égard de la plupart, les musulmans s'attachaient avec une ardeur opiniâtre à leur arracher une abjuration sacrilége ; à quelques autres ils réservaient des supplices, dont la seule idée fait frémir d'horreur, comme de les scier ou de les écarteler tout vifs. Le martyre de l'espagnol Fr. Juan de Eteo mérite toutefois une mention particulière ; nous en prenons le récit quoique assez long, dans le *Patrimoine séraphique* :

« Frai Juan de Eteo, espagnol de nation, originaire du royaume de Castille, était un homme d'un talent si remarquable, et d'une réputation de vertu si notoire, qu'il devint le confesseur de D. Fernando, infant d'Aragon. Il avait toujours nourri le vif désir de visiter les lieux sacrés où s'opéra notre rédemption, et se trouvant déchargé de son honorable emploi, il sollicita des supérieurs la permission de s'embarquer. Ceux-ci, en considération de ses excellentes qualités et de son rang distingué, la lui accordèrent volontiers, et lui donnèrent pour compagnon un frère lai de la province de Santiago, qui se nommait Gonzalo, et qu'un attrait tout aussi puissant entraînait au pieux pèlerinage.

» Ils le firent, ils visitèrent les lieux saints à la grande consolation de leurs ames ; mais ils furent arrêtés à Jérusalem, au moment d'une des persécutions auxquelles furent en butte les religieux, qu'on dispersa dans différentes prisons. Nos deux compagnons Fr. Juan et Fr. Gonzalo se trouvèrent réunis seuls dans le même cachot. On ne saurait exprimer tout ce qu'ils souffrirent, durant leur incarcération ; la fustigation, la bastonnade, les tortures les plus variées et les plus atroces étaient tour à tour employées pour les forcer à renier notre sainte foi ; mais ils supportèrent tous les supplices avec une constance inébranlable, sans qu'ils montrassent jamais la moindre faiblesse. C'est dans cette lutte héroïque, dans cette confession éclatante de la foi chrétienne, que le saint frère lai succomba sous la violence des tourments, obtenant la couronne du martyre, comme le plus doux prix de sa fidélité.

» Celui qui jusqu'alors avait rempli le rôle de maître resta seul sans disciple, pour nous montrer une fois de plus par son exemple que les chênes sont brisés par la fureur de l'ouragan, tandis que les humbles roseaux résistent à tous les efforts de la tempête. Privé de l'appui du saint convers et toujours exposé à de nouveaux assauts, celui que l'on supposait le plus fort commença à chanceler sous tant de coups redoublés. L'esprit résistait encore à la violence de la tentation, mais la chair gémissait et se plaignait de ses blessures, la chair dont des offres séductrices flattaient d'ailleurs les ardentes convoitises, et, dans ce combat terrible, fermant l'oreille à ce que lui disait l'esprit, le pauvre Fr. Juan n'écouta plus que la voix de la chair, qui l'entraîna dans une chute honteuse.

» Il abjura la foi sainte, et il était venu pour la sceller de son sang; il renia le divin Jésus, et il avait promis de le suivre jusqu'à la mort ; il se fit le triste disciple des

inepties grossières du Coran, et il avait été le directeur d'un prince chrétien, et c'était un docteur en théologie sacrée ! De pasteur il devint un loup dévorant ; il secoua de ses épaules l'humble manteau des Franciscains, pour prendre le costume profane des Turcs, sous les yeux et malgré les larmes de la religion, son inconsolable mère ! Le libre enfant de Dieu se fit le vil esclave du démon ! Celui qui était le F. Juan de Eteo représenta Mahomet ! Belle pièce que jouait un seul homme, malgré la différence des personnages, sur la scène du monde ! Il ne lui restait plus qu'à prendre le véritable rôle de pénitent et d'intrépide martyr : la grâce allait le lui montrer, la grâce qui permet quelquefois ces péripéties théâtrales, pour apparaître plus miséricordieuse, au moment du dénouement du drame de la vie humaine.

» Il ne poussa point l'impudence de l'apostasie jusqu'à oser paraître, sans rougir, devant les religieux dans son nouveau costume; c'est pourquoi il demanda à se rendre de Jérusalem au Grand-Caire, fuyant de la face du Seigneur, comme un autre rebelle Jonas. Il resta trois ans dans ce vil esclavage du démon, et ce ne fut point la moindre marque de la bonté divine, que de n'avoir point permis que, durant tout ce temps, il se soit précipité dans les excès auxquels convie cette secte immonde : car, bien que les musulmans voulussent le forcer à prendre part à leurs plaisirs impudiques, il s'abstint toujours de leurs habitudes désordonnées, et, malgré quelques relations illicites, on ne remarqua jamais en lui aucun des autres vices que permet une vie aussi animale.

» Le moment arriva bientôt où la miséricorde divine voulut le visiter par quelques inspirations, qui commencèrent à l'éveiller de ce lourd sommeil. Une réflexion chrétienne lui vint sur l'étrangeté de la mise qu'il avait adoptée; il se souvint du pauvre manteau qui couvrait

plus décemment sa nudité. Déjà son cœur saignait un peu de la blessure profonde qu'il avait faite à ses frères consternés de sa scandaleuse hardiesse; il sentait la responsabilité du mauvais exemple qu'il avait donné aux autres chrétiens, soumis à des obligations moindres que les siennes. Il commença à trembler, plein d'horreur pour lui-même, en considérant l'espèce d'insouciance avec laquelle il se livrait aux douceurs du sommeil, quand il pouvait se réveiller sous le coup d'une condamnation éternelle. De ces pensées là il s'élevait plus haut, et il voyait le malheur plus réel d'avoir offensé si grièvement un Dieu bon, infiniment digne d'être aimé, comme auteur de tous les êtres, un Dieu au service des autels duquel il s'était voué, comme médiateur entre lui et les hommes. Ces graves sujets l'occupaient sans cesse deux ans et demi après sa chute; de son côté, notre Seigneur, toujours plein de clémence et de tendresse, le regardait avec compassion; par l'influence de sa grâce il donnait plus de force aux réflexions de l'intelligence, jusqu'à ce qu'enfin le cœur brisé de Frai Juan se répandit tout entier dans des larmes si continuelles, qu'il pouvait à peine les retenir, pour les dérober aux regards des Maures.

» Pénétré jusqu'au fond des entrailles d'une douleur de de plus en plus véhémente au souvenir de ses fautes, et tout à fait résolu à mourir, il écrivit au ministre provincial, qui se trouvait en Chypre, pour l'assurer de son repentir et de sa conversion, et pour le prier instamment à différentes reprises de lui envoyer un prêtre à qui il pût se confesser, et demander quelques consolations, afin de réparer ensuite publiquement le scandale qu'il avait donné. Le provincial, rendant grâces à Dieu, et plein d'une sainte complaisance, lui envoya un ecclésiastique animé d'un excellent esprit, et capable tant de bien disposer le pénitent que d'affronter lui-même les dangers auxquels il plairait à Dieu de l'exposer. Frai Juan fit une confession

générale avec les larmes les plus abondantes et les plus brûlants soupirs, se jeta dans les bras du religieux et se recommanda à ses prières : puis, tous deux se séparèrent après un fraternel adieu.

» Il se rendit au tribunal du Cadi et des autres docteurs et juges du Coran, et leur dit avec une intrépidité toute chrétienne : il y a près de trois ans, qu'oubliant que j'étais homme grâce à la religion si conforme à la raison que je professais, je me fis animal, en entrant dans la secte honteuse où je voulus vivre. Nonobstant l'excessive faiblesse qui me fit tomber si bas, j'ai sérieusement réfléchi, durant tout ce temps, au genre de vie des Maures, et je trouve qu'il ne diffère de celui des bêtes des champs, qu'en ce que celles-ci ne sont point capables de toutes les abominations que commettent ceux-là : c'est enfin un genre de vie dont l'enfer a tracé les règles, et elles ont été promulguées par le plus digne agent de sa malice qui a été Mahomet. Aveugle devant le flambeau de la raison, succombant à la violence de vos supplices, j'ai abandonné une foi qui est la seule vraie, la seule sainte, la religion unique dans laquelle les hommes peuvent se sauver; c'est celle des chrétiens et celle que je professe maintenant. Et pour que vous sachiez que c'est ainsi que je pense, que je n'ai point d'autre croyance, que j'attends de la miséricorde divine la grâce d'y mourir, voilà votre costume profane : car je n'en veux point d'autre que l'humble et pauvre manteau avec lequel je suis entré dans votre pays. — Il le portait caché sous son vêtement turc, et en disant ces paroles, il jeta loin de lui avec mépris les habits mahométans, ne conservant plus que le manteau de dessous ; puis il reprit en ces termes : pour que votre ignorance n'ait point d'excuse, je viens vous annoncer devant ce peuple la foi de Jésus-Christ mon maître, et je vous supplie, avec toute la charité dont je suis capable, de l'embrasser tous, si vous voulez vous sauver, parce qu'en celle dans laquelle

vous vivez maintenant et dans laquelle malheureusement moi-même je vivais, il n'y a point de loi, il n'y a point de religion ; elle n'est qu'un piége du démon, un vain système dont les fables et les erreurs dépravent la nature humaine et mènent à une damnation inévitable : c'est pourquoi, je le déclare hautement en public, je la déteste, je l'abjure, je la couvre de mes anathèmes, comme la foi la plus pernicieuse.

» Il allait continuer ; mais l'inique tribunal, ne pouvant souffrir ces outrages, ordonna qu'on lui fermât la bouche, qu'on l'emmenât de sa présence et qu'on le fouettât de la manière la plus cruelle qu'ils connaissent, avec une espèce de lanières de cuir dur, nouées, entrelacées, anguleuses, qui déchirent et ouvrent les chairs comme des couteaux. Les bourreaux lui appliquèrent les coups avec une telle violence et une telle barbarie, qu'ils lui déchirèrent tout le dos, enlevant avec la peau des lambeaux de chair, au point qu'en plus d'un endroit ils mirent à nu les os de l'épaule. Il endura ce premier supplice avec une patience exemplaire, et l'on n'entendait sortir de sa bouche que d'ardentes oraisons jaculatoires, par lesquelles il exprimait le grand amour avec lequel il souffrait et l'humble repentir de sa désertion ; parfois il les interrompait pour leur prêcher notre sainte foi et attaquer la secte de Mahomet. Les juges voyant sa constance et que ces tourments ne le faisaient point taire, ordonnèrent qu'on frottât fortement ses plaies avec du sel et un vinaigre très-acide : Frai Juan supporta ce traitement affreux avec la même sérénité que les autres, sans cesser d'exprimer la joie qu'il éprouvait à souffrir par un flux de douces et tendres paroles qui s'échappaient de son cœur embrasé du feu de l'amour divin.

» Les magistrats jugeant qu'ils perdraient leur temps à vouloir ébranler par de nouveaux supplices, un homme dont ils ne tiraient que de nouveaux éloges de notre foi,

de nouveaux outrages contre le mahométisme, finirent par le condamner à la peine capitale. Ils firent une croix en bois grossier, y étendirent leur victime et lui attachèrent les pieds et les mains avec quatre gros clous; et trouvant qu'elle n'était point assez solidement fixée à la croix, ils lui percèrent les coudes avec deux autres clous. Aux premiers coups de marteau, le martyr resta comme mort; le visage livide, les yeux éteints, la mâchoire pendante, les lèvres sans mouvement, il ne présentait plus que les apparences d'un cadavre ; mais à peine les bourreaux eurent-ils dressé la croix, que, semblable au phénix, il recouvra une nouvelle vie; son front reprit sa blancheur, les lèvres et les joues leur coloris: on n'eût pas cru qu'il souffrît autant ; et se faisant de sa croix une chaire, il reprocha une dernière fois leurs erreurs à ses persécuteurs; puis, après un moment de silence, il se mit à faire sa profession de foi suprême, à célébrer les louanges divines par divers psaumes et à réciter d'autres prières propres à sa situation. C'est ainsi qu'il expira, après avoir remis son ame entre les mains du divin Pasteur, qui ne voulut point perdre cette brebis, et comme s'il oubliait un instant l'innombrable troupeau de brebis toujours fidèles que l'ordre séraphique fournit aux autels du martyre, il plaça sur les épaules de sa miséricorde cette pauvre brebis fugitive, pour l'introduire dans le bercail céleste, couronnée de palmes si glorieuses. »

Vers la fin du XIVe siècle, cette rage persécutrice se calma; mais pour qu'il ne s'écoulât point un long intervalle durant lequel les religieux ne fussent point l'objet de quelque injustice, les musulmans leur enlevèrent cette partie de l'église du Cénacle, sur le mont Sion, qui renfermait le tombeau du saint roi-prophète David. Cette spoliation eut lieu à l'instigation des juifs qui habitaient Jérusalem, lesquels ne pouvant se résigner à voir ce monument entre les mains des chrétiens, et désirant le

convertir en synagogue, gagnèrent par de riches présents des magistrats auxquels il ne fallait pas faire grande violence, quand il s'agissait d'aggraver la situation des moines.

Quelques démarches et quelques diligences que fissent ceux-ci pour empêcher l'exécution immédiate de cet attentat, la chose ne leur fut pas possible. Toutefois, le gardien frai Juan de Beloro se rendit en personne en Egypte, et avec l'appui que lui prêtèrent plusieurs ambassadeurs chrétiens, il réussit enfin à faire accueillir sa plainte. Le soudan ordonna qu'on restituât aux religieux tout ce dont on les avait dépouillés, et ses ordres furent exécutés. Mais ce résultat ne fut point obtenu malheureusement, sans qu'on dût débourser des sommes énormes et réduire les lieux saints à la plus extrême détresse.

A l'abri des persécutions extraordinaires qu'ils avaient eu à essuyer dans le siècle précédent, les religieux, purent, dès les premières années du XV[e] siècle, s'acquitter et s'acquittèrent avec un grand zèle et avec des fatigues non moindres, de missions nombreuses et importantes que les souverains pontifes leur confièrent dans le levant; mais vers l'année 1440, tous ceux qui résidaient à Jérusalem se virent conduits en prison et fouettés de la manière la plus barbare par les ordres du soudan. Ils rachetèrent leur vie à force d'argent: celui qui se trouvait dans la caisse des couvents ne suffit pas, et le syndic fut forcé de se procurer le surplus aux conditions usuraires les plus dures. Sur ces entrefaites, les infidèles pénétrèrent dans le saint sépulcre, et après s'être emparés de tout ce qui fut à leur convenance, ils brisèrent et détruisirent tout le reste, transformèrent les chapelles en écuries, et firent de tous ces lieux divins le théâtre des plus exécrables infamies. C'est encore et seulement à force d'argent qu'on parvint à mettre un terme à ces profanations.

Le siége apostolique était occupé à cette époque par le pape Eugène IV, qui, apprenant avec la douleur la plus profonde la nouvelle de faits semblables, travailla avec une activité soutenue à les faire cesser. Tantôt il exhortait les princes européens à secourir les moines par leurs aumônes ; tantôt, pour que tous contribuassent à une œuvre si excellente, il s'adressait aux nations orientales, qui étaient réconciliées avec l'Église ; enfin, il décidait l'empereur d'Ethiopie à exiger du soudan d'Egypte le respect et le maintien des priviléges que ses prédécesseurs avaient accordés aux lieux saints, ainsi que des immunités et franchises dont jouissaient les moines franciscains qui les gardaient. Tous ces efforts dans lesquels les moines eux-mêmes secondèrent énergiquement le saint siége, amenèrent le résultat désiré : Constantin, empereur d'Ethiopie, menaça le soudan de lui déclarer une guerre implacable, s'il ne faisait pas en sorte de garantir aux frères les franchises que leur avaient octroyées ses prédécesseurs, en leur laissant toute la liberté nécessaire pour qu'ils pussent réparer les dommages que leur avait fait essuyer une soldatesque effrénée ; les nations de la chrétienté envoyèrent des aumônes abondantes ; et de cette manière, les moines affligés purent s'appliquer à réparer les ravages causés par les profanateurs et les pillards.

Peu de temps s'était écoulé depuis, quand les Géorgiens, aspirant à la possession du mont sacré du Calvaire, et croyant que les observantins n'étaient pas à même de faire face aux frais énormes d'un nouveau procès, après tous ceux qu'ils avaient eu à supporter pour remédier aux suites de la dernière persécution, portèrent plainte devant le soudan, en demandant qu'on leur adjugeât le service de la colline sainte et de la chapelle souterraine. Par bonheur, le soudan alors régnant avait quelque sympathie pour les religieux, qui implorèrent sa protection et lui exhibèrent les anciens titres sur lesquels reposaient leurs

priviléges. Il renvoya la cause aux magistrats de Jérusalem, et cette fois ils firent justice et rendirent une sentence favorable aux moines. Mais ceux-ci ne purent se livrer longtemps à la joie qu'ils éprouvaient d'avoir soustrait à l'ambition des Géorgiens une proie aussi précieuse; car ils se virent bientôt contraints d'abandonner l'église qu'ils avaient à Béthanie auprès du tombeau de Lazare, et un santon la convertit en mosquée musulmane; ils durent renoncer vers la même époque au couvent de Saint-Jérémie, situé à mi-chemin de la route qui conduit de Rama à Jérusalem: il fut attaqué par un parti de montagnards arabes, qui pillèrent et détruisirent tout ce qu'il renfermait, et massacrèrent en outre tous les religieux qui s'y trouvaient.

C'est au prix de tant de travaux et de peines que les frères étaient parvenus à se maintenir en terre sainte durant la domination des soudans d'Egypte, quand, au XVI[e] siècle, vinrent à régner sur la Palestine les Turcs, ses maîtres actuels. Dès l'année 1453, cette race ottomane s'était emparée de la ville de Constantinople, où elle avait transféré son trône et le siége de son immense empire. Le grand-turc installé en Europe, et assez puissant pour étendre sa domination en Asie et en Afrique, eut bientôt brisé le sceptre des soudans; il pénétra en Syrie à la tête d'une grande armée, défit le soudan Campson, qui périt en combattant vaillamment, et subjugua successivement la Palestine, l'Arabie et l'Egypte. Les Égyptiens se virent réduits à quitter ces provinces, à la suite de leur défaite, et à se renfermer dans les murs de Gaza, de sorte que toutes les villes ouvrirent leurs portes au nouveau conquérant, et Sélim entra, en 1517, dans Alep, Damas et Jérusalem, pour s'acheminer ensuite vers l'Egypte elle-même.

Une des premières choses qui suivirent l'entrée triomphale de l'empereur des Turcs dans la ville sainte, ce fut

l'ordre qu'il intima aux moines, sous les menaces les plus terribles, de lui livrer les trésors qu'on prétendait être cachés dans le saint temple. Ce qu'ils y avaient de plus cher et de plus précieux étaient les vases et les ornements sacrés : aussi résolurent-ils tous de mourir, plutôt que de les remettre entre des mains sacriléges qui les eussent immédiatement profanés dans des fêtes impures. Le sultan irrité de leur refus les fit jeter dans d'étroits cachots sans autre nourriture qu'un peu de pain et d'eau, ordonnant en outre qu'on les battît et fouettât inhumainement tous les jours, jusqu'à ce qu'ils découvrissent le trésor qu'il convoitait. Il les retint ainsi pendant vingt-sept mois, au bout desquels, s'étant déjà emparé de l'Egypte et mis en possession des richesses des soudans, il ne se soucia plus de ce que pourraient cacher les religieux, et les laissa retourner dans leurs couvents.

Tel fut le premier accueil que les nouveaux maîtres de la Palestine firent aux humbles gardiens des saints-lieux. Ils n'avaient rien gagné au change : c'étaient des mahométans qui succédaient à d'autres mahométans, animés d'une haine égale contre la religion du Crucifié. Une circonstance aggravante se présentait : les Turcs passaient pour être des observateurs plus fidèles et plus rigides de leur religion que ne l'avaient été les soudans. Il n'y avait donc aucun motif d'espérer sous la nouvelle domination plus de justice qu'auparavant; il fallait plutôt craindre, au contraire, que le fanatisme des musulmans n'atteignît le plus haut degré de paroxysme, et ne rendît aux frères plus difficile que jamais la possession paisible et certaine des sanctuaires qu'ils gardaient.

Il en fut en effet ainsi. Le changement de domination porta bientôt les juifs à reprendre leur ancien projet, et à renouveler des efforts jusques-là inutiles pour chasser les moines du tombeau de David. Ils n'attachaient pour lors

plus d'importance à ce qu'on le leur rendît, pour y établir leur prétendue synagogue: leur haine contre les latins demeurait satisfaite, pourvu qu'on expulsât les religieux du mont Sion, quand même les mahométans se le réserveraient, et en useraient comme ils l'entendraient. Afin d'atteindre leur but, quelques-uns de leurs chefs les plus habiles préparèrent les voies en semant l'or et achetèrent le concours d'un santon de la mosquée d'Omar, grand hypocrite, qui jouissait parmi les siens d'une haute réputation de sainteté. Ils parvinrent à lui inculquer si bien l'idée de la spoliation qu'ils poursuivaient, que le santon s'en occupa comme d'une affaire de conscience, et se mit aussitôt avec une ardeur extraordinaire à chercher tous les moyens de la consommer. Dans un mémoire qu'il adressa à ce propos au muphti (principal interprète du Coran), il lui disait: « un homme qui désire se sauver et tranquilliser sa conscience, demande : est-il permis aux Francs (1) de construire des forteresses près du lieu où les Turcs adorent Dieu, et de vivre sur le tombeau de David ? Est-il permis de leur laisser élever dans leurs oraisons leur voix infidèle au-dessus de la voix sainte des Turcs? Est-il permis à quelques turcs de favoriser à cet égard les Francs? Celui qui, pouvant détruire ces abus, ne le fait pas, ne pèche-t-il pas grièvement? Ne convient-il pas, suivant la loi

(1) On comprend, dans le pays, sous le nom de *Francs*, tous les chrétiens catholiques. *Franc* parmi les Turcs n'est pas un mot qui veut dire *français*, comme plusieurs l'ont cru ; et, par conséquent, quand ils disent *les Francs*, ils ne veulent point donner à entendre qu'ils appellent *français* tous les catholiques, de quelque pays qu'ils soient. Ce mot signfie *libre*, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous ceux qui ne paient point l'impôt de la capitation, auquel sont exclusivement soumis les sujets ou les esclaves du Grand Seigneur.

(*Note de l'auteur.*)

Nous ne contestons point l'exactitude de cette observation, mais nous croyons pouvoir ajouter que le nom de *Franc* qui, dans les langues de l'Orient, désigne les peuples de l'Europe, n'en est pas moins un souvenir glorieux de ces époques où, pour les nations asiatiques, *et même avant les Croisades*, l'Occident, c'était *la France*. Nous croyons que ce sont les peuples catholiques et les Grecs qui ont mis plus tard en usage la qualification plus générique de *Latins*. (*Note du traducteur.*)

religieuse des Turcs, de renverser le nouveau monument qu'ont élevé les Francs? » « Le muphti répondit très-longuement à ce mémoire, et décida qu'il fallait démolir les églises des religieux et leur enlever le tombeau de David; et que, comme ceux qui les favoriseraient, chargeraient leur conscience, de même, ceux qui les combattraient efficacement, acquerraient de grands mérites. Il finissait ainsi sa réponse : « que Dieu donne le paradis à tous ceux qui ont interdit aux chrétiens de chanter leurs hymnes et d'ériger leurs églises, leurs églises encore plus odieuses que leurs hymnes au Dieu vénérable et magnifique, roi de tous les temples de l'univers, suivant l'avis des docteurs et des plus savants maîtres des Turcs. »

Muni d'une si belle pièce, et ayant, en outre, obtenu du cadi un certificat, où il attestait faussement que cette église avait jadis appartenu aux Turcs, et qu'elle contenait les restes de beaucoup de personnages morts avec une grande réputation de vertu, lesquels y avaient été enterrés, le santon se rendit à Constantinople et fit immédiatement sa réclamation en termes formels: il l'appuyait de cette étrange raison, savoir que l'église et le couvent se trouvant hors des murs de Jérusalem, dans une situation très-favorable, les Francs pouvaient en faire une forteresse dans laquelle se réuniraient les chrétiens qui arrivaient revêtus de l'esclavine de pèlerins, et s'empareraient ensuite de la ville. Cela suffit pour que le Grand Seigneur lui accordât un firman, par lequel il ordonnait, après avoir comblé des plus grands éloges la vertu et le zèle infatigable du santon, d'expulser les Francs de ce lieu, et de le mettre à la disposition du moine turc, qui se chargerait de le convertir en mosquée.

L'exécution de cet ordre fut confié au pacha de Damas, qui gouvernait toutes ces provinces à la manière d'un vice-roi ou d'un vice-sultan. Quand il entra dans Jérusa-

lem, le derviche qu'il menait en triomphe, fut accueilli par le peuple au milieu des plus vives acclamations; on l'appelait *le père de la patrie, aimé et assisté de Dieu le défenseur infatigable du béni Coran;* ce fut un jour de folle joie, tant pour la populace mahométane que pour les juifs, qui célébraient par des illuminations publiques et par des festins, l'heure de l'expulsion des religieux. « Tout était allégresse dans la ville, tout était pleurs dans le couvent; l'ivresse de la victoire chez les habitants, l'abattement de la défaite chez les religieux; enfin, les effets nés d'une même cause étaient si contraires, que les uns ne savaient pas manger de plaisir, et les autres négligeaient de se nourrir, à force de tristesse; dans tout le cours de cette tragédie funeste, *les religieux n'avaient d'autre eau à boire que celle qui découlait si abondamment de leurs yeux, d'autre pain à tremper dans cette eau que les lambeaux de leur cœur déchiré par leurs sanglots.* » (1)

Les ordres du Grand Seigneur furent immédiatement remplis, et les pauvres religieux se virent privés de la principale partie de l'église et du couvent, et réduits à de si petits appartements, qu'ils avaient à peine de quoi loger les pèlerins. On ne saurait exprimer les regrets qu'une perte aussi sensible causa à l'ordre séraphique: c'était le premier couvent qu'il eût possédé en terre sainte, et il avait été fondé par saint François lui-même: tout ce terrain avait été d'ailleurs acquis à titre singulièrement onéreux, et l'Ordre y avait consacré de très-grandes sommes à des travaux considérables; mais surtout ce sanctuaire renfermait les souvenirs du Cénacle; il rappelait l'institution du sacrement eucharistique, l'apparition du Seigneur à ses disciples, la descente du Saint-Esprit; c'était là enfin la première église de la chrétienté, d'où les apôtres étaient sortis pour répandre à travers le monde la lumière de l'Évangile.

(1) Le Patrimoine séraphique.

Plusieurs princes chrétiens firent, sur les incitations du souverain pontife, de grands efforts à la cour de Constantinople, pour faire respecter les justes droits que les frères Mineurs avaient à la possession de ce lieu vénérable, et pour obtenir leur réintégration; mais le Grand Seigneur offrit seulement de les maintenir dans la partie de l'édifice qui leur avait été laissée, attendu, disait-il, que celle qui avait été convertie en mosquée ne pouvait plus redevenir église (1). Toutefois, ce simple engagement même ne fut

(1) Voici la réponse que fit le sultan à l'ambassade que lui envoya à cette occasion le roi de France François Ier. C'est un document curieux, ne fût-ce qu'à cause des titres que prend et des qualifications que se donne à lui-même le grand seigneur Soliman. Il s'exprime en ces termes :

« Par la grâce de cette majesté souveraine, dont la puissance est terrible et la parole inviolable, et par les mérites des nombreux miracles de Mahomet, Mustapha (sur qui soit la bénédiction et la paix de Dieu!), brillant soleil de prophétie et signe céleste de courage et de force, capitaine de l'escadre des Innocents et guide de l'armée des Prophètes; et par la valeur de ses quatre amis, qui sont Abou-Beker, Omar, Othman et Ali (que Dieu soit satisfait d'eux et des ames des bienheureux!); Soliman Sahac, fils de Sélim, empereur toujours victorieux, celui qui est riche, et la richesse même; moi, qui suis le puissant des puissants et l'admirable parmi les hommes, la couronne légitime des grands de l'univers, l'image de Dieu, le maître de la mer Blanche et de la mer Noire, ainsi que de la terre ferme, à savoir de l'Anatolie, de la Caramanie, de la Grèce, du pays de Dschesirad, de Diarbekir, du Kourdistan, du Riaizan, de l'Emilie (*), de Damas, d'Alep, du grand Caire, de la Mecque et de Médine, de Jérusalem, de tout le pays des Arabes, de la Crimée et de beaucoup d'autres pays que mes sublimes pères et aïeux (dont Dieu daigne illustrer les faits admirables!) ont conquis par leur valeur, et de beaucoup d'autres que ma hautesse a subjugués par mes armes et mon épée victorieuse; le sultan Soliman, fils de Sélim, fils du sultan Soliman, empereur, qui fut fils du sultan Bnir, empereur.

Toi, François, maître du pays de France, tu as écris une lettre pour faire savoir à ma Porte impériale, et à mon palais heureux et puissant, dans lequel resplendit une immense justice et règne une généreuse bénignité, qu'il existe dans la place forte de Jérusalem, faisant partie de mes États bien gardés, une église autrefois entre les mains du peuple de l'honoré Jésus, et qui a été postérieurement changée en mosquée; je sais avec détail tout ce que tu as dit à ce sujet. Si c'était seulement une question de propriété, en considération de l'amitié et des bons rapports qui existent entre notre glorieuse majesté et toi,

(*) *Nous ne savons quelle est la province ainsi nommée dans le texte; il y a sans doute là une faute d'impression qne nous n'avons pu reconnaître; la chose est, du reste, sans importance.* (*Note du traducteur.*)

point tenu ; car après cette première spoliation qui eut lieu de 1519 à 1520, les santons ne cessèrent de travailler à ce que les moines n'eussent absolument plus rien sur le mont Sion, et ils finirent par réussir trente ans plus tard, c'est-à-dire en 1549.

Dans l'intervalle, ils ne les laissèrent pas non plus tranquilles, mais ils leur firent essuyer sans interruption toutes sortes de tribulations. Les Géorgiens renouvelèrent leurs anciennes prétentions sur le mont Calvaire, et parvinrent à se faire attribuer la première partie de la chapelle, celle où se trouve le trou dans lequel fut placée la croix après le crucifiement du Sauveur. Le couvent de Bethléem était exposé à de fréquentes attaques de la part des brigands, et chacun se croyait autorisé à en enlever jusqu'aux colonnes et aux pierres de l'édifice à la suite d'une défaite que l'armée turque avait essuyée en com-

tes désirs ne pourraient qu'être exaucés et accueillis en notre présence qui dispense la félicité; mais ce n'est pas une question de biens meubles et immeubles : il s'agit ici d'un objet de notre religion; car, en vertu des ordres sacrés du Dieu très-haut, le créateur de l'univers et le bienfaiteur de l'homme, et conformément aux lois de notre Prophète, le soleil des deux mondes (sur qui soient la bénédiction et le salut!) cette église est depuis un temps infini convertie en mosquée, et les musulmans y ont fait la Namaz (*prière canonique*). Or, aujourd'hui altérer par un changement de destination le lieu qui a porté le titre de mosquée, et dans lequel on a fait la Namaz, serait contraire à notre religion; en un mot, même si dans notre sainte loi cet acte était toléré, il ne m'eût encore été possible en aucune manière d'accueillir et d'accorder ton instante demande. Mais à l'exception des lieux consacrés à la prière des musulmans, dans ceux qui restent entre les mains des chrétiens, personne, sous mon règne de justice, ne peut inquiéter ni troubler ceux qui les habitent et habiteront; jouissant d'un repos parfait, sous l'aile de ma protection souveraine, il leur est permis, maintenant que j'ai fait boucher les portes et les fenêtres, qu'il convenait de supprimer, d'accomplir les cérémonies et les rites de leur religion: et désormais établies en pleine sécurité dans les édifices de leur culte et dans leurs quartiers, il est de toute impossibilité que qui que ce soit les tourmente et les tyrannise dans la moindre des choses. Que cela soit ainsi!

» Ecrit dans la première décade de la lune de Moharram-al-haram, année 935 de l'hégire (*mi-septembre 1528 de l'ère chrétienne*), de la résidence de Constantinople, la bien munie et la bien gardée.» (*Note de l'auteur.*)

battant contre les Persans. Presque tous les religieux qui se trouvaient à Jérusalem et à Bethléem, furent jetés en prison, et on les y tint pendant trois années, les soumettant aux plus durs traitements qu'on puisse imaginer, et dont beaucoup moururent. Peu de temps après, ils furent obligés de reconstruire un pan du mur ou de l'enceinte du jardin du couvent de Bethléem ; cette circonstance servit de prétexte pour qu'on les accusât, auprès du gouverneur et du cadi, d'avoir élevé à Bethléem une forteresse dans l'intention de s'emparer de cette ville, ou pour que ces magistrats supposassent l'accusation ; ils s'y rendirent donc avec une grande troupe de soldats, et satisfaits du résultat de l'inspection rigoureuse à laquelle ils se livrèrent, ils déclarèrent par écrit que l'accusation était fausse; mais toutes ces peines, toutes ces démarches, et surtout l'éminent service qu'on leur rendait *en leur rendant ainsi justice*, les religieux eurent à les payer en comptant de grosses sommes. Enfin, ils étaient à peine sortis de cette épreuve, qu'on apprit à Jérusalem que des troubles avaient éclaté à Nazareth ; la populace turque avait assailli le couvent et massacré la plupart des moines; quelques-uns seulement s'échappèrent dans les montagnes, où ils durent se cacher plusieurs jours, mangeant des herbes pour toute nourriture. Les infidèles étendirent sur tout leur rage destructrice, et convertirent le sanctuaire en écurie.

C'est à la vue de tous ces désastres qu'un ancien chroniqueur disait d'une manière très-exacte que les cruelles vicissitudes qui agitaient l'existence des enfants de Saint-François, voués dans l'Orient à la conservation et au culte des saints-lieux, pouvaient se comparer aux vagues d'une mer houleuse, dont les unes s'abaissent pour que d'autres s'élèvent. En effet, comme un esquif au milieu d'une mer orageuse, ils ont été perpétuellement ballottés par les tempêtes que soulevaient autour d'eux la haine et la barbarie des musulmans.

Expulsés du saint Cénacle, les religieux se virent réduits à vivre dans quelques misérables cabanes situées hors de la ville et servant jusqu'alors de fours publics ; et pour mettre le comble à leurs maux, à l'extrême gêne où les mettait l'exiguité du local, surtout pour y recevoir les malades et les pèlerins, se joignait la crainte continuelle d'être attaqués par les Arabes des montagnes. Ce danger était si imminent que le gouverneur de Jérusalem lui-même autorisa les religieux à se défendre en cas d'agression, les armes à la main.

Tel était le déplorable état des choses, lorsque le gardiennat fut confié au père Fr. Boniface Etienne de Ragusa, homme fort instruit, qui, dans le cours des douze années qu'il fut supérieur en terre sainte, donna des preuves d'une grande adresse et habileté dans la direction des affaires dont il était chargé. Deux objets plus graves l'un que l'autre appelaient alors au plus haut degré l'attention des observantins : il fallait songer 1° à reconstruire la coupole du saint Sépulcre, qui, depuis quelque temps déjà, se lézardait et menaçait grandement ruine ; 2° à acquérir un couvent dans l'enceinte même de Jérusalem, afin de pouvoir à la fois y exercer le culte avec quelque régularité, et remplir les autres fins de l'institution du gardiennat, à savoir l'hospitalité et l'enseignement. Ces deux objets offraient l'un et l'autre des difficultés immenses ; car indépendamment des difficultés ordinaires qu'il fallait surmonter à Constantinople pour obtenir les firmans de rigueur, il y avait à se préoccuper de celles qu'on rencontrerait dans l'exécution, soit de la part des musulmans, soit de la part des schismatiques, qui se garderaient bien de manquer cette occasion de molester les Francs ou Latins.

Le père Ragusa entreprit son œuvre, et grâce à son infatigable persévérance, il parvint, au prix de sommes énormes, à en assurer le succès. Il s'occupa d'abord de la

réparation de la coupole, et durant les travaux, il fut obligé de payer la surveillance permanente de soldats turcs, chargés de les protéger la nuit comme le jour, et, en outre, de repousser les accusations et de payer les frais des procès que ne se lassaient point d'intenter contre lui les schismatiques. Ces opiniâtres adversaires ne rougissaient pas d'alléguer que les cordeliers, sous prétexte de restaurer la coupole, voulaient dépouiller le saint Sépulcre, enlever la pierre de l'onction et les autres sacrés monuments ; il en résulterait, ajoutaient-ils, que Jérusalem perdrait sa réputation et les Turcs leurs bénéfices accoutumés, puisque rien n'engagerait plus les étrangers à visiter la ville. Il convenait parfaitement aux magistrats de Jérusalem d'entretenir et de fomenter ces bruits mensongers : ils en profitaient pour extorquer de l'argent à tous ; c'était une mine abondante qu'ils savaient exploiter à merveille pour assouvir leur cupidité.

Quant au couvent, après de nombreuses démarches et moyennant le haut prix auquel il fallut acheter le firman préalable, on obtint que les Géorgiens, qui avaient sept maisons dans la ville, en vendissent une petite, appelée *de la Colonne* : cet établissement était situé dans l'angle que forme la ville entre le couchant et le nord, et voisin du saint Sépulcre. Les religieux s'en mirent en possession le 10 juillet 1559, et lui donnèrent le nom de Saint-Sauveur, par reconnaissance de ce que le Seigneur les avait sauvés des périls si graves qu'ils avaient courus durant les neuf années qu'ils avaient habité leurs masures suburbaines.

Lorsque le P. Ragusa eut quitté la terre sainte, les Géorgiens recommencèrent à faire valoir leurs anciennes prétentions à la possession exclusive du saint mont Calvaire, et de leur côté, les Grecs essayèrent également de s'emparer du lieu de la naissance à Bethléem. Ils

n'atteignirent point leur but, mais en échange ils causèrent des embarras sans nombre aux religieux, et leur firent dépenser des sommes énormes, sauf à en dépenser eux-mêmes tout autant, pour satisfaire aux réclamations des Turcs.

Tous ces sujets de pénible anxiété étaient encore récents, quand eut lieu, en 1571, le célèbre combat naval de Lépante. Comme c'était naturel, la mémorable défaite qu'essuyèrent les Turcs augmenta leur animosité contre les chrétiens, et ayant suffisamment en Palestine sur qui se venger, ils mirent en prison tous les religieux et leur firent subir longtemps les traitements barbares et cruels auxquels ils les avaient accoutumés. Lorsqu'enfin la liberté leur fut rendue, ils trouvèrent les couvents et les sanctuaires entièrement saccagés.

Peu de temps après, Fr. Jérémie de Brixia fut nommé supérieur de Jérusalem ; et son arrivée fut pour les Turcs comme le signal de nouveaux désordres. Le gouverneur et le cadi l'accusèrent d'avoir apporté de la chrétienté des trésors considérables et de les avoir enfouis dans le temple du saint Sépulcre, pour en aider les chrétiens qui allaient, disaient-ils, débarquer sur les côtes et fondre sur Jérusalem. Ils ne s'arrêtèrent pas aux représentations que fit le P. Brixia, mais prétendant à tort et à travers que la délation qu'ils supposaient avoir reçue était fondée, ils pénétrèrent dans le temple, suivis d'une tourbe de satellites, en parcoururent tous les recoins, enfoncèrent les portes et les murailles, et firent les plus terribles menaces aux moines qui s'y trouvaient. Lorsqu'ils furent las de détruire, ils se montrèrent convaincus que les religieux ne pouvaient point posséder un trésor caché : il était si évident qu'à cette époque la chrétienté envoyait peu d'aumônes et que, pour faire face à leurs dépenses, ils étaient obligés de se soumettre aux exigences les plus exorbitantes de l'usure,

quand ils devaient se procurer de l'argent ! Mais toute cette besogne des magistrats pouvait-elle être inutile? Non, sans doute ; aussi, pour faire payer l'acte qu'ils octroyèrent aux religieux, et par lequel ils déclaraient qu'après avoir visité le couvent, ils avaient reconnu la fausseté des bruits qui avaient couru sur l'existence d'un trésor secret, en exigèrent-ils des droits particuliers, et les pauvres frères n'eurent rien de mieux à faire que de se soumettre à cette concussion, en se procurant à grand'-peine de l'argent au taux d'intérêt qu'on voulut leur imposer.

Il y avait toujours des motifs pour que ces exactions ne cessassent jamais ; car les gouverneurs de Jérusalem se succédant avec une rapidité étonnante, et ayant l'habitude de s'indemniser avec usure des sommes considérables qu'ils déboursaient pour obtenir leur emploi, se hâtaient d'augmenter les redevances ordinaires, et ne manquaient pas, en outre, d'imputer aux chrétiens des délits de toute sorte, afin de pouvoir les persécuter et grossir leurs revenus des présents qu'ils en extorquaient. Les travaux que les religieux durent faire en ce temps-là pour restaurer et agrandir le couvent de Saint-Sauveur, furent interrompus à diverses reprises, parce qu'on leur attribuait l'intention de chercher à le fortifier; et à peine un gouverneur, faisant justice , leur avait-il signé sur des monts de piastres la permission de les continuer, qu'un autre venait, disant que les Francs avaient gagné son prédécesseur, puisqu'ils avaient enfreint les ordres émanés de Constantinople. D'autres fois on envoyait au couvent des soldats qui se faisaient donner par force tout ce qu'il leur plaisait de demander à boire et à manger, et le jour suivant, le cadi ou le gouverneur se présentait pour accuser les religieux de leur avoir donné des choses défendues par le Coran, et, sous ce prétexte, les condamner à de fortes amendes. Ces *avanies* et d'autres semblables coûtaient tant

aux religieux, qu'il y eut alors une année, où le seul couvent de Jérusalem y dépensa seize mille *douros* (1), de manière que si l'on ajoute à cette somme le montant des intérêts que produisaient les fonds empruntés forcément par les frères, quand les offrandes de la chrétienté tarissaient ou n'arrivaient point, on peut se rendre compte des embarras et des inquiétudes qui accablaient les malheureux gardiens. Et qu'on n'oublie pas que si les Francs avaient le triste privilége d'être particulièrement en butte aux attaques et aux exactions des Turcs, ceux-ci ne manquaient pas de les étendre aux chrétiens des autres nations qui résidaient à Jérusalem, soit aux schismatiques ; aussi peut-on dire que la ville sainte a été pour les sectaires de Mahomet une mine riche et abondante, merveilleusement propre à satisfaire en toutes circontances leur féroce cupidité.

La perte de la partie du saint mont Calvaire qu'avaient usurpée les Géorgiens, fut un événement qui préoccupa d'une manière extraordinaire l'ame du souverain pontife Clément VIII, qui portait la tiare dans les dernières années du XVI[e] siècle et dans les premières du XVII[e]. Désirant ardemment la recouvrer, il insista vivement près des ambassadeurs de France et de Venise, pour qu'ils tâchassent d'en obtenir du sultan la restitution. Le sultan leur accorda en effet plusieurs firmans en vertu desquels les religieux francs ou latins devraient être réintégrés dans la possession de tous les sanctuaires qu'on leur avait enlevés ; mais l'ambassadeur français croyant que sa présence aplanirait tous les obstacles, se mit en tête de les porter lui-même à Jérusalem, et il en résulta tout simplement pour les gardiens des lieux saints des frais tout à fait inutiles.

(1) C'est-à-dire quatre-vingt mille francs de notre monnaie.
(Note du traducteur.)

Le récit que l'auteur du *Patrimoine séraphique* fait de cet événement vaut bien la peine d'être intégralement transcrit, car il donne une idée précise de la manière dont les affaires se traitaient et pouvaient se traiter à Jérusalem. Ce qui se passait dans les premières années du XVII[e] siècle n'est nullement étranger, *mutatis mutandis*, à ce qui peut arriver au milieu du XIX[e] siècle, attendu que si les Turcs sont plus faibles, cela n'empêche qu'ils ne restent mahométans.

Mais écoutons le récit de notre auteur.

« Bien que M. de Brebes, ambassadeur de France, dit-il, eût déjà passé quelque temps à Constantinople dans l'exercice de ses fonctions, il ne comprenait point encore assez avec quelle extrême facilité ces barbares se décident à rendre des firmans impériaux, en tenant leur plume toute prête à en signer immédiatement de contraires; il ne comprenait pas davantage combien peu de cas ont l'habitude de faire de semblables pièces les gouverneurs qui se trouvent à une si grande distance de la cour; car, si tout au plus ils reconnaissent les firmans, il leur est bien facile de leur donner une interprétation fausse, mais parfaitement conforme à leurs intérêts : leur cupidité ne se préoccupe que des articles qui peuvent rapporter le plus de piastres; l'ambassadeur français s'en aperçut dans l'accomplissement de sa mission, puisque, malgré tout son ascendant, les lettres qu'il obtint coûtèrent aux saints lieux deux mille deux cents pesos. (1)

Ce gentilhomme donc ne voulant point retourner en France avant d'avoir visité les saints lieux (2) et assuré

(1) *Pesos* ou *douros*, représentant à peu près onze mille francs de notre monnaie. (*Note du traducteur.*)

(2) Les ambassadeurs français de ce temps-là tenaient tous à visiter Jérusalem. Le roi, leur maître, leur savait gré de cette démarche. Mais nous ne croyons pas qu'ils la fissent par de simples considérations humaines, qu'ils y cherchassent l'occasion d'étaler une vaine pompe : des pensées religieuses étaient souvent leur principal mobile. (*Note du traducteur.*)

l'exécution des firmans dont il était porteur, se rendit à Jérusalem, et communiqua aux religieux les ordres si favorables du Grand Seigneur. Ils cherchèrent à lui persuader qu'il valait mieux ne pas toucher à cette affaire, attendu que ces réclamations serviraient uniquement à fournir aux Turcs l'occasion de s'enrichir; ils ne lui cachèrent pas, qu'à cause de tout ce qu'ils savaient, ce qu'ils attendaient de plus avantageux, après tant de dépenses, c'était que les choses pussent rester dans le *statu quo*, si par bonheur les Géorgiens et les Grecs, qu'on allait irriter, ne s'imaginaient pas de venir avec de nouvelles prétentions, qu'ils parviendraient peut-être à faire accueillir. Nonobstant ces raisons et bien d'autres qu'une ancienne expérience et la connaissance positive de la vénalité des magistrats suggérait aux moines, l'ambassadeur opina que son caractère et son autorité suffiraient pour contrebalancer les efforts de ses adversaires, et que tout le monde en tiendrait compte.

» Pour donner suite à ses bonnes intentions, il présenta le firman impérial au cadi, qui lui répondit qu'il fallait préalablement citer et entendre les parties pour rendre justice à qui de droit. Les Géorgiens payèrent au cadi deux mille sequins d'or (1), et lui promirent de plus grandes marques de gratitude, s'il les maintenait en possession de la moitié du mont Calvaire, dont ils jouissaient depuis les temps les plus reculés par suite d'arrangements avec leurs compétiteurs (c'étaient des arrangements forcés.) Là-dessus, le cadi adressa à la Haute Porte ottomane un rapport juridique où beaucoup de Turcs notables certifiaient, qu'en vertu de conventions faites avec les Francs, les Géorgiens possédaient la moitié du mont, et qu'il n'était survenu aucun motif de les inquiéter.

» Sur ces entrefaites, et avant que cette pièce pût arriver à Constantinople, l'ambassadeur entra dans l'église

(1) Le *sequin* est une monnaie d'or de la valeur de quarante réaux.
(*Note de l'auteur.*)

du saint sépulcre avec les quarante-quatre personnes qui composaient sa suite, pour visiter les sacrés sanctuaires ; puis, ne pouvant prolonger son séjour jusqu'à l'issue de l'affaire qu'il avait entreprise, il quitta la ville sainte. Il parut à l'ambassadeur que l'importance et la dignité de ses fonctions l'exemptaient des droits que perçoivent les Turcs à l'entrée de l'église, de ceux qui visitent le saint Sépulcre; en conséquence, il sortit de Jérusalem sans les payer, et comme s'il ne connaissait pas cet usage.

» Aussitôt que les portiers du saint temple, qui ne connaissent et ne respectent d'autre loi que leur intérêt, surent que l'ambassadeur était parti sans les satisfaire, ils adressèrent une réclamation au père gardien, en faisant observer que l'ambassadeur devait nécessairement payer une somme proportionnée à sa haute dignité, attendu que ce serait méconnaître l'autorité d'un aussi grand personnage, que de le soumettre à la taxe dont s'acquittait le plus humble pèlerin. Le gardien résista à une semblable demande par les meilleurs raisons; mais comme il ne s'agissait là ni de raison ni de justice, il les satisfit, sans y être aucunement tenu, et leur donna plus de sept cents réaux de huit. (1)

» Quant aux Géorgiens, ils étaient tellement irrités, qu'aussitôt après le départ de l'ambassadeur du roi très-chrétien, ils portèrent l'affaire devant le visir de Damas, se plaignant de ce que les Francs eussent violé leurs anciennes conventions sans aucun motif, et disant que, puisqu'ils avaient manqué aux engagements contractés, ils devenaient eux-mêmes libres de revendiquer ce qui leur appartenait et qu'ils n'avaient cédé qu'à la violence; qu'en conséquence, ils le priaient de les faire remettre en possession de tout le mont Calvaire, ainsi que

(1) Le *réal de huit* équivaut à un douro. (*Note de l'auteur.*)
Le douro équivaut à cinq francs de notre monnaie à peu près. (*Note du trad.*)

du couvent de Saint-Sauveur, dont ils avaient été injustement dépouillés. Le patriarche grec qui se trouvait à Damas appuya ces réclamations, et grâce à l'éloquence d'une bourse de sequins d'or, le visir ou pacha rendit un décret par lequel il enjoignait au cadi de Jérusalem de mettre immédiatement les Géorgiens en possession complète de tout ce qu'ils demandaient.

» Cette nouvelle jeta les religieux dans une grande anxiété : ils crurent tout perdu ; car ils savaient que le cadi actuel était fort lié avec les Géorgiens, qui payaient largement sa protection. Ils prévirent toutes les conséquences du présent état de choses, et en informèrent l'ambassadeur, qui crut pouvoir intervenir efficacement par son autorité ; mais sans attendre que l'expérience le désabusât de ces illusions, il partit, laissant les religieux en proie aux plus vives angoisses. Dans cette extrémité, ils recoururent au gouverneur de Jérusalem, qui leur conseilla de s'adresser au cadi et à l'aga des janissaires, mais non en se contentant *de leur baiser la main avec des lèvres sèches*. Suivant cet avis, ils firent à ces magistrats une cour assidue, jusqu'au jour où la sentence allait être prononcée.

» Les parties citées rapportèrent et plaidèrent elles-mêmes leur cause, et, après avoir entendu tous leurs arguments, le cadi rendit un jugement en notre faveur, c'est-à-dire qu'il imposa désormais silence aux uns et aux autres, et ordonna que chacun continuât à jouir sans changement de ce qu'il possédait. Le gouverneur réclama onze cent cinquante douros, pour le bon conseil qu'il avait donné ; le cadi, six cent cinquante cinq, pour le jugement qu'il avait rendu ; et l'aga des janissaires autant, pour sa médiation, outre tous les cadeaux en nature que les religieux avaient dû leur porter, chaque fois qu'ils étaient allés leur parler. Il résulte des livres du couvent que les frais

occasionnés par cette malencontreuse visite de l'ambassadeur, s'élevèrent seulement en numéraire, sans compter les présents en nature, à plus de cinq mille cinq cents douros, et en définitive, après tant d'inquiétudes et de chagrins, après avoir eu lieu de craindre de tout perdre, nous restions comme auparavant, sans avoir gagné un pouce de terrain.

» Dans une relation de ces faits qu'adressa au pape Paul V, successeur de Clément VIII sur le trône pontifical, Fr. Alexis de Banolo, qui avait accompagné l'ambassadeur dans son voyage, il dit, après avoir parlé à Sa Sainteté du grand zèle qu'avait déployé M. de Brebes, qu'il avait dépensé quatre mille sequins d'or dans le cours de sa mission. Il est possible qu'il les ait dépensés; mais alors ce fut en frais de route et dans ses excursions et nullement dans l'intérêt des lieux saints, car sa suite se composait de quarante quatre personnes, et le chiffre indiqué n'est pas si énorme, eu égard au rang de l'ambassadeur d'un puissant souverain, parcourant des pays lointains; mais je ne crois pas qu'il ait dépensé un douro pour nous tirer des embarras où il nous avait placés, et il eût été bien juste qu'il eût tout payé, puisqu'il n'avait pas voulu soumettre son opinion à l'expérience des religieux : toutefois la sincérité de son zèle pour les intérêts des catholiques l'excuse jusqu'à un certain point.

» C'est après son départ que survinrent les réclamations des portiers ainsi que celles des Géorgiens, et elles entraînèrent des frais excessifs que l'ambassadeur ne put payer, puisqu'il n'était plus là, quand elles se produisirent. Le père gardien dut envoyer à Constantinople (comme Fr. Alexis le dit également dans sa relation) deux mille deux cents douros, pour le coût des firmans si inefficaces qui avaient été obtenus. Mais si, comme le constatent les registres des pères de terre sainte, ils ont dû

couvrir eux-mêmes tous les frais faits à Constantinople et à Jérusalem, en quel endroit et pour quels besoins des saints lieux M. de Brebes a-t-il pu dépenser quatre mille sequins d'or? Comment Fr. Alexis a-t-il pu le savoir, s'il était parti avec l'ambassadeur, avant que ces besoins se fussent révélés? Il est possible qu'il ait eu l'intention de faire aux lieux saints une aumône semblable, et qu'il n'y ait plus songé dans la précipitation et la confusion du départ. Néanmoins, la terre sainte se souviendra avec reconnaissance des excellentes intentions qui l'animaient, lorsqu'il travailla à reconquérir toute la sainte colline du Calvaire. »

Toujours, en effet, il faut tenir compte avec reconnaissance des bons désirs des personnes, mais il n'en est pas moins vrai qu'en aucun temps, les bons désirs n'ont malheureusement suffi pour diriger sagement les affaires. Les bons négociateurs sont ceux qui savent arriver et agir au moment opportun, et à Jérusalem l'arrogance présomptueuse de la diplomatie a toujours été et sera toujours inopportune dans une société comme la société turque, où tous ceux qui commandent, commandent en général ce qu'ils veulent. Les ordres supérieurs de la capitale parviennent difficilement jusque dans les provinces, dont les gouverneurs ont carte blanche pour suivre tous leurs caprices; et vouloir leur imposer par des allures insolites d'autorité, c'est les exciter à marcher plus librement dans les voies de l'arbitraire, d'autant plus que tous se soutiennent les uns les autres dans leurs habitudes tyranniques; et si par hasard la justice des souverains supprime un abus, il est bientôt remplacé par un autre. Pour les musulmans, c'est une affaire méritoire que de susciter des difficultés et des embarras aux chrétiens, de manière que, dans ce but, ils peuvent toujours disposer d'une foule de moyens qui leur paraissent parfaitement équitables et honorables, pour enfreindre ou pour différer

d'exécuter n'importe quels ordres de leur Grand Seigneur.

Voici comment s'exprime sur ce point l'écrivain que nous avons précédemment cité et qui avait vu les choses de bien près.

« Il y a des dévots des saints lieux, qui, après avoir lu dans les histoires ou dans les voyages en terre sainte, ou avoir entendu le récit de toutes ces misères de la bouche des religieux qui ont habité l'Orient, trouvent (et avec raison) que c'est beaucoup souffrir que d'endurer toutes ces vexations tyranniques, et tant de choses si contraires aux règles de la loi naturelle; ils supposent qu'en recourant à la cour de Constantinople, les religieux pourraient toujours, avec l'appui des ambassadeurs chrétiens, faire parvenir utilement leurs réclamations et obtenir justice, quelque barbares que soient les Turcs. C'est ce que m'ont dit plusieurs personnes qui me demandaient le détail des maux qu'on souffre dans ce pays-là.

» Ces réflexions sont très-naturelles sans doute à l'esprit chrétien qui soumet tous les actes aux lois de la justice; mais elles proviennent surtout de l'ignorance et d'une complète inexpérience des Turcs, que l'on s'imagine vulgairement à tort être des hommes d'un caractère noble, honnête et sincère. Les archives de Jérusalem sont pleines des stipulations qu'exigent les princes catholiques, quand ils concluent des trêves avec le Grand Turc, pour assurer le respect dû aux lieux saints, les franchises et les droits des religieux et des pèlerins, en un mot, le maintien des priviléges si souvent confirmés par les sultans; mais si, comme ils sont écrits en arabe avec une plume turque, les articles de ces traités de paix étaient signés en bon latin avec la pointe de la vaillante épée des princes chrétiens, si l'on enlevait aux musulmans la terre qu'ils ont usurpée

sur l'Eglise de Dieu, les firmans qu'ils accordent si volontiers ne pourriraient point dans les archives ; ils se dispenseraient de toutes ces promesses vantardes qui ne sonnent qu'aux oreilles des gens qui ne savent pas comment lesTurcs se moquent de ce qu'ils promettent. Il est certain que, lorsqu'ils sont fidèles à leur parole, c'est qu'ils craignent la puissance d'un roi quelconque ou qu'ils se sentent affaiblis.

» Sans doute, si, en toutes circonstances, les religieux adressaient leurs plaintes à la cour du Grand Turc, comme ils les adressent dans les cas d'une importance majeure, elles seraient souvent accueillies, grâce à l'appui zélé des ambassadeurs chrétiens, mais qu'en résulterait-il? Ce qui arrive toujours ; on dépenserait beaucoup d'argent pour obtenir des firmans qui défendraient de molester les Latins. Et qui serait chargé de faire exécuter ces ordres? Précisément les agents qui sont les coupables et que cette dénonciation rendrait plus furieux, de sorte que les religieux seraient plus que jamais en butte aux persécutions d'hommes ne craignant pas Dieu et ayant dans leurs mains la vengeance. Peut-être le Grand Seigneur enverrait-il, comme cela s'est vu, un ministre de la cour pour juger le différend ; mais qui lui paierait les frais d'un voyage de trois cents lieues à la tête d'une nombreuse escorte? Il arriva une fois qu'un de ces ministres fut envoyé pour rendre justice aux religieux ; le gouverneur de Jérusalem l'attira dans son parti, en lui donnant dix mille douros. Quant aux religieux, tout ce qu'ils y gagnèrent, ce fut de payer ensuite peu à peu au gouverneur beaucoup plus que les dix mille douros qui lui avaient valu l'impunité. Enfin, il y a tant d'inconvénients à porter sans cesse ses plaintes à une aussi grande distance, même en se bornant à se plaindre dans les cas indispensables, que l'expérience seule peut les faire apprécier. Un pays où il n'y a pas d'autre loi que la

tyrannie, où tous sont les ennemis mortels de l'Église catholique, quelle justice rendra-t-il aux enfants dont ils veulent détruire la mère? Pour ma part, je comprends que, tant que les princes chrétiens ne formeront point une sainte ligue pour mettre, par la force des armes, un terme à toutes ces iniquités, il ne saurait y avoir, en dehors de l'action de la Providence, d'autre moyen naturel pour conserver les saints lieux, qu'une grande sagacité dans les divers incidents qui se produisent, de l'adresse à en profiter, du courage dans les difficultés, de l'intrépidité au milieu des persécutions, et, suivant les circonstances, les arguments pécuniaires. »

Au milieu de la pesante oppression sous laquelle les religieux de Jérusalem gémissaient au commencement du XVII[e] siècle, ils eurent en l'an 1620 le bonheur de recouvrer le sanctuaire de Nazareth, que les Turcs avaient depuis très-longtemps converti en écurie. Ce qu'il y eut de plus singulier dans cette affaire, ce fut la bienveillance extraordinaire de l'émir Ficardin, gouverneur de Galilée, qui résidait à Beyrouth. Lorsque Fr. Thomas de Novara, alors supérieur de terre sainte, vint le supplier de restituer aux moines le sanctuaire de Nazareth, non-seulement l'émir refusa d'accepter aucun des présents qu'ils lui destinaient, mais après avoir reçu à sa table Fr. Thomas et tous ceux qui l'accompagnaient, il s'exprima en ces termes ou en des termes analogues : « si tous les lieux que vous vénérez dans ces pays étaient à ma disposition absolue, ils seraient vôtres, en tant que cela dépendrait de ma volonté, aussi bien à cause de l'inclination que j'éprouve pour les chrétiens en général qu'à cause de l'attachement tout particulier que m'inspirent les cordeliers, sans que je puisse dire quel est chez moi le motif qui me porte ainsi en votre faveur : je vous accorde donc ce que vous me demandez, et je vous donnerai des lettres empreintes de toute l'autorité dont nos actes sont suscep-

tibles, pour que le cadi de Saphet vous mette en possession ; et pour mieux répondre à mes intentions, prenez ces sequins, afin que les réparations de ce sanctuaire vous soient moins onéreuses ; car je veux avoir quelque part à vos mérites. » Les religieux ne virent dans tout cela qu'un miracle par lequel la très-sainte Vierge leur ouvrait le chemin de sa maison à Nazareth.

Mais tandis que, de ce côté, ils n'avaient que des motifs de joie et de satisfaction, ils se trouvaient condamnés à perdre à Jérusalem et à Bethléem beaucoup de leurs anciens droits, devant les prétentions des Grecs et des Arméniens, qui savaient faire pencher en leur faveur la balance infidèle du cadi et des autres ministres de la justice turque.

Les religieux latins étaient les seuls maîtres du sanctuaire de Bethléem, dont ils avaient seuls les clefs, mais dont ils ouvraient régulièrement les portes à certaines heures, pour que les chrétiens des autres nations pussent le visiter. Ils leur permettaient aussi d'y entretenir quelques lampes et d'y célébrer certaines fêtes ; mais voulant convertir cette concession gratuite en un droit rigoureux, ces chrétiens allèrent augmentant leurs prétentions de jour en jour, jusqu'à ce qu'ils parvinrent à se faire remettre une clef de la porte principale, pour agir à l'intérieur avec la même liberté que les Francs. Les Arméniens s'emparèrent de la même manière, dans l'église du Saint-Sépulcre, de trois arcades de la galerie au-dessus des trois premières colonnes de la coupole, et les Grecs se firent accorder diverses prérogatives relativement à la pierre de l'onction. Tout cela se passa de 1620 à 1630, à travers de coûteux et interminables procès, auxquels les schismatiques consacrèrent des sommes très-considérables, pour suppléer, à force d'argent, au manque de raisons. N'ayant, en effet, point les actes de concession et

les firmans récognitifs qu'avaient les observantins, non plus que la possession immémoriale dont ceux-ci pouvaient se prévaloir, toutes leurs allégations se réduisaient à dire qu'ils étaient plus fondés en droit, comme originaires du pays et comme fidèles sujets du Grand Seigneur, tandis que les Francs étaient étrangers et ennemis déclarés des Turcs (1); ils corroboraient tout cela par les dépositions de témoins subornés, qui venaient attester tout ce qu'on voulait, devant des juges dont la vénalité n'était point problématique. Ainsi, les schismatiques comptaient toujours tirer quelque profit de leurs incessantes réclamations, et il est étonnant que les religieux aient souvent réussi à en triompher, en se résignant à souffrir toutes sortes de peines et de privations.

Les choses changèrent bientôt de face, et c'est du côté de Nazareth que cette fois éclata l'orage, pendant qu'à Jérusalem et à Bethléem on parvenait à priver les schismatiques de ce qu'ils avaient usurpé des sanctuaires du sépulcre et de la crèche. Le gouverneur de Galilée, Ficardin, dont les excellentes dispositions avaient facilité aux religieux la restauration du sanctuaire de Nazareth, voulut se proclamer souverain de ces régions, et leva hautement contre le sultan l'étendard de la révolte. Il échoua malheureusement dans son entreprise : de nouveaux émirs accoururent en Galilée à la tête de forces considérables,

(1) Ce sont encore à peu près les mêmes arguments que les Grecs reproduisent aujourd'hui. Si ce n'est plus avec surprise, c'est toujours avec douleur qu'on entend M. de Lamartine, s'exprimer lui-même dans ce sens : « Le divan, dit-il, (dans son *Histoire de la Turquie*), était sans cesse importuné, comme de nos jours, de ces querelles incessantes entre des moines représentant quelques milliers de catholiques romains et le patriarche représentant huit millions de chrétiens grecs, sujets de l'empire... » Comme si le *droit* d'un seul ne devait pas prévaloir contre les *prétentions* de milliers de compétiteurs. Ailleurs, l'auteur parle des chevaliers de Saint-Jean, etc., comme d'une institution *étrange*, *barbare* : il oublie que, sans eux, l'Europe ne serait pas restée chrétienne, et ne serait pas plus arrivée à la civilisation que les Turcs eux-mêmes. (*Note du traducteur.*)

pour faire respecter l'autorité du Grand Seigneur, le firent prisonnier dans l'une des premières rencontres, et l'envoyèrent à Constantinople, où il fut publiquement pendu avec ses fils et un grand nombre de ses principaux adhérents. A la suite de ces événements, la Galilée devint le théâtre de toutes les horreurs, à cause de la cruauté des nouveaux émirs et de la licence de leurs troupes, et les frères se virent en butte à mille persécutions et à mille mauvais traitements, uniquement parce que le rebelle Ficardin les avait protégés et soutenus dans le passé.

A Constantinople, au contraire, où les décisions du cadi et des magistrats de Jérusalem, relatives aux droits qui avaient été injustement octroyés aux Grecs et aux Arméniens dans les sanctuaires du Saint-Sépulcre et de la Crèche, avaient dû être déférées en dernier ressort, il fut décidé que les choses seraient remises en l'état primitif, et que les schismatiques seraient dépossédés de ce qui leur avait été indûment attribué. Cet arrêt souverain du divan ou grand conseil du sultan eût été d'une mince importance, si l'autorité était restée confiée à Jérusalem aux mêmes hommes qui avaient si activement fomenté les anciennes querelles et protégé les schismatiques : car assurément ils eussent été assez habiles pour susciter des obstacles de tout genre et pour rendre tout à fait inutiles les ordres de la cour ; mais, grâce à l'influence des ambassadeurs de France et de Venise à Constantinople, les religieux eurent le bonheur de voir nommer Mahomet-Pacha, gouverneur de Jérusalem : il l'avait déjà été en d'autres temps, et durant son administration, ils avaient pu se faire écouter et obtenir justice moins rarement qu'autrefois. C'est ce Mahomet, que les observantins appelaient leur *protecteur*, bien qu'il ne sût être juste à leur égard sans en exiger en échange de fortes sommes ; car c'était tout ce qu'on pouvait attendre des meilleurs. Dès qu'il fût arrivé à Jérusalem, il s'occupa de l'exécution des firmans

dont il était porteur ; de sorte que, pour le moment, les schismatiques se virent réprimés dans leurs prétentions excessives.

Mais les Grecs ne savaient point y renoncer, et se laissant emporter par leur haine contre les Latins, ils remirent la question sur le tapis en lui donnant de nouvelles proportions. Tous leurs coreligionnaires qui habitaient Constantinople se remuèrent avec une ardeur extraordinaire, et cherchèrent à exciter les alarmes de la Porte, en lui faisant accroire que des étrangers, des infidèles séditieux, des ennemis des mahométans, jouissaient de plus de prérogatives que de fidèles sujets du sultan, qu'ils supplantaient et opprimaient. Par ce motif, le Grand Seigneur ordonna que les Grecs fussent admis à présenter de nouveau leurs réclamations au divan, en séance publique, et qu'il fût procédé à un nouvel examen des actes qu'ils exhiberaient ainsi que les Francs, pour établir leurs droits à la possession des lieux saints. Les Grecs alors employèrent toutes les ruses et toutes les faussetés imaginables; ils versèrent l'or à pleines mains pour se concilier les suffrages du grand visir (1), et des autres principaux ministres, appelés à juger cet opiniâtre procès. Le gardien de Jérusalem se rendit également à Constantinople avec quelques religieux, et bien qu'il eût en sa faveur les pièces les plus authentiques et les plus dignes de foi, bien qu'il comptât sur l'appui des ambassadeurs de France et de Venise, qui firent les efforts les plus louables pour la cause des observantins, il n'en dut pas moins contracter de gros emprunts pour faire *à qui de droit* des gratifications considérables : *car la justice ne saurait se montrer autrement dans ces tribunaux ; si elle se présente toute nue, on ne la laisse même point arriver à la porte ; pour lui en ménager l'entrée, il faut donc absolument la revêtir de riches habits.*

(1) C'est-à-dire, le grand *coadjuteur*, d'après la signification turque du mot *visir*. (*Note du traducteur.*)

Le droit qui militait en faveur des religieux était évident, mais les influences qu'avaient su y opposer les Grecs étant plus puissantes auprès des ministres, le divan embarrassé ne trouvait point de solution, jusqu'à ce qu'enfin le grand visir décida que les parties litigantes se rendraient à Alep, où la cause serait plus librement débattue devant son conseil. Il faut que cela ne convînt pas aux schismatiques; car ils obtinrent secrètement du sultan que la décision de l'affaire fût confiée au pacha qui commandait les flottes, leur chaud partisan et grand ennemi des Latins. Cet officier leur délivra immédiatement un firman revêtu du sceau du Grand Seigneur, lequel prescrivait de fermer les portes du sanctuaire de Bethléem et d'y apposer le sceau impérial, pour que personne ne pût le visiter.

Ce litige restait en suspens, mais pour le moment les religieux étaient dépossédés du sanctuaire de Bethléem, et tout annonçait que la partialité en faveur des Grecs allait en augmentant. Ceux-ci ne voulant perdre aucune occasion de brouiller complétement les Latins avec le Grand Seigneur, imputèrent aux ambassadeurs des puissances catholiques certains faits, qui pouvaient faire croire qu'on en voulait à sa vie : il s'ensuivit des désordres et des scènes scandaleuses, au milieu desquelles les ambassadeurs d'Allemagne, de France et de Venise furent arrêtés, la soldatesque saccagea leurs palais; le drogman ou interprète de l'ambassade française et un noble vénitien furent pendus, et enfin beaucoup de catholiques furent poursuivis et emprisonnés, n'ayant plus d'autre refuge que les palais des ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande, les seuls qui jouissent de leurs immunités au milieu de ces excès d'un despotisme barbare.

Après ces événements, les schismatiques voyant, dit l'auteur que nous avons tant de fois cité, « que tout tournait à leur gré, ne perdaient point de temps dans leurs

démarches; et comme le visir était à Alep, et qu'ils avaient de leur côté le caïmakan (c'était le suppléant ou lieutenant du grand visir), et le capitan-pacha, généralissime des flottes, qui avait expédié le firman ordonnant le séquestre de la sainte Crèche, outre beaucoup d'autres membres du conseil, ils insistèrent fortement pour que les débats s'ouvrissent sans délai dans une séance publique du divan. Ils présentèrent cinq pièces anciennes, mais toutes supposées, à l'une desquelles ils attribuaient la plus grande autorité, parce qu'ils l'avaient extraite de l'histoire d'Otman-heben-el-Catab, un des quatre principaux généraux et lieutenants de Mahomet, dont les Turcs respectent l'ouvrage comme un Evangile. Il y était dit que Mahomet passant par Bethléem entra dans le sanctuaire de la Crèche de Jésus, *lequel appartenait alors aux Grecs*, et qu'y faisant sa prière, il remit de l'huile dans une lampe qui allait s'éteindre. Les autres pièces tendaient à prouver la possession qu'ils avaient eue des saints lieux dès les temps les plus reculés.

» Les trois ambassadeurs catholiques, rendus à la liberté, et informés du jour où la cause devait être examinée et des pièces que produisaient les Grecs, rédigèrent un mémoire commun, dans lequel, citant l'ancien contrat de l'acquisition des lieux saints que les souverains de Sicile avaient faite des soudans d'Égypte, et les actes confirmatifs émanés des princes ottomans, ils prouvèrent une possession de plus de trois cent trente ans. On vit les documents fournis de part et d'autre; mais comme les juges avaient été gagnés d'avance par les présents des Grecs, ils ne se soucièrent pas de vérifier l'authenticité que pouvaient avoir les anciens titres exhibés par leurs clients, et s'en rapportèrent au texte matériel; en conséquence, ils rendirent une sentence en leur faveur, et en informèrent le Grand Turc.

» L'empereur confirma la sentence et la signa de sa main, ordonnant que, nonobstant toutes protestations, toutes allégations et toutes réclamations quelconques, le cadi et le gouverneur de Jérusalem eussent à remettre aux Grecs la sainte Crèche avec le jardin et les terrains voisins, la pierre de l'onction et le saint mont Calvaire, et qu'aucun latin ne pût aller visiter ces sanctuaires sans la permission expresse du patriarche grec ; de tout quoi il prescrivait l'exécution sous les peines les plus graves pour ceux qui contreviendraient à sa volonté souveraine. On publia un hatti-schérif, sorte d'édit impérial fort rigoureux, et pour le transmettre à Jérusalem, la Porte ottomane choisit à son gré l'un des principaux ministres. De leur côté les Grecs désignèrent Grégoire, archidiacre du patriarche, qui était l'ennemi juré des religieux, l'auteur de tous les faux et le conseiller de toutes les mesures qu'il engageait son supérieur à faire valoir et à prendre : car c'était un homme fort habile. Le jour qu'ils entrèrent à Jérusalem, le gouverneur sortit à leur rencontre, avec une nombreuse troupe de cavaliers (les Turcs se portent avec une extrême facilité à tout ce qui est nouveau). Ils étaient accompagnés d'une foule de moines grecs, qui, oublieux de la modestie religieuse, déployaient des bannières et jouaient de toute sorte d'instruments, remplissant l'air de vociférations confuses et de chants de victoire, et proclamant le prétendu triomphe de la justice, tandis que les pauvres religieux, retirés dans leur église, déploraient l'audace de la méchanceté.

» Les juges ouvrirent leur séance publique, à laquelle ils convoquèrent les nations de divers rites, et forcèrent également à comparaître le vénérable père Lodi, que Dieu avait destiné à d'aussi rudes épreuves. Dans cette assemblée on donna lecture du *hatti-schérif* impérial, qui fut accueilli de tous avec respect ; mais les schismatiques se mirent aussitôt à pousser des cris si indécents que le père

Lodi ne put leur répondre que *comme on répond avec les yeux*, et les siens étaient si usés à pleurer ses peines, qu'il y avait lieu de s'étonner qu'ils continssent encore des larmes.

» Les juges s'occupèrent sur-le-champ à donner aux Grecs l'usage de tout ce que portait le décret, et ceux-ci en prirent possession de la manière la plus révoltante. L'église si vaste du Saint-Sépulcre suffisait à peine à contenir la multitude des schismatiques qui étaient accourus, et même en présence des Turcs, ils firent de ce lieu trois fois vénérable, où l'Auteur de la vie expira au milieu de tant de tourments, le brillant théâtre de leurs fêtes indécentes et de leurs profanations, persifflant les religieux qui vivent dans ce saint temple, et les provoquant à quelques actes de résistance, afin de les faire condamner à la prison ou à l'amende; mais quoiqu'il y eût parmi les religieux des hommes, dont la forte main eût pu apprendre à ces forcenés des procédés plus convenables, se souvenant de tout ce qu'avait souffert en cet endroit le Rédempteur du monde, ils se retirèrent patiemment et se renfermèrent dans leur chapelle, où ils cherchèrent en Dieu seul quelque consolation.

» Le lendemain ils se rendirent à Bethléem, forçant le père gardien à les suivre, pour faire lui-même la remise des lieux. En en prenant possession, les schismatiques montrèrent un oubli encore plus grand de leurs devoirs. Non contents de traiter insolemment en face les religieux d'hérétiques et de maudits papistes, ils allèrent jusqu'à engager les Turcs, par l'appât du gain, à ne pas permettre aux religieux d'emporter les tableaux et les ornements du sanctuaire, et à les enlever eux-mêmes pour les détruire; ils firent ensuite gratter les murailles peintes à fresque, afin qu'il ne restât aucun vestige des Latins, pas même une peinture.

Ces pauvres religieux, oiseaux mélodieux qui chantaient l'apparition, sur ce divin horizon de Bethléem, du soleil de justice, ne voyaient plus maintenant que le soir obscur des consolations spirituelles; de la douce mandoline dont ils tiraient là même des airs si joyeux en l'honneur du Dieu-enfant, ils ne savaient plus tirer que de lugubres complaintes. *Ils suspendirent leurs instruments de musique aux saules stériles de leurs espérances évanouies*... Et cependant ils cherchaient à les ranimer par le tendre souvenir de tant de secours miséricordieux, que leur avait ménagés la Providence dans les dangers les plus pressants. »

Pendant que l'on consommait à Jérusalem et à Bethléem l'usurpation autorisée par le hatti-schérif impérial, les Grecs voulant profiter de l'influence prépondérante dont ils jouissaient pour le moment à Constantinople, firent rendre un autre décret, qui portait qu'aucun membre de de la communion grecque ne pourrait embrasser le rite romain, sinon que les Latins seraient punis comme séducteurs, et les convertis, comme leurs dupes; ce décret obligeait, en outre, sous peine de perdre la vie, les Grecs qui seraient entrés dans la communion des Latins, de faire leur soumission à leur patriarche. En effet, les religieux avaient opéré des conversions assez nombreuses parmi les Grecs, et ils avaient trouvé dans le succès de leur apostolat quelque adoucissement aux amertumes dont ils étaient si souvent abreuvés. Bethléem seule comptait plus de trente familles qui avaient abandonné l'hérésie pour rentrer dans le giron de l'Eglise; toutes, ainsi que la plupart de celles qui se trouvaient sur d'autres points, restèrent fermement attachées à la foi qu'elles avaient embrassée, et prirent le parti de se sauver dans les montagnes et dans les contrées les plus éloignées, pour échapper à l'horrible persécution dont elles étaient menacées.

Dix de ces catholiques fugitifs furent pris et conduits à Jérusalem, où l'on commença par essayer, tant par promesses que par menaces, de les ramener à leur ancienne croyance; mais le cadi ne parvenant point à leur arracher une renonciation à l'Eglise romaine, les condamna à mourir, et, sur l'instigation des Grecs, à mourir dans les tortures du *casuco* (1), genre de supplice qui est peut-être le plus barbare et le plus atroce de tous ceux qu'on ait pu inventer. Les infortunés ne reculèrent pas à l'idée du terrible martyre qu'on leur destinait; mais quand déjà on était prêt à les mener au lieu de l'exécution, le gardien de Saint-Sauveur, qui avait fait beaucoup de démarches pour obtenir leur élargissement, se jeta en pleurant aux pieds du cadi, qui consentit à leur laisser la vie, moyennant la promesse de deux mille besants.

(1) Voici ce que disait sur le *casuco* un ancien religieux de terre sainte :

« Le *casuco* est une grosse pièce de bois, longue de quatre vares, aiguisée à l'un de ses bouts à la manière d'un pieu; on le pose sur l'épaule du patient, quand on le mène au supplice, pour qu'il en supporte tout le poids jusqu'au lieu de l'exécution, comme on faisait anciennement de la croix; le condamné marche en publiant lui-même à haute voix quel crime lui a attiré une peine si rigoureuse, et en arrivant au lieu du supplice, il fait connaître une dernière fois le crime qu'on lui impute. Là il est attendu par quelques juifs, bourreaux forcément chargés de l'application de cette peine, pour aggraver encore la honte infligée au condamné : ils ont d'avance pratiqué en terre un trou d'une vare de profondeur. Ils lient les pieds et les mains au supplicié, le placent la face contre terre, lui font avec un couteau une incision à l'anus (*), et poussent ensuite dans l'ouverture le bout pointu du *casuco*, de sorte que le bois pénètre dans le corps à près d'une demi vare de profondeur. Ils dressent l'instrument, le placent dans le trou et l'ébranlent avec des maillets de fer, pour qu'à chaque secousse imprimée par les coups, il s'en..nce plus avant dans le corps de la malheureuse victime, qu'ils laissent dans cet état jusqu'à ce qu'elle meure; ce qui n'arrive quelquefois que longtemps après l'exécution. Les religieux m'ont raconté qu'en 1708 on infligea cet horrible châtiment à un turc, qui vécut trois jours, jusqu'à ce qu'un soldat de ses amis, passant près du gibet, cédant à ses prières et touché de compassion, le tua d'un coup de pistolet, pour ne plus le voir souffrir. Ce fait avait eu lieu à Jérusalem. »

(*Note de l'auteur.*)

(*) *Le texte a recours à cette longue périphrase : à la partie postérieure, au canal commun par lequel la nature se débarrasse des immondices de notre corps de boue : nous avons cru pouvoir être plus court.*

(*Note du traducteur.*)

Les événements de Constantinople, les usurpations des schismatiques dans les lieux saints, et la situation à laquelle étaient réduits les religieux avaient tellement ému les puissances catholiques, que chacune de son côté s'était hâtée de prendre les mesures les plus propres pour mettre un terme à des maux si affreux. Elles réussirent complétement; et si les intrigues ourdies par les Grecs pour abattre les Francs avaient abouti à des résultats éclatants, leur humiliation fut tout aussi éclatante, lorsque triompha le bon droit de leurs adversaires.

On parvint à faire comprendre au sultan de quels artifices les Grecs avaient usé pour exciter tous ces troubles et tous ces désordres; et soit conviction, soit aussi impuissance de braver les menaces de vengeance que lui adressaient les nations outragées, il accorda publiquement aux trois ambassadeurs les satisfactions les plus grandes et les plus complètes que son gouvernement avait déjà appris à offrir, et rendit la liberté à tous les catholiques qui avaient été arrêtés. Le grand muphti ou principal chef de la religion mahométane, qui avait été comme l'axe ou l'essieu caché, autour duquel avait tourné la roue de fortune des Grecs, échappait au châtiment, à raison de l'inviolabilité que lui assurait sa dignité, et ne pas en tenir compte, c'eût été encourir l'anathème. Mais le Grand Seigneur prit le parti de le nommer grand vizir, c'est-à-dire premier ministre de son empire, avec une solennité extraordinaire; le muphti ayant accepté ces fonctions dut naturellement abandonner ses titres religieux ou ecclésiastiques pour adopter le caractère séculier : il était en possession du pouvoir depuis quelques heures seulement, lorsque le sultan le fit décapiter avec son fils sur la place publique; il fit subir ensuite le même sort à différents chefs et personnages importants dont les ambassadeurs offensés avaient à se plaindre.

Tout cela passé, et au moment où l'on pouvait s'y attendre le moins, l'archidiacre grec, qui avait été si longtemps le plus ardent et le plus adroit instigateur de toutes les persécutions suscitées contre les religieux, et qui avait conçu et fabriqué les faux titres produits lors de l'usurpation des lieux saints, sentit sa conscience accablée sous le poids de tant de lourdes fautes dont il l'avait chargée. Il rentra dans le sein de l'Église pour commencer une vie plus régulière et plus parfaite, et dévoila publiquement et clairement le secret de ses anciennes supercheries. Munis de sa déclaration, les religieux purent s'adresser de nouveau au sultan, pour lui démontrer jusqu'à l'évidence l'injustice du décret qui avait été rendu en faveur des Grecs, et la nécessité de la réparer.

Le Grand Seigneur alors publia le *barat* impérial que nous allons copier littéralement dans une vieille et fidèle traduction ; mais préalablement, le grand vizir exigea, pour l'acte de justice auquel il consentait à se prêter, une rémunération de quarante mille pesos, qu'il voulut bien ensuite réduire à vingt-huit mille. Voici ce barat (de Mourzad ou Amurath IV) :

« Moi qui suis (par la grâce infinie du Créateur juste, grand et tout-puissant, et par la force des miracles des ancêtres de notre saint Prophète) l'empereur des empereurs, le distributeur des couronnes et le plus grand prince qu'il y ait sur la surface de la terre, serviteur du Dieu très-saint et maître des très-augustes lieux élevés au-dessus de toutes les villes de l'Empire, qui sont la Mecque et Médine, protecteur et magistrat de Jérusalem la sainte, seigneur de la plus grande partie de l'Europe, de la Grèce, de l'Asie, de l'Anatolie et de la Caramanie, des héritages et possessions de la Médie et de la Syrie, du Kourdistan et de la Parthie, du pays des Kurdes, de Van,

de Keldir, de Caffa, de la Géorgie, des défilés de la Porte-de-fer, habités par les illustres Micarpiens, d'une partie du pays de Siwas, d'Erivan, etc., récemment conquise par notre glaive terrible comme la foudre, de toutes les contrées comprises dans l'île de Chypre, du pays d'Arabkir, de Mésopotamie, d'Alep, de Damas, de Babylonie, de Bassorah, de Mysie, d'Egypte et d'Abasie, et de tout les pays de Tunis, de Tripoli, de Barbarie, et de beaucoup d'autres régions lointaines, lesquelles sont, par l'aide divine, soumises à notre puissance et à la force de nos armes, principal ministre de tous les dits royaumes et pays, dominateur de tous les princes couronnés, et souverain monarque de la mer Blanche et de la mer Noire, de toutes les régions, îles et cités, et d'un nombre infini, par centaines et par milliers, d'armées victorieuses; possesseur des forteresses appelées Pappa, Bispinpolata, Charavino, et notamment de la forteresse inexpugnable d'Agria, et de tant de contrées étrangères qui reposent sous notre obéissance à l'ombre de notre justice (1); moi qui suis le sultan Mourzad-Khan, fils de l'empereur Achmet, et son successeur par la grâce de Dieu; le recours des grands princes du monde et des honorés empereurs; sous ma bannière souveraine, noble, glorieuse, royale et sous mon sceau unique et triomphateur, qui par la grâce de Dieu est connu et respecté, je mande et ordonne ce qui suit :

» En ce qui concerne les frères francs, qui sont les Franciscains de l'Observance, résidant à Jérusalem et au bourg de Bethléem, et porteurs du présent décret impérial, ils m'ont représenté le tort qui leur a été fait, lorsque, il y a deux ans, les Grecs ayant paru dans mon camp impérial, racontèrent que leur appartenaient à Jérusalem

(1) Quelque longue que puisse paraître cette énumération, nous avouons que nous avons dû l'abréger, à cause de l'impossibilité de redresser certains noms par trop estropiés. (*Note du traducteur.*)

la pierre de l'onction du Christ placée dans la partie méridionale de l'église appelée *Camame*, (c'est le *saint Sépulcre*), quatre endroits du mont Calvaire pour la superficie et pour le sous-sol, et sept autres endroits au lieu où se trouve l'église de Sainte-Marie, aussi tant pour la partie haute que pour la partie basse ; en outre, qu'il fallait considérer comme leur appartenant la grotte où naquit le Christ à Bethléem, et tout ce que contient ce sanctuaire, les clefs des portes du nord et du midi, ainsi que les terrains à l'entour; ce que prétendant et réclamant le patriarche grec de Jérusalem et ses moines, ils obtinrent, au moyen de pièces fausses, conformes à leurs désirs, et produites par quelques intéressés, et sur des rapports contraires à la vérité, un firman impérial, daté du château de Dant, de l'anné 1043 (*ère de l'hégire*) au milieu de la lune de Scebal.

» Les Grecs sont restés ainsi deux ans en possession des dits lieux; mais les dits frères Franciscains de l'Observance nous ayant exhibé leurs titres, et l'authenticité et l'ancienneté en ayant été reconnues, il a été constaté que, non-seulement dès le temps de la conquête que fit le calife Omar, les frères francs avaient lesdits lieux et les clefs des trois portes qui y furent conservées, après que le glorieux sultan Sélim Ier eut soumis cette terre à sa domination, mais encore que, les religieux grecs ne cessant d'inquiéter les moines francs par des chicanes et des procès continuels, et les deux parties comparaissant devant les magistrats de Jérusalem, il fut prouvé en justice que le droit des Francs remonte au temps des soudans et des anciens rois, et en conséquence il intervint un jugement en leur faveur, et les cadis alors en fonction à Jérusalem leur remirent diverses décisions juridiques des années 972, 973, et enfin 1041 et 1042 (*toujours suivant l'ère de l'hégire*), desquelles décisions les deux premières et plus anciennes font mention de quatre soudans d'Egypte qui

ont mis les Francs en possession desdits lieux, et toutes ont été ratifiées par les cadis leurs successeurs, sur le témoignage de beaucoup d'hommes dignes de foi, et confirmées par plusieurs barats impériaux, et à l'évidente justice de leurs réclamations il faut ajouter que les princes chrétiens du rite latin, amis sincères de ma Sublime-Porte, nous ont écrit des lettres d'amitié, pour nous demander, qu'ayant égard à leur intercession et à leur gracieuse requête tendant à faire établir les frères francs dans leurs anciennes possessions, on remette et l'on assure comme par le passé à la nation franque lesdits lieux, églises et monastères.

» C'est pourquoi, accordant ce très-heureux barat, j'ordonne que, nonobstant la possession que les Grecs ont obtenue, à l'exclusion des Francs, au moyen de pièces fausses et artificieuses, lesdits Frères soient réintégrés dans la jouissance de la grotte de Bethléem, appelée la crèche où naquit le Christ; qu'on leur rende la clef de la porte au nord et de la porte au midi de la grotte, ainsi que la clef de la porte du couchant (ce qui fait trois clefs), et les terrains dépendants de cette grotte, et en outre, la pierre de l'onction placée dans l'église du Saint-Sépulcre, laquelle ils ont possédée dès les temps les plus reculés, les lieux du Calvaire, et les sept sanctuaires de l'église de Sainte-Marie, les deux coupoles en plomb, la grande et la petite qui couvrent le tombeau du Christ, pour eux les posséder, soigner et entretenir; et encore, que tous les autres lieux qu'ils ont possédés sans contradiction, comme le couvent de Saint-Sauveur à Jérusalem avec ses dépendances, comme les églises et les monastères situés dans le bourg de Nazareth, et tous leurs autres établissements leur restent comme anciennement, sans que les Grecs, les Arméniens ou d'autres chrétiens s'en mêlent en aucune façon.

» Toutes les lampes, tous les candélabres que les Grecs ou d'autres auront placés jusqu'aujourd'hui dans ces églises et sanctuaires, devront être immédiatement enlevés; il faudra également faire disparaître les portes, les balcons, les escaliers, les inscriptions et tous autres travaux et changements qu'ils auront pu y faire, le tout, sans préjudice de la faculté qu'auront les religieux francs de placer, comme auparavant, les lampes et les candélabres qu'ils voudront; ils pourront pratiquer partout à leur gré leurs rites et cérémonies, et en particulier sur le mont Calvaire, comme ils l'ont fait dans les temps passés. Et puisqu'il était d'usage que le gardien des moines Francs eût la préséance dans l'ordre des offices, il continuera à avoir cette préséance sur tous, sans contradiction aucune. Et tant qu'ils acquitteront exactement les contributions anciennes et accoutumées, je veux qu'ils ne soient pas molestés, quand bien même le nouveau gardien et ses compagnons tarderaient à venir du pays des Francs; à leur arrivée, on se contentera d'en exiger les redevances fixées par l'usage, et un retard de quelques mois n'autorisera pas à réclamer des droits particuliers des Frères présents. Que les religieux, leurs drogmans, leurs serviteurs et leurs gens soient également protégés et à l'abri de toute vexation. Que si, pour obtenir quelques restrictions ou modifications dans les dispositions de mon présent barat impérial, les Grecs et d'autres chrétiens présentaient quelques pièces, qu'on les prenne aussitôt des mains de ceux qui les présenteraient, pour les faire parvenir soigneusement cachetées à ma Sublime-Porte, sans surseoir un instant et nulle part à l'exécution rigoureuse de mon présent décret impérial. Et quiconque oserait contrevenir d'une manière ou d'une autre aux présentes prescriptions, encourrait ma disgrâce et un juste châtiment.

» Fait à Constantinople, au milieu de la lune de Scebal de l'an 1045 (date qui correspond au 21 mars 1636 de l'ère chrétienne). »

L'auteur du *Patrimoine séraphique* s'exprime dans les termes suivants, en rapportant la solennité avec laquelle fut mis à exécution le barat du Grand Seigneur :

« Il devait y avoir un jour où Dieu essuierait tant de larmes, tout en laissant aux cœurs chrétiens d'autres motifs de tristesse : car, comme cette terre est le théâtre de ses travaux, il veut que ceux qui y vivent, marchant à sa suite dans la voie de la croix, puisent à leur tour des mérites à la source intarissable du Calvaire, et deviennent par la souffrance ses vrais imitateurs. L'heureux jour arriva enfin, où, après tant de longs voyages et d'angoisses si douloureuses, le procureur général Fr. Antonio Vazquez tint entre les mains la sentence favorable qui consacrait des droits si évidents, bien qu'on eût dû l'acheter à un prix énorme. Il fut résolu que le procureur se rendrait à Jérusalem avec Fr. Pedro Maronita; et afin que l'exécution du barat impérial eût un caractère plus solennel, le Grand-Turc en chargea l'aga Mustapha, beau-frère d'un frère du grand caïmacan, qu'il avait d'abord délégué; et pour la sécurité des commissaires, il les fit escorter d'une troupe de soldats, voulant, par le déploiement de cet appareil, témoigner plus hautement aux ambassadeurs, combien il avait égard à l'intervention de leurs maîtres.

» Ils arrivèrent, avec cette escorte onéreuse, à Saphet, capitale de la Galilée, et présentèrent au cadi un firman impérial, distinct du barat, et tendant à empêcher les Turcs du pays d'inquiéter les religieux : ils avaient été tellement poussés à bout par les vexations qu'on leur faisait subir, qu'ils étaient décidés à quitter le sanctuaire. Grâce à ce firman, ils purent respirer, et le P. ministre se rendit avec le P. procureur à Jérusalem, où ils furent reçus avec une pompe joyeuse; car déjà tout le monde était au courant de ce qui s'était passé. Le cadi de

Jérusalem fixa au vingt-quatre juillet 1636 la séance solennelle où lui serait remis le barat impérial. Il y fit citer tous les Turcs attachés à la magistrature, les santons de toutes les mosquées, les prélats et les procureurs de toutes les nations, pour qu'ils entendissent la lecture de la sentence souveraine. En présence de cette nombreuse assemblée, l'aga délégué, après avoir placé devant ses yeux, puis baisé le barat, le remit entre les mains du cadi, qui le prit avec le même cérémonial. On se leva ; le barat fut entièrement lu et accueilli avec une respectueuse déférence; puis, le cadi ordonna à tous les assistants de le suivre pour assister à la réintégration des Francs.

Toutes les nations étaient extrêmement lasses des Grecs, qui ne leur permettaient pas les visites habituelles des sanctuaires et se plaisaient à tourmenter tous les pèlerins, s'imaginant qu'ils s'assuraient un signe et faisaient acte de propriété, en en refusant ou accordant arbitrairement l'entrée. Cette conduite avait provoqué de telles antipathies chez tous les chrétiens, que tout schismatiques qu'ils fussent comme les Grecs, ils désiraient que les sanctuaires restassent en la possession des Francs, parce que ceux-ci ne les avaient jamais empêchés de vaquer à leurs pratiques de dévotion. La satisfaction qu'ils éprouvèrent de la dépossession des Grecs, était proportionnée à l'irritation qu'avaient excitée leurs procédés tracassiers ; et c'est ainsi que, sans intervention pénible pour la modestie des religieux, les Arméniens, les Cophtes, les Abyssins, les Nestoriens, et les Turcs eux-mêmes, marchant en bon ordre au son de joyeux instruments, donnèrent à l'installation des Latins tout l'éclat d'une fête, et ne cessèrent de remplir l'air de cris d'allégresse, du divan ou tribunal jusqu'à l'église du Saint-Sépulcre. Le cadi ordonna que toutes les portes du temple fussent ouvertes et libres, personne ne devant payer le droit d'entrée ordinaire ; la foule y pénétra pleine de joie, et les religieux, qui étaient

renfermés dans ce sanctuaire du Tombeau tant disputé, rendirent la voix à leurs orgues, muettes aussi longtemps qu'il n'y avait qu'à pleurer la perte de l'aimable Sion. Sans chercher à rehausser leur triomphe par de vaines démonstrations extérieures, ils entonnèrent le *Te Deum*, et les Turcs, comme les chrétiens des autres nations, écoutèrent avec ravissement cette hymne qu'ils supposaient être chantée en actions de grâce, bien que n'en comprenant pas les paroles, ils ne fissent qu'entendre le concert harmonieux des voix s'unissant au bruit majestueux de l'instrument.

» Le chant terminé, le cortége se rendit près de la pierre de l'onction, qui fut juridiquement remise aux religieux, après qu'on eût enlevé les chandeliers des Grecs pour en placer de nouveaux. On passa ensuite au saint mont du Calvaire, où l'on nous livra la chapelle érigée à l'endroit auquel fut crucifié notre Rédempteur, et comme le barat impérial portait qu'il fallait démolir tout ce que les Grecs auraient construit de neuf, le cadi fit jeter bas un escalier en pierre, par eux dressé pour arriver à la galerie du temple, par les arcades qu'ils appellent de Sainte-Marie, et l'on nous rendit la possession exclusive de toute cette partie des sanctuaires dont ils nous avaient dépouillés.

» Le jour suivant, comme c'était la fête de notre très-glorieux patron saint Jacques, que les prêtres espagnols solennisent par la célébration des offices et de la messe du rite majeur, et comme toute la communauté allait célébrer les offices divins à l'endroit même où le saint apôtre fut décapité, dans une magnifique église appartenant aux Arméniens, on ne fit aucune autre diligence ; mais le 26, tous les magistrats se rendirent à Bethléem avec le cadi et beaucoup de chrétiens orientaux. A mi-chemin, près du tombeau de Rachel, ils rencontrèrent une nombreuse troupe de Turcs sortis de leurs villages avec divers

instruments plus rustiques qu'harmonieux, et qui, se mettant à danser à leur manière, chantaient des couplets populaires ; depuis, ces couplets eurent longtemps cours comme des proverbes, et ils disaient en substance : *que les Francs possèdent la crèche du Christ! que ces faussaires de Grecs soient dépouillés !*

« De ce point, distant d'une lieue, jusqu'à Bethléem, ils avancèrent en chantant et en dansant, et beaucoup de schismatiques de ces nations firent chorus, ainsi que quelques catholiques du pays. Les religieux qui, tout en restant plus sérieux, ne cessaient point d'être hommes, et dont ces démonstrations embellissaient le triomphe, avaient accoutumé leurs yeux à ne savoir que pleurer ; ils leur laissèrent cette ancienne habitude, en changeant seulement l'objet de leurs larmes : comme jadis ils pleuraient de douleur, maintenant ils pleuraient de joie, et en voyant cette multitude de gens divers se livrer à des chants joyeux, eux aussi chantèrent modestement les louanges de Dieu : *omnes gentes, plaudite manibus, jubilate Deo in voce exultationis.*

« Ils arrivèrent ainsi au vestibule du sanctuaire vénéré ; le cadi remettant les trois clefs au supérieur, fit enlever les ornements qu'y avaient les Grecs, mais les religieux ne permirent point les indécences qu'ils avaient, eux, commises. Conformément au barat impérial, ils bouchèrent les nouvelles portes que les schismatiques avaient pratiquées, et rouvrirent les anciennes qu'ils avaient fermées. La cérémonie terminée au milieu de transports de joie universelle, on servit à tous les assistants une bonne collation. Les membres des diverses communions étaient si désireux de faire leurs dévotions dans ce sanctuaire, à l'abri des obstacles suscités par les Grecs, que le gardien les autorisa tous à célébrer la messe dans la crèche même, le jour de l'assomption aux cieux de la

reine des anges ; ils usèrent de cette autorisation qui ne leur fut accordée que cette fois par faveur, afin qu'ils pussent satisfaire leurs pieux désirs. Cette chicane des Grecs commença en 1631 et ne cessa qu'en 1636 ; et l'œuvre des saints lieux eut, pour s'en défendre, à dépenser, seulement en numéraire, quatre-vingt-seize mille trois cent quarante-six pesos. »

Après un procès aussi long et aussi opiniâtre, lorsqu'un arrêt aussi solennel avait consacré les droits des religieux, il semblait naturel de supposer que, pendant longtemps au moins, ni les Grecs n'auraient osé mettre en avant aucune espèce de prétentions, ni les Turcs n'auraient non plus de leur côté contrevenu scandaleusement aux décisions du sultan. Néanmoins, les premiers recommencèrent bientôt leurs poursuites, et l'on vit les seconds, foulant aux pieds toutes les considérations d'équité ou simplement de logique, accorder arbitrairement, quelques mois plus tard, des choses contraires à ce qui venait d'être solennellement décidé en pleine et parfaite connaissance de cause. Telle était la loi que suivait et telle la justice que pratiquait ce grand seigneur Amurath (1), qui s'intitulait *le serviteur du Dieu très-saint*, *le recours des grands princes du monde et le refuge des honorés empereurs*.

Deux ans avant que le sultan rendît en faveur des religieux latins le barat que nous avons transcrit, et à l'époque où les Grecs obtinrent le hatti-schérif qui leur octroyait la possession des saints lieux, ces schismatiques offrirent de payer annuellement mille pesos pour l'entretien d'une mosquée qu'avait bâtie Achmet, père d'Amurath (2). Cette offre fut mentionnée dans le hatti-

(1) Ou plus exactement *Mourzad*, dont nous avons fait *Amurath*. (*Note du traducteur.*)

(2) Il y a des auteurs qui supposent que cette offre ne fut faite par les Grecs

schérif, et, pour garantir leur engagement, les Grecs hypothéquèrent le sanctuaire de Bethléem. Ils payèrent exactement la somme les deux années qu'ils en conservèrent la possession ; mais quand le barat attribua les sanctuaires aux Francs, ils saisirent l'occasion, pour adresser un mémoire plein de regrets au caïmakan ou lieutenant du grand vizir, qui favorisait beaucoup leur cause, et pour lui demander, puisqu'ils ne possédaient plus les sanctuaires, de les déclarer exempts de l'obligation de fournir annuellement les mille douros affectés à la mosquée. Le sultan se trouvait alors en Asie avec son grand vizir, et le caïmakan, quoiqu'il cherchât à rendre illusoire le barat impérial, se borna pour lors à obliger les Francs au paiement des deux mille pesos (1) ; mais quand son maître revint de son expédition, il sut si bien lui persuader que, les Grecs étant ses sujets et les plus faibles, *c'était une chose intolérable que quelques étrangers jouissent, par privilége, de ce qu'il était si naturel d'attribuer aux gens du pays sacrifiés à tort*, que le sultan, par un nouveau décret, ordonna que les sanctuaires fussent encore une fois livrés aux Grecs, et pour assurer une plus prompte et plus rigoureuse exécution de ses ordres, le Grand Seigneur ajouta de sa propre main cette clause catégorique : *si le pacha et le cadi de Jérusalem ne font point tout ce que portent les présentes, qu'ils soient décapités.* » (2)

qu'en 1675. On ne saurait croire combien de contradictions, d'erreurs dans les dates et dans les noms, etc. on trouve dans le récit de ces faits, quand on se met à comparer, à rapprocher ce qu'en disent les différents écrivains qui en ont parlé plus ou moins *ex professo*. Pour nous, notre tâche n'a pu consister qu'à suivre notre savant auteur, et nous avons dû renoncer à signaler dans des notes toutes les bévues qui ont échappé aux hommes les plus instruits. (*Note du traducteur.*)

(1) Pour l'auteur, le *peso* et le *douro* représentent la même valeur ; mais on remarquera que, plus haut, il parlait de *mille* et non point de *deux mille pesos*. (*Note du traducteur.*)

(2) C'était en 1639. (*Note du traducteur.*)

Aussi, ne se contentèrent-ils pas d'exécuter le décret dans toute sa teneur, et outre-passant leur mission, par suite des craintes que surent leur inspirer les Grecs, ils les mirent également en possession de la chapelle même du saint sépulcre, concernant laquelle il n'y avait point eu litige, et dont le sultan ne parlait point. Il est vrai que les Grecs ne profitèrent point immédiatement de cette dernière concession ; mais plus tard, en 1676, le sultan décida d'une manière positive qu'il y avait lieu de restituer le saint sépulcre aux Grecs, attendu que ce monument était leur propriété. De cette façon, malgré les efforts des religieux, en dépit du concours que purent leur prêter les ambassadeurs chrétiens à Constantinople, ils restèrent à la merci des schismatiques, et ne purent rendre le culte que sous leur bon plaisir dans les principaux monuments consacrés au Sauveur.

Pendant qu'à Jérusalem et à Bethléem les religieux essuyaient d'aussi grandes injustices, ceux qui habitaient Nazareth étaient en butte aux traitements les plus atroces. Ils commencèrent à propos de diverses marchandises de provenance française, qui furent débarquées à Caïfa pour l'usage des religieux. Elles avaient déjà été transportées dans le couvent, après l'acquit des droits ordinaires, quand il plut à l'émir Taravey de supposer qu'afin de frustrer le fisc, certains articles n'avaient pas été déclarés, et, sans autre procédure, il envoya une bande de soldats, pour exiger des frères une somme de quatre mille pesos, à laquelle il évaluait la fraude prétendue. Cette soldatesque effrénée se mit à rouer de coups de bâton et à traîner dans la poussière les religieux, au point de les laisser presque privés de sentiment. Après avoir souffert ces violences, dont ils ne purent éviter le retour qu'à prix d'argent, ils virent arriver en Galilée un nouvel émir, l'aga Abasan, qui ne tarda point à envoyer à Nazareth un de ses lieutenants avec une troupe nombreuse, tant

pour percevoir le tribut annuel dû par les habitants, que pour obtenir des frères, pour la bienvenue de l'émir, tout ce qu'il jugea convenable de leur demander en argent et en effets. Les soldats seuls donnèrent assez d'embarras aux religieux ; mais de plus, leur chef, irrité contre ces derniers parce que l'épuisement de leurs ressources ne leur permettait pas de fournir tout ce qu'il exigeait, eut la malencontreuse idée d'écrire à l'émir que ce couvent était auparavant une mosquée, et que les Francs par leur présence profanaient un lieu aussi saint, au mépris de la loi de Mahomet ; cette indication suffit pour qu'Abasan chargeât un suppléant du cadi d'instruire l'affaire et se fît amener tous les religieux.

Avant que le vice-cadi eût commencé à s'occuper de la cause, le couvent avait été saccagé, les frères avaient été bâtonnés et jetés dans une écurie, où ils furent liés aux queues des chevaux, et presque privés de toute nourriture. On les tint là plusieurs jours, en attendant que ce singulier procès fût jugé d'après les fausses déclarations de plusieurs turcs qui disaient qu'en effet le couvent n'était qu'une ancienne mosquée, des matériaux de laquelle les moines s'étaient servis pour le construire. Conduits ensuite à pied à Saphet, qui était la résidence du gouverneur, les bras enchaînés, et à demi-nus, on les attacha dans une basse-cour à des pieux fixés en terre, et ils y restèrent un jour et une nuit, jusqu'à ce que le muphti, à qui le gouverneur avait soumis l'affaire, eût rendu la sentence suivante :

« Attendu que, d'après les informations juridiques et les dépositions véridiques qui ont été recueillies dans le bourg de Nazareth, en présence de l'aga Mahomet, parmi les plus nobles des Turcs (que le ciel bénisse !) et d'après le témoignage certain d'autres véritables et infaillibles défenseurs de l'inviolabilité des mosquées de notre saint

prophète Mahomet, auteur de la loi de grâce et maître du paradis, il conste que les infidèles francs non-seulement ont par mépris érigé une église dédiée à leur culte superstitieux, sur l'emplacement d'une ancienne mosquée tombée en ruine, en se servant à cet effet de ses propres matériaux, mais encore qu'en ces lieux et dans leurs demeures, contrairement à la sainte loi de Mahomet, ils mangent du porc, boivent du vin et commettent d'autres abominations sans respect pour un sanctuaire aussi vénérable; en conséquence, moi qui, par la grâce du Très-Haut, suis le muphti, je prononce, déclare et atteste par la présente sentence, souscrite de ma main, que les susdits Francs, comme profanateurs de ladite mosquée et dudit lieu, méritent d'être brûlés vifs. Telle est mon opinion, conforme aux lois divines et à la doctrine de nos plus pieux docteurs. — Abubac, muphti. »

« L'intention du tyrannique gouverneur, en observant ces formalités, dit l'auteur du *Patrimoine séraphique*, était de couvrir les extorsions qu'il se proposait d'exercer contre les religieux, de façon que si des réclamations étaient adressées à Constantinople. Il pût, en exhibant la déclaration du muphti, alléguer son zèle pour la loi, sans laisser soupçonner les calculs de sa cupidité. Cette inique sentence rendue, pour l'intimer au gardien, et en sa personne à tous ceux qui lui obéissaient, le pacha l'appela à trois heures du matin, et après lui en avoir donné communication, il lui dit dans cette entrevue secrète que, quant à lui, il pouvait justifier sa conduite, par la déclaration doctrinale du muphti, qui avait toute autorité en cette matière; que néanmoins, affligé qu'il était à la pensée de voir tant de Francs périr au milieu des flammes, il avait imaginé un moyen sûr de les délivrer, s'ils lui donnaient dix mille écus espagnols; qu'avec ce ressort il parviendrait à faire casser la sentence et tomber l'affaire, et qu'il saurait bien leur fournir des titres qui

leur permettraient de vivre dans une parfaite sécurité. Le pauvre gardien, qui se trouvait, faute d'argent, dans l'impossibilité absolue de satisfaire la cupidité du magistrat, à cause de l'éloignement de Jérusalem, et de la pauvreté du pays où l'on n'aurait pu se procurer une somme aussi exorbitante, même au plus haut taux usuraire, accepta volontiers la mort et rejeta de semblables propositions, alléguant, pour dernière raison de son refus, l'impossibilité de remplir ces conditions.

» Cette réponse exaspéra tellement le barbare, qu'il ordonna à l'aga d'emmener les religieux pour les moudre de coups et les fouetter cruellement avec de grosses cordes, jusqu'à ce que, cédant aux tourments, ils finissent par entrer dans ses vues, ajoutant que s'ils persistaient opiniâtrément dans leur refus, il fît allumer sur la place un grand bûcher, où ils seraient jetés et réduits en cendres. Dès que les soldats qui avaient été témoins de l'emportement du gouverneur et qui ne demandaient qu'à flatter sa passion, eurent arraché de sa présence le père gardien, ils commencèrent à décharger sur ses membres innocents tant de coups de bâton, qu'il pouvait à peine se tenir encore debout, et sur sa vénérable figure tant de soufflets, qu'ils lui noircirent les joues à force de contusions. C'est dans cet état qu'ils le traînèrent plus qu'ils ne le conduisirent jusqu'à la cour où ses pauvres religieux étaient à l'attache comme de vils animaux, attendant que leur supérieur vînt leur apporter quelque bonne nouvelle. Aussitôt qu'ils l'aperçurent réduit à un aussi piteux état, ils comprirent que le moment du dernier sacrifice était arrivé.

» Le gardien, plus affligé de la nouvelle qu'il avait à leur annoncer que des tourments qu'il avait soufferts et de ceux qu'il s'attendait encore à souffrir, leur adressa ces paroles: mes frères bien-aimés, quand nous nous sommes

offerts à servir notre douce reine et tendre mère la très-sainte vierge Marie dans sa maison sacrée de Nazareth, nous nous sommes en même temps offerts à souffrir volontiers tout ce qu'il plairait à Dieu pour maintenir le culte de ce sanctuaire. Nous savions bien que ce saint objet se trouvant parmi les infidèles, nous ne pouvions le conserver sans les grandes peines que nous avons essuyées, et sans voir notre vie constamment à la merci de leurs caprices barbares. Voici donc, ô mes bien-aimés, qu'est arrivé le moment où nous devons rendre le témoignage de notre fidélité en sacrifiant notre vie, que nous avons volontairement exposée, quand nous nous sommes livrés aux caprices inconstants de ces infidèles, pour servir Notre-Dame dans sa sainte maison. Nous sommes juridiquement condamnés à être brûlés vifs. »

Il allait continuer, lorsqu'un turc robuste le saisit et le prenant par sa barbe vénérable, qu'il avait fort longue, le jeta par terre, où on lui lia les pieds et les mains. On fit subir le même traitement aux autres, et chacun se disposa de son mieux à les fouetter. Au moment où les soldats ôtèrent le saint gardien de la présence du gouverneur, un officier renégat et un juif, interprète principal, étaient restés près de lui : c'étaient deux ennemis déclarés des religieux; mais lorsqu'ils virent à quels cruels supplices il les destinait, poussés soit par un motif secret, soit par une inspiration providentielle, ils prièrent le pacha d'accorder un sursis, pendant qu'ils essaieraient d'arranger l'affaire avec les Francs, en abaissant le chiffre de la somme exigée. L'aga exécuteur, qui avait montré le plus d'acharnement contre les religieux, ressentit lui-même une compassion si grande, qu'il alla, les yeux humides prier le gardien de lui pardonner, attendu qu'il était extrêmement fâché d'avoir été si dur et si inhumain à l'égard d'hommes aussi inoffensifs, et lui promit d'employer tous ses bons offices pour amener le gouverneur à une transac-

tion raisonnable. L'aga était à réfléchir sur le moyen de soustraire les religieux à la bastonnade et à la flagellation qu'il était chargé de leur infliger, de façon que, sans irriter le pacha par son indocilité, il eût le temps de lui faire accepter quelque accommodement par suite duquel les religieux échapperaient à ces tortures, lorsqu'on vint lui dire que, jusqu'à nouvel ordre, il fallait suspendre l'exécution : c'était le sursis qu'avaient obtenu le renégat et le juif. L'aga se hâta de les détacher et de leur donner quelque nourriture, dont ils avaient bien besoin, et dès lors il les traita avec des égards respectueux, pendant tout le temps qu'ils restèrent confiés à sa garde. »

Pour mettre fin à ces excès, le gardien de Jérusalem dut se résigner encore une fois à payer quelques milliers de douros, qu'il ne put amasser qu'à force de sacrifices ; mais les religieux commençaient à peine à réparer dans le sanctuaire désolé les ravages causés par la dernière persécution, lorsque, à la suite des exactions et des procédés tyranniques que l'émir n'épargnait pas aux Turcs eux-mêmes, survinrent de tels désordres, des divisions si profondes et des luttes si acharnées entre les chefs 'es diverses factions rivales, qu'il devenait absolument npossible de vivre dans ce malheureux pays. Plus de ixante villages furent abandonnés par leurs habitants, ii, s'étant réfugiés dans les montagnes, y organisaient 'aise leurs excursions, pour se venger de ceux qu'ils gardaient comme leurs ennemis, pendant que d'autre t les satellites du féroce Abasan se prévalaient de cet t de choses pour enchérir chaque jour sur les vexations s attentats de la veille. Au milieu de tant de désastres, habitants de Nazareth se virent un jour assaillis à oroviste par leurs ennemis du bourg voisin de Saphu-1), qui se réunirent avec d'autres hommes de leur

utrement Séphoris ou Séphorim, patrie de saint Joachim.
(*Note du traducteur.*)

parti au nombre de deux mille, décidés à ne pas laisser un seul Nazaréen en vie. Ceux qui purent échapper à leur furie, se sauvèrent et se fortifièrent dans le couvent, où ils se défendirent vigoureusement pendant plusieurs heures, au bout desquelles les Saphuriens se retirèrent pour revenir à l'assaut avec de nouveaux engins. Les assiégés prirent alors le parti de se cacher dans les montagnes, et les infortunés religieux, qui ne pouvaient demeurer sur les lieux sans être sûrs d'être immolés, se virent dans la nécessité d'abandonner le sanctuaire et de se diriger vers Saïda, en attendant que la fin de tous ces troubles leur permît d'en reprendre possession. Quand les ennemis revinrent et trouvèrent le bourg et le couvent évacués, ils se mirent à saccager tout ce qui était resté de ce couvent, objet principal de leur colère à cause de la résistance qu'ils y avaient rencontrée, et le livrèrent aux flammes, de manière que le sanctuaire presque entier ne présenta plus qu'un amas de décombres.

Le deuil et la désolation régnèrent trois ans à Nazareth, et, durant cette longue crise, les religieux essayèrent à deux différentes reprises de restaurer cette sainte maison, et durent y renoncer. Mais enfin, ce temps écoulé, le pacha eut la tête tranchée; les troubles qu'il avait provoqués par ses cruautés et par sa tyrannie, s'apaisèrent presque partout; les religieux obtinrent du sultan et du nouvel émir les autorisations nécessaires, et ils purent travailler à relever peu à peu de ses ruines ce monument précieux.

Sur ces entrefaites, les religieux de Jérusalem et de Bethléem étaient en butte aux plus violentes extorsions, de sorte qu'il se passait à peine un mois qu'ils ne se trouvassent dans la plus grande détresse. Le plus léger prétexte fournissait aux Turcs un motif suffisant pour emprisonner les uns, pour fouetter et bâtonner les autres

pour les exposer aux attaques et aux mutineries populaires, sauf à leur accorder ensuite *la grâce* d'arrêter et de suspendre le cours de semblables et de plus cruelles persécutions, moyennant l'engagement de payer de fortes sommes : car c'était toujours le but principal qu'on voulait atteindre par tous ces attentats. Cette situation pénible des observantins animait de plus en plus les Grecs à la poursuite de leurs desseins ; après avoir réussi à faire prévaloir leur soi-disant droit sur celui des Francs, craignant toujours que leur triomphe ne fût que passager, ils attendaient et cherchaient seulement une occasion propice, pour obtenir leur complète disparition de Jérusalem.

Plusieurs cellules étaient tombées en ruine au couvent de Saint-Sauveur ; mais ce ne fut qu'après avoir surmonté mille obstacles et acheté à haut prix des concessions itératives, que les religieux arrachèrent en 1652 la permission définitive de les reconstruire et d'élever quelques autres bâtiments pour le logement des pèlerins. Pour en empêcher l'effet, les Grecs avaient déjà agi efficacement auprès du gouverneur ; mais, à cette époque, le cadi n'était pas des plus mauvais, et par conséquent il avait rejeté en grande partie leurs injustes exigences. Croyant qu'ils pouvaient profiter des circonstances actuelles pour faire du bruit à Constantinople, surtout en se prévalant de la situation politique de la Turquie, vis-à-vis de plusieurs peuples de la chrétienté, ils se concertèrent pour adresser à la cour un acte d'accusation en règle, où ils disaient que les religieux latins commettaient d'odieux attentats contre les lois de l'empire, et transformaient le couvent en une forteresse inexpugnable, afin de livrer la ville aux Vénitiens, dont ils attendaient le prochain débarquement.

« C'était le moment, dit l'auteur que nous avons précédemment cité, c'était le moment où le Grand Turc était en guerre avec Venise, et les armées de la sérénissime Répu-

blique l'avaient fort maltraité à Candie. Du côté de la Hongrie, les Turcs avaient voulu s'emparer par surprise d'une place appartenant à l'empereur catholique; mais ses troupes, qui se tenaient sur leur garde, tuèrent huit mille Musulmans, en obscurcissant de l'ombre d'une défaite humiliante l'éclat de leur croissant. Ces évènements avaient excité à la Porte ottomane une espèce de fureur sauvage, au point que, sans respect pour le droit des gens, elle viola la demeure des ambassadeurs, et foula aux pieds leurs hautes prérogatives. On emprisonna à Andrinople celui de Venise, qui était venu pour traiter de la paix : on usa de représailles sur quinze navires appartenant aux chrétiens; on pilla leurs maisons et leurs églises; on saccagea notre couvent, et l'on en scella les portes, pour que les religieux ne pussent plus l'habiter; on alla jusqu'à étrangler la sultane Validé elle-même, dont le fils, empereur régnant, était encore tout jeune... En un mot, il n'y avait point d'autre système politique, point d'autre gouvernement que la tyrannie, et chacun voulait l'exercer pour son propre compte.

» Tel était l'état des choses, lorsque le commissaire du patriarche s'adressa au divan. En semant l'or sous ses pas, il ne lui fut pas difficile de se ménager partout un excellent accueil, et d'introduire une cause qu'avait appuyée d'avance par des lettres pressantes l'ancien gouverneur de Jérusalem. Ce gouverneur avait été remplacé, mais ses lettres n'en avaient pas moins produit leur effet. On dépouilla de ses fonctions le cadi notre protecteur, et dans l'intérieur, on chargea du gouvernement un vice-cadi, des rigueurs duquel nous n'eûmes pas trop à nous plaindre. On désigna un nouveau vice-roi de Damas, auquel on traça nettement la règle de conduite qu'il aurait à suivre relativement à l'accusation formulée par les Grecs : au fond, ces instructions ne tendaient qu'à la ruine définitive des lieux saints; il s'agissait de porter un dernier coup aux religieux.

» Le vice-roi entra dans Damas, muni de pleins pouvoirs, comme autrefois Saul, pour persécuter les enfants de l'Église catholique ; et aussitôt qu'il eut pris possession de l'autorité, il se disposa à exécuter les ordres cruels dont il était porteur. Jusqu'alors cette pauvre famille franciscaine avait joui de quelque répit ; car en attendant l'arrivée du nouveau gouverneur, ses fonctions avaient été remplies par Azam-Pacha, son beau-père, gouverneur de la ville de Gaza, homme très-humain, que sa bonté distinguait entre tous les Turcs, et si bienveillant pour les religieux, qu'il n'aurait pu être meilleur qu'en devenant chrétien. Lors même qu'ensuite son gendre Ismaïn eût pris les rênes de l'administration, la paix où vivaient les religieux ne fut point encore troublée, parce que ce pacha conforma sa conduite aux idées de son beau-père, tant que celui-ci séjourna dans la ville ; mais après son départ, il fit comme tous les autres.

» La nouvelle de la persécution qui se préparait, parvint à Jérusalem, et la réputation de cruauté qui précédait le vice-roi était telle qu'il fallait toute la force de l'attachement que les religieux ont voué aux lieux saints, pour qu'ils ne les abandonnassent pas sur-le-champ. Ils se réfugièrent dans le commun asile ouvert dans tous les dangers, et répandirent leurs ferventes prières aux pieds du Saint-Sacrement qu'ils exposèrent durant ces jours d'alarme. Le gardien donna ordre aux religieux, qui s'ensevelissent tout vivants avec Jésus-Christ dans l'église du Saint-Sépulcre, de se tenir alternativement en oraison perpétuelle sur le saint mont Calvaire, pour représenter à la Mère des miséricordes l'immensité de leurs tribulations, et la prier de les offrir à son adorable Fils en union avec ses douleurs. Dans les différents couvents de Jérusalem, on chercha à cacher tous les vases sacrés et les principaux objets du culte divin aux endroits les plus difficiles à découvrir ; puis, fortifiés par les exercices spirituels de la communauté, et

par les pratiques particulières que sa propre dévotion inspirait à chacun, ils attendirent le coup dont ils étaient menacés.

» Le vice-roi avait déployé ses bannières aux portes de Damas, se disposant à marcher sur Jérusalem avec quatre mille chevaux : il avait appris que quelques-uns des principaux de Jérusalem, notamment Otoman et Mustapha, capitaines de la cavalerie turque, favorisaient les Francs, et que ceux-ci comptaient surtout sur le dévouement notoire du gouverneur de Gaza, qui n'avait point encore quitté la ville sainte. Tous ces personnages, craignant que la confusion inévitable produite par la rencontre de tant de cavaliers n'ameuât des tumultes au milieu desquels ils pourraient courir de grands périls, écrivirent au vice-roi, l'assurant que pour l'exécution du firman qu'il apportait, il suffisait qu'il envoyât son lieutenant, auquel ils promettaient tout leur concours. Se rendant à ces observations, il envoya son lieutenant avec six cents chevaux, tout en restant hors de Damas, le pied à l'étrier.

» Le lieutenant entra dans Jérusalem le sept décembre, et il notifia aussitôt la teneur des pièces qui lui avaient été remises : il devait visiter les nouveaux bâtiments, et envoyer captifs à Damas tous les religieux au-dessus du nombre de douze. En ce moment, comme presque toujours, il y en avait plus de soixante : cette décision était donc extrêmement cruelle pour tous ceux qui devaient faire plus de trente lieues à pied, en plein hiver, et suivre enchaînés le train des chevaux : c'était vouloir qu'ils périssent en route. Le désordre qui régnait dans la ville fut à son comble, lorsqu'arriva tout à coup le frère vice-roi, aussi accompagné de deux cents chevaux et chargé de visiter les églises. A cette nouvelle troupe s'étaient joints beaucoup d'hommes armés des bourgs

voisins, de façon que la ville pouvait à peine contenir toute cette multitude.

» Le lieutenant du vice-roi se rendit au couvent, où, en présence des santons et des magistrats, il donna lecture du décret, auquel tous se soumirent. Il passa ensuite à la visite des nouvelles cellules, et il ne lui fut pas difficile de reconnaître qu'elles ressemblaient plus à des tombeaux destinés à recevoir des morts qu'à des forts construits en vue de défense militaire, et qu'une mince cloison en briques constituait la plus grande épaisseur des murs qu'il venait examiner. Cela ne l'empêcha point de dire au gardien qu'en attendant que la cause pût être instruite dans les formes régulières, il eût à lui remettre sur-le-champ cinquante mille piastres, pour satisfaire le vice-roi et payer les troupes. Les religieux délibérèrent sur la réponse qu'il convenait de faire à une proposition aussi exorbitante, et, dans l'impossibilité de l'accueillir, ils se disposèrent à mourir. Le lieutenant, voyant qu'ils ne songeaient point à lui remettre la somme demandée, les fit saisir tous, et jeter, chargés de lourdes chaînes, dans des prisons infectes. Le lendemain, il fit préparer sur la place publique divers instruments de supplices, les destinant à périr tous jusqu'au dernier, les uns empalés au *casuco ;* les autres, dévorés par les flammes du bûcher.

» Les soldats, indisciplinés comme ils l'étaient, opprimaient la ville ; les vivres ne se vendaient plus qu'à un prix excessif ; la plupart des boutiques étaient fermées, ainsi que toutes les maisons ; tous les habitants vivaient sous les armes, et de tout ce peuple il ne s'élevait qu'un cri contre les Francs, et dans toutes les rues on n'entendait que des vociférations menaçantes : il fallait en finir d'un seul coup avec les Francs, puisqu'ils étaient la cause de tous les maux qui pesaient sans cesse sur la ville. Le patriarche grec et les autres schismatiques, voyant le

débordement du torrent et la fureur du flot populaire, ne doutaient plus qu'avec quelques nouveaux efforts ils n'atteignissent complétement le but de leurs désirs, et, dans cet espoir, ils promettaient aux officiers musulmans de grosses sommes, pour qu'ils laissassent les digues se rompre, et que les Francs disparussent enfin dans un dernier naufrage.

» Les santons des mosquées se rendirent en corps dans les prisons, et dirent aux religieux enchaînés qu'ils devaient se résoudre à donner l'entière satisfaction qu'on leur demandait, parce que si jusqu'à ce moment ils s'étaient efforcés par leurs représentations conciliatrices d'empêcher le peuple de les exterminer dans sa fureur, maintenant au contraire ils seraient les premiers à rassurer la conscience publique sur la moralité de l'exécution, attendu que tous ne devaient pas mourir de faim, parce qu'il plaisait aux religieux de refuser ce qu'on leur demandait à si bon droit; que les habitants gémissaient sous l'oppression, sans pouvoir se procurer ni pain ni aucun autre aliment, attendu que les soldats enlevaient toutes les provisions qui arrivaient, et qu'à toutes leurs plaintes le commandant de ces troupes répondait que la ville devrait pourvoir à leurs besoins, tant que les Francs ne lui paieraient pas l'amende à laquelle il les avait condamnés. Ils finirent par leur déclarer hautement que s'ils ne se rendaient pas à ces observations, ils seraient responsables de tous les dommages qu'essuierait la ville et de tout le sang qui coulerait. Le lieutenant avait ordonné à ses soldats de prendre les armes et de marcher sur Saint-Sauveur pour saccager, puis démolir le couvent; cette nouvelle s'était répandue, et une foule innombrable était accourue aux portes, dans l'espoir de profiter plus ou moins du pillage.

» Le pacha de Gaza, qui se trouvait encore à Jérusalem, offrait sa médiation et cherchait des expédients; en

bien que les conditions posées fussent inacceptables, aussitôt qu'il sut que le lieutenant avait irrévocablement décidé la destruction du couvent, il le pria de surseoir jusqu'à ce qu'il eût parlé aux Francs. Il se transporta dans leurs cachots, et avec l'accent de la plus affectueuse bienveillance, il exhorta vivement les religieux à solliciter l'envoi des subsides qu'ils recevaient d'Europe, parce que le vice-roi de Damas attendait seulement l'avis de son lieutenant, pour se mettre en marche avec le reste de la cavalerie, et, dans ce cas, il regardait comme inévitable leur perte à tous, et la ruine de la ville alors si agitée. Il leur dit enfin de ne pas mépriser ses conseils, puisqu'ils avaient éprouvé si souvent les effets de sa sympathie sincère, et puisque, comme homme du pays et devinant parfaitement les intentions de ses collègues, il leur indiquait le parti le plus convenable, et qu'il n'y avait pas moyen d'échapper autrement à la mort.

» C'était une dette de plus de soixante-dix mille besants qui allait, en cette occasion, peser sur les saints lieux, et il aurait fallu se procurer la plus grande partie de cette somme à soixante pour cent d'intérêt, et déjà ni juifs ni turcs n'auraient plus voulu la prêter même au taux le plus élevé ; car, dans une situation aussi critique, avec le bruit qui courait et que l'on regardait comme fondé, que les Francs allaient être mis à mort, et que la volonté de l'empereur était de ne plus en souffrir d'autres à l'avenir, personne ne se souciait de risquer ses capitaux ; ceux qui en avaient fourni précédemment les considéraient comme perdus ; de sorte que les religieux se trouvaient acculés dans une impasse dont l'unique issue était fermée. En effet, soit que les religieux se décidassent à chercher une somme aussi énorme pour éviter les plus grands malheurs, soit qu'ils préférassent sacrifier une vie dont ils ne se préoccupaient que fort secondairement (si l'on peut appeler vie une existence tourmentée par tant de peines qui en

faisaient une agonie perpétuelle), ils ne trouvaient autour d'eux aucun secours humain. C'est, semble-t-il, que le Seigneur notre Dieu se plaisait à voir l'admirable résignation avec laquelle ils souffraient, et il ne les laissa tomber dans cette extrême détresse que pour leur montrer bientôt que, s'il se cachait, il ne s'éloignait pas, et qu'au moment opportun il les secourrait par les moyens les plus contraires aux prévisions de la sagesse humaine.

» Ils répondirent donc au pacha de Gaza que, malgré toutes les démarches qu'ils avaient faites, ils n'avaient trouvé personne qui osât leur prêter un denier, et qu'en conséquence, ils étaient résolus à subir le sort que leur réservait le délégué du vice-roi, attendu qu'il ne leur restait point d'autre parti à prendre. Cette réponse attrista beaucoup le zélé médiateur, qui se rendit auprès du lieutenant pour conférer avec lui de la possibilité d'un accommodement. Quelques heures après, il revint à la prison, et dit aux religieux d'un air moins sombre : bon courage, mes amis; je viens d'assurer la tranquillité de cette ville et votre élargissement, moyennant trente-trois mille réaux de huit (1). Je vous en prêterai moi-même vingt mille sans aucun intérêt, avec le regret de ne pouvoir point disposer de toute la somme, afin de vous tirer complétement d'inquiétude; mais je chercherai le reste parmi mes amis, sous mon cautionnement et à votre satisfaction, et nous sortirons ainsi de ce cruel embarras.

» L'affaire arrangée de cette manière, notre bienfaiteur partit pour aller prendre les vingt mille douros qu'il avait personnellement promis, après avoir payé au lieutenant les treize autres mille que sa haute position lui procura aisément chez ses amis. Aussitôt qu'il fut arrivé à Gaza, il fit parvenir au lieutenant les vingt mille pesos, et consi-

(1) L'auteur a dit plus haut, dans une note, que le *réal de huit* équivalait à un douro. (*Note du traducteur.*)

dérant que les religieux privés de leurs ressources habituelles étaient en même temps dépourvus de vivres, il leur envoya dix-huit chameaux chargés de riz, de blé, et d'autres provisions, et leur écrivit que, dans le cas où le vice-roi de Damas persisterait à exiger qu'il ne restât pas plus de douze religieux à Jérusalem, les autres jusqu'au nombre de soixante n'avaient qu'à se retirer à Gaza, qu'il les y entretiendrait et qu'il pourvoirait à leur sûreté, sans autre profit que le véritable plaisir qu'il éprouverait à les voir dans une situation satisfaisante. (1)

» Dans l'intervalle qui s'écoula jusqu'au paiement de cette espèce de rançon, les Grecs surent que leur machination infernale allait être déjouée, et comprirent que l'affaire, tout extraordinaire qu'elle fut, était susceptible d'une solution amiable. Aussitôt ils jetèrent les hauts cris, et cherchèrent tout à la fois à exciter du tumulte parmi le peuple et à déterminer les magistrats de la ville à assaillir le couvent; mais la présence des patrouilles dont le lieutenant couvrit la ville, contint la populace ameutée, et, dans cette circonstance, les Grecs ne réussirent qu'à jeter cette pauvre famille franciscaine dans une profonde consternation et dans des dépenses exorbitantes. Du reste, ces persécutions sont tellement communes, qu'on dirait des lois indispensables : car les Turcs sont d'un caractère si malhonnête, que, si l'on se hâte de leur accorder ce qu'ils demandent, ils se montrent d'autant plus insatiables, et, si on le leur refuse, ils tranchent le différend soit par la mort des récalcitrants, soit par la ruine des sanctuaires, qu'ils donnent aux Grecs ou convertissent en mosquées. Ce qui est certain, c'est que les politiques qui regardent de loin toutes ces tribulations, ne manqueraient pas d'imaginer une foule d'expédients pour y échapper; mais je voudrais voir sur les lieux le plus subtil homme

(1) La France était alors représentée à Constantinople par le marquis de Nointel. (*Note du traducteur.*)

d'État : certes, il ne tarderait pas à prendre bellement la fuite, si son expédient lui permettait de sauver ainsi sa vie. »

Délivrés enfin, quoiqu'à un si haut prix, du péril imminent où s'était trouvé le gardiennat par suite des manœuvres des Grecs, les religieux eurent le bonheur de voir bientôt nommer gouverneur de Jérusalem le fils de ce même pacha de Gaza qui les avait si puissamment aidés dans l'épreuve dont ils venaient de sortir. Fidèle aux inspirations de son père, il conserva de bons rapports avec les observantins, qui trouvèrent toujours près de lui une justice assurée, et qui, avec les secours qu'ils reçurent à cette époque de la chrétienté, purent rétablir leurs affaires délabrées,et exécuter dans les sanctuaires et dans les couvents des travaux d'une nécessité urgente. Mais à peine eut-il quitté le gouvernement, qu'ils recommencèrent à subir les extorsions par lesquelles on avait accoutumé de les tourmenter; et l'iniquité à laquelle ils furent le plus sensibles, ce fut de se voir dépossédés en l'année 1676 de la chapelle du saint Sépulcre, qui fut attribuée aux Grecs, comme nous l'avons indiqué ci-dessus.

La perte injuste des sanctuaires, les difficultés énormes et les obstacles de tout genre que leur opposaient les schismatiques, lorsqu'ils voulaient y accomplir quelques cérémonies du culte, voilà ce qui affligeait le plus profondément les pauvres religieux, au milieu de toutes les autres tyrannies, de toutes les autres injustices dont ils étaient victimes. Perdre les possessions les plus précieuses du gardiennat, après les avoir acquises par de si grands sacrifices, après les avoir conservées tant d'années en vertu de titres aussi légitimes, aussi incontestables que ceux qu'ils avaient toujours pu invoquer, était pour eux la plus grande de toutes les tribulations qui pussent leur survenir; car, si pour conserver les lieux saints, ils avaient tant

de fois exposé leur vie, ne conserver que celle-ci était plus amer que la mort même. Il ne leur était point possible de se résigner à voir dépouillé le patrimoine séraphique de son principal héritage. C'est pourquoi, dès qu'ils crurent entrevoir quelque possibilité de réussir, ils firent de nouvelles instances à Constantinople, pour obtenir la révision des anciennes pièces et la réparation de l'injustice commise à leur égard. Cédant aux vives représentations et à l'influence des ambassadeurs de France et de l'Allemagne, le grand vizir envoya à Jérusalem plusieurs *capidgi-baschis* ou juges commissaires qu'il chargea de procéder à une plus ample enquête; il en résulta que le sultan ordonna par un décret qu'on remît le saint Sépulcre aux religieux, mais à la condition qu'ils renonçassent pour toujours aux droits qu'ils prétendaient avoir sur les autres sanctuaires. Ce moyen terme, alors adopté par le Grand Seigneur et suggéré par les Grecs eux-mêmes, ne pouvait être et ne fut point accepté par les franciscains ; car cette renonciation n'aurait abouti qu'à assurer aux schismatiques sur ces autres sanctuaires un droit qu'ils n'avaient point.

Par ce motif, et par suite de ces guerres avec l'empire, où les armées turques s'avancèrent jusque sous les murs de Vienne, ces nouvelles réclamations relatives aux lieux saints durent échouer. Tout ce qui avait été fait fut considéré comme nul et non avenu pour les nombreux vizirs qui se succédèrent rapidement, parmi ces troubles, dans le commandement ainsi que sur l'échafaud. Quand le calme renaquit, les observantins revinrent à la charge avec une double vigueur, et M. Chatenau (1), nouvel ambassadeur du roi très-chrétien en Turquie, déploya, pour appuyer leurs démarches, le zèle le plus ardent.

(1) M. de Lamartine et M. Eugène Veuillot l'appellent de Castaguères de Châteauneuf. (*Note du traducteur.*)

» Aussitôt que l'ambassadeur fut arrivé à Constantinople, continue l'auteur du *Patrimoine séraphique*, comprenant qu'il pouvait seul s'occuper d'une semblable mission, il se fit mettre parfaitement au courant de l'état des choses par notre procureur ; après quoi, il se rendit avec lui à Andrinople, où, lors de sa réception officielle [illegible] il prévint le vizir que la principale affaire à laquelle son maître l'eût chargé de s'appliquer, c'était la cause des religieux, auxquels il espérait qu'on rendrait justice dans la question des lieux saints. Le vizir était un homme désintéressé et d'une grande réputation d'intégrité. Il répondit à l'ambassadeur que les Francs n'avaient qu'à lui représenter des titres suffisants pour qu'il pût reconnaître la réalité de leurs droits ; il voulut en même temps savoir ce que les Grecs alléguaient, et il assura à M. Chaten[illegible]u qu'aucune considération n'influerait sur l'équitable impartialité de sa décision.

» Le patriarche grec, qui s'aperçut de la disposition où était le vizir de donner une solution définitive à une affaire si longuement et si chaudement agitée, cherch[illegible] à l'entraver par tous les moyens en son pouvoir. Il se présenta au tribunal du vizir avec beaucoup de moines et d'autres Grecs notables, et, lui ayant remis un mémoire, il se mit à parler avec si peu de retenue des Francs et des magistrats turcs qui avaient rédigé leurs pièces, que le vizir impatienté ordonna aux gardes qui l'environnaient de donner la bastonnade aux membres de cette insolente députation. Les gardes obéirent et en maltraitèrent un grand nombre. Mais pour que les schismatiques ne pussent en aucun temps se plaindre qu'on leur eût fait violence, il fixa un jour auquel les parties auraient à exhiber tous leurs titres, en remontant à leur possession des lieux saints la plus reculée.

» Le vizir composa le conseil le plus imposant qu'il put, en y convoquant le grand muphti de tout l'empire, le

aïb, le cadi-leskier (1) de l'Europe et de l'Asie, le caï-
ıakan et le reis-effendi, premier chancelier de l'empire,
vec beaucoup d'autres personnages. Les premiers décrets
ouverains qu'ils examinèrent, ce furent ceux des anciens
oudans d'Egypte et des empereurs ottomans en faveur
es religieux, et dont l'authenticité fut reconnue, lorsque
es avis furent recueillis. Les Grecs en présentèrent un
ouveau, qu'ils prétendirent avoir été rendu très-ancien-
ement par Omar, prince fils de Catab, quinze ans après
a mort de Mahomet. Ils disaient qu'il avait nommé le
rec Sophronius, patriarche de Jérusalem sur l'éminence
u mont des Oliviers, en le constituant supérieur et chef
e tous les chrétiens de son empire, et qu'il lui avait fait
lonation de tous les saints lieux de Jérusalem et de
ethléem.

» Cet acte, qu'ils n'avaient jusqu'alors produit dans
ıucune autre occasion, mit notre procureur dans le plus
rand embarras, à cause de la difficulté d'en démontrer la
ıusseté, séance tenante, par des raisons convaincantes;
ais comme l'assemblée était formée des premiers docteurs
Coran, de personnes très-versées dans l'histoire du
ys, ils confrontèrent la date de la pièce à l'époque à
uelle avait vécu le prince Omar; ils rapprochèrent et
ıparèrent les circonstances, la teneur du registre des
iarches et l'ensemble des faits, et ils arrivèrent ainsi,
des déductions logiques, à la regarder comme sup-
e et indigne d'aucune créance; ils la déclarèrent telle,
ı ordonnèrent la suppression. Lorsque tous furent
s sur la justice des réclamations et la valeur des
, le vizir ordonna que l'on allât aux voix; tous se
ncèrent, sans qu'il manquât un seul suffrage, en
r des religieux de Saint-François, qu'ils déclarèrent
itimes possesseurs auxquels appartenaient en droit

(1) *Cadi*, juge, et *leschker*, armée; juge de l'armée.

les saints lieux. Le vizir enjoignit sous des peines graves à tous les membres de cette imposante assemblée de garder le secret de cette décision jusqu'à ce qu'il l'eût communiquée à l'empereur. Il informa le Grand Seigneur de toutes les mesures qui avaient été prises et de la sentence qui avait été rendue en faveur des Francs, lui assurant que tout le reste n'était qu'un outrage à la justice, une mauvaise chicane de la part des Grecs. Sur son rapport, le sultan confirma la sentence par un hatti-schérif impérial, dans lequel il condamnait les Grecs à un perpétuel silence, de façon qu'ils ne pussent plus en aucun temps alléguer rien de contraire.

» L'ambassadeur et le procureur restèrent trois jours, sans savoir ce qui s'était passé, plongés dans les plus tristes appréhensions, parce qu'ils ignoraient la tournure qu'avait prise l'affaire devant un tribunal si grave, après la décision duquel ils ne croyaient pas pouvoir faire de nouvelles tentatives. Les trois jours écoulés, le vizir envoya à l'ambassadeur tous les papiers des religieux, avec l'heureuse nouvelle de l'issue favorable du procès. Ils étaient si inquiets du profond silence qu'avaient gardé les turcs après le conseil, qu'ils avaient peine à croire ce qu'on leur annonçait. L'ambassadeur était, dans sa joie, comme ravi hors de lui-même en voyant que Dieu avait réservé un pareil bonheur à ses jours ; il se disait que le recouvrement d'un bien au-dessus de tous les trésors répandrait dans toute la chrétienté une vive allégresse qui lui donnerait des droits tout particuliers à l'estime et à la reconnaissance de son très-chrétien souverain. Le procureur Lardizabal, tout baigné de larmes, ne savait pas, dans son émotion, proférer une parole, à la pensée que l'ordre Séraphique, dont il était l'enfant si dévoué, jouissait de nouveau de l'opulent patrimoine que son héroïque père avait acquis au prix de tant de démarches et de sueurs, et dont l'avaient dépouillé des schismatiques voleurs.

» L'ambassadeur convoqua tous les religieux et les autres catholiques, qui accoururent en grand nombre ; et en action de grâces d'un bienfait si signalé, il fit chanter le *Te Deum* dans sa propre chapelle ; des larmes de bonheur en constituaient l'accompagnement plus harmonieux que celui des instruments sonores. Aussitôt après, il alla, suivi du procureur et d'une foule de catholiques, offrir des remercîments au vizir. Celui-ci était à l'attendre dans une grande salle, où, après s'être assis sur son siége, il en fit donner un autre à l'ambassadeur, pendant que les principaux serviteurs et le procureur se tenaient debout. Le vizir revêtit l'ambassadeur du cafetan qu'il portait, et fit revêtir le procureur Lardizabal d'un autre cafetan, (c'est une espèce de robe longue en brocart) : par là, ils leur faisait le plus grand honneur et leur donnait la plus haute marque d'intimité que puissent faire et donner les Turcs.

» Puis, le vizir demanda au grand chancelier de l'empire les lettres adressées par le Grand Seigneur au roi très-chrétien ; on les lui remit incluses dans une bourse en brocart ; il les baisa, les éleva au-dessus de sa tête et les présenta à l'ambassadeur, en lui disant que c'était la réponse à la missive spéciale qu'avait écrite sa majesté le roi de France sur la présente affaire. Il demanda ensuite le hatti-schérif impérial et le jugement du tribunal, qu'il remit également à l'ambassadeur, en disant : voici la sentence rendue en faveur des Francs, laquelle porte que tous les lieux, objets de leur dévotion à Jérusalem et à Bethléem, leur seront restitués, reconnaît et confirme leurs anciens priviléges et les firmans impériaux, et déclare en même temps faux et supposés les titres allégués par les Grecs, notamment celui qu'ils ont récemment attribué au calife Omar.

» L'ambassadeur et le procureur lui exprimèrent leur reconnaissance, et le vizir les congédia avec la plus

grande bienveillance. Beaucoup de turcs, et des principaux, les accompagnèrent jusqu'au palais de l'ambassadeur, où notre procureur arriva, vêtu, comme un prince, d'une riche étoffe de brocart, au-dessus de son pauvre manteau de franciscain. Cette heureuse sentence fut rendue le 20 avril 1690 ; les Grecs avaient possédé cinquante-huit ans la sainte crèche et le lieu de la Nativité de Notre-Seigneur, et quatorze ans le saint sépulcre, d'une manière si tyrannique, qu'ils ne permettaient pas aux religieux de célébrer dans ces sanctuaires la messe ou les offices divins, ni même de les visiter, si ce n'était conjointement avec les pèlerins des autres nations. Les frais de l'affaire furent énormes ; car, comme les gens de ce pays-là ne sauraient reconnaître la justice toute nue, se présentât-elle dans le plus grand jour, il faut bien, pour qu'elle puisse paraître devant leurs tribunaux avec la décence convenable, la parer des plus somptueux ornements d'or et d'argent. L'œuvre des lieux saints resta surchargée de dettes ; mais Dieu, ayant soin de sa cause, fit tomber les secours des mains des princes catholiques, et l'Espagne seule fit, en trois années, plus de six envois d'argent.

» Ah ! le temps était venu où le procureur-général de terre sainte, après avoir suivi onze ans à Constantinople cette négociation épineuse et essuyé tant de tribulations, pouvait dire avec Isaïe à la Jérusalem franciscaine : *Lætare, Jerusalem, et conventum facite omnes qui diligitis eam : gaudete, et exultate cum lætitiâ, qui in tristiti[illegible] fuistis, et satiemini ab uberibus consolationis vestræ*. O Jérusalem mystique, église sainte, religion séraphique, qui pendant si longtemps as été plongée dans une noire tristesse sous l'oppression de schismatiques ennemis, et privée de ton inestimable trésor, réjouis-toi enfin belle Jérusalem, secoue de tes épaules le joug pesant d[illegible] la Grèce ; rassemble à tes fêtes tous les catholiques qui n[illegible]

cessent de tourner vers toi des regards pleins d'amour, et que tous fassent éclater leur joie par des démonstrations pieuses ; car tu as recouvré ton patrimoine dont tu as été si longtemps dépouillée !

» Le procureur dut alors songer à se rendre à Jérusalem. Il s'y rendit par mer et ne mit que dix jours à faire le voyage ; le vent semblait souffler au gré de ses désirs. Ce fut le procureur qui apporta dans la ville sainte la première nouvelle de l'heureux événement ; car on n'avait pu auparavant envoyer aucun exprès, et d'ailleurs, celui qu'on aurait envoyé n'aurait pu arriver en aussi peu de temps, puisque par terre le trajet ne saurait se faire en moins de trente jours. Les transports que cette nouvelle excita dans Jérusalem furent ceux que dépeignait Isaïe dans le précédent passage, et je ne trouve point de termes assez éloquents pour exprimer une telle joie. Qu'on n'attribue point mon langage à l'exagération de la passion : il suffira de rappeler aux esprits les plus simples toutes les persécutions que j'ai décrites et toutes les épreuves que traversèrent ces religieux, gardiens fidèles de ce patrimoine plus précieux que le trône de Salomon, que nous a acquis et transmis notre père séraphique ; de rappeler encore que la conservation de ce patrimoine a coûté, outre des torrents de sang, des sommes incalculables ; et alors, en considérant ces circonstances, chacun pourra comprendre quelle joie durent éprouver ces bons religieux, lorsqu'au milieu de leurs espérances détruites, ils apprirent tout à coup une si excellente nouvelle. Ils ne pouvaient oublier d'en rendre grâces à Dieu ; à cet effet, le père gardien réunit à Jérusalem les quatre communautés de Saint-Jean (dans les montagnes de Judée), de Bethléem, de Saint-Sauveur et du Saint-Sépulcre ; il officia pontificalement dans l'église du Saint-Sépulcre avec toute la pompe possible, et l'on chanta ensuite en chœur un *Te Deum* avec accompagnement d'orgue. Un

premier ministre de la Porte Ottomane était venu avec le procureur, pour déposséder les Grecs et réintégrer les religieux dans leur antique jouissance. La chose se fit avec la même solennité que les autres fois, et les Latins prirent la possession effective de chacun des saints lieux, d'après les indications du hatti-schérif impérial, qu'on lisait à fur et à mesure, en présence des magistrats et des santons de la ville sainte, convoqués à cette fin; depuis lors jusqu'aujourd'hui, nous n'avons point cessé d'en conserver la possession paisible, bien que les Grecs n'aient pas oublié ce qu'ils sont.

» Le père gardien s'empressa de porter ces faits à la connaissance du saint pontife Innocent XI (1), et de la Sacrée Congrégation de la Propagande, de tous les rois catholiques et des autres princes de la chrétienté, qui tous à leur tour fêtèrent la nouvelle par les démonstrations d'une pieuse allégresse. En effet, quoique ce grand trésor soit confié à la garde des fils de Saint-François, il n'en est pas moins la propriété de tous les enfants de l'Eglise catholique. Le révérendissime Zarzosa, général de l'ordre, prescrivit à tous ses couvents, par une circulaire, de chanter avec la plus grande solennité l'hymne de la reconnaissance, et l'institut tout entier rendit ainsi à Dieu de magnifiques actions de grâces, pour avoir retrouvé *cette perle inestimable, cette drachme si longtemps perdue.* »

Peu d'années après avoir obtenu cette réparation si juste, et lorsque les religieux avaient l'inappréciable bonheur de faire de nombreuses conversions au catholicisme, ils eurent de chauds démêlés avec les Grecs, à propos de la cérémonie superstitieuse du *feu sacré*, que ces derniers accomplissaient.

Il paraît indubitable, bien que l'on ignore à quelle époque il commença et à quelle époque il cessa d'avoir lieu, que

(1) Ou plus exactement d'Innocent XII. (*Note du traducteur.*)

pendant de longues années se renouvela, dans l'église du Saint-Sépulcre, ce fait miraculeux, que toutes les lumières du temple étant éteintes le vendredi saint, un flambeau se trouvât tout à coup allumé le jour suivant. Frai Boniface de Raguse, qui fut gardien de Jérusalem, rapporte en ces termes l'antique cérémonie du feu sacré, dans l'ouvrage qu'il écrivit sous le titre de *Perpétuité du culte de la Terre Sainte :* « Le vendredi saint on éteignit toutes les lumières du temple, suivant l'usage que suit encore aujourd'hui l'Église catholique. Dans la matinée du samedi saint, le patriarche de Jérusalem, beaucoup d'évêques, d'abbés, et autres supérieurs ecclésiastiques, le roi avec les seigneurs du royaume et une foule innombrable de fidèles se rendaient dans l'église du Saint-Sépulcre. Tous se mettaient en prière avec ferveur, demandant à Dieu qu'il daignât les visiter par la manifestation de l'antique merveille. Quand le patriarche jugeait le moment venu, il chargeait un abbé d'entrer dans le saint Sépulcre, dont les portes étaient fermées, et de voir si le feu du ciel était descendu en allumant un flambeau. S'il n'était pas descendu, l'abbé disait à haute voix, pour être entendu de tout le monde : *nondùm in lumine visitavit nos Dominus è cœlo* (le Seigneur ne nous a pas encore visités par la lumière venue du ciel). Les assistants redoublaient leurs prières, conjurant la majesté divine de ne pas avoir égard à la gravité de leurs fautes, pour leur refuser cette faveur miséricordieuse.

» On réitérait ainsi une ou plusieurs fois les mêmes pratiques, selon que le feu tardait à paraître : car il arriva une année qu'il ne descendit qu'à l'aube du jour de Pâques. Aussitôt qu'un flambeau se trouvait allumé, l'abbé sortait et s'écriait : *visitavit nos Dominus in igne* (le Seigneur nous a visités par le feu). L'abbé prenait le flambeau allumé par le feu miraculeux : le patriarche, son diacre, son sous-diacre d'abord, le roi ensuite allaient

allumer leur cierge; puis les ministres ecclésiastiques et tous les nobles en faisaient chacun autant. Les acolytes distribuaient la lumière au peuple, et tous, portant leurs cierges allumés, formaient à travers le temple une procession éblouissante, au chant prolongé des hymnes et des psaumes. Je ne sais si c'est à ce miracle qu'il faut faire remonter l'origine de la sainte cérémonie qui se pratique maintenant dans l'Église catholique le samedi saint, pour la bénédiction du feu nouveau. (1) »

Le prodige arrivait donc anciennement (2); mais les schismatiques, en feignant qu'ils en obtenaient la répétition, ne se livraient qu'à une cérémonie hypocrite, qui faisait beaucoup de bruit parmi leurs crédules adeptes.

Voici comment l'auteur du *Patrimoine séraphique* rend compte de ce qui survint en 1694, à la même occasion. (3) C'est une description extrêmement curieuse, qui fait parfaitement connaître quel est le christianisme de ces schismatiques.

« Notre Seigneur Dieu ayant refusé la continuation de cette preuve de sa miséricorde aux mauvais chrétiens de

(1) Le chroniqueur Glaber raconte qu'Odolric, évêque d'Orléans, fut témoin, au commencement du XI[e] siècle, du miracle du feu sacré, le jour du samedi saint. Le feu sortit, comme de coutume, dit-il, d'une des sept lampes suspendues dans le saint tombeau et courut allumer toutes les autres. (*Note du traducteur.*)

(2) Il ne nous semble pas que la critique historique la plus minutieuse ait le droit de mettre le fait en doute. De nos jours même, il se passe un de ces *miracles périodiques*, sur la portée desquels on ne réfléchit pas toujours assez; nous voulons parler de la liquéfaction du sang de saint Janvier. Quoique ce soit là un fait étranger à l'objet de cet ouvrage, nous croyons faire plaisir au lecteur, en citant à cet égard, un article fort curieux du *Constitutionnel*. Seulement à cause de sa longueur, nous rejetterons cette citation dans les notes à la fin du volume. (*Note du traducteur.*)

(3) Doubdan, chanoine de Saint-Denis, qui fit le pèlerinage de terre sainte, en 1652, raconte dans sa relation qu'il assista à la cérémonie du feu sacré: qu'elle se passa *avec une confusion si horrible que toute l'église en tremblait...* et qu'ensuite la nuit, *tout le monde était couché sur le pavé par toute l'église.* (*Note du traducteur.*)

e temps-là, lorsque les Sarrasins d'Egypte eurent pris férusalem, les Abyssins et les Ethiopiens, qui, maîtres n grande partie du cours du Nil (avantage qui dans ce ays procurait tous les autres), auraient pu détourner les aux du fleuve et les diriger vers la mer Rouge, en conlamnant l'Egypte à la stérilité, obtinrent des soudans le lroit de faire le samedi saint la cérémonie du feu sacré : ls en usèrent en effet plusieurs années ; mais comme leurs rreurs les privaient des lumières de l'Esprit-Saint, ils ne virent jamais se réaliser la merveille. C'est pourquoi es Sarrasins, qui savaient qu'elle se produisait pour les nciens chrétiens, se moquaient des Abyssins en leur disant que sans doute ils n'étaient pas aussi bons chrétiens que les autres, puisque le feu du ciel ne descendait plus.

» Se voyant dans une situation si désagréable, ils résourent de recourir à la supercherie; ils sortirent un jour u saint Sépulcre avec un cierge qu'ils prétendirent avoir té allumé par le feu du ciel, et le concours des pèlerins ui accoururent pour voir le feu sacré, fut immense : les byssins y étaient fort intéressés, et les Turcs en retiient encore de plus gros bénéfices. Les Grecs, qui ne uvent tolérer les priviléges des autres, leur cherchèrent erelle, voulant exploiter à leur propre profit, comme y avaient déjà songé, le jeu menteur de leurs rivaux. leur intentèrent un procès qui leur coûta des frais rmes, et finirent par transiger. Aujourd'hui la cérémie se fait par les patriarches grecs et arméniens, en sence d'un ou deux prêtres abyssins de l'Ethiopie. us allons raconter ci-après, en toute sincérité, la mare dont se passe de nos jours cet office sacrilége (sauf légers changements qui ont pu avoir lieu), comme rraient l'attester tous ceux qui y ont assisté.

» Le samedi saint, dès le matin, on ouvre les portes temple, qui, tout spacieux qu'il est, se remplit non-

seulement des pèlerins qui affluent de tous les pays, mais encore des schismatiques voisins de Jérusalem. Ils passent toute la matinée à jeter des cris et à faire des processions burlesques dans le temple: il y en a qui, par plaisanterie, montent sur les épaules les uns des autres; ces jeux indécents finissent souvent par des rixes dont ils sortent la tête toute meurtrie, et ces excès sont si communs chaque année, que les turcs, gardiens des portes du temple et d'autres nombreux agents du sangiac, ont soin de se munir de bâtons pour arrêter et châtier les perturbateurs. Partout règne une confusion si désordonnée qu'on croirait assister à une assemblée de démons plutôt que de chrétiens; car ces malheureux schismatiques s'imaginent que ce jour-là ils peuvent se permettre les plus grandes insolences. Telles sont les dispositions dans lesquelles ils attendent que Dieu fasse éclater à leurs yeux son antique merveille: la plus grande merveille, à mon avis, c'est que Dieu ne fasse pas, comme au temps d'Elie, tomber sur eux le feu du ciel, pour punir, en les consumant, le sacrilége attentat qu'ils commettent en un lieu où l'Homme-Dieu lui-même souffrit tant et mourut pour tous les hommes, lorsque dans ce sanctuaire vénéré les murailles insensibles elles-mêmes gémissent de douleur.

» Vers les trois heures du soir, on voit sortir du chœur des Grecs, huit enfants, les pieds et les jambes nus, portant chacun une bannière: ils sont suivis de tout le chœur des schismatiques, qui avancent d'un pas si accéléré, qu'ils semblent courir plutôt que marcher; ils font ainsi trois fois le tour du saint Sépulcre, en chantant d'une voix discordante des *kyrie eleison*. Les patriarches grecs et arméniens entrent ensuite avec les prêtres abyssins dans la chapelle du Sépulcre, dont ils ferment les portes, gardées d'ailleurs par quelques soldats turcs, qui n'y laissent pénétrer personne. Ils portent cachés le briquet, le caillou, l'amadou et les allumettes dont ils se

pour allumer le feu. Ceux qui sont à l'intérieur t de temps en temps des coups terribles, aux-ux du dehors répondent en haussant la voix et en ; sans cesse : *kyrie eleison*.

nd cela plaît au patriarche, il ouvre la porte et sort cierge allumé, persuadant au peuple trompé que le escendu du ciel par l'efficacité de ses prières. C'est e du patriarche, qui s'arrête à la porte du Sépulcre ient leurs flambeaux les personnes qui se trouvent lui et qui ont acheté des gardes turcs, à prix ;, le privilége de s'en approcher les premières : schismatiques croient que ceux qui allument les s leurs cierges gagnent une indulgence plénière, rémission de tous leurs péchés, quand même ils ne fesseraient pas. La lumière se transmet ainsi des autres, et en un instant tout le temple est illuminé; nairement le nombre des assistants est de plus de e. Quelques-uns ont apporté avec eux un morceau neuve, qui doit leur servir de linceul, et y tracent x de feu ; ils croient que les morts qui sont enve-l'un linceul marqué de pareilles croix sont affran- peines qu'ils devraient souffrir en expiation de utes. Après quoi commence à se déployer, dans le nple, une procession confuse, qui présente le pêle-me véritable cohue.

là cette cérémonie du feu sacré dont font tant de s misérables, qui s'appuient sur cette superstition our prétendre que leur religion est la vraie, puis-ciel les favorise d'un prodige si éclatant. Il est ien souvent qu'on les a surpris en flagrant délit le, et beaucoup de grecs et d'arméniens, qui se avertis, ont avoué la fourberie. Mais quand nos x les convainquent de l'impiété dont ils se ren-upables, en faisant adorer (1) comme céleste et

l'accusation que reproduit contre les Grecs le P. Garcia, dans un e le lecteur trouvera un peu plus loin. (*Note du traducteur.*)

miraculeux, un feu si matériel, ils répondent que, sans ce mensonge, ils ne verraient plus arriver à leur office une foule aussi considérable de pèlerins; qu'ils mourraient de faim, s'ils perdaient les copieuses offrandes qu'ils en reçoivent, et qu'ils n'auraient pas de quoi payer les tributs et les avanies exigés par les Turcs, attendu que chaque pèlerin leur paie dix pesos.

» Ils étaient occupés à cette cérémonie superstitieuse en l'an 94, et le grand trésorier du pacha de Damas et d'autres turcs de distinction étaient venus y assister, poussés par la curiosité, lorsque le père Bentayol, qui avait pris place dans notre galerie, se rendit près d'eux, en qualité de procureur général. Il remarqua que les Grecs avaient fermé les premières portes du Sépulcre, c'est-à-dire les portes extérieures, sans en avoir d'abord demandé la permission au gardien, comme ils le font toujours, parce que le Sépulcre nous appartient. Connu qu'il était des Turcs et parlant parfaitement leur langue, il lui fut facile de parvenir avec ses deux compagnons jusqu'aux portes, et sans que les gardes songeassent à l'arrêter, il pénétra à l'intérieur et surprit les schismatiques au milieu de leurs préparatifs, bien qu'ils eussent déjà trois flambeaux allumés. Les schismatiques restèrent tout confondus en voyant leur fraude découverte, et quoique le procureur leur eût promis le silence, ils ne purent s'empêcher de craindre qu'il ne finît par démasquer le mensonge, et, pour venger leur affront, ils cherchèrent à entraîner leur adversaire sur un autre terrain.

» Ils déposèrent une plainte contre le procureur, que le cadi cita en audience publique, ainsi que les plaignants, pour qu'ils articulassent de nouveau leurs griefs. Après de nombreuses explications que donna le procureur, en se justifiant d'avoir fait ouvrir les portes comme nous appartenant, et parce que les magistrats eux-mêmes

avaient décidé que les Grecs ne les fermeraient point pour leur cérémonie, sans demander au gardien une autorisation dont cette fois ils avaient voulu se passer, il en vint, d'arguments en arguments, à la réalité de la superstition, et finit par dire au cadi : pour qu'on sache à quoi s'en tenir sur l'origine de ce feu, qu'il soit entendu, seigneur, que tous les ans un turc digne de confiance et un religieux latin entreront avec ces prélats dans le sépulcre du Christ, afin que, toutes les lumières éteintes, ils soient témoins de la merveille qu'on annonce. Comme cette proposition déjouait tous leurs calculs, les schismatiques refusèrent de l'admettre, bien qu'elle obtînt toute l'approbation du cadi, qui, irrité de leurs impostures, les chassa avec mépris, sans faire cas de leur plainte.

» Aussi mortifiés qu'outragés, ils firent part de toute l'affaire au patriarche de Constantinople, en le sollicitant vivement de poursuivre leur vengeance par tous les moyens possibles. Le patriarche adressa au grand vizir un mémoire plein d'insignes faussetés. Il brodait toujours sur le même thème : seulement il ajoutait que le pape avait envoyé six Francs de Jérusalem aux chrétiens de Chio, dans le port duquel plusieurs bateaux turcs avaient été capturés pour les engager à abandonner aux Francs une partie du butin. Pour l'éclaircissement des points allégués, un ministre de la cour se rendit à Jérusalem. Lorsque la cause fut portée à son tribunal et que les parties comparurent, le père Bentayol répondit si catégoriquement aux accusations, qu'il en sortit tout à fait victorieux. Néanmoins, grâce aux grandes sommes que les Grecs avaient distribuées, on publia, dans les rues de Jérusalem, un ban qui enjoignait à tous les catholiques romains de se présenter devant le magistrat pour déclarer leurs qualités. En même temps que le héraut marchait, les agents du tribunal allaient arrêtant les catholiques qu'ils rencontraient. Une des charges qu'on élevait contre les reli-

gieux, c'était qu'ils contraignaient les Grecs par la violence à suivre le rite latin.

» Lorsqu'ils arrivèrent à l'audience, le cadi leur demanda quelle religion avaient professée leurs ancêtres. Le père procureur répondit en leur nom, en disant que jusqu'à ce que l'empereur ottoman Sélim eût vaincu le soudan d'Egypte et emporté Jérusalem, il n'y avait point dans le pays d'autres chrétiens que les Latins ; qu'à cette époque plusieurs archevêques grecs étaient venus de Constantinople à Jérusalem, et que les Latins, manquant de prêtres de leur rite, s'étaient unis aux Grecs, dont ils avaient adopté le rite ; qu'ainsi les Grecs de la contrée descendaient des Latins, qui en étaient proprement les naturels, et que, depuis quelque temps, plusieurs avaient repris le rituel de leurs ancêtres, que leur faisaient préférer les sympathies de la nature. Ces raisons, avec beaucoup d'autres qu'accumula le procureur, furent pesées dans la balance de la justice musulmane, et en dépit des monceaux d'or que les Grecs jetaient dans l'autre plateau, elles l'emportèrent tellement que le juge rendit la liberté aux prisonniers. Le cadi témoigna qu'après toutes informations prises, il avait trouvé faux tous les chefs d'accusation, et que les Francs étaient innocents ; le rétablissement de la paix dans les saints lieux, après cette tourmente, ne coûta pas plus de mille pesos, tandis que les Grecs et les Arméniens avaient dépensé des sommes considérables. »

Aujourd'hui encore les schismatiques célèbrent cette solennité du feu sacré ; ils l'ont même surchargée de cérémonies particulières pour la rendre plus intéressante aux yeux des stupides spectateurs, qui, pour le seul fait d'y assister, ont le bonheur d'obtenir une bulle par laquelle on leur pardonne tous leurs péchés passés, présents et futurs. Un moyen si commode d'empocher un

brevet de sécurité pour la conscience, en même temps qu'il augmente le nombre des pèlerins qu'attire une fête pareille, accroît celui des hommes vicieux et des criminels ; car il n'y a plus guère d'inconvénient à faire le mal, lorsqu'on en a préalablement obtenu le pardon au moyen de la bulle. On calcule que chaque pèlerin laisse aux moines grecs un bénéfice de plus de cinq cents piastres (environ cinq cents réaux) (1), de manière que, comme il y a, chaque année, cinq ou six mille personnes qui font ce pèlerinage, ils trouvent là une rente assurée de deux à trois millions de réaux. C'est ainsi que l'intérêt et l'ignorance conspirent pour perpétuer une cérémonie aussi scandaleuse et aussi propre à inspirer un profond dégoût. (2)

Le XVII siècle allait finir, quand d'autres soucis vinrent tourmenter les esprits des religieux. La grande coupole du Saint-Sépulcre que, depuis quelque temps déjà, l'on voyait s'affaisser, menaçait alors fortement ruine. Il fallait nécessairement entrependre les réparations les plus considérables, quelque extraordinaires que dussent être les dépenses et les difficultés de tout genre qu'elles entraîneraient. En 1699, on obtint à Constantinople, à prix d'argent, l'autorisation de faire les travaux, et sans perdre de temps, l'on s'occupa de se procurer dans le pays les divers matériaux ; mais comme on transportait sur des chariots de Jaffa à Jérusalem le bois qu'on avait dû faire venir de Flandre, le convoi fut attaqué par un parti nombreux de montagnards, qui massacrèrent la plupart des conducteurs, brisèrent les chariots et tuèrent les bœufs. Ce premier contre-temps, si fâcheux, fut l'origine d'une foule d'autres, plus grands encore ; car, comme presque tous ceux qui avaient été immolés par les Arabes, étaient des

(1) Il s'agit ici des réaux ordinaires du commerce, dont la valeur est d'environ 25 centimes. (*Note du traducteur.*)

(2) Voir la note sur les Grecs schismatiques à la fin du volume.

habitants de Jérusalem, la populace de cette ville s'ameuta contre les religieux, et les Grecs fomentant des ressentiments qui répondaient si bien à leurs intentions, il y eut à peine un catholique qui ne fût forcé de prendre la fuite ou de se réfugier dans les maisons de quelques-uns des principaux turcs, et les Frères furent littéralement assiégés dans leur couvent pendant plus de quatre semaines. Au bout de ce temps, le gouverneur parvint à se faire obéir et les troubles cessèrent ; mais il fallut de nouveau songer au transport des bois dont on avait dû demander une nouvelle cargaison, et, avant de pouvoir les déposer à l'abri des murs de la ville, les Latins eurent à soutenir dans le trajet les plus rudes combats contre de grosses bandes de gens impies et opiniâtres qui s'étaient ligués pour empêcher les travaux.

En même temps que cet état de choses tenait les religieux dans des transes continuelles et leur occasionnait des frais énormes, il servait de prétexte aux schismatiques pour mouvoir à Constantinople tous les ressorts imaginables, afin d'obtenir, comme ils finirent par l'obtenir, la suspension de l'autorisation accordée. Les Grecs demandaient que les travaux fussent exécutés à leur compte, ou tout au moins qu'on les laissât contribuer à la dépense ; mais les observantins ne pouvaient entrer dans cet arrangement, et les puissances chrétiennes n'admettaient pas davantage cette combinaison, parce que les uns et les autres savaient que le but de leurs rusés adversaires n'était autre que de se ménager le moyen de ressusciter les anciennes querelles sur la propriété des saints lieux ; ce qui leur serait devenu très-facile, du moment où ils auraient pu fonder leurs prétentions sur leur participation aux dépenses. Tant est-il qu'ils manœuvrèrent dans cette affaire avec une telle ardeur et un tel succès que, jusqu'à l'année 1719, il ne fut pas possible d'obtenir de nouveau l'autorisation, et tout cela amena des frais incalculables.

Mais d'autres obstacles allaient survenir, car, peu de jours après l'arrivée à Jérusalem de quatre officiers qu'on avait expressément envoyés de Constantinople pour inspecter les travaux, il éclata une émeute terrible, à la suite d'un complot tramé d'avance.

» Le prétexte qu'alléguaient les factieux, dit l'auteur du *Patrimoine séraphique*, c'était l'infraction scandaleuse du coran qu'ils supposaient entacher l'autorisation accordée aux chrétiens pour leur entreprise : perdant dès lors le respect qu'ils devaient à la majesté d'un souverain barbare, ils tenaient sur son compte les propos les plus irrévérencieux et les plus insolents ; ils accusaient les ministres de la Porte ottomane d'avoir su mieux peser la quantité d'or, qu'ils les soupçonnaient d'avoir reçue, que montrer du zèle pour leur loi. Ils en concluaient qu'ils n'étaient plus liés par le serment d'obéissance qu'ils avaient prêté à leur prince et que jamais ils ne pouvaient, de leur autorité privée, se venger avec plus de sécurité de conscience de ceux qui étaient cause de cette violation du coran, que dans les circonstances présentes. Cette manière de voir se répandit dans toutes les villes voisines, parmi les arabes d'Hébron et les autres montagnards de la contrée.

» Le jour qui vit entrer les inspecteurs dans la ville sainte, en vit sortir le vice-roi de Damas, qui était venu, avec un gros détachement d'infanterie et de cavalerie légère, visiter les principales localités de ces provinces, toutes soumises à sa juridiction. Le procureur général de la terre sainte à cette époque était le père Frai Diego de Andrade, religieux de la sainte province de Saint-Michel, que son intelligence plaçait à la hauteur de sa mission, et qui connaissait par une longue expérience la malicieuse inconstance des Turcs.

» Il recueillit quelques données sur le mouvement qui se préparait, et, pour en prévenir les suites redoutables par

toutes les mesures que lui dictait sa prudence, il communiqua ses inquiétudes au vice-roi, en lui offrant en présent divers objets du plus haut prix , et en implorant sa protection pour la continuation des travaux. Le vice-roi réunit les principaux chefs de la cité, et, après leur avoir dit combien de gré il leur saurait, s'ils s'appliquaient à maintenir la tranquillité publique et à favoriser une entreprise autorisée par le gouvernement, il congédia l'assemblée avec des menaces terribles, pour le cas où il apprendrait qu'ils tiendraient une conduite contraire. Le procureur fit pareillement de riches cadeaux aux principaux de la ville, et chercha surtout à intéresser en sa faveur celui que l'on supposait être le premier moteur du complot formé contre les Latins.

» Le vice-roi sortit de la ville en se flattant que les Turcs travailleraient à assurer l'ordre, suivant ses recommandations; mais les membres les plus influents de l'assemblée qui avait eu lieu étaient les plus obstinés dans l'opposition qu'ils dissimulaient. Les Grecs, semant l'or à pleines mains, les poussaient à la rébellion, comme on le reconnut dans la suite; mais avant le jour où la conspiration devait éclater, ils avaient caché tous leurs effets les plus précieux, prévoyant bien que le peuple une fois déchaîné renverserait la faible barrière que leur offraient contres ses excès leurs secrètes intelligences , et que, dans une révolution semblable, il pillerait leurs couvents. Ils en firent autant à Bethléem, sans que les nôtres pénétrassent dès lors le but de toutes ces précautions : car il était convenu entre eux et les conjurés qu'après avoir massacré les religieux de Jérusalem et enlevé le trésor, ils feraient subir le même sort à ceux de Bethléem et du couvent de Saint-Jean.

» Le 31 du même mois (mai 1719), à trois heures du soir, la ville retentit tout à coup de ces cris homicides :

« mort à ces Francs, à ces infidèles maudits de Dieu, qui sont la cause de tous les outrages faits à notre sacré Coran ! » Un interprète du couvent entendit ce signal; il y courut en toute hâte et avertit si à point les religieux, qu'on venait à peine de fermer toutes les portes, quand la foule se présenta armée de lances, de cimeterres, de piques et de fusils.

» Tous les assaillants travaillèrent à enfoncer les portes principales; mais leurs efforts furent inutiles : elles étaient très-solides et toutes bardées de fer. Ils forcèrent une petite porte du jardin, dans lequel ils pénétrèrent en grand nombre, et ils allaient gagner une autre porte communiquant avec l'intérieur du couvent, qui leur aurait procuré une entrée facile, si la divine Providence qui veillait à la défense de ses serviteurs, n'avait excité contre ces furieux des animaux privés de la raison. Le jardin renfermait quelques gros dogues, élevés dans le couvent : aussitôt qu'ils aperçurent les Turcs, ils les attaquèrent avec une rage qu'ils n'avaient jamais montrée. Ils firent tant de mal aux infidèles que, lorsqu'ils en eurent blessé un grand nombre, ceux-ci ne pensèrent plus qu'à fuir avec leurs fusils, dont ils avaient perdu l'envie de se servir.

» Une bande aussi nombreuse tâchait d'ébranler une autre porte extérieure qui donne sur la rue : elle aurait pu offrir aux brigands un passage jusqu'à l'église qui était voisine du lieu où se tenaient les religieux consternés; il est certain que si l'on avait réussi à entrer de ce côté, toutes ces innocentes victimes eussent été immolées sur les marches mêmes des autels sacrés. A l'intérieur, quelques domestiques du couvent étançonnaient la porte; et, comme les Turcs entendaient du bruit, ils lançaient par dessus le mur des pierres énormes. D'autres tiraient des coups de fusil dans la direction des fenêtres et des terrasses, pour que personne ne pût se montrer

et appeler du secours : aussi trouva-t-on le jour suivant quantité de balles dans les châssis et dans les murs.

» Comme les religieux étaient cernés de toutes parts, ils ne pouvaient informer le gouverneur de ce qui se passait et réclamer son intervention. Ils sollicitèrent le secours divin, et se retirant tous (ils étaient plus de cinquante) dans l'église, ils exposèrent le Saint-Sacrement, et lui adressèrent les prières que leur rituel prescrit pour des cas semblables, à cause de leur fréquence. Au moment où les Turcs avaient pénétré dans le jardin, le père procureur sortit pour se rendre compte de leurs positions et, pensant que les infidèles ne tarderaient pas à vaincre les derniers obstacles et à envahir le couvent, il rentra dans l'église, et dit à ses frères réunis :

» Bien-aimés frères, voici le jour où notre doux Jésus veut que nous soyons sacrifiés sur cette terre où il le fut pour nous : comme il est bon de demander un pareil retour de notre part ! La vie qu'il nous a donnée, et qu'il a daigné nous conserver jusqu'aujourd'hui, il vient nous la redemander à cette heure : le moment est arrivé de lui payer cette dette, en apportant une résignation généreuse au milieu des horreurs du martyre qui nous attend. Déjà les infidèles se sont rendus maîtres du jardin, d'où nous les verrons bientôt accourir dans ce saint lieu, puisque nous ne pouvons compter, pour notre défense, sur aucun secours humain. Que notre maître crucifié dispose de nous dans l'intérêt de sa plus grande gloire : de notre côté, préparons-nous tous à la mort.

» Ce discours si pathétique, qui pourrait produire sur d'autres l'impression la plus douloureuse, toucha si vivement et si doucement ces saints religieux, qu'ils se jetèrent aussitôt dans les bras les uns des autres, se faisant leurs adieux à travers les larmes et se donnant

rendez-vous dans l'éternité. Tous se confessèrent comme ils purent, et le gardien, Frai José Mariá de Pérouse, leur donna la bénédiction pontificale, en qualité de commissaire apostolique du pape dans ces régions. On prit le parti de recevoir la majesté divine en viatique, pour consommer les hosties consacrées et ne point laisser le Sacrement adorable exposé aux attentats sacriléges de ces barbares.

» Il y avait déjà plus de deux heures que les Turcs s'efforçaient de pénétrer dans le couvent, sans qu'ils fussent parvenus à briser la porte qu'ils avaient attaquée, avec les pics et autres instruments dont ils s'étaient munis à cet effet : c'est que Dieu, qui aimait par dessus toutes celles de cette ville ingrate les portes de la Sion franciscaine, paralysait leur adresse ou affaiblissait la force de leurs coups. Sur ces entrefaites, on entendit le bruit du pillage auquel se livrait une troupe de bandits dans la maison de notre premier drogman, qui restait près du couvent et passait pour très-riche. Ils y étaient entrés, soit pensant qu'on pourrait par ses terrasses pénétrer plus facilement dans le couvent, soit par l'attrait du butin : car ils enlevèrent tout ce qui s'y trouvait, et le drogman n'échappa à de plus grands périls qu'en se cachant avec sa femme au fond d'une cave obscure. Quand ceux qui s'acharnaient à battre la porte, virent leurs camarades sortir de la maison du drogman, chargés de dépouilles, sans avoir dû se donner autant de peines, eux aussi cédèrent à la même tentation, renoncèrent à leur entreprise et coururent au pillage.

» Dans tout cet intervalle, le gouverneur n'apprit rien de ce qui se passait à cause de l'éloignement de son palais, et parce que le muphti et quelques autres, qu'on présumait être les auteurs indirects de l'attentat, s'étaient rendus près de lui exprès pour détourner son attention,

Un turc (on ne sut ni qui il était ni quel fut son motif) avertit le gouverneur de l'état des choses ; mais le muphti, cherchant dans son infernale malice à donner plus de temps aux émeutiers pour le massacre des religieux, le rassura en lui disant que c'étaient sans doute quelques gamins qui, suivant leur habitude, criaillaient contre les Francs. Le turc vint faire un second rapport, en conséquence duquel le gouverneur, plus défiant, envoya un de ses serviteurs pour mieux connaître la vérité.

» Celui-ci dit en revenant : « Seigneur, si vous ne secourez promptement les Francs, on va les égorger tous.» Le gouverneur était plein d'humanité, orné de belles qualités, fort bienveillant pour les religieux ; quoiqu'il fût déjà d'un âge fort avancé, il monta à cheval, l'épée à la main, sans songer au grand danger auquel il exposait sa personne. Suivi seulement de quelques soldats de sa garde, il se jeta avec eux au milieu de la multitude surprise, et se mit bravement à frapper les mutins d'estoc et de taille. Au même moment, l'aga des janissaires fut informé du péril que couraient le gouverneur et les religieux, et prenant les armes avec sa troupe, il vola à leur secours.

» Ils blessèrent et tuèrent beaucoup de monde et firent un grand nombre de prisonniers. L'effusion du sang fut telle que, huit jours après, les rues en étaient encore inondées. Les complices des morts enterrèrent leurs cadavres la nuit, dans la crainte d'être découverts et d'être punis. C'est par un pareil carnage que la rébellion cessa, et les religieux, délivrés d'une inquiétude mortelle, entonnèrent le *Te Deum laudamus* pour rendre grâces à Dieu.

« Le gouverneur, prévoyant qu'à la faveur des ténèbres de la nuit les factieux pourraient bien assaillir l couvent avec une nouvelle fureur pour venger la mor-

des victimes, fit prendre les armes à tous les soldats, et envoya plusieurs détachements au couvent pour y faire le guet. Ayant ensuite placé des gardes aux portes de la ville, pour que personne n'y entrât ni n'en sortît, il se tint, entouré d'une troupe sûre, prêt à tout événement. Cette nuit là même il expédia une dépêche au vizir de Damas, qui se trouvait seulement à une journée de chemin de Jérusalem, pour lui rendre compte de tout ce qui était arrivé. Le vice-roi sauta à cheval, et, par une marche forcée, fit tout le trajet en une nuit : à la pointe du jour il entrait dans Jérusalem, accompagné de mille cavaliers et d'autant de fantassins.

» Il convoqua les magistrats et les principaux de la ville, et commença par faire décapiter deux des plus puissants. Il témoigna tout son courroux au muphti, qu'il savait être comme l'astre ennemi à l'influence duquel il fallait attribuer cette tempête. Après lui avoir adressé les reproches les plus sanglants, quoique bien mérités, il dégaîna son cimeterre pour lui couper la tête de sa propre nain. Le gouverneur, l'aga et les autres officiers restés idèles, se prosternèrent à ses pieds et obtinrent la grâce u muphti, qui jura d'être le premier à favoriser l'œuvre ıtreprise par les religieux. Le vice-roi appesantit les ups de sa justice sur quelques autres coupables et voya plusieurs têtes à Constantinople. Il prit encore utres mesures et donna les ordres nécessaires pour que travaux pussent être immédiatement commencés. Il artit enfin pour Damas, où il eut toujours le pied à ier, disposé à courir à Jérusalem à la première nou- fâcheuse. »

ıand, cet orage dissipé, on se mit à l'œuvre, il fallut tenir, pendant les onze mois que durèrent les travaux, rps nombreux de soldats chargés d'en protéger l'exé- ı. C'est ainsi que, tant à cause de l'importance maté-

rielle des réparations qui se firent, que par suite des frais qu'occasionnèrent à Constantinople comme à Jérusalem les contre-temps dont nous avons parlé, le chiffre total de la dépense s'éleva à plus de quatre cent mille douros. (1)

Comme l'expérience prouvait que les Grecs étaient infatigables dans leurs prétentions, quelque injuste que fût leur cause, comme d'ailleurs l'inconstance excessive de la cour de Constantinople, qui faisait toujours l'oublieuse sur la question de savoir quels étaient les titres valables et légitimes, la portait sans peine à rendre des firmans favorables à ces importuns solliciteurs, les religieux crurent convenable d'exhiber à la Porte ceux dont ils étaient possesseurs, à l'inauguration de chaque nouveau règne, et à chaque changement parmi les principaux personnages du gouvernement. C'est ce qu'ils firent en effet dans les années 1702, 1710, 1731 et 1740 ; dans cette dernière circonstance, la France fit en outre avec la Porte diverses capitulations, où les déclarations faites antérieurement en faveur des observantins furent de nouveau reconnues et confirmées (2). Tout cela n'empêcha néanmoins pas les Grecs d'oser impudemment commettre les plus grands attentats en 1757, et de profiter d'une occasion favorable que leur offrit la vénalité du grand vizir, pour s'assurer dès lors, dans les principaux sanctuaires, une espèce de suprématie sur les Latins, qu'ils conservent encore aujourd'hui, malgré la portée considérable de conventions toutes récentes. Mais n'anticipons pas : nous arrêtant, quant à présent, à l'attentat commis par les Grecs en 1757, écoutons le récit qu'en fait l'auteur déjà cité des *Droits légaux et état de la terre sainte*

(1) Le marquis de Bonac représentait alors la France à Constantinople. (*Note du traducteur.*)

(2) L'ambassadeur de France était M. de Vergennes. (*Note du traducteur.*)

« Les Grecs résolurent, dit-il, d'en finir avec les Francs, en les pillant d'abord, en les massacrant ensuite ; ce qui serait effectivement arrivé, si, comme ils l'avaient supposé, les nôtres eussent opposé quelque résistance. Pour frapper le coup violent qu'ils avaient prémédité, ils se servirent des milliers de pèlerins qu'ils avaient cette année là : à force d'exhortations pieuses, ils leur avaient persuadé que la mort des Francs était nécessaire, que c'était l'unique moyen par lequel ils pourraient entrer en possession des sanctuaires qui leur appartenaient, et que nous avions usurpés, grâce à l'appui et à l'influence prépondérante des puissances chrétiennes.

» Pour donner une idée de l'horrible scène qui allait se passer, il faut en raconter succinctement les circonstances, et, à cet effet, rappeler d'abord que les solennités de la semaine sainte se célèbrent dans le très-saint Sépulcre, avec un grand éclat et une grande magnificence : ainsi l'on dresse devant le Sépulcre même un autel superbe que l'on orne de tout ce que nous avons de plus précieux. Notre trésor renfermait à cette époque une immense quantité de lampes et autres objets en or ou en argent, et de pierres précieuses, dons de tant de rois, de princes, de seigneurs catholiques, offerts dès l'antiquité la plus reculée, avec la générosité qui caractérisait ces siècles de ferveur et de foi pure. On achevait l'érection de l'autel, la veille du dimanche des Rameaux, qui tombait le 2 avril 1757, lorsque, à l'entrée de la nuit, se rendirent tumultueusement au saint Sépulcre des milliers de pèlerins armés : ils ouvrent la porte, marchent directement vers l'autel, le renversent et le pillent, espérant que les catholiques, qui étaient venus pour assister à la célébration de la fête, se mettraient en défense, et fourniraient le prétexte du massacre général qui avait été résolu.

» Le procureur général, homme d'une haute capacité, engagea ses religieux à se renfermer dans leurs cloîtres,

et ne doutant point que les sectaires n'eussent des desseins plus sacriléges et plus hostiles encore, il menaça les chrétiens séculiers de toutes les peines que pourraient infliger nos protecteurs, s'ils ne restaient pas tranquilles ; ils obéirent et se retirèrent dans la partie du sanctuaire que nous habitons ; par cette conduite, ils prévinrent les conséquences terribles que voulaient amener leurs ennemis, et les Grecs ne purent pousser plus loin les excès de leur audace contre des gens qui ne se défendaient pas.

» Après nous avoir dévotement dépouillés, les moines grecs demandent au cadi, qu'avait attiré le bruit, un certificat attestant qu'ils étaient complétement étrangers à ce qui était arrivé : le cadi le leur donne, et ils l'envoient immédiatement à Constantinople, par un moine qui se tenait prêt d'avance : celui-ci arrive, se présente au divan ou à la Porte ottomane, et tandis que nous pouvions espérer qu'il se contenterait de justifier la conduite de ses confrères, en disant qu'ils n'avaient pris aucune part aux pieux exploits de leurs pèlerins, comme leur but était de nous perdre, il déposa un mémoire par lequel il demandait la punition des religieux francs et l'indemnisation des dommages qu'ils leur avaient causés, quand unis aux catholiques de leur rite, ils avaient voulu chasser de Jérusalem tous les sujets du Grand Seigneur, et s'emparer du pays. La Porte appela l'ambassadeur de France, et celui-ci répondit qu'avant de rien décider, il fallait au moins attendre qu'on eût, sur les faits, des détails plus circonstanciés.

» Effectivement, peu de jours après, on reçut des nouvelles officielles. Elles se trouvaient dans un *illan* (ou certificat), par lequel le cadi déclarait que celui qu'il avait donné aux Grecs dans la nuit du 2 avril était faux, mais qu'il l'avait délivré par crainte ; que s'il l'avait refusé en ce moment là, il eût exposé sa vie, et cette multitude mutinée

de pèlerins eût dans la nuit bouleversé Jérusalem. En outre, lors d'une enquête qui eut lieu un peu plus tard, beaucoup de Turcs témoignèrent, en présence du pacha de Damas, des magistrats et des grands de Jérusalem, du pillage et des excès horribles auxquels s'étaient livrés les pèlerins grecs, en détruisant tous les ornements qui enrichissaient l'autel des Latins. L'ambassadeur se rendit au divan ; il demanda satisfaction et les choses prenaient une si bonne tournure, qu'on espérait d'un jour à l'autre voir publier le firman prononçant contre les coupables le châtiment le plus exemplaire. Aussi les Grecs étaient-ils dans l'inquiétude et la consternation; mais comme ils avaient prévu toutes les éventualités, ils avaient réuni d'avance à Constantinople des fonds considérables pour en faire l'emploi le plus convenable. Ils parvinrent donc à corrompre le grand vizir appelé Ragib, et celui-ci accueillit une plainte dans laquelle ils nous accusaient de ne point leur laisser un instant de repos, de leur jeter de la terre et des pierres, et même de leur tirer des coups de fusil, pendant qu'ils faisaient leurs processions, enfin, de les empêcher de visiter les sanctuaires que nous avions usurpés sur eux. Ils présentèrent de nouveau les documents mensongers dont nous avons fait mention, et lorsqu'on s'attendait à les voir punir, ils obtinrent un hatti-schérif qui leur attribue les sanctuaires que nous n'avons plus pu reconquérir... Et voilà la faute que nous avons commise pour les perdre! Voilà le titre sur lequel se fondent les Grecs pour légitimer leur possession !

» Les religieux qui résidaient à Constantinople connaissaient l'état des choses et en avisèrent l'ambassadeur pour qu'il y remédiât; mais gagné qu'il était comme le grand vizir (1), il écartait toutes leurs représentations en

(1) Cette accusation est bien grave.... Franchement, le roi d'Espagne eût dû penser à exercer alors les droits de son *patronat*, plutôt que lorsqu'il voulait empêcher la congrégation de la Propagande d'envoyer des missionnaires en Orient... dans la crainte imaginaire qu'ils ne voulussent supplanter les Franciscains. (*Note du traducteur.*)

leur répondant que tout ce que l'on disait était faux; en un mot, les Grecs l'emportèrent, ils nous enlevèrent les principaux sanctuaires, et nous restâmes dépouillés d'une foule d'objets précieux, réduits à n'adresser qu'un vain appel à un ministre qui aurait dû se constituer notre défenseur et qui causa notre ruine.

» Hors de Constantinople, on fit les plus actives démarches : la plus efficace, la seule qu'on pût désirer pour forcer la Porte à écouter, à accueillir nos réclamations, ce fut de solliciter des lettres de tous les souverains d'Europe, et de provoquer une réunion de tous les ambassadeurs, pour qu'à un jour déterminé, ils allassent tous ensemble exprimer les vœux de leurs maîtres respectifs. On obtint ces lettres, et entre autres, une de la propre main du roi très-chrétien. Tous les ambassadeurs et ministres furent convoqués au palais du représentant de la France, pour délibérer sur les moyens les plus propres à atteindre le but auquel on aspirait; mais, comme ce personnage avait eu la faiblesse de se vendre aux Grecs, il fit avorter la discussion en disant qu'il était impossible de rien obtenir du vivant du vizir Ragib, qu'il fallait attendre une de ces occasions où les ministres du divan changent. Là dessus il congédia l'assemblée, sans que, dans un siècle et au milieu des circonstances où l'on aurait pu exercer un si heureux ascendant sur la Porte, on ait pris aucune mesure capable de nous faire restituer nos sanctuaires, ni même accorder la plus légère satisfaction; et les pièces relatives à cette triste affaire restent dans nos archives, où elles ne font que constater le déshonneur de la chrétienté tout entière.

» Aussitôt que les Grecs eurent pris possession des sanctuaires de Jérusalem, on envoya à Constantinople un certificat délivré par le naïb (premier greffier du tribunal) et signé par quarante-huit turcs, qui attestent que tous les

sanctuaires nous appartiennent, et un autre certificat du juge, signé par vingt-cinq personnes de plus, qui déclarent la même chose et ajoutent que tout ce que les Grecs ont dit est faux, attendu que les Francs ne les ont jamais molestés le moins du monde et ne leur ont jamais fermé les sanctuaires; qu'il est bien difficile que nous leur ayons tiré des coups de fusil, lorsque jamais on n'a vu une seule arme dans nos couvents, et que tout ce que nous avons rapporté relativement au pillage que nous avons souffert le 2 avril, est complétement exact.... Mais ces pièces ont eu le même sort que les précédentes.

» Quand le pacha de Damas vint visiter Jérusalem dans le courant de l'année et vit que les Grecs, interprétant à leur gré les dispositions du hatti-schérif, s'étaient abusivement mis en possession par la violence non-seulement de ce qu'on leur avait accordé, mais de tout ce qu'ils avaient voulu, il s'opposa à ces nouveaux empiètements, et rendit justice aux Latins dans les limites du hatti-schérif; mais comme les Grecs appelèrent de cette décision à la Porte au moment même où l'ambassadeur de France disait qu'il y avait lieu de garder le silence, tant que Ragib serait au pouvoir, sans que personne prît notre défense, ils parvinrent à obtenir un nouveau hatti-schérif qui portait « que tout ce qui avait été fait était bien fait, et qu'il fallait réintégrer les Grecs dans la possession des lieux que le pacha avait déclaré ne pas être compris dans le hatti-schérif antérieur »; il en fut ainsi, et de ce nouveau décret, il résulta que les puissances restèrent plus humiliées, la chrétienté plus désolée, et les moines plus confondus et plus surpris que jamais, de voir qu'une puissance qui semblait n'avoir rien à faire à Constantinople, quand elle était très-chrétienne, sinon qu'à défendre les droits de la terre sainte, était précisément celle qui nous en dépouillait indirectement, quand elle était deve-

nue philosophe, et celle qui, par conséquent, a complétement cessé de travailler à les faire triompher quand elle est tombée dans la plus effroyable des révolutions. (1) »

Pour compléter la narration du P. Garcia, nous ajouterons que les sanctuaires qu'usurpèrent à cette époque les Grecs, furent, à Bethléem, la grande église, et le lieu où naquit le Sauveur dans la chapelle de la Nativité, avec un jardin contigu et diverses pièces du monastère; à Jérusalem, le tombeau de la très-sainte Vierge, ainsi que ceux de saint Joachim et de sainte Anne, et dans le temple de la Résurrection, le lieu du très-saint Sépulcre, la chapelle de l'invention de la sainte Croix, quelques galeries et différents autres endroits qu'ils trouvèrent à leur convenance.

Après ces calamiteuses usurpations des Grecs que durent souffrir les moines franciscains, lorsqu'ils pouvaient espérer que les puissances catholiques songeraient à les secourir, soit en contenant ces usurpations, soit aussi en mettant des bornes aux tyrannies et aux avanies des Turcs, survinrent les événements de la révolution française, puis les conquêtes de Napoléon, et la terre sainte fut pendant cette longue période presque entièrement oubliée et délaissée. (2)

Les frères, parfois emprisonnés, comme il arriva quand Bonaparte traversa la Palestine et assiégea Saint-Jean-d'Acre, parfois maltraités, toujours en proie aux exactions de pachas avares, et enfin plus épuisés que jamais de ressources, parce que les aumônes de l'Europe taris-

(1) Ceci n'est point tout à fait exact; la République française elle-même a tenu à exercer, jusqu'à un certain point, le protectorat des lieux saints.

(2) En 1802, le maréchal Brune fit réintégrer les religieux franciscains dans la possession de la grotte de Gethsémani, et quelques années plus tard, Napoléon remit aux Lazaristes pour leurs missions d'Orient, une somme de 12.000 fr. (*Note du traducteur.*)

saient de plus en plus, se voyaient dans la situation la plus pénible, la plus affligeante qu'on puisse imaginer, et leurs dettes, déjà énormes, grossissaient de jour en jour à cause des conditions exorbitantes que leur imposaient des créanciers usuriers. Les circonstances critiques des affaires obligeaient le sultan à exiger des pachas des sommes plus considérables que leurs provinces n'étaient tenues d'ordinaire à en fournir ; c'est pour satisfaire à ces demandes sans négliger leurs intérêts personnels, que les pachas élevaient les *avanies* à un taux qu'elles n'avaient jamais atteint. » On me dira que je suis un voleur, dit le P. Garcia en rapportant ce qu'il avait entendu dire à l'un d'eux, et l'on a des raisons pour cela ; mais on ne m'appellerait pas de ce nom, si l'on considérait que j'ai à payer au sérail cinq mille bourses par an pour un pachalik dont mon père a joui pour six cents (1), et que je dois, en outre, entretenir une armée, dont auparavant on pouvait se passer. » En 1806, les religieux obtinrent un firman qui prescrivait au pacha de se contenter du chiffre ordinaire ; mais ce qu'il fit de son côté, ce fut de demander l'année suivante plus encore qu'il n'avait exigé l'année précédente, et quand ils exhibèrent leur *firman*, il répondit avec un malin plaisir :

(1) Relativement à la valeur des bourses et des piastres, le même P. Garcia dit ce qui suit : « Une bourse est de cinq cents piastres : la piastre n'a pas une valeur fixe qu'on puisse comparer avec notre monnaie, dont le cours varie à volonté, parce qu'elle est étrangère. Quand je suis arrivé à Jérusalem, le *peso douro* valait trois piastres et demie, et aujourd'hui il représente cinq piastres un quart. »

C'était en 1813 qu'écrivait le P. Garcia, comme nous l'avons dit ci-dessus, de manière que la moindre contribution qu'imposât annuellement le pacha aux religieux de Jérusalem étant, comme elle l'était alors, de deux cents bourses (cent mille piastres), il fallait près de trente mille *pesos* pour la payer. Qu'on calcule donc quelle ne devait pas être la masse de fonds dont les religieux avaient besoin à cette époque pour pouvoir se maintenir en Palestine !

La disproportion entre le douro et la piastre a, depuis, été en disparaissant graduellement, jusqu'à ce qu'en 1843 le gouvernement turc fit un règlement monétaire, aux termes duquel notre *peso douro* vaut maintenant vingt-deux piastres et trente-trois médines. (*Note de l'auteur.*)

« j'ai un *contre-firman* qui m'autorise à exiger de vous autant qu'il est possible : de l'argent ? c'est le sang que nous pouvons tirer des veines des chiens. » (1)

Mais ce qui affligea le plus les religieux, au milieu de tant de circonstances funestes, ce fut le violent incendie qui causa de si grands ravages dans l'église du Saint-Sépulcre, le 12 octobre 1808. Il éclata au milieu de la nuit et l'on manquait des choses nécessaires en pareil cas, de sorte que l'on ne put que bien tard en arrêter les progrès. On a accusé les Grecs d'être les auteurs de cet affreux désastre : presque tous les chrétiens du pays et la plupart des voyageurs appuient cette accusation ; et assurément, si l'on envisage les conséquences qui ont

(1) Les musulmans sont tellement accoutumés à employer cette dénomination, que ceux-là mêmes qui passent pour amis des religieux, les appellent *chiens*. Dans l'ouvrage du P. Garcia que nous avons cité, on trouve le passage suivant : « Pour enterrer un mort la permission du cadi est nécessaire, et cette permission est une chose curieuse : elle consiste en ces quelques mots tracés sur un petit morceau de papier : *permission d'enterrer un chien.* »

(*Note de l'auteur.*)

Grâces au ciel, les choses ont bien changé depuis lors ! Depuis la guerre de Crimée, les Turcs ont appris à ne plus considérer les chrétiens comme des chiens, et l'on a vu à Varna et ailleurs leurs pachas assister à l'enterrement de nos officiers, comme au commencement de cette année même, on a vu la population jadis si fanatique de Damas suivre les funérailles de la sœur Eulalie, humble fille de Saint-Vincent-de-Paul.

Le *Moniteur* du 15 janvier 1857 contenait aussi à cet égard un article assez significatif. « Des élèves de l'école militaire de Constantinople avaient fait une irruption de quelques minutes dans l'enclos malheureusement trop accessible où sont ensevelis les soldats français, et un certain nombre de croix placées sur les tombes avaient été renversées. En apprenant ces faits, le ministre de la guerre s'est aussitôt rendu lui-même sur les lieux pour constater le dégât qu'il a fait immédiatement réparer, et a, en outre, ordonné de construire un mur en maçonnerie autour du cimetière. Reschid-Pacha et Méhémet-Ghalib-Pacha, directeur de l'école, ont protesté, auprès du ministre de France, de leurs regrets et de leur indignation ; l'officier supérieur qui accompagnait les élèves a été dégradé et mis en prison. Deux autres officiers ont subi la même punition ; les élèves instigateurs ont été expulsés, et les autres soumis aux peines disciplinaires les plus fortes. »

Pie VIII avait bien raison de dire : « Nos plus grands ennemis ne sont pas les Turcs ; ce sont les Russes. » (*Note du traducteur.*)

suivi l'incendie, il est bien permis d'y voir une infâme manœuvre par laquelle les schismatiques ont couronné le système de leurs usurpations. Ils savaient jusqu'à quel point les observantins étaient dénués de ressources par l'effet des vicissitudes que traversait l'Europe : il n'y a donc pas lieu de s'étonner que, regardant comme probable qu'ils seraient les seuls en état d'exécuter à leurs frais les réparations, ils n'aient pas reculé devant l'emploi d'un moyen aussi expéditif de consolider leurs usurpations et de revendiquer la propriété de toutes les parties qu'ils reconstruiraient. (1)

Pour connaître parfaitement les résultats de cet incendie, nous devons laisser parler l'auteur des *Droits légaux et état de la terre sainte*, qui, témoin oculaire des faits, peut nous fournir les détails les plus intéressants. « C'est, dit-il, le 12 octobre 1808, que le feu fit de tels ravages dans la vaste et magnifique église du Saint-Sépulcre, qu'il faillit d'en réduire la partie principale en cendres. Ce somptueux monument était soutenu par de solides colonnes de marbre ; les deux premiers corps en étaient en pierres de taille, mais le troisième corps ou corps supérieur était construit avec d'énormes poutres venant du Liban et couvertes de plomb, parce que les Turcs, prévoyant que la grande coupole, si elle était achevée d'après le dessin primitif, surpasserait en grandeur et en beauté la mosquée qu'ils ont sur l'emplacement du temple de Salomon, s'opposèrent à ce que l'on continuât d'employer des pierres.

(1) On assure comme positif que les dépenses faites par les Grecs dans ces travaux, en y comprenant le montant des frais payés et la valeur des cadeaux offerts aux Turcs pour obtenir les autorisations nécessaires, s'élevèrent à vingt millions de réaux. (*Note de l'auteur.*)

C'est le chiffre qu'indique le P. de Géramb : quatorze millions de piastres turques ou cinq millions de francs. (*Note du traducteur.*)

» Le divin tombeau du Seigneur est un petit cabinet, long de neuf paumes, large de six, haut de douze (1) : autour se trouve la grande église, de forme ronde, appelée église de la Résurrection. Le feu commença par les autels de la chapelle des Arméniens, située dans une partie des galeries ; de là il gagna les poutres de la grande coupole, qui, une fois embrasées, tombèrent sur la voûte du tombeau et ne cessèrent de brûler pendant plusieurs heures ; les flammes, activées par le plomb fondu, brisèrent par l'intensité de leur chaleur les colonnes de marbre, dont la pierre, on le sait, ne résiste point à l'action du feu : les colonnes manquant, la plus grande partie de l'église s'écroula, les galeries, le grand chœur, et beaucoup d'autres chapelles et cellules contigües, soutenues des colonnes de même matière.

» Comme le très-saint sépulcre resta pendant tant d'heures enveloppé par un incendie aussi violent et comme enseveli sous les débris de presque toutes les parties de l'édifice qui s'étaient écroulées, on crut qu'il ne serait plus lui-même qu'un monceau de ruines ; mais par une disposition particulière de la Providence, et à la grande admiration de tous, ce monument sacré ne souffrit aucun dommage ; car lorsque, vingt-quatre heures après, nos religieux se furent frayé un chemin pour en examiner l'état (2), ils trouvèrent que la porte en bois qui en ferme l'entrée et contre laquelle avaient été lancées tant de matières enflammées, n'avait pas pris feu, ou du moins

(1) Le P. Géramb dit que le saint tombeau a six pieds de long sur autant de large, et près de huit pieds de haut. (Voir son *Pèlerinage à Jérusalem*, lettre XVIe. (*Note du traducteur.*)

(2) Il est fort digne de remarque, comme le fait observer un voyageur, que le lendemain de l'événement, les pères de Saint-François allèrent, suivant leur habitude, réciter le rosaire dans le saint sépulcre, et que dès le 14 octobre, ils y célébrèrent déjà le saint sacrifice de la messe. Malgré les décombres, au milieu desquels on pouvait à peine poser le pied, ils n'interrompirent en rien leurs offices ni leurs processions accoutumées. (*Note de l'auteur.*)

que le feu n'y avait pas laissé de traces ; bien plus, quoiqu'elle fût entr'ouverte, la fumée épaisse qui remplissait l'édifice avait respecté les lampes, que l'on trouva encore en grand nombre allumées, ainsi que les tentures, dont une seule fut un peu noircie, précisément celle qui était le plus à l'intérieur ; le tableau du mystère de la Résurrection, peint sur toile, et placé au haut du saint sépulcre, resta intact et aussi beau qu'il était auparavant ; j'ai jugé nécessaire cette courte description, pour faire comprendre aussitôt quelle impression dut produire sur les Grecs un prodige aussi manifeste : les Turcs pleins d'admiration allaient le constater et, voyant que les sanctuaires qui sont en notre possession, étaient demeurés intacts, et même que la moitié du Calvaire ayant souffert beaucoup, le feu avait respecté la partie qui est confiée à nos soins, ils disaient : » Isa (le Christ) aime bien les Francs, puisqu'il conserve ce qui leur appartient jusqu'au milieu de l'incendie. »

» A peine le feu était-il éteint, que les moines grecs se réunirent et résolurent d'ouvrir leurs immenses trésors pour obtenir à tout prix le privilége de se charger seuls de tous les frais de reconstruction : c'était le meilleur moyen de rester les maîtres absolus de toute cette partie de l'édifice, qui contient non-seulement le tombeau de Jésus-Christ, mais encore la colline sacrée du Calvaire, la citerne où fut trouvée la sainte croix, outre un grand nombre d'autres lieux vénérés, signalés comme le théâtre des faits qui leur assurent notre respect, ainsi que le tout résulte bien clairement de l'histoire authentique de la passion de leur maître qu'ont écrite les saints évangélistes.

» La première nouvelle qui parvint à Constantinople de cet incendie fatal, y fut apportée par les moines grecs venus de Jérusalem pour mettre à exécution le plan qu'ils avaient prémédité. Dans les lettres que notre procureur-

général envoya à la même époque au commissariat des saints lieux, il recommandait de surveiller immédiatement les démarches auxquelles se livreraient les moines grecs, attendu qu'ils disaient déjà à Jérusalem que toutes les réparations seraient exécutées à leurs frais et dépens. Aussitôt qu'ils apprirent que leurs négociations prenaient une bonne tournure, ils commencèrent à dire hautement qu'ils ne cesseraient point d'agir, tant qu'ils ne nous auraient chassés de Jérusalem. Ils poussèrent si loin l'audace, que dans leur couvent comme dans les maisons particulières, ils nous singeaient dans des représentations et dans des mascarades destinées à nous ridiculiser : au nombre des acteurs figuraient toujours le procureur franc et ces souverains d'Europe ; le premier était toujours terrassé, fouetté, traité avec le dernier mépris ; les seconds montraient une bourse d'argent, et ceux qui en jouaient le rôle répétaient en chœur : « voilà, voilà les sanctuaires que nous vénérons, nous autres, et que nous voulons conserver. » Enfin, dans les conversations privées, ils osaient, pour mettre le comble aux excès de leur impudence, se vanter effrontément d'avoir bien acheté et bien payé notre secrète connivence, disant qu'ils pouvaient bien, par conséquent, prendre les coudées franches et tâcher d'obtenir le plus d'avantages possible ; à cet égard ils citaient des faits et désignaient nommément les personnes auxquelles ils avaient donné telle ou telle somme. Mais quoi ! quand il eût été vrai que quelques catholiques eussent reçu quelques présents, ne fallait-il pas être aussi ignorant, aussi éhonté qu'un grec pour se glorifier des difficultés qu'il surmontait et des troubles qu'il causait avec son argent ? Au surplus, il ne convient pas d'en dire davantage ; laissons et abandonnons le reste à la justice de Dieu.

» Pendant que ceci se passait à Jérusalem, nous faisions à Constantinople tout ce qu'il nous était possible

de faire. On nous avait ôté la faculté que nous avions anciennement de nous présenter nous-mêmes directement à la Porte ou de nous y faire remplacer par nos protecteurs, suivant que nous le jugions plus utile ; nous ne pouvions plus alors que supplier mille fois ceux que nous considérions comme nos défenseurs de daigner faire quelques représentations au divan sur les intrigues et les iniques procédés des Grecs, et nous nous adressions non-seulement à la France, mais encore à l'Autriche. L'Autriche fit ce qu'elle crut opportun ; mais cette puissance ayant perdu, à la suite de la paix conclue avec les Français, le grand ascendant dont elle jouissait sur la Porte, nous fûmes de nouveau réduits à la seule protection que ces derniers pouvaient ou voulaient nous accorder, occupés qu'ils étaient, de leurs nombreux et inextricables démêlés avec la Turquie.

Nous pensâmes également (et nous nous y employâmes beaucoup) à faire avec les Grecs et les Arméniens une convention par laquelle les trois nations s'obligeraient à ne solliciter d'abord qu'un firman pour arranger le temple et prévenir de plus grands dommages, en prenant ensuite le temps convenable pour que chaque nation pût reconstruire, sans préjudice de ses droits, les parties qu'elle possédait auparavant, et en cherchant de bons architectes qui dresseraient des plans parmi lesquels on suivrait celui qui obtiendrait l'approbation générale, afin que l'œuvre architecturale, exécutée par la même main, présentât les conditions et l'ensemble convenables ; mais tout fut inutile, parce que les Grecs savaient fort bien qu'ils ne pourraient jamais saisir, pour s'emparer de tout, un moment plus propice que celui où les puissances chrétiennes, épuisées par la guerre qui désolait l'Europe entière, avaient depuis longtemps cessé d'envoyer à la terre sainte les subsides dont elle avait besoin. La terre sainte n'avait plus que des dettes énormes, et d'un autre côté, la Porte était [illegible]

par suite d'une longue guerre avec les Russes et des révolutions survenues dans la capitale. C'est pourquoi les Turcs n'écoutaient rien ; ils ne songeaient qu'à profiter au plus vite des propositions venues de Jérusalem, et dans leur impatience ils ne savaient pas entendre leurs propres intérêts.

» Les Arméniens, qui forment un parti très-puissant, commencèrent à prendre l'alarme : dans une affaire où les Grecs, si habiles intrigants, auraient pu réussir, en ne précipitant rien, moyennant un sacrifice de peut-être dix mille piastres, ils en offraient, eux, non vingt, mais cinquante ou cent mille. En agissant de la sorte, ils calculaient fort bien : ce n'était point vraiment, par une folle fantaisie, qu'ils prodiguaient leurs trésors; mais ils comprenaient que si cet état de guerre venait à cesser, si les princes d'Europe sortaient de leurs embarras, il leur serait plus difficile d'obtenir ce qu'ils désiraient. Les Grecs eurent donc la main forcée et furent plus généreux qu'ils n'avaient envie de l'être : s'ils avaient laissé les négociations suivre une marche régulière, ils auraient pu échouer devant l'opposition des Arméniens. Voilà ce que leur dicta leur politique, et ils manœuvrèrent si bien qu'au bout de quelques mois, ils se trouvèrent nantis de hatti-schérifs et de firmans qui les autorisaient à exécuter à eux seuls les travaux, sans que jusqu'à leur achèvement, aucune nation pût les empêcher ou s'en mêler.

» Aussitôt ils racolèrent de toutes parts une foule de mauvais entrepreneurs et de pires ouvriers (1), qu'ils expédièrent en Palestine sur des vaisseaux chargés des outils nécessaires pour la bâtisse. Le pacha vint à la même époque visiter Jérusalem ; gagné à force d'argent, il interpréta, il expliqua les firmans à sa guise et suivant leurs

(1) Il n'est donc pas étonnant que d'importantes réparations aient déjà été nécessaires en 1841. (*Note du traducteur.*)

désirs ; les travaux commencèrent sur cinq points à la fois ; chaque jour voyait surgir un nouveau plan ; mais le premier soin des Grecs, ce fut de faire disparaître à coups de pic et de détruire toutes les inscriptions franques qui se trouvaient dans les sanctuaires, en présence du pacha lui-même, et aussi d'abattre toute la chapelle du saint sépulcre, que, si peu de jours auparavant, les flammes et les ruines avaient miraculeusement respecté, sous leurs yeux surpris.

» Le procureur franc protestait vainement ; ce jour-là même, on le jeta en prison, pour n'avoir pas pu payer cinq cent mille réaux, montant de l'avanie qu'exigeait le pacha. En voyant renverser cet antique et sacré monument, nos religieux pleuraient amèrement et poussaient des cris d'inconsolable douleur ; mais tout était inutile : car les cœurs des Grecs étaient plus durs que les pierres des murs qu'ils démolissaient.

» Pour pouvoir comprendre leur impiété sacrilége, il faut observer que le saint sépulcre était au dehors et au dedans revêtu de plaques de marbre, disposées de manière à lui donner une forme hexagone ; mais, après les avoir enlevées avec le ciment qui en unissait les différentes parties pour lui donner cette forme, on trouvait le roc vif dans lequel était creusé le tombeau du Seigneur, comme nous l'apprend la sainte Ecriture. Sur le devant de la porte, une pierre d'une demi vare de diamètre sortait du sol à une hauteur d'environ une palme et demie ; Joseph d'Arimathie l'avait laissée à dessein, quand il avait fait creuser le tombeau, et elle servait de point d'appui à la grande pierre adossée à la porte sur laquelle les Juifs mirent les scellés.

» Aussitôt que l'on eut démoli les constructions extérieures, on découvrit le roc vénéré ; et si les Grecs, en

réédifiant la sainte chapelle, n'avaient fait que lui donner plus de hauteur et en améliorer les dispositions, c'aurait pu passer, quoiqu'il y eût encore eu là profanation du sanctuaire érigé par sainte Hélène plus de quatorze cent quatre-vingts ans auparavant; c'aurait pu passer, dis-je, pour de l'inconsidération, ou plus exactement, être considéré comme l'effet de cette orgueilleuse manie des Grecs, s'obstinant à tout faire eux-mêmes pour s'en prévaloir comme d'un droit, et pour effacer complétement le nom du catholicisme européen; mais leur barbarie et leur cupidité, d'accord en cette opération, profanèrent le tombeau de Jésus-Christ de la manière la plus irrévérente; car, bien qu'ils n'aient pas touché à la pierre qui couvre l'endroit où resta le corps du Seigneur pendant les quarante heures qui suivirent sa mort, et où ils se bornèrent à relever le pavement d'une palme, ils brisèrent une grande partie du roc, que traversa le Rédempteur avec tous les patriarches qui étaient dans les limbes, quand ils en sortirent pour lui faire cortége et assister, au moment de la Résurrection, à la réunion de sa très-sainte ame à son corps, et ils en enlevèrent une immense quantité de fragments. Celle que nous avons dit servir de base, et que l'on appelait la pierre de l'ange, parce que l'ange qui parla à Marie-Madeleine y était assis, ils la dégagèrent, l'extrayèrent tout entière et l'emportèrent, en la remplaçant par une autre de marbre; ils enlevèrent également la grande tablette en marbre de vert antique, qui encadrait l'entrée intérieure du très-saint sépulcre; et dans le cours des travaux, ils placèrent de toutes parts des inscriptions grecques, de sorte que le monument ressemble bien plutôt à une pyramide destinée à recevoir des inscriptions qu'à un tombeau; car on ne saurait jeter les yeux sur un endroit où il n'y en ait point, au dedans, au dehors, en haut, en bas, au milieu; et partout, non une seule inscription, mais plusieurs.

» Pendant qu'on travaillait au saint mont du Calvaire, il se présenta une seule particularité, particularité qui donna lieu à une découverte bien intéressante. Le sanctuaire était tout noirci par la fumée; mais dans la partie du Calvaire qui est confiée à notre garde, la voûte et les plafonds étaient enduits d'une suie semblable au vernis le plus foncé, et produite par tant de cierges et de lampes qui ont brûlé pendant plusieurs siècles dans ce lieu si vénérable ; cette couche épaisse de matières huileuses et bitumineuses fut comme calcinée par les flammes de l'incendie qui pénétrèrent jusque là ; elles se détachèrent tout à coup et laissèrent voir sur les voûtes le chœur des apôtres et plusieurs autres images, entre autres celles de saint Onuphre et de saint Antoine, abbé, toutes en mosaïque du plus beau travail, exécutées avec diverses pierres fines des couleurs les plus variées, qui semblaient n'avoir été que tout récemment incrustées. La vue d'une œuvre si précieuse, si achevée, si ancienne et si parfaitement conservée, causa une irrésistible admiration ; mais comme des inscriptions latines marquaient le sujet de chaque tableau, c'en fut assez pour des gens qui avaient l'idée d'effacer entièrement notre mémoire. Ils les détruisirent donc et peignirent les voûtes, ne laissant que l'image du Sauveur qui, placée au centre, se trouvait, par bonheur, sans aucune inscription. Après cela, ils dégagèrent et enlevèrent la partie du roc dans laquelle avait été pratiqué le trou destiné à recevoir la croix du Sauveur.

» Pour se rendre compte de cette douloureuse destruction, il faut remarquer que, lorsque sainte Hélène érigea ce temple célèbre, elle dut aplanir le saint mont Calvaire pour lui donner le même niveau qu'au saint sépulcre, placé à mi-côte; mais l'endroit où fut dressée la croix, cet autre où le Seigneur y fut cloué, cet autre encore où le rocher se fendit à la mort du Rédempteur, restèrent

intacts ; de manière que, pour monter de l'aire de la chapelle du sépulcre à celle du mont Calvaire, il y a un escalier de plus de cinq vares de hauteur. Le pavement de cette dernière chapelle est uni ; mais du côté du midi, dans la partie que possèdent les Grecs, un espace long de cinq vares et large d'un peu plus de deux, faisait une saillie d'environ trois palmes ; tout avait été fait avec les soins nécessaires pour laisser intact le trou même pratiqué pour dresser la croix, ainsi que l'ouverture même de la roche. Cette ouverture avait ceci de particulier, que ne présentant à son orifice extérieur que deux pouces de largeur, elle semblait aller en s'agrandissant et devenait si profonde, que lorsqu'on y faisait descendre un objet pesant suspendu à un fil léger, on n'en pouvait ni sonder ni rencontrer le fonds. Ce sanctuaire était tout revêtu de marbre, sauf un interstice laissé à l'endroit de la crevasse afin qu'elle restât visible ; le trou de la croix était recouvert également d'une lame d'argent qui présentait à son centre, sur une profondeur d'une palme et demie, un trou correspondant à celui de la croix ; en termes plus clairs, tout le trou était doublé ou plaqué d'une lame d'argent.

» Les Grecs enlevèrent tous les marbres qui couvraient ces endroits vénérables et brisèrent la roche en laissant le trou intact ; mais en le dégageant dans tous les sens sur une largeur de plus d'une demi-vare, ils détachèrent la partie où il se trouvait, et laissèrent ainsi une cavité carrée de plus d'une vare castillane et demie (1) ; ils creusèrent et élargirent de plus d'une palme la crevasse du rocher ; quant à la lame d'argent, ils la placèrent plus en dehors de plus d'une demi-palme, pour qu'il fût possible de vénérer le sanctuaire sans empêcher l'accès à un autel de cinq palmes de hauteur qu'ils y ont érigé pour

(1) La vare castillane est de quatre palmes, tandis que la vare aragonaise est de cinq palmes ; par conséquent, la vare (ou aune) castillane représente 848 millimètres. (*Note du traducteur.*)

célébrer leurs messes. Ils ont rempli de marbres toutes ces cavités, de manière que si nos religieux actuels retournaient dans les pays chrétiens ou venaient à mourir, on ne saurait plus par la suite le véritable endroit où a été dressée la sainte croix. Ce fut entre deux et trois heures de la nuit qu'ils commirent ce vol sacrilége, dans une circonstance où notre sacristain, Fr. Manuel Sabatel, digne membre de la province de Saint-Jean-Baptiste de Valence, homme très-robuste et âgé d'une bonne quarantaine d'années, était venu alimenter les lampes qui nous appartiennent sur la sainte colline. A la vue de cette odieuse profanation, il fut pris d'un tremblement général qui, après quelques heures, dégénéra en convulsions ; on dut le porter le jour même à l'infirmerie, et il mourut de douleur, de saisissement et de terreur. Les religieux récemment arrivés ont le courage de rester calmes sur la sainte colline ; mais nous, anciens qui avons vu en quel état se trouvaient et en quel état ils ont mis les lieux, nous ne pouvons y entrer sans frémir d'émotion ; pour moi, je confesse que quand j'allais visiter ce saint lieu, je fermais les yeux pour ne point voir une pareille misère.

» Comme la chapelle de la sainte colline est bâtie sur des voûtes de cinquante vares de hauteur, il y avait, dans la partie où ne s'étend pas le rocher, une espèce de salle souterraine très-vaste, qui contenait les tombeaux vénérés de Godefroi de Bouillon, premier roi de Jérusalem, mort en odeur de sainteté, de Baudouin, d'aussi grande mémoire et d'aussi grandes vertus ; c'est encore là qu'avait été disposé le cœur de D. Philippe, duc de Bourgogne et celui de Philippe Ier roi d'Espagne ; mais en haine de ces rois, et surtout parce que ces monuments portaient sur leur pierre tumulaire en langue latine le nom des personnages qu'ils renfermaient, les Grecs les démolirent, et l'on ignore ce qu'ils ont fait des pierres.

» Si quelqu'un pense que je parle avec passion, qu'il se rappelle que je ne rapporte que des faits, et il excusera ma douleur lorsqu'il réfléchira que si tout cela ne fait pas disparaître les saints lieux, il n'en est pas moins vrai que tout cela a dégrossi le volume du rocher qui a recueilli plus immédiatement le sang de Jésus-Christ. C'est pourquoi il a été arrosé tant de fois des larmes des justes, et le démon pourra certainement se féliciter du résultat, lorsqu'il représentera méchamment aux adorateurs que si le lieu est le même, les pierres ne sont pas les mêmes. Il faudrait que nous manquions de foi et de respect pour des lieux trois fois saints, pour que nous ne cherchions pas, autant que possible, à les rétablir dans leur état primitif, ou à remplacer les parties qui n'existeraient plus, par des monuments convenables attestant la profanation commise par les Grecs, comme aussi à rétablir les tombeaux de la crypte, et ceux de cinq ou six rois qui étaient hors du saint sépulcre du côté du grand chœur, et dont notre quaresmius a relevé les inscriptions dans son histoire de la terre sainte.

» Voilà avec quel despotisme arrogant les Grecs ont terminé en un peu plus d'un an cette construction sans solidité, sans harmonie, sans beauté, mais fort à leur satisfaction ; car en beaucoup d'endroits ils ont agrandi leurs possessions de plus de douze palmes, détruisant les sanctuaires qu'ils ne reconnaissent point pour véritables, ménageant dans les murs des issues qu'ils masquaient par d'autres travaux et pratiquant des arcades qu'ils bouchaient provisoirement, de manière à trouver une distribution régulière toute faite, le jour où ils parviendront à s'emparer de notre habitation, comme ils y comptent bien et avec raison, si ceux qui pourraient l'empêcher ne changent point de système.

» Il n'y a rien de plus douloureux que de voir la manière dont on traite les lieux saints : les pèlerins grecs

dégradent, mutilent, brisent tout pour en emporter des reliques, et les moines ne travaillent guères à arrêter ce travail de destruction : il suffit qu'on leur donne beaucoup d'argent. Si l'on ne songe point à s'opposer à ces excès, avant peu d'années, il ne restera tout au plus que le souvenir des endroits où ont existé les sanctuaires. La pierre sur laquelle le Seigneur s'est assis, lorsqu'il allait visiter Marie et Marthe, et dont tous les historiens font mention, a fort diminué. Lorsque j'arrivai à Jérusalem, on connaissait parfaitement la configuration de la pierre sur laquelle saint Etienne fut lapidé, et avait laissé l'empreinte de son corps ; mais dans les cinq années qui s'étaient écoulées lors de mon départ pour Constantinople, elle avait perdu plus de cinq pouces dans tout son pourtour. Un jour je surpris un grec qui cassait avec un marteau le rocher sur lequel le Seigneur laissa l'empreinte de ses pieds, lors de son ascension du mont des Oliviers. Un autre jour j'en rencontrai un autre qui brisait avec un gros caillou, la pierre sur laquelle saint Jean prêchait dans le désert ; il en détacha des fragments pesant au moins quatre arrobes (1), il en ramassa un d'environ une demi-livre et laissa les autres sur place. J'eus soin de les faire transporter dans notre couvent et déposer dans un endroit particulier avec la décence convenable.

» Tel était l'état des choses, lorsqu'en 1811 le chargé d'affaires de France (2) obtint de la Porte un firman et un hatti-schérif, par lesquels le sultan ordonnait que l'on nous restituât toutes nos anciennes possessions, que l'on se gardât bien de nous molester, et que l'on se conformât strictement aux concessions que nous avaient faites les sultans, ses prédécesseurs. Mais, comme nous

(1) *L'arrobe* représente un poids d'environ quinze kilogrammes. (*Note du traducteur.*)

(2) M. de Latour-Maubourg. (*Note du traducteur.*)

nous contentâmes de demander une copie des pièces, sans prendre les mesures et les précautions nécessaires pour assurer l'exercice de tous nos droits et couper le mal dans sa racine, il arriva que, lorsqu'elle nous fut remise, nous eûmes, il est vrai, la consolation d'occuper de nouveau le saint sépulcre, mais pour le surplus il n'y eut aucun changement. Depuis, nous avons entendu dire que les Grecs ont entre les mains, quoiqu'ils ne nous l'aient pas exhibé, un firman qui les autorise à reprendre possession du saint sépulcre.

» D'après les dispositions du hatti-schérif dont j'ai parlé, nos religieux replacèrent dans le puits où fut trouvée la sainte croix, la pierre sur laquelle étaient gravées nos armes, à l'endroit où elle était auparavant et d'où les Grecs l'avaient ôtée, pour en mettre une autre portant leurs propres armes. Tout cela paraissait nous être fort avantageux ; mais ce fut comme le signal qu'eussent attendu les Grecs, pour entrer de plus belle en fureur contre nous. On aurait dit que le gouvernement du pays n'avait accordé cette réparation que pour réveiller des querelles et des difficultés dont la solution lui rapporterait de l'argent. Ce n'était point la faute du pacha, qui nous a montré des égards et rendu des services signalés ; mais il ne dépendait point de lui de changer le système adopté par les autres agents du pouvoir.

» Les Grecs s'adressèrent aux magistrats, prétendant que les orgues construites par les Francs, en remplacement de celles que l'incendie avait détruites, étaient plus grandes que les anciennes, et quoique cette allégation fût fausse, le gouvernement défendit d'en jouer. Non contents de ce succès, au mois d'octobre 1811, ils voulurent une nuit, vers trois heures du matin, enlever du puits ci-dessus indiqué la pierre marquée de nos armes ; ils étaient à l'œuvre, lorsqu'un de nos religieux se dirigea

vers ce lieu si retiré pour y vaquer à l'oraison. A peine l'eurent-ils aperçu, que l'un d'eux vint à lui avec son marteau de fer qu'il lui déchargea sur la tête; mais, comme le religieux fit un mouvement pour esquiver le coup, l'instrument, tout en lui faisant une blessure très-grave, ne l'atteignit point en plein. Par un heureux hasard, plusieurs autres religieux priaient dans des chapelles voisines, et, attirés par le bruit, coururent à son secours; sans cela, les Grecs n'eussent pas manqué de le tuer.

» Au moment où nos religieux arrivèrent sur le lieu de la scène, un grec se teignit du sang du pauvre frère qui était tombé par terre, pour leur faire accroire qu'il était également blessé. Le jour suivant, les schismatiques envoyèrent au pacha un moine avec une dent, qu'il disait lui avoir été cassée par un franc d'un coup de garrot. Le pacha, qui était déjà informé de ce qui s'était passé, se prit à rire et dit : « je suis bien aise d'apprendre de votre bouche qu'un franc ait osé se mesurer contre quatre grecs que vous étiez : mais qui est-ce qui l'a blessé aussi grièvement à la tête ? » La réponse était excellente, et il semblait qu'un juste châtiment eût dû empêcher les Grecs de commettre d'autres attentats ; mais ils ne furent point punis; leur pierre armoriée resta où ils l'avaient mise, et l'on n'entendit plus parler, l'on ne vit plus rien de cette blessure, sinon à l'infirmerie où le religieux était mourant. Telle est la tournure que prennent toutes choses, surtout en Turquie. On ne peut rien y faire que sur des monceaux d'or (encore faut-il qu'ils ne soient pas couverts par l'or du parti contraire !) : car, dans ce pays-là, pour éluder les ordres les plus formels du souverain, il suffit au pacha ou au juge de dire : *j'ai besoin de consulter la Porte sur telle clause* ; et bien entendu qu'on ne la consultera jamais, ou bien la réponse coûtera autant ou plus que le firman primitif ; et si ceux qui mènent l'affaire à travers tous ces détours ne sont pas tout à fait au courant de la

tactique locale, ils se trouveront mystifiés au moment où ils croiront tout terminé. En un mot, il n'y a point de politique sûre de réussir, et il faut nécessairement avouer que si nous ne recourons pas à des moyens extraordinaires, la nôtre ne saurait, à beaucoup près, prétendre égaler celle des Grecs, qui naissent, vivent et meurent sur les lieux, toujours aux aguets, toujours circonvenant les Turcs »

Ces dernières paroles ont été dictées à l'auteur des *Droits légaux* par l'expérience la plus sûre : elles sont sorties, il y a quarante ans, de la bouche d'un pauvre frère, et on peut les répéter aujourd'hui, à la vue du résultat auquel a abouti la question des lieux saints en 1853. Ni la différence de la situation des affaires publiques en Europe, ni l'influence de la France à Constantinople, ni la faiblesse de la Turquie, rien n'a empêché que ne se soient réalisées au pied de la lettre les craintes que le père Garcia exprimait par ces paroles : *ils se trouveront mystifiés, au moment où ils croiront tout terminé.* — La Turquie n'est plus de nos jours tout à fait ce qu'elle a été en d'autres temps, en ce qui concerne les *avanies* et les *tyrannies* exercées contre les religieux de la Palestine : on ne voit plus, en effet, ces persécutions horribles, ces traitements inhumains, ces exactions capricieuses, en un mot cette oppression sous laquelle ils ont eu à gémir en tant d'occasions, quoiqu'il se commette encore une foule d'actes iniques et arbitraires, dont les Turcs ne perdront pas vite l'habitude ; mais quant à la question si débattue des droits des Latins et des usurpations des Grecs dans les sanctuaires, la justice à Constantinople suit toujours les mêmes errements, et elle se plie tout autant et peut-être plus qu'auparavant aux arrangements que savent tour à tour solliciter et exiger les schismatiques.

Les incidents et les résultats des dernières négociations dans cette question des lieux saints, sont rapportés *in*

extenso dans la lettre suivante, que Fr. José Llaurado, commissaire de terre sainte à Constantinople, a adressée de cette ville au *Catholique*, et que cette feuille périodique a insérée dans le n° du 13 juin 1853. Voici comment il s'exprime :

« Le journal français de Constantinople, dans son n° du 14 mai, a annoncé la conclusion de la grande question des lieux saints, qui s'est élevée au mois de mai 1850, et n'a été vidée qu'au mois de mai 1853. Cela dit, je crois qu'il sera fort intéressant pour la catholique Espagne d'avoir quelques renseignements sur l'origine, les progrès et la fin de cette question, surtout si je fais ressortir trois résolutions importantes prises par les Turcs contre les catholiques, résolutions qu'ils ne prirent jamais, lorsque la question des lieux saints était traitée par les religieux de terre sainte eux-mêmes, avec l'appui officieux des puissances catholiques. En cette occasion, on a voulu considérer comme absolument inutile l'intervention des religieux, au point que l'on a faussement accusé le père procureur général de terre sainte d'avoir prétendu s'occuper à Constantinople de la question des saints lieux, sans l'ambassadeur français, et que l'on a empêché le supérieur de terre sainte de rendre une visite de simple convenance à Alif-Bey, envoyé de la Porte à Jérusalem pour l'affaire des lieux saints.

» Maïs il ne faut pas s'en étonner, puisque depuis plusieurs années on se plaît à accréditer l'opinion que les Frères n'étaient point les plus propres à conserver les saints lieux, ni à réclamer les sanctuaires perdus. Un religieux se présentant les pieds nus, vêtu d'un habit grossier et ceint d'une corde, ou bien une lettre signée simplement Fr. N., ce n'était vraiment point assez pour déterminer l'ambassadeur français à Constantinople, ni le gouvernement de France à s'occuper du recouvrement

des lieux saints. On oubliait que les religieux, sans avoir besoin de recourir, comme les autres, à des marques extérieures de dignité propres à imposer aux gens du pays, et tels qu'ils étaient, les pieds nus, vêtus d'un habit grossier et ceints d'une corde, ont conservé intacts les saints lieux, pendant un espace de plus de quatre cents ans, malgré les persécutions du fanastisme musulman, et que, quand les circonstances l'exigeaient, ils ne craignaient point de se présenter devant les tribunaux de Jérusalem, du Caire et de Constantinople, et même devant le successeur de Mahomet pour réclamer le secours de la justice contre les persécutions des mahométans eux-mêmes et contre les usurpations des schismatiques, et qu'enfin ils n'eurent jamais à rougir sous le reproche que leurs prétentions fussent injustes. Quand un religieux de terre sainte s'adressait au gouvernement turc pour demander justice des usurpations commises au préjudice de ses frères, il n'apparaissait que comme un homme plein d'enthousiasme pour sa religion, aspirant à jouir des lieux qu'avait consacrés par sa présence le prophète Isa (c'est le nom que les Turcs donnent à Jésus-Christ) ; et l'on ne pouvait se persuader que sous un habit grossier il cachât des vues étrangères à son état. C'est pourquoi d'ordinaire l'humble plaignant obtenait la réparation demandée. De là vient que, dans une circonstance particulière, la sacrée congrégation de la Propagande déclara que *les frères franciscains sont, en général, bien vus des infidèles, qui ne les soupçonnent d'aucun mal, d'aucune trahison, ou de rien de semblable, parce que, depuis longtemps, ils connaissent par expérience leur loyauté et leur sincérité. C'est à cause de cela qu'assez souvent les religieux appartenant à d'autres ordres ont pris l'habit franciscain, pour échapper aux périls auxquels ils auraient craint autrement de s'exposer parmi les infidèles.* (1)

(1) Fratres minores communiter sunt infidelibus grati, qui et malum de ipsis non suspicantur, ut proditionem vel quid simile, quippè qui a multo

» La question des saints lieux fut entamée au mois de mai 1850, lorsque le général Aupick, à cette époque ministre plénipotentiaire de la République française près de la sublime Porte, présenta une note diplomatique, par laquelle il demandait, en vertu de l'article 30 du traité renouvelé en 1740 entre la France et la Porte, la restitution aux religieux latins des sanctuaires qui leur avaient été enlevés par les Grecs. Les représentants des autres puissances catholiques en firent autant, en appuyant la réclamation de la France ; mais cet appui dura fort peu de temps, car toutes se retirèrent, à l'exception de l'Espagne. Je ne parlerai point du motif de cette retraite regrettable ; je dirai seulement que si les puissances catholiques ne se mettent point complétement d'accord sur la manière de conserver les saints lieux et de récupérer les sanctuaires perdus, les catholiques finiront par les perdre entièrement tous ; car les Grecs et les autres schismatiques ont appris le secret d'employer utilement la violence partout et toujours, et de faire, en définitive, sanctionner leurs usurpations. Après plusieurs moins d'attente, l'ambassadeur français obtint de la Porte une déclaration par laquelle elle reconnaissait que le traité plus haut cité était toujours en pleine vigueur, et qu'il n'avait été modifié en rien : c'était un point très-intéressant sur lequel, en bonne politique, la France devait appuyer ses négociations, et en vertu duquel personne ne pouvait lui contester ses droits. Le général Aupick quitta Constantinople, et le marquis de Lavalette vint le remplacer dans la même mission. Ce dernier, non moins que le premier, déploya toute l'activité dont il était capable, pour faire avancer les négociations et les terminer

tempore ipsorum fidelitatem et sinceritatem experti fuerunt. Undè et non raro aliorum ordinum alumni minorum induunt habitum, ut pericula evitent infidelium. (Apud Quaresmium, tom. I, lib. I, pag. 149, in fine).

Qu'on se rappelle ce que nous-mêmes avons dit, à cet égard, au précédent chapitre.

avec honneur. Il eut à vaincre beaucoup d'obstacles pour en accélérer la marche, et je dois dire pour rendre hommage à la vérité, comme par reconnaissance, qu'il a fait tout ce qu'il a pu et tout ce qu'il a su pour le recouvrement des lieux saints.

» Le traité de 1740 une fois reconnu en pleine vigueur, il y avait lieu conséquemment d'examiner quels étaient les sanctuaires que les religieux latins possédaient à cette époque, et quels étaient ceux dont ils avaient été dépossédés. M. de Lavalette obtint qu'une commission mixte fût nommée pour examiner les pièces des deux parties. Cette commission fut composée de quatre membres, deux pour la France, savoir M. Botta, consul français de Jérusalem, et M. Scheffer, second drogman de l'ambassade, et deux pour la Porte, savoir Emim-Effendi, sous-secrétaire d'Etat, et Loghotheti, drogman du patriarcat grec. La commission commença ses travaux par l'examen des titres des Latins, et l'on ne pouvait rien désirer de plus conforme aux intérêts des catholiques. Le moment vint d'examiner les titres des Grecs; mais ils se refusèrent à en présenter aucun, si d'abord on n'examinait le firman supposé du calife Omar, pièce déclarée fausse à différentes reprises par la Porte elle-même; mais comme il ne s'agissait que de la possession des sanctuaires en 1740, époque du traité, les deux commissaires français se refusèrent à l'examiner, comme trop antérieur à l'époque sur laquelle roulait le débat.

» Tout promettait une bonne solution pour les Latins, lorsque arriva précisément la fameuse lettre adressée au sultan par le czar, qui demandait le maintien du *statu quo* à Jérusalem. Beaucoup de personnes pensent que cette lettre avait été préparée d'avance par le cabinet russe, pour être envoyée au sultan dans le cas où l'issue des négociations ouvertes serait favorable aux Latins. Quoi qu'il en soit,

c'est à cause de cette lettre qu'elles furent rompues, que la commission fut dissoute, que les Turcs entendirent gronder le canon moscovite aux portes de Constantinople. La France insistait son traité à la main, la Russie menaçait de ses armes, et la Porte embarrassée ne savait que résoudre. Pour prévenir toute complication, le divan (je ne dirai point s'il avait été gagné par les Grecs comme le bruit en a couru ici) le divan prit la résolution de proposer que tous les sanctuaires fussent communs ; proposition extraordinaire non moins qu'injuste. Qu'on sache donc que *les Grecs, en réalité, n'ont exclusivement d'autre sanctuaire que la moitié du calvaire ;* les autres qu'ils possèdent sont ceux qu'ils ont usurpés sur les Latins et qui faisaient l'objet de la négociation pendante. Les Latins, *outre les sanctuaires qui leur ont été enlevés par les Grecs, en possèdent exclusivement douze.* Par conséquent, on proposait, pour régler toutes les difficultés, on proposait aux Latins non-seulement de sanctionner les usurpations passées, mais encore de se laisser dépouiller de ce sur quoi les schismatiques n'avaient point porté la main. Quelle singulière justice ! M. de Lavalette ne put adhérer à une proposition semblable ; de leur côté, le procureur général de terre sainte et le père commissaire lui adressèrent une protestation écrite ; non qu'ils craignissent que M. de Lavalette fût disposé à accepter la proposition faite par les Turcs, mais pour en démontrer l'iniquité, et pour que tout le monde sût quelle était l'opinion des religieux de terre sainte.

» Dans ces conjonctures, il eût été tout à fait à propos, pour éviter les complications de la politique, que M. de Lavalette eût clos la négociation par une protestation, en attendant une occasion plus opportune pour reprendre la question avec l'espoir d'une meilleure réussite ; mais le ministre français ne voulait point abandonner l'affaire sans obtenir quelque chose, et il finit par obtenir ce quelque

chose qui, en dernier résultat, n'a tourné qu'au préjudice des catholiques. Après ce mince succès, le marquis de Lavalette rentra en France, sans qu'on eût rien mis à exécution de tout ce qui avait été accordé, et dans l'intervalle, le sultan donna aux Grecs, pour les tranquilliser, un firman par lequel il les confirmait dans la possession des sanctuaires qu'ils avaient usurpés, traitant d'injustes les prétentions des Latins. C'était la première fois qu'on osait qualifier ainsi les prétentions des Latins! Anciennement, lorsque les sultans accordaient aux Grecs quelque chose de contraire au droit des Latins, ils se prévalaient de mille motifs et interprétations frivoles, et de leur seule autorité despotique; mais cette fois on y va plus rondement. Dans ce firman, le Grand Seigneur ne dit pas un mot de la commission mixte chargée d'examiner les documents fournis par les parties intéressées; il s'en rapporte uniquement à l'opinion des ulémas et autres, gagnés par la Russie, qui n'ont ni lu ni examiné nos pièces, et ne savent peut-être pas de quoi il s'agit. Je suppose qu'ils savaient tout aussi peu que le sultan Mahmoud Ier avait déclaré en 1750 que les firmans des Grecs étaient faux, obtenus de la Porte à force d'informations mensongères, et qu'il avait ordonné qu'ils fussent arrachés des registres impériaux : déclaration qui jamais ne s'est appliquée aux firmans des Latins. Dans le cours de la dernière négociation, on a pu remarquer la nouvelle méthode que les Turcs ont adoptée en ce qui concerne leurs écritures, qui ne portent plus aujourd'hui ce qu'elles portaient il y a quelques années, c'est-à-dire qu'ils leur font exprimer ce qui les arrange, et l'on ne peut savoir quelle est au juste la teneur des actes qu'ils écrivent. Négligeant les données particulières au moyen desquelles je pourrais justifier mon assertion, je dirai seulement ce qui est arrivé au R. P. procureur général de terre sainte. En 1847, les Latins devaient, à l'occasion de la fête de l'Ascension du Seigneur, célébrer les saints offices dans le sanctuaire du mont des Oliviers, et les

Grecs prétendaient placer deux chandeliers dans le sanctuaire, contrairement aux dispositions du firman qu'ont les Latins. Pour faire triompher leurs prétentions, les Grecs se servirent du secrétaire du gouvernement, personnage que je m'abstiens, quant à présent, de qualifier. Cet homme se présenta au P. procureur, et lui parla de la prétention des Grecs, qu'il appuya avec insistance. Le P. procureur lui répondit qu'elle était absolument insoutenable, puisque le firman portait que les Grecs ne pouvaient rien placer dans le sanctuaire, pendant que les Francs accomplissaient leurs cérémonies, et à l'instant même il lui exhiba la pièce pour qu'il en prît lecture. Le secrétaire la lut, et fit au P. procureur cette curieuse et intéressante observation : *Voyez : le firman dit que les Grecs ne peuvent rien placer; mais il ne dit pas qu'ils ne peuvent placer des chandeliers.* Ainsi, dans la langue turque, le mot *rien* n'exclut pas les *chandeliers!* Il n'en coûta point peu au père pour convaincre cet homme, qui ne pouvait naturellement quitter la procure sans recevoir un cadeau, en récompense de son... habileté.

» Tout le monde s'attendait à une démonstration quelconque de la part de la France, à propos du firman obtenu par les Grecs, surtout lorsqu'on vit arriver à Constantinople, comme ambassadeur de France, M. de Lavalette, monté sur le magnifique vaisseau le *Charlemagne.* Le marquis s'occupa de l'affaire et obtint que le firman en question ne fût point lu à Jérusalem : mais la Porte pouvait-elle, après l'avoir donné, en empêcher la publicité?

» Cependant les prétentions de la Russie devenaient de plus en plus exorbitantes; elle s'était ouvert la voie, et cette pièce en main, elle avait de quoi tout exiger par la suite. Après mille débats, on prit un moyen terme : le firman fut lu à Jérusalem, non avec la publicité que voulaient lui donner les Grecs et les Russes, mais dans

la maison du pacha et seulement en présence du patriarche grec. On songea à mettre à exécution ce peu ou ce quelque chose qui, comme nous l'avons dit plus haut, avait été accordé à la France; et à cet effet, on envoya dans la ville sainte un commissaire de la Porte, Alif-Bey. Mais il paraît qu'à Jérusalem tous ceux qui avaient à se mêler de l'affaire ne s'entendirent point ; aujourd'hui on décidait une chose, demain une autre; on trouvait toujours des difficultés dans l'interprétation des ordres expédiés de Constantinople, jusqu'à ce qu'enfin Alif-Bey s'éloigna de la ville sainte, sans avoir fait autre chose que remettre aux Latins une clef de la grande église de Bethléem, et replacer l'étoile d'argent dans le sanctuaire de la Nativité de Jésus-Christ.

» Nous en étions là, lorsque le bruit courut à Constantinople que la question des saints lieux devait se vider à Saint-Pétersbourg entre l'ambassadeur français et le ministre d'État de Russie. En un moment, tout le mal qui pouvait advenir aux catholiques, si la question se vidait à Saint-Pétersbourg, frappa tous les esprits, sous cette prétention au *protectorat des saints lieux*, affichée le 24 janvier, et annoncée par *le Catholique* le 22 février : *le Moniteur français*, je ne me souviens point à quelle date, démentant ce bruit, déclara que la question se viderait à Constantinople. Cette rectification du *Moniteur* causa une grande joie; mais si grande fut la joie qu'inspira la publication de cet article, d'autant plus amer fut le regret qu'on éprouva, en voyant que les conséquences fâcheuses qui étaient prévues, pour le cas où la question des lieux saints se traiterait en Russie, ne s'en sont pas moins réalisées, quoiqu'elle ait été traitée à Constantinople.

» A peine M. de Lavalette avait-il quitté cette capitale, qu'on annonça l'arrivée d'un ambassadeur extraordinaire

de l'empereur Nicolas, le prince Menschikoff. Il arriva quelques jours après, avec toute la pompe et dans tout l'apparat d'un personnage qui va dicter des lois au monde entier. Différents bruits coururent sur le but de cette ambassade ; mais l'opinion la plus fondée et la plus sérieuse est celle qui la rattachait à la question des saints lieux. Longtemps ce fut un profond mystère, que l'arrivée même du nouvel ambassadeur français ne suffit point pour éclaircir, jusqu'à ce qu'il éclata par la publication des deux firmans rendus au mois de mai par le sultan Abdul-Medjid. Ce qui ressort de ces documents, est ce qui ressort de toutes les déclarations de la Porte dans le cours de cette négociation, c'est-à-dire, une humiliation pour les catholiques, et surtout pour la.... (1). On le comprendra par quelques observations sur les firmans, et je ne veux point en priver le lecteur.

» Le premier firman contient six articles. Le premier article porte que la clef de la porte de la grande église de Bethléem, donnée aux Latins, ne leur assure aucun droit sur l'église elle-même ; elle leur donne seulement le droit d'y passer, comme la chose avait lieu *ab antiquo*. Cette concession est la même qui avait été faite à M. de Lavalette, et là-dessus il n'y aurait rien à dire, n'était la manière dont a été rédigé l'article, qui tend directement à supposer que la prétention des Latins quant à la

(1) Franchement, ce n'était point la peine de ne pas nommer la France... Mais tout ce qui s'est passé, tout ce qui se passe, et s'il plaît à Dieu, tout ce qui se passera, prouvera que les Grecs ne sont point de force à humilier la France, et grâce aux immenses résultats qu'on peut attendre de l'*OEuvre des pèlerinages en terre sainte*, les Grecs apprendront de plus en plus à compter avec les catholiques. Dernièrement encore, ils espéraient obtenir par leur moyen ordinaire, c'est-à-dire par la corruption, l'ancien établissement des chevaliers de Saint-Jean, et M. Thouvenel leur a montré que la voix de la France était écoutée à Constantinople. Après quoi, je m'associe de grand cœur aux protestations qu'inspirait au P. Garcia la teneur des firmans dont il parle, en demandant toutefois comment il se fait que les autres nations catholiques, qui sembleraient exiger que la France réussisse toujours dans ses négociations et dans ses efforts, agissent si peu elles-mêmes. (*Note du traducteur.*)

possession de cette église est injuste, ainsi que l'avait déclaré le sultan lui-même. Je rappellerai ici ce que j'ai dit plus haut sur le système d'interprétation que les Turcs appliquent à leurs actes, pour leur donner le sens qui leur convient. Anciennement, en maintes circonstances, les religieux latins ont eu à présenter les titres relatifs à cette église, et les tribunaux turcs de Jérusalem et de Constantinople ont reconnu à diverses reprises que la grande église de Bethléem et la grotte de la nativité du Seigneur leur appartiennent, et c'est en qualité de maîtres de cette église, qu'on enjoignait aux Grecs de leur restituer les trois clefs, savoir celle de la grande église, et celles des deux portes de la très-sainte grotte ; et comme les Grecs, pour s'emparer de l'Eglise et du sanctuaire, enlevaient aux Latins les clefs, ainsi les tribunaux turcs partaient du fait de la possession des clefs, pour attribuer à qui de droit la possession de l'église et du sanctuaire. Et pourrait-il y avoir rien de plus extravagant que d'accorder les clefs à l'un et la possession à l'autre?

» Le second article est beaucoup plus curieux, pour ne pas dire intolérable. Pour mieux le comprendre, il faut savoir que la Porte a permis aux Latins de placer à Bethléem l'étoile d'argent entourée de l'inscription latine: *hic de Maria Virgine Jesus Christus natus est.* Le sanctuaire de la nativité du Seigneur appartenait aux Latins, comme la grande église de Bethléem. Les Grecs usurpèrent l'un et l'autre, et respectèrent l'étoile avec l'inscription latine. Les Latins, indépendamment des pièces qu'ils produisaient, arguaient de l'existence de cette étoile pour prouver d'autant mieux que le sanctuaire leur appartenait ; et c'est pourquoi les Grecs, pour faire disparaître ce titre des Latins, visible pour tout le monde, l'enlevèrent en 1847, et depuis lors on ne l'a plus vue (1) : pour les

(1) Les Grecs, d'après Mgr. Mislin, auraient transporté cette étoile à leur couvent de Saint-Sabas. (*Note du traducteur.*)

s, ce n'est pas un péché que de prendre quelque : aux catholiques. Les Latins ont fait tout ce qu'ils ont our parvenir à placer dans ce même saint lieu une : semblable, et M. de Lavalette en obtint l'autorisa- seulement il fut entendu que le gouvernement la rait lui-même pour éviter l'opposition des Grecs, et 'étoile serait fournie par les Latins.

Effectivement, le père commissaire de terre sainte nstantinople en confia la fabrication au sieur Jacomo rlich, qui la fit sur le modèle de celle qui avait été ée ; la matière employée pèse 496 drachmes, et cette : à coûté 3300 piastres turques (environ 2750 réaux 00 francs environ) que ledit père commissaire paya eur Anderlich, comme le constate la quittance de ce er. Et maintenant le sultan vient déclarer qu'elle a lacée *par les ordres et au nom du Grand Seigneur*, *se un présent offert par lui à toute la chrétienté ;* à-dire que le sultan se l'approprie et en fait don à la ienté entière, sans que les Latins puissent prétendre y aucun droit particulier. Quelle singulière justice !

Dans toutes les solennités qui se célèbrent dans les uaires, surtout avec le concours des autres commu- s, les Latins ont toujours eu la préséance qui leur a ccordée par tous les sultans : eh bien ! dans le troi- s article du firman que nous discutons, on donne la ance aux Grecs et aux Arméniens, et les Latins ient les derniers pour officier au tombeau de la très- e Vierge. Par-là et par suite de quelques autres cularités propres à ce sanctuaire, et parfaitement lées par les Grecs, rédacteurs du firman, il arrivera 'espèce de concession ici faite aux Latins sera tout à llusoire.

Quant au quatrième article, on peut lui appliquer ce 'ai dit du premier et du troisième.

» Ce que respirent les cinquième et sixième articles, c'est d'une part la prépondérance et l'injustice de nos adversaires, et d'autre part, l'impuissance de nos protecteurs. Grâce à ces articles, l'usurpation se trouve légalisée, et les Grecs ont un moyen sûr de s'emparer de tous les saints lieux et d'expulser les Latins de terre sainte : ce moyen est de tout usurper par la violence, qu'ils parviennent toujours à faire sanctionner. Pauvre terre sainte ! Oh ! si tant de pauvres moines qui, pour conserver ces sanctuaires, ont bravé les prisons, les maladies, la mort même, pouvaient se lever dans leurs tombes, comme ils parleraient ! *ô tempora ! ô mores !*

» Le second firman est relatif à la coupole du saint sépulcre. Les Latins voulaient la réparer, comme ils l'avaient toujours réparée ; les Grecs également, en se fondant sur ce qu'ils l'avaient reconstruite après l'incendie survenu en l'année 1808 (une opinion assez constante attribue cet incendie aux Grecs eux-mêmes, qui purent ainsi rebâtir la coupole et s'assurer un droit apparent, par suite de la situation critique où se trouvait alors l'Europe). Ceux-ci avaient déjà obtenu en 1841 un firman qui les autorisait à faire les réparations, et ils avaient préparé tous les matériaux ; mais les Latins, par l'organe de la France, recoururent à la Porte, et les travaux furent suspendus. On s'occupa de ce point dans la négociation actuelle, mais on ne conclut rien, sinon que le sultan lui-même se chargerait des réparations de la coupole, en s'entendant avec la France, principalement pour la teneur de la déclaration que devait faire la Porte, c'est-à-dire que les travaux devaient être exécutés pour le compte des chrétiens, sans préjudice des droits particuliers des parties intéressées. Dans le présent firman, le sultan dit que son gouvernement fera la coupole; mais je dis, moi que ce seront les Grecs qui la feront au nom du sultan puisque le patriarche grec est nommé inspecteur de

travaux, et que personne ne réclame, quand le sultan déclare faire don à la chrétienté de la coupole, comme auparavant de cette étoile de Bethléem, commandée et payée par les Latins.

» Voilà où a abouti la grande question des lieux saints, qui a entraîné après elle tant de complications politiques. J'ignore si ceux qui s'en sont mêlés, se tiennent pour satisfaits; j'ignore également si M. de Lacour, ambassadeur français, a pris part à cet arrangement; mais je citerai ce que dit le journal français de Constantinople, dans son numéro du 14 mai : « Nous sommes heureux d'annoncer que les points de la question des saints lieux, depuis longtemps en litige et en discussion, ont été définitivement résolus par deux firmans impériaux, à la satisfaction des parties intéressées, et sans aucun préjudice des droits souverains de la Sublime-Porte. Les deux firmans, dont l'un est relatif à la coupole de l'église du Saint-Sépulcre, laquelle doit être réparée aux frais du gouvernement impérial, ont été lus au divan mercredi dernier, en présence des patriarches grecs de Constantinople et de Jérusalem.

» En voyant cet article, je n'ai pu m'empêcher d'écrire au rédacteur du journal dans les termes suivants :

» Péra, 15 mai 1853. — Monsieur, je viens de lire, dans le n° de votre journal du 14 mai, que les points en litige dans la question des lieux saints ont été définitivement réglés par deux firmans impériaux, à la satisfaction des parties intéressées; j'ai le regret de vous dire que les catholiques, qui sont une des parties les plus intéressées, ne peuvent en aucune façon se tenir pour satisfaits, parce que ce règlement est contraire au droit et à la justice. Je vous prie, monsieur, de faire de cette déclaration tel usage que vous jugerez utile. — Fr. José Llaurado, commissaire de terre sainte. »

Il est à croire que cette question des saints lieux restera pendante, tant qu'il ne surviendra point un grand changement dans la domination de l'Orient. Aussi longtemps que l'empire turc subsistera, quelles que soient les relations qu'entretiennent avec lui et quelle que soit l'influence qu'exercent sur lui les nations occidentales, le plus probable est qu'on ne pourra jamais arriver à obtenir une solution conforme à la justice dans les différents points que l'on considère comme litigieux. Rigoureusement il n'y a ni ne devait y avoir de litige; car les anciennes déclarations en faveur des Francs étant si nombreuses et si solennelles et la fausseté des titres sur lesquels s'appuient les schismatiques, ayant été si souvent reconnue, c'est une monstrueuse injustice de négliger des antécédents semblables, pour tolérer, pour sanctionner les usurpations commises; mais telle est la marche des affaires en Turquie; telle est la facilité avec laquelle le gouvernement de ce pays fait abstraction de la justice pour attribuer et méconnaître des droits suivant ses convenances. Avec un gouvernement et des lois pareils, les questions seront toujours des questions : quand l'intérêt, l'influence ou le caprice peuvent à chaque instant décider la publication de firmans nouveaux et contraires, il n'y a pas de sécurité possible pour les droits; la versatilité du despotisme les rend toujours incertains, impuissants, stériles.

Cependant, quoique les mauvaises conditions où se trouve la Turquie ne permettent pas d'en attendre jamais une solution sûre et satisfaisante à la question des lieux saints, il est impossible que le catholicisme se contente de ce que la France a obtenu dans sa dernière négociation. On ne peut pas supposer que cette puissance elle-même soit bien fière de son ouvrage et aspire à le maintenir; car si, dans le principe, elle a pris les capitulations de 1740 pour base et point de départ, comme il était naturel et juste de le faire, il faut avouer que la

Porte s'en est singulièrement écartée dans les deux firmans qu'elle a rendus. Au fond, la question est restée la même, sauf le désavantage d'avoir donné une espèce de sanction aux usurpations des schismatiques. Chose incroyable ! la France est l'alliée de la Turquie dans la guerre que le sultan soutient contre la Russie, et néanmoins, dans l'affaire des lieux saints, les catholiques ont obtenu moins que les schismatiques, de sorte que la puissance amie a été moins favorisée que la puissance ennemie ! Il y a donc peu à espérer des *bonnes dispositions* de la Turquie, lorsqu'elle s'est montrée si avare de justice dans les meilleurs moments. Nous croyons entendre encore les paroles du P. Garcia : Il n'y a point de politique sûre de réussir, et il faut nécessairement avouer que si nous ne recourons pas à des moyens extraordinaires, la nôtre ne saurait, à beaucoup près, prétendre égaler celle des Grecs, qui naissent, vivent et meurent sur les lieux, toujours aux aguets, toujours circonvenant les Turcs. »

Ces moyens extraordinaires, il faudra pourtant les prendre une fois pour faire triompher la cause du catholicisme en Palestine. Cette cause, qui porte dans ses entrailles toutes les idées du règne desquelles dépend le salut des sociétés, qui seule a produit et seule continuera à produire les biens dont peut jouir le monde, cette cause, disons-nous, ne saurait rester étrangère ou indifférente à l'état de la terre sainte ; tout ce qu'il y a en terre sainte représente cette cause elle-même ; les monuments qu'elle renferme sont comme la page divine qui atteste l'origine, assure l'existence et garantit l'avenir du catholicisme. De ces saints lieux il s'élèvera toujours un grand cri qui fera tressaillir les cœurs des catholiques, et quels que soient les efforts de l'erreur pour nous les rendre indifférents, la force naturelle de la vérité nous portera toujours à nous y prosterner ; elle nous fera toujours désirer et enfin obtenir le triomphe universel des principes qu'ils représentent.

Oui, ce triomphe, on l'obtiendra, il n'en faut pas douter: sans doute, il y a encore une longue route à parcourir, parce que l'humanité est comme un malade qui se traîne d'un pas vacillant et incertain; mais le catholicisme est la vérité qui marche, et il finira par s'avancer dans les chemins de l'Orient.

Toutefois, en attendant l'heure à laquelle se réalisera ce grand événement, tant que la politique des puissances occidentales suivra ces funestes errements qui ralentissent et retardent tant la marche de la civilisation, en la faisant sortir des sentiers sûrs de la tradition, il n'y a pas de nécessité plus impérieuse que de ne pas oublier, de ne pas abandonner les religieux de l'Observance. Ce sont eux qui personnifient l'existence du culte véritable dans les lieux saints; et si on ne veut point les sacrifier comme des victimes aux intrigues et au pouvoir des schismatiques, il faut absolument que, pour les protéger plus efficacement, pour débattre avec plus de succès les questions pendantes à Constantinople, on renonce à une politique *exclusive et arrogante* (1), qui n'a servi qu'à élever des conflits et à empirer la situation de ce qu'on a voulu défendre. Au lieu de l'intervention isolée d'une seule nation, la protection sérieuse des Frères de l'Observance par toutes les nations catholiques, agissant de concert: telle est l'orbite qu'il s'agit de faire décrire à la question des lieux saints, tant que la dernière nuit n'enveloppera point ce caduc empire du Croissant.

(1) C'est précisément à cause de notre haute estime pour l'auteur de l'*Histoire de la terre sainte*, que nous nous permettrons quelques observations à cet égard, dans l'*Aperçu sur l'état actuel de la question des lieux saints*, à la fin de ce volume. (*Note du traducteur.*)

DIXIÈME PARTIE.

OEUVRE PIE DES LIEUX SAINTS.

Avant que les souverains d'Europe commençassent à protéger et à aider les religieux de Saint-François dans leur sainte et périlleuse entreprise (1) de soutenir le culte dans les vénérables sanctuaires de la Palestine, plus de cent années s'étaient écoulées depuis que les observantins s'étaient établis en terre sainte. Comme nous l'avons dit, dans un précédent chapitre, ce fut de 1219 à 1220 que saint François d'Assise fit son pèlerinage en Palestine et y laissa beaucoup de religieux de son ordre, qui dès lors se fixèrent à côté des principaux monuments. A partir de cette époque jusque bien avant dans le XIV[e] siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment où les roi et reine de Sicile, D. Robert et Dona Sancha, envoyèrent des secours,

(1) Il peut n'être pas inutile de rappeler ici après ce qu'on a lu au chapitre précédent que dans notre siècle même, les religieux ont payé plus d'une fois de leur vie leur dévouement aux sanctuaires de la Palestine ou leur zèle pour la foi catholique. Le P. Basile a été, il n'y a pas quinze ans, égorgé à Damas par une populace fanatique. Quelques années auparavant, Mgr. Mislin (*les lieux saints*, chap. XXII) et M. de Lamartine racontent que quinze religieux furent massacrés avec leur procureur-général, par des matelots grecs, non loin des côtes de Chypre. (*Note du traducteur.*)

comme on le voit par le bref du pape Clément VI donné à Avignon en l'an 1342, les observantins n'eurent d'autres ressources que celles que purent leur procurer les fidèles du pays, et celles que leurs frères pouvaient recueillir en Europe. C'est donc un fait incontestable que les aumônes des chrétiens ont été, après la protection divine, le premier et l'unique secours que les religieux de l'Observance eurent pendant de longues années pour se soutenir en Palestine ; comme c'est aussi un fait incontestable que si différents monarques ont commencé dès le XIVe siècle et ont continué à leur faire de grandes libéralités, les aumônes des fidèles ont été, en définitive, en tout temps, le principal subside sur lequel aient compté les gardiens des saints lieux.

Les graves événements qui avaient eu lieu en terre sainte à la fin du XIIIe siècle, lorsque la domination latine disparut entièrement par la perte de cette Ptolémaïs si vaillamment défendue, mirent dans un extrême embarras les gardiens des sanctuaires sacrés ; mais après les premières années du XIVe siècle, le fanatisme des mahométans se refroidit peu à peu, et la Providence accorda au P. Fr. Roger Guarino le bonheur de plaire aux yeux du soudan. Les souverains de Sicile profitèrent de cette faveur pour satisfaire la piété de leurs cœurs et rendre jusqu'à un certain point effectif le titre historique de roi et de reine de Jérusalem dont ils se glorifiaient. On peut revoir le bref de sa sainteté Clément VI que nous avons cité et transcrit dans un précédent chapitre, bref où, après avoir rapporté ce qu'avaient fait ces princes, le saint Père accorda au général et aux ministres de l'ordre des Franciscains le pouvoir de désigner les religieux qui desserviraient le Cénacle et le saint sépulcre, *à la demande desdits prince et princesse, ou de l'un d'eux, ou de leurs successeurs.*

Comme les rois d'Espagne ont succédé pendant plusieurs siècles à D. Robert et à Dona Sancha, et qu'ils ont continué, dans l'intérêt des lieux saints, l'œuvre commencée par leurs prédécesseurs, avec un zèle et une générosité supérieurs à ceux de tous les autres monarques de la chrétienté, nous croyons convenable de consigner en cet endroit quelques notions historiques sur la réunion à la couronne de Castille des royaumes de Sicile et de Naples.

Le souverain de ces royaumes était l'empereur d'Allemagne Frédéric II, celui qui, comme nous l'avons dit au chapitre VII, épousa à Rome Yolande, qui avait succédé au roi de Jérusalem, Jean de Brienne, son père. Après la mort de Frédéric, vers 1261, son fils naturel Manfred égorgea son frère Conrad et vainquit son neveu Conradin. Il devint ainsi roi de Sicile, ou bien de Naples et de Sicile, et maria ensuite sa fille et héritière Dona Constance à D. Pedro III, roi d'Aragon. Le pape Clément IV, ne voulant point reconnaître Manfred, et se fondant sur des raisons et sur des droits que ce n'est point le cas de rappeler ici, donna l'investiture de ces royaumes à Charles d'Anjou, frère de saint Louis, roi de France, lequel défit et tua Manfred dans la bataille de Bénévent. Cependant, Charles excita dans l'île de Sicile de vifs mécontentements, qui aboutirent en 1282 à ce terrible soulèvement des *Vêpres siciliennes*, à la suite desquelles D. Pedro d'Aragon fut proclamé roi, et le prince français se trouva réduit à la possession de Naples. La Sicile et Naples formèrent alors deux Etats indépendants, soumis, le premier à la maison d'Aragon, le second à la maison d'Anjou.

D. Pedro III d'Aragon, mort en 1285, eut pour successeur au trône de Sicile son second fils D. Jaime. A partir de cette époque, les couronnes d'Aragon et de Sicile restèrent séparées, jusqu'à ce qu'elles se réunirent de nouveau,

en 1409, sur la tête de D. Martin II, qui les transmit à sés successeurs, et plus tard l'une et l'autre furent réunies à la couronne de Castille, par l'heureuse alliance des princes catholiques Ferdinand et Isabelle.

Il y eut plusieurs alliances entre la maison d'Anjou, qui régnait à Naples, et les branches de la maison d'Aragon qui gouvernèrent en Sicile ; les deux Etats restèrent néanmoins séparés jusqu'à ce que D. Alphonse V, roi d'Aragon et de Sicile, ayant été adopté par la reine Jeanne, et ayant vaincu les Français, mit en 1442 le siége devant la ville de Naples, dont il s'empara. A la mort d'Alphonse V, le royaume d'Aragon et de Sicile échut à son frère D. Juan, qui était déjà roi de Navarre, mais son fils naturel D. Ferdinand Ier lui succéda à Naples, dont les Etats restèrent ainsi séparés de l'Aragon jusqu'à ce que le roi catholique Ferdinand les réunit à sa couronne par la force des armes.

Lors de la séparation de Naples et de la Sicile, effectuée, comme nous l'avons dit, en 1282, D. Robert eut le premier de ces royaumes, comme descendant du duc d'Anjou, de manière que, le royaume de Naples n'ayant été définitivement incorporé au royaume d'Aragon et de Castille que sous le règne du monarque catholique, il est évident que jusqu'alors on n'a ni considéré ni pu considérer les rois d'Espagne comme *successeurs de D. Robert et de Dona Sancha*.

Le pape Clément VI, dans le susdit bref de 1342, qualifie D. Robert et Dona Sancha, de souverains de Sicile, bien qu'ils ne régnassent qu'à Naples ; en effet, l'île de Sicile était déjà soumise aux descendants de D. Pedro III d'Aragon et de sa femme Dona Constance, fille de Manfred. Cette expression du saint Père vient de ce que l'on a donné aussi le nom de Sicile aux Etats de

Naples (1), ou plutôt de ce que la cour romaine ayant accordé l'investiture des deux royaumes à la famille d'Anjou, et ne reconnaissant point la légitimité de la domination de la Sicile par la branche aragonaise, qui représentait la fille d'un bâtard usurpateur, persistait à ne donner le titre de rois de cette île qu'aux membres de la famille d'Anjou qui possédaient l'autre Sicile, c'est-à-dire Naples, et D. Robert se trouvait dans ce cas.

Après cet exposé, qui nous a paru nécessaire, sur l'union ou l'incorporation des Deux-Siciles à la couronne d'Espagne, il ne nous reste plus qu'à ajouter qu'elles ont été détachées au temps de Philippe V, à la suite du traité d'Utrecht, qui mit fin à la longue guerre appelée de succession. Après de nouveaux combats, Philippe V parvint à faire reconnaître comme souverain des Etats de Parme et de Toscane son fils Carlos, qu'il avait eu de sa seconde femme Isabelle Farnèse; plus tard, en 1734, il réussit à le faire couronner roi des Deux-Siciles avec le secours d'une forte armée sous les ordres du comte de Montemar, qui battit près de Bitonto et fit prisonnières presque toutes les troupes impériales. On sait enfin que, lorsque Charles III renonça à la couronne des Deux-Siciles pour monter sur le trône d'Espagne, vacant par la mort de son frère Ferdinand VI, décédé sans postérité, il la transmit à son troisième fils D. Ferdinand, en faisant reconnaître à Madrid comme prince des Asturies (2) D. Carlos, son second fils, attendu que l'aîné était impuissant.

En reprenant notre principal sujet, nous trouvons qu'au temps du roi catholique, l'état des lieux saints était devenu fort précaire, parce que les aumônes des fidèles ayant

(1) Aujourd'hui même, nous disons souvent le royaume des Deux-Siciles, pour désigner les États de Naples et la Sicile. (*Note du traducteur.*)

(2) Comme nous disions anciennement en France, le *Dauphin*. (*Note du traducteur.*)

beaucoup baissé, les moyens manquaient pour les soustraire aux usurpations continuelles des schismatiques. Affligé de cette situation, le pape Innocent VIII chercha à fonder des rentes annuelles, fixes et perpétuelles, qui permissent de pourvoir à tous les besoins des lieux saints, à l'abri de l'éventualité des aumônes des fidèles, et à cet effet, il écrivit aux souverains catholiques et à quelques autres princes, pour les exhorter à seconder ses pieux desseins. Le roi et la reine d'Espagne répondirent à l'appel du saint Père, et après avoir envoyé un grand nombre d'objets pour mieux assurer le service du culte, ils instituèrent en Palestine, par un acte signé à Jaen le 24 août 1489, divers chapellenies chargées de messes, processions et autres offices religieux en leur assignant annuellement mille écus d'or, payables sur les droits de douane perçus à Messine, ville de Sicile. Cette affectation eut son plein effet jusqu'au temps de Philippe IV, qui, par une ordonnance du 14 août 1659, rendue sur les instances de Fr. Antonio del Castillo, commissaire général de Jérusalem, prescrivit à ses ministres de continuer à faire payer sur les mêmes fonds les honoraires des bénéfices, de manière qu'aucune plainte ne pût plus lui être adressée à cet égard.

L'année 1555 vit faire les réparations importantes qu'exigeait la coupole de l'église du Saint-Sépulcre, lorsqu'était gardien de Jérusalem l'intelligent et actif P. Fr. Boniface Etienne de Raguse, depuis évêque de Stagno; et comme, à cette époque, les persécutions qu'avaient essuyées les religieux en perdant les sanctuaires du mont Sion, les avaient entraînés à des dépenses tout à fait extraordinaires, l'empereur Charles-Quint couvrit en grande partie les frais des travaux. Son fils Philippe II ne montra pas moins de sollicitude pour les saints lieux : *que la miséricorde divine ne permette point*, disait-il au commissaire de Madrid, *que, faute d'argent*, *on remarque la*

moindre indécence dans ces très-saints lieux; s'ils n'ont ni procureur ni trésorier, moi et mes fils nous en remplirons l'office. Aussi ne se contenta-t-il point d'exciter le zèle des fidèles à augmenter leurs offrandes : lui-même, après avoir envoyé pour le service du temple beaucoup d'ornements et d'autres objets, après avoir fait des dons considérables pour la terminaison des travaux, assura à perpétuité aux religieux la livraison gratuite et annuelle de quarante chariots de froment, qu'il convertit ensuite en espèces, en assignant à cet effet une allocation annuelle de mille ducats sur les fonds de sa caisse.

Son fils Philippe III témoigna un égal intérêt aux saints lieux. Entre autres objets qu'il leur destina, on cite une lampe d'argent qui pesait deux cents livres; et en ce qui concerne les aumônes, parmi toutes les redevances qu'il établit à leur profit, on trouve une rente annuelle de trois mille ducats qu'il constitua par un décret royal qu'il nous paraît opportun de transcrire :

« D. Philippe, par la grâce de Dieu, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, etc., etc., au président de mon Conseil domanial et du bureau des finances dudit conseil.

» Vous savez que, dans la grande dévotion que j'éprouve pour l'église du Saint-Sépulcre de notre Seigneur Jésus-Christ, j'ai, par mon décret daté du 13 août 1611, signé de ma main et contre-signé par Pedro de Contreras, mon secrétaire, ordonné entre autres choses que, sur le produit des biens immeubles qu'ont laissés les Maures sortis d'Ocana et autres lieux autour de Madrid, on affecte, pour remplacer la rente ordinaire et perpétuelle de trois mille ducats, une rente annuelle de trois mille ducats, qui valent un million cent vingt mille maravédis de bon aloi (1), deux mille ducats devant sur cette somme être

(1) Le maravédis équivalait à peu près à notre ancien liard.
(*Note du traducteur.*)

envoyés à Jérusalem à la sainte maison, et ces mille restants employés à couvrir les frais de la perception et de l'envoi ; et également ordonné qu'il soit délivré un titre de ces trois mille ducats, pour qu'ils soient à perpétuité payés et employés de la manière susdite....

» Et les religieux de la sainte maison de Jérusalem m'ont fait parvenir une supplique par laquelle ils demandent que je daigne vous charger de leur remettre un titre privilégié de 584,572 maravédis, à compte desdits trois mille ducats de rente, ou autrement, suivant mon bon plaisir. Et ayant examiné l'objet de cette demande dans mon Conseil domanial, je l'ai eu pour agréable; c'est pourquoi je vous enjoins de donner et délivrer ledit titre privilégié de 584,572 maravédis de pension annuelle et à jamais perpétuelle, pour l'entretien des frères de Saint-François de la rigoureuse Observance, qui résident et résideront aux saints lieux de Jérusalem, tels que le saint sépulcre de Notre-Seigneur, le vestibule de Bethléem, le tombeau de Notre-Dame, le saint mont Calvaire et le couvent de Saint-Sauveur, et autres qui s'y trouvent, sous la surveillance de mon grand aumônier actuel ou futur, afin que la personne ou les personnes qui seront chargées de payer ladite somme de 584,572 maravédis, la remettent et la paient à celui qu'indiquera mondit grand aumônier, et de façon que l'excédant qui restera, tous frais et dépens liquidés, soit également appliqué à l'entretien desdits frères....

» Et attendu qu'il convient que ce titre contienne l'indication des prières et suffrages que les religieux de ladite sainte maison auront à offrir pour moi et pour les rois mes successeurs, ce point a été réglé en mon nom avec Fr. Pedro de Chozas, qui, stipulant au nom desdits religieux, a pris les engagements ci-énoncés : le jour de la nativité de notre Seigneur Jésus-Christ, on dira à

notre intention la messe de minuit, à laquelle communieront les frères lais ; le vendredi saint, on nous appliquera le mérite des stations que l'on fait et de la sanglante discipline que l'on se donne au pied de la Croix ; le jour de la résurrection, on dira pour nous la messe de l'aube au saint sépulcre ; le jour de l'assomption, aux lieux de notre Dame la Vierge, il y aura messe et vêpres à son saint tombeau, qui se trouve dans la vallée de Josaphat ; à l'anniversaire de ma naissance, qui tombe au 15 avril, on célèbrera pour moi la messe dans tous les lieux saints ; chacun desdits jours, tous les religieux du chœur réciteront les psaumes pénitentiaux, et les convers un chapelet de la sainte Vierge ; le chapitre général donnera des ordres à ces égards et saura en surveiller l'exécution, pour que nous ne perdions pas lesdits suffrages ; de son côté, le gardien qui dirigera ladite maison prendra le même soin et avisera de l'état des choses mondit grand aumônier ; et mon ambassadeur actuel ou futur à Venise sera chargé de s'assurer que lesdites sommes parviennent à Jérusalem et de m'en informer.

» Donné à Madrid, le 21 du mois de décembre 1612.

Moi le Roi. »

Il était juste et naturel que, quand les rois se montraient si soigneux de veiller aux intérêts du gardiennat des lieux saints, et quand les aumônes de l'Espagne constituaient la principale ressource qui permît de réaliser leurs pieuses intentions, il était naturel, disons-nous, de prendre des précautions pour qu'on ne disposât point de ces fonds en faveur d'autres œuvres, et qu'on ne les administrât point autrement qu'il n'avait été réglé de temps immémorial avec l'autorisation et du plein gré des monarques. C'est pourquoi, comme on songeait à Rome à modifier cet ancien système d'administration, Philippe III

s'empressa d'écrire à son ambassadeur le duc d'Albuquerque et au cardinal de Borgia pour leur recommander de faire les démarches nécessaires, et de s'adresser même à Sa Sainteté, en lui exprimant le *désir qu'il avait que tout continuât à marcher à l'ordinaire*, et en la suppliant de n'apporter aucun changement à l'état des choses, et de n'imposer aucune obligation nouvelle au commissaire général.

Voici les termes de la lettre que le roi fit parvenir au cardinal de Borgia :

« D. Philippe, par la grâce de Dieu, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, des Deux-Siciles, de Jérusalem, de Portugal, de Navarre et des Indes, etc. Mon révérend père cardinal en Jésus-Christ, mon ami très-cher et bien-aimé. — Profondément attaché aux saints lieux de Jérusalem, je suis accoutumé de leur accorder quelques secours, qui, joints à ceux que fournissent de pieux particuliers de mes Etats, ont toujours été administrés par un commissaire qu'on appelle commissaire de Jérusalem, moine de l'ordre de Saint-François, que son général charge de remplir cette mission. C'est à son adresse et par mon ordre qu'on a toujours envoyé le montant de ces aumônes qui sont remises à mon ambassadeur à Venise, et l'expérience a prouvé que tout ce qui a été envoyé par ses soins aux lieux saints, est toujours parvenu sûrement à sa destination : cela a toujours été constaté par écrit, ainsi que l'emploi qui a été fait desdits fonds. Maintenant, je viens d'apprendre que le cardinal Veralo, protecteur de cet institut, a écrit au commissaire général, pour lui intimer l'ordre de remettre immédiatement en cette ville à la banque Herrera et Acosta, les offrandes recueillies pour lesdits saints lieux n'importe en quelle contrée, afin qu'elles soient ensuite versées dans la caisse de la Chambre apostolique, laquelle pourvoira aux besoins et aux

nécessités desdits saints lieux, attendu que telle est la volonté de Sa Sainteté, et qu'il résulterait des inconvénients, des obstacles ou des changements qu'on voudrait apporter à l'exécution de cette décision. Je vous prie et vous recommande fort affectueusement de parler audit cardinal, après avoir reçu ma présente lettre, de lui soumettre mes observations, et d'obtenir qu'il n'exige aucun changement dans la manière d'envoyer et d'employer ces aumônes, puisque tout s'est passé jusqu'ici avec une régularité parfaite ; ce dont je suis bien satisfait. Et s'il était nécessaire de parler aussi à Sa Sainteté relativement à cette affaire, vous le ferez en mon nom, en lui exprimant le désir que j'ai que mon ambassadeur à Venise serve toujours d'intermédiaire, et en la suppliant de ne rien innover et de ne pas imposer d'autres obligations au commissaire général, puisqu'on cherche uniquement ce qui peut le plus contribuer au service de notre Seigneur, à la conservation des lieux saints, et à la satisfaction de la dévotion qu'ils m'inspirent. Vous voudrez bien me donner avis des diligences que vous ferez à cet effet et des résultats que vous obtiendrez : en cela vous me ferez le plus grand plaisir et me rendrez le plus grand service. Et daigne Notre-Seigneur, mon révérend cardinal et très-cher ami, veiller constamment à votre garde et protection.

Madrid, 25 mars 1619.

Moi le roi.

GEORGES DE TOBAR. »

Mais ce fut sous le règne de Philippe IV, que la cour d'Espagne eut occasion de montrer plus efficacement, pour cette difficulté comme pour d'autres qui surgirent, le zèle et l'intérêt que lui inspiraient les affaires de terre sainte.

Nous avons déjà vu au chapitre VIII que Philippe IV, ayant été informé par divers mémoires que lui adressa Fr. Martin de Arratia (et sur lesquels Fr. Bernardin de Sienne, alors général de l'ordre de Saint-François (1) lui fit un rapport étendu), de l'intrusion de plusieurs missionnaires d'autres ordres qui travaillaient à supplanter les observantins; fit à Rome les plus actives démarches en faveur de ces derniers, et parvint à provoquer de la part de la sacrée congrégation de la Propagande les mesures les plus propres à arrêter le mal.

Il s'occupa avec le même zèle de l'élection du gardien de Jérusalem, pour maintenir les droits que le bref de Clément VI accordait aux rois de Sicile. En effet, le P. Fr. Andrès del Arco ayant été désigné comme gardien de Jérusalem, « ce choix fit naître, dit l'auteur du *Patrimoine séraphique*, des démêlés fâcheux, non qu'on objectât rien contre l'aptitude du sujet, que tous regardaient au contraire comme le plus propre à remplir sa mission, mais parce que sa nomination impliquait une question de juridiction. Cette nomination, approuvée par la sacrée Congrégation, avait été faite par le P.Fr. Thomas de Santa-Agueda, vicaire général de la province ultramontaine, qui avait embrassé la réforme de l'Observance. En droit rigoureux, elle appartenait pourtant au révérendissime P. Fr. Jean-Baptiste Campana, général de l'ordre entier, qui désignait toujours le gardien de Jérusalem avec l'agrément des rois catholiques, en vertu du privilége de Clément VI, accordé en faveur des souverains de Sicile D. Robert et Dona Sancha.

(1) En parlant plus haut de ce fait, nous sommes tombé dans une erreur, que nous nous empressons de rectifier ici. Le général Fr. Bernardin de Sienne qui fit ce rapport, ne fut pas le saint, comme nous l'avons dit. Saint Bernardin de Sienne, aussi membre de l'ordre des Franciscains, qui fut quelque temps commissaire de terre sainte et gardien du couvent de Bethléem, naquit en 1380 et mourut en 1444, près de deux siècles avant l'époque où eut lieu le rapport. (*Note de l'auteur.*)

» Le roi catholique écrivit au vice-roi de Naples et à son ambassadeur à Rome, les chargeant de représenter qu'il devait intervenir dans cette élection par son royal consentement. Leurs démarches eurent un tel succès que, bien que la patente du prélat ultramontain fût déjà revêtue de l'approbation et de la rectification spéciale de la *Propagande*, il consentit à ce que le général fît une nomination nouvelle par une patente spéciale, que le général expédia, à la grande satisfaction du roi d'Espagne, le 9 mars 1637. Ce qui me paraît une preuve bien suffisante des grandes qualités du candidat, c'est que les deux parties se disputaient sa nomination, chacune voulant se procurer le plaisir de l'avoir désigné. »

La question de l'envoi et de l'administration des aumônes n'était point encore résolue, malgré les instances faites au temps de Philippe III; c'est pourquoi son successeur, décidé à s'opposer de tout son pouvoir à l'introduction d'usages qui pussent préjudicier soit à ses droits, soit à la conservation des saints lieux, veilla constamment, avec une sollicitude toute particulière, à empêcher toute espèce d'innovations.

La teneur des deux lettres que nous allons citer confirme l'exactitude de ce que nous venons de dire.

« Le roi, —Illustre duc de Medina de las Torrès, prince de Estillano, notre premier grand chambellan, trésorier général de la couronne d'Aragon, notre lieutenant vice-roi et capitaine général.— Il m'a été représenté de la part de Fr. José Maldonado, commissaire général des lieux saints de Jérusalem, de l'ordre de Saint-François, que Fr. Paul de Madrid, moine convers déchaussé du même ordre, use de l'influence qu'il a à Rome, et de l'autorité que lui a donnée la sacrée Congrégation, pour embarrasser, autant qu'il peut, les religieux de Saint-François qui s'occupent de recueillir les aumônes destinées à être envoyées aux

couvents de leur ordre, établis près des sanctuaires de Jérusalem, et que Fr. Francisco de la Mère de Dieu étant prêt à se rendre en Palestine avec 200,000 réaux, montant des sommes qui ont été offertes, diffère son départ à cause des obstacles qu'il a rencontrés et qu'a suscités ledit Fr. Paul de Madrid. Cela étant si grandement utile au service de Dieu, j'ai voulu vous charger et vous enjoindre (comme je le fais) d'appuyer et de favoriser ledit Fr. François de la Mère de Dieu, en lui rendant, suivant les circonstances, vos meilleurs offices, afin qu'il puisse sans délai passer à Jérusalem avec les fonds dont il est porteur, et en déclarant dans les lettres ou dépêches que vous lui donnerez, qu'il voyage sous ma royale protection, en qualité de procureur délégué à cet effet par le général dudit ordre de Saint-François, de sorte qu'on ne puisse plus lui opposer aucun obstacle ni empêchement; et de tout ce que vous ferez en cette occasion, je me tiendrai pour très-satisfait.

» Madrid, 12 avril 1640. — Moi le Roi. »

« D. Louis de Guzman Ponce de Léon, gentilhomme de ma chambre, de mon conseil de guerre, capitaine de ma garde espagnole, et mon ambassadeur à Rome, — Ayant été informé que la congrégation de la Propagande cherche depuis plusieurs années avec une ardeur toute particulière à s'immiscer dans l'administration et la distribution de l'argent des aumônes que la piété et la religion nous ont engagés, mes ancêtres, moi et mes sujets, à envoyer des royaumes espagnols et de mes autres domaines, à Jérusalem, pour la conservation et le culte des saints lieux de notre rédemption, et pour l'entretien des religieux de l'ordre de Saint-François, aux soins desquels ils sont confiés, et considérant que si l'on laissait passer une pareille innovation, il pourrait en résulter, ainsi qu'on me l'a bien fait observer, que la Congrégation détournât lesdites aumônes en faveur d'œuvres autres que celles

auxquelles elles sont destinées ; ce qui serait non-seulement contraire à l'intention des donateurs, mais notoirement préjudiciable à la conservation de ces sanctuaires, qui ont constamment besoin des secours que leur fournit la piété, et que je dois si particulièrement protéger à cause du patronat que j'exerce, et du droit de mes prédécesseurs au royaume de Jérusalem, j'ai ordonné pour parer à ces inconvénients, et pour savoir comment on procède dans l'emploi et la distribution desdites aumônes, que les titres des pensions actuellement payées et encore payables à l'avenir par la caisse de mon domaine royal en faveur de cette œuvre pie, dont elle constitue le principal revenu, soient délivrés au nom de mon grand aumônier, et que ces titres portent expressément que lesdites pensions sont destinées aux saints lieux de Jérusalem, tant qu'ils seront gardés par les religieux franciscains de l'Observance, mes sujets et sujets de mes successeurs dans ces royaumes d'Espagne. Et cela, à la condition que le montant desdites pensions sera administré et employé dans et hors l'Espagne par des religieux espagnols, qui les consacreront exclusivement à ce qui concerne la conservation, l'entretien et le culte de ces lieux saints, comme cela s'est pratiqué jusqu'à présent, sans autre dépendance, de la part de ces religieux, que celle où ils sont vis-à-vis de leurs généraux et de leurs chapitres. Quant à l'emploi, ils seront tenus d'en rendre compte, au moment opportun, à mondit grand aumônier actuel ou futur, pour que je puisse en prendre communication par son intermédiaire, et m'assurer de la manière dont le but de l'œuvre pie est atteint.

« De tout quoi j'ai voulu vous avertir, pour que vous puissiez le représenter à Sa Sainteté, en la suppliant en mon nom d'avoir égard aux raisons qui m'ont forcé à prendre ces mesures, et de recommander à la congrégation de la *Propagande* de ne point s'ingérer dans la publi-

cation de nouveaux décrets qui modifieraient le système suivi jusqu'à ce jour, soit quant à l'objet des présentes, soit quant à l'élection des supérieurs de terre sainte, en abandonnant l'administration des fonds et la nomination desdits supérieurs au général et aux religieux de l'Observance, et toutefois sous mon approbation, à cause du droit de patronat qui m'appartient, sans altérer ni changer les anciens usages, attendu que le contraire porterait préjudice à ce droit et à la possession qu'ont des lieux saints depuis plus de trois cents ans les religieux franciscains espagnols, qui s'occupent avec un si grand zèle du soin de recueillir ces aumônes et d'en assurer l'emploi le plus utile. Vous ferez connaître tout cela à Sa Béatitude dans la forme qui vous paraîtra la plus convenable pour l'affaire, et vous travaillerez sérieusement à la régler de manière à ce que l'avenir n'apporte aucun changement à l'état actuel des choses, attendu que le cas contraire entraînerait une confusion générale, avec les plus graves préjudices pour le service divin dans les contrées de l'Orient.

» Vous recevrez avec cette dépêche une copie imprimée du rapport détaillé que m'a remis sur ces questions Fr. Juan de Naples, lorsqu'il était général de son ordre; je vous le transmets, tant pour vous les faire mieux connaître, à vous-même, que pour vous permettre, après que vous aurez lu les raisons que cette pièce contient, de répondre plus facilement aux difficultés qu'on vous opposerait; sur tout quoi vous verrez s'il peut être utile d'entendre les religieux franciscains qui dans cette ville s'occupent de ces intérêts.

» Madrid, 28 février 1660. — Moi le Roi. — Pedro Coloma, secrétaire. »

Ces démarches de notre monarque Philippe IV, n'étaient point seulement fort honorables pour lui, en ce

qu'elles manifestaient son dévouement aux lieux saints, et les beaux sentiments qui animaient l'héritier des titres des illustres souverains D. Robert et Dona Sancha ; mais elles se trouvaient d'autant plus justifiables, qu'à cette époque l'Espagne pouvait se glorifier d'être presque le seul royaume qui contribuât par ses aumônes à la conservation des monuments les plus sacrés et les plus vénérables. Lorsqu'en ce temps-là les observantins avaient à lutter contre tant de difficultés, les offrandes de l'Espagne purent seules leur fournir de quoi empêcher le triomphe des schismatiques.

Il n'y a rien, en vérité, de plus éloquent que l'état suivant, qui se trouve annexé au rapport de Fr. Juan de Naples, dont parle Philippe IV à la fin de la lettre que nous venons de transcrire.

« Pour la justification, dit d'abord ce religieux, pour la justification et l'intelligence complète de cet examen rétrospectif, il faut savoir que la conservation des sanctuaires de Jérusalem n'a été possible que grâce aux secours qui viennent d'ordinaire du roi notre maître (que Dieu garde !) et de ses sujets des Etats d'Espagne et des Indes, comme on le verra dans la récapitulation des deux derniers comptes, qui ont été envoyés de Jérusalem au chapitre général tenu à Tolède en 1658, et à la congrégation générale réunie à Valladolid en 1661, puisqu'il en résulte que le reste du monde entier ne fournit pas les deux centièmes des aumônes ; il en a été de même dans les années précédentes, comme on peut le voir par les comptes originaux déposés aux archives de terre sainte, au couvent franciscain de Madrid.

» Le total général des recettes du saint mont Sion à Jérusalem s'élève à 192,470 réaux (1), montant de celles

(1) *Réaux de huit ;* comme l'a dit plus haut l'auteur, le réal de huit (*de a ocho*) équivalait au peso ou douro. La somme de 192,470 r. représente donc ici environ 962,350 fr. de notre monnaie. (*Note du traducteur.*)



dont le relevé a été présenté au chapitre général de Tolède, célébré le 8 juin 1658, lorsqu'était gardien de Jérusalem le révérend père Fr. Mariano de Maleo, de la province de Milan ;

» Ces 192,470 réaux ont été envoyés à Jérusalem, du 22 mars 1651 au 25 février 1657, de la manière suivante :

Envois d'Espagne et produit des revenus que le roi notre maître a affectés aux lieux saints, dans les royaumes de Naples et de Sicile, 184,717 réaux, ci.	184,717
Fonds provenant du royaume de Naples et de ses provinces.	272
Des provinces de Sicile.	221
De la France.	785
Des États allemands et de la Flandre.	2,767
De l'île de Malte.	266
Envois faits par des églises de l'Orient et dons de gentilshommes, armés chevaliers au Saint-Sépulcre à Jérusalem.	3,442
Total égal.	192,470

Les recettes faites sous l'administration du R. P. Frai Eusèbe Valez de la province de Lombardie, se sont élevées, du 22 mars 1657 à la fin de septembre 1660, à 164,847 réaux (*réaux de huit*).

Aumônes provenant d'Espagne et revenus affectés par Sa Majesté à Naples et en Sicile	146,166
De l'empire et des provinces belges.	14,998
Des provinces d'Italie, non soumises à Sa Majesté.	134
De l'île de Malte	168
Du royaume de Portugal.	1,000
Des provinces de Naples.	110
Des églises d'Orient et des nouveaux chevaliers du Saint-Sépulcre.	2,271
Total	164,847

A ces données qui prouvent si bien l'esprit religieux de la nation espagnole, nous pouvons encore en ajouter d'autres, qu'on peut vérifier dans les registres du commissariat général de Madrid et dans ceux de la procure de Jérusalem.

De 1663 à 1774, l'Espagne envoya à Jérusalem 03,351,696 réaux (1), et cela, sans compter les dons le meubles et autres effets offerts par des particuliers, et eux que les souverains firent souvent eux-mêmes.

En embrassant une période plus étendue, telle que elle qui va de 1650 à 1850, les sommes envoyées à érusalem par les différentes nations catholiques donnent e résultat suivant :

Par l'Espagne	146,362,880 ré. (1)
Par l'Autriche (2)	18,371,680
Par la France	2,499,420
Par le royaume de Naples	14.091,560
Par le Portugal (jusqu'en 1831)	39,685,480
Par la Sicile	5,275,000
Par les États romains	2,205,660
Par la Toscane	3,290,800
Par l'île de Sardaigne	1,137,700
Par l'île de Malte	1,139,360
Par le Piémont	5,578,120
Total	239,937,660 (3)
Par l'Espagne seule	146,362,880
Par toutes les autres nations	93,574,780
Différence en faveur de l'Espagne sur toutes les autres nations	52,788,100

(1) Il doit s'agir ici de réaux ordinaires, c'est-à-dire équivalant à 25 centimes. (*Note du traducteur.*)

(2) D'après Mgr. Mislin, dont les indications sont, en général, très-exactes, l'Autriche aurait envoyé en terre sainte, de 1755 à 1782, des secours s'élevant à la somme de 113,264 ducats (environ 1,500,000 fr.) outre des ornements, etc. Joseph II avait supprimé le commissariat de terre sainte; mais Ferdinand Ier l'a rétabli en 1842. Et dans la première quête qui se fit alors à Vienne, on recueillit 64,249 florins (160,000 francs.)

(*Note du traducteur.*)

(3) Réaux ordinaires; cette somme représente donc 59,984,415 francs de notre monnaie L'association pour la *Propagation de la foi*, dont l'existence ne remonte qu'à 1821, a, depuis lors, consacré aux missions une somme de près de 67,000,000 ! Là-dessus, la France a donné 42,000,000... et l'Espagne, il faut le dire, ne figure que pour 200,000 fr. environ, sur ce grand budget

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, ce n'est pas que le chiffre des fonds envoyés en Palestine par l'Espagne pour le soutien des lieux saints fût supérieur à celui de toutes les autres nations catholiques réunies, c'est que, dans le dernier tiers du XVIIIe siècle, les recettes que fit le commissariat général de Madrid furent encore si considérables, qu'après avoir fait parvenir les secours ordinaires à Jérusalem, il amassa dans ses caisses, pour la placer, une somme de 36,000,000 de réaux, dont le revenu constitue aujourd'hui le principal article de l'avoir de l'œuvre pie. Ce placement se fit par le commissariat général sans l'autorisation préalable du gouvernement; mais l'opération était si favorable au pieux établissement, la nécessité et la convenance en étaient si marquées, que S. M. ne put manquer de l'approuver, comme on le voit par la teneur du décret royal que voici :

» En tant que je suis patron des saints lieux de Jérusalem pour les raisons et motifs contenus dans mon décret royal expédié avec ma déclaration du 17 décembre de l'année dernière, et de l'œuvre pie établie dans mes domaines d'Espagne et des Indes, pour qu'avec le produit des biens qui lui appartiennent, et des aumônes qu'on recueille avec mon autorisation et permission royale auprès de mes sujets, il soit pourvu à l'entretien des religieux de l'observance de Saint-François, lesquels s'acquittent du culte de respect et d'adoration rendu à Dieu dans ces saints lieux, et dans les cinq couvents et quinze hôpitaux y existant, et aux autres dépenses nécessaires, j'ai donné ordre qu'il fût procédé à l'apurement et

de la charité catholique. A Vienne, il y a une association particulière, qui, sous le nom d'association Léopoldine, s'occupe surtout des missions d'Amérique. A Munich, l'association dite *Ludwig Missions Verein* a reçu en une seule année près de 200,000 fr. pour les missions du Nord. Jusqu'en 1830, l'excellent roi envers qui la France s'est montrée si ingrate, offrait tous les ans aux gardiens de terre sainte une somme de 2,000 fr. indépendamment de celle de 1,000 fr. qu'il allouait sur sa cassette à l'œuvre de la *Propagation de la foi.* (*Note du traducteur.*)

à la liquidation des comptes de cette œuvre pie depuis le 1er janvier 1752 jusqu'à la fin de décembre 1769; il en est résulté que, durant cette période, on a placé à rente entre les mains de plusieurs personnes et communautés, sur les fonds de l'œuvre pie, et sans ma permission, un capital s'élevant à 36,415,862 réaux 14 maravédis; j'ai donc jugé à propos de renvoyer, par mon ordonnance royale du 14 février 1771, les comptes ci-dessus énoncés au conseil de la chambre, le chargeant, entre autres choses, d'examiner si les contrats de rente ci-dessus cités sont valables, ou nuls, comme ayant été passés sans mon agrément, et même à mon insu, quoique patron de l'œuvre pie, et dans le cas où ils seraient trouvés nuls, de m'indiquer les mesures à prendre à leur égard. Après l'examen des pièces, la chambre opina, dans sa consulte du 13 mai de la même année 1771, que ces contrats de rente devaient tenir, sauf à réparer les irrégularités qui pourraient les infirmer.

» Cet avis m'ayant été communiqué, je jugeai à propos de décider que, quant à la question de couvrir la nullité radicale qui entachait les contrats de rente, la chambre eût à rendre une sentence juridique, mon fiscal ouï, et à la suite d'une autre consulte du 6 avril de l'année dernière, il me plut également d'ordonner que la chambre s'occupât de l'affaire avec toute la célérité possible. En conséquence de ces résolutions royales, et pour pouvoir s'y conformer en parfaite connaissance de cause, la chambre demanda au commissaire général, alors intérimaire, des lieux saints, les titres originaux des rentes, lesquels étaient déposés aux archives de l'œuvre pie susmentionnée ; sur le vû desdits titres et après l'exposé fait par mon fiscal, la chambre, par un jugement du 1er mars de cette année, a décidé et déclaré que lesdits contrats doivent sortir leur effet, mais qu'à l'avenir on n'en pourra plus passer aucun sans l'exprès consentement du roi. Et cette décision

m'ayant été communiquée par un avis du 22 du même mois, j'ai trouvé à propos de rendre mon présent décret royal, par lequel, approuvant et confirmant ce qu'a arrêté mondit conseil de chambre, j'ordonne que lesdits contrats de rentes constituées au profit de l'œuvre pie, au capital de 36,415,862 réaux et 14 maravédis de billon, subsistent dans tout leur effet, couvrant, comme je couvre par la présente, toutes les irrégularités qui, en fait ou en droit, pourraient entacher ces contrats; et pour qu'il y ait moyen de percevoir les arrivages échus et à échoir, je veux que les pièces originales qui ont été remises à mon conseil de la chambre, soient restituées au commissaire général actuel des lieux saints (avec mon présent décret royal), afin qu'il les mette et les classe aux archives de l'œuvre pie, d'où elles ont été tirées.

» J'ordonne également, conformément à ce qu'a déclaré mon conseil de la chambre, que dorénavant, aucun autre titre constitutif de rente ne puisse être créé, sans mon exprès et royal consentement, ou sans celui des rois mes successeurs, et je charge spécialement de l'exécution de cet ordre les commissaires en fonction desdits lieux saints, ainsi que le trésorier et le syndic de l'œuvre pie: car telle est ma volonté royale.

» Fait à Aranjuez, le 6 mai 1773.— Moi le Roi.»

Par ordre du Roi notre maître.

NICOLAS DE MOLLINEDO.

C'est aussi en ce temps qu'on acheva la construction de la magnifique église et du couvent de Saint-François-le-grand de cette capitale, et l'œuvre pie y contribua pour plus de 11,000,000 de réaux; de manière que ce somptueux édifice est aujourd'hui sa propriété exclusive (1).

(1) Il nous paraît résulter de cette indication que les commissaires généraux de l'œuvre pie se permettaient parfois aussi de détourner les fonds dont ils

Vu cet état prospère où se trouvait l'œuvre pie, il peut paraître surprenant qu'à la même époque, la procure de Jérusalem fut endettée de plus d'un million de réaux. Néanmoins rien n'est plus certain ; ni le million de réaux qu'en terme moyen envoyait annuellement l'Espagne, ni les aumônes des autres pays, qui commençaient à devenir plus considérables qu'elles ne l'avaient été en d'autres temps, rien ne suffisait pour contrebalancer l'effet des causes si nombreuses qui plaçaient les gardiens de terre sainte dans des embarras presque continuels.

Le système d'avanies et de tyrannies pratiqué par les Turcs a été comme un gouffre qui a englouti les sommes les plus énormes. On ne suit aucune règle dans ces vexations constantes ; on n'a jamais pu, par conséquent, ni en prévoir, ni en calculer la portée ; car, indépendamment des usages que les autorités turques avaient établis, elles exigeaient à chaque instant, par surérogation, ce qui convenait le mieux à leurs besoins ou à leurs caprices. Il y a plus : la cupidité est devenue, chez les Turcs, d'autant plus ingénieuse, que plus abondantes ils supposaient être les ressources qui se trouvaient entre les mains des religieux ; c'est ainsi qu'en certaines occasions, répondre à leurs demandes tyranniques, c'était simplement les exciter à en imaginer d'autres.

Comme, pour satisfaire à ces exigences, les secours de la chrétienté ne pouvaient pas toujours arriver à temps, il fallait bien recourir à l'emprunt, et alors l'usure réclamait un intérêt si exorbitant, qu'elle augmentait dans une proportion extraordinaire à la fois les dépenses et la pénurie.

avaient l'administration, ou du moins d'en consacrer des sommes assez rondes à d'autres œuvres que *la conservation et le soutien des lieux saints*. Dès lors, il est assez aisé de comprendre que la congrégation de la Propagande ait cru pouvoir, sans intrusion, chercher à se rendre compte de la marche, des ressources et des résultats de l'œuvre. Cette intervention s'expliquera encore mieux par la suite du chapitre. (*Note du traducteur*.)

L'envoi des fonds nécessaires de la procure de Jérusalem aux couvents et aux hospices éloignés, présentait de si grandes difficultés, que, s'ils parvenaient sûrement à leur destination, c'était souvent trop tard, et lorsque déjà les religieux s'étaient vus forcés, pour pourvoir à leur subsistance, de les faire escompter; ce qui augmentait encore singulièrement les frais de la maison, obligée de subir le règlement imposé par ses créanciers.

A toutes ces causes se joignaient les grandes pertes occasionnées par le change des valeurs. Dans le courant de l'année 1843, le gouvernement turc fit un règlement monétaire, et transmit aux différentes légations des notes où il fixait le rapport de ses monnaies avec celles des autres pays. Suivant ce règlement, le douro espagnol équivaut à vingt-deux piastres trente-trois paras ou médines (1). Eh bien, avant cette époque, l'unique règle pour établir le rapport des monnaies était le caprice des gouverneurs, et le change était par conséquent soumis à un tel agio, à des droits de commission tels que, jusqu'au commencement de ce siècle, la caisse de terre sainte ne recevait plus que *trois piastres et dix médines* pour chaque *peso* qui venait d'Espagne. Puisque le douro espagnol vaut *vingt-deux piastres trente-trois médines*, on voit que la procure de Jérusalem avait à perdre au change plus de 85 0/0.

Le rapport du douro espagnol avec la piastre turque, par l'effet du change, a varié de nos jours dans la propor-

(1) La piastre turque est de 40 paras. (*Note de l'auteur.*)

Le *para* (dit Napoléon Landais), monnaie de Turquie, nommée aussi *médine*, valant 04 centimes. — Et au mot *médine*, on trouve : monnaie d'argent valant trois aspres. — Puis, au mot *aspre* : monnaie valant 3 fr. 75 c. — Les auteurs du livre *Un million de faits* disent, au contraire, que le para équivaut à trois aspres. C'est aussi l'indication que nous trouvons dans les *Annales de la propagation de la foi*, où des missionnaires nous disent que la piastre de 40 *paras ou de 120 aspres*, équivaut à 2 fr. Mais il y a encore d'autres piastres valant environ 27 centimes de notre monnaie; c'est de celles-là qu'il s'agit ici.
(*Note du traducteur.*)

tion suivante, ainsi que le démontrent les comptes de la procure de Jérusalem, que nous avons eu lieu d'examiner :

En 1808, le douro valait trois piastres et dix médines.
En 1811, ... cinq piastres.
En 1813, ... six piastres.
En 1818, ... six piastres vingt médines.
En 1821, ... huit piastres dix médines.
En 1824, ... dix piastres.
En 1825, ... douze piastres.
En 1826, ... treize piastres.
En 1829, ... quatorze piastres.
En 1833, ... seize piastres vingt médines.
En 1835, ... dix-neuf piastres vingt-deux médines.
En 1843 et depuis. . . vingt-deux piastres trente-trois médines.

Aux causes que nous avons signalées jusqu'ici pour expliquer comment la procure de Jérusalem se trouvait endettée, quoiqu'elle reçût tant de secours, et que la situation de l'œuvre pie fût si prospère à Madrid, il faut encore ajouter cette circonstance, que, par suite d'un usage qui s'introduisit peu à peu, mais sans l'agrément du conseil ou discrétoire de terre sainte, d'assez grosses sommes furent consacrées à d'autres missions. (1)

Informé de tout cela, notre monarque Charles III, désirant d'une part que rien ne se fît sans son bon plaisir et son consentement, et voulant d'autre part que les fonds espagnols ne fussent pas confondus avec d'autres, qu'ils ne fussent administrés que par des religieux espagnols, et qu'ils restassent exclusivement, intégralement affectés à leur saint objet, chargea, par un ordre du 14 février 1771, le conseil royal de la chambre de lui faire un rapport, par suite duquel il publia, le 17 décembre 1772, le décret royal que nous allons citer textuellement :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, des deux-Siciles, de Jérusalem, etc, etc. .

(1) Ceci est une des choses qui confirment l'observation que nous avons faite dans une précédente note. (*Note du traducteur.*)

Ayant appris la manière irrégulière dont sont envoyés dans les Indes les religieux commissaires des lieux saints de Jérusalem, les inexactitudes qui règnent dans les comptes des fonds de l'œuvre pie, et d'autres abus qui réclament un prompt remède, et considérant que, quand même je ne serais pas le patron de cette œuvre, je serais obligé à supprimer tous abus, et à réparer tous préjudices, à cause des aumônes abondantes au moyen desquelles mes sujets ont contribué et contribuent à la conservation, au culte et à la décence de ces saints lieux et des églises en dépendantes, j'ai jugé à propos de charger mon conseil de la chambre, par un ordre du 14 février 1771, d'examiner plusieurs points sur lesquels je désirais m'instruire, et d'abord, si j'étais et si j'ai toujours été patron de cette œuvre pie, en communiquant audit conseil les documents, bulles et autres papiers concernant l'affaire, et joints audit ordre, afin qu'après avoir tout vu, il me soumît son opinion. En exécution de cet ordre, et mon fiscal entendu, le conseil me représenta, dans une consulte du 13 mai de la même année 1771, que les souverains de Sicile, Robert et Dona Sancha, auxquels échut le royaume de Jérusalem, sont parvenus, par leur grand respect et leur dévotion pour les lieux saints, à obtenir du soudan de Babylone, qui les occupait alors, à force d'argent et après mille difficultés, que les religieux mineurs de l'ordre de Saint-François pussent, jusqu'à un certain nombre déterminé, habiter constamment lesdits lieux, en célébrant les divins offices dans le sépulcre et dans le cénacle du Seigneur; à quelle fin ils firent construire à leurs propres dépens diverses églises et chapelles avec des habitations pour les religieux et impétrèrent de Sa Sainteté Clément VI, pour la conservation, la garde et le service des sanctuaires, un bref spécial, donné à Avignon le onze des calendes de décembre de l'an 1342, et réglant le mode à suivre dans la désignation des religieux de Saint-François qui devaient passer en terre sainte, disposant, entre autres choses,

que la nominaton et la délégation de ces religieux seraient faites par le général de leur ordre, *à la demande et sur la réquisition des mêmes souverains Robert et Dona Sancha, ou de l'un d'eux et de leurs successeurs*, sur l'avis des membres de l'ordre les plus anciens, après informations préalables sur les sujets proposés et avec faculté de les remplacer toutes les fois qu'il serait nécessaire ;

Que les souverains susnommés, Robert et Dona Sancha, ont transmis aux rois leurs successeurs *en qualité de rois de Sicile*, les droits et le juste et véritable titre de rois de Jérusalem, *avec le patronat de ces saints lieux*, *par la fondation et la dotation de leurs églises et couvents* ;

» Que *ces droits, attachés à ma couronne, ont été constamment exercés, et que l'existence en a été reconnue* par les généraux de l'ordre de Saint-François, Frai Bernardin de Sienne et Frai Juan de Naples, dans les mémoires qu'ils ont adressés au roi Philippe IV en 1629 et 1649, parce que la congrégation de la Propagande s'était immiscée dans la nomination des supérieurs de terre sainte, et pour demander que les instances nécessaires fussent faites auprès de Sa Sainteté et de la congrégation, afin qu'il ne fût apporté aucune dérogation ni innovation aux dispositions du bref déjà cité de Clément VI.

» Qu'à cette fin, le même Philippe IV envoya ses instructions et ses ordres royaux à ses ambassadeurs près la cour de Rome, en les chargeant de faire valoir en son royal nom auprès des papes Urbain VIII, Innocent X et Alexandre VII, les raisons qui l'obligeaient à désirer et à demander qu'on n'accueillît aucune innovation, et que le choix des religieux destinés aux lieux saints fût laissé au général des franciscains, *sur la réquisition et de l'agrément des rois d'Espagne*, avec dérogation à tous brefs expédiés dans un sens contraire, et en ajoutant que S. M. faisait cette

démarche à cause du patronat qu'il avait des lieux saints, et du droit de ses prédécesseurs au royaume de Jérusalem;

» Qu'il était expressément fait mention du droit de patronat dont jouissait Philippe IV lui-même, dans le décret royal publié par ce monarque le 10 avril 1658, décret portant que les titres des redevances constituées ou à constituer au profit des lieux saints, seraient délivrés au nom du grand aumônier en fonction, pour le produit en être exclusivement versé entre les mains des commissaires de terre sainte, qui rendraient compte à Sa Majesté de l'emploi des fonds;

» Que nonobstant mes droits royaux et les dispositions et déclarations contenues dans le bref de Clément VI, le pape Benoît XIV avait publié le 7 janvier 1746, à la demande du général de l'ordre de Saint-François, et de concert avec la congrégation de la Propagande, une bulle dans laquelle étaient rapportés et approuvés les statuts faits par le quatre-vingt deuxième chapitre général de l'ordre, à l'effet d'établir des règles pour le gouvernement, les élections et l'administration des couvents des saints lieux; que parmi ces statuts, il en est un qui veut que le gardien du mont Sion soit élu par le chapitre général et confirmé par la congrégation de la Propagande, avec le titre de supérieur de terre sainte, sans que le procureur, comme administrateur des choses temporelles appartenant aux saints lieux, puisse en faire l'emploi, attendu que cela rentre dans les attributions du gardien et des membres de son conseil; que ce statut ne fait pas mention du patronat de ma couronne, ni des pouvoirs que ce titre me confère dans l'œuvre pie; que, par suite, la congrégation de la Propagande s'était autorisée à nommer les gardiens du mont Sion, et à prendre d'autres mesures tout aussi étrangères à ses attributions, tantôt en tâchant de faire arriver à Rome les fonds destinés aux lieux saints

et en retenant les procureurs espagnols qui en étaient porteurs, tantôt en les appliquant aux missions du Caire ou à d'autres œuvres, pieuses sans doute, mais néanmoins contraires à l'objet de l'œuvre pie, toutes choses qu'on ne devait point se permettre à Rome, et à propos desquelles on ne devait rien innover sans mon agrément, comme patron de ladite œuvre pie ;

» Que de ces faits et autres semblables il résultait qu'à la cour de Rome on avait oublié les *prérogatives attachées à mon royal patronat des lieux saints*, et qu'étant incontestable qu'on ne saurait ni céder ni abdiquer le droit du royal patronat, comme inhérent à la couronne, aucun laps de temps ne pouvait servir à prescrire contre lui, ni autoriser la congrégation de la Propagande à s'ingérer dans la confirmation du gardien des saints lieux ou à prendre les autres mesures qu'elle a adoptées ;

» Que, tout examiné, mon conseil de la chambre opinait que je suis et ai toujours été patron de l'œuvre pie destinée à la conservation des sanctuaires de Jérusalem, non-seulement pour les raisons précédemment exposées, mais encore parce qu'elle a été fondée par mes glorieux ancêtres, qui, *en conséquence du patronat des sanctuaires des saints lieux qu'attribuent à ma couronne, suivant tous les principes canoniques, la fondation, l'érection et la dotation*, ont voulu assurer par l'établissement de l'œuvre pie, des ressources abondantes pour l'entretien du culte et des ministres qui doivent desservir ces sanctuaires ;

» Qu'à cette fin ils ont permis que des quêtes fussent faites dans les Etats espagnols et dans les Indes pour la conservation et le culte des saints lieux, et mes sujets, suivant ces royales et pieuses intentions, y ont contribué par des aumônes si généreuses, qu'elles s'élèvent à une somme extrêmement considérable, qui forme le principal

avoir de cette œuvre pie ; ce qu'ils n'auraient point fait, s'ils avaient su que leurs offrandes étaient employées à d'autres fins que leur destination propre et nécessaire ;

» Que ce patronat, cette protection directe de ma part ont été reconnus, comme on l'a déjà dit, par Fr. Juan de Naples, général de l'ordre de Saint-François, dans le mémoire qu'il a adressé au roi Philippe IV, et par lequel il proclame le patronat et les prérogatives de ma couronne et en rappelle les droits, pour empêcher la congrégation de la Propagande d'y porter atteinte par les empiètements qu'elle méditait, alors que ce recours et celui qu'avait fait antérieurement Fr. Bernardin de Sienne, aussi général du même Ordre, motivèrent les réclamations présentées par le roi Philippe IV, comme on l'a également rapporté ;

» Que ce qui prouve ce droit de patronat et de protection de ma couronne, ce n'est pas seulement cette déclaration des généraux de l'ordre de Saint-François, mais c'est encore la pratique constamment suivie dans la distribution légitime des fonds de l'œuvre pie, puisque toutes les fois qu'il est nécessaire d'en envoyer aux lieux saints, l'envoi en est précédé de ma permission royale, sur l'avis de mon conseil de la chambre, et que la même chose a lieu, quand il est besoin d'envoyer des vases sacrés, des ornements ou autres objets pour le culte des églises de la Palestine ;

Qu'en présence de mes droits royaux et notoires, ainsi que des déclarations et dispositions contenues dans la bulle de Clément VI de l'an 1342, le chapitre général de l'ordre de Saint-François n'avait point pu, par ses nouveaux statuts, préjudicier à mon patronat royal, ni altérer les décisions antérieurement rendues par Clément VI ; que la congrégation de la Propagande n'avait en aucune

façon le droit de s'en occuper ; qu'en conséquence, mon fiscal avait demandé la révision des statuts sus-énoncés, faits dans le quatre-vingt-deuxième chapitre de l'ordre, comme aussi du bref confirmatoire d'iceux, et mon conseil de la chambre les avait retenus par devers lui, en la forme ordinaire, à l'effet de réserver et sauvegarder mes prérogatives, sans empêcher toutefois l'exercice des pouvoirs accordés par lesdits statuts pour maintenir la discipline monastique et pour conserver la paix, le bon ordre, la subordination et le respect envers les supérieurs, attendu qu'il n'y a rien là qui préjudicie à mon patronat royal ;

» D'après toutes ces considérations, et me conformant à l'avis de mon conseil de la chambre, j'en suis venu à déclarer, comme je déclare par mon présent décret royal, que l'œuvre pie des saints lieux de Jérusalem, avec tous les couvents, maisons et temples qu'ont à leur charge les religieux observantins de l'ordre de Saint-François, dépend et a toujours dépendu de mon royal patronat et de ma protection immédiate, et ce, en vertu des titres réguliers que confèrent la fondation, l'érection, la dotation ; et en conséquence, j'ordonne que cette œuvre pie et ses administrateurs jouissent de tous les privilèges et prérogatives que les lois de mes royaumes accordent aux églises et établissements soumis au patronat effectif de la couronne, mon conseil de la chambre devant veiller à la défense et au maintien de leurs droits et prérogatives de la même manière qu'il le pratique pour les autres églises, maisons et œuvres de ce genre. En conséquence de cette royale déclaration, et de la décision que j'ai rendue le 6 avril de cette année, sur l'avis de mon conseil de la chambre, tant pour améliorer la direction de cette œuvre pie, que pour pourvoir au recouvrement, à l'administration et au bon emploi des fonds et offrandes dont elle dispose, je veux et ordonne qu'on observe dorénavant les règles suivantes :

» Qu'un commissaire général des saints lieux, un procureur, un frère laïque de l'Observance de Saint-François, un syndic et un trésorier séculier résident en ma ville de Madrid, et qu'il soit pourvu à ces offices sur ma nomination et sur celle des rois mes successeurs ;

» Qu'il soit immédiatement procédé à la nomination d'un nouveau commissaire général, puisque le commissaire actuel n'est qu'intérimaire, et que dans le cas présent comme dans les vacances futures, la chambre demande au général de l'ordre de Saint-François, ou au commissaire général en fonction pour la province d'Espagne, un rapport sur les moines observantins, capables par leurs talents et dignes par leurs vertus de s'occuper de l'œuvre pie, et qu'après avoir vu ce rapport, elle me propose les sujets les plus idoines ;

» Qu'au religieux délégué comme commissaire général des lieux saints le même conseil de la chambre délivre un titre royal, qui indique la nature et les obligations de son emploi, et les règles qu'il doit observer dans le recouvrement, l'administration et la distribution des deniers, en en transmettant avis au général de l'ordre ou au commissaire général de la province, afin qu'il lui délivre une lettre patente correspondante, et qu'en vertu de ces deux pièces, le titulaire puisse entrer en possession ;

» Qu'après avoir entendu le commissaire général de la province et celui des saints lieux, mon conseil de la chambre fixe le nombre des vice-commissaires, en les réduisant au nombre nécessaire, et en précisant leurs attributions, afin qu'ils en usent, sans nuire, par leur conduite, à l'observance religieuse, et sans préjudicier aux aumônes que, d'après leur institut, les religieux de l'ordre doivent demander pour leur entretien ;

» Que, cela fait, mon conseil propose au commissaire des saints lieux, en cas de vacance dans l'emploi des

vice-commissaires, les sujets qu'il considèrera comme les plus convenables, et délivre des lettres patentes à ceux que moi et les rois mes successeurs aurons daigné nommer, avisant du tout le général de l'Ordre ou le commissaire-général de la province, et qu'il en soit pratiqué de même, en cas de vacance dans l'emploi de procureur de l'œuvre pie ;

» Que des proposition et désignation semblables aient lieu, lorsque deviendront vacants les emplois des vice-commissaires de Mexico et de Lima, en en passant avis au commissaire-général des Indes, afin qu'il délivre leurs patentes aux sujets nommés par moi ou mes successeurs, lesquelles patentes seront confirmées par le conseil des Indes dans la forme ordinaire ;

» Qu'à cette œuvre pie soit toujours attaché un trésorier séculier, d'une intelligence, d'une intégrité et d'une probité reconnues, nommé par moi sur la proposition de mon conseil de la chambre, sans qu'il lui soit assigné de solde, non plus qu'à aucun autre des officiers qui s'occuperont de cette administration, attendu qu'il s'est toujours trouvé, comme c'est naturel, des hommes disposés à s'acquitter de ces fonctions par dévouement ;

» Qu'après avoir entendu le commissaire-général des saints lieux, le trésorier et le syndic, mon conseil de la chambre rédige une instruction complète, qui assure dans toutes ses parties le recouvrement le plus exact et le plus fidèle, la gestion et l'affectation des fonds de cette œuvre pie, la garde et le dépôt desdits fonds dans une caisse fermée à trois clefs, le bon classement des titres, le paiement des dépenses ordinaires, et le compte le plus exact et le plus détaillé de toutes les opérations ;

» Qu'en présence du ministre de la chambre que je jugerai à propos de nommer comme juge protecteur de

cette œuvre pie, de la personne que choisira mon grand aumônier, et aussi en présence du commissaire-général, du trésorier et du syndic des lieux saints, on ouvre la caisse, on constate l'importance des sommes y existantes, en comparant et en vérifiant les livres de recettes et de dépenses, pour dresser ensuite un état qu'on présentera à mon conseil de la chambre, qui le portera à ma royale connaissance;

» Que pour aucun motif, on ne consacre les ressources de l'œuvre pie à d'autres usages qu'à ceux qui sont relatifs au culte et à la vénération des saints lieux, à l'entretien et à la subsistance des moines observantins espagnols qui les desservent, et que pour remplir cette obligation en parfaite connaissance de cause, le commissaire des mêmes saints lieux entretienne une correspondance suivie avec le procureur-général d'iceux, ainsi qu'avec les anciens religieux espagnols, et qu'il me rende compte des renseignements par eux fournis, par l'intermédiaire de mon conseil de la chambre, afin qu'ensuite j'autorise expressément tous envois qui seront nécessaires;

» Que maintenant tous les envois soient adressés directement au procureur-général espagnol qui réside à Jérusalem, afin qu'il les reçoive, les relève sur ses registres et les place en lieu sûr, dans une caisse fermée à trois clefs, dont l'une sera confiée au procureur lui-même, et les deux autres aux dignitaires espagnols des maisons religieuses de ces saints lieux, où se trouvera la caisse; et il sera fait de la manière dont les fonds seront appliqués et employés un compte détaillé, qui sera remis au commissaire-général des saints lieux, et par celui-ci à mon conseil de la chambre.

» Que pour que les religieux qu'on destine à la terre sainte connaissent les langues, et les autres choses qu'ils ont besoin de savoir pour remplir leurs fonctions, on s'occupe

le les instruire dans une maison d'études de l'observance le Saint-François dans ces royaumes; que dans cette maison, on forme les sujets qui paraîtront les plus aptes; qu'on fasse en sorte d'y recevoir les religieux qui, après avoir desservi les sanctuaires, obtiennent la permission de rentrer en Espagne, afin que par leur expérience et leurs notions, ils puissent faciliter l'éducation la plus utile de leurs frères appelés à leur succéder; et qu'après avoir entendu le commissaire-général de la province et celui des saints lieux, mon conseil de la chambre me propose le meilleur mode de mettre à exécution cette mesure spéciale;

» Que le commissaire des saints lieux me désigne les plus instruits de ces religieux, en me signalant ceux qu'il considère comme les plus propres à y rendre des services, afin que, nommés avec toutes les formalités voulues, ils reçoivent promptement leurs patentes; et pour être sûrs de voyager commodément et décemment, ils devront accompagner les religieux chargés de convoyer les envois d'argent, après avis donné en temps opportun au procureur espagnol de Jérusalem, de sorte qu'il puisse assigner à chacun son poste, et préparer sa lettre d'obédience;

» Et pour que ces règles et les autres que j'ai posées et fait connaître, aient leur plein effet et soient fidèlement observées, j'ordonne que, de mon présent décret royal, des copies, certifiées par le secrétaire de mon royal patronat, soient remises à mon grand aumônier, au général de l'ordre de Saint-François, au commissaire-général de la province d'Espagne, à ceux des Indes et des saints lieux, auxquels je recommande de s'y soumettre et de s'y conformer, comme de les faire suivre et observer dans toutes leurs dispositions, et enfin de faire déposer ces copies dans les archives de leur administration respective, afin que le tout conste à perpétuité; et après qu'on en aura tiré toutes

les copies nécessaires, sera mon décret original classé et gardé parmi les archives royales de Simancas.

» Donné à Madrid, le 17 décembre 1772. — Moi le Roi.

» Moi, D. Nicolas de Mollinedo, secrétaire du Roi notre maître, ai fait écrire par son ordre ce qui précède. — Le comte d'Aranda. — D. Andrès Alvarez y Pera. — D. Pedro Rodriguez Campomanès. — Enregistré : D. Nicolas Verdugo, suppléant le grand chancelier. »

« Pour copie certifiée de l'original du décret royal.

Le marquis de los Llanos. »

La bulle que le souverain pontife Pie VI publia en 1778, coïncide en partie avec l'objet de ce décret royal. Nous croyons convenable, pour un double motif, de l'insérer ici, tant parce qu'elle insiste de nouveau sur la nécessité de ne pas distraire au profit d'autres œuvres les fonds et secours destinés à la terre sainte, que parce qu'elle reconnaît que l'Espagne en a toujours fourni une large part, et qu'elle donne à entendre que c'est le pays où ont abouti à de meilleurs résultats les exhortations faites par le saint-siège pour exciter les fidèles à pourvoir aux besoins de la terre sainte. — Voici la teneur de cette bulle :

« Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour la perpétuelle mémoire de la chose.

» Parmi les nombreux et impénétrables secrets des jugements de Dieu, qu'il n'est en aucune façon donné à l'intelligence humaine de scruter, nous ne pouvons, en vérité, rappeler à la mémoire, sans verser des larmes, celui par suite duquel, cette région, où coulaient autrefois le lait et le miel, cette région si célèbre par les singuliers prodiges et les grands bienfaits que le Seigneur y a multipliés en faveur du peuple hébreu, mais plus heureuse et plus digne

de respect, pour avoir vu le Verbe incarné y consommer l'œuvre ineffable de la rédemption des hommes, reste toujours au pouvoir des infidèles, et tant d'efforts faits par nos prédécesseurs et les princes chrétiens ont été insuffisants pour l'arracher à leur domination. Mais ainsi que nos prédécesseurs ont surtout appliqué leurs soins et leur sollicitude, après avoir perdu l'espoir de recouvrer cette région, à ce qu'au moins les monuments de la passion du Seigneur ne restent pas privés du culte qui leur est dû, ainsi qu'ils ont expédié à cet effet des lettres animées du zèle le plus apostolique, en confiant la garde à d'intrépides religieux, accordant des indulgences à ceux qui les visiteraient, engageant tous les fidèles chrétiens disséminés dans l'univers entier, à ne pas négliger de concourir par leurs subsides et leurs aumônes à la conservation des mêmes lieux saints; de même, Nous, pénétrés d'un égal zèle et d'un ardent désir de voir rendre à Dieu le culte qui lui est dû, dans ces mêmes saints lieux, avec la décence convenable,et de pourvoir amplement aux besoins des religieux eux-mêmes employés à leur garde et des autres œuvres pieuses de charité chrétienne, nous jugeons à propos de renouveler et compléter les dispositions prises en leur faveur par nos prédécesseurs.

» Il n'y a pas longtemps que notre cher fils Vincent Belda, prêtre et religieux profès de l'ordre des frères Mineurs de Saint-François, dits de l'observance, et commissaire-général de la terre sainte, nous a fait savoir que l'état et la condition des églises, couvents et maisons érigés au moyen des pieuses aumônes des fidèles aux lieux les plus insignes et les plus vénérés de la Palestine, dont la garde a été confiée depuis des siècles aux moines de son ordre par les pontifes romains, nos prédécesseurs, sont extrêmement déplorables, et que la misère va croissant de jour en jour à cause du malheur des temps; attendu que les religieux de cet ordre, attachés à ces églises,

s'occupant non-seulement d'y rendre à Dieu le culte qui lui est dû, d'administrer les sacrements de l'Eglise et de propager, autant qu'il leur est possible, la religion catholique, mais encore de recevoir et loger les pèlerins, de soigner les malades, d'enseigner régulièrement aux enfants les rudiments de la religion orthodoxe et des premières lettres, d'aider les jeunes filles, par des secours opportuns, à conserver des mœurs pures et à contracter d'honnêtes alliances, de racheter en maintes circonstances les esclaves catholiques, de fournir, dans les temps de pénurie, des aliments et des secours aux pauvres, même infidèles, et de faire fréquemment d'autres œuvres de miséricorde, se trouvent actuellement dans l'impossibilité de supporter toutes ces charges, à moins que, loin de les diminuer ou détourner, on n'augmente, pour les laisser à leur disposition, les dons et aumônes que les fidèles offrent et remettent à ces fins.

» Pour pourvoir aux besoins des saints lieux, le pape Urbain VIII, notre prédécesseur, rappelant et confirmant, chacune séparément, les lettres expédiées par les pontifes romains Sixte V, Paul V et Grégoire XV, ses prédécesseurs et les nôtres, enjoignit et prescrivit rigoureusement, par d'autres lettres semblables, données à Saint-Pierre de Rome, sous le sceau de l'anneau du pêcheur, le 18 juin 1644, dans la vingt-unième année de son pontificat, à toutes personnes des deux sexes, de quelque dignité, état, grade, ordre et condition qu'elles fussent, en vertu de la sainte obéissance, et sous peine d'excommunication majeure *latæ sententiæ*, dont elles ne pourraient être relevées, à moins qu'elles ne se trouvassent à l'article de la mort, que par le Pape lui-même ou son successeur, de ne point se hasarder ou se permettre de retenir par devers elles, sous aucun prétexte ou motif et dans aucune occasion, les biens appartenant aux mêmes saints lieux, mais de les restituer réellement et effectivement aux frères Mineurs de Saint-François ou à leurs fondés de pouvoir.

» Semblablement, le pape Innocent X, aussi notre prédécesseur, s'en référant à d'autres lettres du même pontife Urbain, par de nouvelles lettres données à Sainte-Marie-Majeure de Rome, aussi sous le sceau de l'anneau du pêcheur, le 19 septembre 1645, dans la première année de son pontificat, chargea très-expressément les patriarches, archevêques, évêques et autres ordinaires des lieux, ainsi que les généraux des congrégations et et instituts réguliers, de veiller à ce que, deux fois par an au moins, savoir en temps d'avent et de carême, les besoins des monuments sacrés de la terre sainte fussent exposés et recommandés au peuple par l'organe des prédicateurs de la parole divine, tant dans les sermons que dans les exercices et cérémonies publics ; et en outre, il voulut encore que les patriarches, archevêques et évêques eussent soin, dans le rapport qu'ils lui présenteraient sur la situation de leurs églises, lors de leur pèlerinage aux tombeaux des apôtres, d'indiquer parmi les faits qui doivent y trouver place, qu'ils se sont conformes aux ordres réitérés du pape Urbain et à ses propres ordres.

» Finalement, le pape Benoît XIV, aussi notre prédécesseur, après avoir confirmé les lettres antérieures de ses prédécesseurs Paul et Innocent, et autres expédiées par plusieurs pontifes romains, également nos prédécesseurs, pour promouvoir le culte de la terre sainte, par d'autres lettres semblables qu'il publia à Rome, en forme de bref, de Sainte-Marie-Majeure, sous le sceau de l'anneau du pêcheur, le 10 janvier 1741, dans la première année de son pontificat, et avoir ordonné de nouveau aux patriarches, archevêques et évêques, d'énoncer, parmi les faits contenus au rapport qu'ils feraient sur la situation de leurs églises, lorsqu'ils visiteraient les tombeaux des Apôtres, qu'ils se sont conformés aux prescriptions des dites lettres d'Urbain, son prédéce[illegible] publia encore une autre lettre, aussi en forme de [illegible]0 août 1743.

troisième année de son pontificat, pour charger impérativement les mêmes patriarches, archevêques, évêques et autres ordinaires des lieux, ainsi que tous les généraux des ordres, congrégations et instituts réguliers, quels qu'ils fussent, et chacun en particulier, de veiller soigneusement à ce que, au moins quatre fois dans l'année, aux temps de l'avent et du carême, les prédicateurs de la parole divine exposassent et recommandassent au peuple les besoins de la terre sainte, tant dans leurs sermons que dans tous les autres exercices publics et cérémonies religieuses ; et en outre, il voulut, prescrivit et ordonna, en vertu de son autorité apostolique, que les recteurs des paroisses et administrateurs des autres églises désignassent une ou plusieurs personnes de probité pour recueillir des aumônes semblables dans leurs églises aux époques déterminées, avec obligation d'en faire mettre le montant, après l'avent et le carême, par des moyens sûrs, à la disposition de leurs supérieurs immédiats, lesquels ne devraient point manquer de le verser directement entre les mains des syndics nommés à cet effet par le commissaire-général dans leur diocèse respectif, en se conformant, pour le surplus, aux dispositions contenues dans ses lettres antérieures.

» Nous-même, nous avons, il y a peu de temps, excité la piété du religieux peuple des Espagnes à fournir la somme d'argent que les très-pieux gardiens des saints lieux se voyaient forcés de payer, pour l'acquit des tributs extraordinaires qu'imposaient et exigeaient les Turcs, surtout en temps de guerre, et ce peuple a offert à cette fin d'abondantes aumônes. »

Et pourtant, malgré tout cela, d'après ce que nous avons appris, des exhortations aussi pressantes et aussi répétées, ou pour mieux dire, des ordres aussi formels de nos prédécesseurs n'ont point produit partout l'heureux

résultat que s'en promettait le commissaire-général de la terre sainte, et le pis est qu'on paraît en être venu à se demander si les fonds remis pour la terre sainte ne pourraient point être détournés de leur destination, et employés à d'autres pieux usages.

« Et comme cependant les droits et tributs accoutumés continuent à être perçus dans toute leur rigueur, comme les charges qui pèsent dans ces contrées sur les églises, les ministres sacrés et les chrétiens, et particulièrement des latins, deviennent de jour en jour plus lourdes, de manière qu'il y a une foule de gens qu'il est convenable de nourrir et de vêtir, afin qu'ils persévèrent dans la foi catholique, et comme, d'autre part, on ne saurait tolérer l'abus qu'il y a à employer au profit d'autres œuvres les aumônes que la dévotion des chrétiens a destinées à la terre sainte, le commissaire-général nous a fait supplier de vouloir bien renouveler les dispositions ci-dessus énoncées et les ordres de nos prédécesseurs, et pourvoir par les mesures les plus efficaces au culte des saints lieux.

» Nous donc, qui ne rougissons pas de confesser, comme saint Bernard, devant le Dieu tout-puissant, humblement et dans toute l'effusion de notre ame, que c'est par une juste punition de nos péchés que les ennemis de la croix ont relevé la tête, et dépeuplé à force de carnage la terre de promission, nous avons résolu, en attendant que le Seigneur apaisé daigne entendre nos vœux et agréer nos sacrifices, de ne négliger aucun moyen, et d'employer tous nos efforts pour que les secours nécessaires ne manquent point aux religieux de la famille de saint François, qui, depuis l'issue fatale de la guerre des chrétiens, ont habité les saints lieux confiés à leur garde, et ont constamment tâché de les soigner et de les conserver, au milieu des outrages et des cruautés des infidèles, et des fraudes, des piéges et des vexations des schis[illegible], afin qu'ils

puissent soutenir et augmenter le culte des églises, et venir en aide aux fidèles chrétiens du pays, privés des biens temporels et réduits presque à la condition des esclaves.

» En conséquence et en premier lieu, par la teneur des présentes, et en vertu de notre autorité apostolique, nous confirmons à perpétuité les susdites lettres de nos prédécesseurs Urbain et Innocent susnommés, les deux lettres de Benoît, ainsi que les autres lettres des pontifes romains, nos prédécesseurs, déjà confirmées par nos prédécesseurs Urbain, Innocent et Benoît, dans l'ensemble et dans le détail des choses qu'elles contiennent, et nous leur donnons toute la force et toute la vigueur d'une décision apostolique perpétuelle et inviolable.

» C'est pourquoi nous enjoignons et ordonnons, en vertu de la sainte obéissance, à nos vénérables frères les patriarches, archevêques, évêques, et à nos chers fils les ordinaires de tous lieux, ainsi qu'à tous les généraux, supérieurs de tous ordres, congrégations et instituts réguliers quelconques, et à chacun d'eux en particulier, et encore aux administrateurs des églises, présents et futurs, ce que doit déjà leur inspirer la vénération qu'ils doivent avoir et qu'ils ont pour les mêmes saints lieux, et leur désir de défendre la religion catholique ; notamment aux patriarches, archevêques, évêques et autres ordinaires des lieux, de recommander aux prédicateurs de la parole divine, dans leurs sermons et dans toute cérémonie et tout exercice public, et aux recteurs des paroisses et administrateurs des églises, dans leurs allocutions au peuple, surtout au moment de la célébration de la messe, qu'ils s'efforcent d'exposer clairement, au moins quatre fois l'année, aux temps d'avent et de carême, la déplorable situation où se trouvent les lieux saints et les catholiques qui y résident, afin qu'ils puissent procurer à la terre sainte des subsides et des aumônes ; qu'en outre, ils

choisissent des personnes d'une probité notoire pour recueillir les aumônes, et les remettre, aussitôt après, entre les mains des ordinaires des lieux, ou, sur l'indication de ceux-ci, entre les mains propres des recteurs des mêmes églises, sauf auxdits ordinaires, à faire passer les fonds, le plus tôt possible, aux syndics apostoliques légitimement nommés, qui leur donneront une quittance en forme, énonçant l'importance de la somme qui leur aura été versée pour les causes susdites.

» Et en outre, en conformité des dispositions contenues dans les lettres précitées de nos prédécesseurs susnommés Urbain, Innocent et Benoît, nous décrétons aussi nous-même, que lesdits patriarches, archevêques, évêques et autres ordinaires des lieux qui ont un territoire séparé et une juridiction propre, aient à indiquer dans le rapport qu'ils feront sur l'état de leurs églises, lorsqu'ils visiteront les tombeaux des Apôtres, parmi les faits que doit comprendre ce rapport, s'ils ont exécuté les prescriptions des dites lettres et des nôtres.

» Mais pour que tout ce que nous avons rappelé sorte son plein effet, suivant l'exemple de nos prédécesseurs, Nous aussi, nous interdisons et défendons strictement à toutes personnes des deux sexes, de quelque dignité, état, grade, ordre et condition qu'elles puissent être, en vertu de la sainte obéissance, et sous peine d'excommunication majeure *latæ sententiæ*, dont elles ne pourraient être relevées, sauf à l'article de la mort, que par Nous ou par le pontife romain qui nous succèdera, d'oser ou présumer à l'avenir retenir par devers elles, sous aucun prétexte ou motif, et dans aucune circonstance, les biens de toute nature, et les sommes d'argent offertes par les fidèles, appartenant aux saints lieux, et nous leur ordonnons de les abandonner et restituer réellement et effectivement auxdits saints lieux, en mettant lesdits

biens et sommes à la disposition des syndics désignés, comme il est expliqué ci-dessus.

» Au surplus, tout le monde voit clairement combien il est contraire à la loyauté et aux intentions des personnes pieuses qui ont donné leurs aumônes, de les appliquer à d'autres usages que ceux sus-rappelés, quelque urgents que soient les cas; mais pour arrêter les progrès d'un abus aussi détestable, dont le pape Paul, notre prédécesseur sus-nommé, a défendu la pratique, sous des peines graves, aux supérieurs et aux membres du même ordre des Mineurs de Saint-François, appelés de l'observance, par ses lettres, expédiées en forme de bref, le 22 janvier 1618, treizième année de son pontificat, nous déclarons, en vertu de nos présentes lettres, qu'il n'est en aucune façon permis aux frères de l'ordre des Mineurs, dits observantins, de détourner au profit d'œuvres étrangères, quelque louable, quelque urgent qu'en parût l'objet, les aumônes destinées à subvenir aux besoins de la terre sainte, tenant pour certain que le pontife romain qui viendra à nous succéder à une époque quelconque, et à qui seul appartient le pouvoir de commuer l'emploi des aumônes, n'en usera jamais en aucune manière au préjudice de la terre sainte. C'est pourquoi nous défendons expressément et nous interdisons, non-seulement aux supérieurs du même ordre, au général et au commissaire, à quelque époque qu'ils exercent leurs fonctions, mais encore à toutes personnes quelconques, soit ecclésiastiques, soit laïques, d'entreprendre ou présumer d'appliquer et employer les aumônes destinées par toutes personnes à la terre sainte, ou par elles laissées à cet effet, à d'autres usages, quelque pieux et quelque pressants qu'ils soient, sous les peines spécifiées et prononcées, comme il est dit plus haut, par Paul, notre prédécesseur sus-nommé, contre ceux qui détiennent les biens appartenant à la terre sainte, peines qu'ils encourraient par le fait seul de la détention, comme de la non-restitution

immédiate desdits biens. Ainsi, nous confiant dans le Seigneur, nous espérons que chacun se souvenant de notre présente déclaration et de notre présent ordre, ne fera rien à l'avenir qui puisse troubler sa conscience à cet égard, et ne méprisera point la loi salutaire que nous venons d'établir, non plus que les censures ecclésiastiques.

» Finalement, pour renouveler et exciter de plus en plus chez les fidèles cet esprit de religion et de piété qui, si florissant dans les siècles passés, les a poussés à s'enrôler spontanément dans les rangs des Croisés, à supporter tant de travaux, à souffrir tant d'angoisses, à exposer leur propre vie pour recouvrer la terre sainte, nous les exhortons en notre Seigneur Jésus-Christ, en considérant que, comme l'a dit à ce propos saint Bernard, *le grand œil de la divine Providence se cache et se voile pour observer s'il n'y a plus personne qui connaisse et cherche Dieu, qui gémisse sur l'abandon où le laissent les hommes, et travaille à lui restituer son héritage*, à ne point refuser de consacrer une portion, fût-elle légère, des biens que Dieu leur a donnés, à la conservation et à la protection du culte divin dans les saints lieux, à la subsistance des ministres sacrés et des infortunés chrétiens de Palestine qui persévèrent dans la foi orthodoxe, et aux œuvres de piété et de miséricorde dont la nécessité s'y fait sentir. Nous exhortons de même les notaires chargés de rédiger les testaments ou de recueillir les dernières volontés des testateurs, de leur faire penser à laisser sur leurs biens libres quelque legs au profit de la terre sainte.

» En ce qui nous concerne, constitué de Dieu lui-même le dispensateur du trésor inépuisable de l'Eglise, usant de la plénitude de notre autorité aussi spécialement que nous le pouvons, nous faisons dès à présent participants et nous associons dans le Seigneur à tous les fruits spirituels et mérites à provenir des saints sacrifices, prières,

jeûnes, pénitences, travaux, pèlerinages et autres œuvres religieuses que feront, avec la grâce de Dieu, non-seulement les membres de l'ordre de Saint-François, mais encore les chrétiens qui habitent les saints lieux, et les étrangers qui vont les vénérer, tous les fidèles qui destineront à cette pieuse et sainte œuvre de charité chrétienne, une partie des biens temporels que la Providence souveraine leur a donnés, et nous leur assurons la participation et la communion à ces fruits et mérites, en expiation des peines dues à leurs péchés, et comme gage de la gloire éternelle, espérant que ces mêmes fidèles, admis à une communion aussi abondante, y persévèreront avec joie et constance, en rendant mille actions de grâce à Dieu le Père de les avoir faits dignes d'entrer en partage avec les saints.

» En dernier lieu, nous déclarons que les présentes lettres et les décisions y contenues ne pourront, en aucune manière et en aucun temps, être critiquées pour cause de subreption ou d'obreption, ou d'erreur dans nos intentions, ou à raison de tout autre vice ou irrégularité quelconque, ni être combattues, ou enfreintes, ou suspendues, ou passibles de la moindre restriction ou dérogation, et qu'elles ne sont aucunement comprises dans toutes constitutions contraires, ni soumises à aucune des évocations, suspensions, restrictions, dérogations ou modifications résultant de décrets généraux ou spéciaux, dans quelques termes qu'ils aient été rendus; déclarons, au contraire, qu'elles en sont et doivent en rester exceptées, perpétuellement valables, stables et efficaces, et qu'elles doivent produire et conserver pleinement et intégralement tous leurs effets, et être perpétuellement et irrévocablement observées à l'avenir par tous ceux à qui il appartient et appartiendra à un titre quelconque de les mettre à exécution; et elles doivent servir dans les temps futurs, à perpétuité et dans toute leur teneur, à ceux en faveur desquels elles sont publiées; déclarons encore que les commissaires et ceux

qui seront par eux légitimement nommés ne pourront jamais et en aucune façon, être molestés, troublés, ou empêchés par aucune autorité dans toutes les choses ci-dessus indiquées; que tel doit être le sentiment de tous sur les questions présentement résolues, et qu'il doit, le cas échéant, être adopté et suivi, conformément aux présentes dispositions, par tous juges, ordinaires ou délégués, de quelque autorité et pouvoir qu'ils soient revêtus, fussent-ils auditeurs des causes du palais apostolique, cardinaux de la sainte Église romaine, légats *à latere*, ou vice-légats et nonces de ce siège, à tous lesquels et à chacun d'eux en particulier nous ôtons tout pouvoir et faculté de juger et interpréter, dans un autre sens; et s'il arrivait que, sciemment ou par ignorance, il était, par une autorité quelconque, attenté ou décidé quelque chose, en ces matières, dans un autre sens, nous le déclarons nul et de nulle valeur;

» Nonobstant, en tant que de besoin, toutes constitutions et ordonnances apostoliques générales ou spéciales, publiées par tous pontifes romains, nos prédécesseurs, ou établies par des conciles synodaux, provinciaux et universels, non plus que les statuts et usages de toutes églises quelconques, se fût-on obligé par serment à les observer, et eussent-ils été approuvés par le siège apostolique ou consacrés d'une autre manière, non plus que les priviléges, immunités et lettres apostoliques, accordés ou à accorder par la suite pour maintenir et propager certaines œuvres pieuses, à tous lesquels et à chacun desquels il était spécialement et expressément dérogé par les présentes, pour cette fois seulement, bien que nous n'en fassions pas, dans toute leur teneur, une mention spéciale et individuelle, ou bien qu'il fallût, en conséquence, en modifier l'exercice, les tenant, du reste, pour suffisamment énoncés et cités dans les présentes, comme si une copie littérale en avait été faite sur les originaux, et leur laissant, pour leur surplus, toute leur force et toute leur vigueur, sans préjudice de la

validité et du perpétuel effet de tout ce que nous avons présentement prescrit.

» Mais pour que nos présentes lettres soient plus notoires, et qu'elles puissent être connues dans tous les lieux où il sera nécessaire, nous voulons et décrétons, en vertu de notre autorité, qu'on ajoute à leurs copies, même imprimées, signées de la main du commissaire-général, et scellées du sceau de son office, la même foi en justice et ailleurs qu'à nos présentes lettres originales, si elles étaient exhibées.

» Qu'il ne soit donc permis à aucun homme d'enfreindre les dispositions du présent écrit, par lequel nous confirmons, nous approuvons, nous chargeons, nous ordonnons, nous réglons, nous prescrivons, nous déclarons, nous défendons, nous prohibons, nous exhortons, nous décrétons, nous dérogeons, ou de s'élever avec une témérité présomptueuse contre la manifestation de notre volonté. Et si quelqu'un osait se rendre coupable d'un pareil crime, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et de ses bienheureux apôtres, saint Pierre et saint Paul.

» Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur 1778, la veille des calendes d'août, en la quatrième année de notre pontificat.

» A. cardinal prodataire. — I. cardinal, membre du consistoire. — Visa de la cour ; J. Manassel.

» Lieu du sceau. L. Eugène. »

Jusqu'à l'époque où Charles III publia sa pragmatique, tous les religieux du rite latin, à quelque nation qu'ils appartinssent, avaient formé une seule famille, une seule province, et réuni dans une seule caisse les aumônes provenant des divers pays. Mais la division en famille

espagnole et en famille italienne, ayant chacune sa caisse respective, ne fut point réalisée à Jérusalem avant l'année 1776. Cette même année, il fut décidé par le discrétoire que la caisse espagnole serait chargée de toutes les dépenses à faire dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, dans les hospices de Jaffa, de Rama et de Constantinople, aux hospices-colléges de Damas et de Nicosie, et dans les établissements de la procure de Jérusalem et de la vice-procure de Nazareth, maisons qui avaient toujours été et qui devaient continuer à être desservies et dirigées par des religieux espagnols. Pour ce qui concerne les églises et couvents de Saint-Sauveur, du Saint-Sépulcre, de Bethléem et de Nazareth, qui étaient concurremment desservis par des Espagnols et des Italiens, il fut arrêté que la caisse espagnole contribuerait aux dépenses pour un tiers, à la condition qu'elle toucherait également le tiers des aumônes destinées à ces sanctuaires, et provenant de tous les pays, l'Italie exceptée. Depuis, il fut convenu en 1784 que la caisse d'Espagne devrait contribuer pour moitié aux dépenses qu'exigerait le service de ces quatre églises et couvents, et qu'elle profiterait aussi de la moitié des aumônes, et bien que ce système ait été modifié en 1789, on le remit en pratique en 1828, époque depuis laquelle il a été suivi jusqu'à ces derniers temps, où le Souverain Pontife a décidé la réunion des caisses et des familles, comme nous le dirons plus loin.

Au moment où deux caisses distinctes furent établies en 1776, la procure de Jérusalem était endettée de rien moins que de la somme énorme de 2,536,920 réaux; néanmoins, comme l'œuvre pie se trouvait dans la situation la plus prospère, que des envois annuels étaient faits dans la même proportion qu'auparavant, et qu'il résultait des dispositions de la pragmatique de Charles III, qu'aucune partie des fonds espagnols ne pouvait plus être détournée de l'objet auquel ils étaient destinés, la caisse

espagnole parvint à se libérer, et non-seulement jusqu'à concurrence de la portion de la dette mise à sa charge, mais encore de la portion déclarée devoir être acquittée par la famille et la caisse italiennes.

Au commencement de ce siècle, lorsqu'éclata sur notre territoire la guerre de l'indépendance, les collectes de l'œuvre pie baissèrent d'une manière extraordinaire; il n'en pouvait être autrement, et par contre-coup, la famille espagnole de la terre sainte eut à en subir les conséquences; c'est ainsi qu'en 1823, elle était redevable de 1,460,168 piastres, qui, suivant le cours du change à cette époque, représentaient près de 3,000,000 de réaux. Mais les dix années écoulées de 1824 à 1834 ayant été extrêmement productives pour l'œuvre pie, et le religieux franciscain qui se trouva alors à la tête du commissariat général, en ayant administré les fonds et dirigé les opérations avec le plus grand zèle, on parvint à amasser, dans ce laps de temps, la somme considérable de 9,432,597 réaux, laquelle permit aux religieux de Palestine non-seulement de faire face à leurs obligations jusqu'à l'année 1838, mais de s'occuper de l'amortissement de leurs dettes, qu'ils réduisirent à 846,242 piastres, avancées par la caisse italienne. Cette créance de la caisse d'Italie devait inquiéter et inquiétait peu la caisse d'Espagne, attendu qu'elle ne produisait pas intérêt, et parce qu'à la rigueur elle devait au moins se compenser avec la créance que la caisse espagnole elle-même pouvait faire valoir contre la caisse italienne, depuis l'époque de la division des caisses, où la première couvrit la portion du passif que devait supporter la seconde. Aujourd'hui, cette question de la créance de la caisse italienne a cessé d'exister entre les religieux, par suite du décret pontifical qui a confondu les deux caisses. Avant cela même, dès 1839, le général de l'ordre de Saint-François avait recommandé au discrétoire de terre sainte de faire en sorte qu'il ne

fût plus parlé, de part ni d'autre, de crédit ou de débit, et demandé que cette disposition fût confirmée par une décision solennelle du discrétoire lui-même, en signe d'une véritable et perpétuelle concorde.

Les Espagnols doivent avoir conservé, dans toute sa vivacité, le souvenir des graves événements qui commencèrent à se dérouler à la mort de Ferdinand VII. Il suffira donc de citer l'année 1834, pour que l'on comprenne aussitôt que les religieux de Saint-François ne pouvaient plus rien faire depuis lors en faveur de l'œuvre pie confiée à leur zèle. La suppression de tous les ordres monastiques ayant ensuite été prononcée, cet établissement si respectable resta privé de ses antiques gardiens, et même fut complétement abandonné, jusqu'à ce que les Cortès eurent déclaré, par la loi du 28 juillet 1837, que, *parmi les biens ecclésiastiques, ne seraient pas attribués à l'Etat les biens, rentes, droits et actions appartenant à l'œuvre pie des saints lieux de Jérusalem, et que le gouvernement adopterait les mesures convenables pour la conservation et l'organisation des couvents et colléges des saints lieux de Jérusalem et de leurs dépendances.*

Heureusement, la révolution n'était pas allée aussi loin en Espagne que l'auraient désiré certains hommes qui auraient voulu, semble-t-il, rompre d'un seul coup avec toutes nos traditions, en effaçant, dans leur délire, toutes les traces de notre existence passée; c'est ainsi que lorsqu'un gouvernement régulier se constitua en 1837, tout en supposant l'extinction de l'ordre des Franciscains, comme celle de tous les autres, les Cortès ne purent faire autrement que de donner une espèce de satisfaction aux sentiments religieux d'un pays éminemment catholique, et de stipuler hautement des réserves en faveur de l'œuvre pie. C'est par suite de cette déclaration des Cortès que fut instituée la *junte protectrice de l'œuvre pie des saints*

lieux de Jérusalem, et les membres qui la composaient, jaloux de remplir leur mission avec zèle, adressèrent immédiatement aux commissaires des provinces la communication suivante :

« La junte royale protectrice de l'œuvre pie des saints lieux de Jérusalem, aux commissaires de la même œuvre dans les provinces du territoire espagnol.

» C'est au prix des sacrifices et des privations de milliers de martyrs qui ont versé leur sang dans les guerres saintes des Croisades, sous la conduite de Godefroid de Bouillon, que fut reconquis le tombeau de Jésus-Christ, notre rédempteur, précieux joyau transmis, à travers mille vicissitudes, avec le sceptre de la cité sainte, aux souverains de Sicile D. Robert et Dona Sancha, de la piété desquels nos monarques ont hérité, ainsi que du glorieux titre de rois de Jérusalem, qu'ils ont conservé pendant l'espace de sept siècles, confiant la garde et l'entretien du saint tombeau aux religieux de l'ordre de Saint-François. Le pieux Clément VI, par sa bulle donnée à Avignon, le onzième jour des calendes de décembre de l'an 1342, autorisa lesdits souverains D. Robert et Dona Sancha et leurs successeurs à désigner les religieux qui devraient résider en terre sainte, et ceux-ci sont parvenus, par leurs actes continuels de philanthropie et de véritable charité chrétienne, non-seulement à conserver un dépôt aussi sacré, mais encore à convertir à la foi catholique une foule innombrable de mahométans qui l'ont embrassée et suivie constamment ; et par cette conduite évangélique, ils ont rendu un service éminent à l'Eglise de Dieu.

» Le tombeau de Jésus-Christ n'est pas le seul monument que nous possédions dans ces pays, livré à la fausse croyance de Mahomet ; il appartient encore à l'œuvre pie un établissement à Nazareth, lieu choisi pour l'incar-

nation du Verbe de Dieu, un autre à Bethléem, où naquit le Sauveur du monde, et plusieurs autres sur divers points qu'il a arrosés de son sang divin pour la rédemption du genre humain ; et une circonstance particulière, c'est que, tandis qu'en plusieurs des établissements catholiques, il y a des religieux des autres nations chrétiennes, les moines espagnols forment néanmoins une seule famille soutenue par leur nation, et de là la nomination d'un procureur espagnol qui administre et répartit les fonds envoyés pour cet objet.

» Outre le culte de respect et d'adoration justement rendu dans des lieux empreints des divins vestiges du maître des hommes, l'œuvre pie s'applique également à exercer dans ces pays toutes les œuvres de miséricorde et de charité chretienne, tant en faveur des catholiques qu'en faveur des membres des autres croyances différentes et même des musulmans ; raison pour laquelle nos religieux sont si respectés des indigènes. Ils ont établi, à cette fin, des hôpitaux pour les malades de toute classe ; des hospices dans plusieurs ports pour recueillir les naufragés de toutes les nations, et à l'intérieur, pour les voyageurs égarés ; des maisons d'éducation pour les néophytes et les convertis, et de plus, les religieux qui dirigent ces établissements, répandent parmi les habitants de ce climat brûlant, en même temps que les paroles de paix et de consolation, que l'oint du Seigneur a gravées dans l'ame de ses disciples, des simples et des drogues salutaires pour guérir leurs maladies, sans se préoccuper pour cela de leurs idées religieuses, et considérant seulement que ce sont des hommes et par conséquent nos frères, auxquels nous devons donner tous les secours, tant spirituels que corporels, qui sont en notre pouvoir, suivant de cette manière les divines maximes du saint Évangile.

» Il était juste qu'une institution aussi bienfaisante fût accueillie par les représentants du peuple espagnol, et

c'est pourquoi, lorsque dans la session des Cortès de l'année dernière (1837), la suppression des ordres religieux en Espagne fut décrétée, le maintien de cette œuvre pie n'en fut pas moins résolu sous le règlement qu'adopterait le gouvernement de Sa Majesté, comme on peut le voir dans les articlees 7 et 21 de la loi sanctionnée le 29 juillet de la même année.

» Si telle fut la pensée des députés espagnols, au moment où ils prononçaient la suppression totale des ordres réguliers, comment était-il possible que la noble Christine, la régente qui gouverne le royaume, négligeât de protéger cette œuvre pie, dont sa noble fille dona Isabelle II est patronne? Comment, en supprimant l'ordre de Saint-François en Espagne, aurait-on oublié de confier à des hommes zélés la conservation des lieux saints, le maniement et l'administration des fonds, rentes et aumônes au moyen desquels on a soutenu et on soutient les ministres chargés d'y célébrer le culte, ou d'en desservir les colléges, hospices et hôpitaux? En conséquence, pour remplir la lacune que laissait la loi, et en vertu des pouvoirs dont elle investissait son gouvernement, l'auguste régente a institué une commission protectrice composée de trois membres, savoir : le chef du tribunal suprême de justice avec le titre de président, un dignitaire d'une des saintes églises cathédrales, et un grand de Castille, lesquels, sans autre rétribution ni stimulant que le désir d'être utile à l'humanité et de répondre à la confiance qu'on avait placée en eux, s'appliquèrent avec une activité persévérante à s'assurer de toutes les possessions qui appartiennent en Espagne à ladite œuvre pie, à vérifier l'état des arrérages des rentes, et à nouer avec les provinces des rapports utiles, en nommant, comme vice-commissaires, quelques chanoines et dignitaires des cathédrales, sur l'avis préalable de leur évêque respectif, avec mission de veiller aux intérêts du patronat; ils s'occupèrent également, par

ordre du gouvernement, de rédiger le projet d'un règlement qui pourrait être adopté par la suite pour la meilleure administration et organisation de cet établissement.

» Non contente toutefois du caractère transitoire que présentait le nom de commission, la reine-régente a daigné élever l'institution au haut rang de junte royale qu'elle porte maintenant, adoptant en même temps le règlement provisoire qui doit la diriger dans ses travaux, et qu'elle a jugé à propos d'approuver le 4 juillet de cette année et d'envoyer à toutes les autorités.

» Les commissaires nommés conformément aux dispositions dudit règlement, cette junte crut opportun de leur adresser une circulaire, pour les engager à seconder ses désirs et ceux de Sa Majesté, et à tâcher de faire comprendre aux fidèles par l'organe des curés, l'utilité que retirent l'Etat et la religion chrétienne de la conservation de tous les établissements qui se trouvent disséminés dans les vastes contrées de l'Orient, et la nécessité de continuer les aumônes par lesquelles ils ont toujours contribué à une fin aussi sainte, à rappeler et recommander l'habitude ancienne d'insérer dans tous les testaments une clause en faveur de l'œuvre pie, enfin à exciter le zèle bien connu des curés espagnols, pour qu'ils se chargent de recueillir les diverses offrandes et de les faire parvenir aux commissaires, au moins de frais possible et de la manière qu'ils concerteront entre eux ; en quoi ils rendront un service signalé à la sainte religion qu'ils professent et qu'ils enseignent, ils honoreront l'état auquel ils appartiennent, ils pratiqueront la charité, que leur a tant prêchée leur divin maître.

» Madrid, 5 septembre 1838.

» DIEGO MARTIN DE VILLODRES. — MANUEL LOPEZ SANTAELLA. — JUAN QUINTANA. — MANUEL DE CHASCO, secrétaire. »

Articles du règlement pour le gouvernement de l'œuvre pie de Jérusalem, relatifs aux commissaires et aux curés.

Art. 43. Les fonctions de commissaires seront toujours remplies par des dignitaires ou chanoines des cathédrales.

Art. 44. Les curés seront chargés, dans leur paroisse respective, du recouvrement des legs testamentaires et des aumônes qui seront faites en faveur de l'œuvre pie, et de la distribution des reliques et rosaires des saints lieux, que leur enverra la junte à cet effet.

Art. 45. Les curés remettront aux commissaires désignés pour leur diocèse, contre un récipissé régulier, les revenus qu'ils auront touchés ; ils leur rendront également compte chaque année de ce qu'ils auront reçu dans le cours de l'année précédente en argent et effets, en distinguant ce qui proviendra des offrandes et des testaments. A Madrid, le premier collecteur se rendra à la maison des visiteurs ecclésiastiques pour recueillir, sauf quittance, tout ce qu'ils auront reçu, soit par donation, soit par testament.

Art. 110. Les commissaires, dans leur district respectif, surveilleront l'administration, le recouvrement, la distribution, le compte des recettes et dépenses des capitaux et valeurs qu'ils toucheront et manieront, à quelque titre que ce soit ; ils répondront des erreurs qui seraient relevées en des matières si importantes pour l'œuvre pie.

Art. 111. Ils veilleront à la conservation des effets, ustensiles, documents et papiers appartenant à chaque commissariat, et dresseront de tout ce qui s'y trouve un inventaire détaillé, qu'ils remettront à la junte à bref délai.

Art. 112. Ils s'occuperont activement du recouvrement des recettes courantes et presseront avec le même zèle la rentrée des sommes dont l'œuvre pie se trouve à découvert, en en faisant connaître par une note l'importance à la junte.

Art. 113. On réunira mensuellement les fonds provenant de legs pieux testamentaires et se trouvant entre les mains des curés, d'après le relevé fait sur le registre des décès de chaque paroisse, et l'on donnera aux curés un reçu en forme qui sera inscrit au livre paroissial, pour ces sommes comme pour toutes autres qu'ils verseront et qui proviendront soit de dons, soit d'aumônes, à l'exception des diocèses antérieurement où, en vertu d'usages ou de règlements établis, le paiement desdites sommes serait opéré en la maison des visiteurs ecclésiastiques ; en ce cas, les commissaires iront les y toucher avec les formalités voulues.

Art. 114. Les curés adresseront aux commissaires les demandes de reliques et de rosaires, dont ils auront besoin, pour en faire la distribution gratuite aux personnes dévotes qui en demanderont, sauf à recevoir les offrandes des fidèles, en échange de ces objets, et à en tenir le montant à la disposition de la junte.

Art. 115. En cas de changement d'une paroisse à une autre, les curés remettront à leur successeur, avec un inventaire et un compte régulier, tous les fonds de l'œuvre pie qu'ils auront recueillis, sous toutes garanties suffisantes.

Art. 116. Les commissaires se mettront en rapport avec les curés pour les engager à faire comprendre aux fidèles combien l'œuvre pie est recommandable, et combien elle est utile à la propagation de la foi catholique dans les pays d'Orient, et au maintien du culte chrétien dans ces saints lieux, où le Rédempteur du monde a laissé la trace de ses

pas, afin qu'ils soutiennent l'œuvre par les aumônes que leur inspirera la charité chrétienne.

ART. 117. Les commissaires remettront tous les mois à la junte un état des valeurs recueillies, distribuées et existantes, afin que la centralisation de toutes les ressources au trésor de l'œuvre permette d'ordonnancer en temps opportun les envois des sommes disponibles.

ART. 118. Les dépositaires représenteront toutes les valeurs en espèces métalliques et en billets, et les collecteurs en feront le recouvrement.

ART. 119. Au mois de janvier de chaque année, le relevé des capitaux et valeurs appartenant à l'année précédente sera, sans faute aucune, remis à la junte.

ART. 120. Les commissaires entretiendront avec la junte une correspondance active relativement à tout ce qui concerne l'œuvre pie dans leur diocèse respectif, pour qu'elle leur transmette les instructions les plus propres à en assurer le service et la prospérité.

Quelque digne d'éloges que fût le zèle que montraient les membres de la *junte protectrice* dans l'accomplissement de leur mission, il faut reconnaître combien étaient graves et délicates les circonstances contre lesquelles devaient échouer tous leurs généreux efforts. On s'imagina depuis, qu'en donnant une nouvelle forme au gouvernement de l'œuvre pie, on écarterait des obstacles qui venaient surtout de la force des choses, et l'on supprima en conséquence la *junte* en 1839, pour la remplacer par la *direction de l'œuvre pie*. On mit à sa tête un directeur, aidé de trois conseillers, et ayant sous ses ordres un secrétaire, un comptable, un caissier, un archiviste ; mais le mal ne disparaissait point, parce que,

indépendamment des raisons et motifs qu'il est aisé à chacun de comprendre, il arrivait alors que les fonds de l'institution entraient dans le trésor public, pour se confondre avec les autres revenus de l'Etat, et qu'ils étaient par conséquent détournés du saint objet auquel ils devaient être exclusivement consacrés, par suite des préoccupations et des embarras énormes où se trouvait le gouvernement.

Néanmoins, si, à partir de la suppression des ordres réguliers, l'œuvre pie n'avait plus pu fournir aucun secours à la terre sainte, et si cette impossibilité avait placé ses gardiens dans la gêne extrême et dans la situation déplorable qu'il est facile de se figurer, on recommença en 1841 à envoyer quelques fonds, qui s'élevèrent à la somme totale de 553,884 réaux. Cela fut dû au zèle extraordinaire avec lequel surmontèrent les plus graves difficultés, dans l'intérêt des lieux saints, les excellentissimes seigneurs D. François Ranero, D. Mariano Linan et D. Manuel Joachim Tarancon, qui se trouvèrent successivement à la tête de la *direction de l'œuvre pie*.

Le montant des recettes faites de 1834 à 1844, fut de 4,856,845 réaux 29 maravédis; cette somme était certainement fort petite, rien moins que la moitié de celle que l'œuvre pie avait recueillie dans la période antérieure de 1824 à 1834. Et pourtant, pour les lieux saints, le mal ne consistait point en ce que les recettes fussent moindres, puisque, en définitive, elles suffisaient encore pour faire face aux besoins et répondre aux exigences; le mal était que l'œuvre pie n'en pût point disposer, et qu'absorbées, au contraire, comme elles l'étaient, par la caisse où tombaient les autres revenus publics, l'Etat s'en servît pour couvrir ses propres obligations; il en résultait que les gardiens de terre sainte se voyaient complétement abandonnés de leur pays, jusqu'à ce qu'enfin, dans l'intervalle

de 1841 à 1844, ils reçurent 553,884 réaux, grâce au zèle pieux et infatigable des respectables personnages que nous avons nommés. (1)

Nous arrivons à l'année 1844. La guerre civile était terminée; sa majesté la Reine était parvenue à sa majorité ; la révolution politique, qui avait commencé en 1834, contenue ou du moins dirigée dans des voies plus pacifiques, le gouvernement pouvait et devait organiser les différentes branches de l'administration publique, jusqu'alors si débile. C'était certainement un moment convenable pour établir, en ce qui concerne l'œuvre pie des saints lieux de Jérusalem, un ordre de choses plus en harmonie avec son objet, et se rapprochant le plus possible des dispositions qu'avait prises, avec une haute sagesse, le roi Charles III, dans sa célèbre pragmatique de 1772. Il en fut heureusement ainsi : on donna aussitôt une nouvelle forme et de nouvelles règles à la *direction de l'œuvre pie;* on institua le commissariat général, en cherchant à l'assimiler, dans son organisation, à celui établi aux termes de la pragmatique; et attendu que par l'extinction des ordres réguliers, il était devenu tout à fait impossible de charger des religieux de la direction de l'œuvre, elle fut confiée à un ecclésiastique en dignité, à l'excellentissime seigneur D. Miguel Golfanguer, commissaire actuel.

Il faut avouer qu'à cette époque de 1844, la nouvelle charge de commissaire général était bien honorable, bien éminente, mais aussi pleine des plus graves difficultés ; car assurément, savoir répondre à la confiance de la Reine et de son gouvernement, qui portaient à la vénérable institution de l'œuvre pie un intérêt tout particulier, donner et reproduire à Jérusalem des marques éclatantes de l'atta-

(1) Il s'agit encore dans cet alinéa des réaux de 25 centimes.
(Note du traducteur.)

chement profond aux lieux saints, par lequel s'est toujours distinguée la nation catholique, organiser, enfin, animer, vivifier un établissement qui avait provoqué tant de témoignages de l'esprit religieux et magnanime des Espagnols, tout cela, après dix années de bouleversements politiques, qui avaient ébranlé tous les principes, relâché tous les sentiments, et presque desséché tous les dévouements, c'était une entreprise dont l'issue était fort douteuse, et dont les conséquences pouvaient être aussi graves, malgré les meilleures intentions et les plus constants efforts, à raison de l'omission de certaines mesures à prendre qu'à raison de l'inefficacité d'autres mesures prises pour l'avantage de l'œuvre pie.

Dans le *Mémoire* que M. Golfanguer a publié en 1853 sur l'administration de l'œuvre pie, nous trouvons le paragraphe suivant, où l'auteur indique comment il comprenait les devoirs de commissaire général.

« En acceptant, dit-il, avec une gratitude profonde cette charge importante à tant de titres, et pour moi singulièrement honorable, j'ai cru m'imposer l'obligation, si chère à mon cœur, non-seulement de répondre dignement à ce qu'un objet aussi sacré réclamait de mon zèle, et à la haute preuve de confiance dont Sa Majesté daignait me privilégier, mais encore de seconder de toute mon ardeur, de toute mon activité, de tout mon pouvoir, les pieux sentiments de cette catholique nation, dont le vif amour pour la religion ne s'est jamais refroidi, dont la chrétienne générosité ne s'est jamais épuisée pour soutenir la grande et vénérable institution de l'œuvre pie de Jérusalem. Jamais l'Espagne n'a souffert, jamais elle ne souffrira que le culte s'éteigne sur cette terre de miracles que le Rédempteur a foulé de ses pieds divins, ni que le nom espagnol soit oublié dans ces contrées lointaines.

» C'est ainsi qu'en envisageant une pareille obligation. sacrée dans son objet, aussi haute que la confiance dont la Reine a bien voulu m'honorer, aussi grande que le nom glorieux de la catholique Espagne, j'ai dû penser et j'ai pensé aussitôt que, si mon insuffisance pouvait être un obstacle au développement de l'œuvre pie, elle serait au moins suppléée par la pureté de mes intentions et la constance de mes efforts. »

Pour l'objet de cet ouvrage, nous ne devons pas nous enfoncer dans de longs et ennuyeux détails d'administration. Afin que l'on puisse se former une opinion exacte sur la situation de l'œuvre pie dans ces dernières années, et apprécier aussi exactement l'habileté qui a présidé à sa direction, nous supprimerons le plus possible les considérations générales, nous attachant surtout à exposer ses résultats, et à consigner des données et des faits dont nous avons eu occasion de constater par nous-même la réalité incontestable dans les bureaux de l'œuvre pie. Nous dirons seulement ici, qu'entre autres mesures que le nouveau commissaire crut nécessaire de prendre pour la gestion de l'œuvre pie, il engagea et décida le gouvernement de Sa Majesté à ne plus faire figurer au budget de l'Etat les revenus de cet établissement pieux.

Une décision semblable n'était pas seulement juste, puisque les fonds de l'œuvre pie ont une destination sacrée et exclusive, encore garantie et solennellement sanctionnée par différentes bulles des souverains pontifes et par la pragmatique de Charles III; elle était, en outre, réclamée par l'intérêt du pieux établissement lui-même, pour lequel il importe d'écarter de l'esprit des fidèles la crainte que ses fonds n'aillent pas où ils serviraient ou pourraient servir uniquement et exclusivement à leur objet religieux.

Le recouvrement des fonds par le commissariat général , l'envoi de ces fonds à Jérusalem pour le soutien des ligieux et des établissements espagnols tenus par les ardiens des saints lieux, sont les deux points principaux l'administration de l'œuvre pie, sur lesquels nous uvons présenter les résultats suivants :

Recettes faites du mois d'avril 1844 jus-'à la fin de juin 1853.	10,131,286 réaux, 30 maravédis.	
Envois faits à Jérusalem du même mois ıvril 1844, jusqu'à la fin de 1852 :		
En espèces.	2,439,207 réaux.	
En étoffes et autres effets	479,897 r.	26 m.
Ce qui forme un total de	2,919,104 r.	26 m.

En 1853, les envois en numéraire ayant été suspendus, ur les motifs qui seront indiqués ci-après, il n'est fait ention que d'une cargaison de divers objets dont les ligieux avaient besoin, pour une valeur représentative 143,394 réaux 28 maravédis (1).

(1) Nous devons avertir que dans cette somme sont compris 30,000 réaux, ix d'un très-riche ornement complet, que des circonstances particulières nt pas permis d'envoyer alors ; mais il se trouve au commissariat général, nous croyons qu'il pourra prochainement parvenir à sa destination. Ainsi, 1844 à 1852, l'Espagne a envoyé aux custodes de Jérusalem 2,919,104 réaux, t à peu près 730,000 fr. de notre monnaie. L'œuvre de la *Propagation de foi* n'a pas non plus oublié les lieux saints. Dans le même laps de temps, directeurs ont offert aux sires de terre sainte 17,500 francs. Jusqu'à 1844, avaient donné près de 155,000 frs ; depuis 1852, ils ont alloué à la terre nte, jusqu'au mois de janvier 1857, encore 15,000 fr. environ. sans npter la somme de 400,000 frs qu'a reçue Mgr Valerga, sans compter les llions qu'ont reçus, chacun de leur côté, les évêques, archevêques, patriar-s et missionnaires de l'Orient. ... Ajoutons qu'en 1815, le gouvernement de Grande-Bretagne lui-même fit remettre aux custodes de la terre sainte ıgt mille piastres turques, en reconnaissance des services qu'ils rendaient voyageurs anglais.

D'autre part, voici le relevé qu'a fait M. Eyzaguirre, à Jérusalem même, des vois de fonds adressés aux custodes de terre sainte en 1850 et 1851 :

Du Brésil	6,500 pesos.
D'Espagne.	16,650
De Gênes	4,200
De Turin	3,500

En nous arrêtant au chiffre auquel s'élèvent les recettes, nous remarquons que non-seulement elles dépassent de plus du double les sommes recueillies dans le cours des années écoulées de 1834 à 1844, mais encore qu'elles dépassent, au moins un peu, les sommes obtenues de 1824 à 1834. Certes, ce résultat parle éloquemment en l'honneur du commissariat général, qu'après tant de tourmentes révolutionnaires, lorsque tant d'événements avaient dû altérer toutes les habitudes et même toutes les croyances du pays, il ait su élever l'institution vénérable de l'œuvre pie à une situation si non plus, au moins aussi prospère qu'à aucune autre époque de ce long passé, qui a vu l'Espagne marcher à travers les siècles, sans dévier de la route traditionnelle qu'elle suivait. Mais il est encore plus doux de pouvoir apprécier par ce résultat le génie et le caractère essentiellement religieux de cette noble nation. Il montre quelles profondes racines a poussées le sentiment religieux dans ce sol de l'Espagne dont il ne sera pas facile de l'extirper. Il y a là un germe qui vit toujours, en dépit de tant d'efforts réunis pour l'étouffer; cultivez-le, fécondez-le au soleil du catholicisme, et vous verrez si

De France	150
De Calcutta	500
De Milan	2,850
De Naples	14,500
De Bavière	5,000
De Vienne	4,000
De Manille	2,200
De Sicile	4,800
De Livourne	5,000
Du général de l'ordre	48,000
Total	118,150 pes[illegible]

soit environ 590,750 francs. M. Eyzaguirre n'indique pas autrement l'orig[illegible] des secours. De cette somme totale, une partie a été probablement offerte [illegible] les pèlerins, une partie envoyée des divers Etats catholiques. Quoiqu'il en s[illegible] le chiffre indiqué pour la France ne saurait être exact, puisqu'il résulte [illegible] comptes de l'œuvre de la Propagation de la Foi, qu'en 1850 et 1851, [illegible] custodes de terre sainte ont reçu de l'œuvre près de 7400 francs.

(Note du traducteur.)

c'est une terre ingrate que cette magnanime et généreuse Espagne, où l'unité de croyance a produit les plus surprenantes merveilles !

Pour ce qui concerne les envois de fonds à Jérusalem, ils n'ont sans doute pas toujours eu lieu chaque année dans une égale proportion, et la chose est impossible ; mais toujours la moyenne annuelle s'est élevée à plus de 16,000 douros. Avec cette somme, jointe à environ 4,000 douros, montant des ressources appelées adventives, qui, en moyen terme, entraient annuellement dans la caisse espagnole, les établissements de terre sainte ont pu aisément faire face à leurs besoins ; car il faut tenir compte de ce qu'aujourd'hui ils n'ont plus de ces dettes dont, en d'autres temps, les intérêts absorbaient les sommes les plus considérables, de ce qu'ils ne subissent plus de pertes dans le change des monnaies, et de ce qu'enfin les Turcs ne poussent plus, à beaucoup près, comme autrefois jusqu'à un excès scandaleux, leurs extorsions et leurs avanies.

La correspondance qui est déposée au commissariat-général prouve évidemment que de l'année 1844, date une ère heureuse et nouvelle pour les établissements de erre sainte. En effet le procureur-général de Jérusalem, t le représentant de Sa Majesté Catholique à Constannople, profondément touchés, l'un et l'autre, à la vue des cours qu'envoyait et de l'intérêt que montrait l'Espagne ur le soutien et la gloire des lieux saints, si oubliés ns les années précédentes, exprimaient toute leur joie, ute leur reconnaissance, et ne cessaient, dans les nombreuses occasions qui leur étaient offertes, de louer hautement le zèle du commissariat-général, et de bénir ur patrie et leur reine de leur piété, de leurs efforts de leur sollicitude en faveur des monuments vénérés la Palestine (1).

(1) Nous avons vu une grande partie de cette correspondance publiée dans

Plusieurs censitaires ayant été autorisés par différents décrets royaux à payer leurs échéances à l'œuvre pie en effets de la dette publique, l'établissement a pu réunir dans ses caisses des valeurs importantes, surtout en créances sur le trésor, par suite de prêts faits à l'État à des époques antérieures. En conséquence des dispositions royales qui ont été publiées en ces dernières années sur le règlement de la dette publique, le commissariat-général a obtenu que la junte vérificatrice reconnût en faveur de l'œuvre pie, comme due à diverses titres, une somme d'environ 68,000,000 de réaux, et il intervint, par suite, une décision royale à l'effet de faire remettre au commissariat, dans la prévision de la liquidation, le montant des valeurs résultant de l'examen et de la vérification des créances de l'œuvre. Nous ne sachions pas que, jusqu'à ce jour, l'opération ait pu être terminée, mais sûr du zèle avec lequel le commissariat a tâché de mener cette affaire au plus grand avantage du pieux établissement, nous pouvons espérer, si ne surviennent point des vicissitudes nouvelles et inattendues, que l'œuvre pie aura à sa disposition un capital considérable, qui rendra sa situation présente encore plus prospère et plus florissante.

Deux questions de la nature la plus délicate comme d'une portée immense, ont existé et sont encore pendantes, qui présentent un vaste champ où l'administration actuelle pourra déployer tout son zèle, tous ses efforts pour le bien de l'œuvre pie. Nous parlons du recrutement des religieux de Jérusalem, et de l'établissement en Espagne d'une maison-mère ou collége spécial de missionnaires destinés à la Palestine. Ceci est un point de la plus haute importance, et cette importance s'accroîtra de jour en jour; car si l'honneur et la gloire du pays exigent que des religieux espagnols ne manquent jamais aux lieux saints,

le *Mémoire* de l'excellentissime seigneur D. Miguel Golfanguer ***sur la situation administrative et économique de l'œuvre pie des saints lieux de Jérusalem.***

et que ceux qui vont y résider puissent s'acquitter dignement des devoirs imposés par la religion et la patrie, il est d'une nécessité urgente de songer au moins à remplir les vides que fait le temps, ce ravageur irrésistible.

Une fois l'ordre des Franciscains supprimé en Espagne, comme tous les autres, il était inévitable, tant à cause de l'état de notre pays, qu'à cause de la quasi-rupture de ses relations avec la cour de Rome, que l'envoi de religieux à Jérusalem offrît, malgré son importance extrême, les plus grandes difficultés. Et ces difficultés s'aggravaient d'autant plus, qu'il ne suffisait pas que nous eussions des sujets sollicitant spontanément cette mission et désignés par le gouvernement espagnol : une condition indispensable, c'était encore la licence ou patente du général de l'ordre; et comment l'obtenir dans les circonstances tout à fait particulières où nous nous trouvions ?

L'excellentissime commissaire-général put remédier jusqu'à un certain point à cet inconvénient, en prenant d'abord le parti d'envoyer en petit nombre, et après les formalités voulues, quelques religieux chargés de convoyer les objets qu'il expédiait sur la Palestine, se flattant de l'espoir qu'une fois arrivés là, ils obtiendraient plus facilement leur patente de leur supérieur ; et les choses, en effet, se passèrent ainsi. Mais peu content d'avoir tourné momentanément la difficulté, M. Golfanguer s'adressa directement comme à un ami, au général de l'ordre de Saint-François, alors résidant à Rome; il parvint à le convaincre du vif intérêt et de l'attachement que l'Espagne portait toujours aux lieux saints; et à obtenir par suite l'envoi des patentes nécessaires aux religieux qui voudraient se rendre en terre sainte, de sorte qu'une affaire qui avait présenté jusque là des difficultés insolubles, se trouvait heureusement réglée, même pour les éventualités de l'avenir. La conséquence immédiate de ce réglement fut

le départ de quatorze religieux, qui quittèrent Grao (1) le 7 juin 1851, et à l'embarquement desquels assista l'excellentissime commissaire-général en personne, ainsi qu'un peuple nombreux, plein d'une douce joie, et tout émerveillé d'un spectacle aussi rare qu'édifiant.

Mais pour qu'il y eût toujours en Palestine des religieux espagnols, représentant leur pays, souvenir glorieux, expression solennelle du pieux intérêt que toujours a attaché et attachera l'Espagne à la conservation des saints lieux, la création d'une maison-mère, d'un collége devenait absolument indispensable. Avec l'extinction des ordres réguliers, un collége franciscain est aussi nécessaire pour la terre sainte, qu'un collége augustin pour les Philippines. La loi de 1837, sans établir ni ordonner d'établir ce collége, paraissait laisser au moins toute latitude à cet égard, et reconnaissait même implicitement la nécessité de le fonder; car si *le gouvernement devait adopter les mesures convenables pour la conservation et l'organisation des couvents et colléges des saints lieux de Jérusalem et de leurs dépendances*, et si, dans le même but, on exceptait de l'attribution à l'État des biens ecclésiastiques *les biens, rentes, droits et actions appartenant aux colléges de mission pour les provinces d'Asie et à l'œuvre pie des saints lieux de Jérusalem*, il était clair, il est toujours clair qu'on ne peut conserver les couvents et colléges de terre sainte, sans avoir des sujets pour remplir les vides que fait la mort parmi les religieux qui les dirigent; condition qui rend indispensable un collége franciscain en Espagne.

Le commissariat-général, intimement convaincu de cette nécessité, et regardant d'ailleurs comme un devoir sacré pour lui et comme un avantage immense pour les saints lieux, la création d'un collége semblable en Espagne

(1) Grao ou Grado, port des Asturies. (*Note du traducteur.*)

a profité, en tout temps, de toutes les occasions pour faire auprès du gouvernement de Sa Majesté les instances les plus vives afin de l'obtenir. Et il a insisté et pu insister d'autant plus sur ce point, que, grâce aux résultats des collectes et des recettes, grâce à l'état prospère dans lequel il lui était donné de voir l'œuvre pie, il ne pouvait venir aucun obstacle du manque de ressources, puisque le pieux institut en avait de suffisantes pour couvrir toutes les dépenses qu'exigerait l'établissement du collége. Néanmoins, des difficultés de toutes sortes, dont il est aisé de comprendre l'origine et les motifs, ont retardé et entravé l'exécution de ce plan, que le commissariat brûlait de réaliser, jusqu'à ce qu'enfin, en 1853, le gouvernement voulut bien désigner pour collége, l'ancien couvent des religieux franciscains de Priego, dans la province de Cuença, et autoriser l'excellentissime senor D. Miguel Golfanguer à en prendre possession au nom de l'œuvre pie, et à faire aux bâtiments les travaux et réparations qu'il jugerait nécessaires. Le but si longtemps désiré était atteint.

Le commissaire-général se rendit en personne à la prise de possession du couvent de Priego, et cette solennité, pour le dire en passant, fut un événement qui produisit les plus vifs transports d'allégresse dans cette pauvre bourgade; animée des mêmes sentiments religieux que tous les autres de l'Espagne, elle ne négligea point une occasion aussi favorable pour faire éclater, par mille réjouissances, son attachement au catholicisme. Ayant pris ensuite les mesures les plus opportunes, concertées la plupart avec le précédent gardien du couvent, qui dirige aujourd'hui l'établissement, et efficacement secondé par le digne vice-commissaire de Cuença, D. Boniface Martin Lazaro, théologal de cette sainte église, le commissariat-général eut bientôt achevé son œuvre, et l'édifice se trouva entièrement approprié à sa nouvelle destination,

et dans les meilleures conditions possibles, sans que les frais faits s'élevassent à plus de 36,063 réaux 28 maravédis.

L'affaire du collége en était là, et il n'y avait plus qu'à fixer la composition du personnel qui l'occuperait, c'est-à-dire qu'à écarter de légers obstacles, trop faciles à surmonter pour arrêter longtemps, lorsqu'ont eu lieu les derniers événements politiques, qui ont appelé ailleurs l'attention du gouvernement de Sa Majesté. Cette indication suffit pour que l'on comprenne que nous ne saurions nous étonner de voir ajourner l'établissement du collége, car il importe assez peu qu'une chose soit juste et convenable, si elle devient inopportune par la force des circonstances. Néanmoins, nous savons que l'excellentissime commissaire-général a fait et continue de faire auprès du gouvernement de Sa Majesté des démarches dans le même sens, en se bornant à demander ce que l'état actuel des choses permet. Pour nous, nous ne pouvons que désirer que le ciel bénisse ses efforts, et lui accorde le bonheur de réussir dans une entreprise aussi noble et aussi religieuse, dont dépend, sous certains rapports, la conservation des gloires de l'Espagne en terre sainte.

C'est ici le cas de dire quelque chose sur la réunion des caisses à Jérusalem, sur la réforme introduite dans l'administration des aumônes, sur l'installation dans la cité sainte du vénérable patriarche monseigneur José Valerga, et sur le décret royal du 24 juillet 1853, auquel ces premiers faits semblent avoir donné lieu.

En 1846, il existait des motifs ou des prétextes de désunion; des dissentiments sérieux troublaient la bonne harmonie des deux familles espagnole et italienne de Jérusalem. Comme pour les augmenter et pour amener des difficultés qui auraient pu mettre en péril la terre

sainte, il arriva que l'Autriche, ayant réuni des fonds assez considérables destinés à la Palestine, prétendit avoir à son tour une caisse distincte, gardée et administrée par des religieux autrichiens, et servant exclusivement à leurs besoins. Le supérieur de Jérusalem déféra la cause à Rome, et obtint du souverain pontife une bulle, par laquelle il décidait que tous les dons et aumônes envoyés à Jérusalem seraient versés dans une seule caisse fermée à trois clefs, qui seraient déposées entre les mains, l'une du supérieur, l'autre, du P. discret le plus ancien, la troisième, du procureur-général, tous les religieux ne formant plus qu'une seule famille et n'étant plus soumis qu'à une administration unique.

Bien que cette décision fût contraire aux dispositions prises par notre monarque Charles III, dans la pragmatique de 1772, les religieux espagnols ne laissèrent pas d'y obéir, comme ils le devaient, et avec un motif de satisfaction d'autant plus réelle, qu'ils virent qu'elle mettait un terme à toutes les querelles entre les deux familles, comme aux prétentions de l'Autriche, et qu'elle faisait régner la paix et l'union la plus parfaite. D'autre part, la nouvelle bulle confirmait la bulle antérieure de Benoît XIV, qui portait que le supérieur de terre sainte serait italien, le vicaire, français, et le procureur-général, espagnol, de manière que, par la réunion des caisses, ce dernier se trouvait être l'unique administrateur de tous les intérêts temporels de la terre sainte. Toutes ces circonstances réunies faisaient que les religieux espagnols purent voir se réaliser la combinaison imaginée pas Sa Sainteté, sans atteinte aux droits essentiels de leur nation, auxquels ils attachaient autant d'importance qu'ils leur rapportaient d'honneur ; c'est ainsi qu'en se soumettant, en fidèles enfants de l'Église, à la nouvelle décision du souverain pontife, ils réservèrent au gouvernement de leur patrie la faculté de s'entendre avec la cour

de Rome, plus efficacement qu'ils n'auraient pu le faire eux-mêmes, sur le maintien de ses droits en terre sainte, en ce où ils pourraient lui paraître lésés (1).

Dans cette affaire, le commissariat-général dut avoir et eut en effet la même opinion que les religieux ; il la communiqua au gouvernement de Sa Majesté, en lui laissant le soin de débattre ses intérêt à Rome. En attendant, on ne pouvait se dispenser de faire les envois de fonds à Jérusalem, de la manière adoptée dès le principe par le commissariat-général ; agir autrement, après la décision du souverain pontife, eût été d'abord tout à fait inconvenant et même honteux de la part de la nation catholique ; c'eût ensuite été placer dans une position pénible et embarrassante les religieux d'Espagne eux-mêmes en terre sainte ; c'eût été ouvrir et aplanir la voie à des mesures qui eussent abouti à l'amoindrissement et peut-être au complet effacement du rôle que le peuple espagnol tient à remplir en Palestine.

Mais, en réalité, jusqu'à l'arrivée à Jérusalem du patriarche monseigneur Valerga en 1850, la décision relative à la réunion des caisses n'avait point donné lieu de craindre, le procureur-général étant espagnol, qu'en ce qu'il y avait de plus essentiel, on cessât d'observer les règles suivies par l'Espagne, quant à l'administration des fonds espagnols en terre sainte. Depuis, les choses changèrent de face ; car indépendamment de divers

(1) Nous ne savons pas comment le souverain pontife aurait pu léser les droits de l'Espagne en *relevant* le patriarcat de Jérusalem, qui, il faut bien le comprendre, n'a pas été établi plus tôt, parce que les circonstances ne le permettaient pas. Toujours et partout, l'Eglise, autant que possible, se fait représenter par des évêques... Hélas! l'Espagne a bien autrement lésé, violé les droits de l'Eglise! Ici, comme à propos de ce qui précède et à propos de ce qui suit, nous pourrions faire une foule de réflexions dont nous croyons plus convenable de nous abstenir : elles se présenteront assez d'elles-mêmes à l'esprit de tout lecteur, non imbu des préjugés espagnols.

(Note du traducteur.)

prélèvements que le patriarche jugea à propos d'exercer sur les offrandes en numéraire et en autres effets qui parvenaient en Palestine, il alla bientôt jusqu'à en ôter l'administration aux religieux ; il décida, entre autres choses, que tout ce qui serait envoyé en terre sainte passerait nécessairement par Jérusalem, et qu'on ne pourrait disposer de rien sans sa permission expresse ; et tout cela se fit par mesure provisoire, en attendant que la sacrée congrégation de la Propagande fixât le système d'administration et tranchât la question.

On ne saurait douter, semble-t-il, que la décision touchant la réunion des caisses ne rende indispensables des modifications dans l'administration des secours destinés à la terre sainte ; mais, de son côté, l'Espagne a des droits justement acquis pour demander qu'on ne supprime pas les réglements auxquels elle a soumis depuis des siècles l'administration et l'emploi des ressources propres qu'elle consacre aux lieux saints. En s'entendant avec la cour de Rome, elle pourra consentir à quelques réformes que réclamerait le bien de la religion et du saint gardiennat, mais elle peut aussi exiger, vec l'espoir fondé d'être écoutée, qu'on n'altère point n Palestine le régime économique qu'elle a établi pour gestion et la distribution de ses fonds, à la plus ande gloire du catholicisme et dans l'intérêt de son opre honneur. Souvent le peuple espagnol s'est trouvé sque seul pour faire face aux besoins de la terre nte, et toujours il en a été le premier et principal nfaiteur, et si pour montrer qu'il conserve toujours le ne dévouement aux lieux saints, il soutient et favorise son territoire la vénérable institution de l'œuvre pie, est pas juste qu'on le néglige et qu'on lui assigne le ier rang, là où il s'est tenu toujours au premier, en nt, par le moyen de ses religieux, à la gloire et à la rvation des divins monuments.

Dès que ces réformes furent annoncées à Madrid, le commissariat-général s'empressa de les porter à la connaissance du gouvernement de Sa Majesté, et pendant que celui-ci faisait à Rome les démarches indiquées par les circonstances, avant que la congrégation de la Propagande eût arrêté définitivement le nouveau système qu'elle voulait introduire dans l'administration des fonds de terre sainte, on suspendit les envois; mais les religieux eux-mêmes représentèrent que cette suspension entraînait des inconvénients énormes et les réduisait à la situation la plus critique. On résolut donc de renouveler les envois, en prenant néanmoins les précautions que parut conseiller la prudence, tant au commissariat qu'au gouvernement lui-même, pour empêcher que les fonds ne subissent aucune espèce de déduction et ne servissent *à aucun autre usage qu'à secourir les religieux et les sanctuaires*. Ainsi fit-on en effet avec les sommes envoyées dans le courant de l'année 1852; ainsi encore avec la cargaison d'effets qui sortit de Valence dans les premiers jours de juin 1853.

Les choses en cet état, vint le 24 juin, où fut publié le décret royal suivant :

RAPPORT DU MINISTRE.

« Madame, le patronat des saints lieux est un des plus anciens et plus glorieux priviléges de la couronne d'Espagne. Le royaume et ses monarques ne l'ont acquis et conservé qu'au prix de sacrifices constants et extraordinaires. Pendant l'espace de plus de quatre siècles, la nation toujours catholique a été l'unique soutien des vénérables monuments de notre rédemption, et quoique, depuis le milieu du XVIIe siècle, d'autres peuples chrétiens soient accourus au secours de leurs frères de Pales-

tine, le peuple espagnol a continué à contribuer, plus que tous les autres ensemble, à un aussi pieux objet.

« Cette série prolongée et non interrompue de secours est venue donner au patronat la consécration du droit le plus légitime et le plus évident qu'on puisse supposer. Les titres que les lois canoniques assurent à la fondation, à la réédification, à la dotation d'un sanctuaire, puisent ici une nouvelle force dans la reconnaissance expresse de la Porte ottomane, dans l'acquiescement de tous les États de l'Europe, et dans les bulles de plusieurs souverains pontifes, qui se sont plu à seconder, du haut du siége apostolique, les louables efforts de nos ancêtres (1).

« On semble pourtant aujourd'hui vouloir mettre en doute les droits sacrés de Votre Majesté et de la nation à cet égard, ou du moins ne pas en tenir suffisamment compte. Par une foule de circonstances, que la sagesse de Votre Majesté apprécie, nous nous trouvons menacés de perdre le fruit de longs et pénibles travaux, en voyant ne point servir ou ne servir peut-être qu'au profit des étrangers nos propres subsides actuels (2), puisque ceux-là mêmes qui devraient, semble-t-il, travailler davantage au maintien de l'influence et du rôle du nom espagnol dans ces régions, ne montrent que de l'apathie ou de l'hostilité.

(1) « Il n'y a rien dans le patronat de l'Espagne, dit M. Eugène Veuillot (*l'Eglise, la France et le schisme en Orient*), qui puisse être comparé au protectorat de la France. L'action de l'Espagne ne s'étendait pas sur les sanctuaires eux-mêmes ; elle avait un caractère restreint, personnel ; elle ne s'appliquait en principe qu'aux franciscains. Or, ceux-ci exerçaient le droit de possession, comme représentant de l'autorité spirituelle, et non à d'autres titres. »

Cette dernière appréciation est peut-être assez contestable, mais toujours est-il que les observantins eux-mêmes recouraient à la France en bien des circonstances, à des époques où l'Espagne était assez puissante pour faire respecter les droits du *patronat* qu'elle exerçait. (*Note du traducteur.*)

(2) C'était évidemment pour mieux garder les subsides et les fonds de l'œuvre pie, que le gouvernement espagnol les *déposait* dans le trésor public ! (*Note du traducteur.*)

« Une semblable situation ne saurait être envisagée avec indifférence par le gouvernement de Votre Majesté, dépositaire de droits sacrés et incontestables et d'honorables et pieuses traditions ; par un gouvernement qui a en sa faveur la justice de sa cause, appuyée sur les lois du pays, sur les prescriptions du droit canonique (1) et sur les titres les plus inattaquables, au point de vue du droit international ; par un gouvernement qui, en prenant la défense d'une cause aussi sainte, est sûr de rendre un service éminent non-seulement à l'Espagne, dont il faut sauvegarder la dignité, la gloire et l'avenir, mais au monde catholique et civilisé, dont il faut protéger les intérêts ; par un gouvernement, enfin, qui, pour assurer le succès des démarches que les circonstances rendraient nécessaires, peut disposer des ressources d'une institution fondée par la piété nationale, laquelle administrée avec zèle et intelligence par des citoyens espagnols d'un caractère respectable, et déjà dignes de la reconnaissance publique par les services importants qu'ils ont rendus à la patrie, est appelée à produire d'excellents résultats.

« C'est pourquoi, vos conseillers responsables croient venu le moment d'agir avec décision et énergie pour faire prendre les droits de Votre Majesté et de la nation en aussi sérieuse considération qu'il convient, et pour empêcher en même temps qu'au milieu des luttes qui paraissent devoir s'élever en Orient, l'Espagne ne cesse entièrement d'être représentée près des saints lieux, et que les précieuses prérogatives qui ont coûté tant de sacrifices à nos pères ne tombent et ne disparaissent dans l'oubli.

« Par ces considérations, et sans préjudice des instructions qu'il sera bon de transmettre aux représentants de

(1) Quel respect du droit canonique, dans un moment où l'Espagne suivait si bien les funestes exemples de la révolution française ! (*Note du traducteur.*)

Votre Majesté à Rome, à Paris, à Constantinople, et autres points qu'il sera jugé nécessaire, le conseil des ministres, répondant aux nobles et généreuses intentions de Votre Majesté, a l'honneur de soumettre à son approbation souveraine le projet de décret suivant.

« Aranjuez, 24 juin 1853. — Je suis, Madame, aux pieds de Votre Majesté, — François de Lersundi.

DÉCRET ROYAL.

Adoptant les propositions qui m'ont été faites par mon conseil des ministres, je décrète ce qui suit :

Art. 1. Il est créé un consulat à Jérusalem, chargé de s'entendre avec les religieux franciscains espagnols résidant en Palestine, pour soutenir avec zèle les intérêts de la religion et de l'Etat, et pour empêcher que les anciens droits et prérogatives de ma couronne dans les lieux saints ne soient méconnus.

Art. 2. Est suspendu tout envoi direct de fonds provenant de l'*œuvre pie* aux religieux de Palestine. Ils devront être adressés au consul, pour que, de concert avec les pères franciscains, il les emploie à des objets conformes à l'institution de l'œuvre, sans l'intervention ni l'immixtion d'aucune autre autorité.

Art. 3. Les envois en argent ou en effets qui seront dorénavant faits aux lieux saints, auront lieu sur l'ordre exprès du ministre d'Etat, dont dépendra à l'avenir l'*œuvre pie de Jérusalem*. Le commissaire-général devra lui rendre compte tous les mois de la situation de l'œuvre, et lui verser tous les fonds qui auront été recueillis à son profit.

Art. 4. Une commission composée d'un diplomate, d'un agent du domaine, de deux ecclésiastiques, et de deux orientalistes, sera chargée d'examiner, sans désemparer, les archives de l'œuvre pie, l'état de ses fonds et ressources, et généralement tous les détails de l'œuvre qu'elle croira se rattacher à sa mission, pour ensuite me proposer les mesures qu'elle jugera propres à mener promptement et heureusement au but que je veux atteindre, et me présenter d'urgence un mémoire historico-légal sur le droit de la couronne d'Espagne au patronat des saints lieux.

Art. 5. Le commissaire actuel des saints lieux devra dresser, dans un bref délai, un tableau complet des biens et des créances de l'œuvre pie, en en remettant les titres à la personne que désignera à cet effet le ministre d'État. Il fournira également à la commission mentionnée dans l'article précédent toutes les données et tous les documents qu'elle pourrait exiger, pour lui faciliter le plein accomplissement de sa mission.

Art. 6. Le gouvernement ouvrira immédiatement des négociations avec le très-révérend nonce de Sa Sainteté dans ces royaumes, pour la révocation ou la modification des dispositions prises par la sacrée congrégation de la Propagande, qui pourraient porter préjudice aux droits de ma couronne en terre sainte.

Art. 7. Après une enquête convenable sur le choix du lieu et sur les autres points utiles à éclaircir, il sera destiné le plus tôt possible une maison à l'admission et à l'éducation de missionnaires franciscains pour la terre sainte.

Donné à Aranjuez le 24 juin 1853. — Signé de la main de la reine. — Le ministre d'État par intérim : François de Lersundi.

Que des changements se fussent introduits dans l'administration des fonds en terre sainte; que, par suite, plusieurs décisions des monarques espagnols eussent été foulées aux pieds; que, de son côté, la France essayât d'exercer, et parvint à exercer, en fait, une espèce de suprématie qui amoindrissait nos droits dans les lieux saints (1); tout cela était indubitable, et le gouvernement de Sa Majesté ne devait rien ignorer, puisque le commissariat-général avait porté à sa connaissance tout ce qu'il lui avait été possible d'apprendre par la correspondance officielle des religieux eux-mêmes. Maintenant, le décret du 24 juin était-il, par le fond de ses dispositions, comme par la forme et les termes de sa rédaction, une mesure opportune, celle qui convenait le mieux à la nature si délicate de l'affaire? C'est ce qu'il est assez difficile de croire. Pour notre part, nous dirons seulement que si, par cette brusque et singulière démonstration, par cet acte *de décision et d'énergie tendant à faire prendre en plus sérieuse considération les droits de l'Espagne*, on a donné lieu à ce que les prétentions de nos rivaux se soient produites sur une plus large échelle, si l'on a embarrassé par de nouveaux obstacles la voie des négociations qui auraient pu conduire à un résultat plus prompt et plus utile, il est également arrivé, comme une conséquence inévitable de la brusquerie et de l'inopportunité de la mesure, qu'elle n'a pu être appliquée que de la manière la moins favorable à l'établissement de l'œuvre pie. En effet, après le *consulat* de Jérusalem, qui, comme on le sait, a déjà été transformé en *commissariat royal auprès des lieux saints*, dont les frais sont à la charge de l'œuvre pie, et encore après la désignation du collége spécial, qu'est-il sorti du décret

(1) La France n'amoindrissait les droits de personne; elle ne s'occupait que des intérêts communs des catholiques. On le voit déjà par la lettre de Soliman à François Ier qui a été citée plus haut. Et dans toutes ses *capitulations*, la France stipulait toujours au profit de ses coreligionnaires les mêmes avantages que pour ses nationaux, du moins en ce qui concerne la liberté individuelle et l'exercice des droits des Latins à Jérusalem. (*Note du traducteur.*)

royal du 24 juin 1853? que s'est-il ensuivi? Que les envois de fonds à Jérusalem ont cessé, que les religieux espagnols ne reçoivent plus rien de leur patrie, et que 4,000,000, de réaux ont été tirés des caisses de l'œuvre pie, pour être versés à la caisse des dépôts ; c'est-à-dire, qu'on a réussi à ébranler le vénérable institut dans sa base fondamentale, d'une part, en plaçant les religieux espagnols dans la situation la plus critique pour la défense des intérêts de leur pays, et d'autre part, en prouvant qu'il n'est pas impossible de détourner les fonds de la fin unique, exclusive et sacrée à laquelle les destinait la pieuse générosité des fidèles.

Il est vrai que ces fonds ne bénéficiaient d'aucun intérêt dans les caisses de l'œuvre pie ; mais y aurait-il, par hasard, grand mal à laisser quelques sommes consacrées à un objet sacré, en dehors du courant des calculs et des spéculations du commerce? Et d'ailleurs, qui peut garantir le succès de semblables opérations? L'idée seule de spéculation mercantile répugne et semble comme ternir l'éclat, comme altérer le titre de valeurs de cette nature. Et puisque nous avons lâché le mot d'altération des valeurs, en fait, la caisse des dépôts et la caisse de l'œuvre pie sont-elles bien d'accord? Sans doute, celle-ci compte avoir, comme auparavant, 4,000,000 de réaux ; mais lui sera-t-il facile d'en disposer quand et comme elle l'entendra?

Il est donc visible que le mal qui, avant le 24 juin 1853, existait à l'extérieur, s'est révélé depuis à l'intérieur, sans disparaître pour cela de son premier siége, de manière que la plaie n'a fait que s'agrandir. Dans notre opinion, on s'est jeté étourdiment dans une fausse route, quand on a conseillé ce décret à Sa Majesté.

Si nous ne nous dissimulons aucunement les difficultés de la situation, nous n'en conservons pas moins l'espoir

qu'on entrera dans de meilleures voies pour assurer les destinées de l'œuvre pie. Le zèle de l'excellentissime commissaire-général nous est assez connu ; mais nous osons pourtant l'exhorter aussi vivement que possible à ne point se lasser dans ses efforts et dans ses démarches, jusqu'à ce que le gouvernement de Sa Majesté accorde à l'établissement de l'œuvre pie l'indépendance nécessaire à ce qu'il y a de sacré et d'exclusif dans son objet : cela n'empêchera point nos ministres d'agir dans l'intérêt de la représentation espagnole en terre sainte avec la prudente énergie que réclament l'affaire en elle-même et les circonstances actuelles. Voilà tout ce que, dans leur zèle religieux, les Espagnols demandent pour la conservation des saints lieux de Jérusalem, et pour la gloire de leur nom sur cette terre sacrée (1).

Pour terminer ce chapitre, rien ne nous paraît plus à propos que d'insérer l'*Appel aux chrétiens* publié par les membres du véritable discrétoire de terre sainte, et réimprimé à Madrid en 1850 par le commissariat-général, pour exciter la piété des fidèles.

APPEL AUX CHRÉTIENS.

« La Palestine a toujours été pour le véritable chrétien un objet d'amour, de respect, de vénération. Et pouvait-il ou peut-il en être autrement? C'est à Nazareth que s'est opéré le mystère de l'Incarnation du fils de Dieu; c'est dans les montagnes de Judée que la bienheureuse Vierge

(1) Cette page était déjà sous presse, lorsque Dieu daigna appeler à lui, le 1er mars dernier, l'excellentissime D. Miguel Golfanguer. En priant Dieu pour le repos éternel de ce digne et respectable ministre du sanctuaire, nous devons prier aussi pour que la vénérable institution de l'œuvre pie ne soit plus condamnée à courir les chances et les vicissitudes par lesquelles elle a passé depuis la suppression des ordres réguliers jusqu'en l'année 1844.

a visité sainte Elisabeth, et que l'Enfant Dieu a sanctifié son précurseur dès avant sa naissance; c'est à Bethléem que le Sauveur est né et a été adoré par les anges, les pasteurs et les rois. Voici le temple où il a été présenté à son Père éternel, où il a enseigné les docteurs, et d'où il a chassé ceux qui le profanaient; voici le Jourdain, dans les eaux duquel il voulut être baptisé par Jean-Baptiste; voici le désert où il a jeûné quarante jours. A Cana en Galilée, il changea l'eau en vin; sur le Thabor, il se montra dans toute la splendeur de sa gloire; à Béthanie, il ressuscita Lazare, et à Naïm, le fils de la veuve; en un mot, dans la Judée, dans la Samarie, dans la Galilée, Jésus, multipliant les miracles les plus étonnants, rendit la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la santé aux malades; il chassa les démons du corps des possédés, guérit les perclus et les estropiés, ressuscita les morts. Non, Jésus n'a fait et n'a pu faire partout que le bien. Le Verbe divin, essence de l'éternelle vérité, n'a enseigné ni pu enseigner que la véritable doctrine, la doctrine propre à assurer la félicité temporelle et éternelle de l'homme. C'est ainsi que s'écoula sa très-sainte vie. Nous arrivons enfin au Cénacle, où il lava les pieds à ses disciples et institua l'adorable sacrement de l'Eucharistie; à Gethsémani, où il pria et sua une sueur de sang, au palais d'Hérode, d'Anne, de Caïphe, où il fut déchiré de coups, couvert de crachats, meurtri de soufflets; au palais de Pilate, où il fut flagellé, couronné d'épines, condamné à mort; au Calvaire, où il fut crucifié et où il mourut pour racheter l'humanité... Le troisième jour il ressuscita; le quarantième jour, il monta du mont des Oliviers aux cieux; et à la fin du monde, il viendra juger tous les hommes réunis dans la vallée de Josaphat. Tous ces endroits et tant d'autres que nous ne nommons pas pour abréger cet écrit, se trouvent en Palestine. Comment donc s'étonner que cette terre sainte ait toujours été aimée, vénérée, respectée par tous les véritables chrétiens? Que le chrétien prenne en

mains les saintes Écritures, qu'il entende prêcher un ministre de l'Evangile, qu'il lise un livre pieux, c'est à peine s'il verra, s'il entendra, s'il lira autre chose que ce qui s'est passé en Palestine, ce qui y a pris son origine, ce qui y doit finir. Oui ; c'est là que les prophètes ont annoncé, que les patriarches ont désiré, que tous les justes de l'ancienne loi ont attendu avec impatience la venue du Messie, et c'est là qu'ont été accomplis toutes leurs prophéties et tous leurs désirs, et qu'a été comblée leur attente Là, le Père rendit témoignage à son fils ; le fils opéra la rédemption du monde, et l'Esprit-Saint mit, pour ainsi dire, le sceau à ce grand œuvre, en descendant sur les apôtres et en les remplissant de tous ses dons, avant qu'ils se répandissent par toute la terre pour prêcher l'Evangile. Oui ; c'est de la Palestine qu'est sortie la lumière qui a illuminé, éclairé et civilisé le monde. Cette terre est donc sainte à mille titres : sainte, pour avoir été foulée par tant de saints patriarches, prophètes et justes de l'Ancien Testament ; sainte, pour avoir été le berceau de tant et de si grands apôtres, de tant d'illustres martyrs, de tant de savants docteurs, et de tant d'admirables anachorètes, confesseurs et vierges du Nouveau Testament ; plus sainte, pour avoir donné le jour à l'incomparable Marie et à son très-saint époux Joseph ; et beaucoup plus sainte encore, pour avoir été le théâtre de la vie et de la mort, de la résurrection et de l'ascension de Jésus-Christ aux cieux.

« De là vient qu'il y a toujours eu des chrétiens en Palestine et à Jérusalem même. Oui ; en dépit de tant de persécutions, de désastres, de ruines qu'a soufferts cette cité sainte, elle a toujours renfermé de véritables adorateurs de Dieu, et dans tous les siècles, d'innombrables pèlerins l'ont visitée. On pourrait prouver cette proposition par beaucoup de témoignages incontestables ; mais forcés d'être courts, nous nous contenterons de citer quelques

faits qui font connaître immédiatement la vérité de l'assertion.

« Saint Pierre, prince des apôtres, convertit par ses deux premiers discours huit mille personnes à Jérusalem (1) : voilà déjà une nombreuse chrétienté. Saint Jacques le mineur fut nommé premier évêque de la ville sainte; il eut pour successeur Siméon, et l'on rencontre ensuite une série de treize évêques de race juive, occupant le siége de Jérusalem depuis le règne de Tibère jusqu'à celui d'Adrien. Voici les noms de ces évêques : Juste, Zachée, Tobie, Benjamin, Jean, Matthias, Philippe, Sénèque, Juste II, Lévi, Ephra, Joseph et Judas (2). L'empereur Adrien persécuta et dispersa les chrétiens de la ville sainte; mais à peine l'Église de race juive fut-elle dispersée, que se forma au sein de Jérusalem l'Église de race gentile, c'est-à-dire, des gentils convertis au christianisme. Son premier évêque fut Marc, et l'historien Eusèbe nous donne aussi la liste de ses successeurs jusqu'au temps de Dioclétien : ce furent Cassien, Publius, Maxime, Julien, Caïus, Symmaque, Caïus II, Julien II, Capiton, Valens, Dolichius, Narcisse, Dius, Germanion, Gordius, Alexandre, Mazabane, Hyménée, Zabdas et Hermon (3). Nous savons donc que, dans les trois premiers siècles, les chrétiens ne manquèrent pas à Jérusalem, pour rendre le culte à Dieu, et pour vénérer les saints lieux de la manière qui était possible.

« Au commencement du IV[e] siècle, l'empereur Constantin donna la paix à l'Eglise. Sa mère, l'impératrice Hélène, vint à Jérusalem en l'an 327, sous l'épiscopat de Macaire; elle détruisit les temples de Venus et de Jupiter, qu'Adrien avait élevés, le premier sur le Calvaire, et le second, sur le

(1) Actes des apôtres, chap. II et IV.
(2) Eusèbe, Histoire ecclésiastique, liv III, chap 35 et liv. IV. chap. 5.
(3) Hist. ecclés. liv. V, ch 12; liv. VI, ch. 10 et 11; liv. VII, ch. 5, 21 et 28.

tombeau du Sauveur; elle chercha et trouva la croix sur laquelle Jésus-Christ est mort, ainsi que le sépulcre dans lequel il a été enseveli; elle érigea au-dessus un temple magnifique; un autre sur le mont des Oliviers, en mémoire de l'ascension du Seigneur, et un troisième, à Bethléem, où naquit le Messie. S. Jérôme, illustre docteur de l'Eglise, vint en Palestine et se retira à Bethléem vers l'an 385: il nous a laissé, en plusieurs endroits de ses ouvrages, le tableau le plus complet des lieux saints. « Il serait trop long, écrivait-il à Marcelle, de parcourir tous les âges, depuis l'ascension du Seigneur jusqu'au temps où nous vivons, pour compter combien d'évêques, combien de martyrs, combien de docteurs ont visité Jérusalem; ils auraient cru avoir moins de piété, et moins de science, s'ils n'avaient adoré Jésus-Christ aux lieux mêmes où l'Evangile a commencé à briller du haut de la croix. » Le même saint docteur affirme (1) qu'il venait à Jérusalem des pèlerins de l'Inde, de l'Ethiopie, de la Bretagne, de l'Hibernie, et qu'on les entendait chanter dans leurs diverses langues les louanges de Jésus-Christ autour de son très-saint tombeau. Il dit aussi que, de toutes parts, on envoyait des secours au saint mont Calvaire. Il énumère, en outre, les principaux lieux de dévotion de la Palestine, et ajoute que la seule ville de Jérusalem renfermait tant de sanctuaires, qu'il était impossible de les parcourir tous en un jour. Au quatrième siècle, sainte Paule, matrone romaine, et sa fille sainte Eustochie, se rendirent également en Palestine: elles vécurent et furent enterrées à Bethléem.

« Au Ve siècle, l'impératrice Eudoxie, femme de Théodose le jeune, fit deux pèlerinages à Jérusalem, bâtit plusieurs monastères dans la cité sainte, et y finit ses jours dans la retraite. Au VIe siècle, saint Grégoire de Tours écrit qu'un de ses diacres fit le voyage de terre sainte avec quatre autres pèlerins, et qu'il y avait à Jérusalem un

(1) Saint Jérôme, lettre XXII.

grand monastère où l'on recevait les voyageurs. Au VII[e] siècle, Chosroës, roi de Perse, enleva de Jérusalem la croix sur laquelle expira le Sauveur. L'empereur Héraclius la reconquit et la replaça sur le mont Calvaire. Dans ce siècle calamiteux, les fidèles surent conserver avec une constance invincible et visiter avec un zèle incomparable le saint sépulcre, et dans les siècles suivants, les pèlerinages en terre sainte continuèrent plus fréquents encore que dans les siècles antérieurs (1).

« Enfin, ces lieux saints, que les armées des Croisés n'ont pu conserver un siècle entier, voilà six siècles que les mineurs de Saint-François les gardent sans autres armes que la charité, la patience, la résignation, au milieu de toute sorte de maux. La première bulle publiée par le pape Grégoire IX en faveur des frères mineurs de terre sainte et qui commence par ces mots : *Si ordinis fratrum minorum*, est de l'an 1230. Après lui, beaucoup d'autres souverains pontifes leur rendirent le même témoignage,

(1) On peut se reporter à cet égard aux détails que donne M. Sobrino dans le premier volume de l'Histoire de la terre sainte (VI[e] partie). Mais nous devons profiter de cette occasion pour signaler une erreur assez singulière, dans laquelle M. Poujoulat a entraîné notre savant auteur. L'un et l'autre disent (voir p. 148, 1[er] vol.) « que Lietbert, archevêque de Cambrai, conduisit jusqu'à trois mille personnes au lointain et pieux pèlerinage. » Mais ces trois mille pèlerins étaient bonnement les ouailles du prélat qui, à son départ pour la terre sainte, lui avaient fait conduite *jusqu'à quelques milles au delà de Cambrai.*

Nous devons cette remarque à l'obligeance de l'érudit auteur de l'intéressant ouvrage que nous avons déjà cité (*Description des tombeaux de Godefroid de Bouillon et des rois latins de Jérusalem*, par M. le baron de Hody). Elle a été également faite par M. Henri Von Sybel, dans son *Histoire de la première croisade* (Dusseldorf, 1841). Michaud a commis la même méprise (*Histoire des Croisades*, livre 1[er]). Cependant le texte de la vie de saint Lietbert (par Radulphus ou Raoul, éditée par les Bollandistes, tome IV, mois de juin) porte expressément : *prosequitur eum ad tria milliaria, non sine lacrymis et immensis gemitibus omnis œtas utriûsque sexûs.*

On ne s'explique cette erreur que par la distraction de l'annotateur (Godefroi Heuschenius) qui a mis en marge du texte en cet endroit : *egressus Lietbertus cum tribus millibus.* (*Note du traducteur.*)

jusqu'au pontificat de Grégoire XVI. Ce grand pape, dans son bref du 25 mars 1841, *In supremo Episcopatûs culmine*, après avoir dit qu'il se croyait obligé d'envoyer des missionnaires dans le monde entier, pour l'affermissement et la propagation de la foi, ajoute, entre autres, ces mémorables paroles : « Il semble néanmoins que ces contrées confiées aux frères mineurs de Saint-François, gardiens de terre sainte, dont la mission est certainement si grande et si fatigante, réclament d'une manière toute particulière notre attention et notre sollicitude. Outre qu'ils sont chargés de veiller à la conservation et au culte des sanctuaires de la Palestine, que Jésus-Christ notre Seigneur a consacrés par sa présence et par sa passion. ils sont aussi chargés du soin des fidèles catholiques du rite latin, et parfois des chrétiens orientaux; enfin, ils doivent travailler, avec toute l'ardeur dont ils sont capables, à ramener dans le chemin de la vérité les schismatiques, les hérétiques, les infidèles, et à les faire entrer dans l'unique bercail de Jésus-Christ, qui est l'Église catholique. » Voilà en peu de mots la preuve de ce qui a été dit plus haut : voyons maintenant si les frères mineurs de terre sainte remplissent les obligations marquées par Grégoire XVI.

« Les frères mineurs ont conservé et conservent les saints lieux, il faudrait dire avec une pieuse obstination telle, que ni les travaux, ni les persécutions, ni la mort même ne les ont intimidés. En témoignage de cette vérité, les gardiens de terre sainte peuvent citer les noms de plusieurs martyrs qui sont morts pour la foi et pour la défense des sanctuaires, et de beaucoup d'autres religieux qui, sans mourir, subirent les horreurs de la prison, la bastonnade, et toute sorte de mauvais traitements et d'outrages pour la même cause. Au milieu d'une foule d'exemples, nous en choisirons un seul. Lorsque les Turcs expulsèrent par la force brutale nos religieux du couvent du saint mont Sion, la communauté resta pendant l'espace de douze ans dans

une grotte hors de Jérusalem, non-seulement condamnée aux peines et aux privations qu'il est facile d'imaginer, mais encore en butte aux coups, aux insultes et aux menaces des infidèles. Oui ; c'est par la force brutale, et seulement par la force brutale, que les Turcs, soit excités par le fanatisme, soit séduits par l'or des schismatiques et des hérétiques , ont pu nous arracher quelques-uns de nos sanctuaires, comme le saint mont Sion, le mont des Oliviers, d'où le Seigneur est monté aux cieux, et un autre. Nous n'avons pas perdu toutefois l'espoir de les recouvrer, si arrive le jour où la voix de la raison et de la justice puisse être entendue et écoutée dans ce pays, et où les gouvernements catholiques veuillent déployer plus de zèle pour les saints lieux.

« Quant au culte que les frères mineurs rendent au Seigneur dans la Palestine, tous les pèlerins qui, de toutes les nations, viennent en terre sainte, l'ont vu et le voient tous les jours. La communauté du Saint-Sépulcre chante à minuit les matines et les laudes de l'office divin , récite les matines et les laudes de l'office de la Vierge, et vaque ensuite à l'oraison mentale. A quatre heures et demie du matin, ont lieu les messes basses. A six heures , on récite les petites heures du petit office, on chante prime et tierce de l'office divin , puis la messe conventuelle. — A dix heures, sexte et none — à une heure après-midi, on récite les vêpres et les complies du petit office, et l'on chante les vêpres de l'office divin. A quatre heures , chant des complies, procession et visite des douze chapelles et sanctuaires que contient cette même basilique du Saint-Sépulcre. Ajoutez à tout cela l'austérité de la règle séraphique , les jeûnes prolongés des carêmes de l'Eglise et de l'ordre, et le séjour de la communauté enfermée sous clé, gardée par le gouvernement turc dans un endroit humide et privé d'air , et vous saurez quel genre de vie mènent les religieux mineurs du très-saint sépulcre. Il est tel,

que les supérieurs les relèvent et les remplacent de trois mois en trois mois, pour prévenir de nombreux cas de maladie. Au couvent de Saint-Sauveur à Jérusalem, il y a autant, et quelquefois plus d'exercices de chœur qu'au Saint-Sépulcre, surtout quand le révérendissime père gardien ou l'excellentissime patriarche D. José Valerga officie pontificalement. Ce digne patriarche n'a pas d'autre église patriarcale ni d'autre chapitre que l'église et la communauté des frères mineurs : ils sont ses chanoines, ses synodaux, ses conseillers, en un mot, ses agents et ses instruments dans l'accomplissement de ses fonctions et la direction du diocèse. Dans les autres couvents de terre sainte, on célèbre aussi les offices divins posément, gravement, grandement, et dans tous on pratique les austérités de la règle de Saint-François, l'oraison, les jeûnes, les abstinences prescrits par l'Église et par l'ordre. Dans les hospices, où se trouvent seulement deux ou trois religieux prêtres, il est impossible de faire les offices et cérémonies qui ont lieu dans les couvents, tant parce que les religieux sont peu nombreux, que parce qu'ils sont continuellement occupés à la prédication de l'Evangile, à l'instruction de la jeunesse, à la direction des paroisses ; mais on n'en observe pas moins la règle séraphique, les jeûnes, les abstinences, la pratique de l'oraison, de la lecture spirituelle et des autres actes de la vie religieuse. En outre, aux jours de fête, on y célèbre les divins offices avec toute la solennité possible, à la plus grande édification des fidèles assistants. Quand ce serait là tout, ce suffirait pour que tout chrétien vît avec affection les frères mineurs de terre sainte ; mais il y a plus.

« Les hommes ont admiré, admirent et doivent admirer les missionnaires catholiques, qui abandonnent leurs parents et leur famille, et renoncent à leurs aises et à leur patrie, pour aller prêcher l'Evangile à travers le monde. On loue les missions de la Chine, du Tonquin, du Canada

et des autres contrées. On leur envoie des aumônes pour pourvoir aux nécessités du culte, des missionnaires et des fidèles. Il n'y a rien de plus juste que ces aumônes, que ces éloges décernés aux hommes apostoliques. Dieu lui-même s'y joint, en disant : « Que beaux sont les pieds de ceux qui évangélisent la paix, de ceux qui évangélisent les biens éternels ! »

« Eh bien ! les frères mineurs de terre sainte ont aussi leurs missions au milieu des infidèles. On ignore communément et par suite on n'apprécie pas ce titre de plus qu'ils ont aux sympathies de la chrétienté. C'est pourquoi nous les nommons ici ; ce sont les missions de Jérusalem, de Saint-Jean-dans-la-Montagne, de Bethléem, de Ramla et de Jaffa, en Judée ; de Nazareth et de Saint-Jean-d'Acre, en Galilée ; d'Arnica et de Nicosie, en Chypre ; de Saïde, de Latakié, de Damas, d'Alep et de Tripoli, en Syrie ; du Caire, d'Alexandrie, de Rosette et de Fagum, en Egypte ; au total, dix-huit missions, qui forment autant de paroisses comprenant, les unes, 300 chrétiens, les autres, 700, d'autres 1,000. On les évangélise en langue arabe, qui est la plus répandue dans ces pays. Les gardiens de terre sainte ont des collégesoù les religieux puissent apprendre l'arabe, et puiser les autres connaissances nécessaires au sacré ministère. En outre, il y a, dans presque toutes les missions, des écoles pour les petits garçons, et dans plusieurs, pour les jeunes filles. Des maîtres des premières écoles, les uns sont religieux mineurs, les autres, séculiers ; des maîtresses des secondes, quelques-unes appartiennent au tiers-ordre de Saint-François; mais tous sont dirigés par le gardiennat de terre sainte, qui paie les maîtres laïques. L'instruction de la jeunesse est gratuite, et en différentes localités, les religieux de terre sainte vont jusqu'à enseigner, aussi gratuitement, les langues arabe, grecque et italienne, et d'autres choses utiles aux particuliers comme au développement de la civilisation chrétienne. Non; les frères mi-

neurs de terre sainte n'épargnent ni travaux ni fatigues, pour que la religion catholique, et avec elle la civilisation chrétienne, fasse des progrès dans et hors de la Palestine. Dans ces dernières années, on a construit une belle église à Arnica; on en bâtit en ce moment une autre à Alexandrie, fort nécessaire pour les milliers de catholiques qui s'y trouvent; Bethléem, Jaffa, Jérusalem ont vu s'ouvrir de nouvelles écoles pour les enfants des deux sexes; on a arrangé deux maisons, l'une à Jaffa, l'autre à Jérusalem, pour recevoir les jeunes filles, que doivent former et instruire les dames de Saint-Joseph, dont trois sont déjà arrivées à Jérusalem. On a élevé une jolie chapelle dans la cour de Pilate où Jésus-Christ fut flagellé, et un grand hospice pour les pèlerins, non loin du couvent de Saint-Sauveur. C'est dans ce couvent qu'on a établi une imprimerie, qui est dirigée par un religieux mineur prêtre, et destinée à pourvoir de livres en arabe et autres langues toutes les écoles du gardiennat et les pauvres chrétiens du Levant. On a déjà commencé à imprimer des ouvrages pour combattre les erreurs des infidèles, des schismatiques et des hérétiques. Une mission nouvelle va être fondée à Gaza, dont beaucoup d'habitants sont disposés à embrasser la foi catholique. Tout cela, et ce que l'on pourrait ajouter, prouve que les frères mineurs de terre sainte ne négligent aucun moyen pour hâter les progrès de la foi et de la civilisation dans le Levant. C'est ce qu'a reconnu et écrit à Rome l'excellentissime D. José Valerga, très-digne patriarche de Jérusalem; c'est ce qu'ont également reconnu une foule d'autres personnages, européens et américains, qui sont venus visiter la terre sainte, et n'ont pu s'empêcher de s'écrier avec admiration : « ces religieux de terre sainte font beaucoup et ne publient rien, et ils se laissent condamner en silence! »

« Mais toutes ces œuvres entraînent de grandes dépenses. Les gardiens de terre sainte ont à pourvoir aux besoins du

culte de dix-huit églises paroissiales et à l'entretien de plusieurs centaines de lampes allumées au saint tombeau, à Bethléem, à Nazareth et en beaucoup d'autres sanctuaires; ils ont à veiller à la conservation et aux réparations de vingt-trois couvents et hospices, et d'autant d'églises qui en dépendent; ils ont à fournir le nécessaire à la vie des religieux, des pauvres chrétiens, des veuves, des orphelins et des pèlerins. Dans le courant de l'année 1847, ils ont fait aux pauvres, sans compter le reste, l'aumône de 156,654 livres de pain. En outre, ils doivent lutter contre les Turcs et les schismatiques, qui ne cessent de leur intenter des procès pour nous enlever quelque sanctuaire, sans autre raison que celle de la force brutale. Puis, il faut réparer la coupole du Saint-Sépulcre qui menace ruine; car si nous ne faisons pas ces réparations, les schismatiques les feront, avec la prétention de nous ôter par là tous nos droits, et même de nous chasser du Saint-Sépulcre. Il faut agrandir l'église de Saint-Sauveur, qui est l'église paroissiale de Jérusalem, et ne peut contenir la moitié des catholiques que compte la ville sainte. Enfin, il faut relever les ruines du sanctuaire de la Visitation, ouvrir quelques écoles de plus pour les enfants de l'un et l'autre sexe, et une maison pour les orphelins... Il faut... Il faut tant d'autres choses pour assurer le progrès de la foi et de la civilisation !

« D'autre part, les aumônes de l'Europe vont en diminuant. Si elles continuent à baisser, les gardiens de terre sainte ne pourront plus faire face aux dépenses indispensables, et parfois plus même à la subsistance des religieux. Si ce cas arrive, tout est perdu. Et y a-t-il un seul véritable catholique au monde qui consente à la perte des saints lieux où Jésus-Christ nous a rachetés au prix de sa propre vie ? y en a-t-il un seul qui puisse voir avec indifférence tomber au pouvoir des infidèles, des schismatiques, des hérétiques, tous les sanctuaires de la Palestine, pour la

conservation desquels les catholiques des siècles passés ont fait tant de sacrifices? qui ne souffre à la pensée de voir se fermer les portes des saints lieux, pour les catholiques des siècles à venir? et à la vue de la perte de tant de missions, de tant de chrétiens, de tant de pauvres petits innocents, qui deviendront la proie de loups carnassiers, ennemis de Jésus-Christ? Bien plus; les catholiques grecs, arméniens, cophtes. et autres, des rites orientaux, ne se maintiennent dans leur fidélité à l'Eglise, que grâce à la présence et à l'appui des catholiques latins et des missionnaires du Levant. Ceux-ci ne pourraient disparaître sans que ceux-là faiblissent, et peut-être se laisseraient-ils entièrement séduire par les schismatiques de leur nation; et dans ce cas, il faudrait perdre tout espoir de convertir et de ramener les schismatiques à l'unité de l'Église catholique. Quel chrétien pourrait contempler cette perspective, sans sentir son cœur battre dans sa poitrine? Les frères mineurs de terre sainte ne croient pas qu'il puisse y avoir un seul catholique au monde, capable d'une pareille insensibilité; ils ne craignent point, par conséquent, qu'il puisse leur arriver d'être réduits à abandonner la Palestine faute de moyens de subsistance. C'est pourquoi ils jettent un cri de détresse aux catholiques d'Asie, d'Afrique, et surtout aux catholiques d'Europe et d'Amérique, et les supplient de tourner un regard de pitié vers les lieux saints, vers les missions du saint gardiennat. Plusieurs souverains pontifes ont fait un pareil appel, et entre autres, Pie VI, d'heureuse mémoire. Ce grand pape s'exprime ainsi, dans sa bulle du 31 juillet 1778, *inter cæteras*, après avoir parlé des besoins de la terre sainte et des catholiques qui l'habitent : « Nous recommandons et même nous ordonnons, en vertu de la sainte obéissance, à tous nos vénérables frères, patriarches, archevêques, évêques, et à nos chers fils les ordinaires de tous lieux, ainsi qu'à tous les généraux et supérieurs de tous ordres, congrégations ou instituts réguliers quelconques et à chacun d'eux en

particulier, et de même à tous les recteurs des églises paroissiales, par suite de la vénération qu'ils doivent professer et qu'ils professent pour les saints lieux, et de l'obligation qu'ils ont de défendre la religion catholique... de songer à exposer dans tout son jour la déplorable situation des lieux saints et des catholiques qui les habitent afin de recueillir des aumônes pour la terre sainte... pour y conserver et étendre le culte divin, pour soutenir les ministres sacrés, pour nourrir les pauvres et infortunés chrétiens qui y persévèrent dans la foi orthodoxe, et pour y faire d'autres œuvres de piété et de miséricorde. » C'est par ces paroles si dignes d'attention et de respect, que nous voulons finir et que nous finissons cet appel qu'adresse aux chrétiens le vénérable discrétoire de terre sainte. »

ONZIÈME PARTIE.

VISITE DES SAINTS LIEUX.

Il n'est pas possible de comparer ou de confondre une excursion dans la ville sainte de Jérusalem avec un voyage dans une autre partie quelconque du globe. Matériellement, il ne s'agit, en ce dernier cas, que de franchir de grandes distances et d'explorer des parages éloignés; mais après cela, tout est différent dans un voyage en terre sainte : c'est là un voyage qu'on peut appeler purement spirituel ; car les frivoles intérêts de la terre n'y entrent pour rien, et ne peuvent en aucune façon stimuler le pèlerin.

Les sciences, l'industrie, le commerce, ces trois mobiles puissants qui poussent sans cesse l'intelligence et le cœur de l'homme, n'ont rien à offrir en Palestine à cette avidité de gloire mondaine qui nous dévore. On ne trouve pas là de vieilles bibliothèques, dont les parchemins poudreux renferment des trésors d'érudition, ni de monuments de l'art à admirer, ou de merveilles de la nature à observer. Point d'industrie qui puisse augmenter nos jouissances; point de commerce qui puisse exciter notre cupidité ; point de mouvement, de bruit, de vie, au point de vue matériel ;

il n'y règne que le silence et la solitude. C'est que dans ce petit coin de l'univers, dans cette région extraordinaire, plus merveilleuse que toutes les merveilles, les choses matérielles disparaissent, afin que l'esprit immortel qui nous anime retentisse mieux des plus vifs échos d'un autre monde.

Voilà comment on s'explique que, quand aujourd'hui les communications sont devenues si faciles entre tous les points du globe, quand il est si simple, si commun si ordinaire, de courir dans les contrées les plus reculées et d'en revenir en peu de temps, les voyages à Jérusalem soient néanmoins si rares. Il est matériellement facile d'aller en Palestine et de parcourir cette contrée ; mais nous ne sentons pas cet aiguillon moral de la ferveur religieuse, qui nous rendrait ce pèlerinage si intéressant. L'Europe est encore enveloppée dans le tourbillon qu'ont soulevé les idées du XVIIIe siècle ; nous sommes toujours entraînés par la séduisante tentation de substituer les sophismes de l'homme aux préceptes de la Divinité, toujours tourmentés du besoin de placer notre bonheur dans les plaisirs attrayants et dans les pompes du monde sensible : qui penserait à tourner les yeux vers la désolée Jérusalem, pour gémir sur les malheurs de la terre et ne se réconforter l'ame que par la perspective des magnificences du ciel ? Le voyage en terre sainte demande qu'on fasse comme abstraction des choses du monde ; il suppose, disait Châteaubriand, que l'esprit se trouve exempt de préventions et peu disposé à de vaines disputes, et que la Bible et l'Evangile à la main, le pèlerin ouvre volontiers son cœur aux accents de la vérité infaillible qui, dans ces lieux mêmes, nous a été annoncée. Hélas ! qui se trouve aujourd'hui dans ces dispositions calmes et sereines ? qui s'enthousiasme à l'idée de parcourir la terre sainte, la Bible et l'Évangile à la main, lorsque tous les hommes ne semblent plus songer qu'à remuer le monde et à satisfaire leur ambition par la

réalisation de leurs innombrables systèmes philosophiques, par l'application de leurs mobiles théories politiques? Nous sommes enfoncés au milieu de questions inextricables et de disputes sans fin, et la paix a fui loin des ames : nos oreilles n'entendent que les cris furieux de la païenne Babylone, et les concerts suaves et mystérieux de la céleste Jérusalem se perdent dans l'espace.

Mais sans nous laisser aller à des considérations de ce genre, écoutons ce que nous dit M. Poujoulat sur les pèlerins qu'on rencontre de nos jours à Jérusalem. (1)

« En voyant la foule des pèlerins qui couvrent en ce moment les chemins de la cité sainte, ma pensée me transporte naturellement à ces temps du moyen âge où partaient de tous les points de l'Europe les chrétiens qui venaient adorer le saint tombeau. On commença, sept ou huit siècles avant la première Croisade, à entreprendre ces voyages de Jérusalem. Dans ces temps reculés, il n'y avait rien de grand comme un pèlerinage en Palestine ; le pèlerin partait accompagné du respect des peuples ; l'épée des chevaliers le défendait comme l'orphelin et la veuve ; à son retour, il était considéré comme un être auguste et sacré. Le pèlerin de ces vieux âges était vénéré comme ces envoyés de Dieu, qui, au temps d'Abraham et de Jacob, visitaient parfois les hommes sous la forme de voyageurs. C'est sans doute à cette cause qu'il faut attribuer la conservation d'un si grand nombre de récits de pèlerinages : une relation du pieux voyage était chose trop précieuse et trop intéressante, pour ne point occuper le premier rang parmi les monuments historiques de

(1) *Correspondance d'Orient*, par MM. Michaud et Poujoulat, tome 4, lettre CIV. — Cette lettre a été écrite de Jérusalem en février 1831 ; mais l'on peut dire que depuis cette époque, il n'y a point eu de changement quant aux principaux faits qu'elle contient. (*Note de l'auteur.*)

Faisons remarquer toutefois qu'il y a de nos jours bien plus de sécurité sur les routes de Palestine. (*Note du traducteur.*)

l'époque. Les relations de nos anciens pèlerins respirent ce saint enthousiasme, cette dévotion ardente qui devaient plus tard produire les guerres de la croix ; tous les lieux saints y sont décrits avec un soin minutieux et une exactitude scrupuleuse, qui ne permettent point d'omettre les plus minces détails du pèlerinage. On sait que les pèlerins, au moment de leur départ pour Jérusalem, recevaient de leur évêque ou de leur curé le bourdon et l'esclavine, et en outre, une lettre qui, en guise de passe-port, leur servait de recommandation près de tous les fidèles. Il y avait pour eux à Jérusalem un hospice, aux portes duquel on allait les recevoir avec la croix, pour les conduire ensuite aux cellules qui leur étaient destinées, et où on leur lavait les pieds. Le pèlerinage n'obligeait alors à payer que deux tributs, l'un en entrant dans Jérusalem, l'autre, au moment de visiter le saint sépulcre.

» Les cérémonies qui avaient lieu à la réception des pèlerins francs, ont été observées jusqu'au siècle dernier au couvent de Saint-Sauveur ; mais depuis cinquante ans que l'Europe s'est si peu souvenue de Jérusalem, ces antiques et touchants usages ont disparu. Quand on pense qu'il y eut un temps où les routes de Jérusalem ne pouvaient point contenir l'immense multitude des peuples de l'Occident ; quand on pense que, durant un espace de plus de mille ans, on n'a rien connu en Europe qui fût plus saint et plus glorieux que le pèlerinage au tombeau du Christ, peut-on laisser de s'étonner en voyant que le nom de Jérusalem nous soit devenu aujourd'hui presque indifférent ? En ces derniers temps, une armée française a parcouru les côtes de la Palestine et les territoires de Jaffa et de Saint-Jean-d'Acre, Nazareth et le Thabor : est-elle allée visiter Jérusalem ? *Jérusalem n'entre point dans ma ligne d'opérations ;* voilà ce que Bonaparte répondit à celui qui lui proposait de marcher sur la ville sainte, pour laquelle, à une autre époque, l'Occident entier avait pris les armes.

» Les pèlerins qui affluent aujourd'hui à la ville sainte appartiennent tous aux régions de l'Orient. Vous savez, écrivait M. Poujoulat à M. Michaud, que les couvents grecs et arméniens sont soutenus principalement par les aumônes des pèlerins de leurs nations ; de manière que la cessation des pèlerinages les réduirait bientôt à un état de misère tel, qu'ils ne pourraient plus subsister à Jérusalem. En outre, comme la ville sainte n'a ni commerce ni revenus ou produits territoriaux, elle ne pourrait même pas nourrir ses habitants, sans ce concours d'étrangers qui viennent tous les ans lui apporter leurs trésors. Jérusalem n'a d'autre ressource que ses saintes ruines, semblable à une pauvre reine qui n'a plus ni palais ni couronne, et qui, assise sur les bords des chemins, cherche à exciter la compassion des passants en leur montrant les lambeaux déchirés de son manteau de pourpre, et en leur parlant de son ancienne gloire.

» Les pèlerins arrivent aux mois de janvier et février, ou, au plus tard, dans les premiers jours de mars, et ne s'en vont qu'après la célébration des fêtes de Pâques. Autrefois, c'était aussi à cette époque que les pèlerins d'Occident avaient accoutumé de se rendre à Jérusalem. Je vois des pèlerins de toutes les nations chrétiennes de l'Orient, des Grecs, des Arméniens, des Abyssins, des Syriens, des Cophtes ; car toutes les sectes se rassemblent ici : on y rencontre également beaucoup de juifs et même des pèlerins turcs : Jérusalem est une ville sainte même aux yeux du musulman. Toutes ces caravanes chrétiennes arrivent ici par troupes sous les ordres d'un chef, à la manière des grues et des cigognes dans leurs émigrations : elles marchent emportant avec elles toutes les provisions du voyage, et avec les ustensiles de cuisine suspendus aux flancs de leurs chameaux et de leurs mulets. Ce sont des familles entières qui cheminent suivies de tout leur attirail domestique, comptant pour rien les fatigues

d'un voyage de plusieurs centaines de lieues, marchant du matin jusqu'au soir, gênées tantôt par la pluie, tantôt par les ardeurs du soleil, campant la nuit en pleine campagne, et vivant, quand les provisions sont épuisées, de tout ce qu'elles trouvent, comme les oiseaux du ciel; et ce ne sont point seulement des gens robustes qui s'imposent tant de fatigues et de privations, mais des vieillards débiles qui ne veulent point mourir sans avoir vu Jérusalem, mais des femmes et de jeunes filles destinées à une vie douce et agréable, mais jusqu'à des enfants, qui viennent faire l'apprentissage des souffrances de la vie sur les routes de la ville où leur Dieu a souffert, où leur Dieu est mort. Quoique la pieuse caravane n'ait pas entrepris le voyage sans armes, elle tombe néanmoins parfois entre les mains des Bédouins rapaces. Que de larmes alors ! que de regrets ! car il faut de l'argent, et beaucoup d'argent pour pouvoir terminer le pèlerinage. On travaille dix ans, vingt ans, pour amasser de quoi faire le saint voyage. Une famille chrétienne va parfois dépenser à Jérusalem le produit du travail de toute sa vie.

» Comme je visite fréquemment les patriarches grec et arménien et que je passe la moitié de la journée avec les voyageurs de toutes les nations, je suis à même de vous faire connaître tous les détails qui se rapportent aux pèlerins. Arrivés aux portes de Jérusalem, ils attendent que tous les retardataires de la troupe les aient rejoints, afin d'entrer réunis : un des gardiens de la porte de Bethléem (vous savez que c'est par cette porte que les pèlerins entrent dans la ville sainte) annonce leur arrivée au gouverneur, qui autorise leur entrée, moyennant le tribut d'usage. Toutes les nations, excepté les Turcs et les Francs, paient quarante paras par tête à l'entrée, et autant à la sortie. Chaque nation se dirige aussitôt vers son couvent, accompagnée d'un des supérieurs du monastère, où les pèlerins sont logés et nourris les deux premiers jours; le

troisième, on porte les noms de chacun sur un registre, et l'on en exige une somme proportionnée à ses facultés : les uns paient quinze cents piastres, les autres mille, les plus pauvres six cents (1); après quoi on leur cherche un autre logement pour tout le temps qu'ils doivent passer dans la ville, et ce n'est pas le monastère, ce sont les pèlerins eux-mêmes qui doivent payer ce loyer. En outre, on les oblige à payer une somme particulière pour chaque lieu saint qu'ils veulent visiter, et dans ces visites ils sont accompagnés d'un prêtre de leur nation. Aucun pèlerin ne peut entrer dans l'église du Saint-Sépulcre sans un permis qu'accorde l'autorité musulmane moyennant finance, bien entendu. Enfin, et vous aurez peine à croire ce que je vais vous dire, la confession est devenue pour les prêtres grecs une des branches les plus lucratives de leur commerce religieux, de sorte que c'est seulement à force d'argent qu'un pèlerin obtient le pardon de ses péchés. Vous pourrez juger par là de ce que doit coûter à un grec ou à un arménien le pèlerinage à Jérusalem.

» Les pèlerins catholiques trouvent dans le monastère latin une hospitalité généreuse, et ne dépensent pas un seul *para* pour accomplir leurs actes de dévotion : les Grecs et les Arméniens, qui ne voient rien de semblable chez eux, doutent qu'on puisse acquérir à aussi bon compte le salut éternel.

» La nation arménienne, qui est la plus riche, la plus ignorante et la plus superstitieuse des nations chrétiennes d'Orient, laisse à son couvent de Jérusalem des sommes énormes : il y a des pèlerins qui poussent leur dévotion jusqu'à donner de quinze à vingt mille piastres ; j'ai vu un chrétien de cette secte qui a donné cent mille piastres à son patriarche, croyant s'assurer par ce moyen une des

(1) C'est-à-dire les uns plus de cinq cents francs, les autres plus de trois cents, les plus pauvres environ deux cents.... (*Note du traducteur.*)

premières places dans le royaume des élus. En conversant avec les pèlerins grecs et arméniens de Jérusalem, j'ai compris que la plupart d'entre eux sont persuadés qu'on peut avec de l'argent obtenir une place dans le ciel. Mais tous les jours, j'entends dire que le monastère arménien montre les exigences les plus tyranniques envers les pèlerins qui ne sont pas volontairement généreux : de là vient que les Arméniens de Constantinople, qui sont un peu moins ignorants que ceux des autres pays, s'en sont déjà plaints, et que plusieurs ont annoncé publiquement l'intention d'embrasser la foi romaine : il en est même qui l'ont juré sur le saint sépulcre. Tout cela néanmoins n'empêchera pas les exactions; car les abus qui prennent leur source dans l'intérêt, qui font vivre un grand nombre d'hommes, se convertissent facilement en lois, et à cette occasion, je puis vous rappeler la phrase que vous avez entendue aux portes d'Andrinople : *il est plus facile de détrôner un sultan qu'un abus*. Jusqu'aujourd'hui, il est déjà arrivé 4230 pèlerins arméniens, et d'ici à une semaine, ce nombre pourra bien s'élever à 5000, ce qui ne s'était jamais vu à Jérusalem, surtout en ces dernières années, où, par suite de quelques révolutions, les sectaires arméniens ne s'étaient rendus qu'en petit nombre à la ville sainte. Tous les Arméniens que je vois sont schismatiques : il y en a à peine trente qui appartiennent au catholicisme.

» Durant la guerre de la Morée, le chemin de Jérusalem était fermé aux Grecs : on ne voyait arriver alors à la porte du couvent grec que quelques familles de l'Asie Mineure; car le cimeterre des Turcs était levé de toutes parts pour frapper la nation rebelle; mais aujourd'hui que les Hellènes ne sont plus traités en ennemis, on les voit reprendre la route de la ville sainte. Au moment où j'écris ces lignes, les registres du monastère grec offrent un chiffre de dix-huit cents pèlerins, et l'on a appris hier

qu'une nouvelle caravane a débarqué à Jaffa ; c'est pourquoi quelques religieux sont allés à sa rencontre et l'introduiront en quatre jours dans Jérusalem. Le patriarche grec m'a affirmé que, cette année , il croyait pouvoir compter sur deux mille cinq cents pèlerins.

» Beaucoup de Grecs se plaignent des exactions que leur font subir leurs moines : ce qui contribue sans doute grandement à leur ouvrir les yeux, c'est l'exemple des religieux latins, qui ne demandent rien aux catholiques. Avant-hier, j'étais avec divers pèlerins de Satalie , dans l'officine d'un barbier du quartier grec, quand l'un d'eux me dit : *il coûte bien cher de venir adorer le Christ à Jérusalem.* Sur quoi je lui répondis aussitôt : *pourquoi ne restez-vous pas dans votre pays ? Les prières de Satalie montent jusqu'au ciel par la même voie que les prières de Jérusalem : dans le monde, il y a beaucoup de portes qu'on n'ouvre qu'avec l'or, mais l'or ne sert pas pour nous ouvrir les portes du paradis : c'est la vertu seule qui est la clé du ciel.* — *Fort bien, fort bien*, s'écria alors le jeune satalien, que mes paroles avaient rendu tout pensif. — *Pauvres grecs !* repris-je , *après avoir échappé aux pirates de l'Archipel et aux Arabes de la Palestine, vous arrivez à Jérusalem, pour tomber entre les mains de quelques pieux larrons qui s'enrichissent de vos dépouilles.* A ces paroles, il ne put s'empêcher de rire, et quand nous nous séparâmes, il me dit à l'oreille que la religion de Rome était indubitablement la meilleure, puisque le couvent latin n'exigeait pas un seul *para.*

» Je ne veux pas vous parler des pèlerins catholiques, dont le nombre total ne s'élève pas à soixante : je vous ai déjà dit qu'ils reçoivent l'hospitalité et la nourriture au monastère franc , sans avoir à dépenser un sou. On voit aussi très-peu de pèlerins cophtes ou abyssins.

» Toutes ces nations, séparées entre elles par la différence du dogme, n'ont cependant plus qu'une seule pensée, quand il s'agit de mépriser ou d'abhorrer les Juifs ; et cette aversion qu'ont naturellement les chrétiens orientaux paraît s'accroître dans la cité où tout rappelle le crime de la race israëlite. Mais j'ai remarqué que les Grecs sont ceux qui témoignent le plus d'antipathie aux descendants de Jacob. Il y a quelques jours, j'étais à me promener sur les hauteurs de Saint-Georges, qui font face à la porte de Bethléem : ces collines étaient couvertes de pèlerins, hommes, femmes, enfants, qui étaient venus jouir du soleil.. Les femmes et les filles formaient des groupes à part, et causaient gaiement entre elles : les hommes s'entretenaient de leur côté, nonchalamment étendus par terre, et s'amusant à rouler autour de leurs doigts, suivant l'usage des orientaux, les grains d'un chapelet (1). Les garçons étaient divisés en petits groupes, s'amusant aux jeux propres à leur âge, ou mangeant des gâteaux de miel achetés aux bazars. Il y avait plus d'une heure que j'étais à observer ces différents groupes de pèlerins et je songeais à m'éloigner, lorsqu'un jeune israélite de seize à dix-huit ans vint à moi, et m'adressant la parole en italien, me demanda des nouvelles de Smyrne et de Constantinople. Aussitôt un enfant grec, à peine âgé de dix ans, se rapprocha de nous, et me dit qu'étant chrétien, je ne devais pas souffrir à mes côtés un juif ennemi de Jésus-Christ : *cet homme ne m'a rien fait*, répondis-je au bambin : *pourquoi lui dirais-je de s'en aller?* Je m'exprimais en mauvais grec, et j'aurais voulu continuer cette curieuse conversation ; mais je pus seulement savoir qu'il était de Mytilène, et qu'il avait fait le pèlerinage avec sa mère ; car le petit Lesbien s'avançant vers mon bon Israélite se mit à lui faire les

(1) Les orientaux appellent *tesbih* cette espèce de rosaire ou chapelet : il y en a qui prononcent, en déroulant les grains, le nom d'*Allah* ; mais la plupart ne font que s'en amuser, comme nos priseurs de leur tabatière.

(*Note du traducteur.*)

plus terribles menaces, s'il ne se hâtait de s'éloigner des chrétiens : le jeune hébreu voulut lui imposer silence, mais à l'instant même la troupe d'enfants commença à le poursuivre de ses cris et de ses pierres, et le pauvre israélite n'eut d'autre parti à prendre pour se sauver que de courir à toutes jambes, et de rentrer par la porte de Bethléem. »

Le spectacle de tant de pèlerins des sectes orientales qui affluent à Jérusalem, et du petit nombre de catholiques qui fréquentent les rues de Sion, inspirait encore à M. Poujoulat les réflexions suivantes, qui ne cessent pas d'avoir leur à-propos :

« A la vue de ces milliers de pèlerins, il y a une pensée qui souvent m'occupe et m'attriste. Voici, me dis-je, des peuples qui croient toujours, des peuples pour qui Dieu n'a pas cessé d'exister et qui n'oublient pas que d'autres destinées les attendent au delà des choses de la terre : au moins ils ne marchent pas à l'aveugle dans des chemins obscurs et inconnus ; car la foi leur sert de guide. Et nous, enfants de l'Europe, hommes de doute et de blasphème, où allons-nous ? quel est notre avenir ? Nous avons traité Dieu comme nous traitons nos rois ; nous l'avons chassé de son trône ; nous avons tout nié ou nous avons tout détruit. La société européenne est un troupeau qui a donné la mort à son pasteur, et qui erre à l'aventure sur le bord des abîmes. Nos cœurs sont desséchés, notre esprit se consume dans le vide et dans les ténèbres, et la vérité n'habite point au milieu de nous. Livrés au démon du doute, nous arrivons à nous prendre nous-mêmes pour de vains fantômes, pour un peuple d'ombres, toujours étranger à toute réalité. L'ange de l'Europe cache sa tête sous ses ailes et pleure ! O terre d'Orient ! tu n'as plus à nous donner d'images divines que nous placions sur nos autels ; car la foi est la vie des nations, et notre vieille société sans croyances se débat dans les angoisses d'une violente agonie. Ah ! combien me

paraît meilleur et combien je préfère l'Occident à l'époque où la religion menait ses peuples par la main et les conduisait autour du saint tombeau ! Il y avait alors dans nos pays une vie puissante, il y avait de grandes vertus, il y avait de l'enthousiasme, de l'héroïsme ; mais, dites-moi, y a-t-il rien de plus pâle, de plus stérile, de plus glacé que l'âge présent ? Quel sera le nouvel Ezéchiel qui viendra souffler la vie sur ces ossements dont est couverte cette autre vallée? Voilà comment je considère l'Europe du milieu des solitudes de Jérusalem : peut-être mes pensées se rembrunissent-elles, d'une part, à cause de la distance ; d'autre part, à cause de l'aspect du pays où je me trouve ; mais, que l'on considère cette époque soit comme une époque de transformation, soit comme une époque de décadence, quel lugubre spectacle est celui que nous présentent aujourd'hui nos royaumes d'Occident !! (1) »

Mais revenons à l'objet principal de ce chapitre, et tout en avouant avec douleur que quelques pèlerins catholiques à peine visitent la ville sainte, tandis que chaque année elle voit un si grand concours de chrétiens des divers sectes orientales, disons que, bien que l'Europe semble avoir oublié Jérusalem, il y a néanmoins de pieux voyageurs qui quittent en silence leurs foyers, pour aller retremper leur ame aux sources enchantées de la terre sainte. Et ces rares pèlerins se consolent bien vite des ennuis et des désagréments que peut leur occasionner le voyage, lorsqu'ils ont appris à connaître ces hommes à l'ame si noble, au cœur si pur, si riche de détachement et de sainteté, qui leur réservent l'accueil le plus fraternel. En effet, sur tous

(1) Hélas ! ces tristes réflexions sont peut-être encore plus vraies qu'à l'époque où M. Poujoulat les faisait. Nous n'osons guère plus dire tout haut ce que nous pensons : mais en fait, que d'inquiétudes dans les esprits ! que de passions dans les cœurs ! Qu'on jette ses regards autour de soi : où pourrait-on se réfugier aujourd'hui pour être à l'abri sinon des coups, au moins des menaces de la révolution ? Il y a des gens qui se plaisent à s'endormir dans un calme trompeur, et qui ne se doutent pas de ce qui se passe sous leurs pieds et sur leur tête... Puissent-ils se réveiller à temps !. (*Note du traducteur.*)

les points de la Palestine où se trouve un couvent, un hospice, une mission des pères latins, où se trouvent les religieux observantins de Saint-François, le voyageur trouve l'hospitalité la plus généreuse, la protection la plus décidée, les secours les plus efficaces dans toutes les difficultés et dans tous les embarras, les guides les plus sûrs et les plus dévoués pour voir et vénérer les lieux saints. La charité ne demande rien à personne; le voyageur riche est libre de se procurer personnellement les avantages et les commodités auxquels le pauvre doit renoncer; il est également libre de faire spontanément, à l'abri de toutes suggestions extérieures, aux établissements latins, les aumônes qu'il juge à propos (1); mais le plus misérable des pèlerins peut aussi compter partout sur la plus bienveillante assistance, il est sûr d'avoir toujours à ses côtés des frères qui pourvoiront à ses besoins et l'aideront à commencer et à finir heureusement son pèlerinage.

Au couvent de Saint-Sauveur à Jérusalem, les religieux tiennent un registre sur lequel les voyageurs inscrivent leurs noms; c'est certainement le témoignage le plus authen-

(1) Tous les voyageurs reconnaissent ce désintéressement des bons religieux; malheureusement, il y en a qui en abusent sans pitié. « J'ai vu, dit M. Eyzaguirre, les registres du procureur, où l'on porte soigneusement les aumônes des pèlerins, en indiquant la somme que donne chacun d'eux, et certes le total est loin d'être considérable : la plupart des voyageurs ne laissent rien, quelques-uns fort peu de chose, et très-rares sont ceux qui se distinguent par une grasse offrande (*). Il y en a même peu qui ne poussent l'exigence jusqu'à demander aux religieux des plats que ceux-ci ne peuvent pas offrir et que des voyageurs ne devraient pas désirer...

» Peu de pèlerins ont laissé dans la mémoire des gardiens de terre sainte des souvenirs aussi doux, aussi profonds que le vicomte de Châteaubriand. Ils ont indiqué par une inscription gravée sur une plaque de marbre la chambre qu'il occupait... Le *prince du désert*, M. de Lamartine, cet homme qui émerveille tous les lecteurs de ses *Impressions* par les traits de générosité personnelle qu'il raconte, n'a guère desserré sa bourse, quand il s'agissait de montrer un peu de reconnaissance dans les couvents où il s'installait avec ses domestiques et ses chevaux. » (*Note du traducteur*).

(*) M. Eyzaguirre ne parle pas de ce que lui-même a donné aux pères de terre sainte; mais nous pouvons trahir sa modestie, en disant, d'après un témoignage digne de foi, qu'il a généreusement payé d'une somme de quinze mille francs l'hospitalité fraternelle qu'il avait reçue.

tique possible de l'importance et de la générosité des services que rendent aux pèlerins ces vénérables gardiens, puisque tous les voyageurs s'empressent de faire constater dans cette espèce de journal, en même temps que leurs sentiments religieux, leur profonde reconnaissance pour les bienfaits et les soins dont ils ont été l'objet. Parmi ces témoignages, il en est un grand nombre qui ont été donnés par des protestants soit d'Europe, soit d'Amérique, et de leur ensemble, on doit conclure qu'il ne serait presque pas possible de parcourir, même aujourd'hui, la Palestine, sans l'hospitalité et les secours des religieux.

Les anciens voyageurs de terre sainte perdaient beaucoup de temps à cause des préparatifs et des précautions dont ne pouvaient se dispenser les personnes qui entreprenaient ce pèlerinage; mais de nos jours, les uns et les autres sont superflus. La facilité de la traversée au moyen des bateaux à vapeur, les dispositions de la Turquie à l'égard des nations occidentales, la certitude de rencontrer des religieux au premier point de débarquement, tout rend maintenant inutiles les nombreuses et diverses précautions qu'il fallait jadis ne point oublier de prendre au moment de partir pour la Palestine. En dehors des mesures que ne saurait naturellement négliger quiconque se dispose à faire un voyage assez long, le seul avis qu'on puisse donner comme le plus nécessaire est celui que nous avons déjà communiqué à nos lecteurs, savoir qu'un voyage en terre sainte exige une foi vive, une ame exempte de doutes et de préventions, qui s'ouvre entièrement aux inspirations du ciel, un cœur humilié qui ne résiste pas aux plus douces et plus sublimes émotions.

En ce qui concerne la partie matérielle du voyage, c'est-à-dire la direction à suivre, le temps à employer, les frais à supporter, on ne peut rien dire de plus exact que ce que nous apprend le père frai José de Areso, espagnol et

commissaire-général de Jérusalem en France, dans une de ses lettres datée de 1849 (1).

« Les bateaux à vapeur, dit-il, ont beaucoup facilité et accéléré le voyage du Levant, et comme presque tous les voyageurs prennent les bateaux à vapeur, je ne parlerai que de ce moyen de transport.

» Les Français et les Espagnols peuvent se rendre à Marseille, soit par terre, soit par mer. Il y a un service de vapeurs de Marseille pour Malte au commencement et à la fin de chaque mois (2) : les uns y vont directement, sans mouiller dans aucun port; les autres touchent aux ports de Livourne, Civita-Vecchia, Naples et Messine. De Marseille à Malte il y a trois cents lieues, que les vapeurs franchissent en quatre jours, quand le trajet est direct; ceux qui font escale dans les ports d'Italie, mettent deux jours de plus.

» De Malte à Beyrouth, ville d'Asie située en Syrie, les vapeurs suivent deux directions différentes, les uns, par Alexandrie d'Egypte, les autres par Smyrne. De Malte à Alexandrie, on compte environ trois cents lieues, qu'on fait en quatre jours. On parcourt en deux jours les cent cinquante lieues qui séparent Alexandrie de Beyrouth. Le trajet est à peu près le même de Malte à Beyrouth par Smyrne; mais il est bon de savoir que les voyageurs qui vont par Smyrne ne sont point obligés de passer onze jours en quarantaine à Beyrouth, comme ceux qui vont par Alexandrie d'Egypte. De Beyrouth à Jérusalem il y a deux

(1) On nous assure que le père Areso a fondé récemment une maison de franciscains en France, dans les environs de Limoges. (*Note du traducteur*).

(2) Il y a maintenant deux départs par semaine pour Malte, deux par mois pour le Levant. Beaucoup d'autres modifications sont survenues dans les conditions du voyage. Les *Bulletins de l'œuvre des pèlerinages en terre sainte* contiennent, je crois, à cet égard, tous les renseignements désirables. (*Note du traducteur*).

routes, l'une par terre, l'autre par mer jusqu'à Jaffa. En partant par mer, on est réduit à prendre quelque barque turque ou arabe, car il n'y a point là de bateau à vapeur, quoiqu'il soit question d'en établir. Ces barques, mal construites, n'ont point de pont, et les matelots qui les conduisent sont peu instruits dans l'art de la navigation. Par conséquent voici ce que les passagers ont à souffrir : l'été, pendant le jour, les ardeurs d'un soleil brûlant ; pendant la nuit, des brouillards humides qui les mouillent comme la pluie ; et l'hiver, des pluies fréquentes et surtout des bourrasques de mer, qui rendent très-faciles des promenades sous-marines, et très-difficile le débarquement à Jaffa. C'est l'ancienne Joppé : il s'y trouve une mission et un couvent des pères de la terre sainte, où les pèlerins sont reçus et munis de tout ce qui leur est nécessaire, aussi bien que dans tous les autres couvents de la Palestine. De Jaffa à Jérusalem il y a quinze lieues, dont la moitié en mauvais chemin ; mais on passe la nuit à Ramla, où il y a une mission et un couvent de terre sainte.

» Par terre, il y a sept journées de marche de Beyrouth à Jérusalem ; dans la première, on va jusqu'à Saïda (l'antique Sidon) et l'on fait dix lieues à travers un terrain sablonneux, coupé par quatre rivières ; elles sont presque à sec l'été, mais l'hiver, elles sont grosses, rapides, et une seule a un pont.

» Saïde possède un couvent et une mission de terre sainte. —La seconde journée finit à Sour (l'antique Tyr): dix lieues à faire dans le sable, et il faut loger la nuit dans la tente ou la cabane de quelque Arabe : car il n'y a point de couvent de terre sainte.—La troisième journée mène à Saint-Jean-d'Acre (l'ancienne Ptolémaïs) : neuf lieues de distance et là-dessus deux lieues en très-mauvais chemin ; au moins le soir, on trouve un couvent et une mission de

terre sainte. — Dans la quatrième journée, on va jusqu'à Nazareth : huit lieues de chemin ; mission, couvent et hospice de pères de terre sainte. Dans cette ville et dans ses environs, il y a plusieurs sanctuaires que l'on peut visiter en un jour ; en prenant deux jours de plus, on peut visiter Cana de Galilée, distante de deux lieues ; le Thabor et Tibériade, distants de quatre et de neuf lieues. — La cinquième journée est de dix lieues jusqu'à Baca, où il faut passer la nuit chez des Arabes, attendu qu'il n'y a pas de couvent. — Dans la sixième journée, dix lieues jusqu'à Ramla, où j'ai déjà dit qu'il existe un couvent de terre sainte. — Dans la septième journée, on arrive à Jérusalem, après un trajet de dix lieues, dont la moitié ou plus en mauvais chemin. On peut aussi aller de Nazareth à Jérusalem par la haute Samarie, et beaucoup prennent cette route, parce qu'elle est plus courte, mais elle est plus mauvaise, et l'on n'y trouve point de couvent, et par conséquent, on est obligé de chercher deux nuits de suite un très-mauvais gîte chez les Arabes.

» A Jérusalem, il y a un hospice de pèlerins et deux communautés de pères de la terre sainte, l'une au Saint-Sépulcre, l'autre à Saint-Sauveur. De Jérusalem à Bethléem, on compte deux lieues, et deux autres jusqu'à Saint-Jean-Baptiste dans la montagne : les deux localités possèdent une mission et un couvent de terre sainte. De Jérusalem à Jéricho, au Jourdain et à la mer Morte, on compte quatre heures de chemin. »

FRAIS DE VOYAGE EN BATEAU A VAPEUR DE MARSEILLE A BEYROUTH.

En 1re classe, coût du fret et de la nourriture		500	pesetas (1).
En 2e classe,	idem	400	—
En 3e classe,	idem	150	—

(1) Cinq cents francs environ ; mais on ne peut plus considérer ces indications comme absolument exactes, d'autant plus que les pèlerins voyageant en corps, obtiennent maintenant des remises assez importantes.

(*Note du traducteur*).

« Les voyageurs de première classe ont un excellent logement, un excellent lit; ceux de seconde classe ont une bonne cabine, un bon lit; ceux de troisième classe sont mal logés, mal couchés. On ne donne pas à manger à ces derniers sur le bateau à vapeur, à moins qu'ils n'aient pris d'avance des arrangements avec l'agent chargé des provisions; et si j'ai fixé, plus haut, à cent cinquante pesetas le coût du fret et les frais d'entretien, c'est parce qu'ils doivent d'ordinaire dépenser cette somme, un peu plus ou un peu moins, soit qu'ils s'entendent avec l'économe du bâtiment, soit qu'ils achètent ou emportent eux-mêmes leurs vivres.

» De Beyrouth à Jaffa, le passage coûte de cinq à six pesetas. Ceux qui vont à Jérusalem par terre, et veulent prendre un cheval, paient par jour de trois à quatre pesetas. Ceux qui vont par terre, comme ceux qui vont par mer jusqu'à Jaffa, ont, les uns comme les autres, à se procurer et à emporter leurs vivres, excepté le jour ou les jours où ils s'arrêtent dans les couvents, attendu que là il n'est rien demandé aux pèlerins pauvres, non plus qu'aux riches eux-mêmes. On reçoit néanmoins de ceux-ci les aumônes qu'il leur plaît de donner pour la terre sainte.

RÉSUMÉ.

» Distance de Marseille à Jérusalem, environ 800 lieues.
» Temps que dure le trajet, environ 30 jours. »

FRAIS.

En première sur le bateau à vapeur jusqu'à Beyrouth, . .	500 pesetas.
En seconde	400
En troisième.	150
De Beyrouth à Jérusalem, en voyageant à cheval.	60
En voyageant à pied, environ	30
Par mer jusqu'à Jaffa, et de là à pied, environ	15

« On doit regarder tout ce que je dis comme un calcul approximatif, non invariable et rigoureux ; car la durée du trajet et les dépenses augmentent ou diminuent, suivant que le voyage est facilité ou retardé par le beau temps ou les bourrasques de la mer, ou par d'autres circonstances imprévues. » (1)

Cet endroit nous paraît être le plus convenable pour présenter le tableau que le *Dévot pèlerin* nous a laissé de tous les sanctuaires de terre sainte, y compris ceux de Damas et d'Egypte. Il faut avertir qu'il n'y a point, dans tous ces sanctuaires, de chapelles ou d'oratoires où l'on puisse offrir le culte : mais on en conserve la mémoire ; ils sont visités et vénérés par les voyageurs. Ici le mot sanctuaire signifie seulement un lieu considéré comme saint, comme digne de vénération ; et il en est qui, soit à cause de l'usage auquel les ont destinés les Turcs, soit par suite de l'abandon et de la solitude où ils se trouvent, n'offrent, dans leur aspect, rien qui les distingue de tout autre endroit quelconque. Le *Dévot pèlerin* divise cette nomenclature en vingt-cinq stations : nous adoptons cette division, parce qu'elle contribue beaucoup à la clarté et à la parfaite intelligence de cette curieuse et intéressante notice.

(1) Ajoutons quelques renseignements utiles que nous fournit le *Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en terre sainte* (janvier 1857).

« Le prix du pèlerinage à partir de Marseille (aller et retour), avec tous les frais de séjour en Palestine, nourriture comprise, est estimé à 1250 fr. en première classe à bord des paquebots, et à 1000 fr. en seconde classe. La durée du voyage est d'environ deux mois. Si l'on veut faire des excursions particulières, en dehors de l'itinéraire adopté par l'*OEuvre*, on peut évaluer les frais du voyage en Orient à une somme de 15 à 20 fr. par jour. Le comité de l'*OEuvre* a, en outre, organisé des pèlerinages un peu restreints qui n'exigent qu'une absence de 46 jours. Cette diminution de temps donne une économie de 200 fr. sur les frais du voyage, ce qui les réduit à 800 fr. pour les passagers de 2e classe. »

(*Note du traducteur.*)

PREMIÈRE STATION.

De Joppé (Jaffa) à Jérusalem.

Ville de Joppé.
Rama, chapelle de Nicodême.
Saint-Georges à Lydda.
Château du bon Larron.
Eglise des Machabées.
Eglise de Saint-Jérémie.
La vallée de Térébinthe.
Ville de Jérusalem.

DEUXIÈME STATION.

Dans l'enceinte de la ville de Jérusalem.

Saint-Sauveur, couvent de Saint-François.
Autel du Saint-Esprit.
Autel du corps du Seigneur.
Autel où le Christ apparut à saint Thomas.
Lieu où le Christ apparut aux Maries.
Eglise de Saint-Thomas, apôtre.
Eglise de Saint-Jacques le majeur, où le saint fut décapité.
Prison de saint Pierre.
Maison de saint Jean l'Evangéliste.
Maison de Marie, mère de saint Marc.
Maison du pharisien, dans laquelle le Christ pardonna à la Madeleine.
La piscine probatique.
Maison de sainte Anne, où naquit la Vierge Marie.
Temple de Salomon.

TROISIÈME STATION.

Sur le mont Sion.

Eglise des apôtres.

Cénacle du Christ.

Lieu où se fit le lavement des pieds.

Lieu où le Saint-Esprit descendit sur les apôtres.

Tombeau de David.

Lieu où se fit l'élection de saint Mathias.

Lieu où se séparèrent les apôtres.

Tombeau de saint Etienne.

Lieu où vécut et mourut la Vierge.

Lieu où saint Jean lui disait la messe.

Porte Sterquiline, par laquelle le Christ garrotté entra dans Jérusalem.

Temple de la Vierge, à l'endroit où elle fut présentée.

Lieu où les Juifs voulurent enlever le corps de la Vierge, quand on le portait en terre.

Grotte où pleura saint Pierre.

Maison d'Anne.

Olivier dans la maison d'Anne, auquel fut attaché le Christ, lorsqu'on le souffleta.

Maison de Caïphe.

Dans la même maison, prison où Jésus-Christ passa une partie de la nuit, et subit la flagellation.

QUATRIÈME STATION.

Dans cette station se trouve compris le trajet que fit le Christ pour aller au Calvaire.

Palais de Pilate.

Prétoire où Jésus-Christ fut jugé.

Lieu où il fut fouetté;

Où il fut couronné d'épines.

L'escalier par lequel descendit Notre Seigneur Jésus-Christ avec la croix sur les épaules.

Fenêtres ou arcades auxquelles Pilate le montra, quand il dit : *ecce homo*.

Palais d'Hérode.

Lieu où la Vierge rencontra son fils, et entendit le héraut annoncer sa condamnation.

Où le Christ tomba sous le faix de la croix.

Lieu où Simon le Cyrénéen aida le Christ à porter la croix ;

Où il dit aux filles de Jérusalem : *Ne pleurez pas sur moi*.

Maison du mauvais riche.

Maison de la Véronique.

Porte judiciaire, où fut placardée la sentence, et par où Jésus sortit pour aller au mont Calvaire.

CINQUIÈME STATION.

Elle se compose de sanctuaires compris dans l'enceinte du Saint-Sépulcre et du mont Calvaire

Le mont Calvaire.

Chapelle où fut étendue la sainte croix, et où fut cloué le Seigneur.

Chapelle où fut plantée la croix, lorsque le Seigneur y était suspendu.

Fente du rocher.

Emplacement de la croix du bon larron.

Chapelle à l'endroit où se tenait la Vierge avec saint Jean pour regarder Jésus.

Pierre de l'onction.

Prison de Jésus-Christ.

Chapelle où se trouve la pierre sur laquelle on fit asseoir Jésus pour le couronner d'épines.

Endroit où les bourreaux se partagèrent ses vêtements, et les tirèrent au sort.

Saint sépulcre de Jésus-Christ.

Lieu où le Christ se montra à la Madeleine.

Pierre sur laquelle se trouvait l'ange, quand il dit aux femmes : *Il est ressuscité ; il n'est plus ici !*

Chapelle où le Christ apparut à la Vierge.

Autel où est la colonne près de laquelle il fut fouetté.

Lieu où sainte Hélène trouva la croix.

Chapelle de Longin.

Chapelle où fut découverte la sainte croix.

Chapelle de Sainte-Hélène.

Chapelle où fut trouvée la tête d'Adam.

Tombeau de Joseph d'Arimathie.

SIXIÈME STATION.

Ces sanctuaires existent hors de la ville, du côté du levant.

Vallée de Josaphat.

Tombeau de la Vierge.

Tombeau de saint Joseph.

Tombeau de saint Joachim et de sainte Anne.

Tombeau de saint Siméon.

Jardin de Gethsémani.

Grotte dans laquelle pria le Christ ;

Endroit auquel il fut arrêté :

Endroit où il laissa les trois apôtres;

Où saint Pierre coupa l'oreille à Malchus et où Jésus-Christ la guérit;

Où il renversa les Juifs par terre en disant : c'est moi.

Pierre sur laquelle fut lapidé saint Etienne.

Lieu où se tenait la Vierge, quand on lapidait saint Etienne, et où elle pria pour lui.

Lieu où tomba le ruban que la Vierge jeta à saint Thomas, après son assomption.

SEPTIÈME STATION.

Ces sanctuaires se trouvent dans la vallée même de Josaphat, en en suivant la pente.

Lieu où s'arrêtèrent les huit apôtres.

Tombeau du roi Josaphat.

Grotte de saint Jacques-le-mineur : il y resta jusqu'à ce qu'il eût vu le Christ ressuscité.

Tombeau de Zacharie.

Pont sur le torrent du Cédron.

Empreintes que le Christ laissa marquées sur le rocher, lorsque traîné par ses liens on le fit tomber ; vestiges des paumes des mains.

Fontaine de la Vierge.

Puits de Néhémie.

Fontaine de Siloé.

Endroit où Isaïe fut scié.

Grotte dans laquelle se cachèrent les apôtres.

Champ sacré, acheté avec les trente deniers de Judas.

La porte Dorée, par laquelle entra Jésus, le dimanche des Rameaux.

HUITIÈME STATION.

Sanctuaires qu'on trouve en gravissant le mont des Oliviers.

Le tombeau des prophètes.

Lieu où Jésus-Christ pleura sur Jérusalem.

Lieu où les apôtres composèrent le *Credo*.

Lieu où Jésus composa l'*Oraison dominicale* et enseigna à prier;

Où il annonça le jugement dernier.

Rocher d'où le Christ s'éleva au ciel, en laissant la trace de ses pieds.

Lieu où les anges dirent aux apôtres : *hommes de Galilée*.

Lieu où la Vierge reçut la palme.

NEUVIÈME STATION.

Sanctuaires sur le chemin de Béthanie.

Lieu où le Christ dessécha le figuier.

Maison de Simon le lépreux.

Château de Lazare et de Madeleine.

Tombeau de saint Lazare.

Village de Béthanie.

Maison de la Madeleine.

Maison de sainte Marthe.

Pierre sur laquelle s'assit Jésus-Christ.

Emplacement de Bethphagé.

Hôtellerie à la porte de laquelle était attaché l'ânon, le dimanche des Rameaux

DIXIÈME STATION.

Sanctuaires qui se trouvent derrière le mont Calvaire, et sur la place qu'on traverse pour entrer au Saint-Sépulcre.

Chapelle où se convertit sainte Marie l'égyptienne, lorsqu'on l'empêchait, comme pécheresse, d'entrer dans le temple.

Lieu où Melchisédech rencontra Abraham.

Lieu où Abraham voulut sacrifier Isaac.

Lieu où se trouvait le bélier immolé par Abraham.

Olivier du bois duquel il se servit pour le sacrifice.

ONZIÈME STATION.

On visite ces sanctuaires en allant à Bethléem.

La tour de David.

Château des Pisans.

Piscine de Bethsabé.

La tour du vieux Siméon.

Térébinthe de la Vierge.

Citerne des rois.

Eglise du prophète Elie.

Lieu où il laissa l'empreinte de son corps.

Lieu d'où Habacuc fut enlevé et transporté à Babylone.

Maison de Jacob.

Tombeau de Rachel.

Citerne de David.

Bethléem.

DOUZIÈME STATION.

Sanctuaires renfermés dans l'enceinte de la grande église de Bethléem.

Grotte (appelée vestibule) dans laquelle naquit l'enfant Jésus;

Endroit où il fut couché (la crèche);

Où il fut adoré des mages.

Fontaine de la Vierge (que Dieu fit jaillir pour son usage).

Chapelle de Saint-Joseph.

Tombeau des Innocents.

Tombeau de saint Eusèbe.

Tombeau de saint Jérôme

Tombeau de sainte Paule et d'Eustochie, sa fille.

Cabinet de saint Jérôme.

Chapelle de Sainte-Catherine, où l'enfant Jésus donna à la sainte l'anneau nuptial.

TREIZIÈME STATION.

Sanctuaires situés dans les environs de Bethléem.

Grotte où se cacha la Vierge.

Maison de saint Joseph.

La cabane des bergers.

Endroit où l'ange annonça aux bergers comment était né le divin enfant.

Couvent de Sainte-Paule.

Le puits de la Vierge.

La ville de Thécua ou Thécué.

Le désert d'Engaddi.

Désert de saint Sabas.

QUATORZIÈME STATION.

En se rendant dans les montagnes de la Judée, on rencontre les sanctuaires suivants :

Lieu où les explorateurs envoyés par Moïse cueillirent les grappes de raisin.

Fontaine de saint Philippe.

Désert où saint Jean fit pénitence.

Fontaine de la Vierge.

Montagnes de Judée.

Maison de Zacharie.

Maison près de laquelle fut coupé l'arbre de la croix.

QUINZIÈME STATION.

Sanctuaires sur la route d'Emmaüs.

L'endroit où le Christ rejoignit ses disciples.

La fontaine miraculeuse où il se lava les pieds.

Bourg d'Emmaüs.

Tombeau de Samuel.

Tombeau des Juges.

Endroit où Josué fit arrêter le soleil.

Tombeau des rois.

SEIZIÈME STATION.

Sanctuaires entre Jérusalem et le Jourdain.

La fontaine des apôtres.

Le fleuve du Jourdain.

L'église de Saint-Jean-Baptiste.

Maison de Zachée.

Ville de Jéricho.

Fontaine d'Élisée.

Où Jésus-Christ jeûna quarante jours sur la montagne.

Où Saint-Jérôme fit pénitence (on appelle cet endroit *vastæ solitudinis*).

DIX-SEPTIÈME STATION.

Sanctuaires sur la route d'Hébron.

La fontaine scellée.

Vallée de Mambré.

Lieu où Abraham donna l'hospitalité aux anges.

Ville d'Hébron.

La double grotte.

Champ de Damas.

Eglise des quarante martyrs.

Grotte où Adam fit pénitence.

Bains de Sara.

DIX-HUITIÈME STATION.

Sanctuaires qu'on voit en allant de Jérusalem à Nazareth.

Le lieu où la Vierge s'aperçut de l'absence de l'enfant Jésus.

Où Jacob vit l'échelle mystérieuse.

Puits de la Samaritaine.

Ville de Sichar ou Sichem (Samarie).

Église à Sébaste où fut enterré saint Jean.

Gennin, d'où vinrent les dix lépreux que guérit Jésus.

Endroit où le Christ égrénait les épis pour manger avec ses disciples.

Ville de Naïm.

Les champs d'Esdrelon.

DIX-NEUVIÈME STATION.

Sanctuaires de la sainte maison de Nazareth.

Ville de Nazareth.

Sainte maison de Nazareth (*la casa santa*).

Où eut lieu l'annonciation de la sainte Vierge.

Où se tint l'ange en remplissant son ambassade.

La colonne de la Vierge.

Maison de saint Joseph.

Endroit où se trouvait saint Joseph, quand l'ange lui apparut et lui dit : *Joseph, fils de David.*

Fontaine de Jésus et de la Vierge.

Table du Christ.

Le précipice du Sauveur.

Le spasme de la Vierge.

Séphora, patrie de saint Joachim et de sainte Anne.

VINGTIÈME STATION.

Sanctuaires de Galilée.

Cana, ville de Galilée.

Montagne des béatitudes.

Lieu où Jésus-Christ nourrit cinq mille hommes.

Lieu où il nourrit quatre autres mille personnes.

Mer de Galilée.

Ville de Tibériade.

Ville de Capharnaüm.

Désert de Génésareth.

Château de la Madeleine.

Bethsaïde, patrie de saint Pierre.

Citerne de Joseph.

Fontaine de Jacob.

VINGT-UNIÈME STATION.

Sanctuaires de Damas.

Lieu où tomba saint Paul.

Maison d'Ananie.

Maison de Judas, où saint Paul resta trois jours;

Fontaine dans laquelle il fut baptisé;

Ouverture du mur par laquelle il fut descendu.

Tombeau de saint Georges.

Champ de Damas.

VINGT-DEUXIÈME STATION.

Sanctuaires
qui existent de Joppé au mont Liban en cheminant par la Palestine.

Césarée de Palestine.

Château des pèlerins.

Mont Carmel.

Ville de Ptolémaïs.

Ville de Sarepta.

Ville de Tyr.

Puits d'eaux vives.

Pierre sur laquelle se reposa le Christ, près de Tyr.

Scène de la Chananéenne.

Ville de Béryte.

Ville de Tripoli.

Ville d'Antioche.

Le mont Liban.

VINGT-TROISIÈME STATION.

Sanctuaires qui se trouvent en Egypte et au grand Caire.

La Matarée, endroit où la Vierge resta deux mois.

Fontaine du baume.

Pierre sur laquelle la Vierge faisait reposer l'enfant Jésus.

Figuier de Pharaon.

Maison où la Vierge demeura sept ans; là se voit la table sur laquelle mangeaient Jésus, Marie et Joseph.

Bain dans lequel la Vierge lavait son enfant.

Endroit où elle le posait pour dormir, ou pour vaquer à ses occupations.

Les greniers de Joseph.

Chambre où le très-saint Sacrement resta un an entier, lors du départ de saint Louis, roi de France.

VINGT-QUATRIÈME STATION.

Sanctuaires à visiter du grand Caire au mont Sinaï.

Le mont Horeb.

L'église des quarante martyrs.

L'église de Sainte-Catherine sur le mont Sinaï.

La chapelle au haut de la montagne, dans laquelle le corps de sainte Catherine fut déposé par les anges.

Le rocher d'Horeb, d'où Moïse fit jaillir l'eau.

Eglise de Saint-Sauveur.

Lieu où le Seigneur apparut à Moïse.

VINGT-CINQUIÈME STATION.

Sanctuaires qu'on visite à Alexandrie d'Egypte.

Les palais de sainte Catherine ;

Eglise où la sainte souffrit le martyre ;

La pierre sur laquelle elle fut décapitée.

Eglise à l'endroit où souffrit saint Marc : là se trouve la chaire du haut de laquelle il prêchait.

Citerne au fond de laquelle vécut saint Athanase.

Les déserts de saint Antoine, abbé, et de saint Macaire.

« A tous ces lieux, le siége apostolique a accordé diverses indulgences et divers priviléges, que le pape Paul V confirma le 17 janvier 1621. »

Voici maintenant plusieurs tableaux qui indiquent le nombre des établissements, des religieux et des fidèles catholiques qui existent aujourd'hui dans ces régions.

ÉTABLISSEMENTS EXISTANTS EN L'AN 1852.

Couvents	9
Hospices	16
Eglises	25
Sanctuaires	29
Chapelles	4
Paroisses	19
Maisons pour les pauvres	198
Ecoles pour les enfants	15
Ecoles pour les filles.	9

Imprimerie et fonderie	1 (1)
Pharmacies	2

ÉTAT DES PAROISSES EN LA MÊME ANNÉE.

Catholiques du rit latin	13,116
Catholiques d'autres rits	19,901
Baptêmes d'enfants	483
Baptêmes d'adultes	20
Conversions et réconciliations	58
Mariages	134
Décès	328
Familles pauvres	402
Total des pauvres	1388
Orphelins	334
Familles logées gratis	226

NOMBRE DES RELIGIEUX DANS CETTE MÊME ANNÉE.

Italiens	Pères missionnaires	39
	Prêtres visiteurs	50
	Moines lais	68
Espagnols	Pères missionnaires	11
	Prêtres visiteurs (2)	19
	Moines lais	27
D'autres nations	Missionnaires et visiteurs	9
	Moines lais	3

(1) Les franciscains ont une imprimerie à Jérusalem, et les lazaristes une autre à Antoura. Les jésuites ont également fondé une imprimerie à Ghazir. Ces tableaux ne doivent pas être considérés comme complets. Ils ne concernent que les établissements et les missions des pères de terre sainte. (*Note du traducteur.*)

(2) On appelle prêtres visiteurs, les religieux qui se vouent uniquement aux offices intérieurs des couvents et des hospices, à la différence des missionnaires qui desservent et administrent les paroisses. (*Note de l'auteur*).

ÉTAT GÉNÉRAL DE LA MISSION DE TERRE SAINTE.
EN L'ANNÉE 1852.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS.	COUVENTS.	HOSPICES.	PAROISSES.	NOMBRE DES RELIGIEUX.	NOMBRE DES CATHOLIQUES.	NOMBRE DES CATHOLIQUES EN 1743.
Saint-Sauveur.	1	»	1	68	900	385
Le très-saint Sépulcre	1	»	»	12	»	»
La Flagellation.	»	1	»	1	»	»
Bethléem.	1	»	1	16	1,815	381
Ramla.	»	1	1	3	26	»
Jaffa.	»	1	1	9	400	»
Saint-Jean de Judée.	1	»	1	9	140	42
Nazareth.	1	»	1	17	600	75
Tibériade.	»	1	»	1	5	»
Acre.	»	1	1	3	125	57
Damas.	»	1	1	4	(1) 150	»
Saïde.	»	1	1	3	110	»
Beyrouth.	»	1	»	4	»	»
Arisa.	»	1	»	5	»	»
Tripoli.	»	1	1	3	28	»
Latakié.	»	1	1	3	20	»
Alep.	1	»	1	10	503	158
Larnaca.	1	»	1	7	328	151
Nicosie.	»	1	1	5	29	(2) 302
Limasol.	»	1	»	1	»	(3)
Alexandrie.	1	»	1	19	5,400	54
Le Caire.	1	»	1	18	2,605	103
Rosette.	»	1	1	1	92	29
Fayum.	»	1	1	1	20	20
Constantinople.	»	1	»	3	»	»
Total. . .	9	16	18	226	13,296	1,757

(1) Ce chiffre de 150 est évidemment inexact, ainsi que plusieurs autres. (*Note du traducteur.*)

(2) Voilà une ville qui avait au moyen âge trois cent soixante églises, chapelles et monastères, au rapport de M. de Lamartine! (*Note du traduct.*)

(3) Mgr. Valerga, dans une lettre insérée aux *Annales de la propagation de la Foi* (vol. 25, lettre du 30 janvier 1853), dit qu'on comptait 600 Latins à Larnaca; 115 à Nicosie; une famille catholique à Limasol. Dans la même lettre, il annonce la présence de 1,500 catholiques à Acre et de 800 à Jaffa. (*Note du traduct.*)

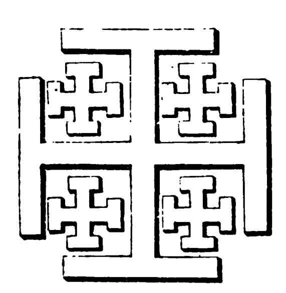
Comme beaucoup de voyageurs ont obtenu à Jérusalem l'honneur d'être armés chevaliers du Saint-Sépulcre, et comme cet acte est assurément le digne et pieux couronnement d'un pèlerinage en terre sainte, nous terminerons ce chapitre en transcrivant ce que dit le *Dévot Pèlerin*, tant sur l'ordre que sur le cérémonial suivi pour armer les chevaliers : il n'y a point eu à cet égard de changements notables.

« Je ne traite point, en cet endroit, des prééminences et des antiquités de cet ordre. Il y a des auteurs qui disent et affirment que cet ordre de chevalerie remonte par son origine jusqu'au temps des apôtres, et qu'il a été institué par saint Jacques, premier évêque de Jérusalem. Sa haute antiquité ne permet guères de fixer d'une manière certaine l'époque à laquelle il a été fondé et institué.

» D'autres anciens auteurs soutiennent que l'empereur Constantin le Grand, parvenu à l'apogée de sa fortune et de sa prospérité, portait, ainsi que les plus nobles patriciens de son temps, cet habit et ces insignes des cinq croix. Cet ordre s'est perpétué, attendu qu'il n'a jamais manqué à Jérusalem de chevaliers chrétiens qui se sont honorés de porter cet habit. Ce qui confirme ce fait, c'est que l'empereur Charlemagne, cent quatre-vingt-six ans avant que les Croisés prissent Jérusalem, fit un pacte d'amitié avec Haroun, roi infidèle, pour qu'il permît d'y célébrer l'office divin ; c'est encore que l'église du Saint-Sépulcre a toujours conservé la destination que lui ont donnée l'empereur Constantin et l'impératrice Hélène, ses fondateurs.

» Le pape Célestin II, d'heureuse mémoire, approuva l'existence et les statuts de cet ordre religieux, dans la première année de son pontificat, par son bref daté à Rome de Saint-Jean de Latran. Pareillement, beaucoup d'autres souverains pontifes, ses successeurs, ont accordé et assuré auxdits chevaliers de nombreux et importants priviléges, dont on peut voir le détail tout au long dans le bullaire commun, dans les bulles des pontifes sus-nommés, dans *l'Histoire des ordres militaires* de D. Francisco Menia, dans la *Monarchie* du R. P. Frai Juan de Pineda, de l'ordre de notre père saint François, et dans les autres auteurs qui traitent de la chevalerie.

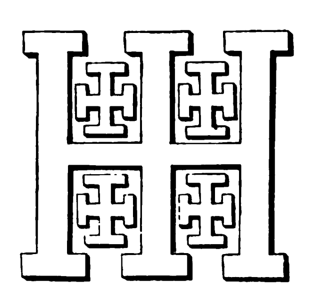
» L'habit représente cinq croix rouges (comme le dit D. José Michaeli), disposées en la forme indiquée par notre dessin configuratif,



en mémoire des cinq plaies de Jésus-Christ notre rédempteur, des cinq lettres du Très-Saint-Nom de Jésus, comme aussi de celui de Marie sa mère, patronne de ce saint ordre, afin que le chevalier qui en devient membre s'offre avec ses cinq sens et se dévoue au service de Notre-Seigneur, vivant et mourant dans la sainte foi catholique, et la défendant, ainsi que l'épouse bien-aimée de Jésus-Christ, l'Eglise notre mère.

» Les armes de la ville et du royaume de Jérusalem consistent aussi en cinq croix disposées de même, mais d'une couleur différente: elles sont or sur champ d'argent. C'est le premier roi conquérant, Godefroid de Bouillon, qui donna ces armes et ces insignes, de l'agrément et de l'avis de tous les seigneurs et grands qui l'entouraient : on y joignit les deux lettres H et I, liées comme on le voit dans le dessin ci-dessous ; c'est le chiffre ou le nom abrégé de la ville et du royaume. Pour les chevaliers de l'ordre du Saint-Sépulcre, on plaça autant d'autres petites croix or dans les quatre côtés ou compartiments. Quant à la ville et au royaume de Jérusalem, leurs véritables armes consistent dans le nom abrégé de Jésus ; elles sont disposées en forme de croix et rappellent, comme on l'a dit, avec les quatre croix des côtés, les plaies sacrées du Seigneur, et les cinq lettres du Très-Saint-Nom de Jésus, comme le prouve savamment le licencié Francisco Valonga y Gatuelles, dans son *Traité des Titres royaux*, et dans son traité manuscrit des *Blasons des principaux monarques du monde* :

ces ouvrages seront prochainement imprimés, à la grande satisfaction des admirateurs d'un si beau génie. (1)



» Le père gardien de cette ville a qualité pour donner l'habit et pour armer chevalier du Saint-Sépulcre, aux termes et en vertu du bref du pape Léon X, en date du quatre février 1518 (2). On donne l'habit dans le Saint-Sépulcre avec des cérémonies particulières : on met au cou du récipiendaire l'insigne des cinq croix, on le chausse d'éperons dorés, et on le ceint d'une épée, après l'en avoir frappé trois fois sur l'épaule, de la même manière qu'on arme les autres chevaliers. On tient pour certain que ces éperons et cette épée avec lesquels on arme les chevaliers, sont les mêmes dont se servaient les rois chrétiens de Jérusalem pour armer leurs chevaliers et leurs nobles écuyers.

» Voici comment procède le père gardien ou le père qui le remplace, en cas de décès ou d'absence, pour armer les chevaliers du Saint-Sépulcre. Celui qui doit recevoir et prendre l'habit commence par préparer sa conscience à la cérémonie par la réception des sacrements de pénitence et d'eucharistie. Le père gardien se tient dans la chapelle du Saint-Sépulcre avec toute sa communauté, et pendant que le réci-

(1) Les voyageurs français disent, en style héraldique, que la croix de Jérusalem est *rouge potencée et contournée de quatre croisillons.*
(*Note du traducteur.*)

(2) C'est aujourd'hui le patriarche qui donne la croix de chevalier du Saint-Sépulcre, et nous croyons que le cérémonial a été modifié. (*Note du trad.*)

piendaire est agenouillé, les religieux entonnent l'hymne *Veni Creator Spiritus*. Quand l'hymne est terminée, on dit le verset : *Emitte Spiritum tuum*, etc. — ℟. *Et renovabis faciem terræ.* — ℣. *Domine, exaudi orationem meam.* — ℟. *Et clamor meus ad te veniat.* — ℣. *Dominus vobiscum.* — ℟. *Et cum spiritu tuo*... Puis l'on chante l'oraison du Saint-Esprit : *Deus, qui corda fidelium*, etc.

» Le père gardien lui dit : *que demandez-vous?* Et le chevalier à genoux répond : *je demande à devenir le défenseur du tombeau de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Autre question. *De quelle condition êtes-vous ?* Et le récipiendaire répond : *Je suis bien né ; j'appartiens à une noble race.*

» *Avez-vous de quoi soutenir dignement votre rang et l'honneur de la chevalerie, sans avoir recours au commerce ou à un métier ?*

— » *Je possède, grâce à Dieu, une fortune suffisante.*

» *Etes-vous disposé de cœur, à jurer, et, autant que possible, à remplir les engagements sacrés de l'ordre ? Je vais vous les faire connaître :*

» *Le défenseur du très-saint sépulcre doit, s'il en a la faculté, entendre tous les jours la messe ;*

« *En cas de besoin, il doit exposer ses biens temporels et sa vie même; par exemple, quand il y a une guerre générale contre les infidèles, il doit se rendre en personne au camp de l'armée chrétienne, ou se faire remplacer par un sujet convenable ;*

Il est obligé de défendre la sainte Eglise de Dieu et ses ministres fidèles contre leurs persécuteurs, et les en délivrer, suivant ses moyens ;

« *Il doit éviter les guerres injustes, les salaires honteux, les bénéfices résultant de jeux de hasard, le duel, ainsi que les tournois qui ne seraient pas des exercices militaires ;*

« *Il doit travailler à entretenir la paix et la concorde parmi les disciples de Jésus-Christ, veiller à l'intérêt et à l'accroissement de la république, défendre les veuves et les orphelins, éviter les jurements, les*

imprécations, les parjures, les blasphèmes, les rapines, les usures, les sacriléges, les homicides, l'ivrognerie, les lieux suspects et les personnes infâmes; s'éloigner et se préserver des vices de la chair, comme de la peste; se montrer irréprochable devant Dieu et devant les hommes, en fréquentant les églises et en étendant le culte divin; enfin, ne déroger ni par ses paroles ni par ses actions, à l'honneur de la chevalerie.

Le récipiendaire répond :

« *Je me trouve prêt et je me sens disposé matériellement et moralement à promettre et à observer toutes ces choses.*

Cela dit, il fait sa profession, en plaçant ses mains dans celles du père gardien :

« *Moi, N., je promets à Jésus-Christ, notre Dieu, et à la bienheureuse Vierge Marie d'observer toutes les choses qui viennent d'être dites, comme un bon et fidèle soldat du Christ.*

Alors le gardien lui impose les mains, et dit :

« *Vous donc, N., soyez un fidèle, intrépide, bon et vaillant soldat de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de son très-saint sépulcre : et qu'il daigne ensuite vous placer dans sa gloire avec ses élus!*

« Puis le père gardien lui donne les éperons dorés dont il se chausse, et lui dit :

« *Recevez ces éperons de salut et de défense, afin qu'ils vous servent à parcourir les environs de cette ville et à préserver de toute attaque le très-saint sépulcre : amen!*

« Après cela, le père gardien remet au récipiendaire une épée nue, en lui disant : *Recevez, N., ce saint glaive au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit; qu'il serve à vous défendre, vous et votre mère l'Eglise, pour l'épouvante et la confusion des ennemis de la croix du Christ, et de la foi chrétienne, dans toutes les entreprises que vous permettront vos forces. Et gardez-vous d'attaquer injustement tout autre homme, avec le secours du Dieu qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.*

« Le père gardien ceint le nouveau chevalier de l'épée, en lui disant : *Homme vaillant, N., ceignez-vous de votre glaive, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et souvenez-vous que les saints ont vaincu les empires non par le glaive, mais par la foi.*

« Alors le chevalier se relève, tend l'épée et la remet au père gardien ; il fléchit ensuite les genoux et incline la tête sur le tombeau : en cette position, le père gardien lui donne trois coups d'épée sur les épaules et l'arme ainsi chevalier, en disant autant de fois : *Je vous constitue et vous ordonne, vous, N., soldat du très-saint sépulcre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.*

« Aussitôt le père gardien baise le chevalier au front, et lui met au cou une chaîne d'or à laquelle est suspendue une croix, en lui disant : *Recevez, N., ce collier d'or avec la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui y est suspendue, afin que, couvert de ces armes, vous puissiez dire toujours : c'est par le signe de la croix que je triompherai de mes ennemis, etc. Amen.*

« Le chevalier baise ensuite le saint sépulcre et rend au père gardien ces trophées glorieux, qu'on dit être les armes de Godefroid de Bouillon (1). Et les religieux entonnent l'hymne du *Te Deum*. Puis le père gardien chante les versets suivants, auxquels répond le chœur :

℣. Speciosus forma, etc.

℟. Diffusa est gratia, etc.

℣. Exurgat Deus, etc.

℟. Et fugiant qui oderunt, etc.

℣. Confirma hoc, Deus, etc.

℟. A templo sancto tuo, etc.

℣. Domine, exaudi orationem meam.

℟. Et clamor meus ad te veniat.

℣. Dominus vobiscum.

℟. Et cum spiritu tuo.

(1) M. de Hody pense qu'on ne peut pas faire remonter cette tradition au delà du XVIe siècle. (*Note du traducteur.*)

OREMUS.

Domine, Deus exercituum, qui in tuorum militum numero hodiè pro sanctissimi sepulcri custodiâ fidelem hunc famulum tuum N. per manus nostras in terris aggregare dignatus es; præsta, quæsumus, ut ipse per angelorum ministeria, in cœlis triumphanti militiæ adscribi mereatur.

Omnipotens sempiterne Deus, super hunc famulum tuum N. qui eminenti mucrone circumcingi desiderat, gratiam tuæ benedictionis infunde, et eum dexteræ tuæ virtute munitum, fac contra cuncta adversantia cœlestibus armari præsidiis, quo nullis in hoc sæculo tempestatibus bellorum turbetur.

Da Ecclesiæ tuæ, misericors Deus, ut Sancto Spiritu congregata, hostili nullâ tenus incursione turbetur. Per Dominum, etc. Amen.

℣. Dominus vobiscum; ℟. Et cum spiritu tuo. — ℣. Benedicamus Domino; — ℟. Deo gratias.

« Ces cérémonies terminées, tous les religieux s'asseient, et le père gardien a coutume d'adresser un petit discours à celui qu'il vient d'armer chevalier, pour l'exhorter à garder et observer ce qu'il a promis. Quelquefois ce discours a lieu avant; à cet égard, il n'y a point de règle invariable. Enfin, le père gardien embrasse le chevalier; tous les religieux en font autant, et ainsi finit la solennité (1). »

(1) « L'uniforme des chevaliers du Saint-Sépulcre fut, dès l'origine, un vêtement blanc, dit M. de Hody. Le costume actuel des chevaliers laïques se compose, à l'instar des autres ordres militaires, d'un habit de drap blanc, boutonné droit sur la poitrine; épaulettes à grosses torsades d'or; pantalon de drap écarlate, avec un large galon d'or; chapeau en feutre, bordé d'un galon d'or et de plumes d'autruche noires, avec la cocarde du pays auquel appartient le titulaire; épée et éperons d'or. » *(Note du traducteur.)*



DOUZIÈME PARTIE.

DESCRIPTION DES SAINTS LIEUX.

Nous devons avant tout indiquer le motif d'un changement assez notable que nous avons fait dans cette importante matière de la description des lieux saints. D'après ce que nous avions dit dans le prospectus, et ce que nous avions ensuite répété dans la préface de notre ouvrage, nous devions publier cette description, en corrigeant et en augmentant celle du père Castillo dans son *Dévot Pèlerin*. Beaucoup de nos honorables souscripteurs nous ont depuis témoigné le désir de voir paraître la description originale du père Castillo, pour rendre un juste hommage à un écrivain espagnol aussi pieux qu'exact et véridique, et en même temps pour faire connaître l'état des saints lieux au milieu du XVII[e] siècle (1), époque à laquelle a écrit l'auteur : ce qui, ont-ils ajouté, pourra ne pas déplaire à la plupart des lecteurs, que d'ailleurs n'effarouchera point, en semblable matière, un langage simple et candide, dût-il être parfois incorrect. Nous rendant à ces observations plausibles et bienveillantes, nous allons transcrire littéralement ce qu'il y a de plus essentiel dans le travail du père Castillo, en inter-

(1) Le père Castillo est parti de Grenade le 11 juillet 1626 et est arrivé à Jérusalem en 1627. (*Note du traducteur.*)

calant, à la fin de chacun des paragraphes particuliers que, pour plus de clarté, nous avons consacrés aux différents points de la narration, les descriptions et les notices modernes relatives aux mêmes lieux. Et afin que l'on puisse à première vue distinguer le texte du *Dévot Pèlerin* des additions, nous adopterons, pour le premier, les caractères typographiques ordinaires de cet ouvrage, et pour les secondes, une impression plus compacte.

JAFFA.

Cette ville fut fondée par Japhet, troisième fils de Noé: elle échut par le sort à la tribu de Dan. Elle se trouve en Palestine, et dans les temps anciens on appelait son port le port de la Judée. C'est là que le roi Salomon faisait débarquer les bois de cèdre qui venaient du Liban pour la construction du temple, et que le roi Hiram lui envoyait de Tyr et de Sidon : c'est là que s'embarqua Jonas fuyant à Tharse. Judas Machabée brûla cette ville et le port, parce que les habitants avaient fait périr deux cents juifs par trahison. Et Simon, frère de Judas, envoya Jonathas, son fils (1), pour reprendre le château que possédaient les Soriens (2), et le coup réussit. Cette ville est maintes fois nommée dans la sainte Ecriture, et les poètes de l'antiquité racontent dans leurs histoires cette fable d'Andromède que délivra Persée, pour qu'elle ne fût pas dévorée par un monstre marin. Pline dit qu'on voyait, de son temps, les chaînes avec lesquelles Andromède avait été attachée ; mais je ne veux point m'arrêter aux fables des Gentils.

(1) Ou plutôt Jonathas, *fils d'Absalomi;* Machabées, liv. I, chap. XIII, V. II. (*Note du traducteur.*)

(2) On sait que ce sont les Syriens qui occupaient alors Joppé. Le nom de *Sorien* a été donné par les anciens chroniqueurs, tantôt aux Syriens, tantôt aux Persans, et le plus souvent aux Indiens. Et encore cette dénomination d'Indiens avait-elle une signification bien peu précise. (*Note du traducteur.*)

Saint Pierre était dans cette ville, comme le rapporte saint Luc dans les Actes des apôtres (chap. IX), quand, allant à la prière à l'heure de none, il vit cette grande nappe qui descendait du ciel, pleine de tant d'animaux immondes, tels que des serpents, des crapauds, des scorpions, et autres engeances semblables, et qu'il entendit cette voix qui lui disait : « Pierre, lève-toi , tue et mange. » L'histoire est si connue que je ne la rapporte point. Ce fut là aussi que saint Pierre ressuscita Tabithe, femme si souvent mentionnée dans les Actes des apôtres. Aujourd'hui cette ville est toute ruinée, le port est détruit : on n'y voit plus que quelques écueils, qui permettent à peine aux petites barques d'y pénétrer. Sur la plage, on remarque les ruines de plusieurs grands édifices voûtés, dont l'un, dit-on, était la maison appartenant à Simon le corroyeur, dans laquelle se tenait saint Pierre : sur la hauteur il y a deux tours qui servent de poste aux Turcs (1).

La ville de Jaffa est très-avantageusement située sur une colline voisine de la mer. Il n'y a rien de plus agréable que les jardins qui l'entourent, mais il n'y a rien de plus triste que ses rues. La ville n'a point de maison ou de palais qu'on puisse comparer au nouveau couvent des latins (*Poujoulat*).

Il faut voir Jaffa d'un peu loin et par ses environs : rien de plus gracieux, rien de plus riche que l'aspect de cette petite ville, assise sur une colline, baignant ses pieds dans la mer, entourée, au levant et au midi, de verdure et de fleurs, et élevant sous un ciel chaud, les flèches de ses minarets et les coupoles de ses maisons. Mais dans les rues, on ne rencontre rien qui corresponde à la beauté de sa magnifique campagne. Jaffa n'est qu'une grosse bourgade à demi-barbare, avec des rues sales et étroites, sans vie et sans mouvement, excepté dans un seul quartier. Elle peut compter aujourd'hui environ 6.000 ames (*L'abbé G. D.*) (2).

(1) Cette maison est aujourd'hui une mosquée, dit M. Eyzaguirre, contrairement à l'opinion de Mgr. Mislin. (*Note du traducteur.*)

(2) *Jérusalem et la terre sainte, notes de voyage, recueillies et mises en ordre* par M. l'abbé G. D. (Paris, Bélin-Leprieur.)

Les habitants de Jaffa ressemblent à de pauvres bohémiens; leurs maisons sont petites, leurs rues ne sont que des fondrières, des cloaques : toute la ville est si misérable, si sale, qu'il est rare que la peste n'y règne pas. Les moines de Saint-François y ont un couvent et un hospice. On y compte environ 700 catholiques, grecs et latins (1); le reste de la population, qui s'élève à 8,000 ames, se compose de mahométans, de schismatiques et de juifs. L'église de l'hospice, sous le vocable de l'apôtre saint Pierre, sert d'église paroissiale aux catholiques latins (*le père Areso*).

Les sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition dirigent à Jaffa une intéressante école. C'est une charmante réunion de soixante-dix jeunes filles latines, grecques, maronites, juives, et même mahométanes. Deux langues forment la base de l'enseignement, l'arabe et le français... L'ascendant des maîtresses sur leurs élèves est prodigieux, et obtient les plus heureux résultats (*l'abbé Azaïs*).

RAMLA OU RAMA. (2)

Nous partîmes de là pour aller à Rama, à une distance de dix milles, par une route fort unie : on y trouve des figuiers de Pharaon, espèce d'arbustes fort grands ; les figues qu'ils portent sont jaunes et petites, mais très-douces, et elles sortent du tronc même de l'arbre.

C'est dans ces campagnes que Samson mit le feu aux moissons des Philistins, en attachant des torches embrasées aux queues d'un certain nombre de renards. Nous arrivâmes à Rama, et nous fûmes nous loger dans notre maison et couvent, qui est la maison de Nicodème, le docteur de la loi qui alla trouver Jésus-Christ nuitamment : c'était bien sa maison, puisqu'il était natif de cette ville, comme l'affirment beaucoup de docteurs.

(1) Dans le tableau que M. Sobrino présente au précédent chapitre, il n'indique que 400 catholiques. Mais il est rare que les différents auteurs qu'on peut consulter soient d'accord sur les questions de chiffres. M. l'abbé Azaïs compte à Jaffa(en 1853) 8,800 musulmans, 1,000 Grecs schismatiques, et 800 catholiques.
(*Note du traducteur.*)

(2) Ou encore Ramleh.

Anciennement, Rama fut une ville fort grande et fort commerçante, mais elle n'a aujourd'hui qu'un millier d'habitants : le pays est extrêmement fertile.

Nous séjournâmes à Rama ; nous allâmes à Lydda, qui se nommait anciennement Diospolis ; c'est une ville de la plus haute antiquité ; saint Pierre y prêcha, et guérit le paralytique Enéas, qui l'était depuis huit ans. Saint Georges eut la tête coupée dans cette ville. Il s'y trouve un temple très-célèbre, aujourd'hui presque ruiné ; les Grecs qui sont chargés de l'entretenir, disent qu'ils y ont la tête du saint, et on la montre à Rome en l'église Saint-Georges. Les chevaliers de Montesa prétendent à leur tour qu'ils la possèdent à Valence. Ce sont là des querelles qu'il ne m'appartient pas de juger ; aie raison qui peut.

A Rama, nous sommes allés visiter deux temples fameux élevés par les chrétiens, dédiés l'un à saint Jean-Baptiste, l'autre aux quarante martyrs ; mais nous n'avons pu y entrer, parce qu'ils sont aujourd'hui convertis en mosquées musulmanes, et il est constant que tout chrétien qui y pénètre n'a qu'à apostasier, ou pour le moins à être brûlé vif. C'est des portes seulement que nous en vîmes la beauté, à la grande douleur de nos ames ; car on dit que sous le maître-autel de l'église des quarante martyrs, reposent les corps des saints, qui y furent transportés de Sébaste en Arménie. (1)

Nous sortîmes de Rama, et ayant cheminé l'espace d'environ dix milles, on voit sur une colline, à main droite, quelques débris de maisons, parmi lesquelles une église · on appelle cet endroit le village de saint Dismas, c'est-à-dire du bon larron, qui confessa Jésus-Christ, sur la croix,

(1) M. Eyzaguirre dit que les mahométans ont abandonné cette mosquée. (*Note du traducteur.*)

en disant : *Seigneur, souvenez-vous de moi, quand vous serez dans votre royaume*. Il était natif de ce village, qu'on appelle en conséquence du bon larron.

Beaucoup d'auteurs disent de saint Dismas, qu'étant très-fameux voleur, il lui arriva le cas suivant : lorsque la Vierge fuyait pour l'Egypte avec saint Joseph et le divin enfant, ils tombèrent entre les mains de voleurs, au nombre desquels se trouvait Dismas : celui-ci éprouva un tel respect et une telle vénération pour la Vierge, en voyant son extrême réserve et sa beauté, qu'il détermina tous ses camarades, non-seulement à ne lui faire aucun mal, mais à favoriser de toutes les façons son voyage. Et la Vierge très-sainte le reconnut, quand il était placé sur la croix aux côtés de son bien-aimé fils, et alors elle pria pour lui, et obtint sa conversion. Voilà ce que disent les auteurs.

Un mille plus loin est un puits très-profond, qu'on appelle de Jacob, parce que, dit-on, il fut creusé par le saint patriarche. Bientôt on entre dans les montagnes et dans le pays de Judée, toujours plus âpres à mesure qu'on avance vers Jérusalem. Après avoir marché environ trois milles, on trouve une grande pierre avec des lettres et des caractères arabes, placée là par ordre du Grand Turc, et certains grossiers personnages y font payer aux pèlerins un tribut, qui s'élève pour chacun à trois ou quatre médines. Ce sont de véritables tyrans, bien cruels, qui toujours maltraitent les pèlerins, pour en extorquer plus qu'il ne leur revient ; et pourtant il ne convient pas de leur donner tout ce qu'ils demandent, pour que leurs exactions ne passent pas en usage ; et ainsi, l'on souffre beaucoup avec ces gens-là.

Après avoir gravi de très-hautes collines et marché à peu près trois milles, on trouve l'église de Jérémie. Elle est encore debout presque tout entière, quoique découverte et

profanée. De là était natif le saint prophète : on appelle cet endroit Anathoth de Benjamin (1). Le prophète en parle, quand il dit : *paroles de Jérémie, fils d'Helcias : des prêtres qui étaient à Anathoth.* Auprès de cette église sont les ruines d'un monastère de moines franciscains, que le gardien du mont Sion envoyait en ce lieu pour y loger les pèlerins, et pour vénérer ce sanctuaire avec un souverain respect, en l'honneur et mémoire du saint prophète ; mais les Arabes vinrent une nuit et tuèrent tous les religieux, puis pillèrent le couvent, qui dès lors fut abandonné.

Il y a là une fontaine où les pèlerins se rafraîchissaient; mais elle est aujourd'hui en fort mauvais état, et même presque entièrement perdue.

Un peu plus loin, à main droite, on voit au haut d'une montagne un très-grand édifice, appelé Modin, du lieu d'où étaient les Machabées, et où ils furent ensevelis.

A sept milles environ au delà, on arrive à la vallée de Térébinthe, où David choisit et ramassa dans le lit du torrent, cinq pierres aigües, pour tuer Goliath.

A l'endroit où David combattit le géant sont les ruines d'un grand et somptueux édifice, en forme d'église, bâti en grandes pierres de taille. Avant d'arriver à la vallée, et auprès de ces ruines, il y a à l'opposite une fontaine, qu'on appelle de Jérémie ; on y pénètre par-dessous terre comme par un couloir de trois vares ; elle est très-fraîche, et rien qu'à boire de son eau, on éprouve un profond sentiment de dévotion.

Après avoir passé le torrent, et gravi une montagne pendant trois à quatre milles, après avoir ensuite cheminé quelque temps au haut de la montagne, on voit à main

(1) Actuellement Kuryet-el-Enab, ou village du raisin. (*Note du trad.*)

droite le mont Silo, tant d'années dépositaire de l'arche du Testament; on voit aussi saint Samuel ou Ramata-Sophim, d'où le prophète était originaire; et une demi-lieue avant d'arriver à la cité sainte, on voit Jérusalem apparaître de ce côté : ce n'est point Jérusalem tout entière; mais on voit une partie des murs, le château des Pisans, la coupole de l'église du Saint-Sépulcre, une partie du mont Sion, une partie du mont des Oliviers.

Aussitôt que nous découvrîmes la ville sainte, tous agenouillés et prosternés, nous baisâmes la terre, et au milieu de larmes abondantes, nous rendîmes grâces à Dieu de nous avoir accordé le bienfait si singulier de voir et de vénérer, après un heureux trajet, ces lieux si saints; nous entonnâmes le *Te Deum laudamus*, et après quelques versets et oraisons en commun, chacun ensuite pour son propre compte, du mieux qu'il put et comme Dieu le lui inspira, le remercia des bienfaits et faveurs obtenus jusques-là, et se prépara par les meilleures considérations dont il était capable, à la visite particulière de ces saints lieux; et l'ame animée d'une vive ferveur, nous saluâmes avec saint Bernard la cité sainte, en nous écriant : « *Salve, civitas sancta!* »

Ramla, que les Arabes appellent Ramlet, bien que située au milieu d'un pays fertile, m'a paru pauvre et misérable : les habitants vivent de la culture de la terre, et l'on y trouve deux ou trois fabriques de savon. La population est de trois mille ames, dont un tiers de Grecs et d'Arméniens, sept à huit familles catholiques et un petit nombre de Juifs (*Poujoulat*).

Nous avons à Ramla un hospice en assez bon état et très-convenable pour y recevoir les pèlerins : deux prêtres et un moine lai y résident habituellement. L'église est petite, mais jolie et bien suffisante pour les quelques chrétiens qui s'y trouvent (*le père Areso*).

De la vallée de Jérémie nous descendîmes dans celle de Térébinthe... Nous arrivâmes au torrent où David enfant prit les cinq pierres dont il frappa le géant Goliath. Nous passâmes ce torrent sur un pont de

pierre, le seul qu'on rencontre dans ce lieu désert (1)... Après avoir passé le torrent, on découvre le village de Keriet-Lefta, au bord d'un autre torrent desséché qui ressemble à un grand chemin poudreux... Nous continuâmes à nous enfoncer dans un désert, ou des figuiers sauvages clair semés étalaient au vent du midi leurs feuilles noircies. La terre, qui jusqu'alors avait conservé quelque verdure, se dépouilla, les flancs des montagnes s'élargirent, et prirent à la fois un air plus grand et plus stérile. Bientôt toute végétation cessa : les mousses même disparurent. L'amphithéâtre des montagnes se teignit d'une couleur rouge et ardente. Nous gravîmes pendant une heure ces régions attristées, pour atteindre un col élevé que nous voyions devant nous. Parvenus à ce passage, nous cheminâmes pendant une autre heure sur un plateau nu semé de pierres roulantes. Tout à coup, à l'extrémité de ce plateau, j'aperçus une ligne de murs gothiques flanqués de tours carrées, et derrière lesquels s'élevaient quelques pointes d'édifices .. Le guide s'écria : « El-Kods ! » La Sainte (Jérusalem) ! et il s'enfuit au grand galop.

Je conçois maintenant ce que les historiens et les voyageurs rapportent de la surprise des Croisés et des pèlerins, à la première vue de Jérusalem... Je restai les yeux fixés sur Jérusalem, mesurant la hauteur de ses murs, recevant à la fois tous les souvenirs de l'histoire depuis Abraham jusqu'à Godefroid de Bouillon, pensant au monde entier changé par la mission du Fils de l'homme, et cherchant vainement ce temple dont *il ne reste pas pierre sur pierre*. Quand je vivrais mille ans, jamais je n'oublierai ce désert qui semble respirer encore la grandeur de Jéhovah et les épouvantements de la mort. (*Châteaubriand, Itinéraire*, 3e *partie*).

JÉRUSALEM.

Remarquons, avant d'aller plus loin, que Jérusalem est tenue pour sainte par toutes les nations du monde, qui viennent la visiter et l'adorer comme telle. On sent assez avec combien plus de raison, de dévotion, de vénération, nous autres chrétiens, nous devons nous disposer à adorer

(1) C'est un pont de deux arches, de six à sept pieds de hauteur. (*Note de l'auteur.*)

et à vénérer cette terre sacrée, puisque de son sein est sorti le remède à tous nos maux ; c'est ainsi que le prophète nous a dit : « de Sion est sortie la loi, et de Jérusalem la parole du Seigneur ; » la loi évangélique que nous professons, moyennant laquelle les portes du ciel se sont ouvertes devant nous, et nous espérons aller jouir de Dieu lui-même, est sortie de Jérusalem.

Jérusalem, choisie pour la demeure du Fils unique de Dieu, heureuse et glorieuse de posséder les trésors de sainteté les plus précieux, est la plus illustre et la plus sainte ville du monde. C'est, dans le jardin de l'Église, le palmier superbe, à la cime si majestueuse, au fruit si délicieux, que près de lui les autres villes du monde sont de chétives bruyères. Mais quoi? n'est-il pas arrosé du sang du Fils de Dieu lui-même et de tant de martyrs? n'est-il pas baigné des larmes de la très-sainte vierge Marie? C'est l'autel consacré à Dieu, où l'agneau sans tache se sacrifia au Père éternel, au lieu même où Abraham voulut immoler son fils Isaac. Est-il donc surprenant que les chrétiens de toutes les parties du monde cherchent à venir la visiter, et qu'elle soit pour tous l'objet d'une si profonde vénération ?

Pour les Turcs, cette terre est également sainte, et ils la vénèrent comme telle. D'un côté, parce que près de Jérusalem se trouve Bethléem, où est né Jésus-Christ, qu'ils appellent Isac, et qu'ils regardent comme un grand prophète suscité de Dieu, et né de la très-sainte Marie; de l'autre, parce que leur faux prophète Mahomet y a passé, et que de là, disent-ils, il monta au ciel, quand il fut transporté devant le trône de Dieu, et qu'il eut toutes ces visions ridicules que rapporte le Coran, comme de dire qu'il vit dans le premier ciel des anges qui pleuraient et faisaient une fort rude pénitence, parce qu'ils avaient commis certain péché de sensualité, et qui, en le voyant,

lui recommandèrent, puisqu'il allait parler à Dieu, dont il était si grandement l'ami, de prier Dieu de leur pardonner leur faute; — et que, dans un autre ciel, il vit beaucoup d'autres anges, dont chacun avait soixante mille têtes, et dans chaque tête soixante mille bouches, et dans chaque bouche soixante mille langues avec lesquelles il louait Dieu; — et encore dans un autre ciel, un ange d'une stature si gigantesque que, pour arriver de ses pieds à sa tête, il fallait marcher six mois entiers... On trouve dans le Coran une foule d'autres contes aussi ridicules que ceux-là.

Pour les Juifs cette terre est sainte, dans laquelle Dieu les conduisit, en opérant tant de prodiges et tant de miracles, après les avoir tirés de la captivité d'Egypte. C'est dans cette ville de Jérusalem que vécurent les saints patriarches et prophètes, qui annoncèrent la venue du Messie désiré... que ces Juifs aveugles et obstinés attendent encore, lorsqu'il a déjà paru.

Pour les Gentils cette terre est sainte aussi; ils viennent (comme j'en ai été témoin) des extrémités de l'Orient, au prix de fatigues incroyables, visiter ces saints lieux. C'est ainsi que nous voyons qu'anciennement, même avant la mort du Christ, des gentils s'y rendaient de toutes les parties de l'univers, quand, par exemple, l'Evangile rapporte qu'ils s'adressèrent à saint Philippe pour le prier de leur montrer son maître.

C'est pourquoi tous les hommes du monde, quand ils se rendent à Jérusalem, de quelque part qu'ils viennent, se jettent à genoux, aussitôt qu'ils découvrent la cité sainte, et chaque nation à sa manière loue et glorifie Dieu à haute voix; chose qui m'inspirait la plus tendre dévotion, et il est impossible qu'il y ait un chrétien en qui elle n'allume pas une ferveur de dévotion si grande, qu'elle ne s'exhale en une grande abondance de larmes.

Après avoir fait notre prière et rendu à notre Seigneur de justes actions de grâces, nous cheminâmes entre des jardins et des figuiers, et nous vîmes beaucoup de tombeaux turcs. Enfin, franchissant des chemins inégaux et pierreux, nous arrivâmes à la porte de Damas (1), qui est celle désignée pour l'entrée des pèlerins, attendu qu'aucun ne peut entrer par une autre porte sans l'autorisation préalable du pacha. (2)

Les portes qu'avait anciennement la ville de Jérusalem étaient au nombre de douze ; on les trouve mentionnées dans Adrichomius et Villalpandus, d'après le chapitre III du livre II d'Esdras.

1. La première s'appelle *porte du troupeau* (on en parle dans le premier verset).
2. la seconde, *la porte des poissons* (vers. III).
3. *La porte ancienne* (vers. VI).
4. *La porte de la vallée* (vers. XIII).
5. *La porte sterquiline* (vers. XIV).
6. *La porte de la fontaine* (vers. XV).
7. *La porte d'Eliasib, grand-prêtre* (vers. XX).
8. *La porte des eaux* (vers. XXVI).
9. *La porte des chevaux* (vers. XXVIII).
10. *La porte judiciaire* (vers. XXX).
11. *La porte d'Ephraïm.*
12. *La porte du coin* ou de l'angle.

(1) C'est la même porte qu'indiquent la plupart des pèlerins sous le nom de porte de Bethléem, et les Arabes sous celui de Bab-el-Kzalil. (*Note du traducteur.*)

(2) Grâces à Dieu, il n'en est plus de même aujourd'hui. (*Note du trad.*)

Dans Jérémie on trouve six autres portes mentionnées au chapitre XIX : ce sont *la porte de Benjamin*, *la porte du figuier*, *la porte nouvelle*, *la porte d'en haut*, *la porte du milieu*, *la porte entre les deux murs*.

Indépendamment de ces portes, Joseph (*Guerre des Juifs*, livre VI) en mentionne trois autres, qui sont : la *porte des tours des femmes*, la *porte de Jonach* (1), la *porte des Esséniens*.

Il faut en ajouter cinq autres, qui sont : *la porte dorée* (la porte de David), *la porte des marchands*, *la porte du jardin*, *la porte de la fontaine du dragon*, *la porte de fer*.

Aujourd'hui Jérusalem n'a plus que six portes, savoir : la porte de Saint-Etienne, qui regarde au midi ; la porte d'Ephraïm ou de Bethléem, qui fait face au couchant ; la porte de Damas qui donne sur le nord ; la porte sterquiline entre la porte de Sion et celle de Saint-Etienne ; la porte d'Hérode, entre les portes de Damas et de Saint-Etienne. Je ne parle point de la porte dorée, qui est murée. (2) La largeur de Jérusalem, depuis la porte de Saint-Etienne jusqu'à la porte de Bethléem, est de quinze cent trente-quatre pas de trois pieds ; ce qui fait environ quatre mille six cent deux pieds, un peu plus, un peu moins : car comme les rues ne sont pas très-droites, je ne saurais fixer ce point avec une exactitude géométrique. Quant à la longueur, il n'est pas possible de la mesurer, parce que d'un côté se trouvent le temple, où l'on ne peut entrer,

(1) Ou de Genath. — La porte *Gennath* de Joseph est, d'après le docteur Schültz, la même qu'on appelle de nos jours la porte *Fériale*, et que la *porte de fer*, d'Adrichominus. La porte de l'*angle* est notre porte *judiciaire*. (Mgr. Mislin, *les Lieux saints*, *chap.*XXIII.)

(2) C'est ainsi, fait remarquer M. de Létourville, que les Turcs accomplissent la prophétie d'Ezéchiel. « Cette porte sera fermée, dit-il, et elle ne s'ouvrira » plus ; et nul homme n'y passera, parce que c'est par elle que le Seigneur, » le Dieu d'Israël est entré, et elle demeurera fermée. »

et de l'autre, plusieurs quartiers suburbains; de sorte qu'il est impossible d'en faire l'arpentage. Aucun stratagème ne m'a réussi pour mesurer le circuit extérieur : si les Turcs m'avaient vu, je leur aurais inspiré des soupçons, et j'aurais couru grand risque d'en être tué.

Aussitôt que nous eûmes atteint la porte, nous fîmes donner avis de notre arrivée au père gardien, qui envoya immédiatement le truchement en informer le pacha, afin qu'il fît venir les turcs chargés de visiter les moines et les pèlerins et de prendre note de leurs noms et de leur nationalité : il envoya aussi le père vicaire du couvent et d'autres religieux, pour nous tenir compagnie à la porte, en attendant l'arrivée des Turcs que devait envoyer le pacha.

Lorsque nous attendions à la porte, il vint à moi un vigoureux gaillard turc, aux manières brusques, qui me prenant les deux joues de la main droite et plaçant le doigt du milieu au haut de mon nez, le releva de la main gauche, et me détacha, en le laissant retomber, un coup si violent qu'il me semblait qu'il avait dû me démolir tout le nez (1). Il m'avait fait tant de mal que des larmes me jaillirent des yeux, et pourtant, j'étais fort aise de commencer à souffrir quelque chose pour mon Seigneur et mon Dieu, avant d'entrer dans la ville sainte. Tout en pleurant je riais donc; ce que voyant le turc, il me dit : *eneimaginon ?* c'est-à-dire *es-tu fou?* Je lui répondis : *anamaginon ;* ce qui équivalait à reconnaître que j'étais fou. Alors lui, tout confus et honteux, me pria de lui pardonner. Ce pourquoi il me demandait pardon, c'est que les Turcs disent que les fous sont amis de Dieu et n'ont jamais péché;

(1) Les Espagnols ont bien le mot *papirote*, qui équivaut à notre mot *chiquenaude ;* mais le bon père Castillo aime les détails, et ils ont souvent dans sa bouche un tour si gracieux et si naïf, qu'ici comme ailleurs nous avons tenu à suivre le texte. (*Note du traducteur.*)

aussi c'est un très-grand péché de leur faire du mal, et c'est pour cela qu'il me demanda pardon. Ce fut pour moi une leçon dont je profitai maintes fois par la suite, et je m'en trouvai fort bien; car quand ils me maltraitaient ou me tourmentaient, je tâchais de rire, et là-dessus ils me laissaient tranquilles. Ils donnent la raison de tout cela, en disant que lorsqu'un homme à qui on fait mal ne se fâche ni ne se trouble, c'est un signe manifeste qu'ils est un très-grand fou et par conséquent un très-grand saint.

Les agents turcs arrivèrent bientôt et nous conduisirent au couvent (que le pèlerin se souvienne qu'en passant la porte de la ville on gagne une indulgence plénière). Ils examinèrent nos effets et visitèrent nos personnes pour voir si nous portions des armes; ils inscrivirent nos noms et notre origine, et après que nous leur eûmes payé les droits qui leur revenaient, ils s'en allèrent. Nous montâmes ensuite au haut du couvent; car la visite dont j'ai parlé a lieu au bas du couvent, dans une cour qui se trouve à l'entrée.

Comme nous montions, le père gardien sortit à notre rencontre avec toute la communauté. On ne peut dire avec quelles larmes, avec quelle dévotion religieuse nous nous embrassâmes les uns les autres. Nous qui arrivions, nous admirions ces moines, nos frères, qui vivant au milieu de ces nations barbares, étaient tellement accoutumés à souffrir toute sorte de maux, qu'ils considéraient presque comme perdu le jour où ils n'en essuyaient point, et eux qui nous recevaient, nous regardaient comme de doux agneaux, qui se rendaient au sacrifice et se plaçaient dans la gueule des loups dévorants. C'est dans ces sentiments, c'est au milieu de ces larmes qu'ils nous menèrent à l'église, où nous rendîmes et nous offrîmes de vives actions de grâces à la majesté divine, pour les faveurs et les bienfaits qu'elle nous avait accordés, en nous faisant arriver sains et saufs à cette cité sainte, à ce couvent.

Nous voilà dans un vestibule ou sous un portique qui précède l'église et où l'on a tout préparé avec le plus grand soin pour nous laver les pieds (disons, en passant, que les portes de l'église ne donnent point sur la rue, comme dans nos pays chrétiens, mais sur la partie la plus intérieure du couvent; et ceci, afin que nous puissions, lorsqu'il prend aux Turcs un accès de fureur, sauver le saint sacrement, et aussi célébrer les divins offices avec plus de tranquillité et de sécurité). L'hebdomadier vint, puis les chantres, le thuriféraire, les acolytes et tous les religieux, des cierges allumés à la main; après eux tous, le très-révérend père gardien, revêtu du rochet et de l'étole, commença immédiatement à nous laver à tous les pieds : cette cérémonie est si touchante, qu'il n'est pas possible de retenir ses larmes, quand elle a lieu. Car de voir un prélat aussi distingué que le père gardien, qui, indépendamment de la dignité de ses fonctions en religion (qui est grande), est légat apostolique, s'agenouiller aux pieds du pèlerin, les laver, les baiser, pendant que tous les religieux, un cierge allumé à la main, chantent des psaumes avec un accent de piété céleste, pendant que du bassin posé sur un tapis, et plein d'une eau parfumée par des herbes odorantes, s'exhalent les plus douces senteurs, et que le pèlerin lui-même est assis sur un escabeau recouvert d'un autre tapis, cela inonde l'ame d'une dévotion inexprimable. Après que le père gardien lui a lavé et baisé les pieds, les religieux viennent successivement à leur tour en faire autant : la cérémonie terminée, le pèlerin se lève et les embrasse tous, et leur offre à chacun un cierge d'une demi-livre. C'est par là que finit le lavement : aussitôt commence, à partir du même endroit, une procession à travers les cloîtres, aussi belle que pieuse, au chant du *Te Deum laudamus*; elle se rend à l'église, où, ayant récité les versets et les oraisons propres à la circonstance, le père gardien adresse aux pèlerins une courte exhortation, dans laquelle il leur fait sentir le prix de la faveur que la Majesté divine leur a

accordée, en les amenant sains et saufs jusqu'en cette ville sainte, en leur permettant de visiter ces lieux vénérables; il leur indique la manière de faire cette visite, le fruit qu'ils doivent en retirer, les indulgences qu'ils peuvent gagner; enfin, il leur dit tout ce qu'ils doivent faire pour visiter les lieux saints avec dévotion et profit pour leur ame.

Le discours achevé, les pèlerins embrassent de nouveau les religieux, qui tous ensemble les mènent au réfectoire, et les traitent le mieux possible, et les conduisent ensuite à l'hôtellerie : on leur attache deux religieux qui les accompagnent toujours quand ils sortent pour visiter les sanctuaires, et l'on fait toujours en sorte que l'un des deux religieux chargés de les guider, soit de leur nation, français, ou espagnol, ou italien, ou flamand, ou allemand (car il y en a toujours de toutes les nations), afin que tous trouvent leur consolation, non-seulement temporelle, mais spirituelle; ce qui est le principal objet dont on s'occupe (1).

Les murs de Jérusalem, dont j'ai fait trois fois le tour à pied, présentent quatre faces aux quatre vents ; ils forment un carré long, dont le grand côté court d'orient en occident, deux pointes de la boussole au midi. D'Anville a prouvé, par les mesures et les positions locales, que l'ancienne Jérusalem n'était pas beaucoup plus vaste que la moderne : elle occupait quasi le même emplacement, si ce n'est qu'elle

(1) Il faut le dire à l'honneur de l'Espagne : c'étaient presque ses seuls enfants qui, dans ces derniers temps, veillaient au saint sépulcre avec quelques religieux italiens. En 1855, le P. belge Archange Wendrikx appela quelques-uns de ses compatriotes. La France fut représentée à la même époque auprès des saints lieux par un pieux médecin du pays de Gex, qui, à la fin d'un pèlerinage à Jérusalem, prit l'habit franciscain avec son fils âgé de.... huit ans! N'est-ce pas là un exemple digne des premiers siècles de l'Église? La digne compagne de M. Thévenin, qui l'avait suivi en Palestine, se hâta de rentrer en France pour prendre à son tour le voile religieux dans une maison de visitandines. A la fin de 1856, un autre français, le père Joseph d'Avignon. est allé rejoindre son noble devancier. *(Note du traducteur.)*

enfermait toute la montagne de Sion, et qu'elle laissait dehors le Calvaire. On ne doit pas prendre à la lettre le texte de Josèphe, lorsque cet historien assure que les murs de la cité s'avançaient, au nord, jusqu'aux sépulcres des rois : le nombre des stades s'y oppose ; d'ailleurs, on pourrait dire encore que les murailles touchent aujourd'hui à ces sépulcres, car elles n'en sont pas éloignées de cinq cents pas.

Le mur d'enceinte qui existe aujourd'hui est l'ouvrage de Soliman, fils de Sélim, comme le prouvent les inscriptions turques placées dans ce mur. On prétend que le dessein de Soliman était d'enclore la montagne de Sion dans la circonvallation de Jérusalem, et qu'il fit mourir l'architecte pour n'avoir pas suivi ses ordres. Ces murailles, flanquées de tours carrées, peuvent avoir, à la plate forme des bastions. une trentaine de pieds de largeur et cent vingt pieds d'élévation ; elles n'ont d'autres fossés que les vallées qui environnent la ville. Six pièces de douze, tirées à barbette, en poussant seulemeut quelques gabions sans ouvrir de tranchée, y feraient dans une nuit une brèche praticable ; mais on sait que les Turcs se défendent très-bien derrière un mur par le moyen des épaulements. Jérusalem est dominée de toutes parts ; pour la rendre tenable contre une armée régulière, il faudrait faire de grands ouvrages avancés à l'ouest et au nord, et bâtir une citadelle sur la montagne des Oliviers.

Dans cet amas de décombres, qu'on appelle une ville, il a plu aux gens du pays de donner des noms de rues à des passages déserts. Les divisions sont assez curieuses, et méritent d'être rapportées, d'autant plus qu'aucun voyageur n'en a parlé ; toutefois les pères Roger, Nau, etc., nomment quelques portes en arabe. Je commence par ces dernières :

Bab-el-Kzalil, la porte du bien-aimé : elle s'ouvre à l'ouest. On sort par cette porte pour aller à Bethléem, Hébron et Saint-Jean du désert. Nau écrit *Bab-el-Khalil*, et traduit, porte d'Abraham ; c'est la porte de Jaffa de Deshayes, la porte des pèlerins, et quelquefois la porte de Damas des autres voyageurs.

Bal-el-Nabi-Dahoud, la porte du prophète David : elle est au midi. sur le sommet de la montagne de Sion, presque en face du tombeau de David et du saint Cénacle. Nau écrit *Bab-sidi-Daod*. Elle est nommée porte de Sion par Deshayes, Doubdan, Roger, Van Cootwyck, Bénard, etc.

Bab-el-Maugrarbé, la porte des Maugrabins ou des Barbaresques : elle se trouve entre le levant et le midi, sur la vallée d'Annon, presqu'au coin du temple, et en regard du village de Siloan. Nau écrit *Bab-el-Megarebe*. C'est la porte sterquilinaire ou des ordures, par où les Juifs amenèrent Jésus-Christ à Pilate, après l'avoir pris au jardin des Oliviers.

Bal-el-Darahie, la porte Dorée ; elle est au levant, et donne sur le parvis du temple. Les Turcs l'ont murée ; une prédiction leur annonce que les chrétiens prendront un jour la ville par cette porte ; on croit que Jésus-Christ entra à Jérusalem par cette même porte le jour des rameaux (1).

Bal-el-Sidi-Mariam, la porte de la sainte Vierge, à l'orient, vis-à-vis la montagne des Oliviers. Nau l'appelle en arabe *Heutta*. Toutes les relations de la terre sainte la nomment *porte de Saint-Etienne* ou *de Marie*, parce qu'elle fut témoin du martyre de saint Etienne, et qu'elle conduit au sépulcre de la Vierge. Du temps des Juifs elle se nommait la *porte des Troupeaux*.

Bab-el-Zahara, la porte de l'Aurore ou du Cerceau (*Cerchiolino*) : elle regarde le septentrion, et conduit à la grotte des Lamentations de Jérémie. Les meilleurs plans de Jérusalem s'accordent à nommer cette porte, porte d'*Ephraïm* ou d'*Hérode*. Cotovic la supprime et la confond avec la porte de Damas ; il écrit : *Porta Damascena, sive Effraïm*, mais son plan, trop petit et très-défectueux, ne se peut comparer à celui de Deshayes, ni encore moins à celui de Shaw. Le plan du voyage espagnol de Vera est très-beau, mais chargé et inexact. Nau ne donne point le nom arabe de la porte d'Ephraïm, et il est peut-être le seul voyageur qui l'appelle *porte des Turcomans*. La porte d'Ephraïm et la porte sterquilinaire ou du fumier sont les deux petites portes de Jérusalem.

Bab-el-hamond ou *Bab-el-Cham*, la porte de la colonne ou de Damas ; elle est tournée au nord-ouest, et mène aux sépulcres des rois, à Naplouse ou Sichem, à Saint-Jean-d'Acre et à Damas. Nau écrit *Bab-el-Amond*. Quand Simon le Cyrénéen rencontra Jésus-Christ chargé de la croix, il venait de la porte de Damas. Les pèlerins entraient anciennement par cette porte ; maintenant ils entrent par

(1) C'est la *porte spécieuse* ou la belle porte des Actes des apôtres : au temps des Croisades, elle était appelée *porte Oires*, altération du nom donné par saint Luc (*ωραια*.) (*Note du traducteur.*)

celle de Jaffa ou de Bethléem ; d'où il est arrivé qu'on a transporté le nom de la porte de Damas à la porte de Jaffa ou des pèlerins.

Venons maintenant au détail des rues. Les trois principales se nomment :

Harat-bab-el-Hamond, la rue de la porte de la colonne : elle traverse la ville du nord au midi.

Souk-el-Kebiz, la rue du grand bazar : elle court du couchant au levant.

Harat-el-Allam, la voie douloureuse : elle commence à la porte de la Vierge, passe au prétoire de Pilate, et va finir au Calvaire.

On trouve ensuite sept autres petites rues :

Harat-el-Mulsmin, la rue des Turcs.

Harat-el-Nassara, la rue des chrétiens : elle va du Saint-Sépulcre au couvent latin.

Harat-el-Asman, la rue des Arméniens, au levant du château.

Harat-el-Youd, la rue des Juifs : les boucheries de la ville sont dans cette rue.

Harat-bab-Hotta, la rue près du temple.

Harat-el-Zahara. Mon drogman me traduisait ces mots par *strada comparita*. Je ne sais trop ce que cela veut dire. Il m'assurait encore que les *rebelles* et les *méchantes gens* demeuraient dans cette rue.

Harat-el-Maugrarbé, rue des Maugrabins : ces Maugrabins, comme je l'ai dit, sont les occidentaux ou barbaresques. On compte parmi eux quelques descendants des Maures chassés d'Espagne par Ferdinand et Isabelle. Ils furent reçus dans la ville sainte avec une grande charité : on leur fit bâtir une mosquée : on leur distribue encore aujourd'hui du pain, des fruits et quelque argent. Les héritiers des fiers Abencerages, les élégants architectes de l'alhambra, sont devenus à Jérusalem des portiers qu'on recherche à cause de leur intelligence, et des courriers estimés pour leur légèreté. Que diraient Saladin et Richard si, revenant tout à coup au monde, ils trouvaient les chevaliers maures transformés en concierges au Saint-Sépulcre, et les chevaliers chrétiens représentés par des frères quêteurs ?... (*Châteaubriand*, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, IVe partie).

Vue de la montagne des Oliviers, de l'autre côté de la vallée de Josaphat, Jérusalem présente un plan incliné sur un sol qui descend du couchant au levant. Une muraille crénelée, fortifiée par des tours et par un château gothique, enferme la ville dans son entier, laissant toutefois au dehors une partie de la montagne de Sion, qu'elle embrassait autrefois.

Dans la région du couchant et au centre de la ville, vers le Calvaire, les maisons se serrent d'assez près ; mais au levant, le long de la vallée de Cédron, on aperçoit des espaces vides, entre autres l'enceinte qui règne autour de la mosquée bâtie sur les débris du temple, et le terrain presque abandonné où s'élevaient le château Antonia et le second palais d'Hérode.

Les maisons de Jérusalem sont de lourdes masses carrées, fort basses, sans cheminées et sans fenêtres ; elles se terminent en terrasses aplaties ou en dômes, et elles ressemblent à des prisons ou à des sépulcres. Tout serait à l'œil d'un niveau égal, si les clochers des églises, les minarets des mosquées, les cimes de quelques cyprès et les buissons de nopals ne rompaient l'uniformité du plan. A la vue de ces maisons de pierres, renfermées dans un paysage de pierres, on se demande si ce ne sont pas là les monuments confus d'un cimetière au milieu d'un désert ?

Entrez dans la ville, rien ne vous consolera de la tristesse extérieure : vous vous égarez dans de petites rues non pavées, qui montent et descendent sur un sol inégal, et vous marchez dans des flots de poussière, ou parmi des cailloux roulants. Des toiles jetées d'une maison à l'autre augmentent l'obscurité de ce labyrinthe ; des bazars voûtés et infects achèvent d'ôter la lumière à la ville désolée ; quelques chétives boutiques n'étalent aux yeux que la misère ; et souvent ces boutiques même sont fermées, dans la crainte du passage d'un cadi. Personne dans les rues ; personne aux portes de la ville ; quelquefois seulement un paysan se glisse dans l'ombre, cachant sous ses habits les fruits de son labeur, dans la crainte d'être dépouillé par le soldat ; dans un coin à l'écart, le boucher arabe égorge quelque bête suspendue par les pieds à un mur en ruine : à l'air hagard et féroce de cet homme, à ses bras ensanglantés, vous croiriez qu'il vient plutôt de tuer son semblable, que d'immoler un agneau. Pour tout bruit dans la cité déicide, on entend par intervalles le galop de la cavale du désert : c'est le janissaire qui apporte la tête du Bédouin, ou qui va piller le fellah.

Au milieu de cette désolation extraordinaire, il faut s'arrêter un moment pour contempler des choses plus extraordinaires encore. Parmi les ruines de Jérusalem, deux espèces de peuples iudépendants trouvent dans leur foi de quoi surmonter tant d'horreurs et de misères. Là vivent des religieux chrétiens, que rien ne peut forcer à abandonner le tombeau de Jésus-Christ, ni spoliations, ni mauvais traitements, ni menaces de la mort. Leurs cantiques retentissent nuit et jour autour du saint sépulcre. Dépouillés le matin par un gouverneur turc, le soir les retrouve au pied du Calvaire, priant au lieu où Jésus-Christ souffrit pour le salut des hommes. Leur front est serein, leur bouche est riante. Ils reçoivent l'étranger avec joie. Sans forces et sans soldats, ils protégent des villages entiers contre l'iniquité. Pressés par le bâton et par le sabre, les femmes, les enfants, les troupeaux se réfugient dans les cloîtres de ces solitaires. Qui empêche le méchant armé de poursuivre sa proie, et de renverser d'aussi faibles remparts? La charité des moines; ils se privent des dernières ressources de la vie, pour racheter leurs suppliants. Turcs, Arabes, Grecs, chrétiens schismatiques, tous se jettent sous la protection de quelques pauvres religieux, qui ne peuvent se défendre eux-mêmes. C'est ici qu'il faut reconnaître avec Bossuet « que des mains levées vers le ciel enfoncent plus de bataillons que des mains armées de javelots. »

Tandis que la nouvelle Jérusalem sort ainsi *du désert, brillante de clarté*, jetez les yeux entre la montagne de Sion et le temple; voyez cet autre petit peuple qui vit séparé du reste des habitants de la cité. Objet particulier de tous les mépris, il baisse la tête sans se plaindre; il souffre toutes les avanies sans demander justice; il se laisse accabler de coups sans soupirer; on lui demande sa tête : il la présente au cimeterre. Si quelque membre de cette société proscrite vient à mourir, son compagnon ira pendant la nuit, l'enterrer furtivement dans la vallée de Josaphat, à l'ombre du temple de Salomon. Pénétrez dans la demeure de ce peuple, vous le trouverez dans une affreuse misère, faisant lire un livre mystérieux à des enfants, qui, à leur tour, le feront lire à leurs enfants. Ce qu'il faisait il y a cinq mille ans, ce peuple le fait encore. Il a assisté dix-sept fois à la ruine de Jérusalem, et rien ne peut le décourager; rien ne peut l'empêcher de tourner ses regards vers Sion. Quand on voit les juifs dispersés sur la terre, selon la parole de Dieu, on est surpris, sans doute : mais pour être frappé d'un étonnement surnaturel, il faut les retrouver à Jérusalem; il faut voir ces légitimes maîtres de la Judée esclaves et étrangers dans leur propre pays; il faut les voir, attendant, sous toutes les oppressions, un roi

qui doit les délivrer. Ecrasés par la croix qui les condamne, et qui est plantée sur leurs têtes, cachés près du temple, dont il ne reste pas pierre sur pierre, ils demeurent dans leur déplorable aveuglement. Les Perses, les Grecs, les Romains ont disparu de la terre; et un petit peuple, dont l'origine précéda celle de ces grands peuples, existe encore sans mélange dans les décombres de sa patrie. Si quelque chose, parmi les nations, porte le caractère du miracle, nous pensons que ce caractère est ici. Et qu'y a-t-il de plus merveilleux, même aux yeux du philosophe, que cette rencontre de l'antique et de la nouvelle Jérusalem au pied du Calvaire : la première s'affligeant à l'aspect du sépulcre de Jésus-Christ ressuscité; la seconde se consolant auprès du seul tombeau qui n'aura rien à rendre à la fin des siècles! (*Itinéraire*, V[e] partie.)

L'aspect matériel de la ville sainte ne ressemble à rien, il est vraiment unique. Presque toutes les villes d'Orient, avec leurs grands cyprès, avec leurs minarets élevés et leurs coupoles, produisent de loin l'effet du désert et enchantent les yeux du voyageur; mais Jérusalem n'offre aucune de ces illusions de perspectives : elle ne paraît belle ni de loin ni de près, et hors quelques monuments et quelques tours, rien ne frappe la vue que le spectacle le plus tristement uniforme qu'on puisse imaginer. Ce vaste amas de maisons de pierres, couronnées, la plupart, d'une coupole, la couleur sombre et la physionomie lugubre de ces groupes monotones, et au dehors de ces murailles qui semblent ne renfermer que des tombeaux, un soleil brûlant et un ciel solitaire, dont pas un seul oiseau ne traverse les espaces, tout cela forme un spectacle qui réunit tout ce que le deuil a de plus solennel et tout ce que la solitude a de plus austère. Si nous entrons dans Jérusalem, quelle tristesse, grand Dieu! Des rues étroites et obscures; de grands bazars en ruines, où l'on voit quelques marchands juifs, grecs et arméniens; d'humbles boutiques de tabac (*tontoun*) tenues par des musulmans; un Arabe étranger qui se repose à côté de sa monture; des quartiers déserts, beaucoup de maisons détruites, des terrains couverts d'herbes et de décombres, et au milieu de tout cela le musulman avec son manteau blanc ou rouge, le raya avec sa robe noire, et quelques femmes couvertes de leurs voiles qui se glissent et disparaissent : tel est l'intérieur de Jérusalem. Tout est calme, recueilli, sérieux, dans la ville sainte : nulle joie, nul mouvement, nul bruit. On dirait une vaste prison où les jours sont aussi silencieux que les nuits, ou plutôt une immense communauté religieuse qui est en oraison perpétuelle. (*Poujoulat.*)

L'enceinte actuelle de Jérusalem date du XVI[e] siècle et consiste en un mur crénelé qui a quarante pieds de hauteur sur trois ou quatre d'épaisseur. Il est en très-bon état et flanqué de tours nombreuses avec une forteresse. La ville s'étendait autrefois un peu moins vers le nord et un peu plus vers le midi, de sorte que les murailles élevées par Soliman, comme celles d'Adrien, englobaient le Calvaire et laissaient en dehors une partie du mont Sion. Il faut employer près d'une heure et demie pour en faire le tour, et quelques voyageurs qui l'ont fait ont compté quatre mille cinq cents pas. Cette étendue est occupée aujourd'hui par une population de 15 à 18,000 habitants. Quand Alexandre-le-grand la visita, Jérusalem avait cent cinquante mille ames ; lorsqu'elle fut détruite par Titus, elle renfermait dans ses murs, suivant Tacite, 600,000 hommes, et suivant Josèphe, 1,200,000 Les chroniqueurs du moyen âge la dépeignent comme une ville d'une moyenne grandeur, et un voyageur du XVII[e] siècle (1) la compare, non pour la topographie, mais pour l'étendue, à la petite ville française de Saint-Denis, dont on peut faire le tour en moins d'une heure. Si la population se trouvait agglomérée dans les autres quartiers autant que dans le quartier des juifs, Jérusalem pourrait contenir environ 100,000 ames.

Jérusalem n'a que des rues sales, étroites, dont un bon nombre voûtées, toutes obscures et presque toujours désertes. Les maisons, basses et carrées, se terminent en terrasses qui semblent les écraser et leur donnent l'air de tombeaux lourds et massifs. Les boutiques n'étalent que la misère, sans aucun luxe, sans aucune des merveilles de l'industrie. Il n'y a point de commerce ; les relations avec les autres villes sont difficiles et les transports coûteux, car il n'y a ni routes, ni canaux, ni sécurité dans le pays. Il est de même pour l'agriculture : on ne peut semer, on ne peut récolter les moissons que les armes à la main. Le paysan vit dans des angoisses continuelles ; l'Arabe est vagabond et déteste le travail, et le Turc pille ceux qu'il devrait défendre. On fait retomber la responsabilité du mal sur les pachas et sur l'autorté supérieure, qui, à leur tour, accusent l'humeur indolente et indisciplinable des sujets. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à Jérusalem comme dans le reste de la Palestine, on ne voit toujours et partout qu'une misère générale.

Le caractère religieux de Jérusalem et la diversité des cultes qui y existent donnent à la ville un aspect qu'elle seule peut offrir. Jérusalem

(1) Le chanoine Doubdan, qui était précisément de Saint-Denis.

n'est point une cité ; c'est un camp où des hommes de toutes les nations, attirés par leur foi, vont passer quelques jours, pour le quitter bientôt. Aucun pays ne ressemble moins à une patrie, de même qu'aucun ne ressemble plus à un lieu d'exil. Les Turcs, après le temps de leurs fonctions ou de leur service militaire, se retirent à Damas ou à Constantinople: l'indomptable arabe aspire à revoir le désert où il veut mourir : l'européen veut rapprocher sa tombe de son berceau et retourne chercher un peu de repos à l'ombre du clocher de son village. Il n'y a à Jérusalem qu'une population sans cesse renouvelée par les pèlerinages religieux, et par la déplorable instabilité que produit une administration inepte et despotique. D'autre part, les mahométans fêtent le vendredi, les juifs le samedi, les chrétiens le dimanche ; ces circonstances jointes aux antipathies, aux rivalités qu'elles excitent, forment un obstacle insurmontable à l'union, à la fusion des races, là même où a jailli la source puissante qui a répandu la paix dans le monde avec la doctrine de l'Evangile et le sang d'un Dieu.

Des dix-huit mille habitants de Jérusalem, il y a environ 3,400 chrétiens, dont 900 catholiques et 5,000 musulmans ; le reste se compose de juifs. Ils vivent dans des quartiers distincts ; les chrétiens à côté du Saint-Sépulcre, dans la partie de la ville qui se trouvait en dehors de l'enceinte primitive ; les musulmans, surtout sur la colline d'Acra, autour de la mosquée d'Omar et de la voie douloureuse ; les juifs occupent le mont Sion avec les Arméniens. Presque tous les juifs de la Palestine habitent Jérusalem : ce ne sont point des familles qui se perpétuent, mais des hommes qui se remplacent et viennent s'assurer dans la mort une patrie qu'ils ne peuvent avoir durant leur vie. On dit qu'il y a parmi eux quelques riches ; mais tous paraissent très-pauvres, et s'obstinent à rester dans le quartier le moins sain de la ville, où la peste les décime périodiquement. (1)

(1) Prenons encore diverses indications intéressantes dans l'excellent ouvrage de Mgr Mislin :

« Jérusalem est divisée en quatre principaux quartiers : celui des chrétiens autour du Saint-Sépulcre; celui des Arméniens, sur le mont Sion ; celui des juifs, sur le penchant de Sion, vers le Moriah ; celui des mahométans, au nord-est.

« Jérusalem a environ 16,000 habitants, et 1,000 hommes de garnison. La population se répartit à peu près dans les proportions suivantes :

» Mahométans	5,000
» Grecs	2,000

Jérusalem, située sur des collines élevées, manque d'eau. Salomon et plusieurs de ses successeurs entreprirent des travaux gigantesques pour alimenter les fontaines publiques; mais comme les aqueducs pouvaient être coupés par les ennemis, on construisit un certain nombre de citernes pour recueillir les eaux pluviales. Pouvait-on anciennement aller à la fontaine de Siloé par un chemin souterrain? Faisait-on monter l'eau en ville au moyen de certaines machines hydrauliques? Tout cela est peu probable. Au temps des Croisades, la ville n'avait comme aujourd'hui que les eaux pluviales; et quant à la fontaine de Siloé, on y allait par le chemin extérieur qui existe de nos jours, et non par des souterrains...... Voilà Jérusalem!.... (L'*abbé* G. D. A.) (1).

» Catholiques	900
» Arméniens	350
» Cophtes	100
» Syriens	20
» Abyssins	20
» Protestants	60
» Juifs	7120

Les Arméniens ont aussi une imprimerie à Jérusalem.

(*Les lieux saints*, chap. XXIII.)

(1) *Jérusalem et la terre sainte, notes de voyage recueillies et mises en ordre par M. l'abbé G. D.* (Paris, Bélin-Leprieur.)

Ajoutons quelques mots qui ne peuvent manquer d'intéresser les catholiques. Mgr Valerga a déjà fondé à Jérusalem un séminaire d'indigènes, où l'on enseigne avec un soin particulier l'italien, l'espagnol et le français. Il y a également établi une maison de sœurs de Saint-Joseph. Plus récemment, c'est-à-dire en 1856, il a appelé dans la cité sainte une colonie des religieuses de Notre-Dame de Sion, dont la maison mère est à Paris, dirigée par M. l'abbé Ratisbonne. Les Filles de Sion, vouées à l'enseignement, se consacrent principalement à l'œuvre de la conversion des juifs. Le seul fait de la réapparition des *Filles de Sion* à Jérusalem ne semble-t-il pas présager l'approche des miséricordes promises aux infortunés restes de l'ancien peuple de Dieu? — Enfin, le zélé patriarche a fondé un hôpital, où les malades de toute nationalité et de toute religion reçoivent indistinctement les soins de la plus tendre charité. Il n'y a pas jusqu'à une conférence de Saint-Vincent-de-Paul que n'ait Jérusalem, et c'est un lillois (M. Lequeux), qui en est président.

(*Note du traducteur.*)

LE MONT SION.

Le mercredi 4 avril, ayant célébré le saint sacrifice de la messe, et nous étant recommandés sérieusement à Notre-Seigneur, nous prîmes la bénédiction du très-révérend père gardien, et nous allâmes visiter le saint mont de Sion, comme l'un des lieux les plus vénérables qu'il y ait à Jérusalem, et que nous, chrétiens, nous devons estimer et vénérer plus que les autres, parce que c'est là que le Fils de Dieu nous a donné son corps et son sang précieux; en effet, à l'âge de trente-trois ans, trois mois et six jours (ainsi que l'affirment beaucoup de saints), le vingt-quatrième jour du mois de mars, le jeudi après-midi, vers le coucher du soleil, au déclin de la quatorzième lune du mois de mars, Jésus-Christ se trouvait en ce lieu assis à table avec ses disciples, lorsqu'il célébra le mystère le plus sublime et le plus mystérieux qu'attendait le monde, en instituant le très-saint sacrement de l'autel, après avoir d'abord accompli cet acte d'humilité si profonde, qui causa un si grand saisissement à saint Pierre, c'est-à-dire après qu'en ce lieu même, il eût lavé les pieds à ses disciples.

Ce fut là la première église qu'il y ait eu au monde; car c'est l'oratoire où la très-sainte Vierge était en prière perpétuelle, ayant constamment sous les yeux (comme l'affirment beaucoup d'auteurs) les trophées de la passion de son Fils mille fois béni; c'est la chapelle où elle recevait le corps sacré de son très-saint Fils des mains de l'évangéliste saint Jean, qui lui disait tous les jours la messe et la communiait.

La sainte Vierge passa là le reste de sa vie, après la mort de Jésus-Christ, vingt-deux ans, selon la déclaration

d'un grand nombre de saints, quatorze ans seulement, suivant l'opinion commune.

C'est là ce lieu saint, où les juifs sachant que les apôtres se disposaient à enterrer le précieux corps de la Vierge, accoururent en foule, pleins de rage et de fureur, et au moment où un de leurs prêtres porta les mains sur le brancard pour jeter à terre le très-saint corps de Marie, ses mains se desséchèrent et restèrent attachées au brancard, de manière qu'il ne pouvait plus les en ôter, et tous les autres devinrent aveugles, jusqu'à ce que, reconnaissant leur péché, ils recouvrèrent, par l'intercession des apôtres, l'usage de leurs membres et de la vue, et reçurent aussitôt le baptême (1). C'est là le lieu où furent ensevelis les corps vénérés de saint Etienne, de Nicodème, de Gamaliel et d'Abibon (2).

Enfin, c'est sur cette sainte colline que vécurent et moururent le roi David et son fils Salomon; ils y furent enterrés, et leurs tombeaux se trouvent être sous le lieu même, où le Saint-Esprit descendit sur les apôtres. Et c'est de là que les Turcs prirent motif pour chasser les religieux de Saint-François de ce sanctuaire; car nous foulions aux pieds, disaient-ils, chiens que nous étions, le tombeau du saint prophète David, et de ce temple saint, ils firent une mosquée, dans laquelle les chrétiens ne peuvent entrer, sous peine, dans le cas où les Turcs viendraient à le savoir, de devoir apostasier ou d'être brûlés vifs.

J'eus le bonheur inestimable de pénétrer dans tous ces sanctuaires, et voici comment. Dans le temps que j'étais

(1) Les artistes du moyen âge ont traité ce sujet parmi les bas-reliefs de Notre-Dame de Paris. (*Note du traducteur.*)

(2) Le martyrologe et le bréviaire romains racontent à la date du trois août, fête de l'invention du corps de saint Etienne, que sous le règne d'Honorius, Jean étant évêque de Jérusalem, Gamaliel apparut au prêtre Lucien, et lui recommanda de faire donner aux corps des saints confesseurs une sépulture plus honorable. C'est de cette dernière sépulture qu'il s'agit dans le texte. (*Note du traducteur.*)

procureur de Jérusalem, il y avait un santon, qui était d'une excessive cupidité. Un jour je lui dis que s'il m'y laissait entrer, je le paierais bien. Lui, poussé par la cupidité me donna sa parole qu'il me laisserait entrer ; et pour que personne ne s'en aperçût, ni ne s'en doutât (car si l'on avait su qu'il m'avait fait une semblable promesse, il eût été lui-même passible d'une très-grande peine), il me fixa le vendredi, à midi, moment auquel tous les Turcs se réunissent pour faire le sala dans le temple de Salomon, et ferment toutes les portes de la ville pendant l'heure que dure la prière. Ce jour là, le cadi prêche et explique sa doctrine et le Coran; et pendant qu'il prêche, il tient une épée à la main, donnant à entendre que la doctrine musulmane ne doit point être soumise à de vaines disputes, mais défendue par l'épée. Et s'ils ferment les portes, c'est qu'ils disent que la ville sainte doit être prise un jour par les chrétiens un vendredi à midi (1). Donc, le santon nous dit de sortir le vendredi de la ville sainte, avant la fermeture des portes, et de nous approcher, à l'extérieur, de la sainte colline de Sion. Nous fîmes ainsi, et en fermant les portes, près desquelles on ne voyait personne, il nous fit entrer, moi et mon compagnon, et nous vîmes tous les sanctuaires avec un sentiment ineffable de consolation ; et je pus faire tout cela, sans en parler au père gardien ni à personne autre, et satisfaire le santon, parce que j'étais alors procureur.

Après être sortis du couvent pour venir visiter ce lieu si saint de la colline de Sion, nous allâmes d'abord à la maison de Zébédée, où naquirent saint Jacques le majeur et saint Jean l'évangéliste : elle est située dans la rue comme on va au Saint-Sépulcre. C'est une église fort décente et fort

(1) C'est pour cela que les Turcs furent d'abord si contrariés que le duc de Brabant, qui, en faisant, il y a quelques années le pèlerinage de la terre sainte, a donné un si bel exemple aux princes chrétiens, fût entré à Jérusalem précisément un vendredi à midi. (*Note du traducteur.*)

belle, que possèdent les Arméniens. Nous y fîmes notre prière, et ayant récité les antiennes, les versets et l'oraison, nous passâmes outre. Je ne place point ici ces antiennes et ces prières, pour ne point grossir ce volume.

Nous nous rendîmes ensuite à la porte Ferrée, qui est celle par laquelle sortit saint Pierre, lorsque l'ange le tira de la prison; et se voyant libre, il dit : « maintenant je sais vraiment, etc... » C'est une porte à arcade voûtée, basse et étroite.

Nous passâmes de là à la maison de saint Marc, où saint Pierre frappa à la porte, et trouva en entrant que tous étaient priant pour lui : il y a là une église, qui est gardée et entretenue par les soriens, chrétiens de ce pays.

Puis nous allâmes à la maison de saint Thomas, apôtre, ainsi appelée parce que ce saint personnage y vécut. C'est aujourd'hui une église à demi-ruinée. Personne n'ose y entrer qui n'ait été baptisé; car on dit que ceux qui y entrent, tombent sur-le-champ morts. Je n'ai jamais pu constater la cause de ce fait. C'est pour cela que les Turcs tiennent ce lieu fermé par des murs : nous fîmes notre prière du dehors.

Plus avant, nous vîmes la maison où le Seigneur apparut aux trois Maries le matin du jour de la résurrection, et leur adressa ces mots : « je vous salue. » On l'appelle la maison des trois Maries. D'autres disent que c'est parce qu'elles sortirent de cette maison, le matin de la résurrection, pour se rendre au sépulcre.

Bientôt nous fûmes au lieu où saint Jacques le majeur a été décapité. On voit ici une très-belle église, et un couvent, celui en meilleur état qu'il y ait à Jérusalem. Les Espagnols ont bâti cette église et ce couvent lorsque Jéru-

salem était au pouvoir des chrétiens : c'était l'hospice qu'ils avaient pour les pèlerins. Les Arméniens possèdent aujourd'hui ce sanctuaire. Dans l'enceinte de cette église célèbre se trouve une chapelle fréquentée avec beaucoup de dévotion : c'est le lieu même où le saint a été décapité, et l'on y montre la pierre sur laquelle on lui coupa la tête.

J'y ai dit la messe, et je le fais remarquer au dévot lecteur : j'ai vu ce lieu et les autres lieux que j'ai mentionnés, et tous ceux qu'il y a en terre sainte, et j'y ai célébré la messe, non pas seulement une fois, mais maintes et maintes fois : car au tombeau du Christ, j'ai dit la messe plus de deux cents fois, sur le mont Calvaire, cent fois, au tombeau de la Vierge, plus de deux cents fois, à Bethléem et à la Crèche, autant, et de même, plus ou moins, dans les autres sanctuaires ; car j'en eus bien le temps, durant le long séjour que j'y fis.

Nous visitâmes ensuite la maison du pontife Anne, qui est celle où les juifs traînèrent le Christ la nuit de la passion ; c'est là qu'un valet donna un si cruel soufflet au Sauveur, lorsque Anne l'ayant interrogé sur la doctrine qu'il enseignait et sur ses disciples, Jésus-Christ lui répondit : « J'ai toujours parlé en public, » et le bourreau de valet le frappa si cruellement, en disant : « est-ce ainsi que tu réponds au pontife?.... » Affront et tourment si grand pour le Christ que, dans tout le cours de sa passion, on ne trouve pas qu'il se soit plaint, sinon de ce traitement injurieux, lorsqu'il dit à cet homme : « si j'ai mal parlé, montrez-moi en quoi, et si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous? »

Dans cette maison, il y a un olivier, auquel on prétend que Notre-Seigneur fut attaché au milieu de la cour, pendant qu'Anne était descendu : car comme Judas avait recommandé aux juifs de le conduire avec précaution, de peur qu'il ne prît la fuite, comme d'ailleurs il s'était si sou-

vent tiré de leurs mains, lorsqu'ils avaient voulu s'en saisir, ils étaient si inquiets, que partout où ils s'arrêtaient, ils se hâtaient de l'attacher ou de l'enfermer en lieu sûr.

Cet olivier est tenu en très-grande vénération,et on l'estime presque autant que le bois de la croix : c'est un tronc d'une grosseur extraordinaire, ce par quoi il montre et prouve bien son antiquité. Les pèlerins emportent tous les ans des rejetons qu'il pousse, et des olives qu'il produit, et que leur vendent les Arméniens. Tout auprès de l'olivier est une petite église : cette maison est comme un couvent, et des religieuses arméniennes y demeurent.

C'est dans ce lieu que quelques pèlerins qui ont écrit leur voyage à Jérusalem, affirment qu'on entend ou qu'on voit un homme, qui, d'après leur récit, marche sans cesse dans une pièce souterraine ; de temps en temps, on entend des coups violents, comme si cet homme appliquait un grand soufflet, en disant : « est-ce ainsi que tu réponds au pontife? » Et ils affirment que c'est le valet qui donna un soufflet à Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il restera là jusqu'au jour du jugement.

C'eût été un léger châtiment, en comparaison de ce que méritait la main sacrilége qui frappa cette face divine, que contemplent les anges. Mais moi qui ai demeuré tant d'années à Jérusalem, et qui me suis donné tant de peines pour vérifier le fait, jamais je n'ai pu en découvrir le moindre indice; et il est certain que les Turcs sont si cupides, que s'il en était quelque chose, ils auraient bien su en tirer parti en le divulguant ; ils en agissent ainsi dans beaucoup d'autres cas, même quand ils leur sont défavorables, et il ne me paraît pas qu'ayant avec eux tant de rapports, en qualité de procureur, j'eusse manqué d'en savoir quelque chose.

Après cela, nous sortîmes par la porte de Sion, et nous fûmes à la maison de Caïphe. Cette maison est un couvent d'Arméniens, et elle est située fort près du saint Cénacle. Il y a une église; au maître-autel est placée la pierre qui était à l'entrée du saint sépulcre. Cette pierre a une palme et demie de hauteur, quatre palmes de longueur, et trois palmes de largeur. A côté du maître autel, à main droite, est une très-petite grotte, qu'on appelle le cachot du Christ; c'est là que, pendant que Caïphe et les autres pharisiens et magistrats étaient allés dormir, on mit Jésus-Christ, qui y resta jusqu'au matin, lié à une colonne. J'ai dit la messe dans cette grotte ou prison, lieu si dévot, qu'il remplit l'ame de componction et de douleur.

En dehors de cette chapelle se trouvait la colonne sur laquelle était perché le coq, quand il chanta. Cette colonne est aujourd'hui à Rome en l'église de Saint-Jean de Latran; je l'ai vue un nombre infini de fois. Une autre colonne est placée à Jérusalem au lieu même que j'ai dit, et au milieu de la cour, on montre l'endroit où brûlait le feu auquel se chauffait saint Pierre, quand il renia Jésus-Christ. Du haut de la maison, disons du haut de la terrasse, on voit bien l'extérieur du Cénacle et de toutes ses dépendances, ainsi que le temple et le palais du mont Sion.

Aussitôt que nous fûmes sortis de cette maison de Caïphe, nous nous rendîmes à la maison de la sainte Vierge, où elle vécut après la mort de Jésus-Christ, jusqu'à ce qu'elle mourut, et monta au ciel.

Les Turcs sont possesseurs et maîtres des sanctuaires que renferme le Cénacle, et n'y laissent pas entrer; mais qui aurait pu nous empêcher de les vénérer de loin, et de réciter nos prières?

C'est sur le mont Sion, très-près de l'endroit où vécut la Vierge, qu'on enterre les moines de Saint-François et les pèlerins qui meurent à Jérusalem. On voit sur le mont Sion quelques débris du palais, des terrasses duquel David aperçut Bethsabée, quand elle se baignait, et s'éprit malheureusement de ses charmes.

Nous retournâmes sur nos pas, et en nous dirigeant vers la vallée de Josaphat, nous vîmes l'endroit où les juifs voulurent enlever le corps de la Vierge, quand les apôtres allaient l'enterrer, et où arriva le rare prodige qui est rapporté plus haut.

Il y avait en cet endroit une église construite par sainte Hélène, mère de Constantin-le-Grand, laquelle, ainsi que l'attestent de nombreux écrivains, érigea plus de cinq cents églises (1) dans la terre sainte, dans tous les lieux où le Christ opéra quelque mystère ou quelque miracle; mais la plupart de ces églises sont aujourd'hui ruinées et démolies, et cela à cause des péchés des chrétiens; car on ne saurait s'expliquer autrement cet état de choses.

Puis, ayant descendu l'espace d'environ cent cinquante pas, nous vîmes la porte sterquiline, par laquelle les juifs firent entrer le Christ la nuit de la passion, quand, après l'avoir pris, ils le menèrent au palais d'Anne. Là, près d'un angle formé par deux murs, se trouve la grotte où saint Pierre pleura et expia son péché, lorsqu'il eut renié Jésus-Christ.

Près de là, au-dessus de la muraille de la ville, on aperçoit le toit d'un temple extrêmement célèbre, connu sous le vocable de la présentation de la Vierge, parce qu'elle y fut présentée au Seigneur, parce qu'elle y vécut jusqu'à son

(1) L'empereur Henri II érigea, lui, plus de mille églises, dédiées à la sainte Vierge. *(Note du traducteur.*

mariage avec saint Joseph; on dit qu'elle s'y présenta aussi le jour de sa purification et de la présentation du divin enfant, lorsque saint Siméon entonna le cantique *Nunc dimittis*. C'est un très-beau monument, entièrement recouvert en plomb; nous n'y entrâmes point, parce qu'il se trouve sur l'emplacement du temple de Salomon; nous ne pûmes le voir et le vénérer que du dehors, attendu que les murs de la ville nous en séparaient.

Je suppose que ce nom de Sion réveille dans la mémoire des lecteurs un grand souvenir; qu'ils sont curieux de connaître cette montagne si mystérieuse dans l'Ecriture, si célèbre dans les cantiques de Salomon, cette montagne objet des bénédictions ou des larmes des prophètes, et dont Racine a soupiré les malheurs.

C'est un monticule d'un aspect jaunâtre et stérile, ouvert en forme de croissant du côté de Jérusalem, à peu près de la hauteur de Montmartre, mais plus arrondi au sommet. Le sommet sacré est marqué par trois monuments ou plutôt par trois ruines : la maison de Caïphe, le saint Cénacle, et le tombeau ou le palais de David. Du haut de la montagne vous voyez au midi la vallée de Ben-Hinnon; par de là cette vallée, le champ du sang acheté des trente deniers de Judas, le mont du mauvais Conseil, les tombeaux des Juges, et tout le désert vers Hébron et Bethléem. Au nord, le mur de Jérusalem, qui passe sur la cime de Sion, vous empêche de voir la ville; celle-ci va toujours en s'inclinant vers la vallée de Josaphat.

La maison de Caïphe est aujourd'hui une église desservie par les Arméniens; le tombeau de David est une petite salle voûtée, où l'on trouve trois sépulcres de pierre noirâtre; le saint Cénacle est une mosquée et un hôpital turcs : c'étaient autrefois une église et un monastère occupés par les pères de terre sainte. Le dernier sanctuaire est également fameux dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament. David y bâtit son palais et son tombeau; il y garda pendant trois mois l'Arche d'alliance; Jésus-Christ y fit la dernière Pâque, et il y institua le sacrement d'Eucharistie; il y apparut à ses disciples le jour de sa résurrection; le Saint-Esprit y descendit sur les apôtres. Le saint Cénacle devint le premier temple chrétien que le monde ait vu : saint

Jacques le mineur y fut consacré premier évêque de Jérusalem, et saint Pierre y tint le premier concile de l'Église: enfin ce fut de ce lieu que les apôtres partirent, pauvres et nus, pour monter sur tous les trônes de la terre : *docete omnes gentes*. (*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, quatrième partie.)

Le mont Sion n'est pas une montagne distincte du sol de Jérusalem. On l'appelle ainsi, parce qu'il est entouré de vallées ; du reste, il est à peu près de niveau avec le terrain sur lequel est bâtie la ville. Le mont présente l'aspect d'une esplanade déserte : ces lieux qui ont entendu la harpe de David et vu la splendeur de Salomon, ne sont plus traversés que par quelques voyageurs qui passent rapidement, et par les morts qui vont y reposer en attendant le jugement dernier. Le mont Sion est le cimetière de toutes les nations chrétiennes de Jérusalem. (*Michaud*). (1)

JOSAPHAT.

Ayant cheminé environ un mille et en descendant toujours de la hauteur du mont Sion par une côte fort raide, nous arrivâmes à la vallée de Josaphat; cette vallée porte différents noms dans les divines Écritures : on l'appelle vallée de Cédron, soit à cause du torrent du Cédron qui la traverse, soit à cause du grand nombre de cèdres qui s'y trouvaient; — vallée des monts, eu égard aux monts élevés dont elle est entourée, comme le mont Sion, le mont des Oliviers, le Moria, le mont du Scandale ou de l'Offense; — vallée de Siloé, à cause de la fontaine de Siloé qui y coule; — vallée de bénédiction, parce que Josaphat y bénit Dieu avec le peuple; — vallée de Géhennon, en souvenir de l'idole qui y avait été adorée. Le plus communé-

(1) « Gravissez le mont Sion, dit M. Eyzaguirre, fouillez son sol, cherchez » la cité de David, le palais d'Hérode, et tant d'autres constructions grandioses qui l'ont rendu si célèbre, vous n'en trouverez plus de vestiges. » L'emplacement de la cité est occupé par un fort, le principal de la ville » (El-Kalah); celui du palais par un temple anglo-prussien... Le couvent des » Arméniens sur le mont Sion est très-vaste et superbe : ils y ont un séminaire avec une trentaine d'élèves. » (*Note du traducteur.*)

ment, on l'appelle vallée de Josaphat, parce que Josaphat y a été enterré, et que l'on y voit son tombeau. D'autres veulent qu'on la nomme ainsi, non pas parce que ce prince y a été enterré, mais parce que Josaphat signifie *du jugement*, et parce que le jugement dernier doit y avoir lieu, suivant la prophétie de Joël, qui dit : *j'assemblerai toutes les nations dans la vallée de Josaphat*; et voilà pourquoi, soutiennent-ils, on l'appelle vallée de Josaphat.

Le premier objet que nous rencontrâmes, fut la fontaine ou la piscine de Siloé, à laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ envoya l'aveugle, dont il frotta les yeux avec un peu de boue faite de sa divine salive et de la poussière de la terre, et qui recouvra la vue en se lavant à cette fontaine.

A la distance d'un jet de pierre de cet endroit se trouve celui où le prophète Isaïe fut scié; on l'appelle *le chêne rogel* : on n'y voit qu'un mûrier extrêmement vieux et décrépit, qu'on soutient avec des pierres pour l'empêcher de tomber.

Après avoir marché un peu vers le bas de la vallée, nous atteignîmes au puits de Néhémie : c'est là que les enfants d'Israël cachèrent le feu sacré, quand ils furent faits captifs et transportés à Babylone; lorsqu'ils revinrent au bout de quatre-vingts ans, Néhémie y fit creuser et l'on ne trouva que de l'eau, qui, exposée au soleil, se changea en un très-grand feu, et embrasa et consuma tout le sacrifice.

Ici, vis-à-vis du mont Sion, s'élève le mont, qu'on appelle de l'Offense ou du Scandale; Salomon y fit bâtir le palais où devaient habiter ses concubines, qui étaient idolâtres; elles y avaient leur temple, dans lequel elles offraient leurs sacrifices à leurs faux dieux Moloch et Chamos.

Au pied de ce mont est une grande caverne, où les Hébreux sacrifiaient leurs enfants et les brûlaient vifs devant la statue du dieu Moloch : on l'appelle la caverne de Géhennon.

De là, nous nous rendîmes à la grotte où les apôtres se cachèrent la nuit de la passion : on y voit quelques cellules et quelques peintures représentant les apôtres. Nous passâmes ensuite au *champ sacré* ou *champ du sang*, qui est celui qu'achetèrent les prêtres avec les trente deniers qu'ils avaient donnés à Judas, et qu'il vint leur rapporter au temple, en disant : « J'ai péché, en livrant le sang du juste. » Ils l'achetèrent pour y enterrer les étrangers; aujourd'hui encore il sert à cet usage, et l'on y enterre les pèlerins arméniens. Le sol de ce cimetière a cette propriété que dans les vingt-quatre heures qu'un corps y est inhumé, la terre l'a dévoré, de sorte qu'il n'en reste plus que les ossements.

Nous montâmes à travers la vallée du Foulon, et nous arrivâmes à la piscine de Bersabé. Ce fut dans cette vallée que, lorsque Sennachérib assiégeait Jérusalem, l'ange du Seigneur lui tua dans une nuit cent quatre-vingt-cinq mille hommes, et le força de prendre la fuite la plus honteuse.

Alors, par la porte de la ville, voisine du château qu'on appelle château de Bethléem, nous nous rendîmes au couvent, où nous fûmes reçus avec mille témoignages d'affection, et où tous les religieux nous comblèrent des plus tendres prévenances.

Qu'on remarque bien que tous les pèlerins ne suivent pas le même ordre dans la visite des saints lieux; car les uns commencent d'un côté, en entrant d'abord dans le Saint-Sépulcre; les autres d'un autre, par le mont des Oliviers et

le tombeau de la Vierge; d'autres encore par le mont Sion, suivant les circonstances et les dispositions prises par les pères. Sans doute, il paraît naturel et convenable de faire la première station au Saint-Sépulcre et au mont Calvaire; mais comme pour y entrer on a tant à payer, il faut attendre le dimanche des Rameaux : nous attendîmes ainsi quatre jours, pendant lesquels nous visitâmes les autres lieux saints.

Nous sortîmes donc du couvent de fort bonne heure; nous passâmes par la porte Judiciaire, nous parcourûmes toute la voie douloureuse ou d'amertume, nous touchâmes à la porte de Saint-Etienne, et nous descendîmes à la vallée de Josaphat; avant de traverser le torrent, nous fîmes une prière, et nous visitâmes le lieu où saint Etienne fut lapidé. On y voit une pierre sur laquelle tomba son corps vénéré, lorsqu'il fut privé de vie, et il y laissa une empreinte, dont on aperçoit encore aujourd'hui les linéaments. Dans ce même lieu, nous fûmes un autre jour, un religieux et moi, assaillis à coups de pierres par des gamins turcs, dont la conduite nous procura l'occasion de bien réfléchir et de bien mériter; nous allions dire la messe au tombeau de la sainte Vierge.

— —

La vallée de Josaphat est encore appelée dans l'Ecriture *vallée de Savé*, *vallée du roi*, *vallée de Melchisédech* (1). Ce fut dans la vallée de Melchisédech que le roi de Sodome chercha Abraham pour le féliciter de la victoire remportée sur les cinq rois. Moloch et Béelphégor furent adorés dans cette même vallée. Elle prit dans la suite le nom de *Josaphat*, parce que le roi de ce nom y fit élever son tombeau. La vallée de Josaphat semble avoir toujours servi de cimetière à Jérusalem ; on y rencontre les monuments des siècles les plus reculés et des

(1) Sur tout cela il y a différentes opinions. *La vallée du roi* pourrait bien être vers les montagnes du Jourdain, et cette position conviendrait même davantage à l'histoire d'Abraham.

temps les plus modernes ; les juifs viennent y mourir des quatre parties du monde ; un étranger leur vend au poids de l'or un peu de terre pour couvrir leurs corps dans le champ de leurs aïeux. Les cèdres dont Salomon planta cette vallée (1), l'ombre du temple dont elle était couverte, le torrent qui la traversait (2), les cantiques de deuil que David y composa, les lamentations que Jérémie y fit entendre la rendaient propre à la tristesse et à la paix des tombeaux. En commençant sa passion dans ce lieu solitaire, Jésus-Christ le consacra de nouveau aux douleurs : ce David innocent y versa, pour effacer nos crimes, les larmes que le David coupable y répandit pour expier ses propres erreurs. Il y a peu de noms qui réveillent dans l'imagination des pensées à la fois plus touchantes et plus formidables que celui de la vallée de Josaphat : vallée si pleine de mystères que, selon le prophète Joël, tous les hommes y doivent comparaître un jour devant le juge redoutable : *congregabo omnes gentes, et deducam eas in vallem Josaphat, et disceptabo cum eis ibi.* « Il est raisonnable, dit le père Nau, que l'honneur de Jésus-Christ soit réparé publiquement dans le lieu où il lui a été ravi par tant d'opprobres et d'ignominies, et qu'il juge justement les hommes où ils l'ont jugé si injustement. » (3)

(1) Josèphe raconte que Salomon fit couvrir de cèdres les montagnes de la Judée.

(2) Cédron est un mot hébreu qui signifie noirceur et tristesse. On observe qu'il y a faute dans l'évangile de saint Jean, qui nomme ce torrent, *torrent des cèdres.* L'erreur vient d'un oméga, écrit au lieu d'un omicron : Κεδρων au lieu de Κεδρον.

(3) « La vallée de Josaphat, dit Mgr Donney (dans son savant *Commentaire sur le catéchisme du concile de Trente*) était célèbre par une victoire que le roi de ce nom y remporta sur les ennemis de son peuple (II Paralip. ch. XX). Dans le prophète Joël (chap. III) le Seigneur dit : je rassemblerai tous les peuples dans la vallée de Josaphat, c'est-à-dire dans la vallée du jugement ; je disputerai contre eux sur ce qu'ils ont fait à mon peuple et je les jugerai. Le prophète ne parle que des peuples voisins et ennemis des Juifs; mais sur l'équivoque du mot Josaphat, plusieurs commentateurs se sont persuadé qu'il était question du jugement dernier, et qu'il devait se faire dans cette vallée de la Palestine : c'est une opinion populaire qui n'a aucun fondement. (voir Bergier, *Dict. théol.* V. Josaphat). »

Mgr Donney cite un autre passage de Bergier (*Dict. théol.* V. jugement dernier), dont voici les termes : « J'assemblerai toutes les nations (Joël)... etc. ; de là est née l'opinion populaire que le jugement dernier doit se faire dans cette vallée. Mais *Josaphat* signifie *jugement de Dieu*, et il est incertain s'il y a eu dans la Palestine ou ailleurs une vallée de ce nom. Dans cet endroit le Prophète, en disant toutes les nations, ne désigne que les peuples voisins de la Judée, et il n'est pas aisé de voir quel est l'événement qu'il prédit par ces paroles.

L'aspect de la vallée de Josaphat est désolé : le côté occidental est une haute falaise de craie qui soutient les murs gothiques de la ville, au-dessus desquels on aperçoit Jérusalem ; le côté oriental est formé par le mont des Oliviers et par la montagne du Scandale, *mons Offensionis*, ainsi nommée de l'idolâtrie de Salomon. Ces deux montagnes qui se touchent sont presque nues et d'une couleur rouge et sombre : sur leurs flancs déserts on voit çà et là quelques vignes noires et brûlées, quelques bouquets d'oliviers sauvages, des friches couvertes d'hysope, des chapelles, des oratoires et des mosquées en ruine. Au fond de la vallée on découvre un pont d'une seule arche, jeté sur la ravine du torrent de Cédron. Les pierres du cimetière des Juifs se montrent comme un amas de débris au pied de la montagne du Scandale, sous le village arabe de Siloan : on a peine à distinguer les masures de ce village des sépulcres dont elles sont environnées. Trois monuments antiques, les tombeaux de Zacharie, de Josaphat et d'Absalon (1), se font remarquer dans ce champ de destruction. A la tristesse de Jérusalem, dont il ne s'élève aucune fumée, dont il ne sort aucun bruit ; à la solitude des montagnes où l'on n'aperçoit pas un être vivant ; au désordre de toutes ces tombes fracassées, brisées, demi-

Châteaubriand, l'abbé Eyzaguirre, le P. Géramb, et la plupart des pèlerins et des auteurs ne croient pas qu'une opinion universelle, l'appelât-on populaire, puisse n'avoir aucun fondement. Nous nous rangeons de leur opinion, et nous citons volontiers les paroles de l'abbé Azaïs (Pèlerinage en terre sainte en 1853) : « En quelque vallée que ce soit que Jésus-Christ convoque les hommes pour les juger, ce sera toujours la vallée de Josaphat ou du jugement. Pour moi, j'accepte l'interprétation littérale comme plus en rapport avec la sombre désolation de ces lieux. Je me rappelle que les deux anges qui apparurent aux apôtres sur le mont des Oliviers, après l'ascension du Sauveur, leur dirent que Jésus descendrait des cieux de la même manière qu'ils l'y avaient vu monter. La pensée du jugement semble être associée avec le lieu du triomphe du Sauveur. Je lis ensuite dans le prophète Zacharie : « Le Seigneur se tiendra debout sur la montagne des Oliviers, qui est en face de Jérusalem, du côté de l'orient, et le mont des Oliviers sera fendu par le milieu, vers l'orient et vers l'occident, par une grande vallée abrupte... Et le Seigneur viendra, et tous les saints avec lui. » N'est-ce pas là comme un complément de la prophétie de Joël ? » Et je me permettrai d'ajouter encore cette considération : la perpétuité de la tradition juive à cet égard n'a-t-elle pas la plus haute signification? Les anciens juifs connaissaient parfaitement le sens du mot Josaphat; il ne peut donc être question ici de l'*équivoque* qui aurait, selon Bergier, trompé les commentateurs modernes. (*Note du traducteur*.)

(1) M. de Hody fait remarquer que Châteaubriand s'est trompé en ornant le tombeau d'Absalon de chapiteaux doriques, tandis qu'ils appartiennent à l'ordre ionique. (*Note du traducteur.*)

ouvertes, on dirait que la trompette du jugement s'est déjà fait entendre, et que les morts vont se lever dans la vallée de Josaphat.

Au bord même, et presque à la naissance du torrent de Cédron, nous entrâmes dans le jardin des Oliviers ; il appartient aux pères latins, qui l'ont acheté de leurs propres deniers : on y voit huit gros oliviers d'une extrême décrépitude. L'olivier est pour ainsi dire immortel, parce qu'il renaît de sa souche : on conservait dans la citadelle d'Athènes un olivier dont l'origine remontait à la fondation de la ville. Les oliviers du jardin de ce nom à Jérusalem sont au moins du temps du Bas-Empire ; en voici la preuve : en Turquie, tout olivier trouvé debout par les musulmans, lorsqu'ils envahirent l'Asie, ne paie qu'un médin au fisc, tandis que l'olivier planté depuis la conquête doit au grand-seigneur la moitié de ses fruits (1) : or, les huit oliviers dont nous parlons ne sont taxés qu'à huit médins. (Châteaubriand, *Itinéraire, IVe partie.*)

TOMBEAU DE LA VIERGE.

On descend à cette église par cinquante marches fort larges et fort spacieuses, toutes en jaspe blanc ; à un peu plus de la moitié de l'escalier, en descendant, se trouve, à main gauche, le tombeau de saint Joseph, époux de la Vierge, dans une très-petite chapelle ; cette chapelle contient aussi le tombeau du juste Siméon, qui tint l'enfant Jésus dans ses bras, quand Marie le présenta au temple. A droite, en face de cette chapelle, il y en a une autre, dans laquelle sont les tombeaux de saint Joachim et de sainte Anne, parents de la Vierge. Les religieux disent la messe dans tous ces tombeaux les jours de leurs fêtes, ou quand la dévotion les y engage ; j'y ai célébré moi-même bien souvent le saint sacrifice.

En descendant dans l'église, on voit au milieu le tombeau de la très-sainte Vierge ; il est fait d'une seule pierre,

(1) Cette loi est aussi absurde que la plupart des autres lois en Turquie : chose bizarre d'épargner le vaincu au moment de la conquête, lorsque la violence peut amener l'injustice, et d'accabler le sujet en pleine paix !

recouverte du plus beau marbre blanc. Les prêtres latins seulement y célèbrent la messe ; pour ma part, je l'y ai dite plus de deux cents fois, dans le temps que je demeurai à Jérusalem.

L'arrangement que les religieux ont adopté, pour conserver le culte dû à un sanctuaire si grandement vénérable, c'est, attendu qu'il est situé hors des murs de la ville, et que les religieux ne peuvent y rester, parce que les Arabes accouraient aussitôt pour les tuer et les piller, d'y envoyer tous les matins deux moines choisis par le père gardien du grand couvent de Saint-Sauveur, un prêtre et un laïque, qui emportent tous les objets nécessaires pour la célébration de la messe, et de l'huile pour entretenir les lampes. Ils sortent de très-bonne heure, et attendent que les Turcs ouvrent la porte de Saint-Etienne. Quand elle est ouverte, ils descendent dans la vallée, traversent le jardin de Gethsémani, et arrivés au tombeau, ils ouvrent la porte de l'église, arrangent les lampes, disent la messe, et s'en retournent aussitôt au couvent, en laissant fermée la porte de l'église. Il est important d'y aller de très-bonne heure ; un peu plus tard, les Turcs y vont pour prier, et s'ils trouvent le prêtre disant la messe, ils se mettent à tapager et à crier : « fisa, fisa, » ce qui veut dire : vite, vite, et troublent et inquiètent le célébrant par leurs cris.

Il est digne de remarque que les Turcs aient une si grande dévotion pour le tombeau de la Vierge, pour la sainte crèche, pour la sainte montagne des Oliviers, d'où Jésus-Christ s'éleva au ciel ; pour la crèche, parce qu'il y est né ; pour le mont des Oliviers, parce que c'est de là qu'il est monté au ciel (seulement ils ajoutent « comme Mahomet »); pour le tombeau de Marie, parce qu'ils reconnaissent qu'elle est la mère d'Isa, vierge avant, pendant et après l'enfantement (1). C'est là la cause pour laquelle les Turcs ont, à

(1) Nous avons déjà fait remarquer que cette croyance des musulmans est fondée sur le texte du coran. (*Note du traducteur.*)

l'intérieur de ce saint temple, une niche ou chapelle où ils font leurs prières, comme si c'était une mosquée leur appartenant, et ils ne laissent entrer les chrétiens, à les envisager comme des mosquées, que dans cette église et dans celle du mont des Oliviers, où nous allons prier, les uns et les autres.

Tous les religieux viennent, le jour de l'assomption de Marie, célébrer les offices divins dans cette église du tombeau de la Vierge. Ils s'y rendent la veille à l'heure des vêpres, et y restent jusqu'au jour suivant pour y célébrer des messes basses et une messe chantée. Ils consacrent toute la nuit au chant d'hymnes et de cantiques en l'honneur de la Vierge. Et comme l'église est si vaste, sous ces voûtes merveilleuses, à l'éclat de tant de lumières, à l'accent si plein de ferveur des religieux, on croirait entendre chanter les anges eux-mêmes. Nous nous faisons toujours accompagner de quelques turcs, que nous payons grassement, afin qu'ils nous protégent et nous défendent, si par hasard les Arabes se présentaient.

En sortant de ce très-saint tombeau, à environ trente trois pas, on entre dans la grotte où Jésus-Christ pria et sua du sang, la nuit de sa passion. C'était un endroit où il allait très-souvent se livrer à l'oraison ; ainsi, comme ont fait depuis beaucoup de saints, toutes les fois qu'il venait à Jérusalem, il se retirait vers la nuit dans cette grotte, après avoir prêché et disputé avec les Hébreux. C'est pour cela que Judas, sachant que ce lieu était si fréquenté par son divin Maître, vint l'y prendre avec les bourreaux.

On y descend par dix-neuf marches taillées à pic dans le roc même : elle est très-grande ; car elle a à l'intérieur cinquante-deux pas de circonférence, et environ quinze pas de diamètre : toute la grotte est ouverte à pic, car elle est pratiquée dans la roche vive.

Enfin, c'est un lieu si saint, si propre à inspirer la dévotion, qu'à mes yeux il en est peu qui puisse l'emporter sur lui : aussi est-il bien triste, bien déplorable de voir aujourd'hui les Turcs se servir de ce sanctuaire pour y enfermer leurs chèvres et leurs vaches : c'est la suite de nos péchés. Pour moi, cédant à la dévotion que j'éprouvais à la pensée et à la vue de ce lieu si saint, j'y allais bien souvent dire la messe. Je le lavais, je le nettoyais, et après l'avoir orné, je l'arrosais de toutes les larmes de mes yeux.

Dans cette grotte si pleine de pieux souvenirs, arrosée, pour tout dire en un mot, des larmes et du sang de Jésus-Christ, et consacrée par cette tristesse ineffable qu'il y ressentit, puisqu'elle l'obligea à dire : *mon ame est triste jusqu'à la mort*, il est impossible d'entrer, sans que le cœur se désole, et sans verser forcément des torrents de larmes.

Au côté droit, celui où était Notre-Seigneur Jésus-Christ, on peut encore déchiffrer quelques caractères, qui annoncent le douloureux mystère qui s'est passé là, bien que le temps et l'humidité en aient enlevé presque la moitié : « *hic rex tuus sudavit sanguinem sæpè morabatur due... mi Pater, si vis, transfer calicem istum à me.* »

Tout le ciel ou voussure de cette grotte est blanchi et parsemé d'étoiles : ouvrage que fit faire sainte Hélène.

En entrant dans la grotte, à main gauche, dans un enfoncement caché, se trouve un autel : c'est l'endroit où le Christ, à genoux, pria son Père, et prosterné sa sainte face contre terre, tout baigné d'une sueur de sang et d'eau, se résigna à boire le calice si amer de sa passion, en disant : « *Pater, si possibile est, etc; non mea voluntas, sed tua.* »

En sortant de cette sainte grotte, nous entrâmes dans le jardin de Gethsémani (1), et à la distance d'un jet de pierre, est l'endroit où il laissa les trois apôtres saint Pierre, saint Jean et saint Jacques, et où ils s'endormirent, après qu'il leur avait recommandé de veiller et de prier. Et à l'endroit où ils étaient, sur une très-grande pierre, l'empreinte de leurs corps resta gravée, avec les contours que leurs membres avaient affectés durant leur sommeil, comme si la roche dure eut été un matelas de plumes; aujourd'hui encore, chose assurément merveilleuse, on remarque ces empreintes.

Plus bas, dans le même jardin, se trouve l'endroit où le Christ fut pris. On ne saurait s'empêcher d'y éprouver une très-grande dévotion : Jésus-Christ, notre Sauveur, y a tant souffert ! car c'est là, comme l'affirment beaucoup de saints personnages, que les Juifs le jetèrent par terre, et lui arrachèrent la barbe et les cheveux, en l'accablant de soufflets, de coups de pieds et de toute sorte de mauvais traitements.

C'est là que Judas donna à Jésus le baiser de paix, et le livra à ses ennemis. C'est là que Jésus fit tomber les bourreaux à la renverse, par ces mots : « C'est moi. » C'est à quelques pas de ce sentier que saint Pierre coupa l'oreille à Malchus et que Jésus-Christ la guérit. Ce jardin possède encore ces neuf oliviers contemporains de Notre-Seigneur et témoins de ce qu'il a souffert. Nous achetâmes aux Turcs quelques branches de ces oliviers, pour en faire des croix

(1) Le jardin de Gethsémani appartient aujourd'hui aux pères latins, qui l'ont entouré d'un mur. On sait qu'on n'y voit plus que huit oliviers, les mêmes probablement, dit Marmont, qui existaient du temps de Notre-Seigneur. Deux d'entre eux ont vingt cinq pieds de circonférence. Quelques écrivains ont objecté que Titus fit abattre tous les arbres des environs de Jérusalem : mais on sait que l'olivier renaît de ses racines et de sa souche. Le mur construit par les franciscains est orné d'un beau *Chemin de la Croix*, peint aux frais de l'Espagne. Le terrain renfermé a cent soixante pieds de long et cent cinquante de large. (*Note du traducteur.*)

qu'on emporte par dévotion. Ces arbres sont extrêmement gros; ils produisent des fruits que nous cueillons, nous religieux, comme des objets du plus haut prix et propres à nourrir la piété.

Auprès de là, se trouvait le village de Gethsémani, dont le jardin prit le nom. Nous marchâmes ensuite quelque temps, et environ à cent cinquante pas, nous joignîmes l'endroit où le Christ laissa les huit apôtres; puis, à peu près à deux cents pas, on trouve le pont du Cédron, à deux hauteurs d'homme au-dessus du lit du torrent. Les bourreaux, lorsqu'ils menaient Notre-Seigneur prisonnier, le précipitèrent du haut du pont, et le Christ alla tomber sur un rocher, sur lequel restèrent gravés les pieds et les mains du Seigneur. C'est un lieu bien propre à toucher les ames pieuses : car on y voit la marque tout à fait naturelle des pieds et des mains de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui étant jeté du haut en bas, donna contre le rocher qui est au milieu du torrent; et comme il faisait des efforts pour se relever tantôt sur une main, tantôt sur l'autre, elles laissèrent des empreintes en quatre ou cinq endroits du rocher, comme sur de la cire ou de la pâte. Ce torrent ou ruisseau n'a d'eau que lorsqu'il pleut, et le pont n'a qu'une arche.

Avant d'arriver à ce pont, on remarque le tombeau d'Absalon, fils de David : c'est un monument d'une merveilleuse structure, construit d'une seule pierre. A côté du tombeau, il y a un grand amas de pierres que les Turcs y ont jetées en maudissant Absalon, en punition de sa trahison envers David, son père. Exemple qui prouve combien les fils doivent être dociles à leurs parents; sinon Dieu les châtiera dans cette vie et dans l'autre.

Tout près du tombeau d'Absalon est celui de Josaphat, d'où la vallée a pris son nom de vallée de Josaphat.

Encore un peu plus bas, à cent pas environ, est le tombeau de Zacharie : également pratiqué dans le rocher, il est très-somptueux ; anciennement les Juifs avaient coutume de se préparer des tombeaux magnifiques, pour se faire enterrer avec pompe et se montrer riches jusque dans la mort.

Près de là, nous vîmes la grotte dans laquelle saint Jacques le mineur se cacha la nuit de la passion, et avait juré de ne rien manger jusqu'à ce qu'il eût vu le Christ ressuscité ; suivant le récit de nombreux auteurs, le Seigneur lui apparut le matin du jour de sa résurrection, l'encouragea et lui dit de manger, puisqu'il était déjà ressuscité.

Après avoir passé le pont et le torrent, on trouve au delà, à la double portée d'un jet de pierre, au pied du mont Sion, la fontaine de la Vierge, à laquelle on descend par trente escaliers. On l'appelle fontaine de la Vierge, parce qu'elle y allait laver ses effets. L'eau en va par des conduits souterrains alimenter la fontaine de Siloé. Cette fontaine est tenue par tout le monde en grande vénération, et les Turcs, hommes et femmes, viennent souvent s'y laver; et il arrive que ces gens barbares, qui sentent naturellement mauvais, perdent cette mauvaise odeur en s'y lavant : c'est pourquoi ils y portent leurs enfants et les y lavent aussi pour faire passer cette odeur.

De ce côté de la vallée de Josaphat, on voit un pan énorme des murs de Jérusalem, construit en pierres énormes. C'est là que se trouve la porte Dorée, par laquelle le Christ entra en triomphe le jour des Rameaux ; elle était fermée, lorsqu'elle s'ouvrit par un effet de la puissance divine, qui manifestait celle du divin triomphateur qui la franchissait. L'ange apparut près de cette porte au saint patriarche Joachim, et lui dit d'épouser sainte Anne, parce qu'elle enfanterait une fille, dont sortirait le salut du monde.

Cette porte Dorée, les Turcs la tiennent aujourd'hui fermée par un mur très-épais, et ils ne permettent pas aux chrétiens de se diriger de ce côté, parce qu'ils ont une prophétie d'un de leurs morabites, qui dit que la ville sainte doit être prise par les chrétiens, et que ceux-ci entreront alors par cette porte ; c'est pourquoi ils la gardent avec tant de soin et la tiennent murée. On l'appelle porte Dorée, parce qu'elle regarde l'orient et qu'elle était dorée, de sorte qu'en se levant le soleil donnait sur elle et la faisait briller d'un vif éclat.

Au dessus de cette porte, il y a deux chapelles, dans lesquelles les Turcs disent que siégeront Jésus-Christ et Mahomet au jour du jugement, quand Dieu viendra juger le monde ; seulement ils assignent la place de droite à Mahomet. Ils disent donc que Jésus-Christ viendra, et dira aux gentils : allez en enfer, parce que vous n'avez pas eu la foi. — Il dira aux Juifs : allez en enfer, parce que vous avez voulu me donner la mort. — Il dira aux chrétiens : allez en enfer, parce que vous n'avez pas gardé votre loi. — Il dira ensuite aux Maures : allez en enfer, parce que vous avez péché. Et alors Mahomet dira : en ma faveur, les Maures ne doivent point aller en enfer ; sinon je ne tiens pas à être votre ami. Et le Christ répondra : en faveur de Mahomet, que tous les Maures aillent au ciel. Aussitôt Mahomet se transformera en un bouc gigantesque, couvert d'une laine abondante, et les ames des Maures se transformeront en puces ; elles sauteront sur Mahomet, se cacheront dans sa laine, et lui, les transportera au ciel. Et voilà de leurs histoires !

Ayant donc visité tous ces sanctuaires, nous remontâmes par le même pont de Cédron et par le jardin de Gethsémani, et nous allâmes voir une pierre, qu'on appelle de la Vierge ; elle se trouve à la montée du mont des Oliviers, près de l'endroit où dormaient les trois apôtres. On l'appelle

pierre de la Vierge, parce que Marie s'y tenait priant pour saint Etienne, quand on le lapidait. Le point où saint Etienne fut martyrisé se trouve de l'autre côté du torrent de Cédron, comme on descend de la ville pour se rendre dans la vallée.

Nous entrâmes d'abord dans le sépulcre de la Vierge. C'est une église souterraine où l'on descend par cinquante degrés assez beaux : elle est partagée entre toutes les sectes chrétiennes ; les Turcs même ont un oratoire dans ce lieu ; les catholiques possèdent le tombeau de Marie. Quoique la Vierge ne soit pas morte à Jérusalem, elle fut (selon l'opinion de plusieurs pères) miraculeusement ensevelie à Gethsémani par les apôtres. Euthymius raconte l'histoire de ces merveilleuses funérailles. Saint Thomas ayant fait ouvrir le cercueil, on n'y trouva plus qu'une robe virginale, simple et pauvre vêtement de cette reine de gloire que les anges avaient enlevée aux cieux.

Les tombeaux de saint Joseph, de saint Joachim et de sainte Anne se voient aussi dans cette église souterraine.

Sortis du sépulcre de la Vierge, nous allâmes voir, dans le jardin des Oliviers, la grotte où le Sauveur répandit une sueur de sang, en prononçant ces paroles : *Pater, si possibile est, transeat à me calix iste.*

Cette grotte est irrégulière ; on y a pratiqué des autels. A quelques pas en dehors on voit la place où Judas trahit son maître par un baiser. A quelle espèce de douleur Jésus-Christ consentit à descendre ! Il éprouva ces affreux dégoûts de la vie que la vertu même a de la peine à surmonter (*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, *IVe partie*).

LE MONT DES OLIVIERS.

En nous éloignant de cette sainte pierre, nous commençâmes à gravir le mont des Oliviers ; la montée est raide et rocailleuse ; le mont est tout couvert de vignes, d'oliviers et de figuiers. A mi-chemin de la montée, nous arrivâmes.

à l'endroit où Jésus-Christ pleura sur Jérusalem, le jour où il y fit son entrée triomphale. De ce point on voit très-bien toute la ville, de manière qu'on peut en compter toutes les maisons, parce que ce point domine la ville. Le Christ étant là, l'évangéliste dit que : « *Videns civitatem flevit super eam, dicens : quia si cognovisses et tu, etc...* Malheur à toi; car il viendra des jours où il ne restera pas en toi pierre sur pierre... » C'est un lieu arrosé des larmes de Jésus-Christ, notre Sauveur : comment pourrait-on y passer sans répandre des larmes abondantes?

A main droite, en regardant le midi, se trouve le tombeau des prophètes, monument souterrain, où il y a plusieurs compartiments, dans lesquels on enterrait les prophètes.

En montant un peu plus haut, on voit une église souterraine à douze piliers. C'est là, dit-on, que les apôtres rédigèrent le Credo, avant de se séparer, pour aller prêcher à travers le monde.

En montant encore un peu plus haut, on voit les ruines d'une église. Là, Notre-Seigneur Jésus-Christ enseigna à prier à ses disciples, et en ceux-ci à tous les chrétiens, quand il leur apprit l'Oraison dominicale.

Un peu plus haut est l'endroit où le Christ annonça le jugement. On y a érigé une colonne, qui marque l'endroit précis où se trouvait le Sauveur. Tous ces lieux sont situés à l'occident et regardent la ville sainte de Jérusalem.

Presque au sommet du mont est la petite chapelle de sainte Pélagie, cette courtisane fameuse d'Antioche, qui vint s'y renfermer après sa conversion, dans une étroite cellule, et y passa sous l'habit religieux, dans les exercices de la pénitence, trois années, au bout desquelles elle mourut, pour son ame s'envoler au ciel.

Au point culminant du mont est l'endroit d'où le Christ s'éleva au ciel, à la vue de sa mère et des disciples, comme le rapporte saint Luc au chapitre premier des actes des apôtres. Il y avait là une église très-grande, aujourd'hui détruite ; on en voit encore les murs présentant en élévation deux hauteurs d'homme ; elle était de forme et de structure octogone.

Au milieu de cette église,il y a une autre chapelle, aussi octogone, de petite dimension : il y tiendrait douze ou quatorze personnes ; au milieu de cette petite chapelle est la pierre sur laquelle était Notre-Seigneur Jésus-Christ, quand il s'éleva au ciel : on y distinguait l'empreinte de ses pieds divins.

Aujourd'hui on ne voit plus que l'empreinte du pied gauche ; car les Turcs ont transporté l'empreinte du pied droit dans le temple de Salomon, ayant à cet effet enlevé une partie de la pierre (1).

(1) Qu'on me permette de citer encore M. Eyzaguirre :
« Lorsque les santons virent, dit-il, que je me dirigeais vers la mosquée (c'est la petite chapelle dont parle le P.Castillo) ils vinrent me montrer le vestige sacré, et ils ôtèrent respectueusement leur turban pour me le désigner. Ils me permirent même de célébrer la messe dans son enceinte, moyennant une bonne somme d'argent, et pendant la célébration du redoutable sacrifice, je vis des musulins assis en silence ou agenouillés. Ah ! les nations se glorifient d'élever des monuments aux lieux où leurs armées ont remporté des victoires mémorables, où naquirent, où moururent leurs enfants les plus illustres, où l'un d'eux a ajouté par une action d'éclat une page brillante à leur histoire... tandis que le lieu où le Rédempteur du monde, où le régénérateur de la race humaine, le Fils de Dieu a terminé sa merveilleuse carrière, en s'élevant majestueusement de la terre au ciel, reste au pouvoir des mahométans, comme oublié des nations chrétiennes. La France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne catholique, les républiques d'Amérique consacrent annuellement de fortes sommes à l'érection de statues destinées à honorer les hommes célèbres (et parfois de quelle célébrité !), à l'embellissement de leurs cités, à l'exécution de grands travaux publics... et pas une nation chrétienne n'emploie la moindre somme à réparer un monument qui nous rappelle ce fait unique dans l'histoire de la religion : « allez par le monde et prêchez l'Evangile à toute créature... Puis, le Christ s'éleva sous leurs yeux, et bientôt une nuée le leur déroba... »
(Note du traducteur.)

A ces vestiges, dont le Christ scella pour ainsi dire cette pierre, on voit et l'on reconnaît clairement que, lorsqu'il monta au ciel, il avait le dos tourné du côté de Jérusalem, et que sa face divine et souveraine regardait l'occident (1).

Cette montagne sainte est un des lieux les plus propres à inspirer la dévotion qu'il y ait à Jérusalem : c'est le point culminant du pays. Aussi, quand on va à Jérusalem, de quelque côté qu'on arrive, le premier objet qui frappe les yeux, c'est le saint mont des Oliviers. De là, l'on aperçoit de vastes et nombreuses régions : on voit le Jourdain, la mer Morte, la campagne de Jéricho, le mont de la Quarantaine où Jésus-Christ jeûna, le mont Nebo, où mourut Moïse; on voit l'Arabie déserte au delà du Jourdain, toute la ville de Jérusalem dans tous ses détails, Bethléem, la Judée, le bourg entier de Béthanie, le désert de saint Sabas, du côté de la mer Morte, et beaucoup d'autres contrées. A une demi-lieue est l'endroit appelé Bahurim, où Séméï maudit David. Phalthiel suivit en pleurant Michol jusqu'à ce mont, quand elle fut rendue à David.

En nous éloignant de l'endroit vénéré, d'où le Christ s'éleva au ciel, nous nous rendîmes à celui où les anges dirent aux apôtres, après l'ascension : « *Viri Galilæi, quid admiramini? Hic Jesus, qui assumptus est in cælum, etc.* » Ces endroits sont fort proches l'un de l'autre. Puis, à une distance égale à la portée de l'arc, nous arrivâmes au lieu où l'archange saint Gabriel apporta à la Vierge une palme resplendissante et lui annonça sa mort.

A tous ces sanctuaires, à tous ces monuments vénérables sont attachées des indulgences, soit plénières, soit de qua-

(1) J'avoue ne pas comprendre comment Notre-Seigneur ayant, d'après le P. Castillo, le dos tourné à Jérusalem, aurait pu, lors de l'ascension, regarder l'occident, puisque le mont des Oliviers est à l'est de la ville. Du reste, Châteaubriand, M. Eyzaguirre, etc., disent qu'en examinant l'empreinte du pied divin, on doit conclure que Jésus-Christ avait le visage tourné vers le nord. (*Note du traducteur.*)

rantaine, suivant qu'ils rappellent d'une manière plus ou moins frappante le mystère ou l'acte que le Christ y a accompli. Après avoir visité ces saints lieux, nous nous dirigeâmes vers le couvent. Nous descendîmes la montagne, traversâmes le jardin de Gethsémani, entrâmes dans Jérusalem par la porte de Saint-Etienne, passâmes par la voie douloureuse et par la porte Judiciaire, et enfin, nous rentrâmes au couvent.

Le lieu même de l'ascension n'est pas tout à fait à la cime de la montagne, mais à deux ou trois cents pas au-dessous du plus haut sommet (*Itinéraire, IVe partie*).

Le mont des Oliviers se divise en trois parties, dont chacune a sa route : au nord, le monticule des Galiléens (*viri Galilæi*) ; au midi, celui du Scandale ou de l'Offense ; au milieu, celui de l'Ascension (*Michaud*).

AUTRES LIEUX SAINTS

Il est nécessaire de faire observer que, lorsque Notre-Seigneur mourut, le plan de la sainte cité de Jérusalem n'était point tel qu'il est aujourd'hui. Le saint sépulcre et le mont Calvaire se trouvaient hors de l'enceinte de la ville, et y sont aujourd'hui compris ; la porte Judiciaire, par où l'on allait au saint mont Calvaire, occupe aujourd'hui le centre de la ville, et c'est pourquoi je dois commencer cette station ou visite des saints lieux à la porte de Saint-Etienne, aller ensuite à la maison de Pilate et finir au Saint-Sépulcre.

M'étant donc rendu à la porte de Saint-Etienne (celle que l'on appelait anciennement la porte du Troupeau), je vis, près de cette porte, du côté intérieur des murs de la

ville, la Piscine probatique, où Notre-Seigneur Jésus-Christ guérit le paralytique qui s'y tenait depuis trente-huit ans, parce qu'il n'avait personne qui l'aidât à entrer dans l'eau, quand l'ange descendait et l'agitait.

Cette Piscine probatique se trouve au haut d'une maçonnerie placée dans la rue même : elle a environ cent soixante pas de long et trente de large. De ses cinq portiques, deux s'ouvrent au couchant, les autres au nord. On dit que les eaux de cette piscine étaient celles qui venaient du temple de Salomon.

Après avoir avancé une quarantaine de pas dans la rue, nous passâmes, à main droite, au-dessous d'une arcade, et nous entrâmes dans la maison de sainte Anne, mère de la très-sainte Vierge. C'est dans cette maison qu'a été conçue la Vierge. L'église est fort belle et fort riche; l'édifice, d'une excellente construction, est très-bien conservé. Près de l'église existe un couvent où vivaient des religieuses; quand les chrétiens étaient maîtres de Jérusalem. Les cellules et le cloître subsistent encore, et l'on y voit croître quelques orangers magnifiques (1).

Par une fenêtre basse du cloître et un très-mauvais escalier, on descend à l'endroit ou dans la chambre qu'occupait

(1) Il paraît que le sultan vient de faire donation à la France du sanctuaire et de l'église de Sainte-Anne. Saladin en avait fait une école de musulmans, mais depuis longtemps elle était abandonnée. Ce fait aura dans tout l'Orient, et surtout en terre sainte, un grand retentissement. Une pareille donation prouvera aux schismatiques que les catholiques recouvrent leur influence, et elle témoigne des bonnes dispositions du gouvernement turc, qui ne craint pas d'abandonner la possession d'un monument consacré par le souvenir de Saladin. Ajoutons que le consul de France a été solennellement mis en possession du sanctuaire par Kiamil-Pacha, gouverneur actuel de Jérusalem.

C'est dans cette maison que sont morts saint Joachim et sainte Anne; mais une tradition plus généralement admise porte à croire que les saints patriarches habitaient Nazareth, lors de la conception et de la naissance de Marie.

L'*Univers* a annoncé (mars 1857) que la Porte se montrait disposé à céder également à la France l'ancienne maison des chevaliers de Saint-Jean. Puisse le gouvernement turc reconnaître toujours ainsi nos services !

(Note du traducteur.)

la glorieuse sainte Anne : elle se trouve sous le maître autel du chœur de l'église. Les catholiques y disent la messe à la fête de la nativité de la sainte Vierge, et moi-même je l'y ai célébrée. Cette chambre se compose de deux pièces, où l'on voit des peintures dont l'altération rend les détails un peu confus; on peut cependant reconnaître qu'elles représentent l'histoire de la nativité de la sainte Vierge : c'est un lieu bien propre à inspirer la dévotion.

En sortant de cette sainte église et de cette maison, nous arrivâmes, après nous être dirigé quelque temps à droite, une rue plus haut, à la maison de Simon le pharisien, où la Madeleine, prosternée aux pieds de Jésus-Christ, notre Sauveur, les arrosa de ses larmes, les essuya de ses cheveux, et obtint le pardon général de ses péchés, lorsque le Seigneur lui dit : « vos péchés vous sont remis. » Ce lieu émeut profondément et console grandement l'ame qui considère la bénignité, la mansuétude, la miséricorde avec lesquelles Notre-Seigneur non-seulement pardonna à la Madeleine, mais se fit son défenseur et son avocat. Les Turcs qui habitent cette rue sont très-méchants : il est rare que les gamins ne nous y jettent pas de pierres ; pour ma part, j'en ai attrapé une fois une quantité.

Le Christ a laissé l'empreinte d'un de ses pieds à l'endroit qu'il occupait; on la voit encore, et elle est, de la part des chrétiens, l'objet de la plus pieuse vénération.

Le monastère de sainte Anne, mère de la sainte Vierge, et la grotte de la Conception Immaculée, sous l'église du monastère... Ce monastère est converti en mosquée, mais on y entre pour quelques médins (*Itinéraire, IVe partie*).

MAISON DE PILATE.

Nous sortîmes de cette maison de Simon, et revenant dans la grande rue, nous nous rendîmes à la maison de Pilate, qui se trouve à main droite, en marchant vers le couchant. Elle est très-grande, et entièrement bâtie en pierres de jaspe. Elle est habitée par le pacha, qui gouverne toute la province à peu près comme un vice-roi.

Dans cette maison de Pilate, Jésus-Christ notre Sauveur souffrit les douleurs les plus vives et les outrages les plus sanglants : là est cette salle du *lithostrotos*, siége du tribunal où Pilate assis, fit subir à Jésus-Christ chargé de liens ce long interrogatoire que rapportent les évangélistes, et le condamna ensuite à être flagellé et crucifié. Là aussi est le lieu où il fut couronné d'épines. Mais, ô douleur! ô honte pour les chrétiens! Parce qu'ils ne savent pas faire les sacrifices nécessaires, c'est aujourd'hui la cuisine du pacha; et là où le divin agneau a été *rassasié d'opprobres*, là se préparent les mets délicats dont se nourrissent les loups. Là est le saint escalier que dut monter le Seigneur brisé par tant de tortures, et qu'il descendit ensuite chargé de sa croix. Sainte Hélène transporta à Rome les marches de cet escalier.

Remarquons que le Christ monta et descendit six fois cet escalier. Il le monta une première fois, quand les Juifs le traînèrent pour le présenter à Pilate; il le descendit, quand Pilate le renvoya à Hérode. Il le monta une seconde fois, quand Hérode l'ayant bafoué, le renvoya à son tour à Pilate, et il le descendit, quand Pilate le fit flageller : car le lieu où ce supplice était infligé, se trouvait en bas dans un endroit désigné à cet effet. Le Seigneur le monta une troisième fois, quand tout déchiré et ensanglanté par la flagellation, il fut ramené à Pilate : c'est alors que

tombèrent quelques gouttes de son sang précieux, à une place que l'on a signalée et en même temps préservée de toute atteinte par un réseau en maille de fer. Etant à Rome, j'ai monté, j'ai descendu mille fois *la scala santa*. Enfin, le Seigneur le descendit la dernière fois, lorsque couronné d'épines, et la croix sur les épaules, il fut conduit au mont Calvaire pour y être crucifié. — Là est aussi le lieu où le Seigneur fut si cruellement flagellé.

Les pèlerins n'entrent point dans le palais de Pilate, parce qu'on ne le leur permet point, et aux religieux encore moins. Moi, en qualité de procureur, j'y entrais la plupart des jours, parce que j'avais à parler au pacha, et je pus de la sorte voir, vénérer, adorer ces lieux si saints. C'est également ainsi que je vis le parvis du temple de Salomon, que l'on aperçoit parfaitement des fenêtres du pacha : je me trouvais dans des pièces dont les fenêtres dominent le parvis du temple.

Le gouverneur de Jérusalem demeurait autrefois dans la maison de Pilate ; mais on n'y loge plus que ses chevaux parmi les débris. Ce n'est plus qu'une ruine d'où l'on découvre le vaste emplacement du temple de Salomon et la mosquée bâtie sur cet emplacement. L'on voit encore la fenêtre d'où Pilate prononça ces paroles mémorables : *ecce homo* (*Itinéraire*, *IVe partie*).

En 1835, on acquit le local qu'occupait la cour de Pilate, où Notre-Seigneur Jésus-Christ fut flagellé, et en 1840 on y a construit une jolie chapelle, sous le vocable de la Flagellation, et à côté un petit hospice (*Le P. Areso*). (1)

(1) Ajoutons que Maximilien, duc de Bavière (actuellement roi) contribua largement, par les dons de sa munificence, à la reconstruction de ce sanctuaire.
(*Note du traducteur*).

TEMPLE DE SALOMON.

Salomon construisit ce temple avec les matériaux que David son père avait préparés ; il employa aux travaux plus de cent cinquante-trois mille ouvriers. L'édifice fut achevé sans que l'on eût entendu une seule fois le bruit d'un coup de pic ou de marteau ; il était si magnifique, si merveilleux au dedans comme au dehors, si resplendissant d'or, qu'on le regardait comme la première merveille du monde. Quant à la grandeur et à l'excellence de cet édifice, on ne peut rien en dire qui ne soit au-dessous de la réalité.

Lorsque Salomon dédia ce temple au Seigneur, il se remplit d'une nuée mystérieuse qui cachait la gloire et la majesté divine, et un feu qui descendit du ciel consuma les sacrifices qu'on y offrait.

L'entrée de ce temple était du côté de l'orient ; ainsi les prêtres, comme les autres juifs, priaient le visage tourné vers l'orient (1) ; ce temple fut profané par l'idolâtrie de plusieurs rois de Juda ; et, par un juste jugement de Dieu, il fut entièrement livré aux flammes par Nabuchodonosor, roi de Babylone ; il resta ainsi soixante ans jusqu'à ce que le valeureux Zorobabel le réédifia dans l'espace de 46 ans, en bois incorruptible et en belles pierres de taille.

Le temple, restauré par les soins de Zorobabel, était si fameux, qu'il était l'objet de la vénération de l'univers entier, et de toutes parts, les rois et les princes lui envoyaient les plus riches présents. Au bout de trois cent cinquante-quatre ans, Antiochus Epiphane, roi de Syrie, le profana et le pilla ; mais trois ans après cette profanation, Judas Machabée le purifia et le restitua au

(1) C'est encore le visage tourné vers l'orient que les juifs prient dans leurs synagogues, même lorsqu'elles s'ouvrent à l'orient. (*Note du traducteur.*)

culte et à la vénération antiques. Et pour qu'à l'avenir les Gentils ne pussent plus le souiller, il le fortifia, et en fit comme une citadelle, entourée de fossés profonds et défendue par de hautes et solides murailles, par de belles portes et par des tours.

Cent ans plus tard, le grand Pompée, général romain, l'ayant attaqué, tua dans son enceinte plus de douze mille Juifs; il pénétra jusqu'au Saint des saints, et ayant vu la table, le candélabre et tant d'autres richesses, il se retira, lui gentil, par pur respect, sans toucher à rien; il recommanda, au contraire, aux prêtres, le jour suivant, de le purifier et d'y célébrer leurs sacrifices.

Ce même temple, tombé en ruine, fut rebâti, en neuf ans, par Hérode, l'ascalonite, roi des Juifs; et suivant la prophétie d'Aggée, autant l'Église l'emporte sur la synagogue, autant la gloire du second temple surpassa celle du premier, parce que Jésus-Christ l'honora de sa présence, de la prédication de sa doctrine et de ses miracles.

C'est dans ce temple que fut présentée Marie, la reine des anges, lorsque, âgée seulement de trois ans, elle monta les quinze degrés qui conduisaient à la porte dite Spécieuse. C'est là qu'elle apprit à lire. C'est là aussi que le grand-prêtre Abiatar (1) convoqua les douze tribus d'Israël, pour les engager à consulter le Seigneur sur un fait si nouveau que celui d'une femme faisant vœu de virginité perpétuelle; et lorsque tout le peuple était en prière, il sortit du propitiatoire une voix qui dit que la Vierge devait épouser un homme de la race de David, aux mains duquel on verrait fleurir une verge desséchée.

Là, par un ineffable mystère, fleurit la verge de saint Joseph (2) et descendit sur sa tête une colombe, comme

(1) Appelé Ruben, par quelques auteurs. *(Note du traducteur.)*

(2) C'est de là que vient la coutume de peindre saint Joseph, une verge fleurie à la main. *(Note du traducteur).*

l'affirment saint Jérôme (*De la naissance de la Vierge*, vers le milieu du traité) et Evodius (livre 1, chap. 3), d'une part, en signe de sa virginité ; d'autre part, en confirmation de ses fiançailles; là encore, au rapport du même Evodius, se célébra le mariage au mois de décembre.

Dans ce temple, l'enfant Jésus, un mois et huit jours après sa naissance, c'est-à-dire le deux février, fut présenté, conformément aux prescriptions de la loi, par la Vierge et saint Joseph, et remis entre les mains du saint vieillard Siméon, qui, comme un cygne divin, entonna ce cantique aussi sublime que céleste : « *Nunc dimittis servum tuum*, *Domine.* » Encore dans ce temple, la Vierge et saint Joseph trouvèrent l'Enfant-Dieu, qui, à l'âge de douze ans trois mois et six jours, au dix avril, y était resté à disputer avec les docteurs.

C'est dans ce temple, dont il était le maître, que le Christ punit la témérité de ceux qui le profanaient; les juifs voulurent l'y lapider ; il y délivra la femme adultère ; il y entra, venant de la porte Dorée, acclamé roi d'Israel par tout le peuple. Du haut ou du pinacle de ce temple, le démon osa le tenter, en lui disant : « Si vous êtes le fils de Dieu, jetez-vous en bas. » Du haut du même pinacle, les juifs précipitèrent saint Jacques le Mineur, parce qu'il confessait que le Christ est véritablement fils de Dieu; et l'ayant achevé à coups de verges et de bâton, ils l'enterrèrent dans les fossés du monument. Enfin le Christ soutint dans ce temple, un nombre de fois presque infini, de longues discussions contre les scribes et les pharisiens.

Mais toute cette magnificence, toute cette grandeur, toute la sainteté et toute la force de ce temple n'empêchèrent pas Titus, l'empereur romain, de venir, de l'attaquer, de le prendre; le carnage qu'il y fit des juifs fut tel, le massacre qui eut lieu autour de l'autel des holocaustes fut si grand, que des torrents de sang couvraient les degrés

du temple; enfin, un soldat, poussé par un mouvement du ciel, jeta dans le temple un tison allumé, et incendia ainsi le monument le plus merveilleux qu'il y eût au monde; et lorsque les flammes le dévoraient, l'empereur avança avec ses capitaines, il contempla le sanctuaire et tout ce qu'il contenait, désireux de s'assurer si la réalité répondait aux récits de la renommée.

Soixante ans plus tard, les juifs révoltés voulurent le relever; mais l'empereur Adrien tua en un jour cinq cent quatre-vingt mille rebelles, détruisit le temple et les autres édifices de Jérusalem et ensemença le sol de sel, de manière à réaliser la prédiction du Christ, qui avait dit en pleurant sur la ville : « Ils ne laisseront point en toi pierre sur pierre » ; puis il reconstruisit la ville en lui donnant son nom (1).

Mais au bout de deux cent vingt-sept ans, Julien l'Apostat, pour faire voir que la prophétie du Christ n'était qu'un faux oracle, fournit de l'argent aux juifs, et leur ordonna de réédifier le temple, et d'y offrir leurs sacrifices suivant la loi de Moïse.

Les juifs, enchantés à cette nouvelle, accoururent de toutes les provinces du monde, menaçant les chrétiens, amenant les ouvriers les plus habiles, amassant des pierres, du bois, de la chaux, du plâtre, et tout ce qui était nécessaire; ils allaient jusqu'à se servir de pioches en argent, et les femmes se dépouillaient de leur bijoux précieux, pour en consacrer la valeur aux travaux, et elles poussaient l'ardeur du zèle jusqu'à s'offrir à travailler elles-mêmes.

(1) Jérusalem fut si bien oubliée pendant quelque temps, qu'on vit un proconsul romain s'irriter de ce que des chrétiens lui répondissent *qu'ils étaient de Jérusalem* : il n'avait jamais entendu parler de cet endroit-là, et il leur supposait l'intention de se moquer de lui. (*Note du traduct.*)

Mais, lorsque les fondations furent creusées, et que le lendemain on se proposait de commencer les travaux, il survint dans la nuit un vent si violent, qu'il enleva et dispersa la chaux et les autres matériaux; un affreux tremblement de terre arracha toutes les pierres des fondements du vieux temple, et renversa les maisons voisines, sous les débris desquelles périrent beaucoup de juifs.

Ce châtiment ne suffit pas pour les faire renoncer à leur projet; ils se remirent, aû contraire, à amasser de nouveaux matériaux pour donner suite à leur dessein; mais Notre-Seigneur permit que le feu du ciel descendît, pendant que des flammes sortaient aussi des fondements; beaucoup de juifs périrent, et tous les matériaux furent réduits en cendres. Les juifs persistant dans leur obstination, une croix apparut la nuit suivante dans le ciel, et tous les vêtements des juifs se couvrirent de croix rouges qu'ils ne pouvaient faire disparaître, malgré tous les moyens qu'ils employaient à cet effet. Dès lors, dans leur extrême confusion, ils durent se désister de leur entreprise. Telle est la tradition.

Après cet échec des juifs, il fut donné aux chrétiens de rebâtir le temple sur le plan le plus magnifique et le plus admirable; ils le possédèrent de longues années jusqu'à ce que les Sarrasins s'en emparèrent. Ils le gardèrent quatre cent soixante-trois ans; mais en 1090, Godefroid de Bouillon s'en rendit maître, après avoir égorgé plus de dix mille mahométans autour du temple. Malheureusement, au bout de quatre-vingts ans, Notre-Seignur permit, à cause des péchés des chrétiens, que les Sarrasins le reprissent, et remplaçassent par le croissant la croix qui dominait l'édifice.

Les chrétiens ne peuvent y entrer. Il renferme le lieu où l'ange apparut à David, quand il composa le psaume

Miserere. On y voit l'une des empreintes que Notre-Seigneur Jésus-Christ laissa de ses pieds sur le mont des Oliviers. Enfin, en punition de nos péchés, l'imposteur Mahomet y est honoré et vénéré.

Reprenant le récit de notre station, je dis qu'en sortant de la maison de Pilate, à droite, à environ cinquante pas de distance, monte une rue dans laquelle est situé le palais d'Hérode; il présente un aspect bel et agréable; c'est là que le Seigneur fut revêtu d'une robe blanche, tourné en dérision et traité comme un insensé.

De là on retourne à la même grande rue, qu'on appelle la Voie d'amertume ou la Voie Douloureuse, parce que le Seigneur, couronné d'épines, tout couvert de plaies, baigné de sang, et chargé de sa croix, la parcourut avec tant de fatigue et de douleur.

Ici, à côté de la maison de Pilate, se trouve une arcade qui traverse la rue: on l'appelle *Xistus* ou *Portique*; érigée sur la place principale, elle est fort large, à l'instar d'un pont, et bâtie en pierres d'une grande dimension. C'est de cet endroit, qui leur offrait une position sûre et solide, que les magistrats romains avaient coutume de parler au peuple. A cette arcade, il y a une fenêtre à deux arceaux séparés par une colonne. De cette fenêtre Pilate montra le Seigneur flagellé, couronné d'épines, couvert de crachats, revêtu d'un manteau de pourpre, aux princes et au peuple, pour qu'ils le vissent, quand il dit: « *voilà l'homme.* » Et ils répondirent: « ôtez-le, ôtez-le de nos yeux, crucifiez-le, crucifiez-le! »

A peu près à cent pas plus loin, sont les ruines d'une d'une église qu'on appelle *la Pâmoison de la Vierge*: c'est le lieu où la Vierge, accompagnée de saint Jean, de la Madeleine et des autres saintes femmes, vint à la

rencontre de son Fils bien-aimé, lorsque couronné d'épines et la croix sur les épaules, on le conduisait, entre deux voleurs, pour être crucifié.

A la distance de soixante-six pas environ de ce lieu vénéré, à un coude où aboutissent trois rues ou chemins, en tournant à main droite, puisque nous venions de la porte d'Ephraïm et de la maison de Pilate, on trouve l'endroit où Jésus-Christ tomba sous le faix de sa croix. Il y avait là une petite église, qui sert aujourd'hui aux Turcs de maison de bains.

A trente ou quarante pas, est la maison du riche avare dont l'Evangile fait mention. Elle paraît devoir être très-belle, car le frontispice est superbe.

Plus loin, à la distance de soixante pas, en prenant à droite une rue montueuse, on voit la maison de la Véronique; on arrive à cette maison par un perron de cinq ou six marches.

En avançant dans la même rue, à cent dix-huit pas environ, on tombe sur un corps d'arcades ou de voûtes. On y voit une porte extrêmement antique, qui est bouchée. A côté se trouve une colonne à demi-brisée, à laquelle on placardait les jugements des condamnés. On la nommait la porte Judiciaire, parce qu'on y lisait les sentences des condamnés à mort. La sentence que Pilate rendit contre Jésus-Christ fut attachée et affichée à cette porte.

On voit la grande place de la Mosquée, autrefois la place du Temple par une fenêtre de la maison de Pilate.

Cette place forme un parvis qui peut avoir cinq cents pas de longueur sur quatre cent soixante de largeur. Les murailles de la ville ferment ce parvis à l'orient et au midi. Il est bordé à l'occident par des maisons turques, et au nord par les ruines du prétoire de Pilate et du palais d'Hérode.

Douze portiques, placés à des distances inégales les uns des autres, et tout à fait irréguliers comme les cloîtres de l'Alhambra, donnent entrée sur ce parvis. Ils sont composés de trois ou quatre arcades, et quelquefois ces arcades en soutiennent un second rang ; ce qui imite assez bien l'effet d'un double aquéduc. Le plus considérable de tous ces portiques correspond à l'ancienne *Porta Speciosa*, connue des chrétiens par un miracle de saint Pierre. Il y a des lampes sous ces portiques.

Au milieu de ce parvis, on en trouve un plus petit qui s'élève de six à sept pieds, comme une terrasse sans balustres, au-dessus du précédent. Ce second parvis a, selon l'opinion commune, deux cents pas de long sur cent cinquante de large ; on y monte de quatre côtés par un escalier de marbre ; chaque escalier est composé de huit degrés.

Au centre de ce parvis supérieur s'élève la fameuse mosquée de la Roche. Tout auprès de la mosquée est une citerne qui tire son eau de l'ancienne fontaine Scellée (*Fons signatus*), et où les Turcs font leurs ablutions avant la prière. Quelques vieux oliviers et des cyprès clairsemés sont répandus çà et là sur les deux parvis.

Le Temple est octogone : une lanterne également à huit faces, et percée d'une fenêtre sur chaque face, couronne le monument. Cette lanterne est recouverte d'un dôme. Ce dôme était autrefois de cuivre doré, il est de plomb aujourd'hui : une flèche d'un assez bon goût, terminée par un croissant, surmonte tout l'édifice, qui ressemble à une tente arabe élevée au milieu du désert. Le père Roger donne trente-deux pas à chaque côté de l'octogone, deux cent cinquante-deux pas de circuit à la mosquée en dehors, et dix-huit ou vingt toises d'élévation au monument entier.

Les murs sont revêtus extérieurement de petits carreaux ou de briques peintes de diverses couleurs ; ces briques sont chargées d'arabesques et de versets du Coran écrits en lettres d'or. Les huit fenêtres de la lanterne sont ornées de vitraux ronds et coloriés. Ici nous trou-

vons déjà quelques traits originaux des édifices moresques de l'Espagne : les légers portiques des parvis et les briques peintes de la mosquée rappellent diverses parties du Généralife, de l'Alhambra et de la cathédrale de Cordoue (*Itinéraire, IVe partie*).

Quand il s'agit des monuments qui ont remplacé le temple de Salomon, on croit généralement que sous le nom de *el haram* (maison de Dieu), il n'y a qu'une mosquée, celle d'Omar, fondée en 640. On a confondu les mosquées *el aksa* et *el sakhra* (la Roche) quoiqu'elles soient distinctes l'une de l'autre. La mosquée d'Omar (*el aksa*) représente pour les chrétiens l'ancien temple de Salomon : la mosquée *el sakhra* (la Roche) est au lieu où vécut la Vierge dès l'âge de trois ans jusqu'à l'époque de ses fiançailles avec saint Joseph, occupée au service du temple avec les autres jeunes filles qui croissaient comme elle à l'ombre des autels du Seigneur : c'est aussi là que vécut la prophétesse Anne, dont les jours se passaient dans les exercices de la prière et de la pénitence. A cette époque, ce lieu était une dépendance du temple de Salomon, comme aujourd'hui *el sakhra* est une dépendance de la mosquée d'Omar (*el aksa*). Sous le nom général de *el haram*, il faut donc comprendre la mosquée d'Omar (*el aksa*) et celle dite *el sakhra*, dont chacune est visitée et préférée par les mahométans, suivant les différentes sectes auxquelles ils appartiennent (*Poujoulat*).

On sait combien il était difficile aux chrétiens de voir la mosquée d'Omar, même du dehors. Les nègres du Darfour, préposés à sa garde, faisaient prompte justice des téméraires qui osaient s'en approcher. Le premier européen qui la visita fut un médecin espagnol qui, déguisé en turc, trompa la surveillance soupçonneuse des gardiens. En 1847, un médecin anglais, qui avait cependant été appelé pour donner ses soins à un malade, faillit être massacré, parce qu'il avait pénétré dans l'enceinte sacrée. Mais depuis quelques années, Kiamil-Pacha s'est beaucoup relâché de la rigueur traditionnelle avec laquelle l'accès de la mosquée et de ses dépendances était interdit aux chrétiens. Plusieurs voyageurs ont fait dans les journaux une description du monument plus complète que les précédentes. Un fait récent peut faire croire que l'antique barrière est renversée pour ne plus se relever. Les pèlerins français qui ont parcouru la terre sainte à la fin de l'année 1856, ont pu visiter à loisir, publiquement et sous la protection du gouverneur, la fameuse et si longtemps mystérieuse mosquée d'Omar et la mosquée de David. M. le comte de Berton a publié l'intéressante relation de cette visite dans un *Bulletin* de l'œuvre des pèlerinages. (*Note du traducteur.*)

LE SAINT-SÉPULCRE.

L'église du Saint-Sépulcre (appelée la maison sainte) est, dans sa construction merveilleuse, un des plus beaux, des plus somptueux, des plus superbes édifices du monde. Son enceinte renferme les sanctuaires les plus insignes et les plus mystérieux qui se trouvent sur toute la surface de la terre. Là s'élève ce monticule du saint Calvaire, où le véritable Isaac, Notre-Seigneur Jésus-Christ, a été immolé. Là s'ouvre ce saint sépulcre, dans lequel fut déposé son corps sacré, pour ressusciter le troisième jour avec tant de gloire. Là existent beaucoup d'autres sanctuaires, dont la description viendra en parlant de la procession qui se fait chaque jour (et cela sans manquer jamais), à l'intérieur de ce saint temple.

On ne voit rien, au dehors, du corps du bâtiment, si ce n'est le frontispice de l'entrée, qui donne sur le midi. De ce côté il y a deux portes, dont l'une a été bouchée par les Turcs. Ils tiennent l'autre fermée au moyen de trois cadenas ou clés, scellées du sceau du Grand Seigneur; elles sont entre les mains, la première, du pacha, la seconde, du cadi, la troisième, du portier délégué par le sultan. Ces portes du frontispice, admirablement belles, tout en pierres, sont d'une merveilleuse architecture. Elles sont ornées de magnifiques reliefs, qui représentent l'histoire de la résurrection de Lazare, l'entrée de Jésus-Christ au temple, l'expulsion des marchands profanateurs. A main droite, s'élève la tour aux cloches; elle est d'un très-bel effet, mais les Turcs en ont démoli près de la moitié. La cause de cette démolition est qu'elle surpassait les tours de leurs mosquées, et c'était à leurs yeux une chose indigne que la tour de l'église des chrétiens fût plus haute que leurs tours. Il n'y a pas de cloches dans cette tour, parce que les Turcs n'en tolèrent pas l'usage; elles sont cachées sous terre;

personne ne sait où, si ce n'est le gardien, et deux ou trois autres religieux, qui se transmettent le secret.

Toutes les fois qu'il y a lieu d'ouvrir cette porte, soit pour laisser entrer des pèlerins, soit pour célébrer quelque fête, soit pour permettre de sortir à quelqu'un des religieux qui résident à l'intérieur du temple, on avertit les trois personnages qui gardent les clés. Huit Turcs se rendent sur les lieux vers les trois heures du soir, et on leur pose des tapis sur des bancs de pierre placés près de la porte, pour qu'ils puissent s'asseoir. Ils constatent l'état des sceaux, et n'ouvrent la porte qu'après les avoir reconnus intacts. Elle reste ouverte une heure entière, durant laquelle entrent et sortent tous ceux qui veulent. Ceux qui désirent rester dedans y restent, soit pour visiter les saints lieux, soit pour célébrer les offices divins : puis la porte est refermée, et l'on sert à souper aux Turcs.

Les mêmes agents retournent le matin, remplissent les mêmes formalités, et tiennent encore la porte ouverte pendant une heure, pour laisser entrer et sortir tous ceux qui veulent; et aussitôt après, pendant que ceux qui se sont réunis pour célébrer les offices divins restent dans le temple, on en referme la porte, et un déjeuner est servi aux Turcs. S'il y a de nouveaux pèlerins, on leur donne par chaque pèlerin vingt-cinq réaux de huit (1); s'il n'y en a pas et que la porte soit ouverte pour un autre motif, on leur en donne seulement cinq, plus le souper et le déjeuner.

Toutes les fois que l'on ouvre la porte, comme on avise dès le matin le pacha et le cadi, la nouvelle se répand bientôt

(1) Le *réal de huit* équivalait au douro, c'est-à-dire à cinq fr. environ de notre monnaie. Vingt-cinq réaux de huit faisaient donc environ 125 francs.

Ce tribut a été supprimé en 1831 par Ibrahim-Pacha, lorsqu'il fit occuper Jérusalem. On appelait ce droit de péage le *chafar*; celui qui était établi à El-Charina (le Jourdain) fut également supprimé à cette époque.

(*Note du traducteur.*)

par toute la ville; et c'est une chose qui pénètre autant d'admiration que de dévotion, que de voir, aussitôt que ces mots : *la porte da Saint-Sépulcre va s'ouvrir*, commencent à circuler dans toute la ville, que de voir tous ces chrétiens de l'Orient accourir de toutes parts, quitter leurs affaires, et s'empresser de visiter ces saints lieux.

Dans l'enceinte de cette sainte église résident constamment des religieux de sept nations différentes : nous latins, religieux de Saint-François, au nombre de huit ou de dix, plus ou moins, trois Grecs, deux Arméniens, un Sorien, un Abyssin, un Cophte, un Nestorien. Aux principales fêtes, on en voit de toutes les autres nations, et le temple est d'une étendue si vaste, que toutes ces nations réunies dans différentes chapelles pour célébrer au même moment leur office ne se troublent pas l'une l'autre; et cependant les sectaires semblent mettre toute leur ardeur et toute leur dévotion à chanter le plus haut possible, et font à l'envi un effroyable tintamarro avec divers tambours, marteaux, plaques de cuivre et avec une sorte de castagnettes en bois : car ils n'ont ni orgues ni instruments de musique.

Chaque nation se tient pour assignées ses cellules et ses chapelles, dans lesquelles ses pèlerins célèbrent les offices divins, mangent et dorment. Nous religieux, nous nous trouvons plus à l'aise, parce que l'habitation où nous mangeons et dormons, est séparée des lieux où nous vaquons au culte et où nous célébrons les offices divins.

A tous ceux qui restent dans cette sainte église du Saint-Sépulcre, on apporte tous les jours du dehors la nourriture préparée dans leur couvent respectif, à nous de notre couvent, aux Grecs, du leur, et de même pour tous les autres. Il y a dans la porte du saint temple un guichet, long d'un tiers de vare environ (1) et large de huit doigts, et l'on se

(1) La vare espagnole est d'un peu moins d'un mètre.
(Note du traducteur.)

sert, pour apporter les mets, de certaines casseroles en cuivre ou de certains ustensiles en bois léger, faits et disposés à cet usage. On touche à une sonnette qui se trouve à la porte (chaque nation a la sienne), et aussitôt le religieux arrive et prend les mets destinés aux siens, attendu qu'à l'intérieur il n'y a pas moyen de pouvoir préparer à manger : on fait de même vers le soir pour le souper.

Les Turcs tiennent fermées toutes les portes et toutes les fenêtres du temple, et le soleil n'y entre que par une grande ouverture qui se trouve au haut de la chapelle élevée sur le saint sépulcre. C'est pourquoi l'hiver il y fait froid et humide, mais l'été il y fait très-frais. Beaucoup de personnes y deviennent malades, parce que l'air y est fort épais. Malgré cela, il y est mort un moine lai espagnol, qui y avait passé cinquante-deux ans, sans ne voir jamais le soleil ou la lune que par le trou pratiqué au-dessus du saint sépulcre. Il est mort en grande odeur de sainteté : les Turcs eux-mêmes le vénéraient comme un saint. Il était sacristain ; il avait toujours été chargé d'allumer les lampes innombrables que renferment ces sanctuaires et ne dormait pas plus de trois heures ; il consacrait le reste du temps aux pieux exercices et aux soins qu'exigeaient le culte et l'entretien des saints lieux.

On voit aussi, du dehors de l'église, la grande coupole, toute couverte en plomb, qui est au-dessus du saint sépulcre. C'est au milieu de cette voûte que se trouve la fenêtre ronde par laquelle pénètre la lumière. Cette coupole ressemble à celle que l'on voit à Rome à Sainte-Marie-de-la-Rotonde. Seulement celle du Saint-Sépulcre est soutenue par d'énormes poutres de cèdre, au nombre de soixante-douze, tandis qu'à Rome la voûte est en pierres.

On voit également du dehors une autre grande coupole, mais moins arrondie que celle du Saint-Sépulcre. Elle

recouvre le milieu de la croisée de l'église, où se trouve le trou autour duquel sont écrites ces paroles : *operatus est salutem in medio terræ.*

On voit encore du dehors une petite chapelle très-bien bâtie : soutenue par quatre piliers, on y monte par quinze degrés. La Vierge était en cet endroit, quand le Christ sur la croix lui dit : « femme, voilà votre fils : » il est à quatre ou cinq vares du mont Calvaire.

Là, en face de la place qui s'étend devant la porte de l'église du Saint-Sépulcre, est la prison de saint Pierre, d'où l'ange le tira, quand Hérode l'y fit enfermer. Pendant que l'apôtre dormait, l'ange détacha ses liens, ouvrit les portes, le fit sortir de la prison et le conduisit à la maison de saint Marc, où tous les chrétiens étaient à prier pour lui, et, en arrivant à la porté de Fer, l'ange quitta saint Pierre, qui lui dit : « je sais bien maintenant que le Seigneur a envoyé son ange. »

Cette prison sert aujourd'hui à enfermer les chrétiens; elle est obscure, fétide et fort humide : aussi la plus grande partie de l'année, surtout l'hiver, il y a plus d'une palme de boue ou de fumier, et c'est chose étonnante que ceux qui y entrent ne meurent pas aussitôt.

A l'intérieur, l'église est d'une merveilleuse architecture; le pavement est en mosaïque, les murailles en jaspe blanc et noir; elle est soutenue par de magnifiques colonlonnes et de gros pilastres. Cette coupole grandiose, au centre de laquelle est le saint sépulcre, est de forme sphérique : elle a deux galeries très-grandes et très-spacieuses, l'une au-dessus de l'autre ; elle peut avoir environ quatre-vingts pas de large. Au premier rang des arcades, entre celles qui touchent aux poutres de cèdre, des mosaïques représentent beaucoup de traits de l'histoire

sainte et plusieurs figures de saints et de prophètes ; au milieu d'elles,on distingue les images de Constantin et de sainte Hélène, tout en mosaïque ; mais le temps les a un peu altérées. Dans les chapelles qui existent au-dessous des galeries, autour de la rotonde, demeurent les Soriens, les Arméniens, les Abyssins.

La coupole porte sur huit pilastres et dix colonnes : les pilastres sont si grands, si énormes, que chacun d'eux ressemble à une tour. Les colonnes sont d'une hauteur si prodigieuse, qu'on admire qu'on ait pu les élever. On y avait peint quelques saints : je suppose que c'étaient les apôtres; mais le temps a tellement effacé les couleurs, qu'on peut à peine reconnaître les sujets des peintures.

J'ai voulu indiquer ici la manière de célébrer les offices divins à Jérusalem : c'est un sujet fort propre à inspirer la dévotion. Et commençant par le Saint-Sépulcre et le mont Calvaire, je dis donc :

Que dans ce très-saint temple, on célèbre avec magnificence les offices divins, toute la semaine sainte et le dimanche de la Résurrection (et aussi en beaucoup d'autres jours de l'année) ; cela s'entend, quand ils se font avec solennité et avec le concours de tous les religieux qui se trouvent en terre sainte ; car, d'ordinaire même, ce sont des religieux qui officient tous les jours dans lesdits sanctuaires.

Lorsqu'arrive le dimanche des Rameaux, on entre le samedi, à l'heure de vêpres, dans le Saint-Sépulcre, et à l'heure fixée, c'est-à-dire, après les complies, a lieu la procession ordinaire qui se fait tous les jours. Tous les religieux se réunissent dans la chapelle où le Christ apparut à la Vierge le matin de la résurrection (c'est là que nous tenons le très-saint sacrement et que nous officions habituellement); quatre chantres revêtent leur rochet;

six acolytes, quatre porte-bannières, deux thuriféraires s'avancent; tous les religieux, un cierge allumé à la main, marchent en chantant les hymnes et les antiennes propres au sanctuaire où se fait la station. Cette chapelle a trente-deux palmes de long, vingt-quatre de large.

L'obscurité mystérieuse du lieu, qui provient de ce que les Turcs tiennent toutes les ouvertures fermées, de peur que les pèlerins n'entrent par elles, et d'un autre côté, la lumière de tant de cierges, de flambeaux et de lampes, remplissent l'ame d'une vive dévotion. Et qu'on remarque bien qu'il arrive quelquefois, lors de la semaine sainte, que les pèlerins orientaux viennent assister à cette procession, au nombre de plus de huit à neuf et même de dix mille.

Cette chapelle contient une foule de sanctuaires. L'endroit où Jésus-Christ apparut à la Vierge est celui même où se trouve aujourd'hui le maître-autel. A main droite, est l'autel où l'on gardait le morceau de la vraie croix que les Arméniens nous ont dérobé, lorsqu'ils gardèrent le Saint-Sépulcre, pendant que nos frères étaient transportés à Damas. A main gauche, est la colonne à laquelle Jésus fut attaché pour être fouetté, non point celle qui était dans la maison de Pilate, mais celle qui, au rappôrt de saint Jérôme, se trouvait dans la maison de Caïphe: Notre-Seigneur y fut lié dans le courant de la nuit; ses bourreaux le fouettèrent et lui firent subir tous les opprobres. Cette colonne a quatre palmes d'épaisseur, et deux de largeur; elle est d'une couleur qui tire sur le rouge, fort différente de celle de Rome, qui est blanche avec plusieurs veines bleuâtres qui lui donnent comme un ton bleu. Il y en a beaucoup qui pensent que celle qui se trouve à Jérusalem, est bien celle contre laquelle le Christ fut flagellé dans la maison de Pilate. (Voir Quaresmius, tome 2, chap. XI, page 387). Elle est placée dans un coin

derrière un châssis fermé par une grille de fer ; à côté on voit un fragment du tombeau du Christ et un autre de la colonne de l'*impropere*.

Là se trouve aussi le lieu où, lorsque sainte Hélène découvrit les trois croix que les juifs avaient jetées dans cette espèce de citerne ou plutôt de cloaque, situé au pied du mont Calvaire, fut subitement guérie au contact de la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, cette femme expirante, qui n'avait éprouvé aucun effet particulier au contact des croix du bon et du mauvais larron, qu'on lui avait également appliquées pour reconnaître quelle était celle de Notre-Seigneur.

Après avoir chanté dans cette chapelle les hymnes, les antiennes et les versets déterminés par la rubrique, on se rend processionnellement à la prison de Jésus-Christ, notre Sauveur, qui est à cent pas environ de cette chapelle de l'apparition. Cette prison est une grotte voisine du mont Calvaire, dans laquelle les juifs déposèrent le Seigneur, pendant qu'ils préparaient les instruments du crucifiement ; car, comme Judas leur avait recommandé de le conduire avec précaution, dans la crainte qu'il ne s'échappât, et que d'ailleurs il avait disparu à leurs yeux et s'était tiré de leurs mains tant d'autres fois, ils y allaient avec une telle inquiétude, qu'à peine arrivés quelque part, ils s'empressaient de l'attacher et de le mettre en lieu sûr, d'où il ne pourrait sortir ; c'est ainsi qu'ils l'enfermèrent dans cette grotte. La vue de ce lieu pénètre l'ame de dévotion : il est fort sombre, parce qu'il n'est éclairé que par les lampes. On l'appelle prison du Christ, parce que le Seigneur a été renfermé dans cette grotte, comme attenant au mont et comme servant ordinairement à y déposer les condamnés à mort, pendant qu'on préparait les instruments du crucifiement. Cette grotte ou prison peut avoir vingt palmes de longueur et dix-huit de largeur. Elle forme comme trois petites nefs soutenues par deux grosses colonnes.

Après y avoir achevé l'office spécial, nous passâmes à une autre chapelle où la sainte croix resta très-longtemps, depuis la découverte faite par sainte Hélène : elle est distante de trente pas environ de la prison du Christ.

On l'appelle la chapelle de saint Longin, en souvenir de ce saint, comme l'affirme Surius (tome 2), ainsi que Métaphraste, qui place la vie de ce saint au 15 mars. Le martyrologe romain dit : *à Césarée en Cappadoce, passion du saint martyr Longin, qu'on dit avoir percé de sa lance le côté du Seigneur.* Longin était centurion, et, comme tel, il avait le commandement d'un certain nombre de soldats. Il fut un de ceux qui gardèrent le corps de Jésus-Christ suspendu à la croix, et voyant les prodiges si grands qui se passaient, il se convertit. Ce fut lui le centurion qui dit : « Vraiment cet homme était le Fils de Dieu. » Longin était borgne, ou comme le disent d'autres auteurs, il était presque aveugle. Il était chargé, sous sa responsabilité, de ne point laisser enlever de la croix les corps des justiciés, avant qu'ils fussent morts ; c'est pourquoi, quand ils ne l'étaient pas, on leur brisait les jambes pour hâter leur mort : mais c'était là une très-grande infamie pour le patient.

Longin donc, ayant donné un coup de lance, il jaillit du flanc du Sauveur du sang et de l'eau, et il en tomba quelques gouttes sur les yeux de Longin, qui recouvra à l'instant la vue.

Puis, nous arrivâmes à une autre chapelle qu'on appelle de la division ou du sort : c'est le lieu où furent jetés les vêtements de Jésus-Christ, notre Sauveur, et où les soldats tirèrent au sort sa tunique sacrée.

De là on entre par une porte assez peu grande, on descend un large escalier de quarante degrés, et l'on pénètre

dans la chapelle de sainte Hélène, puis aussitôt par onze autres marches taillées à pic dans le rocher même, on descend à l'endroit où le bois sacré de la croix resta enfoui près de trois cents ans. Nous, catholiques, y disons la messe; c'est un lieu plein d'émotions pieuses, seulement éclairé par la lumière des lampes, attendu qu'il se trouve sous le sol à une très-grande profondeur. Il y avait là une fosse, appelée fosse ou vallée des cadavres, parce qu'on y jetait les corps des justiciés : elle était hors de la ville et contigüe au mont Calvaire. Les juifs, pour empêcher les fidèles d'adorer la croix, la jetèrent dans cette fosse, où elle resta jusqu'à ce que sainte Hélène l'y découvrit. De cet endroit on aperçoit la fente qui se produisit dans le roc du mont Calvaire, au moment de la mort du Christ. Après avoir chanté les versets et l'oraison d'usage, nous remontâmes par le même escalier dans la chapelle de sainte Hélène. Cette chapelle, soutenue par quatre grandes colonnes, est belle et spacieuse. On y voit un siége en pierre, où la sainte princesse était assise, pendant que les ouvriers creusaient et enlevaient les immondices, pour chercher la très-sainte croix. Cette chapelle est longue de cinquante palmes, large de quarante-huit ; les colonnes forment un carré ; elles sont placées à vingt palmes de distance les unes des autres, et éloignées de la muraille de seize palmes.

De cette chapelle, en remontant par le même escalier, nous rentrâmes dans la grande église, et ayant marché dix à douze pas, nous arrivâmes à une chapelle à main gauche, dans laquelle se trouve une pierre appelée de l'*impropere*, où l'on fit asseoir Jésus-Christ pour le couronner d'épines.

A une vingtaine de pas de cette chapelle, on arrive à l'escalier par lequel on monte à la sainte montagne du Calvaire. Cet escalier a dix-huit degrés : ce qu'on rencontre d'abord, en gravissant le saint monticule, c'est le lieu où

fut plantée la sainte croix, à laquelle était suspendu Jésus-Christ, notre doux Sauveur. Après un acte de vénération, on passe à une autre chapelle dont la première n'est séparée que par une arcade : là, Jésus-Christ fut étendu à terre et cloué sur la croix ; et, au rapport d'un grand nombre de contemplatifs, les bourreaux, pour river les clous, retournèrent la croix, de façon que le Christ avait la face contre terre, la croix pesant sur lui de tout son poids. Le lecteur peut comprendre combien ce lieu est vénérable. Cette chapelle, longue de seize palmes, en a quinze de largeur. Les piliers qui la soutiennent et la séparent de l'autre, qui est celle où expira Jésus, sont larges de huit palmes, épais de quatre. La dimension totale de ces deux chapelles est, en largeur, de quarante-deux palmes ; en longueur, de dix-neuf.

Près de cette chapelle en est une autre, qui en est séparée par un mur : la très-sainte Vierge, saint Jean, les Maries occupaient cette place. Il s'y trouve une petite fenêtre, qui permet aux religieux qui y sont renfermés de parler à ceux du dehors. Cette chapelle où était la Vierge, a quinze palmes de long et onze de large ; elle est à vingt palmes du lieu où le Christ était suspendu à la croix ; c'est dans ce sens que saint Jean a dit qu'elle était *près de la croix*.

On va ensuite de cette chapelle à l'autre, où Jésus-Christ était suspendu à la croix. On y montre aujourd'hui le trou qui recevait la sainte croix : j'y ai placé ma tête plus de mille fois, et tout aussi souvent j'ai dit la messe dans la chapelle où le Sauveur fut cloué à l'instrument du supplice. A gauche est l'endroit où s'élevait la croix du mauvais larron ; le bon larron était à droite. Entre la croix du Christ et celle du mauvais larron, on voit une très-grande ouverture, survenue dans le mont ou roc même : elle peut avoir deux palmes de largeur. Elle se prolonge, dit-on, jusqu'aux abîmes : telle est la tradition.

Entre ce sanctuaire et la chapelle où expira Jésus-Christ, il n'y a qu'un mur, qui les sépare de l'endroit auquel Abraham voulut immoler son fils Isaac. Tout à côté se trouve l'endroit où Melchisédech offrit le sacrifice du pain et du vin, ainsi que celui où Abraham aperçut le bélier qu'il sacrifia; encore à côté il y a un olivier qu'on dit être de ce temps-là, et dont Abraham aurait pris des branches, lorsqu'il se disposait à immoler son fils : c'est une autre tradition.

Ce mont vénérable est le mont Moria que gravit Abraham pour faire le sacrifice : il lui donna le nom de *Vision du Seigneur*. Saint Matthieu l'appelle Golgotha; on l'appelle aussi mont Calvaire, parce qu'on y trouva la tête d'Adam, précisément sous l'endroit où s'élevait la sainte croix, à laquelle était suspendu le Christ. On dit généralement que du sang qui découlait du corps sacré de notre doux Sauveur, et principalement de son côté précieux et divin, au moment où il fut percé d'un coup de lance, quelques gouttes tombèrent sur la tête même d'Adam, à travers cette fente du rocher, qui aboutit justement au point où se trouvait la tête du premier homme; pour signifier, ajoute-t-on, que, comme Adam avait été la cause de tous nos maux, et le premier pécheur, de même on devait entendre qu'il avait été le premier à recueillir pour lui et pour nous tous le bénéfice de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce sont au moins toutes considérations pieuses.

Revenant ensuite à notre objet, je dis qu'après avoir visité la chapelle dans laquelle le Christ fut cloué à la croix, on arrive à celle où fut plantée la sainte croix, et où mourut Jésus-Christ, notre doux Sauveur. Là on chante l'hymne *Lustris sex qui jam peractis*. On dit ensuite à voix basse et d'un accent douloureux l'antienne suivante : *Erat autem hora sexta, et tenebræ factæ sunt in universam terram, usque in horam nonam, et obscuratus est sol, et*

velum templi scissum est medium, et clamans voce magnâ Jesus ait : Pater, in manus tuas commendo spiritum meum; et hæc dicens (on montre le Christ du doigt) *hic spiravit.*

Vers. *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi.*

Resp. *Quià per sanctam crucem tuam hìc redemisti mundum.*

Immédiatement après, on dit l'oraison : *Respice, quæsumus, Domine*, etc. Puis, tous les pèlerins prient longtemps prosternés, et baisent la terre, en l'arrosant de larmes abondantes, que Notre-Seigneur communique à ses serviteurs.

Au-dessous de la chapelle où le Christ fut crucifié, il y en a une autre qu'on appelle de saint Jean ou de l'onction, parce que très-près de là se trouve la pierre sur laquelle Notre-Seigneur fut embaumé après sa mort : c'est une chapelle bien propre à inspirer la dévotion. Derrière l'autel, on voit dans le roc ou mont même une concavité : c'est là qu'était la tête d'Adam : on aperçoit par ce trou toute la fente du rocher et une partie du mont Calvaire, et c'est de là qu'on détache des fragments qu'emportent les dévots pèlerins.

Cette chapelle contient les tombeaux des rois de Jérusalem, Godefroid de Bouillon et Baudouin son frère ; celui de Godefroid, à main droite, et l'autre, à main gauche. Ce sont de très-beaux monuments en porphyre (1), soutenus, l'un et l'autre, par quatre colonnes. Sur chaque tombeau il y a une épitaphe qui dit quel était tel roi.

(1) D'autres auteurs, observe M. de Hody, ont dit que ces monuments étaient en *liais*, en *pierre grisâtre*, en *marbre*, etc. On remarquera que bien souvent aussi le père Castillo appelle *jaspe*, ce que presque tous les voyageurs ont reconnu pour être du *marbre*. (*Note du traducteur*).

On redescend ensuite du saint monticule par le même escalier et l'on se rend à la pierre même de l'onction, celle sur laquelle fut embaumé le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, après qu'il eût été détaché de la croix par Joseph d'Arimathie et Nicodème; elle peut avoir environ huit palmes de longueur, et trois de largeur; elle est recouverte de jaspe blanc, dont les bords sont ornés de quelques sculptures. Elle est à la distance d'une trentaine de pas du mont Calvaire; au-dessus, huit lampes brûlent continuellement, et vis-à-vis, dans un mur qui sépare le chœur de l'église, se trouvent plusieurs autres tombeaux d'autres rois de Jérusalem.

Près de cette pierre, on montre l'endroit où les chrétiens d'Orient regardent comme une chose certaine que se tenait la Vierge, pendant que l'on embaumait le corps de Notre-Seigneur; mais notre procession n'y fait pas de station.

De la pierre de l'onction, nous allons au saint sépulcre, qui en est distant d'une quarantaine de pas : car il faut remarquer que le saint sépulcre n'était pas éloigné du mont Calvaire; qu'il en était, au contraire, fort rapproché, suivant ce que dit saint Jean : « le jardin où ils l'ensevelirent était à proximité. » Et l'on appelait jardin un héritage quelconque, comme ailleurs on l'appellerait verger; et ce lieu ou jardin appartenait à Nicodème, qui y avait creusé un sépulcre pour s'y faire enterrer.

Le saint sépulcre est au centre de la rotonde de la coupole : à l'extérieur il est tout orné de très-beaux jaspes et colonnes, qui en rendent l'aspect superbe; à l'intérieur, la crypte n'a pas plus de huit palmes de longueur, sur autant de largeur. Dans la partie au nord est le lieu même où fut déposé le corps sacré de Notre-Seigneur; nos religieux y disent la messe; je l'y ai dite moi-même bien souvent dans l'année que j'ai passée sans sortir de ce vénérable

sanctuaire. La porte par laquelle on entre est à l'orient. A l'intérieur, quarante et une lampes brûlent sans cesse, mais elles sont petites. La hauteur de la voûte au-dessus du sol n'est guère que d'une hauteur d'homme ; aussi est-elle toute noire à cause de la fumée des lampes ; mais les murs des côtés sont tous en jaspe blanc. Il y a là un tableau de la résurrection : c'est l'objet le plus touchant qu'on puisse imaginer ; et, quand on entre, on croirait voir réellement Notre-Seigneur Jésus-Christ ressuscité.

Voici ce que m'a raconté de ce saint tableau ce saint religieux qui resta cinquante-deux ans sans sortir de ce saint temple du Saint-Sépulcre et qui y mourut. Un peintre de la chrétienté était venu dans le temps pour peindre ce Christ ressuscité, et beaucoup d'autres sujets qu'il y a dans cette église comme dans les autres. Quand il s'agit de peindre ce tableau, il jeûna trois jours au pain et à l'eau, suppliant Notre-Seigneur de lui accorder la grâce de donner à cette image l'expression la plus touchante, telle qu'elle devait l'avoir ; il pria aussi le père gardien de recommander aux religieux d'implorer tous la même grâce de Notre-Seigneur. Ils le firent, et ayant achevé toute l'image, de manière qu'il n'y avait plus que la tête à peindre, l'artiste alla reposer, avec l'intention de terminer son ouvrage le lendemain ; mais le matin, il trouva la tête miraculeusement peinte de la main des anges : il ne faut donc point s'étonner qu'elle soit aussi belle et aussi touchante que je le dis. C'est encore une tradition. (1)

Avant d'entrer dans le Saint-Sépulcre on traverse une autre chapelle pouvant contenir environ vingt personnes : on y tient allumées une grande quantité de lampes. Là est la pierre sur laquelle était assis l'ange, qui dit aux

(1) On raconte une légende analogue à propos d'un tableau de l'Annonciation que Fra Bartholomeo avait peint dans une église de Florence.

(Note du traducteur.)

Maries : « il est ressuscité ; il n'est plus ici. » Elle s'appelle la chapelle de l'ange, parce qu'il y a apparu à la Madeleine. Sur la porte, en entrant, on lit ces paroles : *Surrexit, non est hîc.* La pierre sur laquelle se tenait l'ange est brute ; elle est élevée de terre d'environ une palme, et servait d'appui à une autre pierre sur laquelle était dressée celle qui fermait l'entrée du tombeau.

Je ne m'arrête point à parler ici des excellences de ce saint lieu : ce serait trop allonger cet ouvrage. En outre, je ne suis ni digne ni capable de le faire comme je voudrais et comme je devrais, et toutes les langues du monde sont d'ailleurs impuissantes, pour pouvoir les exprimer et les rehausser convenablement.

En sortant du saint sépulcre, à quinze pas environ, en allant vers la chapelle où le Christ apparut à la Vierge, on trouve l'endroit où il se montra à la Madeleine sous les traits d'un jardinier, et où il lui dit, pour retenir ses transports : *ne me touchez pas.* Deux pierres rondes indiquent les deux endroits, celui où était le Christ et celui où se tenait la Madeleine ; une lampe y brûle. Ce sanctuaire est à trente palmes environ du saint sépulcre.

A vingt pas du saint sépulcre sont les tombeaux de Joseph d'Arimathie et de Nicodème ; ils sont taillés à pic dans la roche vive, et très-étroits, avec la capacité suffisante pour recevoir un cadavre.

Vis-à-vis du saint sépulcre est le chœur de l'église, où se célébraient les offices divins, quand elle appartenait aux chrétiens. Au centre de ce chœur est un trou rond, entouré de ces paroles : *c'est ici le milieu du monde.* Cela correspond avec ce qu'a dit le prophète : *il a opéré le salut au milieu de la terre.*

« L'église du Saint-Sépulcre est fort irrégulière; car l'on s'est assujetti aux lieux que l'on vouloit enfermer dedans. Elle est à peu près faite en croix, ayant six-vingts pas de long, sans compter la descente de l'Invention de la sainte Croix, et soixante et dix de large. Il y a trois dômes, dont celui qui couvre le saint sépulcre sert de nef à l'église. Il a trente pas de diamètre, et est ouvert par haut comme la rotonde de Rome. Il est vrai qu'il n'y a point de voûte : la couverture en est soutenue seulement par de grands chevrons de cèdre, qui ont été apportés du mont Liban. L'on entroit autrefois en cette église par trois portes; mais aujourd'hui il n'y en a plus qu'une, dont les Turcs gardent soigneusement les clefs, de crainte que les pèlerins n'y entrent sans payer les neuf sequins, ou trente-six livres, à quoi ils sont taxés; j'entends ceux qui viennent de chrétienté : car pour les chrétiens sujets du grand seigneur, ils n'en payent pas la moitié. Cette porte est toujours fermée, et il n'y a qu'une petite fenêtre traversée d'un barreau de fer, par où ceux de dehors donnent des vivres à ceux qui sont dedans, lesquels sont de huit nations différentes.

» La première est celle des Latins ou Romains, que représentent les religieux cordeliers. Ils gardent le saint sépulcre; le lieu du mont Calvaire où Notre-Seigneur fut attaché à la croix; l'endroit où la sainte Croix fut trouvée; la pierre de l'*onction*, et la chapelle où Notre-Seigneur apparut à la Vierge après sa résurrection.

» La seconde nation est celle des Grecs, qui ont le chœur de l'église où ils officient, au milieu duquel il y a un petit cercle de marbre, dont ils estiment que le centre soit le milieu de la terre.

» La troisième nation est celle des Abyssins; ils tiennent la chapelle où est la colonne d'*Impropere*.

» La quatrième nation est celle des Cophtes, qui sont les chrétiens d'Egypte; ils ont un petit oratoire proche du saint sépulcre.

» La cinquième est celle des Arméniens; ils ont la chapelle de Sainte-Hélène, et celle où les habits de Notre-Seigneur furent partagés et joués.

» La sixième nation est celle des Nestoriens ou Jacobites, qui sont venus de Chaldée et de Syrie; ils ont une petite chapelle proche du lieu où Notre-Seigneur apparut à la Madeleine, en forme de jardinier, qui pour cela est appelée *la chapelle de la Madeleine*.

» La septième nation est celle des Géorgiens (1), qui habitent entre la mer Majeure et la mer Caspienne ; ils tiennent le lieu du mont Calvaire, où fut dressée la croix, et la prison où demeura Notre-Seigneur en attendant que l'on eût fait le trou pour la placer.

» La huitième nation est celle des Maronites (2), qui habitent le mont Liban ; ils reconnoissent le pape comme nous faisons.

» Chaque nation, outre ces lieux que tous ceux qui sont dedans peuvent visiter, a encore quelque endroit particulier dans les voûtes et dans les coins de cette église qui lui sert de retraite, et où elle fait l'office selon son usage ; car les prêtres et religieux qui y entrent demeurent d'ordinaire deux mois sans en sortir, jusqu'à ce que du couvent qu'ils ont dans la ville l'on y en envoie d'autres pour servir en leur place. Il seroit malaisé d'y demeurer longuement sans être malade, parce qu'il y a fort peu d'air, et que les voûtes et les murailles rendent une fraîcheur assez malsaine ; néanmoins nous y trouvâmes un bon ermite, qui a pris l'habit de Saint-François, qui y a demeuré vingt ans sans en sortir : encore qu'il y ait tellement à travailler, pour entretenir deux cents lampes, et pour nettoyer et parer tous les lieux saints, qu'il ne sauroit reposer plus de quatre heures par jour.

» En entrant dans l'église, on rencontre la pierre de l'*onction*, sur laquelle le corps de Notre-Seigneur fut oint de myrrhe et d'aloès, avant que d'être mis dans le sépulcre. Quelques-uns disent qu'elle est du même rocher du mont Calvaire, et les autres tiennent qu'elle fut apportée dans ce lieu par Joseph et Nicodème, disciples secrets de Jésus-Christ, qui lui rendirent ce pieux office, et qu'elle tire sur le vert. Quoi qu'il en soit, à cause de l'indiscrétion de quelques pèlerins qui la rompoient, l'on a été contraint de la couvrir de marbre blanc et de l'entourer d'un petit balustre de fer, de peur que l'on ne marche dessus. Elle a huit pieds moins trois pouces de long, et deux pieds moins un pouce de large, et au-dessus il y a huit lampes qui brûlent continuellement.

» Le saint sépulcre est à trente pas de cette pierre, justement au milieu du grand dôme dont j'ai parlé : c'est comme un petit cabinet qui a été creusé et pratiqué dans une roche vive, à la pointe du ciseau. La porte qui regarde l'orient n'a que quatre pieds de haut et deux et un

(1-2) Les Géorgiens ont depuis été absorbés par les Grecs, qui ont recueilli leur héritage ; les Maronites n'existent plus à Jérusalem : Nazareth est la ville la plus méridionale où on les rencontre.

quart de large ; de sorte qu'il se faut grandement baisser pour y entrer. Le dedans du sépulcre est presque carré. Il a six pieds moins un pouce de long, et six pieds moins deux pouces de large ; et depuis le bas jusqu'à la voûte huit pieds un pouce. Il y a une table solide de la même pierre qui fut laissée en creusant le reste. Elle a deux pieds quatre pouces et demi de haut et contient la moitié du sépulcre : car elle a six pieds moins un pouce de long, et deux pieds deux tiers et demi de large. Ce fut sur cette table que le corps de Notre-Seigneur fut mis, ayant la tête vers l'occident et les pieds à l'orient : mais, à cause de la superstitieuse dévotion des Orientaux, qui croient qu'ayant laissé leurs cheveux sur cette pierre, Dieu ne les abandonneroit jamais, et aussi parce que les pèlerins en rompoient des morceaux, l'on a été contraint de la couvrir de marbre blanc sur lequel on célèbre aujourd'hui la messe ; il y a continuellement quarante-quatre lampes qui brûlent dans ce saint lieu : et afin d'en faire exhaler la fumée, l'on a fait trois trous à la voûte. Le dehors du sépulcre est aussi revêtu de tables de marbre et de plusieurs colonnes, avec un dôme au-dessus.

» A l'entrée de la porte du sépulcre, il y a une pierre d'un pied et demi en carré, et relevée d'un pied, qui est du même roc, laquelle servoit pour appuyer la grosse pierre qui bouchoit la porte du sépulcre ; c'étoit sur cette pierre qu'étoit l'ange lorsqu'il parla aux Maries ; et, tant à cause de ce mystère que pour ne pas entrer d'abord dans le saint sépulcre, les premiers chrétiens firent une petite chapelle au devant, qui est appelée la *Chapelle de l'Ange*.

» A douze pas du saint sépulcre, en tirant vers le septentrion, l'on rencontre une grande pierre de marbre gris, qui peut avoir quatre pieds de diamètre, que l'on a mise là pour marquer le lieu où Notre-Seigneur se fit voir à la Madeleine, en forme de jardinier.

» Plus avant est la chapelle de l'Apparition, où l'on tient par tradition que Notre-Seigneur apparut premièrement à la Vierge, après sa résurrection. C'est le lieu où les religieux cordeliers font leur office, et où ils se retirent : car delà ils entrent en des chambres qui n'ont point d'autre issue que par cette chapelle.

» Continuant à faire le tour de l'église, l'on trouve une petite chapelle voûtée, qui a sept pieds de long et six de large, que l'on appelle autrement *la Prison de Notre-Seigneur*, parce qu'il fut mis dans ce lieu en attendant que l'on eût fait le trou pour planter la Croix. Cette chapelle est à l'opposite du mont de Calvaire ; de sorte que ces deux lieux

sont comme la croisée de l'église ; car le mont est au midi et la chapelle au septentrion.

» Assez proche de là est une autre chapelle de cinq pas de long et de trois de large, qui est au même lieu où Notre-Seigneur fut dépouillé par les soldats avant que d'être attaché à la Croix, et où ses vêtements furent joués et partagés.

» En sortant de cette chapelle, on rencontre à main gauche un grand escalier qui perce la muraille de l'église pour descendre dans une espèce de cave qui est creusée dans le roc. Après avoir descendu trente marches, il y a une chapelle, à main gauche, que l'on appelle vulgairement *la Chapelle Sainte-Hélène*, à cause qu'elle étoit là en prière pendant qu'elle faisoit chercher la sainte Croix. L'on descend encore onze marches jusqu'à l'endroit où elle fut trouvée avec les clous, la couronne d'épine et le fer de la lance, qui avoient été cachés en ce lieu plus de trois cents ans.

» Proche du haut de ce degré, en tirant vers le mont de Calvaire, est une chapelle qui a quatre pas de long et deux et demi de large, sous l'autel de laquelle l'on voit une colonne de marbre gris, marqueté de taches noires, qui a deux pieds de haut et un de diamètre. Elle est appelé *la colonne d'Impropere*, parce que l'on y fit asseoir Notre-Seigneur pour le couronner d'épines.

» L'on rencontre à dix pas de cette chapelle un petit degré fort étroit, dont les marches sont de bois au commencement et de pierre à la fin. Il y en a vingt en tout, par lesquelles on va sur le mont du Calvaire. Ce lieu, qui étoit autrefois si ignominieux, ayant été sanctifié par le sang de Notre-Seigneur, les premiers chrétiens en eurent un soin particulier; et, après avoir ôté toutes les immondices et toute la terre qui étoit dessus, ils l'enfermèrent de murailles : de sorte que c'est à présent comme une chapelle haute, qui est enclose dans cette grande église. Elle est revêtue de marbre par dedans, et séparée en deux par une arcade. Ce qui est vers le septentrion est l'endroit où Notre-Seigneur fut attaché à la Croix. Il y a toujours trente-deux lampes ardentes, qui sont entretenues par les cordeliers, qui célèbrent aussi tous les jours la messe en ce saint lieu.

» En l'autre partie qui est au midi fut plantée la sainte Croix. On voit encore le trou qui est creusé dans le roc environ un pied et demi, outre la terre qui étoit dessus. Le lieu où étoient les croix des deux larrons est

proche de là. Celle du bon larron étoit au septentrion, et l'autre au midi ; de manière que le premier étoit à la main droite de Notre-Seigneur, qui avoit la face tournée vers l'occident, et le dos du côté de Jérusalem, qui étoit à l'orient. Il y a continuellement cinquante lampes ardentes pour honorer ce saint lieu.

» Au-dessous de cette chapelle sont les sépultures de Godefroy de Bouillon, et de Baudouin son frère, où on lit ces inscriptions :

HIC JACET INCLYTUS DUC GODEFRIDUS DE BULION,
QUI TOTAM ISTAM TERRAM
ACQUISIVIT CULTUI CHRISTIANO, CUJUS ANIMA
REGNET CUM CHRISTO. AMEN.

REX BALDUINUS, JUDAS ALTER MACHABEUS,
SPES PATRIÆ, VIGOR ECCLESIÆ, VIRTUS UTRIUSQUE, QUEM
FORMIDABANT, CUI DONA TRIBUTA FEREBANT CEDAR
ET ÆGYPTUS, DAN AC HOMICIDA DAMASCUS, PROH DOLOR !
IN MODICO CLAUDITUR HOC TUMULO. (1)

» Le mont de Calvaire est la dernière station de l'église du Saint-Sépulcre, car à vingt pas de là l'on rencontre la pierre de *l'onction*, qui est justement à l'entrée de l'église (ancienne description de *Deshayes*, citée par Châteaubriand, dans l'*Itinéraire*, *IVe partie*).

On voit que l'église du Saint-Sépulcre se compose de trois églises : celle du Saint-Sépulcre, celle du Calvaire, celle de l'Invention de la sainte Croix.

L'église proprement dite du Saint-Sépulcre est bâtie dans la vallée du mont Calvaire et sur le terrain où l'on sait que Jésus-Christ fut enseveli. Cette église forme une croix ; la chapelle même du Saint-Sépulcre, n'est en effet que la grande nef de l'édifice : elle est circulaire comme le Panthéon à Rome, et ne reçoit le jour que par un dôme au-dessous duquel se trouve le saint sépulcre. Seize colonnes de

(1) Ces inscriptions n'existent plus. Elles ont été enlevées par les Grecs, quand ils ont exécuté à leurs frais les travaux nécessités par l'incendie de 1808. Nous en avons déjà parlé plus haut. (*Note de l'auteur.*)

Il est impossible de reproduire dans une note tous les curieux résultats des savantes recherches auxquelles s'est livré M. de Hody dans sa *Description des tombeaux des rois de Jérusalem* : nous ne pouvons qu'engager le lecteur à consulter un ouvrage où l'auteur émet beaucoup d'idées nouvelles, dont plusieurs sont assurément discutables, mais dont la plupart méritent l'attention sérieuse des historiens et des critiques. (*Note du traducteur.*)

marbre ornent le pourtour de cette rotonde ; elles soutiennent, en décrivant dix-sept arcades, une galerie supérieure, également composée de seize colonnes et de dix-sept arcades plus petites que les colonnes et les arcades qui les portent. Des niches correspondantes aux arcades s'élèvent au-dessus de la frise de la dernière galerie, et le dôme prend sa naissance sur l'arc de ces niches. Celles-ci étaient autrefois décorées de mosaïques représentant les douze apôtres, sainte Hélène, l'empereur Constantin, et trois autres portraits inconnus.

Le chœur de l'église du Saint-Sépulcre est à l'orient de la nef du tombeau : il est double comme dans les anciennes basiliques ; c'est-à-dire qu'il a d'abord une enceinte avec des stalles pour les prêtres, ensuite un sanctuaire reculé et élevé de deux degrés au-dessus du premier. Autour de ce double sanctuaire règnent les ailes du chœur, et dans ces ailes sont placées les chapelles décrites par Deshayes.

C'est aussi dans l'aile droite, derrière le chœur, que s'ouvrent les deux escaliers qui conduisent, l'un à l'église du Calvaire, et l'autre à l'église de l'Invention de la Sainte-Croix ; le premier monte à la cime du Calvaire ; le second descend sous le Calvaire même ; en effet, la Croix fut élevée sur le sommet, du Golgotha, et trouvée sous cette montagne. Ainsi, pour nous résumer, l'église du Saint-Sépulcre est bâtie au pied du Calvaire : elle touche par sa partie orientale à ce monticule sous lequel et sur lequel on a bâti deux autres églises, qui tiennent par des murailles et des escaliers voûtés au principal monument.

L'architecture de l'église est évidemment du siècle de Constantin : l'ordre corinthien domine partout (1). Les piliers sont lourds ou maigres, et leur diamètre est presque toujours sans proportion avec leur hauteur. Quelques colonnes accouplées qui portent la frise du chœur sont toutefois d'un assez bon style. L'église étant haute et développée, les corniches se profilent à l'œil avec assez de grandeur ; mais, comme depuis environ soixante ans on a surbaissé l'arcade qui sépare le chœur de la nef, le rayon horizontal est brisé, et l'on ne jouit plus de l'ensemble de la voûte.

L'église n'a point de péristyle : on entre par deux portes latérales ; il n'y en a plus qu'une d'ouverte. Ainsi le monument ne paraît pas avoir eu de décorations extérieures. Il est masqué d'ailleurs par les masures et par les couvents grecs qui sont accolés aux murailles.

(1) Willin pense que la basilique élevée par Constantin a été détruite par les Perses, en 614. *(Note du traducteur.)*

Le petit monument de marbre qui couvre le saint Sépulcre a la forme d'un catafalque orné d'arceaux demi-gothiques engagés dans les côtés pleins de ce catafalque : il s'élève élégamment sous le dôme qui l'éclaire, mais il est gâté par une chapelle massive que les Arméniens ont obtenu la permission de bâtir à l'une de ses extrémités. L'intérieur du catafalque offre un tombeau de marbre blanc fort simple, appuyé d'un côté au mur du monument, et servant d'autel aux religieux catholiques : c'est le tombeau de Jésus-Christ (*Châteaubriand*, *ibid*).

Je passai, au mois de juillet, une semaine entière avec la communauté du Saint-Sépulcre ; je restai dans le temple et visitai tous les jours, suivant l'usage de la communauté, les saints lieux qu'il renferme dans son enceinte. Les principaux sont : le mont Calvaire où Jésus-Christ fut crucifié et mourut ; la pierre de l'onction où il a été embaumé par les pieux Joseph et Nicodème ; le tombeau où fut déposé son corps sacré ; la chapelle où le Seigneur ressuscité apparut à la Madeleine, et la chapelle où sainte Hélène trouva la croix sur laquelle expira le Sauveur. Cette dernière chapelle se trouve dans un souterrain très-profond, dans lequel on entre par une porte pratiquée dans le mur du temple, en descendant deux grands escaliers qui ont ensemble quarante-une marches. On comprend aussitôt que l'église du Saint-Sépulcre embrasse une vaste enceinte, puisqu'elle contient le mont Calvaire où le Seigneur mourut, et le tombeau où il a été enseveli, et qui est à cinquante pas du calvaire. C'est un temple magnifique ; mais il est difiguré par les ouvrages qu'y ont faits les Grecs et les Arméniens.... de manière qu'on ne peut guère en apprécier la magnificence, qu'en le regardant du haut des galeries qui dominent le tombeau du Seigneur. De là on voit la belle nef principale avec sa coupole au centre, et les deux nefs latérales, qui entourent la nef principale et vont se terminer sous la coupole du Saint-Sépulcre. Sur ce tombeau sacré et dans ce temple trois fois saint, la communauté franciscaine du couvent du sépulcre chante jour et nuit les louanges divines. Ces religieux mènent une vie si pénible, qu'il faut être très-robuste pour pouvoir la supporter. Indépendamment de l'austérité de la règle de Saint-François qu'ils observent à la rigueur, et de l'assistance quotidienne aux longs offices de chœur, il faut se rappeler qu'ils n'ont ni jardin

(1) « Le monument qui recouvrait le saint Sépulcre, dit M. de Hody, avait été reconstruit en 1535 par le P. Boniface Stefani, gardien du mont Sion, avec les secours pécuniaires de Charles-Quint et de Philippe II. » Ce père Boniface Stefani est le père Boniface Etienne de Raguse de notre auteur.

(*Note du traducteur.*)

ni terrasse où ils puissent respirer un air pur. Les pauvres religieux habitent des cellules, il serait plus exact de dire des terriers obscurs, non aérés, dans un endroit humide, malsain, où ils sont enfermés sous clef gardée par les Turcs. Les supérieurs relevent de trois en trois mois la communauté du couvent du sépulcre; sans cela, beaucoup de frères tomberaient malades (*le P. Areso*).

En 1808, les Grecs renouvelèrent le pavement du Calvaire : ils enlevèrent la grande pierre qu'avait vénérée pendant dix-huit siècles la foi des chrétiens, qu'avaient arrosée de leurs larmes des milliers de générations, et sur laquelle d'innombrables légions de Croisés avaient déposé leurs épées. Les Grecs voulaient l'envoyer à Constantinople, mais Dieu punit leur sacrilége attentat : le vaisseau qui la transportait périt sur les côtes de Syrie avec les deux popes qui l'escortaient.

(*Note du traducteur.*)

Malte-Brun évalue à plus de 8,000,000 de francs la valeur du trésor de l'église du Saint-Sépulcre. (*Note du traducteur.*)

LA SEMAINE SAINTE DE L'AN DE GRACE 1850 A JÉRUSALEM.

Les divins offices furent célébrés, suivant l'usage ordinaire, le dimanche des Palmes, autrement, le dimanche des Rameaux, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi saints, ainsi que le jour solennel de Pâques. C'est notre révérendissime père gardien qui a toujours officié et qui a constamment suivi les autres pieux exercices des deux communautés religieuses de Saint-Sauveur et du Saint-Sépulcre. De l'aveu de tous, il s'est passé cette année quelque chose d'extraordinaire dans la célébration des saints offices de la semaine sainte, car quoique les Grecs schismatiques et les Arméniens fissent du bruit, ce n'était point ce vacarme tumultueux des autres années, et il y en avait même parmi nous qui disaient : nous sommes dans un calme parfait (1). Le mardi matin on célébra les offices divins dans l'église

(1) Le tapage que les schismatiques faisaient les années précédentes durant nos cérémonies, surtout à l'époque de la semaine sainte, et les inconvénients qui en résultaient, étaient si grands, que même en voulant exagérer, on pourrait à peine dire la vérité. En 1847, peu s'en fallut que sur le Calvaire même tous les religieux ne fussent tombés sous les coups perfides des Grecs schismatiques, durant la procession du vendredi saint. Et cependant cet attentat n'est ni le dernier, ni le premier, ni des plus graves : il y en a beaucoup d'autres, plus sérieux et plus déplorables, qui sont consignés dans nos annales.

de la Flagellation (1); le mercredi, dans la grotte où Jésus-Christ sua jusqu'au sang et qui se trouve située au pied du mont et à peu de distance du jardin des Oliviers. Le même jour au soir, on ne commença les prophéties de Jérémie qu'avec l'accompagnement d'un orchestre disposé dans la nef du chœur devant le saint sépulcre : il était composé d'un piano forte au milieu et de plusieurs chantres qui étaient placés à l'entour, savoir quatre ténors, deux basses et un enfant de chœur qui répétait seul les versets. Le morceau entier, chant et accompagnement, avait été composé par le P. Santiago. Les prophéties furent chantées avec tant d'ampleur, tant d'onction, tant de justesse qu'il serait impossible de demander plus, et j'avouerai, sans la moindre exagération, et seulement à l'honneur de la vérité, qu'en entendant ces chants et cette musique, en réfléchissant que je me trouvais à Jérusalem, et au saint tombeau même, je me sentis saisi d'une telle émotion que, quand je le voudrais, je ne pourrais absolument point expliquer ni exprimer les sentiments tendres dont j'étais pénétré, et je remarquai les mêmes impressions chez tous les autres assistants. La musique rendait si bien ces sentiments de désolation, d'oppression et d'amertume, ces tribulations et ces angoisses de la malheureuse ville déicide!!. ses terreurs et ses tristesses!!. et la colère de Dieu qui l'humilie ainsi, qui la plonge dans la fange, qui la broie et la disperse en la livrant entre des mains étrangères, comme le vent disperse la poussière!!.. La considération de ce déluge de maux mêlée aux effets pathétiques du chant et de la musique me brisa tellement le cœur que je ne pus m'empêcher d'éclater en sanglots, et je me disais sans cesse à moi-même : si tu ne pleures pas pour cela, pour quoi pleureras-tu? Il y avait des moments où mon imagination fortement ébranlée me représentait l'ombre inconsolable de Jérémie errant dans l'enceinte lugubre du temple, se plaisant dans sa douleur à répandre de nouveau des larmes amères, au chant de ses Lamentations, sur le triste sort de sa patrie bien-aimée, et il me semblait que se tournant de son côté, je l'entendais répéter avec l'accent passionné d'un enfant plein d'amour : *Jérusalem, Jérusalem, convertis-toi et reviens au Seigneur !*

Le jeudi saint, vers les onze heures du matin, les illustrissimes consuls de France et d'Autriche, les religieux, les Européens, et un

(1) Le lieu où Notre-Seigneur Jésus-Christ a été flagellé est resté au pouvoir des Turcs et a servi de basse-cour, jusqu'à l'année 1838, où les religieux parvinrent, à force de démarches et d'instances, à pouvoir construire, sur les ruines d'une ancienne église, une église neuve assez jolie, qui est celle que l'on voit actuellement.

certain nombre des catholiques de la ville, en tout plus de quatre cents personnes, reçurent la sainte communion des mains de notre révérendissime Père, qui célébrait pontificalement. Tout se passa avec ordre et tranquillité; on entonna de temps en temps, durant la communion, diverses strophes en l'honneur de la divine Eucharistie, et la cérémonie se termina heureusement au milieu du recueillement et de la dévotion. On alla ensuite placer le Saint des saints au vrai tombeau du Christ, et les portes de la basilique furent fermées pour ne plus être rouvertes qu'après vingt-quatre heures (1). Un grand nombre de pèlerins restèrent enfermés avec nous. Quelques instants s'étaient écoulés, nous nous assîmes à la table frugale préparée par les pauvres moines mendiants sur la terre nue dans un corridor long, obscur et humide. Il faut connaître le couvent du Saint Sépulcre, pour apprendre à renoncer à toute idée de commodité; car cette prison, qui était beaucoup pire dans le temps passé, a été, durant des siècles, la demeure de nos pauvres frères. Le Père révérendissime occupait à table la première place, ensuite le consul de France, et puis les étrangers, les religieux n'ayant gardé que les dernières. Les uns et les autres, nous fîmes notre repas avec une sainte joie. Mais, comme les convives étaient nombreux, nous étions condamnés à un peu de gêne, forcés de rester ceux-ci debout, ceux-là appuyés contre des murailles; cela importait peu; personne ne se plaignit, personne ne songea à réclamer tel ou tel poste qui aurait pu lui appartenir à raison de sa dignité ou de son rang : chacun à l'envi ne cherchait qu'à s'humilier. Ce repas me parut une représentation véritable, un tableau vivant des saintes agapes. Le jour du jeudi saint, si près du tombeau de ce très-doux Jésus que nous venions de recevoir peu auparavant, aurions-nous pu profaner son humilité et sa mansuétude par des sentiments d'orgueil et des prétentions insolentes? Ainsi, l'unique pensée qui nous occupait, était que Dieu seul est grand, et que nous tous ne sommes que cendre et misérable poussière.

Le repas terminé, nous nous formâmes en rang de deux à deux, religieux et pèlerins, et nous allâmes nous prosterner devant le saint sépulcre, pour payer un tribut d'actions de grâces au suprême dispensateur de tout bien; après quoi, chacun s'appliqua à sanctifier en particulier le reste de ce précieux jour; et quand vint avec la nuit l'heure de prendre quelque repos, personne ne songea à se ménager

(1) Cela se fait en vertu d'un firman rendu en notre faveur, dans les années où nous célébrons la fête de Pâques à la même époque que les schismatiques.

une couche commode, et tous, sans excepter le révérendissime, se placèrent indifféremment, les uns sur de durs bancs, les autres sur des chaises; ceux-ci à l'angle d'un mur, ceux-là sur le pavement nu, et quelques-uns sur un mauvais petit matelas ou sur une vieille estère : c'étaient là les lits moelleux dont nous pouvions disposer pour nous étendre. Douces privations! délicieux sacrifices! Mais qu'est-ce que tout cela en comparaison des souffrances qu'a endurées en ce même lieu pour nous, avec un amour et une mansuétude ineffables, notre bien aimé Sauveur? Néanmoins, je ne pus me défendre d'un profond attendrissement, en voyant des personnes si distinguées, accoutumées à toutes les aises de la vie, se tenir pour pleinement satisfaites au milieu de pareilles privations et d'une pareille gêne : c'étaient MM. Desnoyers, consul de France, le comte Boutourlin et son fils Démétrius, le révérendissime Leduc, chanoine de Tours, deux évêques nommés du rite arménien, quinze prêtres, les professeurs Taller et Paterson, le chevalier Cyrille et sa famille, le senor José Fabbri et beaucoup d'autres que je ne nomme point, pour être court. Outre ces pèlerins, nous avions notre nouvelle maison pleine de monde; les deux hospices étaient également pleins, et une multitude d'autres personnes venues, les unes, d'Amérique, les autres d'Europe, de l'Inde, d'Egypte, d'Abyssinie (1), de Perse et de l'Asie Mineure, se trouvaient distribuées dans les maisons particulières.

A une heure de la nuit du vendredi saint, la procession de la mort de Jésus eut lieu à l'intérieur du Saint-Sépulcre, dans l'ordre suivant : un chœur d'enfants s'avançait en chantant les strophes du *Stabat Mater;* derrière eux le révérendissime chanoine Leduc, pieds nus, portait un christ suspendu à la croix; puis venaient les frères lais, les prêtres séculiers et réguliers avec le surplis et l'étole, sept prédicateurs chargés de prêcher, durant les stations de la procession, en sept langues différentes, c'est-à-dire, en italien, en français, en espagnol, en anglais, en allemand, en arabe et en grec, quatre diacres avec des parfums, un chœur de religieux, et enfin le révérendissime Père

(1) Nous avons reçu des pèlerins d'Abyssinie, qui se présentèrent avec une lettre de recommandation de M. de Jacobis, conçue en ces termes : « Justin de Jacobis, humble serviteur des vénérables pères, recommande à leur charité religieuse les porteurs de la présente, comme catholiques et religieux de bonne vie et mœurs.

« Abyssinie, 29 novembre 1849.— J. de Jacobis, vicaire apostolique d'Abyssinie. »

gardien avec ses assistants et quelques soldats turcs placés çà et là pour maintenir le bon ordre : le pacha se tenait sur le Calvaire. Qui le croirait? C'est un musulman qui veille à la tranquillité dans le temple le plus saint de la terre et par conséquent le plus cher au catholicisme! Justes et incompréhensibles jugements de Dieu!... La procession ainsi disposée sortit de notre petite église au milieu d'un concours immense de catholiques, de schismatiques, de protestants, de turcs, et même de juifs, (1) tous avides de la voir; et tournant à main droite, elle se dirigea vers la *Division des vêtements*, et de là vers la *colonne de l'Impropere* (2), et continua jusqu'au lieu du crucifiement sur le Calvaire. Là on dépose la croix; puis la procession descend du Calvaire et place Jésus-Christ mort sur la pierre dite de l'*onction*. Mais avant de poursuivre ces détails, qu'il me soit permis d'en suspendre un moment la description.

Je ne nie pas que cette procession ne soit extrêmement simple, mais elle est grave, tranquille, et tellement édifiante, qu'elle amène d'ordinaire des conversions. L'obscurité de la nuit, la lueur des flambeaux, le deuil des ornements et des cérémonies religieuses, le ton lugubre du chant, la foule des spectateurs de croyances diverses, les sermons en sept langues différentes... tout cela, à côté du tombeau de Jésus-Christ... à côté du Calvaire qu'il a gravi... quels souvenirs, grand Dieu! que de sentiments se réveillent et se croisent au fond de mon ame! Je me trouve donc sur le véritable Calvaire; le drame terrible et douloureux est représenté sous mes propres yeux : l'auteur de la vie sacrifie sa propre vie et meurt pour me faire revivre! Je vois les prêtres revêtus de leurs blanches aubes, qui l'enlèvent du gibet infâme, et qui, le visage couvert d'une amère tristesse, l'emportent pour l'embaumer!... Repentir, componction, religion, piété, douleur, angoisse, espérance du pardon, j'éprouve, je ressens tout cela à la fois, et je suis de plus en plus troublé et confondu. Comme mon doux Rédempteur me parle au cœur du sein de sa mort! avec quelle éloquence me parlent ses blessures! Oh! maudits soient mes égarements, et maudit

(1) On sait que depuis 1848, les juifs, eux aussi, peuvent entrer dans l'église du Saint-Sépulcre. C'est là un fait assez singulier, qui confirme ce que nous avons dit ailleurs sur le changement de la condition sociale des juifs.

(Note du traducteur.)

(2) Ce sont deux chapelles, situées, la première à l'endroit même où notre Seigneur fut dépouillé de ses vêtements par les soldats, la seconde à l'endroit où se voit la colonne sur laquelle on fit asseoir Jésus-Christ pour le couronner d'épines.

le jour où j'y suis tombé ! Je me frappe la poitrine et je m'abandonne à mon doux Jésus qui est là mort pour moi ! Chrétien, toi qui te vantes de ton endurcissement, et qui à la dureté de ton cœur joins une indifférence qui fait trembler, approche, si tu l'oses !... Si dans ces moments solennels tu restes froid et insensible, tout est fini pour toi ; tu t'es rendu et tu es entièrement indigne du nom et de la profession de chrétien !.. Continuons :

Après avoir embaumé le corps de Jésus, les prêtres le déposent dans le saint sépulcre, et la procession se termine.

La scène sanglante que nous rappelle cette touchante et pieuse cérémonie s'est réellement passée, il y a dix-huit cent dix-sept ans, aux mêmes lieux et de la même manière, ni plus ni moins, que l'avaient annoncée les prophètes, aux appaudissements de la Synagogue, en face de la nature frémissante d'horreur, sous les yeux de la divine mère dont le cœur fut transpercé d'un glaive de douleur, sous les yeux du disciple bien-aimé et au grand effroi de tous ceux qui suivaient Jésus-Christ. Joseph d'Arimathie et Nicodème sont les premiers qui honorèrent et glorifièrent son tombeau, et depuis lors, les pèlerins y trouvent le doux terme de leurs peines et de leurs fatigues par terre et par mer ; ils jouissent du repos après lequel ils ont soupiré, sur cette pierre où a été déposée pendant trois jours la très-sainte humanité du Rédempteur, après avoir sauvé et racheté le monde.

Enfin, la fête joyeuse de la Résurrection fut égalemeut célébrée par le Père révérendissime qui la compléta par une homélie élégante et propre au mystère du jour. Ensuite eut lieu une magnifique et significative procession que je ne m'arrêterai point à décrire. Nous fîmes quatre fois le tour du saint sépulcre, chantant à chacun de ses angles un évangile racontant la résurrection de Jésus-Christ. Grande commémoration de la pierre allégorique qui fut placée sur la colline de Sion, de cette pierre angulaire et primitive, base éternelle de l'éternelle loi de grâce répudiée par l'aveugle Synagogue, reconnue et acceptée par les Gentils pour qui elle fut une source de salut comme elle fut pour la Synagogue une source de mort, de cette pierre ferme et inébranlable contre laquelle se sont brisées dans un commun naufrage l'idolâtrie, l'impiété et l'erreur, grande encore et à jamais solennelle, enfin, de cette pierre sur laquelle s'élève majestueusement l'indestructible édifice de l'Eglise catholique, apostolique et romaine (*le P. Areso*).

EMMAUS, BÉTHANIE, JÉRICHO ET LE JOURDAIN.

Emmaüs est situé à deux lieues environ de Jérusalem. Les divines Écritures font souvent mention de cette ville. Elle s'appelait anciennement Nicopolis. Ce fut là que Judas Machabée mit en fuite l'armée d'Antiochus; mais son plus haut mérite vient de ce que Jésus-Christ y passa, et y prit son repas, au rapport de saint Luc, avec les deux disciples, quand ils le reconnurent à la fraction du pain.

Etant donc sortis par la porte de Damas, nous passâmes près du tombeau des rois, qui est fait et ouvert dans le rocher : c'est une chose des plus merveilleuses qu'il y ait au monde ; car de voir là dedans tant de tombeaux dans des chambres différentes et une si grande variété dans les ornements qui embellissent une pierre déjà si précieuse, cela cause une profonde admiration. Quand on a cheminé environ une lieue, on traverse la vallée de Térébinthe, qui est celle où David tua le géant. En avançant un peu plus loin, on arrive à l'endroit où le Christ rejoignit ses disciples. On y voyait dans le temps une très-belle église; mais aujourd'hui elle est entièrement tombée.

Après avoir encore marché quelque temps, on gravit une côte assez raide, au haut de laquelle se trouve une fontaine célèbre, tant à cause de la beauté, qu'à cause des miracles qui s'y opèrent : car les Turcs y accourent de divers côtés, et se guérissent de leurs infirmités en buvant de son eau. On attribue cette vertu curative à ce que le Christ s'y serait lavé les pieds, quand il apparut aux disciples le long du chemin, et se rendit avec eux à Emmaüs : c'est ce que dit Quaresmius, d'après Sozomène (au chapitre 20 de son histoire), et il ajoute que cette eau rend la santé même aux animaux qu'on y mène boire.

En arrivant au bourg d'Emmaüs, au lieu même où le Seigneur s'arrêta pour manger avec les deux disciples, on voit une église magnifique; mais aujourd'hui elle tombe en ruine. C'était la maison de Cléophas, comme le dit saint Jérôme, écrivant à Marcelle : *in fractione panis cognitus est Dominus Cleophæ : domum in ecclesiam dedicavit*. Un prêtre revêt le rochet et l'étole et chante l'évangile du jour; il dit les versets et l'oraison; puis, nous retournons à Jérusalem. En retournant, nous suivons une autre route, par Silo, la patrie du prophète Samuel; on l'appelait Ramatha Sophim. C'est là qu'il jugeait le peuple, et l'arche du Seigneur y resta bien longtemps. C'est là également que les enfants d'Israël le prièrent de leur donner un roi. Saül vint y chercher les ânons qu'avait perdus son père; il y fut sacré roi par le prophète; il y mourut, il y fut enterré : on montre aujourd'hui son tombeau. Sur cette route on voit le tombeau des juges, qui, s'il est beau, ne l'est pas autant que celui des rois. Nous allâmes aussi à l'endroit où Josué, combattant les Gabaonites, arrêta le soleil, en disant : *Sol, non movearis contra Gabaon*. Il y existe une église à moitié ruinée. Après avoir vu tous ces sanctuaires, nous rentrâmes à Jérusalem.

Nous sortîmes par la porte de Saint-Etienne et nous descendîmes vers la vallée de Josaphat; nous traversâmes le torrent de Cédron et le jardin de Gethsémani, et nous nous acheminâmes vers Béthanie. Après avoir fait à peu près une demi-lieue, on arrive à l'endroit où était le figuier que maudit Jésus-Christ Notre-Seigneur, parce que, *le Seigneur ayant faim, il n'avait point de fruits*. Il se présente ici un cas rare : c'est que, tandis qu'il y a dans ce champ plusieurs figuiers qui sont très-verts et très-vigoureux en leur saison, et qui portent des figues, d'autres arbres plus rapprochés de cet endroit, sont comme desséchés et étiolés. Ayant fait ensuite un trajet d'une autre petite demi-lieue, nous arrivâmes à Béthanie.

Ce que nous rencontrâmes d'abord en arrivant à Béthanie (1), ce fut la maison de Simon le lépreux, où Jésus-Christ soupa, où la Madeleine répandit sur ses pieds un baume précieux, où Judas dit en murmurant : « pourquoi cette prodigalité? Il eût mieux valu vendre ces parfums, et en donner le prix aux pauvres. »

Il existait en cet endroit une très-belle église, dans l'enceinte de laquelle on avait conservé la chambre ou salle où avait eu lieu le souper, avec un autel : mais depuis quelques années, les mahométans l'ont détruite.

De là nous fûmes aussitôt au tombeau de saint Lazare; on y descend par un très-mauvais escalier, parce que les degrés en sont pratiqués dans la roche même, et très-mal taillés. La cause en est qu'il y a tout contre le tombeau une église que nous possédions, nous religieux ; mais les Turcs nous l'ont enlevée et en ont fait une mosquée ; et comme nous ne pouvons entrer dans leurs mosquées, force fut de pratiquer, pour pouvoir entrer , une porte et un escalier dans le rocher.

En descendant, ce qu'on rencontre d'abord, c'est une petite chambre où peuvent tenir vingt personnes : là se trouve la pierre qui était placée à l'entrée du sépulcre, quand Jésus dit : « enlevez cette pierre. » Elle sert d'autel et l'on y dit la messe, et moi-même je l'y ai dite.

En sortant de là, et à la distance du tir d'une arbalète, on rencontre la maison de sainte Marie Madeleine : dans tous ces endroits, il existait des églises ; mais aujourd'hui elles sont démolies.

Bientôt nous vînmes à la maison de sainte Marthe, qui est éloignée d'une trentaine de pas de celle de sa sœur

(1) Aujourd'hui El Aazarich, village de Lazare. *(Note du traducteur.)*

Madeleine. Là, près de la maison de sainte Marthe, on voit cette pierre merveilleuse sur laquelle Jésus-Christ s'assit pour se reposer, tandis que Marthe allait prévenir sa sœur Marie de l'arrivée du Christ et l'appelait en disant : « le Maître est là, et il vous demande. » Cette pierre a ceci de merveilleux que, se trouvant depuis une si haute antiquité en pleine campagne, et les pèlerins en emportant des fragments, comme ils en emportent, toutes les fois qu'ils s'en éloignent, jamais elle ne diminue de volume, et elle reste dans le même état. Je n'en ai pas mal pris pour ma part, et j'ai constaté le fait.

En quittant Béthanie, on descend une côte très-raide et très-rapide. C'est cette côte que gravissait Jésus-Christ, lorsque, allant de Jéricho à Jérusalem, il dit à ses disciples : « voilà que nous montons à Jérusalem, et le fils de l'homme sera livré entre les mains de ses ennemis, pour être crucifié et mis à mort. »

Au pied de la côte, coule une fontaine que l'on appelle des douze Apôtres, parce que, près de cette fontaine, le Seigneur s'arrêtait et se reposait avec ses disciples, toutes les fois qu'il venait de Galilée ; et le plus souvent, il prenait cette route en venant du Jourdain et de Jéricho, parce qu'elle était la meilleure et la plus courte pour se rendre de Jérusalem en Galilée. Tous les pèlerins boivent et se rafraîchissent à cette fontaine dont les eaux sont saintes et salutaires.

Après avoir marché l'espace d'environ trois lieues, on arrive à l'endroit où l'Evangile dit qu'un homme tomba entre les mains de voleurs ; on l'appelle *Adomin.* Un prêtre et un lévite avaient passé sans le secourir, jusqu'à ce que vint le samaritain qui usa envers lui d'une si grande charité. Ce lieu est toujours infesté par les voleurs. On y remarque les murailles d'une église déjà à moitié

détruite et ruinée. Beaucoup de personnes pensent que ce ne fut point là une simple parabole, mais que le fait arriva réellement et véritablement comme Jésus-Christ le rapporte.

Lorsqu'on a fait à peu près deux autres lieues, on entre dans la campagne de Jéricho : on en aperçoit, à main droite, en se dirigeant à l'est, le mont Nebo, où mourut Moïse. Nous vîmes l'endroit où recouvra la vue cet aveugle qui se mit à crier, pendant que Jésus passait : « Jésus, fils de David, ayez pitié de moi » ; et le Seigneur lui dit : « que voulez-vous que je fasse pour vous ? » et l'aveugle lui répondit : « Seigneur, faites que je voie ; » et le Christ lui dit : « regardez. »

Bientôt nous arrivâmes où Zachée monta sur un sycomore. Ces arbres sont aussi appelés quelquefois figuiers de Pharaon. Ils sont très-grands et produisent une espèce de figues rouges, attachées au tronc même de l'arbre, et d'un goût très-savoureux.

Deux heures avant le coucher du soleil, nous parvînmes à la ville de Jéricho. La caravane établit là son camp ; nous nous formâmes en escadron, et toute la nuit nous eûmes des gardes qui veillèrent par peur des Arabes. Cette ville est entièrement détruite ; on n'y voit plus que les débris d'une maison, qui est celle de la courtisane Rahab, laquelle accueillit les soldats de Josué et les fit se sauver au-dessus du mur. Nous passâmes une partie de la nuit en cet endroit, et après minuit on donna le signal du départ ; nous nous levâmes et nous allâmes au fleuve du Jourdain, pour nous baigner ; il coule à environ trois milles de Jéricho.

L'importance du fleuve du Jourdain, les mystères et les prodiges que Dieu y a opérés, au temps de la loi écrite comme en celui de la loi de grâce, sont grands et nom-

breux : aussi les livres saints ne se lassent-ils point de le célébrer.

Les enfants d'Israël traversèrent ce fleuve à pied sec avec l'arche du Testament, lorsque les eaux s'ouvrirent pour leur ménager un passage : le prophète-roi l'atteste lui-même, quand il dit : « *mare vidit et fugit ; Jordanis conversus est retrorsùm.* »

Elie passa le Jourdain, et Elisée aussi sur le manteau de son maître.

Elie était près du Joudain, sur les bords du torrent de Carrith, quand le corbeau lui apporta de la viande à manger.

C'est des rives du Jourdain que le même prophète fut enlevé au ciel sur un char de feu.

C'est dans les eaux du Jourdain que le lépreux Naaman se lava, par l'ordre du même prophète (1), et il se purifia, et recouvra une santé parfaite.

Plus grandes sont les choses qui s'y accomplirent au temps de la loi de grâce. Saint Jean baptisait dans ce fleuve, prêchant le baptême de la pénitence et disposant le peuple à recevoir le véritable baptême, que devait annoncer le Christ, agneau de Dieu.

Mais ce qu'il y a au-dessus de tout cela, c'est que Jésus-Christ voulut être baptisé dans le Jourdain et en sanctifia les eaux, en leur donnant la vertu de purifier les hommes. Là, le Père Éternel le reconnut pour son fils, en disant : « voilà mon fils bien-aimé. « Et saint Justin, martyr, affirme qu'au moment où le Christ fut baptisé,

(1) Ou plutôt par l'ordre d'*Elisée*. (*Note du traducteur.*)

non-seulement les eaux s'arrêtèrent, mais il en sortit un très-grand globe de feu.

Le Christ fut transporté du Jourdain au désert, quand l'Evangéliste dit : *ductus est Jesus.*

Il faut remarquer que c'est près de l'endroit où le Christ a été baptisé, que les enfants d'Israël passèrent avec l'arche du Testament ; les eaux s'arrêtèrent et ils passèrent à pied sec. C'est encore dans ce même lieu qu'Elie fut enlevé sur un char de feu et transporté au ciel, laissant son manteau à Elisée.

Tout près de là se trouvaient une église grandiose et un couvent, qu'avaient élevés les chrétiens ; ces édifices tombent en ruine ; ils conservent encore quelques peintures sur leurs murailles.

Le mont de la Quarantaine est situé à un mille environ de Jéricho ; la montée dure environ deux milles ; elle est si raide qu'on ne saurait l'imaginer ni l'exprimer : car en beaucoup d'endroits, on monte comme on grimperait sur les flancs d'une muraille, et c'est pourquoi l'on a dû pratiquer des trous à coups de pic, pour pouvoir s'accrocher aux saillies du rocher. De nous tous tant que nous étions cette année, quatorze personnes seulement atteignirent le point élevé où se trouve la grotte que Jésus habita ; les autres s'arrêtèrent, quelques-uns au pied du mont, et plusieurs en route, au milieu des rochers, suivant leur plus ou moins de hardiesse.

J'attachai autour de moi avec des cordes tout ce qu'il fallait pour dire la messe ; je portais le missel, la chasuble et les burettes ; les autres portaient le reste. Le plus difficile n'est pas de monter ; c'est une plus rude affaire de descendre : il y a vraiment de quoi trembler. En mon-

tant, comme on avance toujours en regardant le ciel, ça ne va pas trop mal; mais en descendant, comme il faut bien regarder en bas devant soi, à la vue d'un pareil précipice, au bas duquel un homme ne paraît qu'un pygmée, la tête tourne, comme à quelqu'un qui va tomber; mais Dieu semble avoir attaché cette grâce particulière à cette sainte montagne, que jusqu'aujourd'hui personne que l'on sache en soit jamais tombé.

Nous arrivons à la grotte ou caverne, assez grande pour contenir plus de vingt personnes. Elle est divisée en trois parties : les deux premières sont très-grandes; c'est dans la dernière que Jésus-Christ passa quarante jours et quarante nuits à faire pénitence.

Là, dans cette grotte, se trouve le lit sur lequel dormait le fils de Dieu lui-même : il consiste en une dure pierre, sur laquelle on dit la messe. Un père la célébra, et nous autres tous, nous l'entendîmes; puis tous, du mieux que nous pûmes, nous arrachâmes des fragments de ces pierres saintes consacrées par le contact du corps et par les larmes de Jésus-Christ Notre-Seigneur; combien n'en versa-t-il pas en ce lieu pour les péchés du monde, et pour toutes les offenses commises contre son père éternel!

Sainte Hélène fit arranger et peindre cette grotte; elle y fit représenter l'histoire de la tentation et creuser une citerne destinée à recueillir les eaux : quand le pays appartenait aux chrétiens, beaucoup de saints ermites demeuraient et vivaient dans cette grotte et dans les autres nombreuses grottes que possède cette sainte montagne. Aujourd'hui même, l'on voit dans les environs plusieurs grottes, dans lesquelles grand nombre d'auteurs très-graves affirment que l'on a trouvé les cadavres d'hommes vêtus en ermites. Leurs corps, disent-ils, sont intacts; les uns ont les bras étendus en croix; les autres,

les yeux levés vers le ciel, d'autres encore ont diverses postures pieuses (1). Nous ne pûmes pas, nous autres, visiter ces grottes-là, car nous étions trop pressés, et les chemins sont extrêmement ardus et difficiles, et il n'y a pas de station possible de ce côté-là, de sorte que nous dûmes renoncer à voir ces merveilles. Les rustres à demi-sauvages qui habitent le pays peuvent y arriver plus facilement, et ils nous affirmèrent avoir vu la chose. Voilà ce qu'ils disent et ce qu'ils confirment, comme beaucoup d'auteurs. Je ne dis en tout ceci, ne l'ayant point vu, que ce que j'ai entendu raconter.

De cette grotte, l'œil jouit d'une vaste perspective, et plus encore du haut de la montagne, dont nous étions à la même distance qu'il y a du pied à la grotte. C'est sur la cime qu'eut lieu la dernière tentation, quand Satan dit au Christ : « je te donnerai tout cela. » Nous ne pûmes pas y aller non plus faute de chemin. Tout au haut se trouve une église bâtie par sainte Hélène : on se demande avec admiration comment on a pu y transporter la chaux, l'eau et tous les matériaux nécessaires pour faire cette construction ; il faut que Notre-Seigneur ait opéré là quelque miracle.

Finalement, après nous être enrichis de reliques, nous descendîmes et nous rejoignîmes nos frères et nos pères, assis autour de la fontaine d'Elisée, qui coule au bas de la montagne. (2)

(1) Au XI[e] siècle, les Arabes égorgèrent dans ces déserts plus de quatre cents anachorètes. Voir *Le catholicisme en face des sectes dissidentes*.
(*Note du traducteur.*)

(2) Le miracle d'Elisée, dont on va parler, embarrasse beaucoup les rationalistes modernes : au milieu de montagnes dont la terre contient beaucoup de substances salines, la fontaine d'Elisée donne une eau douce et cristalline .. Il faut que sa nature primitive ait été changée par quelque accident. *Les prophètes étaient de fameux chimistes*, dit sérieusement un voyageur, *et Elisée a dû se servir de moyens naturels, qui nous sont inconnus.* L'explication est vraiment ingénieuse pour un savant. — Voir l'ouvrage de Mgr Mislin, tome II.
(*Note du traducteur.*)

C'est avec cette fontaine qu'on arrosait toute cette campagne de Jéricho, mais l'eau était fort saumâtre. Elisée venant par-là demanda à ceux de Jéricho comment ils allaient et quel était le pays ? Ils répondirent que le pays était bon, mais que l'eau de la fontaine était saumâtre, et que sous ce rapport ils souffraient beaucoup. Puis, profitant d'une occasion aussi propice, ils supplièrent instamment le saint prophète de les aider et de les favoriser. Elisée, touché de compassion, leur demanda un peu de sel et le mettant dans un vase neuf, il le jeta dans la fontaine et dit : « voilà ce qu'a dit le Seigneur : j'ai purifié ces eaux. » Chose merveilleuse ! à l'instant même l'eau devint douce et agréable : *usque in diem hanc*, porte le texte, et les habitants de Jéricho restèrent soulagés et consolés. Il faisait chaud, car la température du pays est brûlante ; l'eau était si fraîche, et nous étions fatigués et altérés : la pensée que cette eau était sainte et miraculeuse nous en faisait boire tant et plus, au point que nous ne savions pas étancher notre soif, et la vérité est que cette eau est extrêmement limpide et agréable à boire. Nous fîmes là notre collation, et ayant satisfait les besoins de l'ame et du corps, nous poursuivîmes notre marche.

Toute cette campagne de Jéricho et les rives du Jourdain sont couvertes de ces roses auxquelles la Vierge est comparée dans le livre de la Sagesse, quand Salomon dit : *quasi plantatio rosæ in Jericho*. Ces roses sont du plus haut prix, non pas tant à cause de leur beauté et de la douce odeur qu'elles exhalent, qu'à cause des propriétés et du caractère symbolique qu'elles ont. Il suffit de rappeler que, pour dire que la Vierge est une créature si précieuse et si merveilleuse, le Saint-Esprit la compare à cette rose.

A l'époque où nous visitons le Jourdain, ces roses sont en fleur, et c'est pour la vue la chose la plus charmante

qu'on puisse imaginer. Mais si nous les cueillions maintenant sur leur tige encore verte, elles ne vaudraient rien. On doit les cueillir au mois d'août entre les deux fêtes de la Vierge, l'Assomption et la Nativité ; et comme nous ne pouvons aller sur les lieux en ce temps-là, nous en achetons aux Arabes à bel argent : car ils savent combien les chrétiens les estiment et les apprécient. En ma qualité de procureur, il me fut facile d'en acheter plusieurs, que je partageai entre diverses dames et princesses. (1)

Il y a aussi sur les rives du Jourdain et dans la campagne de Jéricho une espèce d'arbres fort épineux, que l'on appelle *sacon* (2) : le fruit qu'ils portent ressemble assez aux olives ; il en sort une huile ou liqueur si merveilleuse qu'elle est beaucoup meilleure que le baume le plus exquis. On s'en sert dans les coliques ; mais elle a une efficacité particulière pour la guérison des blessures ; car, en en versant sur la plaie saignante, quelque grande et quelque profonde qu'elle soit, rien qu'après l'avoir un peu chauffée, le malade est guéri dans les vingt-quatre heures, et le remède arrête sur-le-champ toute douleur et tout écoulement de pus. J'en ai fait sur moi-même l'expérience ; car, m'étant coupé le pouce de la main gauche, on y versa de cette huile de *sacon*, et tandis que tout le monde pensait que je resterais manchot, je pus dire la messe le lendemain, jour auquel tombait la fête de notre père saint François.

Reprenant le récit de notre pèlerinage, je dis que nous partîmes pour la mer Morte, qui est située à environ six milles de Jéricho. Avant d'y arriver, à peu près à mi-chemin, on trouve la grotte appelée *Vastæ solitudinis*, dans laquelle saint Jérôme passa quatre années à faire

(1) On ne voit plus aujourd'hui que très-peu de ces rosiers. *(Note du traducteur.)*

(2) Probablement l'ancien baumier. *(Note du traducteur.)*

pénitence. Anciennement il existait là une très-belle église avec un couvent; on y voit encore quelques peintures (1), mais aujourd'hui tout est presque tombé en ruine. De l'autre côté du Jourdain est le bourg appelé *Macherouta* (ou *Macherus*) : c'est là que saint Jean-Baptiste fut pris.

Nous touchons à la mer Morte : c'est un lac qui peut avoir cent milles de longueur, sur vingt de largeur. Là se trouvait la vallée dans laquelle étaient bâties ces villes de Sodome et de Gomorrhe, que Dieu, après les avoir consumées dans les flammes, submergea dans les flots, pour qu'il n'en restât aucune trace, en punition du crime abominable auquel se livraient les habitants : Loth, ses deux filles et sa femme échappèrent seuls à l'incendie; et cette dernière fut changée en une statue de sel, parce qu'elle avait désobéi au commandement de Dieu, en se retournant pour regarder derrière elle.

Au temps de saint Jérôme, on voyait cette statue, et plusieurs voyageurs modernes déclarent l'avoir vue : pour ma part, malgré toutes mes recherches, je n'ai jamais pu constater l'exactitude de leur récit.

On l'appelle mer Morte, ou mer Salée, ou lac Asphaltite. Elle est très-profonde, et les eaux en sont si salées, que si l'on y met la main et qu'ensuite on l'essuie, elle reste imprégnée de sel et presque écorchée. On l'appelle mer Morte, parce qu'elle ne contient aucun être vivant, et que les oiseaux eux-mêmes ne volent pas au-dessus. Là, dans les environs, à la distance approximative d'un demi-mille, on voit une espèce d'arbres extrêmement verts, qui portent une espèce de pommes de la plus belle apparence; mais si on les veut toucher, elles se réduisent aussitôt en poussière : ce sont les pommes si célèbres dans le monde.

(1) Ces fresques remarquables, quoique exposées à l'air, sont encore bien conservées. (*Note du traducteur.*)

Près de là on montre une espèce de pierres noires, dont on se sert pour allumer les fours, et aussi pour faire des colonnes ou d'autres objets. Quand ces pierres brûlent, elles sentent si mauvais, qu'on croirait respirer une odeur venant de l'enfer. Il se forme dans ce lac un certain bitume extrêmement noir, dont on se sert pour calfeutrer les vaisseaux : ce bitume est excellent et a la propriété de rendre les corps incorruptibles. L'eau est si épaisse, qu'un homme aurait beaucoup de mal à s'y noyer, quand même il ne saurait pas nager, puisqu'on n'y enfonce pas. Enfin, tout ce qu'il y a dans ce lac est rare et de nature à exciter l'étonnement. (1)

Je trouvai au Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, la même largeur et la même profondeur qu'à une lieue plus bas, c'est-à-dire six à sept pieds de profondeur sous la rive, et à peu près cinquante pas de largeur.

La source d'Elisée est située à deux milles au-dessus de la ville de Jéricho, au pied de la montagne où Jésus-Christ pria et jeûna quarante jours. Elle se divise en deux bras. On voit sur ses bords quelques champs de doura, des groupes d'acacias, l'arbre qui donne le baume de Judée et des arbres qui ressemblent au lilas pour la feuille. Il n'y a plus de roses ni de palmiers à Jéricho (*Itinéraire, IIIe partie*).

Béthanie, appelé aujourd'hui Lazaria, est un petit village arabe habité par une trentaine de familles pauvres, dont les demeures ressemblent à des cavernes ou à des tanières.

La route de Jérusalem à Jéricho, surtout à partir de Béthanie, est fort âpre, aride et triste. Jéricho, aujourd'hui Riha, est complétement détruite; hors un grand bâtiment carré, que l'on appelle le château, elle ne présente que de misérables maisonnettes en terre glaise.

(1) Un de nos savants les plus distingués, jadis incrédule, est revenu chrétien de la terre sainte. M. de Saulcy a trouvé, à une certaine distance de la mer Morte, sur une étendue de plus de six kilomètres, de vastes amas de ruines, auxquelles les Arabes donnent le nom de *Karbet-Goumram*, ou ruines de *Goumram*. M. de Saulcy n'hésite pas à reconnaître dans ces ruines les vestiges de la ville de *Gomorrhe*. (*Note du traducteur*.)

La science n'a pas encore fait toutes les études necessaires sur la mer Morte, non plus que sur sa communication avec d'autres mers et sur les phénomènes qu'on remarque dans ses eaux. Mais ce que je puis assurer, c'est que, malgré leur mauvaise saveur et leur corruption, il y a dans la mer Morte des poissons et des coquillages. (1)

Le Jourdain, comme endroit où a eu lieu le baptême du Seigneur, est devenu presque un sanctuaire : les bords en sont couverts de grands saules et d'autres arbres qui leur donnent un aspect riant et enchanteur. Anciennement, on se rendait au Jourdain pour ainsi dire processionnellement, le lundi de la semaine sainte ; ce qui rapportait beaucoup aux Turcs. Mais il y a quarante ou cinquante ans que cet usage a cessé, et maintenant les pèlerins ne visitent plus parfois les rives du fleuve où Notre-Seigneur Jésus-Christ a été baptisé qu'en passant ou en en faisant le but d'une excursion spéciale (*Poujoulat*).

Nous sommes ici (près de la mer Morte) à 434 mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée : c'est le lieu le plus bas du globe qui soit habité par l'homme ; aussi l'élévation de la température répond à cette prodigieuse dépression du sol (*l'abbé Azaïs*).

(1) C'est ce que déclarent, avec l'un de nos meilleurs écrivains catholiques, *plusieurs* pèlerins modernes. Faut-il absolument en conclure que d'anciens voyageurs dont on ne saurait suspecter la bonne foi, se soient trompés sur un fait dont la constatation n'était guère difficile? Nous ne le croyons pas. Les lois de la nature restent les mêmes sans doute; mais, en définitive, il y a peu de siècles où le globe ne subisse des changements et même des révolutions locales, dont on ne peut guère apprécier la portée. Les conditions astronomiques, météorologiques, thermométriques de notre planète se modifient insensiblement : c'est là un point admis ou plutôt démontré par la science. Dès lors il ne serait pas déraisonnable de penser que la composition chimique et les propriétés de certaines eaux, comme de certains terrains, peuvent n'être plus les mêmes qu'il y a quelques siècles. Nous croyons qu'il y aurait lieu d'appliquer plus d'une fois ce principe dans l'étude de certains faits de l'histoire, que la critique moderne rejette souvent sans examen, et surtout dans la vérification de certains faits miraculeux. Toutefois, beaucoup d'autres voyageurs soutiennent que, s'il y a des poissons dans la mer Morte, c'est seulement à l'affluent du Jourdain.

(*Note du traducteur.*)

BETHLÉEM ET AUTRES SAINTS LIEUX.

Pour aller de Jérusalem à Bethléem, on sort par la porte anciennement appelée *el Zaffo ;* on l'appelle actuellement porte de Bethléem, et elle touche au château des Pisans. C'est une des routes que l'on parcourt, un des voyages que l'on fait avec le plus de plaisir, de joie et de consolation, quand on est à Jérusalem : car, à la pensée que la reine du ciel a fait ce trajet avec le divin enfant dans ses bras, quand elle vint de Bethléem à Jérusalem pour le présenter au temple, et que soi-même on va voir et adorer ce gîte divin, cette grotte où naquit le Fils de Dieu, le cœur se remplit d'une douce allégresse : car c'est le sanctuaire le plus illustre, le plus fortuné qu'il y ait au monde.

Bethléem est distant de Jérusalem de six milles, qui équivalent à deux lieues. En sortant de la ville, ce qu'on rencontre d'abord, après avoir cheminé quelque temps, c'est la piscine de Bethsabée, qui est celle où elle se baignait, quand David l'aperçut et s'en éprit (1). Nous laissons à main gauche, en marchant vers le midi, le mont Sion et la vallée du Foulon, et nous avançons entre une muraille en pierre et des champs de vignes et de figuiers. Ayant marché à peu près l'espace d'un mille, nous laissons à main gauche encore, la maison du mauvais conseil : c'est celle où se réunirent les scribes et les pharisiens, quand Caïphe dit : « que faisons-nous, pendant que cet homme opère tant de prodiges? »

A droite est une tour qui porte le nom du juste Siméon, celui qui tint l'enfant Jésus dans ses mains, en disant :

(1) Il est évident que la femme d'Urie ne pouvait point se baigner dans une piscine publique, au moment où David l'aperçut, et de la dénomination de la piscine on ne saurait conclure à un fait impossible. Bethsabée était à se baigner sur la terrasse de sa maison, lorsque David la vit du haut de son palais.
(Note du traducteur.)

nunc dimittis servum tuum, Domine. C'était la maison qu'il habitait.

En avançant un mille plus loin, dans une plaine magnifique croissait cet arbre si connu, appelé térébinthe, qui, lorsque la Vierge venait de Bethléem avec l'enfant pour le présenter au temple, s'inclina par respect. Cet arbre était très-grand et très-beau; il n'y a de ces arbres qu'en Palestine; Salomon en a parlé dans les livres de la Sagesse, en faisant allusion à la Vierge : *j'ai étendu mes branches comme le térébinthe*, etc.

Cet arbre resta penché, et les souverains pontifes l'ont considéré avec tant de respect, qu'ils ont accordé une indulgence à ceux qui y réciteraient une prière. Et tout le monde a observé et remarqué que, pendant les chaleurs les plus excessives de l'été, chaque fois que l'on approche de ce saint arbre, souffle un doux, frais et merveilleux zéphyr qui réjouit l'esprit.

Du bois de cet arbre on faisait ces croix que l'on incrustait en d'autres croix venant du mont des Oliviers, et que l'on envoyait dans les pays chrétiens pour les personnes dévotes. Aussi déplore-t-on amèrement ce qui arriva : c'est que des Arabes vinrent et le brûlèrent, pour nuire aux religieux et se venger d'eux, de manière qu'il n'en est rien resté : ainsi périt cet arbre si précieux, que pendant tant d'années on avait conservé avec beaucoup de vénération.

Après avoir ensuite parcouru environ un mille, nous arrivâmes à la citerne que l'on appelle *des rois* ou *de l'étoile*, parce que l'étoile s'y montra de nouveau aux rois mages, après leur départ de Jérusalem, quand l'Évangile dit : « *videntes stellam, gavisi sunt gaudio magno.* » L'eau de cette citerne est très-bonne : car, indépendamment de ce que les religieux et les pèlerins sont, en arrivant en cet

endroit, accablés par la chaleur et la fatigue, la dévotion avec laquelle on boit, la rend très-agréable; pour ma part, j'en ai bu maintes fois.

A main droite, à la distance d'un tir de mousquet, sur un monticule, on voit les restes d'un édifice. C'est une ancienne église, bâtie à l'endroit où se trouvait Habacuc, quand l'ange le prit par les cheveux et le transporta à Babylone, avec la nourriture qu'il portait aux moissonneurs, et le prophète la mit dans la fosse aux lions où était Daniel, et il dit à Daniel : « *Serve Dei, tolle prandium, quod misit tibi Deus.* »

A un demi-mille au-dessus de la citerne des rois, à main droite, il y a un couvent de moines grecs, sous le vocable de saint Elie. Vis-à-vis de ce monastère, sur la même route, de son point le plus élevé, on voit très-bien la ville de Jérusalem et celle de Bethléem. Près de là le corps du saint prophète est empreint sur une pierre brute, d'une manière aussi frappante et aussi naturelle, que si on l'avait moulé dans un peu de cire : car on distingue parfaitement la tête, les épaules, le dos, et toutes les parties d'un corps étendu sur la terre.

Ce lieu est celui d'où le saint prophète se mettait à contempler le Christ, et d'où, en regardant dans Bethléem, il le voyait encore tout petit et enveloppé dans de pauvres langes, d'où il entendait les anges qui chantaient le *Gloria in excelsis Deo*, d'où encore, en regardant du côté de Jérusalem, il le voyait attaché à une croix, flagellé, couronné d'épines, blasphémé, accablé d'opprobres, puis baissant la tête et disant : « *mon Père, je remets mon ame entre vos mains.*

C'est également celui où le saint prophète, s'étant dérobé aux coups de Jézabel, s'endormit, et où l'ange lui

apporta des pains et de l'eau et l'éveilla, en disant : « *Surge, comede et bibe, longa tibi restat via.* » C'est après cela que la forme de son corps resta gravée sur la pierre, comme on l'a dit.

Quand on a fait un peu plus d'un mille, on voit les fondations de la maison du saint patriarche Jacob, qui est à main droite, en se dirigeant vers le midi. Là mourut la belle Rachel, sa femme, mère de Joseph. Là s'élevait jadis une église somptueuse, aujourd'hui entièrement démolie.

Vis-à-vis de cette maison ou demeure de Jacob, à un jet de pierre de distance, est un champ couvert de petits cailloux, semblables par la forme à des pois chiches, et d'une ressemblance si parfaite qu'on les prendrait réellement et véritablement pour des pois chiches ; les pèlerins en ramassent et en emportent par dévotion envers la Vierge. Tous les gens du pays tiennent pour chose très-certaine, et une tradition très-ancienne rapporte que ce fait s'explique par un miracle qui arriva en ce lieu. On dit que la Vierge passant par ce chemin, demanda à un homme qui semait des pois chiches ce qu'il semait ; qu'il lui répondit qu'il semait des pierres, et qu'en punition de sa plaisanterie, les pois chiches se changèrent en pierres. C'est pourquoi Notre-Seigneur fait que tous les ans ce champ produit cette espèce de cailloux. On dit aussi que la Vierge pria cet homme de lui donner de ces pois chiches, qu'il répondit que ce n'étaient point des pois chiches, mais des cailloux, et qu'alors ses pois se changèrent en cailloux. Le miracle est visible, et j'ai emporté une quantité de ces cailloux : la cause véritable du fait, Dieu la sait.

A un mille et demi plus loin, en continuant le long de la même route, on remarque le tombeau de Rachel, grandement vénéré, non-seulement des chrétiens, mais aussi des Turcs. Lorsque j'étais gardien de Bethléem,

plusieurs Turcs vinrent de Constantinople pour le réparer par l'ordre du Grand-Seigneur, parce qu'il n'était point en assez bon état.

Vis-à-vis de ce tombeau, à la distance d'environ deux milles, se trouve la ville de Ramla, qu'on nomme actuellement Botichela. C'est de cette ville que parla le prophète Jérémie : *Vox in Rama audita est, Rachel plorans filios suos.*

Après avoir quitté le tombeau de Rachel et marché un peu à main droite, nous laissâmes le chemin qui conduit à Hébron et nous suivîmes notre route de Bethléem, et à un mille de distance, nous arrivâmes à la citerne de David. Elle se trouvait anciennement à la porte de la ville; aujourd'hui elle en est assez éloignée, parce que la ville est détruite. Elle compte à peine environ trois cents habitants, la plupart musulmans, quelques chrétiens grecs très-peu nombreux, et huit ou neuf familles catholiques, attachées au couvent et nous servant d'interprètes. Cette citerne est fort grande; tous ceux de la ville y puisaient et y puisent encore actuellement ; car à plus d'une lieue à l'entour, il n'y aucune fontaine ni aucune eau courante.

Cette citerne est celle des eaux de laquelle le roi-prophète désirait tant boire, quand l'armée ennemie, en étant maîtresse, il dit : « Qui me donnera de l'eau de la citerne qui est à Bethléem ? » Et trois soldats aussi courageux qu'intrépides traversèrent l'armée ennemie, et lui en apportèrent de l'eau, mais David ne voulut pas en boire, et en fit une libation au Seigneur.

Ayant marché au delà de la citerne de David, à la distance d'un tir de mousquet, nous arrivâmes au couvent et au vénérable sanctuaire de la sainte crèche de l'enfant

Jésus : c'est certainement un des plus merveilleux édifices du monde.

Avant d'entrer dans l'église, on trouve un parvis spacieux, pavé en pierres blanches très-polies. On y voit trois citernes, on y voit aussi un bâtiment dans la partie qui regarde l'occident : on l'appelle le cabinet ou l'école de saint Jérôme, parce que le saint y enseignait ses disciples ; aujourd'hui c'est une écurie où mettent leurs chevaux les Turcs qui vont à Hébron, ou qui en viennent. L'église a cinq nefs soutenues par cinquante-deux colonnes de porphyre, rangées par dix. La nef du milieu est large de quarante-trois palmes, et chacune des autres nefs, de seize. Les bases des colonnes sont carrées et hautes de trois palmes, à neuf palmes de distance les unes des autres. Du grand portail jusqu'à l'abside on compte deux cent soixante-douze palmes et demie. Le diamètre de l'abside est de trente-huit palmes. Les colonnes sont de vingt palmes. La hauteur de l'église, mesurée du plan des chapiteaux, jusqu'au fenêtrage, est de huit palmes, et du fenêtrage au toit, de trente-cinq, de manière que du pavement au toit il y a soixante-dix palmes de hauteur.

Les murs de cette église, dans leur moitié supérieure, sont tout couverts de mosaïques, représentant beaucoup d'histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament, relatives au mystère de la nativité de l'enfant Jésus ; dans leur moitié inférieure, de jaspe blanc, noir et rouge, d'un aspect merveilleux : tous les chevrons et toutes les poutres sont en cèdre et d'une dimension telle, que l'on n'en trouve point aujourd'hui de semblables dans le monde. L'église est précédée d'un vaste portique : le frontispice est magnifique, percé de trois portes, dont les deux latérales sont bouchées. Celle du milieu l'est aussi presque entièrement, de façon qu'on n'a laissé qu'une très-petite ouverture par laquelle on entre en se baissant à demi. La raison

en est qu'on a voulu empêcher les Turcs d'y entrer avec leurs chevaux. C'est ainsi que les chrétiens ont dû réduire toutes leurs portes à ces proportions : car, quand les Turcs arrivent, ils ne manquent jamais de se loger avec leurs chevaux dans les meilleurs appartements de la maison. Toute l'église est couverte en plomb; elle est éclairée et à la fois embellie par un merveilleux fenêtrage; le pavement se compose de fleurs et de dessins en mosaïque de la plus riche exécution, dont la vue cause la plus vive et la plus agréable impression.

Au-dessous de cette église si somptueuse, au centre de la croisée, se trouvent la sainte crèche de l'enfant Jésus, et beaucoup d'autres sanctuaires.

Cette grotte vénérable, creusée dans le roc même, servait en ce temps-là d'écurie; elle se trouvait du côté de l'est, contre les murs mêmes de la ville. Depuis, sainte Hélène construisit ce saint temple au-dessus, et l'intérieur en fut orné de jaspe blanc.

A main droite, comme nous entrions par la porte qui fait face à l'endroit où naquit le divin enfant, on voit dans un coin, à quatre ou cinq doigts au-dessus du sol, un trou rond pratiqué dans le rocher. Toutes les nations orientales s'y agenouillent avec la plus grande dévotion, et baisent maintes fois et encensent cet endroit. Je mis tous mes soins à connaître la cause de ce pieux empressement, et les uns me dirent que la Vierge y avait gardé le sacré prépuce de l'enfant Jésus, et que c'était pour cela que les Orientaux vénéraient tant cet endroit (1); mais il

(1) Les ames pieuses ne sauraient oublier que c'est dans la circoncision qu'ont coulé les premières gouttes de ce sang précieux qui a racheté le monde. Elles partageront volontiers l'opinion du P. Castillo sur ce qu'un respect religieux et une tendresse toute maternelle auront pu inspirer à la sainte Vierge en cette circonstance. Elle est d'ailleurs appuyée par le récit de la V. Marie d'Agréda (*Cité mystique*, 11e partie, livre IV, chap. XIII et XIV), dont le témoignage est d'un si grand poids en tout ce qui concerne les détails de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa sainte Mère. (*Note du traducteur.*)

me semble, à moi, que Marie n'a jamais pu quitter ni cacher en terre une relique aussi précieuse; qu'elle a dû, au contraire, constamment la conserver près d'elle, la porter avec elle. D'autres m'ont dit qu'ils vénéraient tant ce lieu, parce que la Vierge y avait jeté l'eau avec laquelle elle avait lavé les langes de son enfant; mais je fis tant de recherches sérieuses pour découvrir la cause de ce fait, que je finis par la trouver dans Adamanus (lect. II, de locis sanct. cap. 30). Il rapporte ce qu'il a entendu raconter par le saint évêque Arnulf, qui, dit-il, vit l'eau. Suivant leur rapport, Dieu aurait fait jaillir en cet endroit une petite source dans laquelle la Vierge lavait ses langes, et dont elle se servait, en outre, pour les besoins du ménage, tout le temps qu'elle demeura dans la grotte, c'est-à-dire pendant les quarante jours, avant l'expiration desquels la loi ne lui permettait pas de sortir. Comme la citerne de David était trop éloignée, la Majesté divine aurait ainsi remédié à sa détresse, attendu que son état d'extrême pauvreté l'empêchait de tenir une servante, qui eût pu lui apporter de l'eau. Et Adamanus dit que le vénérable Bède affirme avoir vu l'eau de cette source, laquelle coulait paisible, si l'on se contentait de la regarder, mais qui disparaissait aussitôt si l'on voulait la toucher de la main. (On peut consulter Quaresmius, dans son *Histoire de la terre sainte*, liv. VI, chap X, page 638.)

Ce sanctuaire vénérable, à l'époque reculée où naquit le divin enfant, était une petite grotte taillée à pic dans la roche vive : sainte Hélène l'arrangea et l'orna de la manière qu'on voit aujourd'hui. Elle est longue d'environ vingt pieds, large de dix. Elle est toute recouverte de marbre blanc, le sol comme les parois; la voûte est en mosaïque; mais le temps et la fumée des lampes l'ont tellement noircie, qu'on ne s'en aperçoit guères. Elle est haute de quatre vares environ et n'est éclairée que par la lumière des lampes.

A l'entrée de ce sanctuaire vénérable, le premier objet que l'on voit du côté du midi, c'est un autel, où les religieux disent la messe; je l'y ai dite un nombre de fois incalculable, parce que, tout indigne que je sois, j'ai été à deux différentes reprises gardien de ce saint lieu. Il s'y trouve un tableau qui représente d'une manière si touchante, le mystère de la Nativité avec le divin enfant si vivant, qu'il semble vraiment regarder le fidèle qui le contemple. La Vierge et saint Joseph sont à genoux, les mains jointes; on y voit aussi une vache, une mule, et beaucoup d'anges qui entourent l'enfant, en chantant le *Gloria in excelsis Deo*.

Sur le sol, au-dessous de cet autel sur lequel on célèbre le saint sacrifice, on voit un cercle, entouré de quelques rayons, qui forment une fort jolie étoile. Au centre se trouve une pierre de couleur verte, ornée d'un cadre d'argent, avec ces paroles : *hîc de Virgine Mariâ Jesus Christus natus est* (1)... Et c'est là même que la Vierge vit l'enfant, quand il fut sorti de son chaste sein.

A l'un et à l'autre côté de cet autel sont les deux escaliers par où l'on descend à la sainte crèche : ils sont en marbre blanc d'une merveilleuse structure, fermés par des portes de fer très-solides et très-curieuses.

A droite de l'endroit où naquit Jésus, on trouve, en descendant l'escalier, trois colonnes de marbre qui soutiennent le rocher recouvrant le lieu de la crèche même où fut couché le divin enfant : là la voûte n'est point cachée, et il y a moyen d'en prendre des fragments : ce sont des reliques bien précieuses, puisqu'elles ont été touchées de la main de la Vierge, de la main de l'enfant : et puis, quand il était dans la crèche et qu'il respirait, n'a-t-il pas dû les réchauffer de son haleine? La colonne du

(1) On peut voir ce que dit à ce sujet le P. Frai Llaurado, à la fin du chapitre IX. *(Note de l'auteur.)*

milieu porte de chaque côté trois petits échelons, par lesquels on descend à la sainte crèche, vers le couchant, à l'abri du vent du nord; et les pierres qui l'entourent, ont en hauteur un quart de vare, un peu plus ou un peu moins.

Sur l'une de ces pierres on voit naturellement peinte l'image d'un ermite. Aucuns disent qu'elle représente saint Jérôme, que Notre-Seigneur a voulu récompenser de son extrême dévotion envers la sainte crèche, en ordonnant que son image apparût miraculeusement en ce lieu même : je ne sais ce qui en est, je ne l'affirme ni ne le nie; Dieu le sait.

A deux vares de distance est un autel qui indique la position qu'occupait la Vierge, quand les rois vinrent adorer l'enfant; au milieu de l'endroit où il était couché, il y a une pierre exhaussée de deux palmes au-dessus du sol ; on dit que la Vierge y déposa les présents que les rois lui offrirent. A l'endroit où l'enfant était couché, on ne dit point la messe, mais on la dit en celui où se tenait Marie, quand les rois la saluèrent avec vénération; et je l'y ai dite, moi, bien souvent.

Cette grotte, ce sanctuaire où naquit le divin enfant est le plus touchant de tous ceux que possède la terre sainte : c'est là qu'une ame reçoit les plus grandes faveurs, les plus grandes grâces qu'on puisse imaginer ici-bas, comme l'annonce sainte Brigitte; car les lieux saints de Jérusalem ne présentent que des spectacles de profonde horreur et de saisissement, comme de voir l'auteur de la vie étendu sur la croix, baigné dans son sang, et criant à son Père : « *mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?* » puis inclinant la tête, expirant, et le flanc percé d'une lance.

Mais, dans ce divin sanctuaire de Bethléem, tout respire la joie, la douceur, l'amour, parce qu'on se rappelle que

dans cette grotte, dans cette étable si étroite naquit cet enfant divin, dont le ciel et la terre ne peuvent contenir l'immensité, et qui reposait là dans cette humble crèche, versant des larmes d'amour. Il est certain qu'il semble bien souvent que l'on entende les voix des anges lui faisant fête, surtout quand la procession a lieu, quand on chante cette antienne si touchante que je vais citer ici telle qu'elle retentit dans le sanctuaire au milieu d'une musique délicieuse, quand le prêtre signale du doigt tous les endroits consacrés par de si pieux souvenirs; on ne saurait exprimer les sentiments de joie et d'allégresse qu'une pareille scène inspire à l'ame, au cœur de tous les assistants.

Les chantres entonnent : *Bethleem, ecce in hoc parvo foramine cœlorum Conditor natus est.*

Le chœur reprend : *Bethleem, ecce in hoc parvo*, etc.

Les chantres : *Hìc involutus pannis.*

Le chœur : *Hìc visus à pastoribus.*

Les chantres : *Hìc demonstratus à stella.*

Le chœur : *Hìc adoratus à Magis.*

Les chantres et le chœur ensemble : *Hìc ceciderunt angeli dicentes* : GLORIA IN EXCELSIS DEO ; *alleluia, alleluia.*

℣. *Hìc notum fecit Dominus, alleluia.*

℟. *Salutare suum, alleluia.*

Quand on chante ces paroles, on ne peut s'empêcher de se figurer que l'on voit entrer les bergers transportés d'une sainte allégresse et venant contempler ce que leur a dit l'ange : *Annuntio vobis gaudium*, etc. Déjà l'on voit entrer ces saints rois qui, guidés par l'étoile, franchissent le vestibule avec une foi si vive, que, trouvant ce divin enfant dans un lieu si pauvre, faible et pleurant dans les

bras de sa mère, ne laissent pas de le reconnaître et de l'adorer comme Dieu, et comme tel de lui offrir leurs dons.

Mais faut-il s'étonner que les chrétiens sentent tout cela, lorsque les Turcs eux-mêmes, sectateurs de Mahomet, se rendent à cette sainte Crèche avec une telle dévotion qu'ils ôtent leurs souliers pour y entrer, et les laissent dehors (ils observent aussi cet usage pour entrer dans leurs mosquées, car ils regardent comme une grande indécence d'entrer, les pieds chaussés, dans les temples), lorsqu'ils s'agenouillent et baisent avec respect le lieu si saint, où naquit l'enfant! Ils déposent leur offrande, et ce qui est plus, bien que ce soit chez eux une chose tout à fait humiliante de se découvrir la tête, et qu'ils ne veuillent le faire en aucune circonstance, ils ôtent leur turban, se découvrent la tête, et se la frottent avec l'huile des lampes. Etant gardien, je l'ai vu faire maintes et maintes fois.

A une portée de fusil de Bethléem, vers le midi, est située la grotte ou caverne qu'on appelle de la Vierge. On y entre par une porte souterraine très-étroite. La Vierge se cacha dans cette grotte avec l'Enfant Jésus, lors de sa fuite en Egypte.

Une tradition certaine et invariable rapporte qu'il tomba à terre une goutte du lait de la Vierge, et la terre resta blanche, douce et d'une saveur merveilleuse, telle qu'elle ne peut être devenue qu'à la suite d'un miracle : on l'appelle lait de la Vierge. Beaucoup d'auteurs en font mention.

Cette précieuse terre lactée a cette propriété, que, lorsque les femmes qui manquent de lait en prennent, soit en mangeant, soit en buvant, elles en ont sur-le-champ en très-grande abondance.

Ce qu'il y a de plus admirable, c'est que le même effet se produise parmi ces barbares femmes turques, et elles emploient cette terre comme un remède très-efficace : on en envoie chercher jusque de la Perse, de Constantinople, de l'Egypte, de la Grèce et d'ailleurs. Enfin, ce qu'il y a de plus admirable encore, c'est que, lorsque leurs vaches et leurs chèvres manquent de lait, les Turcs, qui font un si grand usage de cette nourriture, mêlent de cette terre dans la boisson qu'ils leur donnent, et elle produit en elles le même effet. A cause de cela, nous éprouvons, nous religieux, certains désagréments ; car les Turcs viennent demander de cette terre (ils ne veulent point en prendre ; ils prétendent en recevoir de notre main), et ils viennent à des heures indues, et nous sommes bien obligés de leur en donner ; sinon, ils nous tourmenteraient et nous chercheraient les plus mauvaises querelles.

Au centre de la grotte est un autel ; on y dit la messe, et l'on demande au gardien la permission d'y prendre de la terre. Cette grotte peut avoir environ vingt pieds carrés. Une autre grotte plus petite lui est contigüe. Cette terre merveilleuse sert aussi dans les fièvres aigües et dans les fièvres quartes. J'en ai donné à beaucoup de malades, et elle a opéré un nombre infini de cures. Beaucoup d'auteurs pensent que les rois mages se sont tenus cachés dans cette grotte, après avoir adoré le Dieu-Enfant, parce que l'ange les avait avertis de ne pas retourner auprès d'Hérode, mais de s'en aller par un autre chemin.

A une distance de la sainte Crèche, égale à la portée d'un arc, se trouve la maison de saint Joseph, et à près de cinquante pas plus bas, le village des pasteurs ou des bergers, ainsi nommé, parce que ceux qui vinrent adorer l'Enfant en étaient natifs.

On voit ici un puits qu'on appelle de la Vierge : il est très-profond. On regarde comme une tradition certaine que, la Vierge passant par là, un homme était à tirer de l'eau ; la Vierge le pria de lui en donner un peu, et il refusa de lui en donner; alors l'eau crût et monta jusqu'au haut de la margelle; la Vierge but, et l'eau redescendit à son niveau. C'est pourquoi on l'appelle puits de la Vierge, et il est en grande vénération. Les pèlerins boivent de cette eau et en emportent avec une grande dévotion : que cela soit vrai ou non, je ne veux ni l'affirmer ni le nier, je rapporte la tradition du pays : Dieu pouvait faire plus que cela pour sa mère.

En s'éloignant de la Crèche d'environ un mille et en descendant dans la plaine, on voit une église encore somptueuse, quoique presque en ruine, sous le vocable des Anges. C'est le lieu où ils apparurent aux bergers, leur annoncèrent la nouvelle si joyeuse et si heureuse pour les hommes, et leur dirent : *Annuntio vobis gaudium magnum*. De mon temps, il y avait un Turc qui éprouvait une si grande dévotion pour ce lieu, qu'il y allumait une lampe et qu'il le soignait, quoiqu'il se trouve dans un désert inhabité. Un autre Turc, un santon s'y fit enterrer ; j'ai vu son tombeau, qui est fort vénéré des Turcs.

En se mettant dans ce saint lieu à regarder au couchant, on remarquait à droite le couvent de Sainte-Paule et d'Eustochie sa fille ; aujourd'hui on n'en voit même plus les fondations. C'est là que demeurait la sainte avec d'autres saintes femmes, menant la vie religieuse, sous la direction de saint Jérôme, qui habitait le couvent de la sainte Crèche, dont il a été fait ci-dessus mention.

A une lieue et demie de Bethléem à peu près, en marchant vers l'orient, sont les monts d'Engaddi. Là, David caché dans une caverne, eut beau de tuer Saül, qui y était

entré pour se reposer ; loin de le faire, il se contenta de lui couper les bords du manteau, poussant l'héroïsme jusqu'à ne point profiter de l'occasion de se venger.

Les collines sur lesquelles est située Bethléem présentent un aspect assez riant, avec ses nombreux oliviers et figuiers, dont la verdure contraste avec un terrain rougeâtre et rocailleux. Cette ville compte deux mille habitants, presque tous catholiques : les Bethléémites sont braves et vigoureux ; ils ne supportent qu'avec peine la présence des sectaires de Mahomet (*Poujoulat*).

La grande église de Bethléem, dont la construction remonte au temps de sainte Hélène, a cinq nefs soutenues par quarante-huit colonnes (en comptant les huit du transsept), placées sur quatre rangs : il est vrai qu'elle a souffert quelques dommages, mais ils ont été réparés.

Notre couvent est, du côté du nord, contigu à la grande église, ainsi que notre chapelle, qui est la paroisse catholique de Bethléem. On y chante tous les jours les heures de prime et de tierce, les vêpres et les complies de l'office divin ; aux fêtes de première et de seconde classe, on y chante aussi les matines ; en outre, on y chante tous les jours la messe conventuelle ou grand'messe, et les dimanches, on expose vers le soir le saint Sacrement et l'on donne la bénédiction au peuple. Il n'y a pas de jour où la communauté ne consacre un certain temps à l'oraison mentale, ne récite l'office de la Vierge et ne fasse la procession aux sanctuaires de la manière suivante : le soir, après complies, la communauté, suivie des pèlerins et des fidèles qui veulent y assister, se rend au temple de Sainte-Hélène et descend à la chapelle de la Nativité par l'escalier situé à droite du maître autel. Le premier sanctuaire qu'on rencontre, c'est le lieu où naquit notre Sauveur Jésus-Christ, et où brûlent continuellement quinze lampes. Là, pendant que tous sont agenouillés, les chantres psalmodient les paroles que saint Jérôme adressait à sainte Marcelle : « ô Bethléem, voici que dans cette petite grotte de la terre est né le Créateur des cieux. C'est ici qu'il a été enveloppé des langes de l'enfance, ici qu'il a été couché dans une crèche, ici qu'il a été visité par les bergers, ici qu'il a été montré par l'étoile, ici qu'il a été adoré par les rois mages ; c'est ici

que les anges ont entonné leur cantique : gloire à Dieu au plus haut des cieux ! »

A cinq pas de là se trouve l'emplacement de la crèche où le divin enfant fut couché ; on y entretient cinq lampes et l'on y entonne des cantiques analogues aux souvenirs d'un lieu si sacré. Tout auprès s'élève l'autel des rois mages qui vinrent à Bethléem et offrirent au divin enfant de l'encens, de l'or et de la myrrhe. A cet autel on célèbre tous les jours deux messes basses, et une fois par semaine une messe chantée. Cette sainte chapelle, située au-dessous du chœur de la grande église de Sainte-Hélène, a trente-sept pieds de long, onze pieds de large et neuf de haut ; le pavement est en marbre et les côtés sont également revêtus de marbre. Elle ne reçoit pas la lumière du jour, mais elle est éclairée par trente-deux lampes, outre celles dont il est parlé ci-dessus, envoyées par différents princes chrétiens, et entretenues par les Grecs, les Arméniens, et les gardiens de la terre sainte. Il n'y a guère de moment où quelque chrétien n'y soit à prier, et souvent ses voûtes retentissent du chant des divines louanges. Quel bonheur de prier où la très-sainte vierge Marie et saint Joseph ont prié ! Quelle félicité de chanter le *Gloria in excelsis*, où les anges l'ont chanté, et d'offrir un peu d'encens au Seigneur où les rois mages en ont aussi offert ! Ah ! l'on ne saurait exprimer par des paroles les douces émotions que tout cela fait naître dans l'ame !

J'ai déjà dit que l'église du couvent est la paroisse des catholiques de Bethléem. On y prêche l'Evangile en toute liberté ; on y explique aux fidèles la doctrine chrétienne, et l'on y célèbre toutes les cérémonies paroissiales avec autant de pompe qu'en Europe. On y voit des hommes et des femmes s'approcher des sacrements avec beaucoup de dévotion, et écouter la divine parole dans le plus profond silence et avec un singulier respect. Il n'y a dans l'église ni chaises ni bancs, et ils seraient inutiles : hommes et femmes portent avec eux leur banc : car ils s'asseient sur leurs talons, comme font les femmes dans une grande partie de l'Europe. Les femmes se rendent à l'église enveloppées d'une mantille qu'elles s'attachent à la tête au moyen d'un bandeau, qui forme une espèce de couronne. Les hommes portent une espèce de dalmatique grossière de diverses couleurs, et cousue sur les côtés. Les tailleurs, par conséquent, ont peu de besogne dans ce pays ; les marchands de souliers et de chaussures en ont encore moins, par la simple raison que presque tout le monde va pieds nus.

La population de Bethléem est d'environ quatre mille ames : il y a là-dessus près de deux mille catholiques, le reste se compose de schismatiques et de mahométans. Les catholiques de Bethléem ne laissent pas que de se ressentir du contact des schismatiques et des mahométans : mais ils ont de bonnes qualités, et l'on peut citer, entre autres, un trait digne des plus grands éloges. En cas de maladie, non-seulement le malade demande les sacrements sans attendre qu'on l'avertisse du danger, mais le premier soin que prend la famille entière, c'est de l'engager à se confesser et à recevoir le saint viatique : cela fait, ils s'abandonnent à la Providence, sans négliger toutefois les moyens humains à leur portée pour obtenir la guérison du malade. J'ai dit à leur portée, car il n'y a point là de médecins, ni bons ni mauvais. Pour n'avoir que des médecins impies, il vaut mieux qu'il n'y en ait point : moins d'ames se perdront. Combien de chrétiens malades en Europe meurent sans recevoir les sacrements, parce que le médecin, matérialiste, impie, irréligieux, ne veut point les prévenir du danger de mort où ils se trouvent !

Nous avons une école de cent trente garçons catholiques, et une autre d'autant de petites filles. Les maîtres des garçons sont un prêtre franciscain et un laïque séculier ; les filles ont pour directrice une religieuse du tiers-ordre, et pour maîtresse, une femme séculière. Les gardiens de terre sainte paient leur salaire aux maîtres séculiers, et ainsi, les enfants reçoivent une éducation gratuite. L'école des garçons mériterait bien le nom de collége ; car ils mangent dans le couvent et ne rentrent point chez eux avant la nuit. Le couvent nourrit journellement quarante-cinq pauvres familles, dont, en outre, il habille plusieurs. Les lépreux et les autres malades reçoivent aussi des secours des frères, qui souvent se privent eux-mêmes de ce qu'ils leur donnent. (*Le P. Areso*). (1)

(1) Comme Jérusalem, Bethléem a sa conférence de Saint-Vincent de Paul, composée de quatorze Arabes catholiques (*Rapport adressé par M. l'abbé Crombé au conseil de l'œuvre des pèlerinages*).

EXCURSION DANS LES MONTAGNES DE JUDÉE.

Les montagnes de Judée commencent environ à dix ou douze milles italiens de Bethléem. En sortant de Bethléem, on trouve, après avoir parcouru près de quatre milles dans la direction du couchant, l'endroit où fut coupée cette grappe de raisin si prodigieuse que rapportèrent les explorateurs envoyés par Moïse : deux hommes la portaient suspendue à une perche et se fatiguaient à la porter. On nomme cet endroit *Botrus cypri*. En marchant encore deux autres milles, on arrive à la fontaine de Saint-Philippe, non l'apôtre, mais l'un des soixante-douze disciples; c'est là qu'il baptisa cet eunuque, prince que la reine Candace envoyait à Jérusalem, comme le raconte saint Luc, aux Actes des apôtres.

Près de cette fontaine, un peu à l'écart, est un village que l'on appelle aujourd'hui du nom de Saint-Philippe. Là gisent les ruines d'une église célèbre.

Non loin de la même fontaine, est l'emplacement de Sicèleg, ville qu'Achis, roi de Geth, donna à David, et où celui-ci se reposa deux jours, après avoir défait les Amalécites; il s'y trouvait encore, lorsque ce jeune Amalécite lui apporta la nouvelle de la mort de Saül sur les monts de Gelboé, trois jours après qu'elle était arrivée.

Ayant ensuite gravi une côte fort raide, et fait environ quatre milles par des chemins raboteux, nous arrivâmes au désert de Saint-Jean, celui où, guidé par l'Esprit-Saint, il se retira dès son enfance pour faire pénitence ; il y resta jusqu'à ce que, poussé par une inspiration du même esprit, il descendit aux rives du Jourdain, où il prêchait le baptême de la pénitence et baptisait ceux qui se conver-

tissaient, entre autres le Fils de Dieu lui-même, que le saint mérita de baptiser.

Parvenus à ce point, bien que fatigués par l'âpreté de la route, nous nous sentîmes grandement satisfaits et doucement émus de nous voir en ces lieux où ce divin enfant et précurseur vécut si longtemps, consacrant et sanctifiant ces rochers par sa présence.

La grotte qu'habitait le saint, si célèbre dans l'Eglise, qu'elle la mentionne dans l'hymne de sa fête (*antra deserti*, etc.) est creusée dans la roche même, ou taillée à pic, pour mieux dire. Toute la montagne est fort escarpée et couverte d'arbres sauvages : elle domine une vallée très-profonde qui n'est autre que la vallée de Térébinthe ; au-dessus de cette vallée et vis-à-vis, on voit d'autres montagnes très-hautes, sur la cime desquelles s'élève la ville de Modin, tombeau des Machabées. L'ascension à cette grotte offre de grandes difficultés ; car elle doit se faire par une côte rocheuse presque dépourvue de pointes ou de saillies. L'entrée est fort étroite, mais la grotte même est assez vaste. Sur un côté se trouve comme un autel pratiqué dans le roc : c'était le lit où dormait le saint pénitent. On y dit la messe, et je l'y ai dite moi-même bien souvent, en visitant ce sanctuaire avec la dévotion particulière que j'éprouve pour ce glorieux saint.

Près de l'entrée de la grotte coule une fontaine, peu abondante, mais aux souvenirs merveilleux et miraculeux : on peut puiser de son eau en deux endroits, en haut, tout contre la grotte, et en bas, où gisent les débris d'une église ou d'un couvent. Saint Jean se désaltérait à cette fontaine, et l'Eglise paraît en faire mention dans l'hymne qu'on chante à la fête du saint, quand elle dit : « *Cui lac exhaustum, id est, cui Joanni aqua hujus fontis præbuit potum.* Il y a là un arbre, qu'on dit être celui à fruits sau-

vages dont il mangeait (1). C'est un caroubier, dont les religieux se servent pour faire ces croix qu'ils destinent à la chrétienté. Le jour de la naissance du saint, nous nous rendons au désert, dans cette sainte grotte, pour célébrer les offices divins ; comme aussi, dans le courant de l'année, chaque fois qu'il arrive des pèlerins, ou que les religieux y sont poussés par leur dévotion.

Après avoir visité ce sanctuaire et y avoir reçu mille consolations spirituelles, nous prîmes notre collation et nous bûmes de cette eau ; puis, tout réconfortés, nous continuâmes notre route vers les montagnes de Judée. Nous marchâmes environ trois milles vers l'est, à l'opposite de Jérusalem, et nous atteignîmes à notre but.

Ce que nous rencontrâmes d'abord, ce fut la maison de Zacharie, sur l'emplacement de laquelle on a bâti une église très-belle et très-vaste : elle est aujourd'hui détruite, et il n'en reste que les murs, sur lesquels subsistent les images de quelques saints : mais les figures en sont entièrement effacées et abîmées, car les Turcs dégradent tout, en jetant sur tout des pierres et des ordures.

Ce fut de ce lieu que sainte Elisabeth sortit à la rencontre de la très-sainte Vierge et la salua, en disant : « d'où me vient tant d'honneur, que la mère de mon Seigneur vienne me visiter ? « Et la Vierge composa ce cantique si admirable, si céleste et si divin, si plein de mystères à jamais ineffables, qui commence par ces mots : « *magnificat anima mea Dominum.* »

Il y a là deux églises, l'une au-dessus de l'autre ; un escalier conduit de l'une à l'autre, et beaucoup d'auteurs

(1) Probablement le caroubier, dont le fruit paraît avoir été désigné dans l'Evangile par le mot *locustæ*, qu'on a traduit par celui de *sauterelles*.

(*Note du traducteur.*)

prétendent que c'est celui qui existait dans les temps anciens et qu'a monté la Vierge. Cette maison ou église est en très-grande vénération, non-seulement comme ayant appartenu à saint Zacharie et à sainte Elisabeth, mais comme ayant été habitée trois mois par la Vierge et saint Joseph.

L'église basse est l'endroit où entra la Vierge, quand elle salua sainte Elisabeth, où saint Jean fut sanctifié, et où Marie entonna le cantique du *Magnificat* : aussi, quand les pèlerins arrivent à cette église, après avoir baisé la terre et honoré ces saintes murailles, ils chantent le *Magnificat*, et récitent d'autres versets et prières relatifs au mystère.

L'église haute est l'endroit où se trouvait Zacharie : là il donna un nom à son enfant, en disant : *Jean est son nom.*

En partant de ce sanctuaire, nous nous éloignâmes d'une portée de fusil et nous arrivâmes à une fontaine charmante ; elle porte le nom de fontaine de la Vierge (1), parce que, comme il n'y avait point d'autre eau dans le pays, elle était forcée de s'y rendre, tant pour puiser de l'eau, que pour laver les langes du petit Jean et pour tout autre usage, durant les trois mois qu'elle tint compagnie à sainte Elisabeth. Nous bûmes de cette eau, nous entrâmes dans le village, et nous fûmes au lieu où naquit saint Jean, distant de cette fontaine comme de la portée d'un arc.

Ce dernier sanctuaire est une église très-belle et très-grande ; on y voit quelques peintures ; mais, ô douleur ! elle ne sert uniquement aujourd'hui que d'écurie où l'on met les bestiaux. A main droite de l'autel, est une chapelle qui marque l'endroit où est né le divin précurseur. A

(1) En arabe, aïn-Karim.

main gauche, il y a un réduit ou enfoncement très-profond où sainte Elisabeth, dit-on, tint son enfant caché, tant que dura la persécution d'Hérode contre les petits innocents.

Il s'y trouvait un couvent de religieux, qui subsista jusqu'en 1618, époque à laquelle ils l'abandonnèrent, parce que les exactions auxquelles ils étaient en butte étaient si fréquentes et si odieuses que, dans la dernière année de leur séjour, ils durent payer en une seule fois dix-huit mille réaux de huit. Et quelle en fut la cause ? Les Turcs dirent que cette grotte qui est à droite, s'étendait jusqu'à la mer, et que par là nous faisions entrer des soldats et des munitions pour prendre la ville sainte ! Vains prétextes, allégués par des gens sans jugement ni raison; car de là à la mer, il y a plus de quarante milles.

Après avoir visité ce sanctuaire, nous partîmes pour Jérusalem : nous n'en étions tout au plus qu'à sept ou huit milles, et l'on marche par des chemins fort agréables à la vue et fort riants. Trois milles avant d'arriver à Jérusalem, on remarque un couvent superbe, actuellement occupé par des moines grecs de Saint-Basile. Ils possèdent une église merveilleusement belle, toute peinte à l'antique. A l'endroit où est le maître autel, on voit un trou d'une très-grande dimension. Là, dit-on, fut coupé le bois ou arbre dont on fit la sainte croix.

Le couvent de Saint-Jean-de-la-Montagne est le plus beau du gardiennat, et il faut en dire autant de l'église. Le prophète Zacharie est au maître autel, sainte Elisabeth à l'autel de la nef gauche, et le fils des saints époux à l'autel de la nef droite.

On compte dans la ville de Saint-Jean-de-la-Montagne quinze cents Mahométans, et seulement une centaine de catholiques (*Le P. Areso*).

Entre Bethléem et Saint-Jean-du-Désert (ou de la Montagne) se trouve le village de Beit-Djâla, habité pas deux mille Grecs et quelques familles catholiques. Au mois de février 1852, Abdul-Medjid autorisa en cet endroit, par un firman spécial, la construction d'une église. Les schismatiques ne craignirent pas de s'opposer à l'exécution des travaux par les scènes les plus violentes et les plus scandaleuses. Mgr Valerga et M. Morétain, curé de Beit-Djâla, durent même se retirer à Jaffa. M. Botta, consul de France à Jérusalem, les y suivit ; mais M. Benedetti, chargé d'affaires de France à Constantinople, obtint justice éclatante. Le pacha fut destitué ; le patriarche rentra triomphalement dans la ville sainte le 21 août 1854, et c'est alors que la Porte y envoya le pacha actuel Kiamil-Pacha, de l'impartialité et de la bienveillance duquel les catholiques ont tant à se féliciter. (*Note du traducteur.*)

DÉSERT DE SAINT-SABAS, (OU MAR-SABA).

Ce fameux désert de Saint-Sabas, dans lequel, comme on l'affirme dans les *vies des Pères*, il y avait quatorze mille moines, est situé à trois lieues environ de Jérusalem, en allant vers le midi et en suivant la vallée de Josaphat, dont les ruisseaux vont se jeter dans la mer Morte. Mais attendu qu'il est plus près de Bethléem, et que c'est de là que j'y suis allé plusieurs fois, j'en parle à propos des excursions faites de Bethléem. En sortant donc de Bethléem et en marchant vers le levant, nous traversons les monts d'Engaddi, et après avoir fait neuf à dix milles par une route passable, nous arrivons à Saint-Sabas.

Ce désert s'enfonce dans une vallée très-profonde, la même qui commence au jardin de Gethsémani et que l'on appelle vallée de Josaphat.

Vers le milieu de la pente de la vallée, on voit un couvent de moines grecs de l'ordre de Saint-Basile, très-vaste et très-bon, avec une église magnifique. Tout au bas et à l'extrémité du couvent, coule une fontaine qui jaillit miraculeusement par les prières de saint Sabas,

afin que les moines eussent de l'eau à boire : car il n'y en a point d'autre dans tout le pays. Dans toute cette vallée, qui forme une très-grande étendue, se trouvent des grottes innombrables où vivaient les moines : ils se rendaient au couvent à certains jours de l'année, pour conférer et communiquer avec le saint, et pour fréquenter la sainte communion, et en même temps pour recevoir la précieuse bénédiction de leur supérieur.

En voyant l'âpreté de cette vallée, sa solitude si profonde, et toutes ces grottes creusées par la nature au milieu de ces rochers et de ces précipices, on éprouve véritablement un mélange de terreur et de confusion, surtout si l'on considère tout ce que souffraient ces saints moines, et la pénitence rigoureuse et excessive qu'ils faisaient.

Dans l'enceinte du couvent est le sépulcre où fut enterré saint Sabas ; on montre également les cellules de saint Jean Chrysostôme, de saint Jean Damascène, de saint Cyrille, et d'autres saints illustres.

Aujourd'hui encore, plusieurs religieux du même ordre marchent dans les mêmes voies et persévèrent dans les exercices d'une pénitence si rigoureuse et si austère, que cela fait peur. Ils ne mangent jamais qu'un peu de fèves ou de pois cuits à l'eau. Ils font sept carêmes par an et leur jeûne est si rigoureux, qu'ils ne mangent qu'au coucher du soleil, et leur repas est si chétif et si mauvais, qu'il y a une plus grande pénitence à le prendre qu'à s'en passer.

Nous vîmes un moine qui depuis quatorze ans était enfermé dans une petite tourelle fort haute et fort étroite ; il ne conversait avec personne ; il montait jusqu'à lui, au moyen d'une corde qu'il jetait, un peu de pain et d'eau, et, comme grand régal, quelques olives, aux fêtes de Pâques.

Je doute que les couvents de Scété soient placés dans des lieux plus tristes et plus désolés que le couvent de Saint-Sabas. Il est bâti dans la ravine même du torrent de Cédron, qui peut avoir trois ou quatre cents pieds de profondeur dans cet endroit. Ce torrent est à sec et ne roule qu'au printemps une eau fangeuse et rougie. L'église occupe une petite éminence dans le fond du lit. De là les bâtiments du monastère s'élèvent par des escaliers perpendiculaires et des passages creusés dans le roc sur le flanc de la ravine, et parviennent ainsi jusqu'à la croupe de la montagne, où ils se terminent par deux tours carrées. L'une de ces tours est hors du couvent; elle servoit autrefois de poste avancé pour surveiller les Arabes. Du haut de ces tours, on découvre les sommets stériles des montagnes de Judée; au-dessous de soi, l'œil plonge dans le ravin desséché du torrent de Cédron, où l'on voit des grottes qu'habitèrent jadis les premiers anachorètes. Des colombes bleues nichent aujourd'hui dans ces grottes, comme pour rappeler, par leurs gémissements, leur innocence et leur douceur, les saints qui peuploient autrefois ces rochers. Je ne dois point oublier un palmier qui croît dans un mur sur une des terrasses du couvent; je suis persuadé que tous les voyageurs le remarqueront comme moi : il faut être environné d'une stérilité aussi affreuse pour sentir le prix d'une touffe de verdure (*Itinéraire*, IIIe partie).

Les moines grecs de Saint-Sabas ont une bibliothèque, qu'on dit être riche en manuscrits précieux d'un autre âge; mais ils veulent la soustraire à nos regards... Le couvent paraît aussi frappé de stérilité, au point de vue de la science, que ce sol aride et nu qui l'entoure. Rien n'y germe, pas plus dans la terre vide de ces pauvres caloyers que sur cette terre désolée... Mais si les moines sont peu savants, ils sont au moins hospitaliers (*l'abbé Azaïs*).

DE BETHLÉEM A HÉBRON.

L'antique ville d'Hébron, si souvent nommée dans l'Ecriture sainte, est située à environ dix ou douze milles de Bethléem, en avançant vers le midi. Cette ville est célèbre dans les livres sacrés, tant à cause de son antiquité qu'à cause de sa dignité. Quant à son antiquité, elle a été fondée sept ans avant Thamnis, la plus ancienne ville d'Egypte, depuis appelée Memphis, capitale et métropole

où résidaient les rois d'Égypte. C'est pourquoi, en parlant de cette ville, Josèphe dit : « Hébron est sept ans plus ancienne que la ville d'Egypte Thamnis. » Et le très-docte Jean Annius, dans ses commentaires sur Xénophon, dit que ce fut la première ville du monde, qu'elle fut fondée par Adam, et que Noé y naquit.

Quant à sa dignité, ce fut une ville royale et sacerdotale, et une ville de refuge ; et beaucoup d'auteurs veulent que toutes les fois que, dans les divines écritures, on parle de la ville du refuge, sans autre addition, on entend parler de la ville d'Hébron. Je ne disserte point ici sur les divers noms qu'elle a portés ; les curieux pourront lire saint Jérôme (vingt-septième lettre à Paule), Lira, et d'autres auteurs.

Les pèlerins renoncent à ce pèlerinage, parce qu'il coûte cher. Quand nous y allâmes, nous étions accompagnés d'une escorte de cinquante cavaliers turcs, et la cause en fut que cette année-là vinrent quatorze chevaliers vénitiens très-riches, qui, pourvu qu'ils vissent tout, ne calculaient point la dépense; j'eus donc la chance de visiter Hébron cette fois-là; mais depuis lors, les religieux n'y sont plus allés.

Nous sortîmes donc de Bethléem, et après avoir fait à peu près une lieue, nous arrivâmes à la fontaine scellée (*fons signatus*). Cette fontaine si mystérieuse est comparée à la très-sainte Vierge (1). Elle est souterraine, et l'on y entre par une ouverture fort étroite. On trouve, en entrant, une salle assez grande, qui peut avoir environ vingt pieds de longueur sur dix de largeur. C'est au milieu de cette salle, ouvrage d'une architecture merveilleuse, qu'on voit sortir

(1) Ou plutôt la sainte Vierge a été comparée à la fontaine. — On peut remarquer assez souvent dans la relation du P. Castillo ces tournures que nous avons cru devoir conserver, pour mieux retracer le caractère, la marche, la couleur de son style : ceci soit dit une fois pour toutes. (*Note du traducteur.*)

du rocher la fontaine dont je parle : le bassin en est long de six pieds, large de deux, profond de trois.

Au-dessous de la fontaine, à une portée de mousquet, sont trois piscines ou bassins, que construisit Salomon ; c'est d'elles qu'il dit : *quasi piscinæ Hesebon*. Le premier bassin a cent soixante pas de longueur, quatre-vingt-dix de largeur, et dix-huit de profondeur. Le second en a deux cents de longueur, et quatre-vingt-dix de largeur. Le troisième est long de deux cent vingt pas, large de quatre-vingt-dix comme les autres. Ces monuments sont si merveilleux, si solides, si magnifiques, qu'il suffit de dire qu'ils datent de ces temps reculés, et qu'aujourd'hui encore, ils sont beaux et si solides qu'on dirait que la construction en remonte seulement à quelques années.

L'eau de la fontaine y arrive par un conduit souterrain, qui va de l'un à l'autre, et un canal ou aqueduc part de ces bassins mêmes, traverse, sur une distance de plus de vingt milles, une foule d'obstacles et de montagnes, et porte l'eau à Jérusalem, au temple de Salomon ; à moins de pluie, il n'y avait et il n'y a point à Jérusalem, d'autre eau que celle-là. On ne saurait s'empêcher encore aujourd'hui d'admirer un ouvrage si grandiose, si indestructible ; mais il n'apporte plus que très-peu d'eau, parce que les Arabes l'ont coupé en beaucoup d'endroits.

Plus bas encore, au-dessous de ces réservoirs est le jardin fermé (*hortus conclusus*) dont Salomon fait également mention dans ses Cantiques, et qu'il compare à la Vierge : c'est ainsi qu'il dit : *hortus conclusus, soror mea, sponsa, hortus conclusus, fons signatus*. Il n'est point entouré de murs, mais fermé par plusieurs collines : il n'y croît actuellement que quelques arbres et quelques plantes sauvages. (1)

(1) Un Anglais d'humeur aventureuse, est allé s'établir dans cette vallée et y a créé un verger délicieux. (*Note du traducteur.*)

Un peu plus bas est un très-agréable et très-beau village, qui porte le nom de Saint-Philippe. A droite de la Fontaine scellée, en allant au midi, s'élève un couvent de moines grecs, sous le vocable de Saint-Georges; on y montre quelques chaînes que porta le saint. Un peu plus avant, à droite, comme nous allons à Hébron, est la grotte connue sous le nom d'*Odollam* : c'est celle où se cacha David pour se soustraire à la fureur de Saül.

Après avoir vu ces sanctuaires, nous reprenons la route d'Hébron, et ayant marché environ dix ou douze milles, à travers des bois fort épais infestés par les Arabes, nous arrivons à la vallée de Mambré, lieu où Isaac fut circoncis : il s'y trouve un édifice ou plutôt une espèce d'enceinte à moitié détruite. Deux milles plus loin, on remarque un monument en pierres encore grandioses. Là, habitait Abraham, après sa sortie de la ville d'Ur en Chaldée ; là, croissait un chêne que l'on appelait *chêne de Mambré*, et qui ombrageait l'entrée de la tente du patriarche. Il y était assis, quand il vit les trois anges : *tres vidit et unum adoravit;* il leur donna l'hospitalité, et ils lui annoncèrent que Sara aurait un fils. Cette vallée est fameuse dans les divines Écritures, à cause de tous les événements qui s'y sont passés. Là, vécurent Abraham, Isaac et Jacob avec leurs femmes; là, Abraham érigea un autel et offrit des sacrifices à Dieu ; là, il reçut les anges déguisés en pèlerins ; là, s'accomplirent beaucoup d'autres mystères.

Plus loin, à un mille et demi de distance, se trouve l'antique cité d'Hébron, nommée Cariathiarim par les Hébreux. Sara y mourut, à l'âge de cent vingt-sept ans, et David y régna sept ans et six mois sur la tribu de Juda, après la mort de Saül. Cette ville est actuellement toute dépouillée de son ancienne splendeur ; mais ses ruines attestent encore sa grandeur et son importance ; c'était la capitale des Philistins et la résidence des géants.

A deux milles environ d'Hébron, se trouve un village qu'on appelle village de la Vierge : ce nom vient de ce qu'une tradition locale rapporte que, lorsque la Vierge fuyait en Egypte, elle passa une nuit dans ce village. C'est la seule origine que je puisse lui attribuer.

A trois portées d'arc au delà, est bâtie la nouvelle Hébron, à l'endroit où se trouve la double caverne qu'Abraham acheta pour y enterrer sa femme Sara. C'est dans cette même caverne que sont enterrés Abraham et les patriarches Isaac et Jacob.

Beaucoup de personnes prétendent qu'Adam aussi y fut enterré. Au-dessus de cette caverne, David bâtit, dit-on, son château ou palais ; cela paraît prouvé par la grandeur et la magnificence des restes d'un édifice construit en pierres si énormes que, les ayant mesurées, j'en ai trouvé une, entre beaucoup d'autres, qui avait trente-six palmes de longueur.

Les Turcs viennent de toutes parts en pèlerinage dans cette ville, et se croient sûrs d'y gagner de très-grandes indulgences, parce que ces saints patriarches y sont enterrés, et la plupart, avant d'aller à la Mecque, se rendent à Jérusalem, et dans cette ville d'Hébron.

A une portée de mousquet de distance d'Hébron, du côté du couchant, on montre le champ de Damas, où fut créé Adam. C'est un champ extrêmement fertile et agréable, ravissant et délicieux ; la terre en est fort rouge et fort colorée, et, quand elle est humide, elle devient molle et friable comme la cire. Cette terre, tous ces peuples de l'Orient en font un cas extraordinaire, et ils en emportent des morceaux sous forme de pastilles, qu'ils vendent aux habitants de tous ces empires du Mogol, de la Perse et de l'Ethiopie. Ce champ contient un trou, qu'ils prétendent être le lieu même d'où Dieu prit la terre dont il forma

Adam ; et c'est une chose fort surprenante, que, malgré la quantité de terre qu'on en extrait, il reste toujours dans le même état.

A une portée de fusil du champ de Damas, est le lieu où Caïn tua son frère Abel; et environ à une double portée de mousquet de ce lieu, se trouve une grotte pratiquée dans le roc, longue et large d'environ trente pieds : dans cette grotte, Adam et Eve firent pénitence.

A peu près à deux milles d'Hébron, on montre une église que l'on appelle église des Quarante Martyrs, parce qu'ils subirent en ce lieu le martyre pour la foi de Jésus-Christ notre Seigneur. Nous ne pûmes y entrer, parce que les Turcs, qui disent qu'Isaï, père du prophète David, y est enterré, en ont fait une mosquée. Nous vîmes, par une fenêtre, un tombeau fort somptueux au milieu de l'église.

De là, nous revînmes à Hébron, et visitâmes les bains de Sara, et, après avoir passé là deux jours, nous retournâmes par la même route à Bethléem.

A huit milles environ de Bethléem, on voit la ville de Thecue, fondée par le roi Roboam (1), ville dans laquelle naquit et fut enterré le prophète Amos. Cette ville a un fort, où, après avoir perdu et vu tomber Jérusalem entre les mains des Turcs, les chrétiens se maintinrent quarante ans en attendant des secours ; mais à la fin, comme ils n'en obtinrent point, ils périrent tous (2).

Entre la ville de Thecue et les monts d'Engaddi, s'étend la vallée de la Bénédiction, ainsi appelée à cause de la

(1) Roboam n'a pu que l'agrandir : car c'est de Thécua qu'était la femme qui chercha à réconcilier David avec Absalon. (*Note du traducteur.*)

(2) Nos pèlerins l'appellent *la montagne des Francs.* (*Note du traducteur.*)

victoire que Dieu y fit remporter par le roi Josaphat sur les enfants de Moab et d'Ammon.

La ville d'Hébron est située sur le penchant d'un coteau aride ; mais la vallée qui s'étend à ses pieds est assez fertile. Il y a à Hébron un certain commerce, un certain mouvement ; on y compte environ quatre mille habitants, dont mille juifs et trois mille musulmans (*Poujoulat*).

M. Eyzaguirre indique à Hébron une population de cinq mille habitants, tous musulmans, à l'exception de quatre cents juifs. Ils ont poussé longtemps l'intolérance jusqu'à ne pas permettre aux chrétiens de traverser leur ville. Aujourd'hui, un médecin consent à leur donner même l'hospitalité, tout en la leur faisant payer fort cher, bien entendu. — C'est à Hébron qu'on fabrique tous les objets de verroterie d'usage en Orient. (*Note du traducteur.*)

VOYAGE A NAZARETH. (1)

Durant mon séjour de plusieurs années à Jérusalem, j'eus occasion de visiter la sainte maison de Nazareth, distante de Jérusalem de vingt-quatre lieues, qui font quatre-vingt-dix milles d'Italie, et de faire maintes fois ce trajet. C'est pourquoi je consultais l'Ecriture sainte, et je notais avec un soin particulier les sanctuaires existant dans les provinces et territoires que je traversais, comme la Judée, la Samarie, la Galilée, et les lieux dont fait mention l'Ecriture sainte, et où Notre-Seigneur a opéré quelque miracle, d'après le récit des évangélistes et la tradition des saints.

La première fois que je fis cette route, je sortis de Jérusalem le mercredi 1er décembre par la porte de Damas,

(1) Nazareth signifie ville des fleurs et des roses, — gracieux symbole du lis virginal qui s'y est épanoui, dit l'abbé Azaïs.

et ayant laissé à main droite la grotte de Jérémie (c'est là que le prophète pleurant sur Jérusalem, chanta ses Lamentations ; c'est de là qu'il sortait chargé de chaînes, pour prédire la captivité), nous marchâmes à peu près un mille, et laissâmes aussi à main droite le tombeau des rois ; à cinq milles de là, à main gauche, se trouve Silo, qui est l'endroit où l'arche du Testament resta longtemps ; puis le fort appelé Gabaa de Benjamin, et à peu de distance, le village appelé Saulis. Dans ce village fut violée la femme de ce lévite qui venait de Bethléem, crime qui causa la mort et l'extermination de presque toute la tribu de Benjamin, comme le rapporte l'Ecriture sainte.

A huit milles environ de Jérusalem, nous parvînmes à Elbir, nom qui signifie fontaine, citerne ou puits, parce qu'on y trouve de l'eau en abondance, autrement à Machmas, autre nom du même endroit et qui a la même signification. Ce lieu est celui où la Vierge s'aperçut de l'absence de l'enfant Jésus, lorsque venant de célébrer la Pâque à Jérusalem, et l'ayant laissé dans le temple, elle y retourna pour le chercher, le trouva au milieu des docteurs, et lui dit : *Fili, cur fecisti nobis sic? Ego et pater tuus dolentes quærebamus te.* Ce village possède une église grandiose, ornée de quelques peintures : nous y passâmes la nuit.

En suivant la même route vers le nord, on voit, à main droite, le palmier sous lequel la femme de Lapidoth, la prophétesse Débora, s'asseyait pour juger le peuple d'Isaël.

Environ à quinze milles plus loin, une grande vallée s'étend entre quelques montagnes : là, subsistent les restes d'un édifice qu'on reconnaît avoir dû être une somptueuse église, bâtie à l'endroit où Jacob vit l'échelle mystérieuse qui arrivait jusqu'au ciel, et les anges qui descendaient et montaient ; il y plaça une pierre en mémoire de sa vision, et il appela ce lieu maison de Dieu, en disant : *hæc est domus Dei.* Ce lieu s'appelle *Bethel.*

Nous parvenons au champ fertile que le saint patriarche Jacob donna à son fils Joseph, en l'avantageant parmi ses frères et en lui disant : *Do tibi partem extra fratres tuos, quam tuli de manu Amorrhæi in gladio.* Il produit du froment en telle abondance, qu'il peut presque suffire à l'alimentation de Jérusalem.

Ici commencent les vallées de Samarie, espèce de plaine très-grande, qui s'étend à une distance d'environ six milles, pour finir au puits de la Samaritaine. Quand j'arrivai à cette vallée ou plaine, c'était un vendredi, vers midi : et pensant à Jésus mon Dieu, qui avait fait ce voyage avec tant de peine et de fatigue pour aller à la recherche de la Samaritaine, et en elle, de toutes les ames, il ne me parut ni juste ni convenable que je fisse, moi, commodément la route à cheval, et mettant pied à terre, je commençai à cheminer pédestrement.

Aussitôt que les Turcs me virent à pied, ils se mirent à accélérer leur marche et à redoubler de vitesse ; car ils savent bien que nous, chrétiens, ne descendons de cheval, en semblable circonstance, que par un motif particulier de dévotion. La caravane courait, et moi, pour ne point rester en arrière, et me faire prendre par les Arabes, je courais aussi. La ferveur que j'éprouvais, à la considération de la fatigue de notre bon Jésus, me soutenait : de me voir fatigué, haletant sur les lieux mêmes où il l'a été pour moi, cela me causait une grande consolation, un véritable soulagement ; si bien que, malgré la la lassitude qui m'accablait, j'arrivai au puits et me couchai sur les mêmes bords où Jésus *sedebat sic supra fontem*, les pieds pleins de sang, et tellement épuisé de fatigue, que l'haleine m'en manquait presque.

Mais la joie que ressentit mon ame, quand je me vis dans ce saint lieu, fut si profonde, si abondantes furent

les larmes de tendresse et de dévotion que je pleurai, et si ardents les baisers que je donnai à ces pierres sacrées, en me rappelant qu'elles avaient servi de siége de repos à Jésus, accablé de fatigue pour moi, que je ne saurais moi-même l'apprécier ni l'exprimer.

Il y avait en cet endroit une église, mais elle n'est déjà plus qu'une grande ruine. Au milieu se trouve le puits, qu'on a couvert et bouché, pour que les Turcs ne le profanent point par des ordures ; ce qu'ils font volontiers, pour se moquer des chrétiens. Nous pûmes donc boire de son eau ; je pris quelques fragments de pierres, et notre dévotion satisfaite, nous partîmes pour Nauplie.

Après avoir marché un peu, nous entrons dans l'héritage du patriarche Joseph, dont les ossements y furent déposés, parce qu'il l'avait ainsi ordonné aux enfants d'Israël, et, quand Dieu les tira d'Egypte, ils les emportèrent avec eux et les enterrèrent en ce lieu. Les Turcs y ont une mosquée, qui contient les tombeaux de Joseph et des autres fils de Jacob. Nous n'y entrons point, attendu que cela n'est point permis ; mais on voit les tombeaux par une fenètre.

Nous arrivons à Nauplie, qu'on appelait anciennement Sichem ou Sichar. Ce fut quelque temps la résidence de Jacob, de sa famille et de ses enfants. Il habitait cette ville ou ce lieu, quand il envoya Joseph auprès de ses frères, qui faisaient paître leurs troupeaux à Dothaïm, en lui disant : *Vade, et vide, si cuncta sint prospera erga fratres tuos, et pecora.*

Ce fut là que Jacob dressa sa tente et acheta un champ des fils d'Hémor, quand il revint de Mésopotamie. Ce fut là que Dina fut déshonorée par Hémor, fils du roi ; outrage dont se vengèrent les fils de Jacob irrités, en tuant tous ceux de Sichem.

Cette ville fut une de celles établies pour servir de refuge aux coupables. Josué y fit assembler tout le peuple, et lire en sa présence le livre de la loi. Là encore, Josué, près de mourir, reçut le serment des douze tribus, et leur adressa un long discours dans lequel il rappelait à leur mémoire les bienfaits que Dieu leur avait accordés, et les exhortait à garder la loi divine. Là enfin, les dix tribus se coalisèrent et élirent Jéroboam pour roi, se séparant des tribus de Judas et de Benjamin.

La ville de Sichem est située entre deux montagnes fort élevées qui se regardent l'une l'autre : elles s'appellent, l'une Hébal, l'autre Garizim.

Nous sortons de Nauplie ou Sichar; en cheminant par une vallée riante, nous dépassons quelques montagnes, et nous arrivons à la ville de Sébaste, cité royale, où résidait Hérode : elle se trouve à environ dix milles de Nauplie.

Ambri, roi d'Israël, bâtit cette ville; Antiochus vint et, après un très-long siége, pendant lequel les assiégés furent réduits à manger des cadavres, il la détruisit. Hérode la releva de ses ruines, et voulant flatter César-Auguste, il l'appela Sébaste, qui en grec veut dire Auguste. C'est le nom qu'elle conserve aujourd'hui, et quoique entièrement détruite, elle présente encore des restes imposants d'édifices, et des rangées entières de colonnes, dont plusieurs sont encore debout aujourd'hui.

Au centre de la ville, s'élève un vaste temple d'une construction merveilleuse : il est à moitié renversé et est dédié à saint Jean-Baptiste. On y voit d'énormes pilastres, des corniches et des niches, ornés avec un art admirable; on y voit aussi, du côté du levant, une chapelle à laquelle on descend par un escalier du marbre le plus fin. Le corps

vénérable du précurseur y a été enterré entre les deux grands prophètes Elisée et Abdias, dont on voit les tombeaux. J'y fis une prière, mais je ne pus guère m'y arrêter, parce que je n'en eus pas le temps. Plusieurs pensent que saint Jean a été décapité à Sébaste ; mais il l'a été à Macaronte, et à Sébaste il n'a été qu'enterré. Qu'on voie à cet égard Josèphe, *De la guerre des Juifs, liv. VIII, chap. VII.*

Nous sortîmes de Sébaste, et, après avoir fait douze à quatorze milles, nous arrivâmes au bourg de Zanin, aujourd'hui appelé Génin, bâti au pied du mont Ephraïm. C'est là que le Christ guérit ces douze lépreux qui imploraient sa miséricorde, et il leur enjoignit d'aller se montrer aux prêtres.

En sortant de Génin, on entre dans la vaste plaine d'Esdrelon ou Cison, située en Galilée. Après avoir marché environ quatre milles, on arrive à une église actuellement en ruine. Ce fut en ce lieu que notre Seigneur et ses disciples égrainèrent des épis, pour apaiser leur faim. Lui qui était le pain de la vie éternelle, manquait du pain matériel et le remplaçait en mangeant des grains de blé ; et les Juifs se scandalisant, parce que c'était un jour de sabbat, et qu'il leur semblait qu'on violait la loi de la fête en égrainant quelques épis, le Seigneur les reprit vertement, et les confondit par l'exemple de David, qui, fuyant devant Saül, mangea des pains de proposition, qu'il n'était pourtant permis qu'aux prêtres de manger.

A droite de la route, en faisant environ un mille dans la direction du levant, on trouve la ville de Naïm, où le Seigneur ressuscita le fils de la veuve ; elle est au pied du mont Hermon ; et, de l'autre côté, est le mont Thabor : ce sont les deux monts dont David a dit : *Thabor et Hermon in nomine tuo exultabunt.*

Au delà du mont Hermon, commencent les montagnes de Gelboé, sur lesquelles périt Saül, et que David maudit en disant : *montes Gelboe, nec ros, nec pluvia veniat super vos*. Elles s'étendent jusqu'aux bords du Jourdain ; elles nous présentent aujourd'hui un aspect de sécheresse et d'aridité, sans aucune espèce de beauté.

Nous voilà au milieu de cette belle et riante campagne d'Esdrelon, qui se termine, du côté de l'orient, à la mer de Galilée, où s'en jettent les eaux, excepté celles qui, du côté de l'occident, courent et entrent dans la Méditerranée. C'est le pays qu'Isaïe a appelé la Galilée des gentils : Sisara y fut défait avec toute son armée par Barac, près du torrent de Cison.

Cette vallée d'Esdrelon a vingt milles de longueur, sur douze milles de largeur. Sur deux différents points de cette vallée, furent battus Ochosias et Joas, rois d'Israël, l'un par Jéhu, l'autre par Pharaon, roi d'Egypte.

Enfin, après avoir franchi la vallée, nous gravîmes une montagne, nous parcourûmes un espace d'environ trois milles, et nous arrivâmes à Nazareth.

La ville de Nazareth était si méprisée pour son territoire, son origine, sa stérilité et sa petitesse, que, lorsque saint Philippe dit à Nathanaël : « Nous avons trouvé le Messie, Jésus de Nazareth », il lui parut être impossible que le Messie tant désiré dans l'ancienne loi fût de cette ville ; c'est pourquoi il répondit : « Peut-il venir de Nazareth quelque chose de bon ? »

Là, se trouve la maison où entra l'archange et où Marie, après avoir entendu et agréé les propositions de l'ambassadeur céleste, prononça ces paroles : *ecce ancilla Domini; fiat mihi secundum verbum tuum ;* paroles si puissantes,

si efficaces, qu'au moment où les dernières syllabes sortirent de la bouche de Marie, le Verbe divin s'incarna dans ses chastes entrailles (1).

Le Fils de Dieu vécut vingt-trois ans dans cette maison avec sa mère et son père Joseph : car, hors les sept années qu'il passa en Egypte, et les trois années de sa prédication, il resta tout le reste de sa vie dans cette ville, ainsi que l'ange l'avait prescrit à saint Joseph, quand il lui avait dit: *revertere in terra Juda.*

Et moi aussi, j'ai vécu quelque temps en communauté dans cette sainte maison, et j'ai pu, par conséquent, voir à l'aise ces saints lieux et en jouir amplement.

Il faut observer que cette sainte maison de la Vierge était divisée en deux parties : l'une construite à la chaux avec des murs en pierres brutes et en bois, et c'est celle que l'on montre aujourd'hui à Lorette, en Italie, et que les anges ont déplacée trois fois ; cette partie de la maison était l'antichambre. Là, se trouvait la cuisine, et un buffet pratiqué dans le mur servait à la Vierge pour y mettre ses ustensiles et les autres choses nécessaires à son usage et à ses besoins. J'ai été dans cet appartement, et j'y ai dit la messe, et j'ai tenu dans mes mains les assiettes et les écuelles où mangeait la sainte famille. Je ne m'arrête pas ici à parler longuement de cette sainte maison, et je n'examine point comment, où, pourquoi les anges l'ont déplacée trois fois : ce n'est point mon but, et assez d'autres en ont écrit ; mais telle est la tradition.

(1) La vénérable Marie d'Agreda rapporte (voir la *Bibliothèque franciscaine*, seconde partie, livre III, chap. XI de la *Cité mystique*) que le mystère de l'incarnation s'accomplit *à la même heure* que notre père Adam fut formé du limon de la terre. Il nous semble que c'est une des plus touchantes traditions relatives au premier homme, parmi celles que nous nous sommes plu à rappeler. (*Note du traducteur.*)

Contre cette sainte maison, il y avait une grotte ou caverne naturelle, dans laquelle on entrait par une porte pratiquée dans le rocher. Cette grotte ou caverne était la chambre où dormait la Vierge, et où elle se retirait pour faire oraison. Elle y priait à genoux, quand l'ange vint s'acquitter de son ambassade, de manière qu'il resta dans la première pièce, et s'acquitta de là de son ambassade, la Vierge se trouvant à l'intérieur de cette grotte ou caverne.

Dans cette seconde partie de la maison, il y a aussi un autel, où l'on dit la messe. On y voit un tableau qui représente saint Joseph endormi, lorsqu'un ange vint lui dire : « Joseph, fils de David, ne craignez pas de considérer encore Marie comme votre épouse; car le fruit qu'elle a conçu, vient du Saint-Esprit. » Ce fut lorsque voyant la Vierge enceinte, connaissant sa grande vertu et sa sainteté, et ignorant le mystère, il avait pris la résolution de s'en aller et de la quitter, que l'ange lui révéla le mystère, dont la connaissance tranquillisa Joseph et le tira de la perplexité douloureuse où il vivait.

Sur les fondements mêmes de la maison construite à la chaux et en pierres, adossée à la grotte, et transportée par les anges à Lorette, on a élevé une église de la même grandeur et de la même dimension, sans changer une ligne au plan. L'autel de Sainte-Anne se trouve au frontispice.

Au-dessus d'un autre autel, dédié à l'archange saint Gabriel, on voit la fenêtre par laquelle il entra; elle s'ouvre au midi ; et tout contre est la porte par laquelle les pèlerins entrent dans cette église et grotte, en descendant un escalier de quatre marches. Nous, religieux, nous avons un autre escalier de dix-huit marches, pratiqué dans le rocher ; de sorte que nous descendons, de l'intérieur même du couvent, pour célébrer les divins offices, qui ont lieu régulièrement dans ce sanctuaire si dévot et si divin.

Là, des religieux se tiennent, jour et nuit, dans une oraison et une contemplation perpétuelles, méditant sur ce que faisaient en ces lieux ces trois personnes glorieuses : *Jésus, Marie, Joseph !* Tantôt ils regardent dormir le divin Enfant ; tantôt ils contemplent Marie préparant le frugal repas de la famille, ou regardant Joseph travailler pour la nourrir. Ou bien encore, ils les voient assis tous les trois à table, ou servis à l'envi par des milliers d'anges qui descendent du ciel. Ah ! lorsqu'un religieux entre là, il n'éprouve ni ne dit autre chose que ce que dit saint Pierre à Jésus-Christ sur le mont Thabor : « Seigneur, il fait bon de demeurer ici. » Et je puis affirmer que, durant tout le temps que je demeurai dans cette sainte maison, il me semble que, soit la nuit, soit le jour, il y avait toujours des religieux plongés dans une perpétuelle contemplation.

Une bulle papale autorise à dire tous les jours dans cette sainte maison la messe de l'Annonciation, comme aussi à Bethléem celle de la Nativité ; c'est pourquoi, dans cette sainte maison, une heure avant le jour, on célèbre une messe chantée de l'Annonciation, et le prêtre dit : *Hic missus est angelus — Hic incarnatus est — Hic Verbum caro factum est, etc.* On dit toujours l'office mineur de la Vierge, et c'est l'avent qui commence : *missus est.* Comme à Bethléem, on fait tous les jours une procession par tous les sanctuaires. On chante les litanies de Notre-Dame à l'autel de l'Annonciation, et l'on récite d'autres hymnes et prières, propres au temps et au lieu. Sur l'emplacement de cette sainte maison existait une église grandiose, actuellement en ruines : on voit seulement que ç'a dû être un édifice superbe, aux pilastres et aux autres parties qui sont encore debout.

Les religieux ne parviennent à garder ce sanctuaire qu'en bravant une foule de maux ; ils ont été maintes fois

pris et emmenés captifs par les Arabes, et longtemps ce saint lieu a été désert et abandonné.

Ce pour quoi on souffre tant dans ce couvent, c'est que Nazareth est une fort petite bourgade, sans défense aucune, sans population chrétienne, sans personne qui protége les pauvres religieux. Voilà la cause pour laquelle ils sont exposés à tant d'attaques de la part de ces barbares qui chaque jour entrent, comme les lions, dans des accès de fureur, et sans motif ni raison, déchargent sur eux la haine féroce qu'ils nous portent, encore excités qu'ils sont par la cupidité et le désir d'extorquer notre argent.

A une portée de mousquet, il y a une autre maison appelée de saint Joseph, parce que c'était sa maison où il travaillait. Entre la maison de l'Annonciation et celle de saint Joseph, on voit un édifice avec une très-haute tour : c'était, suivant beaucoup d'auteurs, la synagogue juive, dans laquelle entra maintes fois Jésus-Christ, pour y faire sa prière. C'est là que Jésus-Christ entrant un jour, lut, au rapport de saint Luc, ces paroles d'Isaie : *Spiritus Domini super me.* (1)

A un mille de la sainte maison et de l'église de l'Annonciation, est situé un mont qu'on appelle *mont du précipice* (2). C'est un mont fort élevé, bordé de précipices effroyables. On a appelé ainsi ce mont, parce que les gens de Nazareth ayant dit au Christ : *quanta audivimus facta in Capharnaüm, fac et hic in patria tua*, et le Christ leur ayant répondu : *Nemo Propheta acceptus est in patria sua*, le menèrent, indignés de cette réponse, à ce mont du précipice, pour l'en jeter en bas. Mais l'Evangile dit que lorsqu'ils furent arrivés au sommet de la

(1) Cette ancienne synagogue est devenue l'église des Arméniens. (*Note du traducteur.*)

(2) A quatre kilomètres, d'après l'abbé Azaïs.

montagne, le Seigneur se tira d'entre leurs mains : *Jesus autem transiens per medium illorum ibat*. Et ils eurent beau le chercher au milieu de ces rochers ; ils ne le virent plus. Ces rochers gardèrent l'empreinte et la marque non-seulement de son corps, mais même de ses vêtements : on les voit encore aujourd'hui très-clairement et très-distinctement. On y va dire la messe de Nazareth. Cette montagne domine la plaine d'Esdrelon.

A mi-chemin de Nazareth, à ce mont du précipice, on trouve, en marchant vers le midi, une église sous le vocable de Notre-Dame de l'Effroi, parce que ce fut là que la Vierge ayant appris ce que les gens de Nazareth voulaient faire à son fils bien-aimé, alla à sa recherche, sut ce qui s'était passé, et rencontra le Seigneur.

En dehors de Nazareth, dans la direction du couchant, on remarque une pierre assez grande pour que quatorze ou quinze personnes puissent y manger fort à l'aise : elle est élevée de terre d'environ une demi-vare. On la nomme la table de Jésus-Christ. On dit que, quand il venait à Nazareth avec ses disciples, il mangeait avec eux sur cette pierre. C'est la tradition du pays, et elle est rapportée par des auteurs graves.

A peu près à une lieue vers le nord se trouve le bourg de Séphora, patrie de saint Joachim et de sainte Anne, et à une demi-lieue plus loin, Cana de Galilée, où le Seigneur fit son premier miracle, changeant l'eau en vin à ce repas de noces auquel il assistait avec sa mère, lorsque, le vin venant à manquer, la Vierge lui dit : *vinum non habent*.

En faisant à peu près une lieue et demie vers l'orient, on arrive à Bethsaïde, patrie de saint Pierre, de saint André et de saint Philippe. A deux lieues de Nazareth,

aussi du côté du levant, est le tombeau du prophète Jonas. J'ai visité avec la plus grande satisfaction toutes ces villes et tous ces sanctuaires.

Nazareth est située sur le versant méridional d'une montagne, aride et triste comme tous les environs. L'aspect de cette ville bâtie en amphithéâtre a néanmoins quelque chose de fort imposant. Il y a trois églises chrétiennes et trois mosquées, avec une population de dix mille ames (K... en 1829).

Autrefois cette ville avait des murailles, de beaux monuments et une cathédrale; maintenant elle n'a plus ni murailles ni cathédrale, et, à l'exception de quelques maisons qui ont deux étages, toutes les autres sont comme celles que j'ai décrites. Nazareth s'étend au nord et au couchant sur les flancs d'une montagne et descend vers le midi jusqu'à une petite plaine. Aux alentours on voit quelques jardins, des bosquets d'oliviers, des champs de blé; mais il y en aurait bien davantage, si les habitants étaient plus laborieux. On en compte quatre mille, dont plus de mille catholiques; le surplus se compose de schismatiques et de mahométans. Des hommes, les uns portent leurs cheveux à la nazaréenne, c'est-à-dire, flottants autour du cou; les autres les réunissent en une, deux ou trois tresses qu'ils laissent tomber sur le dos; d'autres encore se rasent toute la tête, en ne gardant qu'une couronne qui descend sur les épaules. Beaucoup portent un bonnet rond incarnat, et presque tous de la barbe. Il en est qui couvrent leurs épaules d'un petit manteau court avec un capuchon dont ils s'enveloppent la tête; d'autres ont une espèce de pelisse fourrée fort ample qui va jusqu'à la ceinture. Les culottes qu'ils portent sont extrêmement larges, à ce point qu'elles contiennent, m'a-t-on assuré, jusqu'à quarante et même soixante palmes d'étoffe. Ils les attachent à la ceinture avec une grande bande et en serrent les innombrables plis autour des mollets. Elles sont ordinairement en toile blanche; il y en a pourtant de diverses autres couleurs. Les chaussures sont rouges; mais la plupart des Nazaréens vont pieds nus. Je ne puis rien vous dire des femmes, sinon qu'elles se présentent au temple dans la mise la plus décente, les unes avec de grandes mantilles, les autres enveloppées de manteaux noirs des pieds à la tête. Hors de l'église, elles ne vont aussi que modeste-

ment vêtues, bien que leur mise orientale puisse choquer les yeux d'un européen. Elles portent des robes de soie; mais à la manière dont elles les laissent traîner, on croirait qu'elles n'ont que des guenilles.

Il y a à Nazareth trois paroisses catholiques, la latine, la grecque et la maronite; la première, qui est la nôtre, a près de sept cents ames, la seconde moins de deux cents, et la troisième un peu plus (1). Un ou deux religieux franciscains sont constamment en mission dans cette ville. Actuellement il y en a deux, le P. Alexis Llombar, espagnol, et le P. Hortensio, de Livourne. Il y a aussi un prêtre de notre ordre, qui tient une école de langue italienne. Il y a, en outre, une école de quatre-vingts garçons, et une autre d'un nombre presque égal de filles, dont les maîtres sont séculiers, mais sont payés par les gardiens de terre sainte. L'instruction est gratuite pour les enfants de l'un et de l'autre sexe, et, en outre, on donne à manger aux garçons dans le couvent, et les filles ont un morceau de pain. On nourrit également dans le monastère plusieurs pauvres de la ville, et l'on envoie des aumônes aux veuves et aux malades nécessiteux. Ces bienfaits et tant d'autres que les habitants reçoivent des frères de Saint-François, les font aimer et respecter, et ils circulent librement partout avec leur saint habit.

J'ai déjà dit que la paroisse du rite latin est la nôtre, et que la chapelle de notre couvent sert d'église paroissiale. Nos missionnaires y exercent toutes les fonctions paroissiales et y célèbrent les divins offices avec toute la solennité possible. La veille de la Nativité, l'église ressemblait à un ciel. Les ornements dont on l'avait parée, la profusion des luminaires, le très-saint Sacrement exposé, le chant cadencé du chœur, les litanies de Notre-Dame chantées avec accompagnement de l'orgue par deux religieux et six enfants, tout contribuait à élever l'ame; tout, jusqu'au soleil, qui entrait par les fenêtres, frappait de ses rayons les draperies éclatantes et embellissait le temple entier. Dans la nuit de la Nativité, je remarquai dans toute l'assemblée une dévotion, un silence.

(1) On peut remarquer que le chiffre total des catholiques serait presque le double de celui qu'indique le tableau présenté au précédent chapitre. M. l'abbé Azaïs a trouvé, en 1853, une population de 3500 habitants, dont 1100 catholiques, 1200 grecs schismatiques, et 1200 musulmans. M. Delaroiere, dans son intéressant voyage en Orient, publié en 1836, indiquait une population catholique de 1400 ames, dont 800 latins, 300 maronites et 300 grecs. — Chose singulière! partout et toujours le lecteur rencontre chez les écrivains des divergences qu'il lui est impossible de concilier. (*Note du traducteur.*)

une modestie qui m'édifièrent. Le concours des fidèles au tribunal sacré et à la table sainte, la prédication de l'Évangile, la solennité des offices, la présence du révérendissime gardien Fr. Bernardin de Montefranco, qui visite actuellement notre couvent, tout a contribué à la magnificence et à la piété avec lesquelles ces fêtes ont été célébrées. Quand je suis dans le temple, je me figure que je suis en Europe; car tous les offices se font d'après le rite latin (le P. Areso).

LE THABOR ET LA MER DE GALILÉE.

En sortant de Nazareth et en marchant vers l'orient, on va au mont Thabor, qui en est éloigné d'environ six milles. Ce saint mont, comme on l'a dit, est à l'opposite du mont Hermon ; entre les deux monts s'étend la grande vallée ou plaine d'Esdrelon. Le Thabor offre une montée fort raide et fort difficile d'environ quatre ou cinq milles ; il a la forme d'une pomme de pin, large et fort étendu à sa base, et se terminant vers son sommet comme par une pointe, du moins relativement ; car, en fait, ce sommet est un plateau assez vaste et extrêmement fertile. Le versant qui regarde *le midi* et la plaine d'Esdrelon, est tout à fait stérile et sans végétation ; mais celui qui descend vers le levant et vers *le midi* (1) est extraordinairement fécond et couvert de grands arbres et de forêts très-épaisses, au point qu'on y trouve beaucoup de bêtes féroces qui se multiplient dans leurs taillis. Au haut du mont est l'endroit où le Christ se transfigura et où retentit la voix du Père céleste : *hic est filius meus dilectus....*

La cime extrême du mont forme comme une couronne, qui peut avoir un mille de circuit. Là s'élevait une église bâtie à l'endroit où le Seigneur se transfigura : elle était très-vaste ; mais actuellement, elle est, comme beaucoup

(1) Il doit y avoir une faute qu'il nous est assez difficile de corriger; mais nous pensons qu'il faut lire : le versant qui regarde *le nord*, etc.
(*Note du traducteur.*)

d'autres, détruite. Il n'en reste que trois pavillons construits pour représenter les tentes dont parlait saint Pierre: *Domine, si vis, faciamus hìc tria tabernacula.* On ne peut plus y pénétrer qu'en passant à travers les débris qui couvrent le sol et au-dessous de quelques arcades.

En mémoire de ce mystère, sainte Hélène bâtit en ce lieu une ville et un château fort ; aujourd'hui l'on n'y voit plus que de grandes ruines, par-ci par-là des pans de murs presque entiers, et aussi la porte de la ville, la seule qui reste.

Il y a une citerne d'excellente eau, qui se trouve près de l'église de la Transfiguration. Nous y prîmes notre repas et nous bûmes de cette eau avec beaucoup de plaisir et de dévotion.

Du haut de cette montagne sainte, on voit une vaste étendue de pays : à l'opposite, le mont Hermon, dont David a dit : *Thabor et Hermon in nomine tuo exultabunt;* le mont Carmel, les collines de Gelboé, le mont Liban, la mer de Galilée, la mer Méditerranée, les champs de Dothaïn, où se trouve la citerne dans laquelle fut descendu Joseph, les rives du Jourdain, l'Arabie, et beaucoup d'autres contrées. Sur la pente du mont est une église, au lieu où Jésus-Christ dit à ses disciples : *nemini dixeritis visionem...*

Après avoir visité cette sainte montagne, nous nous dirigeâmes vers la mer de Galilée, si souvent nommée par les évangélistes, comme étant l'un des endroits les plus fréquentés par Jésus-Christ Notre Seigneur.

Cette mer est située dans la province de Galilée, d'où vient qu'on l'appelle mer de Galilée ; on l'appelle aussi mer de Tibériade, ville voisine, et aussi de Génézareth, à cause du voisinage d'une autre ville qui porte ce nom.

C'est un lac, auquel on a donné cette qualification de mer, parce que les juifs étaient accoutumés de désigner ainsi tout lac ou tout amas d'eau quelconque.

Cette mer peut avoir quarante milles de circuit, un peu plus ou moins, seize milles de longueur et six de largeur : les eaux en sont très-douces , parce qu'elles viennent du fleuve du Jourdain qui s'y jette et qui en sort ; on y trouve de bon poisson en grande quantité.

Le Christ se promenait sur les bords de cette mer, quand il vit saint Pierre et saint Jean, qui étaient occupés à pêcher, et qu'il les appela en disant : *Venite post me.* Il se trouvait aussi près de cette mer, lorsqu'il appela saint Jacques et saint Jean, fils de Zébédée. Le Christ navigua sur ses flots avec ses disciples, comme cette fois où, suivant le récit de l'Evangéliste, il s'éleva une grande tempête, et le Seigneur dormait, et ses disciples le réveillèrent, en disant : *Domine, salva nos, perimus.*

Ce fut sur cette mer que saint Pierre ayant pêché toute la nuit, et n'ayant pu prendre aucun poisson, le Christ lui apparut et lui ordonna de jeter ses filets, et saint Pierre lui dit : *Domine, in verbo tuo laxabo rete ;* et il fit une pêche si abondante que les filets s'en rompaient; ce que voyant, saint Pierre se jeta aux pieds de Jésus-Christ, en lui disant : *Exi a me, domine, quia homo peccator sum.*

Ce fut près de cette mer que Jésus-Christ guérit le sourd-muet, quand, venant de Tyr et de Sidon , il se rendit en Galilée.

Près de cette mer, du côté de Génézareth, le Seigneur répondit aux scribes et aux pharisiens, qui voulaient le suivre : *Vulpes foveas habent.*

Près de la mer de Génézareth, il délivra ces deux hommes que maltraitaient tant les démons, auxquels il ordonna de les quitter et de se jeter dans les porcs. Les démons obéirent, et à l'instant les porcs, transportés d'une fureur frénétique, se précipitèrent dans les flots et se noyèrent.

Ce fut dans cette mer que, les disciples la traversant, s'éleva cette grande tempête qui leur causa une si vive frayeur; et le Christ venant à eux en marchant sur les eaux, ils crurent que c'était un fantôme, et ils se mirent à appeler Jésus-Christ, et le Seigneur les rassura, et saint Pierre dit : *Si tu es, jube me venire ad te super aquas.* Et le Seigneur dit: *Veni.* Et saint Pierre commençant à marcher sur les eaux, la foi lui manqua, et il commença à enfoncer; mais le Seigneur, le prenant par la main, lui dit : *Modicæ fidei, quare dubitasti ?* Et il le sauva.

Après sa résurrection, il leur apparut à différentes reprises en ces lieux, dit saint Jean, comme aussi lorsqu'il mangea avec eux du poisson et du miel. C'est là qu'il donna la puissance et remit les clés à saint Pierre, dans un endroit où l'on montre aujourd'hui une très-belle église construite par sainte Hélène : elle est très-bien conservée, et la chaire en est si bonne, qu'elle paraît toute neuve.

La ville si célèbre de Tibériade (1) est située près de cette mer; mais aujourd'hui, elle est détruite, et ne présente plus que d'imposantes ruines, et quelques maisons. Non loin de Tibériade, comme à un mille de distance, sont ces bains si fameux, dont fait mention Adrichomius : je les ai vus et visités.

(1) Aujourd'hui Tabarich.

Là aussi sont les villes de Capharnaüm et de Corozaïm. Le Seigneur opéra beaucoup de miracles et convertit saint Matthieu dans la première. Elle était si souvent visitée et si favorisée par le Christ, que les habitants de Nazareth jaloux lui dirent : *quanta audivimus facta in Capharnaum fac, etc.* Ce fut là qu'il guérit le serviteur du centurion, là qu'il guérit aussi la belle-mère de saint Pierre, en proie à une fièvre chaude, là qu'il annonça d'abord le mystère du très-saint Sacrement. Ce fut là que la grande multitude empêchant d'arriver et d'entrer dans la maison où se trouvait Jésus-Christ, on fit descendre ce paralytique à travers le toit et on le déposa aux pieds du Seigneur. Enfin il y opéra tant et de si grands miracles et prodiges, qu'on l'appelait et qu'on l'appelle encore la ville du Christ.

De l'autre côté de Tibériade est Génézareth, d'où la mer prit son nom de Génézareth.

Je me suis baigné maintes fois dans cette mer, parce qu'il m'était facile d'y aller et d'en parcourir les bords. A deux petits milles de distance, est la plaine où le Seigneur nourrit miraculeusement les cinq milles hommes avec cinq pains et deux poissons. De l'autre côté de la mer est l'endroit où il donna aussi à manger aux quatre mille personnes dont parle saint Marc. On trouve encore dans les environs le château appelé Magdalo, parce qu'il appartenait à la Madeleine. A un mille de cette plaine à peu près, est le mont qu'on appelle le mont du Christ, parce que le Seigneur s'y rendait très-souvent, et s'y retirait pour vaquer à l'oraison ; il y désigna les douze disciples, qu'il appela apôtres, comme dit saint Luc : *erat pernoctans in oratione*. Il y prêcha les huit Béatitudes : c'est pourquoi on l'appelle aussi le mont des Béatitudes, et encore le mont Hittin.

De ce mont des Béatitudes, comme il est si élevé, on voit beaucoup de pays. En regardant à l'orient, à une distance de dix milles, on découvre la ville de Béthulie, d'où était Judith, qui fut celle qui délivra sa patrie des mains d'Holopherne. On aperçoit les villes de Naason et de Zapher : de cette dernière ville était la reine Esther. Non loin de Zapher, on voit le mont Seïr ou Edom, qu'habitait Esaü, frère de Jacob ; et encore, à une distance de deux milles, Nephtalie, d'où Tobie était natif.

Dans les aspérités de ce mont, existent beaucoup de grottes et cavernes, dans lesquelles du temps des chrétiens vivaient beaucoup d'ermites qui y menaient une sainte vie, travaillant à imiter, au milieu des exercices d'une oraison et d'une pénitence perpétuelles, le Seigneur qui y passait la nuit en prière.

Environ à huit milles de ce mont, sur la route de Damas, en se dirigeant vers le nord, on trouve les champs de Dothaïn : il y a là une maison très-grande, que l'on appelle dans le pays le camp de Joseph. Les caravanes logent dans ce bâtiment : la raison en est qu'il y existe une citerne, dans laquelle Joseph fut placé par ses frères, quand Jacob, l'ayant envoyé auprès d'eux, ils voulurent lui ôter la vie, jaloux de ce qu'il fut si aimé et chéri de leur père. Mais Ruben, pour la lui sauver, le fit descendre dans cette citerne, d'où ses frères le tirèrent ensuite pour le vendre à des marchands ismaëlites.

Partant de la citerne de Joseph, on arrive, après avoir fait environ sept à huit milles, à la fontaine de Jacob, située près du Jourdain. Là, les Turcs font payer un tribut de six réaux de huit, et ce tribut est si rigoureusement exigé, que si quelqu'un passe par-là et désire, par suite d'une circonstance quelconque, retourner sur ses pas, il est obligé de le payer une seconde fois.

Enfin, c'est un exemple de la tyrannie des Turcs. Et maintenant que je m'en souviens, quoique ce soit une chose que j'ai vue dans un autre voyage, je me suis assis dans l'une des vallées du Liban, sur les ruines de Balbek. Ce n'est plus qu'un pauvre village. C'est l'emplacement de l'ancienne Héliopolis, et c'est là que gisent les plus magnifiques ruines que j'ai vues dans ce pays.

Tibériade ne présente plus que des ruines, surtout depuis le tremblement de terre qui eut lieu le 1er janvier 1837 ; elle contient encore une population de quatre mille habitants, dont douze à quinze cents sont juifs, et le surplus musulmans ou chrétiens grecs. L'église est dédiée à saint Pierre, le pêcheur de Bethsaïde. Les franciscains de Nazareth viennent (en 1849) de fonder un hospice à Tibériade, pour y recevoir les pèlerins d'Occident qui ne trouvaient point auparavant où se loger (l'abbé G. D.).

Mr. Eyzaguirre dit : « Tibériade compte aujourd'hui (1853) au moins quatre mille hébreux, et plusieurs sociétés rabbiniques savantes. La mer de Tibériade a cinq lieues de long et deux de large, dans sa plus grande largeur. L'eau en est très-bonne à boire, mais glaciale »

AUTRES LIEUX SAINTS.

Les sentiments de consolation que j'éprouvai tant que je vécus dans cette sainte maison de Nazareth, n'étaient pas moindres que ceux que je connus tant qu'il plut à Dieu de me laisser à Jérusalem et à Bethléem. Lors donc que je m'estimais si heureux d'habiter cette maison sainte, il me vint une lettre d'obédience du père gardien, qui me chargeait d'aller à Damas prêcher, confesser et aider les pauvres chrétiens qui vivent au milieu de ces barbares.

Je partis de Nazareth, et laissant la route directe parce que j'avais à m'occuper de quelques affaires dans la ville

de Sidon, appelée aujourd'hui Saïda, j'arrivai à la ville de Ptolémaïs, aujourd'hui Saint-Jean-d'Acre, qui est située à douze milles de Nazareth. Ç'a été une des plus grandes et des plus fameuses villes qu'il y eût dans le pays, mais actuellement elle est détruite et comme anéantie. Elle n'a plus que quelques maisons, à côté toutefois des imposantes ruines de palais et d'églises magnifiques, édifices qu'on s'étonne avoir pu être démolis et renversés par la main du temps. Près de la mer se voit ce temple si fameux de Saint-Jean, qui est entièrement détruit. Cette ville est bâtie sur les bords de la mer : mais elle n'a plus de port ; car tout a été détruit.

De Saint-Jean-d'Acre, je partis pour Tyr ; on marche par un chemin fort agréable et de belles campagnes. Six milles avant d'arriver à Tyr, on trouve ce puits si célèbre dans l'Ecriture sainte, auquel est comparée la Vierge : *C'est le puits aux eaux vives* (*puteus aquarum viventium*). Quoiqu'il porte le nom de puits, ce n'est qu'une fontaine, qui a quatre bouches par lesquelles elle jette une grande quantité d'eau.

L'une est plus grande que les trois autres. Toutes sont revêtues de murs à ciment, très-solides et à hauteur d'homme, plus élevés même en certaines parties. Les eaux sont très-claires et si abondantes qu'elles font mouvoir une quantité de moulins dans le court trajet qu'elles parcourent de là jusqu'à la mer, qui est fort proche. Jamais on ne les voit troubles, et l'hiver comme l'été, elles gardent toujours le même niveau ; car la fontaine ne jette pas plus d'eau dans l'une des saisons que dans l'autre.

A un mille environ avant d'entrer à Tyr, est ce lieu mémorable, où Jésus-Christ en mission guérit ce possédé du démon, sourd, aveugle et muet, dont parle saint Luc. On y montre une pierre sur laquelle était le Seigneur ; et

une chose surprenante, c'est que le terrain du pays étant sablonneux, et les vents violents qui y règnent soulevant et déplaçant sans cesse des masses de sable, jamais cette pierre n'en est couverte ; elle reste, au contraire, toujours dégagée et visible pour tout le monde.

La ville de Tyr, si fameuse dès l'antiquité, est souvent nommée dans les saintes Ecritures ; mais aujourd'hui cette reine des mers est tombée, et elle ne sait point se relever de sa chute ; de sorte qu'il n'en est plus resté que quelques maisons : le port est le meilleur qu'il y ait dans tous ces pays, mais il est fort peu fréquenté.

Après être sorti de Tyr et avoir fait environ huit milles dans la direction de Sidon, on trouve la rivière de l'Eleuthère. En la passant et en marchant pendant environ huit milles, on rencontre l'endroit où l'évangéliste saint Matthieu dit que la chananéenne étant allée au devant du Christ, pour lui demander la guérison de sa fille, en disant : *Miserere meî, fili David,* mérita d'être exaucée et louée par le Christ en ces termes : *ô mulier, magna est fides tua.*

De là, j'allai à Sidon ; cette ville est souvent nommée dans les livres saints, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. Jésus-Christ en a fait un grand éloge, en présentant ses habitants comme une population au cœur doux et bon, par opposition à ceux de Corozaïn et de Bethsaïde, qui ne voulurent point l'écouter.

De Sidon, je me rendis à Beyrouth : c'est une ville fort ancienne, très-agréable et délicieuse. Elle est célèbre par ses vastes jardins. Elle a un couvent de franciscains, et beaucoup d'auteurs prétendent que Jésus-Christ y a passé et opéré de grands miracles.

De cette ville, je me rendis à Tripoli de Syrie, située à une cinquantaine de milles de Beyrouth. Ce fut une des villes les plus illustres des temps anciens. Elle est au pied du mont Liban. Elle avait sur la mer un port excellent, aujourd'hui mauvais et presque comblé, tellement qu'il ne peut plus recevoir que de très-petites barques. Le territoire de la ville est très-fertile et abondant en toute espèce de produits. Ce qui en fait la fécondité, c'est un ruisseau qui descend du mont Liban et qui arrose par ses trois branches trois quartiers différents. Il s'y trouvait un grand nombre de marchands chrétiens; mais comme une nuit il plut à un pacha de leur couper la tête et de se saisir de leurs biens, ceux qui échappèrent du massacre, se sauvèrent à Alep, et ne voulurent jamais plus retourner à Beyrouth. C'était le port d'où Damas tirait ses marchandises : on va les chercher aujourd'hui à Sidon ou à Saint-Jean-d'Acre.

De cette ville, j'allai à Antioche, une des cités les plus fameuses de toute la Syrie; elle est détruite, entièrement détruite, et ne conserve plus que quelques maisons : c'est la malheureuse destinée commune à toutes ces villes. Saint Pierre passa dans cette ville les sept premières années de son pontificat, jusqu'à ce qu'il transféra son siége à Rome. Saint Paul y alla et y opéra de grandes choses et convertit sainte Thècle.

De cette ville, je passai en Chypre; je pus voir l'île tout entière, à l'occasion d'un voyage que je dus faire à Nicosie, capitale et métropole de cette île, dont était natif saint Barnabé. Saint Paul y prêcha et y resta longtemps avec saint Barnabé. Nos religieux de Saint-François ont deux couvents dans cette île, l'un à Nicosie, l'autre à Salamine. Les marchands chrétiens habitaient cette dernière ville, à cause des grandes salines qui s'y trouvent, et qui fournissent le sel à tous ces pays.

C'est une des îles les plus fertiles de la Méditerranée, mais elle est aujourd'hui misérable, à cause des exactions et des tyrannies du Grand Turc, qui opprime les chrétiens grecs qui l'habitent.

Du Carmel nous nous rendîmes à Saint-Jean-d'Acre, où les gardiens de terre sainte ont un hospice et une mission. Il y a dans cette ville cinq cents catholiques grecs, cent maronites et cent soixante-dix latins. Les mahométans sont plus de six mille et les grecs schismatiques au nombre de mille environ. La cathédrale grecque catholique est la seule église remarquable qu'il y ait à Acre : j'y ai vu l'évêque célébrer pontificalement. L'église maronite et celle de notre mission sont petites. Nous avons toujours un de nos missionnaires à Acre. Celui qui s'y trouve actuellement est le P. Benjamin Bernardini, italien. Ce zélé missionnaire, quoique l'église de la mission soit éloignée de l'hospice, s'y rend tous les jours deux fois, y célèbre le saint sacrifice, chante divers cantiques et récite diverses prières avec les enfants et les fidèles qui veulent assister à ces exercices ; il fait ensuite lui-même une classe de langue italienne que suivent dix jeunes chrétiens arabes. En outre cette mission a deux écoles une pour les garçons, une pour les filles, dont les maîtres sont séculiers, mais payés par le gardiennat de terre sainte ; l'instruction de la jeunesse est donc gratuite. Avec ces éléments d'instruction publique et de civilisation chrétienne, avec la prédication de l'Evangile qu'on fait fréquemment retentir au milieu d'une ville dont la plupart des habitants sont infidèles, on pourrait espérer un avenir plus heureux, si le gouvernement turc accordait un peu de liberté aux mahométans ; mais ils sont punis de mort, s'ils embrassent la foi catholique, et c'est là un grand obstacle aux progrès de la religion et, par suite, de la civilisation. Adorons les jugements de Dieu et espérons que viendra un jour où il retirera la main de sa justice et étendra celle de sa miséricorde sur un pays si disgracié.

Oui, pays disgracié, ville infortunée ! C'est là cette fameuse et antique Ptolémaïs, qui en d'autres temps a été riche, puissante, commerçante. C'est là cette ville célèbre, clé de la Syrie et si longtemps boulevard du christianisme en Orient. Oui, c'est Saint-Jean-d'Acre : les sciences, les arts, l'agriculture y ont fleuri ; il s'y trouvait de beaux temples, de nombreux couvents, de grands établissements de bienfai-

sance. Et maintenant les couvents sont, les uns tombés en ruine, les autres convertis en casernes; il n'y a plus ni religieux ni religieuses; mais aussi, il n'y a plus ni sciences ni arts, ni commerce, ni agriculture, ni richesse, ni établissements de bienfaisance, ni civilisation; la misère, la barbarie et les ruines ont pris leur place. Si les pseudo-philosophes européens visitaient certaines nations de l'Asie et de l'Afrique et réfléchissaient à ce qu'elles ont été lorsque le christianisme florissait chez elles, et à ce qu'elles sont maintenant, sous le joug de l'erreur et de l'infidélité, j'affirme qu'ils ne seraient pas si hostiles à la religion catholique.

De Saint-Jean-d'Acre, nous nous rendîmes à Sour, et nous passâmes une nuit dans la maison d'un bon catholique grec, qui nous accorda la plus charitable hospitalité. Sour est la célèbre et antique Tyr. Vous savez que Tyr a été une ville encore bien plus opulente que Ptolémaïs, mais aujourd'hui elle est aussi bien plus malheureuse. On ne voit de toutes parts que des ruines. A l'exception de quelques maisons passables, toutes les autres sont de misérables cabanes. La population n'est que de deux mille deux cents habitants, dont neuf cents catholiques grecs et cent maronites. Ce sont les mahométans qui dominent. Un commerce presque nul, une agriculture insignifiante, une misère extrême : voilà où en est réduite cette grande, riche et fameuse Tyr. J'aurais beaucoup de choses à vous dire de cette antique cité; je n'en dirai qu'une, et c'est une des causes qui ont attiré tant de maux sur ce pays. C'est à Tyr que s'est réuni ce conciliabule d'ennemis du grand saint Athanase pour déposer ce saint évêque de l'église d'Alexandrie, et dans ce conciliabule on reproduisit les calomnies que les ariens avaient élevées contre saint Athanase et portées jusqu'au palais de l'empereur Constantin. On sait comment le saint y répondit victorieusement; mais les schismatiques, attribuant son succès à de secrets enchantements, comme les idolâtres attribuaient à la magie les miracles les plus surprenants des martyrs, inventèrent de nouvelles calomnies contre Athanase, et sans lui laisser les moyens d'en prouver la fausseté, ils le condamnèrent et le déposèrent. Ces hérétiques, ces schismatiques, ces pseudo-philosophes orientaux ne pensaient pas que leur rébellion contre l'Église devait conduire l'Orient à l'état déplorable où il se trouve, pas plus que les hérétiques et les pseudo-philosophes de l'Occident ne pensent que c'est leur révolte contre l'Eglise qui a précipité leur pays dans des malheurs effroyables, et qui le fait courir à une ruine complète. Qu'ils méditent les paroles qu'un faux philosophe, M. Thiers, a prononcées à Paris, à la face du monde, en 1848 :

il n'y a que la religion catholique qui puisse sauver la France. Oh ! oui, M. Thiers a dit une grande vérité, et une vérité que lui-même peut-être n'avait jamais crue. La France et les autres nations de l'Occident sont au bord de l'abîme : le catholicisme seul peut les sauver. Mais revenons à la mission de Saïda.

Cette ville est l'ancienne Sidon, autrefois rivale de Tyr, aujourd'hui un peu moins malheureuse. Sa puissance, ses richesses, son commerce étaient grands ; mais il n'en reste plus que le souvenir. On y compte quatre mille mahométans, mille juifs, huit cents grecs catholiques, sept cents maronites, et cent vingt catholiques du rite latin. Il y a très-peu de grecs schismatiques. L'église maronite est très-pauvre, la grecque passable, la latine très-belle. Des prêtres catholiques des rites grec, latin et maronite font retentir la doctrine de l'Evangile dans ces trois églises. On veut donner une nouvelle impulsion à la civilisation dans cette ville syrienne, et l'on y travaille avec ardeur. Nous avons un collége de vingt jeunes catholiques grecs, latins et maronites, qui font espérer un avenir plus heureux. On y enseigne la langue française, l'histoire sacrée et l'histoire profane, la géographie, l'arithmétique, la rhétorique, le plain-chant et la musique. Son fondateur est l'illustrissime sr. Fr. Francisco Villardell, religieux de notre ordre, archevêque de Philippe et délégué apostolique du mont Liban ; son directeur, le P. Casimir Russi, sous-prieur de l'hospice du gardiennat de terre sainte et missionnaire ; son professeur, D. Antonio Fauque, jeune homme instruit et bon catholique qui donne à ses élèves une instruction foncièrement religieuse. Ce qu'il leur enseigne d'abord, c'est le catéchisme et la pratique de la vertu, sans laquelle il n'y a point de véritable éducation. J'ai fait dans ce collége une petite instruction en langue française, et le maître l'a ensuite expliquée à ses élèves, en leur recommandant de ne point oublier ce qu'ils avaient entendu. Combien il est doux de voir des maîtres séculiers seconder le zèle des prêtres ! Les premières familles de Saïda soutiennent cette maison de tout leur pouvoir et s'empressent d'y envoyer leurs fils pour s'y instruire. La jeunesse qui s'y trouve actuellement est la fleur de la ville. Dieu soit loué ! Il y a en outre à Saïda d'autres écoles pour l'instruction des enfants chrétiens ; je ne m'arrête point à vous en parler, afin de vous dire quelque chose de Beyrouth.

Cette ville de Beyrouth renferme plus de vingt mille ames ; elle possède un collége de jésuites, où près de soixante-dix jeunes gens reçoivent leur éducation, une maison de sœurs de la charité avec une

école de plus de cent petites filles, un couvent de capucins dont l'église sert de paroisse, cinq cents catholiques du rite latin, et un hospice franciscain. Les grecs catholiques travaillent à la construction d'une belle église, et les maronites ont un vaste et magnifique temple. J'ai nommé les maronites, et je ne puis m'empêcher de vous dire que ce nom me réjouit. De Saint-Jean-d'Acre à Beyrouth, on compte de vingt-huit à trente lieues. Sur toute la route, de rares plants d'oliviers, très-peu de jardins, aucune vigne, aucun bosquet, jusqu'à ce qu'on arrive au pays presque exclusivement habité par la catholique nation maronite. De la mer jusqu'à la plus haute cime des montagnes, les villages se succèdent, se touchent les uns les autres ; les couvents et les maisons de campagne couronnent les collines ; partout où il y a un pouce de terre végétale, on ne voit que vergers d'oliviers, vignes, jardins, bosquets et champs cultivés. Il y a à Beyrouth plus de quatre mille maronites, et quand on en sort, les habitants des campagnes et des bourgs appartiennent presque tous à cette nation, dans un rayon de vingt lieues et plus.

MISSION DE NICOSIE, *capitale de l'île de Chypre.*

Cette île si riche et si opulente formait à elle seule un royaume. Lucius Florus rapporte que le sénat romain ayant ordonné à Marcus Caton de réduire le royaume de Chypre en province de la république, ce dernier trouva dans le palais du roi, mort peu auparavant, la valeur de cinq cent mille talents en étoffes de pourpre, plats d'or et d'argent et autres dépouilles du plus haut prix, et il osa dire qu'avec cette seule île il avait donné à Rome plus de richesses que Pompée avec toute l'Asie. Lors de l'irruption des mahométans en Palestine, presque toute la noblesse du royaume de Jérusalem se retira à Nicosie, et en augmenta ainsi la population et la splendeur. Tant que les chrétiens y régnèrent, elle eut de somptueux édifices, un commerce florissant, de riches agriculteurs, des artistes, des temples superbes, de fameux monastères habités par les templiers, par les franciscains, par les dominicains, par d'autres ordres religieux ; mais presque tout cela disparut, quand elle fut prise par les mahométans. En leur présence tout tombe en ruine. Ce n'est qu'à grand'peine que les franciscains de terre sainte tiennent à Nicosie une mission, une église et une école de garçons.

MISSION D'ARNICA.

C'est une autre ville de l'île de Chypre avec un port de mer. Les gardiens de terre sainte y ont une mission. On y a construit une belle église ; il y a aussi une école de garçons et un petit collége où l'on enseigne l'italien et l'arabe (*le P. Areso*).

EXCURSION A DAMAS.

Après toutes ces missions, je retournai à Sidon, et de là je me rendis à Damas, ayant d'abord visité le mont Liban. Ce mont Liban est extrêmement célèbre dans les divines Ecritures, par sa beauté, par sa fertilité, par son élévation si grande, et surtout, par les cèdres qui y croissent, arbres si fameux et si incorruptibles que Notre-Dame la Vierge y est comparée, et c'est ainsi que l'Ecclésiastique dit : *Quasi cedrus exaltata sum in Libano.*

Cette montagne se divise en deux parties, savoir : le Liban, qui est la principale et la plus haute, et l'Anti-Liban, qui est la plus fertile et la plus basse partie : elle peut avoir environ six cents milles de circuit. On peut compter dans toute la montagne environ six cents villages grands et petits, tous habités par une nation qu'on appelle Maronites, chrétiens catholiques qui obéissent au pape. Ils se gouvernent par eux-mêmes : car, quoiqu'ils soient soumis à la puissance du Grand Turc, il n'y a dans chacun de leurs villages qu'un Turc chargé du recouvrement du tribut qu'ils paient ; pour tout le reste, ils se gouvernent et vivent comme ils l'entendent. Ils forment une population de plus de quarante mille ames. Ils usent de cloches dans leurs églises, ont leur patriarche, qu'élit le peuple ; à son tour, le patriarche élit les évêques que le pape confirme. Ils officient suivant le rite antique en langue chaldaïque et se servent des mêmes ornements que les

Latins. Leurs prêtres sont mariés, et enfin ils suivent en tout les usages primitifs, excepté que, pour la célébration de la Pâque, ils se conforment à l'usage des Latins et non à celui des Grecs. Le lieu où réside et siége le patriarche s'appelle Sainte-Marie de Canobin, situé tout au haut de la montagne.

Aux pieds et sur les flancs du mont Liban, tant à l'est qu'à l'ouest, au midi et au nord, s'élèvent de grandes villes, telles que Damas, Antioche, Beyrouth, Sidon, Tripoli, Tyr, Ptolémaïs, Caset, Béthulie, et beaucoup d'autres : je les ai toutes visitées.

Je partis de Saïda pour Damas le 10 janvier, et comme il y avait une neige abondante et épaisse, je ne suivis point la route ordinaire, mais je retournai par un chemin qui fait éviter les hauteurs de la montagne, et passant par Césarée de Philippe, j'arrivai à cette cité si célèbre parce qu'y naissent les deux sources du Jor et du Dan, qui forment le fleuve du Jourdain.

Ces deux sources jaillissent à une distance l'une de l'autre comme d'une bonne portée de mousquet : le Jor, du côté du levant, et le Dan, du côté du nord; elles se rejoignent au-dessous de la ville, et c'est de là que commence à couler le fleuve qui prend le nom de Jourdain. Ce n'est point là la route que suivent les pèlerins; je n'eus, moi, cette chance, qu'à cause de la circonstance fortuite que j'ai mentionnée.

Je passai trois jours dans cette ville et j'en vis les sanctuaires. J'en partis par un beau temps quatre jours après les Rois. Nous commençâmes à gravir ces hautes montagnes de l'Anti-Liban : bientôt le temps changea, et il tomba une telle quantité de neige, que, dans les quatre heures que cela dura, les chemins en furent entièrement couverts, de sorte que nous ne voyions point par où nous

allions. Nous pouvions être soixante personnes qui formions la caravane, Turcs, Juifs, Grecs, Maures et chrétiens schismatiques : il n'y avait d'autre catholique que moi seul.

Ce fut un jour de mortelle inquiétude, et réellement, s'il avait continué à neiger, si notre Seigneur n'était point venu à notre aide en faisant cesser la neige vers midi, nous aurions tous péri sans ressource humaine possible. Car, quoiqu'on eût fait marcher en avant deux hommes de la caravane qui connaissaient le mieux la route, beaucoup coururent de grands dangers en les suivant, et tombèrent dans des trous et des précipices, dont je ne puis dire s'ils se tirèrent ou non : Dieu sait ce qu'ils sont devenus. C'était une chose qui me causait une horreur inexprimable, que d'entendre tous les cris de détresse de ces voyageurs qui imploraient le secours de Dieu d'une manière si différente : les Juifs appelaient le Dieu d'Israël, les Turcs Mahomet; moi seul j'invoquai les saints noms de Jésus et de Marie. Je fis vœu de dire beaucoup de messes en l'honneur de la Vierge, en confessant sa Conception Immaculée, et pour les ames du purgatoire, et par là Dieu daigna nous tirer de ce péril. Moi, grâce à notre Seigneur Jésus-Christ, je ne tombai pas une seule fois : j'eus soin de rester le dernier de tous, et ainsi je voyais où tombaient les autres, et je prenais mes précautions. Nous parvînmes au haut du mont, et là il s'éleva un vent de bise si violent, qui nous fit tant souffrir du froid que nous pensions geler sur place; mais nous arrivâmes enfin à un endroit appelé Bithinia. On y voit le tombeau de ce Nemrod, si fameux dans l'Écriture, qui se vit assis à table avec soixante fils et soixante filles, tous mariés, dans un repas auquel assistaient également ses gendres et ses brus. Ce Nemrod fut le premier qui introduisit l'idolâtrie : c'est pourquoi Dieu le maudit, en condamnant son tombeau à ne point recevoir la rosée du ciel. Aussi n'y en tombe-t-il pas une goutte.

De là vient que cette terre est si propre à fabriquer ces porcelaines si blanches et si fines, dont les marchands qui vont faire négoce à Damas emportent une si grande quantité en Italie et en France.

Nous quittâmes le territoire de ce bourg, et le lendemain nous arrivâmes à Damas. Sept à huit milles avant d'y arriver, on trouve une église assez peu grande, bâtie à l'endroit où le Christ apparut à saint Paul, quand il le renversa de cheval, en lui disant : *Saule, Saule, quid me persequeris?*

Damas est la ville la plus célèbre, la plus populeuse, la plus riche, la plus opulente, la plus fertile et la plus délicieuse de toute la Syrie, la Sorie et la Phénicie ; c'est la métropole et la capitale de toutes ces régions. Le prophète l'a dit : *Caput Siriæ Damascus*, et non-seulement de la Sorie (1) et de la Syrie, mais de toutes les possessions turques, dont son territoire offre la plus belle plaine. Elle est située au pied du mont Liban, du côté qui regarde au nord ; ce qui fait que les eaux y abondent. Elle est arrosée par ces deux fameuses rivières d'Abana et de Pharphar qui fécondent leurs rives et tout le territoire par leurs eaux si pures. Il en est fait mention au quatrième livre des Rois, lorsque Élie (2) disant au favori du roi de Damas, qui était venu pour le prier de le guérir de la lèpre, de se laver dans le Jourdain, Naaman répondit qu'il n'avait pas besoin d'aller se laver dans le Jourdain, que les eaux du Pharphar étaient aussi pures et meilleures. Elles sont navigables et abondantes en poissons excellents : l'une d'elles traverse la ville, et est extrêmement utile et avantageuse pour le service des habitants.

(1) Le P. Castillo veut probablement indiquer ici par ce nom la Mésopotamie. (*Note du traducteur.*)

(2) Lisez Elisée. (*Note du traducteur.*)

Neuf milles avant d'arriver à la ville, ce ne sont que jardins pleins de toute espèce de fruits des plus beaux et des plus rares, et avec une telle variété, que je n'ai point vu de ville, sinon Grenade, qui offre tant de fruits différents que Damas. Cela tient à ce que les deux rivières se réunissent pour n'en faire plus qu'une, et qu'on a eu l'art d'en dériver six canaux, comme autant de rivières, dont trois coulent d'un côté de la ville, et trois de l'autre, pendant que la branche principale ou plutôt la rivière traverse le centre de la ville. Elle possède de nombreux et beaux palais, des mosquées grandioses, des cimetières et des hôpitaux qu'ont ouverts les Turcs; un, entre autres, qui est d'une construction merveilleuse. La grande mosquée était, du temps des chrétiens, une église sous le vocable de Saint-Zacharie : elle portait ce nom, parce qu'elle renfermait la tête de ce saint père du Précurseur. Les portes de ce temple sont en bronze : on y voit représentés un ostensoir, et, en outre, beaucoup d'images de saints personnages ; chose qui me remplissait de confusion et de douleur. Les Turcs disent aujourd'hui qu'on possède et qu'on conserve dans leur mosquée la tête du saint : ils disent que le jour où elle sera prise, Damas sera perdue. C'est pour cela qu'ils la gardent soigneusement. La ville entière est entourée de murailles fort anciennes, défendues par une forte citadelle. Les caravanes de Perse, d'Ormuz et de tout le Levant se rencontrent dans cette ville : de là vient qu'elle est fort riche et pourvue de toutes les choses imaginables.

C'est de cette ville que part l'une des caravanes qui vont à la Mecque visiter le tombeau de Mahomet, et portent cette bannière qu'envoie le Grand Seigneur pour en couvrir le monument ; et ces caravanes présentent une telle multitude de peuple et de pèlerins, que l'année que j'étais à Damas, je restai saisi d'admiration, en la voyant défiler et partir : car c'est un des plus grands spectacles qu'on puisse voir au monde.

Il sortit plus de deux cent mille pèlerins, et, d'après ce qu'on m'a assuré, il y avait plus de deux cent mille chameaux, à cause que chaque pèlerin est obligé d'emporter les provisions nécessaires à la vie, soit en comestibles, soit en boissons, attendu qu'il faut voyager quarante jours dans le désert, et qu'il faut par conséquent prendre un chameau, ne fût-ce que pour avoir de l'eau et ne pas mourir de soif. Cette année-là, d'après ce qui m'a été affirmé, plus de trente mille personnes périrent en route. On se sert de chameaux, parce que les autres animaux, tels que les chevaux, les juments, les mulets ne pourraient faire le voyage. Ils mourraient bientôt de soif, tandis que le chameau est un animal qui boit très-peu et passe même cinq ou six jours sans boire.

Le départ de la caravane de Damas dura huit jours : il s'effectuait dans un ordre parfait, sous la conduite des nombreux officiers et agents que le Grand Seigneur charge de diriger cette multitude ; et ce qui me surprit le plus, c'est que le Grand Turc fît distribuer tous les jours deux mille sequins vénitiens aux pauvres qui n'avaient pas de quoi acheter des provisions, et qui désiraient aller vénérer l'os de Mahomet.

Et quoique ce soit une digression, je dois dire ici que ces infidèles ne font ce pèlerinage à d'autre fin que de voir l'os de Mahomet, et qu'en définitive, ils ne le voient point aujourd'hui, puisqu'ils prétendent que le prophète est monté au ciel en corps et en ame ; seulement ils ajoutent qu'il convoqua ses disciples, et que, quand ils furent réunis avec une grande multitude de ses sectateurs, il leur déclara comme quoi il allait au ciel, et il commença à s'élever dans les airs ; mais ses disciples se saisirent d'une de ses jambes, le suppliant de ne pas les laisser seuls et abandonnés. Alors Mahomet fit un si grand effort qu'il se rompit la jambe au genou, et elle resta entre les

mains de ses disciples, pendant que lui partait pour le ciel. Et maintenant les musulmans montrent simplement une jambe de chameau, qu'ils font passer pour celle de Mahomet : car, disent-ils, c'était un homme d'une très-grande stature, et c'est pourquoi ils exhibent cette jambe de chameau, et de là vient qu'on l'appelle vulgairement l'os de Mahomet. Voilà ce qu'on m'a raconté.

Le mari ne peut pas empêcher sa femme d'aller à la Mecque ; mais s'il ne veut point y aller lui-même, elle choisit un homme qui l'accompagne tout le temps que dure le voyage. Si elle devient enceinte en route, l'enfant mâle qu'elle met au monde est *chérif*, c'est-à-dire, parent de Mahomet, attendu qu'en ce cas, disent-ils, Mahomet concourt à la génération ; le chérif porte le turban vert, symbole d'une grande sainteté et autorité ; car la couleur verte est consacrée au prophète, qui l'avait adoptée pour ses vêtements ; et personne ne peut l'employer dans son turban. De là résultent de grandes difficultés pour nous pauvres religieux, aux dimanches et aux fêtes de l'année où l'on se sert d'ornements verts : nous n'y allons qu'avec les plus grandes précautions, dans la crainte que les Turcs ne nous voient : ils nous assommeraient bel et bien à coups de bâton, si, chiens que nous sommes (c'est ainsi qu'ils nous appellent), ils nous voyaient user de la sainte couleur verte, dédiée à Mahomet.

Pour revenir à mon sujet, j'entrai donc dans la ville de Damas, où je restai neuf mois, administrant les sacrements aux chrétiens catholiques qui y résident, et tâchant de convertir les renégats et les Maures qui s'y trouvaient en grand nombre. Dans ce temps là, j'eus occasion d'aller visiter, tout à mon aise, non une fois, mais cent fois, les sanctuaires que la ville possède, en remarquant les particularités les plus intéressantes de la manière de

vivre de ces peuples, et les autres choses curieuses qu'on rencontre à Damas.

En premier lieu, nous allâmes à la maison d'Ananie, celui auquel Notre Seigneur Jésus-Christ apparut et dit: « *Vade, Anania, in vicum, qui vocatur Rectus, et quære in domo Judæ Saulum nomine Tarsensem, ecce enim orat.* »

Ce lieu était une grotte souterraine, au-dessus de laquelle les chrétiens élevèrent une très-grande église, aujourd'hui entièrement détruite : il n'est resté que la grotte ou caverne souterraine, laquelle est en grande vénération non-seulement chez les chrétiens, mais aussi chez les Turcs ; et les Turcs, qui la gardent actuellement, y entretiennent allumées beaucoup de lampes ; et c'est une chose merveilleuse, dont ils citent de nombreux exemples, qu'une foule de gens qui y arrivent malades, y passent la nuit couchés sur des nattes qu'on y étend, et le matin, s'en vont, la plupart en parfaite santé.

De là nous nous rendîmes à la maison de Judas, située dans cette rue qu'indique saint Luc : *in vicum, qui vocatur Rectus :* c'est une rue fort longue, qui a plus d'un mille ; c'est la principale, la plus commerçante et la plus fréquentée de Damas. On trouve à l'entrée de cette rue la maison de Judas, où saint Paul reçut l'hospitalité, lorsque *ad manus autem illum trahentes, introduxerunt Damasco in domo Judæ.*

Ici l'on montre une chambre qu'occupait saint Paul pendant ces trois jours dont il parle, en écrivant aux Galates : « j'ai été enlevé dans les cieux, et j'y ai vu des merveilles et des mystères si sublimes, que Dieu seul peut les révéler et les faire comprendre. »

C'est dans le même lieu que saint Paul reçut l'Evangile qu'il devait prêcher aux nations, évangile qu'il ne reçut

pas des hommes, mais du Christ lui-même : *non ab homine accepi, aut didisci, sed per revelationem Jesu Christi.*

Cette même maison est celle où, les trois jours écoulés, il sentit comme des écailles lui tomber des yeux, et où ayant mangé, il reprit des forces, *confortatus est.* On y montre un tombeau, dans lequel furent déposés les restes de saint Ananie qui baptisa l'apôtre ; le Martyrologe romain l'affirme ainsi : *apud Damascum naturalis sancti Ananiæ, qui Paulum apostolum baptizavit.* Il y fut bâti une très-belle église ; mais elle est actuellement à moitié détruite. Une tradition regardée comme certaine par tout le monde, c'est que les femmes turques ne peuvent vivre dans cette maison ; car elles y meurent aussitôt. On paie un réal de quatre pour voir ce sanctuaire.

Près de cette maison coule la fontaine dans laquelle, suivant une tradition très-certaine répandue dans la ville, fut baptisé saint Paul : c'est de cette fontaine que saint Luc dit : *surgens, baptizatus est.* On dit que le tuyau par lequel l'eau s'échappe est le même qu'il y avait en ce temps-là. Les Turcs ont une grande dévotion envers saint Paul, parce qu'ils prétendent qu'il était Sarrasin : extravagance digne de tant d'autres qu'ils débitent.

Au haut d'une porte de la ville, laquelle regardait au midi et est aujourd'hui bouchée, on montre dans le mur une brèche par laquelle il rentra dans Damas, trois ans après sa conversion, lorsque les Juifs excitèrent contre lui une persécution violente, et cherchèrent à lui ôter la vie (1). Ils obtinrent du roi Arétas l'ordre de fermer les portes de la ville, pour empêcher saint Paul d'en sortir. Mais une nuit ses disciples le placèrent dans un panier, et le descendirent avec des cordes, par une brèche qu'ils pra-

(1) Nous traduisons le texte qui est probablement ici altéré.
(*Note du traducteur.*)

tiquèrent, au bas du mur, d'où il se sauva. Et une chose merveilleuse que tous ceux de cette ville affirment, c'est que les Turcs ont maintes fois cherché à réparer et à boucher cette brèche, et que tout aussitôt la nouvelle maçonnerie s'écroule. Aujourd'hui ces pierres sont au pied du mur, et je les ai vues bien souvent, lorsque j'habitais cette ville.

Il y a, à deux milles de Damas, une synagogue extrêmement célèbre parmi les Juifs. Elle se compose de deux salles ou pièces : l'une est souterraine, et l'on y descend par un escalier fort étroit : on dit qu'Elie l'occupait lorsqu'un corbeau envoyé de Dieu lui apporta à manger; comme ce sont là des traditions juives, je suis loin de les présenter comme certaines. L'autre est celle, dit-on, où le roi Hasaël fut sacré par le saint prophète Elie. Elle forme le centre de la synagogue. Du côté du nord, encore à une distance d'environ deux milles, est un autre endroit appelé Hoba. C'est là qu'Abraham atteignit les quatre rois qui avaient saccagé les villes du pays de Sodome, avaient battu leurs rois dans une bataille et emmenaient captif Loth, neveu d'Abraham. Il les y attaqua, les battit, leur enleva leur butin et délivra son neveu Loth. Du côté du midi, on montre à la sortie de la ville, un champ vaste et beau appelé le champ de Damas, au milieu duquel se trouve une colonne érigée à l'endroit où, dit-on, Dieu créa Adam. Il y a là-dessus diverses opinions, que je n'ai point l'intention d'examiner ici (1).

Hors de Damas, à une distance d'environ seize milles, dans la direction de l'orient, il y a une montagne sur laquelle tous ces chrétiens du Levant disent que Caïn tua son frère Abel. Ils y montrent un tombeau de cent soixante palmes, qu'ils prétendent être celui d'Abel. On y voit

(1) Le P. Castillo a déjà parlé ailleurs d'un autre *champ de Damas*. (*Note du traducteur.*)

aussi deux colonnes, rappelant, selon eux, l'endroit où il offrit son sacrifice, et ils assurent que tous les ans, au mois de décembre, on voit s'abaisser une colonne de feu qui couvre ledit endroit. Comme je ne l'ai point vu de mes propres yeux, et que ceci n'était avancé que par ces chrétiens-là, qui ne sont pas fort scrupuleux, je ne leur prêtais point grande créance. Je pourrai encore rapporter sur cette ville bien d'autres choses, dont font mention l'Écriture sainte et l'histoire profane : mais cela suffit, quant à présent.

MISSION DE DAMAS.

Dès les premiers siècles, Damas est connue comme la principale ville de la Syrie. Elle est située dans une immense et délicieuse plaine, et baignée par un fleuve, qui se divise en sept bras avant d'arriver à la ville L'un de ces bras ou canaux est conduit par des acqueducs souterrains dans les divers quartiers de la ville et sert aux besoins de la population ; les six autres arrosent ses vastes et fertiles campagnes. Damas est entourée de trois murailles, défendues par des tours, placées de distance en distance, mais aujourd'hui presque toutes tombent en ruine. L'intérieur de beaucoup de maisons présente encore des peintures et des dorures d'une belle exécution, qui rappellent l'ancienne splendeur, l'opulence et l'industrie des damasquins. La rue principale qu'on nomme en latin *via Recta*, traverse toute la ville, sur près d'une lieue de longueur. C'est la rue où se trouvait la maison dans laquelle l'apôtre saint Paul logea, après sa conversion, et où le visita le disciple du Seigneur Ananie : *Dixit ad illum in visu Dominus : Anania.... surge et vade in vicum qui vocatur Rectus, et quære in domo Judæ Saulum nomine Tarsensem* (1). Le cimetière des chrétiens est à l'endroit où la main du Seigneur frappa heureusement Saul, persécuteur, et de loup carnassier le transforma en doux agneau. Les chrétiens construisirent une église sur l'emplacement de la maison qu'habitait Ananie ; mais elle fut convertie en mosquée, comme tant

(1) Actes des apôtres, chap. IX.

d'autres, au nombre desquelles la magnifique église de Saint-Zacharie. A la vue de ces monuments élevés autrefois au culte du vrai Dieu, et maintenant livrés aux superstitions mahométanes, les catholiques gémissent de douleur. Damas a environ cent quarante mille habitants, dont quinze mille sont catholiques, dix mille schismatiques, et les autres musulmans. Quel vaste champ pour les ouvriers évangéliques! Les missionnaires franciscains de terre sainte y travaillent. Outre la mission, nous avons en cette ville un collége, et un autre à Ariza, où apprennent l'arabe les religieux qui veulent se consacrer à l'œuvre des missions. Si les *Annales de la Propagation de la foi* (1), où j'ai puisé ce que j'ai dit dans le *Jeune Séraphique*, parlent de ces deux colléges de terre sainte, c'est d'après des renseignements inexacts; car il ne s'y trouve pas le nombre d'élèves qu'elles indiquent. S'il s'agit des écoles de Jérusalem et de Bethléem, à la bonne heure. Passons maintenant à la mission d'Alep.

MISSION D'ALEP.

Cette ville se trouve située dans une vallée baignée par le Koik, et entourée d'une haute muraille avec des tours de distance en distance, défendues par un fossé aujourd'hui à demi-comblé. Sa position en fait un point important pour le commerce de l'Europe avec une partie du Levant. Elle a plus de quatre-vingt mille habitants. La décadence du commerce et les tremblements de terre des 13 et 16 avril 1822, dans lesquels périrent près de cinquante mille ames, ont réduit la population à ce chiffre. Le christianisme a fleuri dans cette ville à une autre époque; aujourd'hui, la plupart des habitants sont musulmans. Néanmoins il y a encore plus de seize mille catholiques, savoir sept mille du rite grec, quatre mille du rite arménien, trois mille du rite syrien, seize cents du rite maronite et quelques cents du rite latin. Il y a sept églises catholiques, dont deux appartiennent aux gardiens de terre sainte, qui y tiennent une mission, un couvent où résident nos missionnaires et une école de garçons.

MISSION DE TRIPOLI DE SYRIE.

Ainsi appelée, parce qu'elle se composait de trois villes peu distantes l'une de l'autre. Cette ville est baignée par le Nahar-Kadisha. Les eaux de cette rivière distribuées en divers canaux, servent à la fois aux

(1) Tome XII, page 218.

besoins de la ville et à l'irrigation des jardins et des champs. Les gardiens de terre sainte y ont une mission, un temple et un couvent. Les missionnaires sont respectés et travaillent à cultiver la vigne du Seigneur.

MISSION DE LATAKIÉ.

C'est l'antique Laodicée, si fameuse dans l'histoire. Les gardiens de terre sainte soutiennent dans cette ville une mission, une église, une école de garçons et une école de langue italienne et arabe. Les missionnaires qui s'occupent des trois dernières missions (Alep, Tripoli, Latakié) sont ordinairement italiens, comme ceux de Damas sont espagnols. Les missions de la Syrie sont extrêmement importantes, ainsi que celles de Judée et de Galilée pour maintenir les Grecs, les Arméniens et les autres catholiques des rites orientaux dans la fidélité à l'église catholique, apostolique et romaine. Il y a des gens en Europe qui croient que tous les chrétiens d'Orient sont schismatiques et hérétiques ; il n'en est point ainsi : la nation maronite entière est catholique; les Grecs catholiques ont dans la Syrie, la Mésopotamie et l'Egypte douze archevêques et évêques soumis à un patriarche. Les nations arménienne et sorienne sont à peu près dans le même cas... Les missionnaires de terre sainte ne contribuent pas seulement par leur zèle à affermir les catholiques des rites orientaux et à en augmenter le nombre ; mais ils sont assez respectés pour régler maintes fois leurs différends (*le P. Areso*).

ALEXANDRIE ET ROSETTE.

Un vendredi, 2 mars, nous arrivâmes à Alexandrie; nous y restâmes quatre jours, nous parcourûmes les sanctuaires qui sont : les palais de sainte Catherine, vierge et martyre ; l'église et le lieu où fut enterré l'évangéliste saint Marc; la chaire même dans laquelle il prêchait et dans laquelle je m'assis ; la citerne où saint Athanase passa quatre années ; enfin la pierre sur laquelle fut décapitée sainte Catherine, et qui se trouve dans une église appartenant aux Grecs.

Cette ville fut fondée par Alexandre-le-Grand, qui lui donna son nom. Elle a neuf milles de circuit en diamètre (1). Elle est bâtie en carré, ceinte de belles et très-fortes murailles en briques, encore en très-bon état, excepté du côté de la mer, où une partie en est à demi-démantibulée. Ses deux ports sont très-commodes. Dans l'un, mouillent les navires qui viennent de la chrétienté; dans l'autre, ceux des Turcs et des Maures. Celui des chrétiens est dominé par une belle et fameuse forteresse. La ville entière n'est plus guère qu'une grande ruine, de sorte que le nombre des habitants qu'elle contient actuellement, ne s'élève pas à mille. On y voit d'immenses amas de décombres, plusieurs mosquées des Maures, dont deux ou trois d'une construction remarquable, et deux quartiers ou kans (comme on les nomme dans ces contrées), où vivent les chrétiens, l'un très-vaste, pour les Français; l'autre, pour les Vénitiens. On voit aussi quelques pyramides, dans le genre de celles de Rome, mais plus grandes : une seule est debout, les autres sont étendues sur le sol; — la colonne de Pompée, qui a cent cinquante palmes de hauteur : la base ou le piédestal sur lequel elle est assise est énorme, et ajoute beaucoup à la hauteur totale du monument, puisque la colonne seule a cent cinquante palmes. Pompée l'éleva pour servir de guide aux navigateurs. Car, comme les côtes de l'Egypte sont extrêmement basses, et qu'on ne voit la terre qu'au moment où on l'aborde, on aperçoit cette colonne à vingt milles et plus de distance en mer. En arrivant à Alexandrie, on rencontre quelques basses, et, sans cette colonne, beaucoup de navigateurs courraient de grands dangers; mais en la voyant, on reconnaît le pays, et l'on prend en toute sûreté le chenal du port. On n'a dans cette ville d'autre eau que celle qui lui vient du Nil par les conduits souterrains; mais quand le Nil croît, il remplit toutes les citer-

(1) C'est l'expression assez peu claire dont se sert le P. Castillo.
(Note du traducteur).

nes qui sont nombreuses, et d'une grande capacité. Des religieux franciscains y résident, pour administrer les sacrements aux chrétiens.

Le mardi six mars nous partîmes d'Alexandrie pour Rosette, qui est une fort bonne ville, bâtie sur les bords du Nil. On y trouve de jolis jardins, toute espèce de fruits, et aussi des religieux franciscains Nous y passâmes deux jours, et nous en partîmes pour le Grand Caire sur un brigantin turc ou *sambuqui*, comme ils appellent ce bâtiment, et nous nous fîmes accompagner d'un janissaire : car en Turquie, il n'y a pas de moyen plus efficace pour voyager en sécurité que de prendre un de ces soldats.

Nous remontions le Nil par un vent favorable : c'est un voyage extrêmement agréable et délicieux à la vue, car à mesure qu'on avance, on découvre sur les deux rives un grand nombre de villes, de bourgs et de villages. On compte trois cents milles de Rosette au Grand Caire.

Les frères mineurs de Saint-François ont à Alexandrie une mission permanente de six ou sept missionnaires.

L'église du couvent est la principale et quasi l'unique paroisse d'Alexandrie : on y prêche l'Evangile en toute liberté, on y célèbre les divins offices avec solennité, et les cantiques spirituels retentissent au milieu d'un nombreux troupeau composé de catholiques de langues et de nations diverses. Il y a, dans cette ville, à peu près dix mille catholiques, tant arméniens, grecs, maronites et cophtes qu'européens. Les fidèles aiment et les infidèles respectent les missionnaires. Nous allons avec le saint habit, non-seulement dans le couvent, mais partout en toute liberté. On construit en ce moment deux belles églises, une pour nos missionnaires, une autre pour les Pères lazaristes, qui ont ici une maison. Les sœurs de la charité ont aussi une maison et une école de cent et cinquante petites filles, et les frères de la doctrine chrétienne, une école de deux cents garçons. Les sciences et les arts entrent dans une ère nouvelle à Alexandrie. L'Europe catholique voit avec plaisir cette ville se relever de ses ruines et entrevoit un avenir plus heureux. C'est à la

religion et à ses ministres qu'on doit tout cela. Avec les faux philosophes de l'incrédulité, les nations barbares et les tribus sauvages ne sortiraient jamais de la barbarie et de la vie sauvage.

Les gardiens de terre sainte ont à Rosette une mission, un temple et un hospice. Cette ville compte environ deux mille habitants, la plupart mahométans. Les palmiers, les limoniers, les figuiers et d'autres arbres donnent à Rosette un aspect extrêmement agréable (*le P. Areso*).

LE CAIRE.

Après avoir débarqué à Baulaco, port qui se trouve au-dessous du Grand Caire, nous partîmes par terre pour cette grande ville, qui en est située à une demi-lieue de distance, et nous arrivâmes à notre destination le dimanche 11 mars, à temps pour pouvoir dire la messe. Il y a dans cette grande ville deux couvents de frères franciscains, occupés, l'un par des Français, l'autre par des Vénitiens.

Le lundi nous allâmes visiter les sanctuaires que renferme cette ville, et ils sont insignes. Le premier fut la maison où vécut la Vierge durant les sept années qu'elle passa en Egypte : c'est actuellement une église, et les chrétiens cophtes la possèdent. Là se trouve la table à laquelle mangeaient les trois personnes les plus excellentes qu'il y ait eu et qu'il y aura au monde, saint Joseph, la très-sainte Vierge et l'Enfant Jésus. On montre aussi une niche dans la muraille (une *taquita,* disent les gens du pays), où Notre-Dame déposait le divin enfant, pendant qu'elle vaquait à sa besogne : car sa pauvreté était telle, qu'elle n'avait point de berceau pour le coucher. Non loin est la fontaine à laquelle la très-sainte Vierge lavait ses linges. Nous dîmes la messe à cette niche, et, en un mot, nous honorâmes d'un culte de respect tous ces murs consacrés par la présence de l'enfant, de sa mère et de

saint Joseph, et si souvent touchés de leurs mains divines.

Vers le soir nous nous rendîmes à la Matarée, à près de deux lieues du Grand-Caire. Matarée est un endroit où la Vierge, dans sa fuite, s'arrêta et séjourna deux mois, avant d'arriver au Caire. Il y a dans cette maison une pierre sur laquelle on dit que le divin enfant s'asseyait pendant que la très-sainte Vierge s'occupait des travaux de son ménage. Les Turcs eux-mêmes la tiennent en grande vénération, et il s'en exhale une odeur forte et agréable. Auprès de là se trouve la fontaine où la Vierge lavait et de l'eau de laquelle elle buvait. C'est avec l'eau de cette fontaine qu'on arrose le jardin du baume, qui est contigu et nommé le jardin de Jésus. Encore fort près de ces lieux est le figuier de Pharaon. C'est une espèce d'arbre très-grand qui porte des figues jaunes, très-douces, et sortant du tronc même de l'arbre. Beaucoup d'auteurs racontent que, la Vierge ayant pris la fuite avec le divin enfant et saint Joseph, Hérode apprit leur départ et envoya des gens à leur poursuite pour les prendre; et qu'à l'approche des soldats qu'avait envoyés Hérode, la Vierge les voyant, saisit cet arbre d'une main; que l'arbre s'ouvrit, les accueillit dans ses parois et se referma aussitôt; de façon que les soldats passèrent outre, et à l'instant l'arbre se rouvrit, et les fugitifs sortirent. Aujourd'hui on montre cet arbre entr'ouvert, et il est en grande vénération chez les chrétiens (1).

On raconte dans ces pays un autre miracle, qui est arrivé dans la fuite de la Vierge en Egypte; et le voici: passant dans un endroit où un homme était à semer du

(1) Cette légende a été racontée diversement par les pieux auteurs du moyen âge. Nous ne pouvons mieux faire, à cet égard, que de renvoyer le lecteur à l'intéressant ouvrage de l'abbé Darras (*La légende de Notre-Dame*.)

(*Note du traducteur*.)

blé, elle lui dit que, si des gens venaient et lui demandaient s'il n'aurait point vu passer par-là un homme avec une femme et un enfant, il eût à répondre qu'ils y avaient passé, lorsqu'il semait ce blé, et à peine la Vierge s'était-elle éloignée, que le blé poussa, épia et mûrit. Cet homme était à le couper, lorsque survinrent les soldats qui cherchaient la Vierge et l'enfant; ils lui demandèrent s'il les avait vus, et il leur répondit qu'ils avaient passé par-là, quand il semait ce blé. En entendant cette réponse, les soldats désespérèrent de pouvoir les rattraper. Plusieurs relations parlent de ce fait que j'ai vu plus d'une fois reproduit par la peinture. Dieu seul connaît la vérité de la chose; mais ce qui est bien certain, c'est que ces pieux et naïfs récits circulent dans ces contrées. Là dessus je n'affirme ni ne rejette rien : que la vérité garde ses droits.

Cette grande ville du Caire possède les greniers où Joseph amassa des provisions de blé pour ces sept années dont parle l'Ecriture sainte : ils servent aujourd'hui au même usage qu'alors. Dans le château se trouve le puits de Joseph ou la citerne qu'il fit faire. Un escalier de cinq cents degrés ne conduit qu'à mi-chemin, à une chapelle, où le très-saint Sacrement resta une année entière, sans que s'y soient éteintes les lumières que saint Louis, roi de France, y avait fait allumer, avant de retourner dans son royaume pour s'occuper de sa rançon et de celle de ses serviteurs. Les choses se passèrent ainsi : le saint monarque, ayant entrepris la conquête de la terre sainte de Jérusalem, débarqua à Damiette, livra bataille aux musulmans, remporta la victoire, s'empara de Damiette; mais une peste horrible fondit sur l'armée française; l'armée fut anéantie et le saint resta captif. Il traita de sa rançon avec le soudan d'Egypte; et lorsqu'on fut d'accord sur le prix, le saint roi se voyant sans argent, sans rien qu'il pût offrir pour le rachat de sa personne, pria le soudan de le

laisser partir pour ses Etats, et chercher la somme qu'il demandait, attendu qu'autrement il ne lui serait pas possible de payer le prix convenu. Le soudan répondit qu'il pouvait partir, mais à la condition de lui remettre un otage quelconque. Le saint roi lui dit qu'il lui laisserait, s'il le voulait, son Dieu sous les espèces sacramentelles. Le soudan accepta la proposition, et, en conséquence, Louis IX fit célébrer la messe par un prêtre, et lorsqu'elle fut dite, il fit placer l'hostie consacrée, le plus décemment que possible, enveloppée de plusieurs corporaux, dans cette chapelle, au milieu de cierges allumés; on en ferma ensuite soigneusement les portes au moyen de serrures solides, scellées des sceaux des princes. Le saint alla en France, et, au bout de l'année, il revint avec la somme promise pour sa rançon; on ouvrit les portes du sanctuaire et l'on trouva les cierges brûlant devant le très-saint Sacrement, et toutes choses en parfait état de conservation. On montre aujourd'hui cette salle ou chapelle, comme un sanctuaire digne de la plus grande vénération et propre à inspirer la plus vive dévotion (1).

Le général du Calife, Moezzledin-Allah, fonda cette ville en 969 et lui donna le nom de Al-Kahirah (la victorieuse), d'où lui vient le nom du Caire. Les rues en sont extrêmement étroites, de manière que les subgrondes des maisons se touchent presque les unes les autres, et que l'on passe aisément d'un balcon au balcon opposé. Elles sont construites ainsi pour mieux garantir des excessives chaleurs de l'été, surtout quand souffle le vent brûlant du désert, que les naturels appellent Khamsin (mot qui en arabe veut dire cinquante, parce que ce vent règne d'ordinaire cinquante jours). Outre qu'elles sont étroites, les rues sont tortueuses et difficiles à reconnaître. Il arrive aux étrangers, même après avoir demeuré longtemps au Caire, de ne point savoir en

(1) Je ne connais aucun historien ni aucun voyageur qui fasse mention de ce fait extraordinaire, et ni Joinville ni Guillaume de Nangis n'en disent un mot. (*Note du traducteur.*)

quel quartier de la ville ils se trouvent, et de devoir prendre un âne pour se faire conduire à leur demeure. Vous serez peut-être porté à vous étonner que je dise que les étrangers doivent louer un âne pour rentrer chez eux, mais vous ne vous étonnerez plus, lorsque j'aurai ajouté que dans les villes d'Egypte, des messieurs et des dames se servent de cette monture, parce que dans beaucoup de rues il n'y a pas moyen de passer avec des voitures. Le Caire a plus de trois cents mille ames, dont cinq mille catholiques; les autres sont mahométans, schismatiques, hérétiques. Vous voyez que le diable fait ici de belles moissons. On se consolerait encore quelquefois si tous les catholiques étaient tels qu'ils devraient être; mais il y en a beaucoup au Caire qui sont venus d'Europe pour le déshonneur de notre sainte religion. Jamais on ne les voit au temple, et ils ne se souviennent de Dieu que pour le blasphémer. Les gardiens de terre sainte ont dans cette ville une mission avec quinze cents catholiques à leur charge. Nous tenons une école de garçons, et une école de langue italienne, dont le maître est un religieux. Il y a toujours, dans notre couvent du Caire, cinq ou six religieux prêtres, qui travaillent à cultiver la vigne du Seigneur, non-seulement en ces lieux, mais aussi parfois dans les autres villes. Le gardien actuel, le P. F. Benjamin de Chipressa, vient de faire une course apostolique dans différentes villes de la Basse-Egypte, où se trouvent huit, dix, quinze familles catholiques, privées de tous les secours spirituels, si de temps en temps un missionnaire ne va pas les visiter. Cette fois, c'est le zélé prélat qui leur a rendu ces services de la charité; une autre fois ce sera un autre missionnaire. Outre notre couvent, il y a au Caire un couvent de la Propagande, un monastère de cophtes catholiques, et un établissement de religieuses du Bon-Pasteur. Ces religieuses ont ouvert, il y a deux ans, une école pour l'éducation des petites filles et des demoiselles. Cette nouvelle école se divise en trois classes: dans la première, on enseigne les langues italienne, française, anglaise, et allemande; dans la seconde, le style épistolaire, l'arithmétique, la géographie, l'histoire sacrée et l'histoire profane; dans la troisième, les ouvrages propres à la femme, la broderie et la musique. Avant tout, on donne dans cette école une éducation religieuse. Sans religion il n'y a pas de vertu; et sans vertu, il n'y a point de bonheur ni public, ni privé.

Dans la ville de Fagum (Haute-Egypte) les gardiens de terre sainte ont aussi une église et un hospice desservis par un ou deux religieux. Il y a peu de catholiques, mais il faut dire qu'il y a peu de population (*le P. Areso*).

TREIZIEME PARTIE.

CONCLUSION.

En arrivant au terme de notre *histoire*, nous aimons à nous comparer à l'ancien pèlerin assez heureux pour repasser le seuil de sa demeure et pour s'asseoir à ses foyers, après avoir visité les lieux enchantés de la terre sainte. Son pèlerinage achevé, les plus nobles désirs de son ame satisfaits, il recommençait en esprit, dans sa retraite solitaire, plus d'une fois son voyage ; il récapitulait tout ce qu'il avait vu, tout ce qu'il avait observé et médité ; et ramassant ensuite dans son intelligence et dans son cœur le trésor des idées et des sentiments qu'il avait puisés aux saints lieux, il sentait sa foi fortifiée, ses croyances de plus en plus affermies, et l'ame sereine, tranquille, éclairée par le vif et doux souvenir de la mystérieuse Jérusalem, il laissait, dans un calme délicieux, s'écouler le reste de ses jours à travers les adversités de ce monde.

Et nous aussi, parvenu à la conclusion de notre long, quoique faible travail, nous jetons un regard en arrière pour fixer en quelques lignes les principaux points de cette histoire, et pour pouvoir, en adressant un dernier

adieu à cette terre sainte que nous venons de parcourir, invoquer de nouveau la religion catholique, apostolique et romaine, comme l'unique vérité d'où naissent toutes les vérités, comme l'unique lumière d'où émanent toutes les lumières, comme l'unique et bienheureux séjour où les esprits puissent trouver la science ; les cœurs, le repos ; le monde, la paix et l'ordre.

L'univers entier célèbre les merveilles et les grandeurs de Dieu ; mais ce coin de la terre, auquel, nous chrétiens, nous donnons le nom de terre sainte, a été l'espace choisi par le Seigneur pour faire éclater plus visiblement aux hommes les prodiges de sa toute-puissance, de sa sagesse, de sa justice et de sa miséricorde.

Peu après son origine, le premier homme désobéit au précepte du maître qui l'avait formé, et attirant sur lui-même et sur toute sa postérité les rigueurs de la justice divine, il déchut et nous fit tous décheoir avec lui et en lui jusqu'à cette fragile et mortelle nature, au fond de laquelle nous nous trouvons enveloppés de tant de misères, accablés de tant de maux. Mais au milieu de la dégénération de la nature humaine, l'homme put consoler sa vie en espérant dans une magnifique promesse. Cette promesse d'un sauveur ou rédempteur de la race humaine était une haute merveille par laquelle Dieu, dans sa sagesse infinie, voulait manifester sa miséricorde envers les hommes, sans préjudicier pour cela en rien aux droits de son inflexible justice.

Cependant le monde, à mesure qu'il s'éloignait de son origine, allait oubliant et méconnaissant le Seigneur qui l'avait créé. L'orgueil, cet ennemi qui fit succomber nos premiers parents à la tentation, se glissa parmi les hommes et les enivra du sentiment trompeur de leur propre puissance et de leurs propres progrès ; marchant dès lors

en ne s'appuyant plus que sur leur raison, ils se forgèrent des divinités à leur guise, consacrèrent leurs goûts et leurs plaisirs charnels, matérialisèrent, en un mot, leur intelligence, et se replongèrent dans un abîme d'ignorance, de servitude et de barbarie. Tel fut le monde de l'idolâtrie, tel fut le paganisme, avant et après la grande catastrophe du déluge.

Au milieu de la corruption générale, il y avait un homme juste qui suivait les voies du Seigneur, et le Seigneur daigna l'appeler pour en faire le chef d'un grand peuple, chez lequel se conserveraient la connaissance et le culte du vrai Dieu, jusqu'à ce qu'il vît naître dans son sein, selon la chair, le Messie promis, le Libérateur et Rédempteur de la race humaine.

C'est par cet événement de la vocation d'Abraham que commence réellement l'histoire du peuple hébreu, à laquelle nous avons consacré la longue et première partie cet ouvrage. Rien de plus important que cette histoire du peuple juif, qui est à la fois l'histoire de la religion, et une suite non interrompue de prodiges opérés par la divinité pour ne point laisser disparaître du milieu des hommes le culte véritable. Dans cette histoire, non-seulement nous trouvons un enseignement solide et les exemples les plus admirables pour le gouvernement des peuples, des familles et de chaque homme en particulier, mais nous voyons à toutes ses pages des symboles du Messie et de la loi de grâce : en tout et partout, elle annonce, elle figure, elle explique l'Homme-Dieu dont la venue devait être la lumière destinée à éclairer le monde qui dormait dans les ténèbres.

Après avoir, dans la première partie, parcouru cette merveilleuse histoire jusqu'à l'arrivée du fils de Dieu, nous avons éprouvé le besoin de faire une espèce de halte, afin de faire ressortir, dans notre partie sur la *transi-*

tion du judaïsme au christianisme, l'admirable enchaînement de la révélation chrétienne avec la révélation juive, et comme une conséquence rigoureuse, l'unité et la vérité de la sainte religion que nous professons. L'exactitude et la sublimité du récit de Moïse, attestées et admirées par les savants qui se sont appliqués avec le plus de bonne foi et de conscience à l'étude des sciences physiques; les dogmes du péché originel et de la rédemption, chaîne mystérieuse autour de laquelle s'enroulent toutes nos destinées, dont ils offrent l'explication la plus magnifique et la plus satisfaisante; les traditions unanimes de tous les peuples qui concourent à former l'infaillible témoignage de l'unité d'une seule vérité, de l'unité d'une seule religion; la révélation, ce guide le plus sûr de la raison humaine dans sa faiblesse; enfin, les prophéties, s'accordant toutes entre elles pour annoncer un même événement, et contribuant également, malgré le nombre de leurs auteurs et la différence des temps, à présenter un tableau achevé; tels sont les points que nous avons traités avec quelque étendue dans la deuxième partie, et qui nous ont fait connaître les relations étroites du judaïsme avec le christianisme, proclamer l'unité de la religion, et nous incliner devant la sainteté du catholicisme, comme l'unique base ferme et inébranlable de l'édifice religieux, comme l'unique et auguste symbole qui donne la solution de toutes les énigmes et de tous les mystères de notre nature. L'indifférent dédaigne de s'occuper de tous ces grands objets, et les éloigne de son intelligence comme des fables, parce qu'ils ne relèvent pas d'une imagination vagabonde, mais le penseur sérieux les contemple avec une humble joie; il se prosterne devant la science de Dieu, devant la foi catholique, qui est l'unique, radieuse et brillante lumière, perçant les obscurités de la raison humaine. Pauvre raison humaine! C'est un frêle esquif toujours battu par les vents de l'impiété ou de l'indifférence, sur la mer orageuse des passions: le pilote lui-même semble ne manœuvrer que de conserve

avec la tempête; comment apercevra-t-il le phare qui puisse le conduire au port, s'il ne s'éclaire du flambeau de la foi sainte auquel les plus puissantes intelligences ont allumé leur génie?

Tout cela nous a amené à consigner dans quelques pages simples et courtes l'admirable vie de celui qui avait été si longtemps l'attente des nations.

La rédemption de la race humaine accomplie, le monde allait entrer dans des routes jusqu'alors inconnues. Les autels des idoles allaient tomber devant la majesté des autels de la croix ; le *scandale* et la *folie* de la doctrine du Crucifié allaient heurter de front et vaincre toute la sagesse et toute la puissance de la gentilité.

La réalisation de ce prodigieux événement, opérée d'une manière essentiellement divine, a occupé notre attention dans les premières pages de la quatrième partie. La grande révolution matérielle qui bouleversa alors le monde, ne fut que l'effet du grand et bienfaisant changement moral que le christianisme apporta dans les idées. L'éclat de la philosophie pâlit devant la science de la croix. L'Évangile et l'Église catholique, son unique et légitime interprète, remplacèrent, dans le monde moral, ce rationalisme qui s'était épuisé en vains efforts à la recherche de la vérité. De là vient que l'histoire des temps modernes nous montre le contraste le plus significatif entre la profondeur, la solidité, la fixité acquises par les intelligences qui se sont soumises à la foi, et la fastueuse superficialité, la constante inquiétude, la stérile agitation des esprits orgueilleux qui, en secouant le joug de l'autorité, n'ont fait que se jeter dans le chaos du doute, dans le torrent de l'anarchie.

Voilà ce que nous nous sommes proposé de prouver dans le reste de la quatrième partie.

Arrivé à ce point, non-seulement nous connaissions déjà les faits merveilleux qui s'étaient accomplis dans ce coin du monde, pour lui valoir le nom de terre sainte, mais nous avions touché, pour ainsi dire, la cause même de cette sainteté; nous l'avions contemplée et admirée autant qu'il est donné à l'homme de s'élever à la compréhension des choses divines. Dès lors, affermi dans notre foi, attaché jusqu'au fond de l'ame à la religion que nous professons, rien ne nous manquait plus pour nous intéresser vivement aux saints lieux, pour nous amouracher, s'il est permis de parler ainsi de la terre sainte, pour suivre, dans le cours des siècles, les terribles vicissitudes par lesquelles il a plu au Seigneur de la faire passer jusqu'à nos jours.

C'est ce que nous avons fait; et nous avons vu d'abord, malheureusement d'une manière incomplète, en rapport avec la faible portée de notre intelligence, nous avons vu la disparition du peuple juif, de ce peuple déicide sur lequel se sont accomplies et s'accomplissent encore les plus surprenantes prophéties; la régénération de la Palestine sous l'empire de Constantin-le-Grand; son oppression et ses malheurs sous le joug des sectaires de Mahomet. Nous avons ensuite assisté aux magnifiques expéditions des Croisés de l'Europe chrétienne pour recouvrer la liberté du saint sépulcre; nous l'avons également vue forcée d'abandonner ses conquêtes devant les armes victorieuses des califes, n'oublier néanmoins jamais la terre sainte, assurer son appui et sa protection à ces observantins de l'ordre de Saint-François, aussi humbles qu'intrépides, et surveiller toujours avec une défiance jalouse l'empire turc. — Et, en effet, la domination de ces barbares sur les lieux saints, leur existence dans l'une des plus belles contrées de l'Europe, ne sont-elles pas, ne doivent-elles pas toujours être considérées, jusqu'à ce qu'arrive le jour désiré et non éloigné qui y mettra fin, comme un signe d'igno-

minie pour la chrétienté, et comme un spectacle de honte pour la grande et vraie cause de la civilisation? Sous le pouvoir despotique des sectaires du faux prophète de la Mecque, nous avons aussi admiré l'héroïsme des religieux franciscains qui, forts de leur amour pour les lieux saints, et devenus, à force d'humilité, les plus braves Croisés de l'Europe moderne, sont parvenus à les conserver au milieu d'un peuple profanateur et dévastateur. Nous avons vu également que notre patrie, cette fière et généreuse nation espagnole, dont l'existence et les gloires sont identifiées avec l'existence et les gloires de la religion, s'est toujours distinguée entre toutes les nations par son amour et son dévouement pour les lieux saints, en soutenant constamment une *œuvre pie*, dont les secours ont été la ressource la plus efficace sur laquelle aient compté dans tous les temps les illustres gardiens de la terre sainte. Enfin, guidé par ces mêmes gardiens, nous avons visité et parcouru les saints lieux, les décrivant un à un, et contemplant dans chacun d'eux les prodiges étonnants dont ils ont été autrefois les témoins, et dont aujourd'hui encore ils sont les hérauts silencieux, mais véridiques et éloquents.

Notre travail achevé, arrivé au terme de ce que nous pourrions appeler une pérégrination morale, il nous semble sentir notre cœur s'éprendre d'une certaine tristesse, et nos yeux se mouiller des larmes qu'arrache un adieu. C'est qu'en quittant la terre sainte, nous la laissons encore gémissante sous le joug de ses oppresseurs séculaires; c'est qu'en nous séparant de la sainte Jérusalem, nous la laissons assujettie comme une esclave au pouvoir d'un peuple barbare qui méconnaît et outrage sa sainteté. Oui, nous la voyons toujours pleine d'angoisse, de douleur, de désolation : elle renferme les plus grands trésors; mais la main qui l'opprime ne permet pas qu'on y lève d'autre étendard que celui du stérile et dégradant

mahométisme ; et à l'exemple du prophète des temps antiques, nous aussi pouvons nous écrier aujourd'hui : « Est-ce là cette Jérusalem? Est-ce là cette ville sainte qui a fait les délices de toute la terre...? Mais il y a dans les destinées de la Jérusalem terrestre de profonds et mystérieux secrets ; et c'est pourquoi, si le spectacle de sa misère matérielle afflige notre cœur, notre foi doit nous élever à la contemplation des sublimes et divines vérités qu'il nous révèle.

Ah! plaise au ciel que cette Jérusalem que nous avons visitée mentalement dans cet ouvrage, ne s'efface jamais de notre mémoire, afin de nous rappeler cette autre Jérusalem céleste qu'elle figure! Plaise au ciel que ce souvenir magique de Jérusalem soit pour nous comme une vision divine qui nous soutienne et nous fortifie contre toute sorte de malheurs! Plaise au ciel, cité mystérieuse, plaise au ciel que ton nom ait le privilége de ne nous laisser jamais chanceler dans la foi que nous ont léguée nos pères, parce que cette foi est le seul asile où puissent se réfugier et respirer tranquillement toutes les ames agitées, toutes les ames affligées, toutes les victimes du monde! Quand notre courage faiblit, que ce soit ton nom, ô Jérusalem, qui le ranime et qui l'excite ; et que ce soit aussi ton nom, belle cité de Dieu, que ce soit aussi ton nom qui calme les douleurs de notre cœur dans ces moments terribles, où le Seigneur daigne éprouver notre vertu en nous abreuvant d'amertumes!!!

L'auteur déclare solennellement que si, dans quelque passage de cet ouvrage, il avait pu écrire une phrase, une ligne, qui soient contraires à notre sainte Religion, il faudrait les considérer comme nulles et non avenues, attendu qu'il ne pense et ne croit que ce que croit et confesse notre Mère la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, au jugement de laquelle il se soumet humblement.

NOTES DU DEUXIÈME VOLUME.

I.

LIQUÉFACTION DU SANG DE SAINT JANVIER.

Nous avons indiqué comment et pourquoi nous avons pensé à mettre sous les yeux du lecteur une relation intéressante de ce miracle. L'auteur de cet article n'est point un prêtre; c'est un publiciste, un homme du monde, un rédacteur du *Constitutionnel*, dont le témoignage ne saurait paraître suspect. On en verra ressortir admirablement le contraste que présentent les catholiques et les schismatiques, quand les uns comme les autres veulent obtenir du ciel un miracle.

(*Le traducteur.*)

Voici cet article, dont on nous pardonnera la longueur :

« On a élevé sur le pont magnifique *della Maddalena*, qui commence pour ainsi dire la route de Naples à Portici, une statue de saint Janvier d'une expression saisissante; le martyr bénit la mer et la ville. Peu s'en est fallu que cette statue ne fût détruite, il y a peu d'années, un jour que le Vésuve était en irruption, et que les coulées de lave brûlante détruisaient sur leur passage les habitations et les cultures. Aux yeux des iconoclastes, saint Janvier était coupable de n'avoir point arrêté le fléau. Son effigie porte encore la trace de la fureur populaire.

» Mais ce même peuple rachète ses égarements passagers par l'ardeur et par la sincérité de son zèle. On rencontre à chaque pas les traces de son affection et de sa munificence envers saint Janvier. On sait que saint Janvier, évêque de Naples, a été décapité sur une colline près de

Pouzzoles, avec un diacre nommé Procule, le 19 septembre 291. Il avait été exposé aux bêtes par l'ordre du proconsul dans l'amphithéâtre de Pouzzoles, mais les lions l'avaient épargné.

» A Pouzzoles, ces souvenirs revivent dans une foule de monuments pieux. Sur la place de la ville, la statue du saint a été érigée vis-à-vis de la statue antique du proconsul qui, d'après la tradition, a été pour lui un juge inexorable. Le bourreau se trouve ainsi face à face avec sa victime. Par une sorte de justice distributive, que le moindre cicérone vous signale, la statue du proconsul Timothée (c'est le nom que lui assigne la croyance populaire) a perdu la tête, et on lui en a replacé une beaucoup trop petite sur ses larges et robustes épaules. Quant au piédestal qui représente les quatorze villes associées à Rome, il est d'un travail excellent, et il sert de support, dans une des salles du musée de Naples, à un superbe buste de Tibère. Mais revenons à saint Janvier.

» Un couvent a été bâti sur la hauteur où il a reçu la palme du martyre. Une chapelle a été bâtie sur l'un des arceaux de l'amphithéâtre, et on y montre la pierre sur laquelle son sang a coulé. De Pouzzoles à Naples, une foule d'oratoires ont été dédiés au saint martyr. A Naples, enfin, on retrouve à chaque pas un vestige de sa mémoire. Nous avons vu d'abord dans les catacombes qui s'ouvrent près de l'établissement de Saint-Janvier des Pauvres, établissement consacré, comme son nom l'indique, à la vieillesse nécessiteuse, une église antique, taillée dans le roc vif par la piété des premiers chrétiens. L'image du saint y a été tracée sur les parois du mur. Cette peinture, où l'on reconnaît encore la noble simplicité du style antique, et qui date, selon toute vraisemblance, du cinquième ou du sixième siècle, nous montre le saint dans toute la pompe de ses habits sacerdotaux, lesquels, pour le dire en passant, diffèrent assez de notre époque. Enfin, la cathédrale elle-même, qui porte le vocable de Saint-Janvier, offre le plus imposant témoignage de l'ancienneté et de la ferveur de cette dévotion. Edifiée par Charles d'Anjou et par son fils Charles II, la cathédrale ne forme qu'une seule et même église avec la basilique de Sainte-Restitute, qui avait été bâtie sur les ruines du temple d'Apollon, vers l'année 334, et qui servait autrefois de cathédrale à Naples.

» Ce double monument est pour l'archéologue comme pour le chrétien une véritable mine d'observations curieuses. L'antiquité païenne se reconnaît dans les dix-sept colonnes du temple d'Apollon qui soutiennent les trois nefs de Sainte-Restitute, dans les cent dix-huit

colonnes de granit plaquées aux piliers robustes de Saint-Janvier, dans la cuve de basalte qui forme les fonts baptismaux, et qui est ornée de masques bacchiques, de thyrses et de lierre. Les premiers siècles du christianisme revendiquent l'ancien baptistère de Sainte-Restitute dû, à ce qu'on assure, à la piété de Constantin, les portions de la basilique qui ont survécu à des restaurations faites au septième et au dixième siècle, et surtout une mosaïque où se trouve représentée la première image de la Vierge vénérée à Naples. La cathédrale ne nous rappelle pas seulement les princes français de la dynastie angevine, sous le règne desquels le royaume de Naples a été si florissant, mais elle nous raconte en quelque sorte par des embellissements successifs l'histoire même de la ville et du pays. Chaque siècle et chaque gouvernement ont contribué, en effet, à la splendeur merveilleuse de cet édifice. Mais cette magnificence éclate surtout dans la vaste chapelle connue sous le nom de *Trésor de saint Janvier*.

» Lors de la peste de 1526, Naples avait fait vœu d'employer 10,000 ducats à la décoration de cette chapelle. La dépense totale s'est élevée à un million de ducats (près de cinq millions de francs). Sept autels et quarante-deux colonnes de brocatelle, dix-neuf statues colossales de bronze, un autel, des candélabres gigantesques, vingt-sept bustes de saints en argent massif, des tableaux des meilleurs maîtres de l'école napolitaine, et une coupole entièrement recouverte de fresques admirables par le Dominicain, tels sont les principaux objets qui frappent les yeux des visiteurs. Le *trésor*, proprement dit, renferme des merveilles : outre le buste du saint en argent doré, outre le reliquaire qui contient les buires pleines de sang, on y voit d'innombrables présents provenant des princes qui ont gouverné Naples. Nous y avons remarqué le splendide collier de perles fines qui orne le buste du saint, la croix de diamants et de saphirs offerte en plein dix-huitième siècle par la reine Caroline, et la croix de diamants et d'émeraudes donnée par le roi Joseph Bonaparte.

» C'est dans cette chapelle que s'opère le prodige de la liquéfaction du sang. On pourrait croire, d'après les diverses relations qui ont été publiées jusqu'ici sur cette solennité, que les fidèles sont tenus à distance, tandis que, dans les mains du prêtre debout au pied de l'autel, le miracle s'accomplit. C'est là une erreur. La foule des fidèles remplit la chapelle, et, quand celle-ci est comble, envahit les vastes nefs de la cathédrale. Les femmes et les hommes que l'on désigne à Naples sous le nom de *cousines* et de *cousins* de saint Janvier, sont placés,

celles-là à gauche et ceux-ci à droite, contre la balustrade de marbre, qui ferme le chœur. Quant au chœur il est réservé aux étrangers. Les étrangers ont ici un rare privilége qui leur est accordé, sans doute, pour ne laisser aucun prétexte à leur scepticisme. Ils peuvent se présenter une demi-heure avant la solennité dans la sacristie, et les *san gennarini* (gardiens du trésor de saint Janvier) les introduisent dans l'intérieur du chœur ou dans les tribunes hautes qui les dominent. Les personnes qui sont admises dans le chœur ne se contentent pas de se tenir autour de l'autel à une certaine distance de l'officiant, elles montent sur les marches même, et jusqu'à la dernière, de telle sorte qu'elles touchent le prêtre qui tient le reliquaire, qu'aucun de ses mouvements ne peut leur échapper, et que les yeux les moins clairvoyants peuvent tout suivre et tout examiner. C'est dans cette condition que nous avons assisté à toutes les péripéties de cette scène singulière, et que nous avons pu en noter toutes les circonstances, avec la fidélité et l'exactitude d'un procès-verbal.

» Ces places privilégiées dans le chœur n'étaient pas, du reste, consacrées uniquement aux étrangers. Plusieurs Italiens de distinction étaient entrés dans le chœur. En première ligne, nous devons citer le cardinal légat de Bologne, dont la figure pleine de noblesse et d'aménité captivait tous les regards. On remarquait aussi un général napolitain, des officiers supérieurs suisses, des missionnaires lazaristes. Parmi les étrangers, nous avons discerné quelques Espagnols, mais la presque totalité étaient des Français. Quant aux Anglais, ils s'étaient tous réfugiés dans les tribunes, où ils étaient confondus dans la foule. Peut-être avaient-ils pris ce parti pour éviter les imprécations que les Napolitains, dit-on, profèrent contre les hérétiques, quand le miracle tarde à s'accomplir.

» La solennité devait commencer à neuf heures, mais, bien avant ce moment, l'émotion profonde des assistants était curieuse à observer. Notre attention surtout s'est portée sur les parents de saint Janvier. Ces femmes, à ce qu'assurent presque toutes les relations, appartiennent aux classes les plus pauvres de la ville. Cela n'est pas exact. Leur costume, qui est propre et décent, contredit déjà cette assertion. Les bijoux, dont la plupart sont couvertes, donnent une indication toute contraire. Ce sont, en général, d'après nos informations, des marchandes dont l'état social correspond à celui de nos dames de la halle.

» Presque toutes avaient atteint l'âge mûr. Plusieurs se faisaient remarquer par des traits d'un grand caractère. Une seule était jeune et belle ; son visage, creusé par la souffrance, ses yeux fatigués, son front pâle, révélait assez que, pour assister à cette pieuse cérémonie, elle avait quitté son lit de douleur. Elle eût fourni aux inspirations d'un artiste un admirable motif, avec sa figure noble et touchante, avec son attitude penchée, avec sa simple coiffure qui se composait d'un linge blanc tourné autour de la tête et retenu par une large bandelette, et qui rappelait l'ajustement de Béatrice Cenci dans le célèbre portrait du Guide. Avec quelle voix pénétrante elle demandait à Dieu, par l'intercession de saint Janvier, la santé et le bonheur !

« Rien de ce que nous voyons en France ne peut donner la moindre idée de ce qui se passe dans la chapelle du Trésor durant la cérémonie. Là éclate le génie tout spécial d'une population vive, mobile, impressionnable à l'excès. A Naples, la dévotion n'a rien de triste ni de sombre ; elle est, pour ainsi dire, à l'image de ce ciel resplendissant, de cette mer brillante, de cette campagne fortunée que le peuple a constamment sous les yeux. Le Napolitain est plein de confiance et d'abandon dans sa piété ; il traite les objets sacrés du culte avec la familiarité naïve et joyeuse d'un enfant. Jamais il ne comprendrait nos cathédrales mélancoliques et graves ; il lui faut des églises pleines de lumière, de marbre et d'or. Ce caractère expansif se retrouve dans la ferveur brûlante des femmes, qui, debout devant la balustrade du chœur, invoquaient Dieu pour qu'il lui plût d'accomplir le miracle de la liquéfaction du sang de saint Janvier, avec des gestes, avec des cris, avec des paroles, dont aucune description ne peut rendre la physionomie extraordinaire et frappante.

» Ces femmes s'adressent à Dieu et à saint Janvier, non comme à des êtres invisibles que la pensée humaine peut seulement atteindre avec les ailes de la foi, mais comme à des personnes présentes qu'elles voient, qu'elles touchent, et qui vont leur répondre. Les prières de l'Eglise, les oraisons en langue vulgaire ne leur suffisent point. Des paroles de supplication s'échappent de leur bouche avec une facilité, avec une véhémence inimaginables. Nous avons surtout remarqué l'une d'elle, petite femme brune et pâle, au front large et bas, aux petits yeux brillants, au nez court, brusquement relevé, à la bouche serrée par les coins, parfaitement laide, mais d'une physionomie pétillante d'intelligence, offrant une vague ressemblance avec l'esclave antique qui se tient derrière la Fortune, dans le fameux tableau de *Télèphe*

nourri par la biche, trouvé à Herculanum. Cette femme, à chaque instant, se répandait en discours enflammés. Sa verve était intarissable, et sa voix sonore et vibrante ne se fatiguait point. Elle suppliait, elle exhortait, elle exigeait tour à tour avec une gestification passionnée, avec une élocution entraînante : « Allons, san Gennaro, disait-elle, écoute tes amis. Fais le miracle. N'attends pas. Songe qu'on espère en toi. Vois le saint cardinal, vois ces pieux étrangers. Ne trompe pas leur confiance. » Et après que la liquéfaction du sang s'était opérée : « A la bonne heure, san Gennaro, s'écriait-elle, tu as bien fait. Tu es grand, tu es bon, nous t'aimons tous. Sois béni mille et mille fois ! » Nous renonçons, d'ailleurs, à retracer l'expression de sa physionomie, l'accent de sa voix, pendant que ces paroles et bien d'autres se pressaient sur ses lèvres. Il y avait là, sous une forme triviale, une éloquence naturelle vraiment saisissante.

» A neuf heures précises, le chanoine officiant est venu déposer sur l'autel de gauche le buste de saint Janvier. Pour ce jour solennel, les chanoines de la cathédrale ont le droit de porter le costume de cardinal, et le doyen du chapitre est appelé de droit à l'honneur de tenir le premier le reliquaire. Mais, comme ses forces peuvent le trahir, il est suppléé par un ou plusieurs de ses collègues, si le prodige est trop lent à s'effectuer. Celui que nous avons vu paraître sur l'autel, soutenant le chef du martyr avec l'aide de plusieurs prêtres, était un vieillard cassé par l'âge, d'une figure douce et recueillie. La tête de saint Janvier est enfermée, comme nous l'avons dit, dans un buste de vermeil, qui reproduit les traits attribués par les monuments anciens et par la tradition au patron de Naples. Ce buste est revêtu des insignes épiscopaux et orné de joyaux magnifiques. La mitre est brodée de perles et d'or. Un collier de grosses perles, à plusieurs rangs, d'un prix inestimable, retombe sur ses épaules. On tire ensuite d'un coffret en argent ciselé et doré le reliquaire qui contient le sang du martyr. Nous avons eu tout le loisir nécessaire pour le bien examiner, et nous pouvons le décrire très-exactement.

» Ce reliquaire est en argent. Il est rond, et, pour la forme, il ressemble à une énorme montre qui aurait de chaque côté une paroi de cristal. Le tour, ainsi que le manche, sont couverts d'ornements, repoussés au marteau et portant des traces de dorure. Ce reliquaire paraît remonter au XVe siècle. Au centre, enfermées entre les plaques de cristal, se trouvent deux buires ou fioles, rondes et aplaties, avec un col étroit et court, placées l'une de face et l'autre de côté. Ces fioles

sont toutes pareilles à celles que l'on trouve dans les tombeaux antiques, et que l'on désigne sous le nom de *lacrymatoires*. Tandis que l'officiant vous montre le reliquaire, un prêtre place derrière un cierge allumé, ce qui permet de voir très-nettement, à deux doigts de distance, comment il est fait et ce qu'il renferme. Nous y avons regardé à plusieurs reprises avec la plus grande attention, et voici ce que nous avons distinctement vu : la buire placée de face était pleine, aux deux tiers environ, d'une matière brune, solide, parfaitement desséchée. La même matière remplit environ le tiers de la buire placée de côté. Dans l'une et dans l'autre fiole la dessiccation complète paraît remonter à une époque très-reculée.

» Après avoir montré le reliquaire dans cet état, non-seulement au cardinal, aux ecclésiastiques, aux étrangers qui l'environnaient, le chanoine descendit de l'autel, se plaça devant la balustrade, et l'élevant dans ses mains, le fit voir, éclairé par la lumière du cierge, à la foule assemblée. Remontant ensuite sur l'autel, il commença à haute voix des prières que répétaient tous les assistants. Puis il fit baiser le reliquaire, en l'appuyant alternativement sur la bouche et sur le front de chacun, par tous ceux qui étaient autour de lui. Au bout de vingt à vingt-cinq minutes, épuisé de lassitude, il remit le reliquaire à un autre chanoine presque aussi vieux, presque aussi débile que lui, et s'agenouilla tout palpitant d'émotion sur les degrés de l'autel. Le chanoine qui le remplaçait, recommença de nouvelles oraisons. Les prières et les cris de la foule redoublèrent. Enfin, à neuf heures trente-sept minutes, l'officiant fit un geste significatif en élevant le reliquaire au-dessus de sa tête. Alors, comme à un signal donné, le chant du *Te Deum* entonné par les assistants s'éleva imposant et grave sous les voûtes de la chapelle et dans les vastes arceaux de la cathédrale. Une pluie de fleurs tomba sur l'autel. On donna la volée à des centaines d'oiseaux qui parcoururent l'église en poussant des cris joyeux. Le prodige s'était accompli.

» Bien que cette scène pût exercer sur l'imagination et sur le cœur une impression profonde, nous sommes bien sûr d'avoir conservé tout notre sang-froid ; et c'est avec l'attention la plus scrupuleuse et la plus éveillée que nous avons regardé, non une fois, mais à six ou sept reprises différentes, dans le reliquaire éclairé par le cierge. La fiole de champ ne présentait point de trace de liquéfaction. Mais dans la buire placée en face, la transformation de la matière était évidente : la buire était remplie d'un liquide ayant la couleur, la consistance, la fluidité d'un sang qui vient de sortir de la veine d'un homme.

» Nous devons ajouter, pour remplir jusqu'au bout notre rôle de chroniqueur minutieux et ponctuel, que le sang de saint Janvier était renfermé dans trois buires; que l'une d'elles a été emportée en Espagne par le roi Charles III. De plus, nous avons dit que l'on révère à Pouzzoles la pierre qui a reçu une partie de son sang. Or, c'est encore une croyance répandue ici qu'à l'heure même où la liquéfaction s'opère à Naples, elle s'accomplit pareillement en Espagne, et que la pierre de Pouzzoles est couverte d'une sueur de sang.

» Les sceptiques crieront à l'imposture. Nous nous bornons à raconter ce que nous avons vu. Le miracle de saint Janvier n'est pas un article de foi. Le lecteur en pensera ce que bon lui semble: mais nous pouvons affirmer que, dans cette solennité, tout semble exclure la fraude et la comédie. C'est une impression qui a été partagée, nous pouvons le dire, par tous les Français qui se trouvaient avec nous dans la chapelle du Trésor, et parmi lesquels il y avait plus d'un incrédule. Nous devons faire observer, de plus, que ce prodige dure depuis plusieurs siècles; qu'il a continué pendant plusieurs révolutions et durant l'occupation française, et que jusqu'à présent aucun savant, aucun chimiste n'a pu faire connaître au moyen de quels procédés il est obtenu.

» Quoi qu'il en soit, le 19 septembre et les huit jours suivants, pendant lesquels le sang de saint Janvier, resté liquide, est exposé sur le maître-autel de la cathédrale, ont tout le caractère d'une fête nationale. Le soir, la route de Naples à Pouzzoles est couverte de pèlerins. Les gens riches font, au moins une fois, le même voyage pieux. Le samedi, le roi, accompagné de sa famille, s'est rendu, à midi, en grande pompe, à la cathédrale. Les cérémonies populaires sont toujours, pour un voyageur et un artiste, un sujet d'observation. Le publiciste et le penseur peuvent y recueillir plus d'une indication précieuse sur le caractère, sur les mœurs, sur la situation morale d'un peuple. C'est la tâche que nous avons essayé de remplir, en décrivant, à la hâte et sans commentaire, la solennité religieuse dont nous avons été le témoin impartial et l'historien véridique (1) — Henri Cauvain. »

(*Le Constitutionnel*, nº du 26 ou 27 septembre 1856.)

(1) Un catholique aussi distingué par ses lumières que par ses vertus, M. A. Guillemin, a inséré une dissertation concluante sur le sang de saint Janvier, dans son recueil de poésies intitulé : *Le souvenir du ciel dans les émotions de la terre*. Nous aurions voulu pouvoir la citer, ainsi que la belle ode qui a jailli du cœur du pieux auteur, lorsqu'il a assisté à la perpétration du miracle. Mais nous avons dû nous borner à une citation moins longue, et qui ne saurait, elle, être suspecte aux gens du monde les plus incrédules. (*Note du trad.*)

II.

Nous croyons utile de reproduire dans un ouvrage où l'histoire des pères de terre sainte tient une si grande place, la liste des Custodes de terre sainte que M. le chevalier Artaud de Montor donne dans ses *Considérations sur Jérusalem et sur le tombeau de Jésus-Christ.* — (*Le traducteur.*)

SÉRIE DES RÉVÉRENDISSIMES PÈRES GARDIENS DU SAINT SÉPULCRE ET DE LA MONTAGNE SACRÉE DE SION, CUSTODES DE LA TERRE SAINTE.

1226 Le père Jean, de Saint-Martin, a gouverné douze ans.
1328. Le père Nicolas.
1342. Le père Thomas, de Novare, commissaire apostolique.
1376. Le père Nicolas, de Candie.
1382. Le père Jean.
1392. Le père Gérard, d'Aquitaine, dit *Calvetto*.
Le père Nicolas, de Carnia.
Le père Nicolas (de patrie inconnue).
Le père Nicolas, de Corinthe.
1421. Le père Jean, de Balero.
1433. Le père Scolario, de Monte Alcino.
1434. Le père Jacques Delfino, Vénitien.
1435. Le père Louis, de Bologne.
1438. Le père Nicolas, d'Osimo, élu ; mais il refusa.
1438. Le père Gandolphe, de Sicile.
1446. Le père Balthasar, de Sainte-Marie de la Marche, gouverna neuf ans.
1456. Le père Antoine de Mognano.
1461. Le père Gabriel, de Mezza-Vacca.
1464. Le père Paul d'Albenga, Génois.
1467. Le père François, de Plaisance, gouverna six ans.
En 1468, le père François Nani, dit Sansone, fut élu ministre provincial.
1472. Le père Bernardin André, de Parme.
1475. Le père Jacques, d'Alexandrie.
1478. Le père Jean Tomacolli, Napolitain.
1481. Le père Paul Canneto.
1484. Le père Bernardin, de Parme.

1487. Le père François, de Pérouse Il mourut en voyage.
1487. Le vénérable père Bernardin Caimo, de Milan, fondateur du Saint-Mont de Varello, en Piémont.
1489. Le père Barthélemi, de Plaisance.
1493. Le père François Soriano, de Venise.
1495. Le père Ange, de Foligno ; il renonça.
1496. Le père Barthélemi, de Plaisance (pour la seconde fois).
1498. Le père Antoine, de Regnis.
1501. Le père Maur de Saint-Bernardin, Espagnol.
1504. Le père Louis, de Naples.
1505. Le père Sante, (de patrie inconnue).
1507. Le père Bernardin del Vecchio, Siennois.
1509. Le père Marc Orso, Vénitien ; il renonça.
1510. Le père François Soriano (pour la seconde fois).
1515. Le père Nicolas, de Rossignano.
1517. Le père Zénobio, de Florence.
1519. Le père Ange, de Ferrare.
1528. Le père Jean.
1532. Le père Mario, de Messine.
1435. Le père Thomas, de Norcia.
1540. Le père Denis, de Sarcognano.
1543. Le père Benoît-Louis (de patrie inconnue).
1547. Le père Bonaventure Corsetto, Dalmate.
1550. Le père Paul Marino, président.
1550. Le père Boniface, de Raguse ; il gouverna neuf ans.
1559. Le père Antoine, de Bergame.
1560. Le père Aurèle Griano, de Brescia.
1563. Le père Boniface de Raguse (pour la seconde fois).
1565. Le père Bernardin, de Collestate.
1568. Le père Ange de Porto-Maurizio ; il mourut en voyage.
1568. Le père François de Arsigano, de Vicence.
1571. Le père Antoine de Saint-Ange, Napolitain ; il mourut en voyage, à Venise.
1572. Le père Jérémie de Brescia ; il fut confirmé.
1579. Le père Antoine de gli Angeli, de la Pouille ; il renonça.
1579. Le père Jean, de Bergame.
1581. Le père Ange Stella, de Venise.
1585. Le père Paulin, de Pise ; il mourut, après avoir gouverné quatre jours.
1585 Le père Accurse de Quinzano, Bressan.
1587. Le père Jean-Baptiste de Monte-Giano, de la Marche.
1590. Le père François, de Spello.
1593. Le père Félix Della-Fratta ; il mourut, après quinze jours de gouvernement.
1594. Le père François della Salandra, en Basilicate.
1596. Le père Evangelista, de Gabbiano.
1600. Le père François Manerbe, de Brescia.
1603. Le père Césaire, de Trino, en Piémont.
1606. Le père Gaudence Sabanchi, de Vérone.

1607. Le père N. Bocchier.
1612. Le père Ange, de Messine.
1615. Le père Basile, de Caprarola.
1618. Le père François Dolcédo, Génois.
1620. Le père Thomas Obicin di Nogno, Novarais.
1621. Le père Ambroise della Pola, président. Ce fut lui qui reçut Deshayes, baron de Cormenin ambassadeur de Louis XIII.
1622. Le père François Spinelli, Génois ; il mourut en voyage, à Pouzzole.
1625. Le père Sante de Messine.
1627. Le père Diégo, de Saint-Séverin.
1630. Le père François de Lodi, président. C'est le fameux Quaresmius
1632. Le père Denis, de Canossa; il refusa.
1632. Le père Paul, de Lodi.
1635. Le père François Massenza, d'Arco; il renonça.
1635. Le père François, de Cattaro ; il est mort en voyage dans l'île de Procida.
1635. Le père Hyacinthe de Vérone, président.
1636. Le père François-André, d'Arco, il fut confirmé.
1642. Le père Onofrio di Caporso; il renonça.
1642. Le père P. Pierre, de Monte-Paloso.
1645. Le père Augustin, de Padoue.
1646. Le père François, de Côme.
1648. Le père Antoine, de Gaëte.
1651. Le pere Ambroise della Polla, déjà président en 1621. Il mourut en voyage.
1651. Le père Pierre Nicorto, Vénitien, président.
1652. Le père Mariano Morone de Malco, Milanais ; il fut confirmé.
1658. Le père Eusèbe Velles, Milanais; il fut confirmé.
1665. Le père François Marie Bini de Polizio, Sicilien ; il fut confirmé.
1670. Le père Théophile de Nola, Napolitain ; il fut revêtu le premier du titre de Révérendissime
1673. Le père Claude de Lod
1674. Le père ean Buonsignori, Milanais, président.
1675. Le père Thomas de Calatagirone, Sicilien.
1675. Le père eau Buonsignori, de nouveau président.
1677. Le père Pie re-Marie S rmano, Milanais.
1682. Le père Charles-François Morandi, Milanais, président.
1682. Le père Pierre-Antoine Grassi de Cantu, Milanais.
1685. Le père André, de Rome, président.
1685. Le père Angélique de Milan
1688. Le père Pau le Miglionico Napolitain, président.
1688. Le père Grégoire de Parghelia Calabrais.
1691. Le père J.-B. d'Atena, N politain
1693. Le père Athanase, de Gênes président.
1694. Le père Balthasar Ca déra Milanais.
1697. Le père François de Saint-Flore Calabrais.
1699. Le père Etienne, de Naples président
1700. Le père Bonaventure de Magiori, Napolitain.

1704. Le père Benoît, de Bari; il renonça.
1704. Le père Constantin, de Milan.
1705. Le père Joseph de Squarnatia, Napolitain, président.
1706. Le vénérable père Gaëtan Podesta, de Palerme; il n'accepta pas la confirmation.
1708. Le père François de Monte-Reale, Sicilien, président.
1709. Le père Raphaël Ventajol, président, procureur et commissaire apostolique.
1709. Le père Laurent Cozza de San-Lorenzo, Romain; il fut confirmé, puis élu ministre général de l'ordre Minoritique en 1723, et créé cardinal de la sainte Eglise romaine en 1726.
1715. Le père Joseph-Marie, de Pérouse.
1719. Le père Jean-Philippe, de Milan.
1722. Le père Jacques, de Lucques, président.
1723. Le même père Jacques, de Lucques, qui fut ensuite confirmé pour trois ans.
1728. Le père Pierre, de Luri, président.
1729, Le père André, de Montoro, Napolitain; il fut confirmé.
1740. Le père Paul de Laurino, Napolitain.
1743. Le père Jacques, de Lucques.
1744. Le père Raphaël, de Lugaguano; Il renonça.
1744. Le père Louis de Casal Maggiore, Bolonais, président.
1744. Le père Jacques, de Lucques (pour la quatrième fois).
1750. Le père Prosper, de Brescia.
1753. Le père Pie de Mettone, Milanais.
1756. Le père Dominique, de Venise; il fut confirmé.
1761. Le père Jean-Dominique, de Lavignano, président.
1762. Le père Paul, de Plaisance.
1766. Le père Louis, de Bastia, président.
1768. Le même père, créé custode.
1771. Le père Jean-Dominique, de Levigliano, président.
1775. Le même père, créé custode et confirmé.
1787. Le père Archange de Entro d'Acqua, président.
1795. Le père Placide, de Rome.
1798. Le père Ladislas, de Viterbe. Arrivé à Jaffa, il mourut de la peste, le 5 mai 1799.
1799. Le père Prudence Franchetti, Toscan. président.
1800. Le père Zenobio Paccini, de Florence.
1804. Le père Jérôme d'Osimo, président.
1805. Le père Bonaventure de Nola. C'est lui qui reçut Châteaubriand chevalier du Saint-Sépulcre.
1808. Le père Joseph-Marie Pierallini, de Pistoie.
1811. Le père Benoît Ercolani de Medicina, lucquois, président.
1813. Le père Joseph-Marie, Portugais, président; il renonça.
1814. Le père Herménegilde Pardini, Lucquois, président; il renonça.
1815. Le père Jérôme d'Osimo, président.
1816. Le même père, créé custode le 12 mars; il mourut le 21.
1816. Le père Bernardin Benazzi de Rovigno; il renonça.
1816. Le père Ezéchiel Alibandi, de Pietra-Santa, Toscan, président.

1817. Le père Salvator-Antoine, de Malte.
1820. Le père Ugolin Cesarini, de San-Marino.
1820. Le père François-Marie Cozza, de Luzzi, président.
1822. Le père Jean-Antoine de Rovigliano, de Corse.
1825. Le père Thomas, de Montasola.
1830. Le père François delle Grotte. Ce fut lui que le père Géramb trouva custode, en arrivant à Jérusalem.
1835. Le père François-Marie, de Malte.
1838. Le père Perpétue Guaso da Solero, créé ensuite évêque de Fez et vicaire apostolique de la Basse-Egypte, où il résidait encore il y a quelques années, en qualité de délégué apostolique de l'Egypte et de l'Arabie.
1840. Le père Chérubin de Civezza, créé vice-custode.
Sa Sainteté Grégoire XVI, par sa bulle *In supremo*, donnée le 23 mars 1841, a ordonné que le gouvernement des pères Révérendissimes durerait dorénavant six ans.
1841. Le père Chérubin, de Cori; il mourut à Malte, en septembre 1843.
1843. Le père Chérubin, de Civezza, nommé custode.
1848. Le père Bernardino di Montefranco.

Il y a quelques lacunes, dit M. Artaud de Montor, dans le commencement surtout, parce que les documents ont péri par suite des persécutions ou des incendies. — On sait que le révérendissime custode est aidé par un vicaire, un procureur et quatre *discrets* : ces sept religieux composent le conseil appelé *Discrétoire*.

Il est assez probable que la présence du Patriarche dans la cité sainte modifiera les attributions du Discrétoire. On peut aussi espérer que toutes les nations catholiques tiendront à honneur de se faire représenter dans cette milice admirable qui veille depuis des siècles auprès du tombeau de Jésus-Christ. Déjà l'on y compte des Français et des Belges, qui sont allés renforcer les rangs des religieux italiens et espagnols. L'état actuel de l'Espagne ne permet malheureusement plus à ceux-ci de se recruter comme par le passé. Il n'y a plus aujourd'hui en Palestine que 51 Mineurs espagnols, dont 8 missionnaires, 14 visiteurs et 29 frères lais. L'excellentissime D. Golfanguer n'a pas encore été remplacé à la tête de l'œuvre pie, et bien que le collége de Priego compte 24 élèves, les cours n'y sont pas encore ouverts. Espérons que les choses s'amélioreront dans la catholique Espagne. Au milieu de ses maux, elle tourne toujours des regards d'amour vers Jérusalem, et dernièrement, elle a fait parvenir au consul espagnol de la ville sainte une somme de 240,000 réaux (60,000 frs.)
(*Note du traducteur.*)

III.

NOTES SUR LES GRECS SCHISMATIQUES.

Pour que l'on puisse se faire une idée complète des croyances et des pratiques religieuses des Grecs schismatiques, il nous paraît opportun de copier ici ce que le père Frai Manuel Garcia, qui a été tour à tour supérieur du Saint-Sépulcre, gardien de Bethléem et commissaire à Constantinople, écrivait sur la matière en 1814, dans son ouvrage intitulé *Droits légaux et état de la terre sainte*. « Si l'on me demande, dit-il, quelle est la foi des Grecs, je me verrai embarrassé pour répondre; car je demanderai d'abord, quant au livre où ils l'étudient, les pasteurs aussi bien que le peuple, quelle est leur prédication, quels sont tous les autres actes qui font connaître et discerner la croyance d'une église : mais dans le cas présent, que trouverons-nous? Quelque chose d'égal à zéro. Ni écoles, ni traités, ni sermons; rien de plus que cette tradition qui passe des uns aux autres, et qui se réduit à une haine mortelle contre les chrétiens : nous devrons donc recourir, tant pour la doctrine que pour l'accomplissement de leurs cérémonies publiques, à ce que nous appellerons leurs traditions. D'abord, on sait qu'ils nient la procession du Saint-Esprit, la validité du baptême conféré par l'Église catholique, et la plupart d'entre eux, le purgatoire. En pratique, ils admettent la rémission des péchés mortels par l'aumône, le divorce; en cas de vol, le pardon de la faute sans la réparation du dommage, même lorsqu'elle est possible; ils n'exigent point la confession détaillée des péchés, une confession générale suffit; à leurs yeux la connaissance des mystères de la foi n'est point non plus nécessaire pour le salut : c'est que parmi eux personne ne les enseigne, personne ne les connaît.

» Du moment qu'envisagée à ce point de vue la croyance des Grecs se montre absolument nulle, il ne faudra point qu'un catholique fournisse la réponse: nous nous contenterons de l'emprunter aux musulmans, qui disent que tout Turc qui ne sait point le Coran, n'est point un Turc, mais un animal (1).

» Les écrivains que j'ai consultés sur le schisme des Grecs font bon marché de leurs pratiques religieuses; seulement ils ajoutent qu'elles n'impliquent que

(1) Comme, dans la chrétienté, les mères suspendent au cou de leurs enfants le livre des Évangiles, ainsi les Turcs le coran : au-dessous de la haute classe, il est très-rare d'en trouver qui ne portent point le livre de la loi attaché par une chaîne d'argent ou d'un autre métal; mais les grands et les gens de distinction ne se montreront jamais en public sans l'avoir : c'est le livre où, tout enfants, ils apprennent à lire dans leurs écoles, et les observateurs zélés de la loi ne se livreront jamais au sommeil, sans avoir lu quelque passage du Coran. Pour faire la satire de ceux qui ne connaissent point la loi, ils se rappellent volontiers ce qu'un de leurs auteurs raconte dans la vie de Mahomet. Il dit qu'un jour un malade se présenta au Prophète pour lui demander sa guérison, et que celui-ci lui demanda : Sais-tu le Coran? -- Non, seigneur! -- Sais-tu lire? -- Non, seigneur? -- Quel âge as-tu? -- Je ne le sais pas. -- Eh bien! mon brave, je ne guéris point les animaux.

des hérésies matérielles, comme ne procédant point, la plupart, de la conviction qu'ils auraient de la vérité de ce qu'ils enseignent et de ce qu'ils pratiquent, mais uniquement de la cupidité. Quand cela serait vrai? Puisque nous ne pouvons point juger de l'intérieur, il faut bien que nous réglions nos jugements d'après les actions que nous voyons, plutôt que d'après des intentions, qui nous échappent. Que le motif, que l'origine de la plus grande partie de ces impostures, soit l'amour de l'argent, j'en conviens parfaitement; mais il faut ici apprécier les faits en eux-mêmes, et non point dans les causes qui les produisent. Voilà ce qu'enseignent les évêques et les prêtres grecs; voila ce que croient des millions d'hommes; voilà donc la foi qu'ils professent. S'il n'en était pas ainsi, nous devrions dire que la plupart des hérésiarques n'étaient pas hérétiques : car puisqu'il est constant pour nous qu'ils n'ont rejeté des points qu'ils savaient être des articles de foi, que pour satisfaire leurs passions, ils n'ont été non plus que matériellement hérétiques; pareillement, nous dirions que les prêtres des oracles n'étaient point de véritables idolâtres, attendu que personne ne savait mieux qu'eux que l'idole était un morceau de bois ouvragé; que l'encens et les sacrifices qu'on lui offrait en considération du pouvoir qu'on lui supposait, ne s'adressaient point à la divinité; qu'ils avaient inventé eux-mêmes les rites du culte qu'on lui rendait pour maintenir la réputation dont elle jouissait, et continuer à recevoir les présents qu'on leur apportait. Et à moins que je ne me trompe, les Grecs sont, eux, de véritables idolâtres; car non-seulement ils ont nié beaucoup d'articles de foi et les principaux mystères de la religion, mais ils les ont remplacés par une idole plus abominable que toutes celles qu'a connues le paganisme (1) : ils ébranlent et ruinent tout le christianisme, qu'ils font consister dans la participation à un prétendu feu sacré, qu'ils allument dans le sépulcre même du Seigneur avec les cérémonies les plus ridicules; mais comme je ne touche ce sujet que pour que les princes et les peuples de la chrétienté sachent quelle espèce de gens possèdent nos sanctuaires, qu'il en soit ce qu'on voudra; il me suffira, pour qu'on connaisse leur caractère et qu'on ne puisse point attribuer mon opinion au ressentiment ou à quelque autre motif peu honorable, d'exposer brièvement leur croyance : alors chacun se trouvera à même de donner son avis en parfaite connaissance de cause.

» Que le Grec n'aime pas Jésus-Christ, je ne m'en étonne nullement; car pour l'aimer comme il convient à un chrétien, il est indispensable d'avoir de ses perfections cette connaissance que la foi nous enseigne, et le Grec est le plus ignorant des hommes en matière de religion. Sans doute, il connaît Jésus-Christ, il sait que Jésus-Christ est Dieu, il croit que ces lieux sont bien ceux où il est né, où il est mort, où il a opéré tous les mystères de notre rédemption, mais il enveloppe cette croyance de tant d'erreurs, qu'on peut le considérer plutôt comme un idolâtre que comme un chrétien. — Chez les Grecs, tous les moines s'entendent et travaillent de concert à tromper le peuple pour le voler impunément, et l'on pourrait demander avec infiniment de raison, ce qui doit surprendre davantage, des inventions des moines pour tromper les pèlerins,

(1) Tout cela est assez triste, pour qu'il faille éviter l'exagération De quelques superstitions que la cérémonie du feu sacré soit l'occasion, il est bien certain qu'il ne saurait être assimilé à une *idole* recevant les *adorations* du peuple qui l'invoque. Les Grecs savent fort bien que le feu sacré n'est pas Dieu; c'est pour eux comme un sacrement dont ils abusent de la manière la plus déplorable. Voilà tout. et c'est déjà bien assez. (*Note du traducteur.*)

et par eux tous leurs coreligionnaires, ou de la crédulité grossière de ceux-ci pour se laisser ainsi tromper : les premiers ont montré quelle est la fécondité de l'intelligence humaine, quand elle s'applique, sous les excitations de la cupidité, à forger des fables ; les derniers, quelle peut être la stupidité d'un peuple qui les accepte.

» Les Grecs savent que la simple fornication et l'adultère sont des péchés : mais à leurs yeux, ils sont tellement inhérents à notre fragilité que Dieu les pardonne très-facilement. — Ils savent également que le vol est un péché : mais on en obtient le pardon en payant une sorte de dispense au prêtre qui absout le coupable, et en faisant une offrande à l'église. — Ils doivent savoir qu'il faut observer la loi du saint jeûne, fût-ce avec les plus graves inconvénients et dans les maladies les plus sérieuses, comme aussi ne point manger de viande les jours de vigile, quand même, en danger de mort, le médecin en prescrirait l'usage (1).—Tout leur catéchisme se borne à apprendre à faire la moitié du signe de la croix, du front à l'estomac, et force génuflexions ; il ne contient aucune notion particulière des mystères de notre sainte foi. On trouvera peu de Grecs qui sachent l'Oraison dominicale, et parmi tous leurs évêques, je ne crois pas qu'il y en ait un seul qui pût expliquer le texte de la doctrine chrétienne. — Le premier manant venu peut se faire ordonner prêtre ; il suffit qu'il sache lire, qu'il obtienne le consentement de sa femme (attendu que celle-ci ne peut, en cas de prédécès de son mari, convoler à de secondes noces), et qu'il paie les droits dus à l'évêque ordonnant : ce n'est point une grande difficulté, car tous les frais ne s'élèvent pas à plus de soixante piastres. — Si un Grec veut quitter sa femme et prendre celle d'autrui, ou épouser une jeune fille, il n'a qu'à en demander la permission à l'évêque, qui ne la refusera pas, pourvu qu'on la lui achète ou qu'on embrasse son rite, si l'on appartient à un autre (2).

» Leur manière de se confesser est une chose curieuse ; ils tâchent de s'adresser toujours au même prêtre, et ils lui disent : « Je n'ai pas commis plus de péchés que l'an dernier ; je t'ai donné autant pour l'absolution ; accepte la même somme . Et le prêtre absout le pénitent. S'il donne davantage, il doit dire : j'ai commis plus de péchés, mais ils sont de la même espèce... Et suivant le cas, il donne plus ou moins. S'il s'est rendu coupable d'un péché d'un nouveau genre, il doit s'en accuser d'une manière spéciale, afin que le confesseur fixe le taux de ce qu'il doit payer, et encore y a-t-il moyen de marchander. Enfin, il n'y a rien qu'on ne puisse arranger avec de l'argent (3).

(1) Voilà pourtant à quel excès de rigorisme, si contraire à la raison, à l'esprit de l'Evangile, aux préceptes de l'Eglise, arrivent des sectaires qui font si bon marché des devoirs fondamentaux de la religion, hélas ! et trop souvent de la morale. (*Note du traducteur.*)

(2) « Quand j'étais à Bethléem, un de nos chrétiens se mit en tête d'abandonner sa femme et de prendre une jeune grecque, dont il s'était amouraché. Il parvint à son but en déclarant à l'évêque de la jeune fille que sa femme ne lui donnait que des filles, et qu'il voulait avoir des fils. On lui fit embrasser le rite grec, on lui accorda une dispense, et l'on célébra son mariage. »

(3) « Il y a peu de temps qu'une femme grecque de Jérusalem, qui avait la gorge enflée, supplia un prêtre de lui apporter du *sang de Notre-Seigneur*, croyant que ce saint remède lui procurerait quelque soulagement ; elle lui donna douze réaux et il lui accorda la consolation qu'elle demandait... Quelle horreur !! »

» Une personne digne de foi m'a assuré qu'un Grec lui avait dit que, comme il était allé pour se confesser, le prêtre, eu égard à la cherté des vivres, cherchait à enchérir l'absolution. Il disait à ses pénitents : « je ne me souviens plus de vos péchés de l'an dernier ; faites donc une confession nouvelle. » On avait publié dans le bourg le nouveau tarif. Ce Grec, plus avisé que les autres, alla trouver son confesseur, qui l'avertit du changement; mais il lui répliqua : « Si vous ne vous souvenez pas de mes péchés, tâchez d'avoir plus de mémoire, car c'est pour cela que je vous paie ; si vous désirez une plus forte somme que l'année dernière, contentez-vous de la même, puisque mes péchés sont les mêmes. » Là dessus le confesseur se calma et accepta la même somme.

» Comme j'étais à Rama, un de nos domestiques, qui était grec, alla un soir se confesser. Il revint presque de suite et le supérieur lui dit : « Déjà? vous avez fini si vite? » — « Mon père, répondit-il, nos confesseurs ne sont point aussi difficiles que vous. Nous étions plus de trente ; nous avions les mêmes péchés, nous avons payé les uns comme les autres, et nous avons tous obtenu l'absolution (1). »

» Que si les Grecs faisaient seulement cela et rien de plus, nous devrions garder le silence, faute de pouvoir davantage, et nous contenter de réparer par des larmes amères les outrages faits à la divinité, en la suppliant de prendre elle-même la défense de sa cause, en lui offrant de fréquentes prières et de purs sacrifices, puisque dans les circonstances actuelles, ni nous, ni les puissances chrétiennes ne sommes en état d'empêcher ces impiétés; mais qu'ils aient introduit dans nos sanctuaires les plus sacriléges prostitutions, en les mettant au rang des actes de religion, voilà ce qu'il nous est impossible de voir avec indifférence.

» L'univers chrétien frémira d'horreur à l'entendre ; mais les Grecs, pour appeler tous les ans à Jérusalem, par des motifs plus nombreux, des milliers de pèlerins, ont le cœur tellement empêtré dans le mal, qu'ils ne craignent pas

(1) Quelle dégradation! Le père Theiner, M. Léouzon Leduc, M. de Custine, M. Eyzaguirre, ont, de leur côté, tracé un tableau tout aussi sombre. En présence de ces usages des schismatiques (on n'ose point dire de cette doctrine), il nous paraît curieux de citer comme contraste, quelques textes d'un des livres sacrés des Indous : « un pécheur peut être déchargé de sa faute, par un aveu fait devant tout le monde, par le repentir, par la dévotion, par la récitation des prières sacrées, et par des aumônes.

» Suivant la franchise et la sincérité de l'aveu fait par un homme qui a commis une iniquité, il est débarrassé de cette iniquité, de même qu'un serpent de sa peau.

» Autant son ame éprouve de regret pour une mauvaise action, autant son corps est déchargé du poids de cette action perverse.

» Après avoir commis une faute, s'il s'en repent vivement, il en est délivré. . Si après avoir fait une expiation, il se sent encore un poids sur la conscience, qu'il continue ses dévotions jusqu'à ce qu'elles lui aient procuré une satisfaction parfaite. (Lois de Manou ou Monava-Dharma-Sastra, livre XI[e]). » (*Note du traduct.*)

d'enseigner comme une doctrine pieuse et salutaire (et leur langue ne s'embarrasse pas dans les difficultés d'un pareil enseignement), que la femme qui conçoit dans la grotte de Bethléem la nuit de Noël, mettra au monde un enfant sanctifié; d'où il résulte que, lors de cette fête, ce sanctuaire est converti en un hideux lupanare : les pèlerins rapprochés les uns des autres, comme des animaux, à cause de l'exiguité du local, dorment avec leurs femmes pour obtenir un héritier sanctifié (1). Les Grecs du pays ne veulent point perdre l'occasion de s'assurer à aussi bon compte un aussi grand bonheur, et y mènent également leurs femmes comme à la chambre nuptiale .. Et pour empêcher que cette profanation inouïe, exécrable, ne s'étende à la petite partie du sanctuaire qui est confiée à notre garde, c'est-à-dire à la sainte crèche, notre gardien désigne des chrétiens sûrs qui veillent dans l'espace qui nous appartient, et ne laissent entrer personne, si ce n'est pour prier dans le saint lieu. En un mot, les Grecs cherchent à réunir dans leur pèlerinage le merveilleux que présentent toutes les religions du monde, embrassant, comme les anciens Romains, les superstitions de tous les cultes.

» De là vient sans doute cette opinion commune répandue dans tout le Levant que l'acte du mariage dans la nuit de Noël est chose sainte. Mais, quoi qu'il soit absolument exempt de péché, s'en abstenir serait chose plus sainte encore, par respect pour la fête et pour la très-pure naissance du divin Seigneur, qui, ayant voulu s'assujettir à toutes nos misères, se mit néanmoins tellement au-dessus de cette misère-là, qu'il voulut naître d'une mère qui aurait renoncé à ce glorieux titre, s'il avait fallu l'acheter au prix de relations charnelles avec un homme........ Mais quelque abominable que soit cette doctrine, celle que l'on fait croire aux pauvres pèlerins du Saint-Sépulcre, ne l'est pas moins (l'auteur fait allusion à la cérémonie du *feu sacré*).

Le même auteur, parlant des moyens auxquels recourent les Grecs pour attirer dans leur communion les catholiques du pays, soit par la perspective séduisante de gagner le ciel à peu de frais, soit par l'emploi de l'argent, quand la persuasion ne suffit pas, cite le fait suivant qui, en vérité, n'a pas besoin de commentaires.

« J'arrivai à Bethléem le 14 mai 1813, et au commencement de juin, un catholique adopta leur rite. Sa femme, qu'on dit être jeune et jolie, soit conviction, soit espoir d'obtenir une ample récompense, refusait de suivre la croyance qu'avait embrassée son mari; mais quinze cents piastres triomphèrent de sa résistance. Après ce changement de rite vient la cérémonie de la rebptisation : comme les Grecs n'admettent point d'autre baptême que celui par immersion, ils placent le catéchumène entièrement nu dans les fonts remplis d'eau, et à cet égard, la seule dispense que l'on accorde dans des cas très-rares, c'est de permettre aux femmes de porter une chemise très-fine; au moment où se prononce la formule sacramentelle, ils mettent la tête du catéchumène dans l'eau,

(1) Les Turcs en disent autant des enfants qui naissent durant le pèlerinage à la Mecque. (*Note de l'auteur.*)

Il faut dire pourtant, que le Coran porte expressement (chapitre *de la Vache*) que *les pèlerins doivent cesser leurs rapports avec leurs femmes, durant le mois du pèlerinage*. (*Note du traducteur.*)

afin que la *renaissance* se réalise en celui qui se trouvant dans l'eau comme dans un second sein maternel, en sort de nouveau pour jouir de la lumière extérieure.

» Les moines sont les parrains des néophytes, et font un cadeau à leurs filleuls, qui doivent dorénavant considérer leur parrain comme un père. Quand les moines tiennent à être les parrains d'une personne en particulier, on va aux enchères, et c'est celui qui promet le plus de cadeaux au filleul qui l'emporte. On devine déjà que, pour cette jeune femme, il devait y avoir beaucoup de concurrents qui se disputaient le mérite de lui rendre charitablement une foule de petits offices pendant et après la cérémonie (1), et le privilége de contracter avec elle une intimité si étroite. L'heure du baptême arrivée et les moines réunis, les enchères furent ouvertes, mais elles montèrent si haut, que l'un d'eux, à bout de ressources, ou peu disposé à offrir davantage, résolut de les clore par la violence; il commença la querelle par les gros mots, la continua à coups de poing, et la termina à coups de bâton. La pauvre femme eut peur, et s'enfuit chez elle. Le supérieur craignant, dans sa prudence, qu'une nouvelle adjudication n'aboutit point le jour suivant à de meilleurs résultats, décida que la célébration du baptême se ferait au couvent de Saint-Elie, situé à une lieue de Bethléem; mais les idées ne changèrent point avec le lieu : une dispute semblable éclata dans le nouveau couvent. L'enchérisseur qui ne put obtenir le titre de parrain, parce que le supérieur finit par l'adjuger, en vertu de son pouvoir et de son autorité, se vengea de son échec en coupant plusieurs arbres dans le jardin du couvent!!! »

Quelque longue que soit la citation faite par notre auteur, nous citerons à notre tour quelques passages du bel ouvrage de M. Eyzaguirre (le *Catholicisme en présence des sectes dissidentes*), parce que nous croyons que la connaissance de la situation de l'Église grecque doit particulièrement intéresser le lecteur de l'*Histoire de la terre sainte*. (*Le traducteur.*)

» Les pèlerins schismatiques, dit M. Eyzaguirre, sont toujours très-nombreux. Dans chacune des deux dernières années (1852 et 1853) Jérusalem a vu dix à douze mille pèlerins grecs, arméniens, abyssins, syriens, etc....

» Mais que viennent faire ces pèlerins à Jérusalem? Je vais vous le dire.

» A peine arrivés, ils s'adressent au protopope qui doit les confesser et règlent avec lui les comptes de leur conscience; un brevet qu'ils en reçoivent, s'ils sont riches, non-seulement les absout des fautes commises, mais encore les garantit contre les suites de celles qu'ils pourraient commettre à l'avenir. Chacun des archimandrites et des évêques a des pouvoirs particuliers dont il use en faveur du fidèle qui désire *sortir béni de Jérusalem*, et quand on l'a fait passer par le tribunal de chacun d'eux, on le conduit au temple, où il est reçu, suivant sa fortune, soit par le portier, soit par les custodes de sa commu-

(1) Le texte entre dans des détails que nous avons dû supprimer.
(*Note du traducteur.*)

munion. Le pèlerin paie douze piastres (1), comme droit d'entrée, et autant chaque fois qu'il veut passer la nuit dans l'église du Saint-Sépulcre, indépendamment du prix élevé auquel il doit acheter les cierges et les parfums que lui vendent les gardiens, qui se chargent ensuite eux-mêmes de les offrir au calvaire et au saint tombeau. Le fait est que les fonctions des moines grecs et arméniens qui soignent les sanctuaires sont considérées comme extrêmement lucratives, et les protopopes qui les remplissent amassent vite de quoi parvenir à l'épiscopat. En 1850, il y eut trois mille pèlerins arméniens, et en calculant d'après des données dignes de foi ce que chacun d'eux a laissé aux moines de sa communion, on arrive au chiffre de cent thalers par personne, dont le total fait une somme vraiment exorbitante (2). De leur côté, les Grecs, qui ont un nombre double de pèlerins, vont, pour se payer de leurs simonies, jusqu'à dépouiller de leurs vêtements des malheureux forcés de retourner dans leur pays sans la moindre ressource.

» Le czar, protecteur si zélé des popes qui commettent d'aussi criantes exactions à l'ombre du tombeau du Sauveur, en ayant été informé, ordonna à ses consuls en Syrie de ne laisser pénétrer aucun Russe en Palestine, avant qu'il eût déposé au consulat la somme nécessaire pour assurer son retour dans sa province.

» Ces pauvres gens, accourus de toutes parts, ne reçoivent aucune instruction au saint sépulcre.... Des cérémonies extérieures, voilà tous les exercices religieux de ces pèlerins. Quel champ vaste s'ouvrirait au zèle des popes, s'ils voulaient travailler à instruire ces milliers d'hommes qui se rendent à Jérusalem du nord de l'Europe, de l'intérieur de l'Asie, de l'Abyssinie, de l'Ethiopie ! si, au lieu d'exploiter leur bourse, ils sondaient leur cœur; si, au lieu de graver dans leur ame les funestes impressions de l'intérêt et de la cupidité, ils l'éclairaient par la doctrine et par les exemples de la charité évangélique !!! ...

» Lorsque les pèlerins se trouvent réunis en nombre considérable, ils visitent solennellement les sanctuaires de la basilique : l'archimandrite, revêtu de la chape, précède les moines qui se rendent à cet effet à l'église des différents couvents de Jérusalem, et les pèlerins le suivent, un cierge allumé à la main. En s'arrêtant à chaque sanctuaire, il leur rapporte leurs traditions, et près de ceux qu'occupent les catholiques ; il ajoute parfois : *voici les sanctuaires qu'ont usurpés les Latins, protégés par les puissances européennes...*

» La presse européenne a dénoncé à diverses reprises les rixes sanglantes qui ont souillé le Calvaire, et où les Grecs poursuivaient de leur poignard les religieux latins, qui, usant de leur droit, voulaient y célébrer leurs offices : Jérusalem a vu Méhémet-Pacha dégaîner son épée dans l'enceinte du temple pour intimider des mutins forcenés, qui bravant les décisions du sultan, s'opposaient les armes à la main à la procession habituelle des catholiques... »

M. Eyzaguirre parle ensuite de la cérémonie sacrilége du feu sacré, et il ajoute :

(1) Environ un demi-douro.
(2) Approximativement cent cinquante mille douros.

« Quand on pense que c'est au milieu du XIXe siècle que se passent des scènes semblables, où des milliers d'hommes sont le jouet d'indignes supercheries qui se commettent au nom de la religion, dans le lieu le plus saint de la terre, on ne parvient pas à comprendre quels motifs si puissants peuvent porter un monarque, soi-disant chrétien, à protéger ces scandaleux désordres. »

Tout a été dit sur les excès effroyables de la simonie des schismatiques grecs.

Ajoutons seulement à tous les détails qui précèdent que leurs patriarches, qui rejettent la croyance au purgatoire, n'en vendent pas moins, *directement aux morts*, des indulgences spéciales, moyennant finance, payée par les survivants. Quelle monstrueuse contradiction! — Une branche encore importante de leurs revenus consiste dans la *réinhumation* des corps qui ne se dissolvent pas assez vite dans les cimetières. C'est là un des principaux buts de la tournée pastorale des évêques schismatisques (voir l'*Univers*, fin mai 1857).

On comprend quels obstacles crée à la Porte la résistance d'un semblable clergé pour les réformes les plus urgentes.

ADDITION A LA NOTE SUR LE FEU SACRÉ.

Pour compléter cette note, nous puisons dans la nouvelle édition de l'excellent ouvrage de Mgr Mislin, divers détails et diverses appréciations qui ne peuvent manquer d'intéresser le lecteur. Nous ne ferons que les résumer, pour abréger la citation.

» Par l'office des ténèbres et la cérémonie du feu nouveau, on sait que, dans la liturgie catholique, on figure la nuée céleste qui descendit sur le temple de Salomon, et le Sauveur, vraie lumière du monde, qui sortit resplendissante de la caverne du saint sépulcre. Au lieu de croire simplement que ce feu était produit de la manière la plus naturelle, comme il est marqué dans tous les Missels : *excutitur ignis de lapide*, vers le neuvième ou le dixième siècle, on aima mieux croire à Jérusalem que ce feu descendait du ciel. C'est surtout à Bernard le Sage, qui visita la Palestine l'année 870, qu'on attribue, sinon l'invention, au moins la divulgation de ce miracle. Effectivement, il dit en toutes lettres que ce jour-là c'était un ange qui allumait les lampes suspendues sur le saint sépulcre. Foucher de Chartres raconte qu'il assista à la cérémonie du feu sacré ; que, malgré toutes les prières et les invocations des chrétiens, il ne parut pas ; qu'une profonde tristesse s'empara de tous les fidèles ; il parle des conjectures que l'on fit sur cet événement et des consolations que les clercs cherchaient à répandre au milieu de la multitude désolée. Foucher décrit ensuite les transports de joie que les chrétiens firent éclater, lorsque l'on annonça que le feu sacré brillait dans une lampe devant

le saint tombeau. Tout son récit respire la plus grande bonne foi, et prouve combien cette opinion était répandue alors (1). Un troubadour célèbre du XIIe siècle, Bertrand de Born, y fait allusion. Lequien (*Oriens Christianus*, III, page 374) rapporte différents traits fort curieux relativement à ce sujet. Gauthier Vinisaux rend compte de ce qui se passa, lorsque Saladin voulut assister à ce prodige en 1192.

» Cependant les catholiques s'aperçurent de la supercherie qui excitait toujours l'admiration ou l'avarice des Grecs, des Arméniens et des Syriens, et ils la dénoncèrent ouvertement. Les moines parlèrent le plus haut. Le dominicain Fabri déclara que ce feu n'était pas le produit d'un miracle, mais de l'art. Les franciscains et à leur tête Quaresmius firent tout leur possible pour faire cesser ce scandale.

Mais depuis lors, l'influence des Grecs à Jérusalem n'ayant fait qu'augmenter, le miracle du feu sacré non-seulement fut maintenu, mais il devint de plus en plus célèbre et de plus en plus lucratif. C'est là que se trouve l'explication de la durée de ce miracle. Les Turcs sont aussi intéressés que les Grecs *à ce que tout aille bien* : ils veillent pour que le feu arrive à point, et, dans plus d'une occasion, ils ont vendu le monopole de faire le miracle. Depuis quelque temps, ils ont pourvu à ce que la chose se passe avec le moins d'encombre possible, et ils ont ordonné, une fois pour toutes, qu'à tel jour et à telle heure le feu descende du ciel (2).

» J'ai assisté en 1855, le samedi saint, à la cérémonie du feu sacré, et j'ai été témoin d'une horrible saturnale, dont des païens ou des sauvages auraient à peine pu se rendre coupables. Ma plume se refuse à révéler les abominations que des chrétiens commettent autour du tombeau de Jésus-Christ.

(1) Cette opinion aurait-elle pu ainsi se répandre, si elle avait reposé sur un fait controuvé ? il faut remarquer qu'il était d'autant plus facile de vérifier le fait, qu'il était censé se reproduire chaque année. Est-il supposable que tout le clergé de Jérusalem se fût rendu complice, au moins par son silence, d'une imposture aussi odieuse que criminelle ? même en admettant, avec M. de Hody, que le patriarche Siméon fut schismatique, et, comme tel, capable des fraudes abominables que commettent sous nos yeux les schismatiques de nos jours, on n'aurait point, en bonne logique, le droit de conclure que le miracle ne s'opérait pas d'une manière plus ou moins exactement périodique, dans les siècles antérieurs aux Croisades, et surtout dans les siècles antérieurs au schisme. (*Note du traducteur.*)

(2) Ce fait a été plusieurs fois contesté. Méhémet-Pacha, un des meilleurs gouverneurs qu'ait eus Jérusalem, l'a nié à Mgr Mislin lui-même. Ces contradictions s'expliquent, si l'on suppose que certains gouverneurs aient eu la fantaisie de donner des ordres pareils à ceux dont parle le docte prélat, tandis que d'autres, plus réservés, se soient contentés de surveiller la cérémonie. Il est rare en Turquie que les autorités s'astreignent à une règle ou même à une habitude quelconque : le caprice est un système plus commode. Du reste, on a vu à Naples un général de Napoléon fixer aussi l'heure à laquelle devrait avoir lieu la liquéfaction du sang de saint Janvier, et il plut à la Providence de se conformer à cet étrange ordre du jour. Comme l'a fort bien établi M. l'abbé Postel, on n'a pu rien en conclure contre la réalité du miracle. (*Note du traducteur.*)

» Est-ce donc que personne ne lui viendra en aide ? N'est-il pas temps de faire cesser une monstrueuse imposture ? C'est aux puissances chrétiennes à veiller à l'honneur de la chrétienté. La France et l'Autriche ne pourraient-elles pas sur ce point s'entendre avec la Russie ? Aujourd'hui, elles seraient certainement secondées par la Porte. Si l'on ne veut pas faire de la profanation du saint sépulcre une question religieuse, qu'on en fasse au moins une question d'humanité. Presque chaque année, on étouffe ou on assomme de malheureux pèlerins dans l'église du Saint-Sépulcre ; en 1834, près de trois cents personnes y ont perdu la vie (*voir le récit de Curzon*). N'est-ce pas un motif suffisant pour intervenir et mettre fin à un scandale qui est presque toujours suivi de scènes sanglantes ? Cette année-là (1834), la vue de tant de victimes produisit à Jérusalem une impression si vive que l'évêque arménien, qui avait présidé lui-même à la cérémonie du feu sacré ce jour-là, prêcha publiquement contre cette supercherie.

» Et cette superstition odieuse se maintient aux portes de l'Europe, sous les yeux des consuls des nations les plus civilisées du monde ! Nous voulons civiliser les Turcs : que doivent-ils penser de leurs civilisateurs ? »

APERÇU SUR L'ÉTAT ACTUEL DE LA QUESTION DES LIEUX SAINTS.

En exprimant ici quelques idées et en réunissant quelques détails sur les choses de la Palestine, nous nous garderons bien d'afficher la prétention de présenter sur la grande question des lieux saints un travail complet qui serait au-dessus de nos forces. Nous désirons simplement communiquer ou rappeler aux lecteurs des documents, dont la connaissance deviendra sans doute de plus en plus intéressante.

Depuis la publication de l'*Histoire de la terre sainte* en Espagne, la glorieuse guerre de Crimée a amené, entre autres résultats, l'introduction de modifications profondes, sinon encore dans les mœurs et dans les institutions de l'Orient, au moins dans les théories gouvernementales de la Porte. Elles sont résumées dans le fameux Hatti-Humaïoun, publié à Constantinople le 21 février 1856. Nous croyons devoir citer textuellement cette pièce capitale :

« A toi, mon grand vizir Méhémet-Emin-Aali-Pacha, décoré de mon ordre impérial du Medjidié de la première classe et de l'ordre du Mérite personnel, que Dieu t'accorde la grandeur et double ta puissance :

» Mon désir le plus cher a toujours été d'assurer le bonheur de toutes les classes des sujets que la divine Providence a placés sous mon sceptre impérial, et depuis mon avènement au trône, je n'ai cessé de faire tous mes efforts dans ce but. Grâces en soient rendues au Tout-Puissant ! ces efforts incessants ont déjà porté des fruits utiles et nom-

breux. De jour en jour la richesse et le bonheur des sujets de mon empire vont en augmentant. Désirant aujourd'hui renouveler et élargir encore les règlements nouveaux institués dans le but d'arriver à obtenir un état de choses conforme à la dignité de mon empire et à la position qu'il occupe parmi les nations civilisées, et les droits de mon empire ayant aujourd'hui, par la fidélité et les louables efforts de tous mes sujets et par le concours bienveillant et amical des grandes puissances, mes nobles alliés, reçu de l'extérieur une consécration qui doit être le commencement d'une ère nouvelle, je veux augmenter le bien-être et la prospérité intérieure, obtenir le bonheur de tous mes sujets, qui sont tous égaux à mes yeux et me sont également chers, et qui sont unis entre eux par des rapports cordiaux de patriotisme, et assurer les moyens de faire de jour en jour croître la prospérité de mon empire.

» J'ai donc résolu et ordonne la mise à exécution de ce qui suit :

» Les garanties promises à tous les sujets de mon empire par mon Hatti-Humaïoun de Gul-Hané (1) et les lois du Tanzimat (2), sans distinction de classe ni de culte, sont aujourd'hui confirmées et consolidées, et des mesures efficaces seront prises pour qu'elles reçoivent leur plein et entier effet.

» Tous les priviléges accordés *ab antiquo* et à des dates postérieures, à toutes les communautés chrétiennes ou à d'autres rites non musulmans établis dans mon empire sous mon égide protectrice, sont confirmés et maintenus.

» Chaque communauté chrétienne ou d'autres rites non musulmans sera tenue, dans un délai fixé et avec le concours d'une commission formée *ad hoc* dans son sein, de procéder, avec ma haute approbation et sous la surveillance de ma Sublime Porte, à l'examen de ses immunités et priviléges, et d'y discuter et soumettre à ma Sublime Porte les réformes exigées par le progrès des lumières et du temps. Les pouvoirs concédés aux patriarches et aux évêques des rites chrétiens par le sultan Mahomet II et ses successeurs, seront mis en harmonie avec la position nouvelle que mes intentions généreuses et bienveillantes assurent à ces communautés. Le principe de la nomination à vie des patriarches, après la révision des règlements d'élection aujourd'hui en vigueur, sera exactement appliqué, conformément à la teneur de leurs

(1) Le *Hatti* de Gul-Hané a été publié le 3 novembre 1839.

(2) L'organisation du Tanzimat remonte au mois d'août 1854, à l'époque de la rentrée de Mgr Valerga à Jérusalem, après l'affaire de Beit-Djalla.

firmans d'investiture. Les patriarches, les métropolitains, archevêques et évêques et rabbins seront assermentés à leur entrée en fonctions d'après une formule concertée en commun entre ma Sublime Porte et les chefs spirituels des diverses communautés. Les redevances ecclésiastiques, de quelque forme et nature qu'elles soient, seront supprimées et remplacées par la fixation des revenus des patriarches et chefs des communautés, et par l'allocation de traitements et de salaires équitablement proportionnés à l'importance, au rang et à la dignité des divers membres du clergé. Il ne sera porté aucune atteinte aux propriétés mobilières et immobilières des divers clergés chrétiens. Toutefois, l'administration temporelle des communautés chrétiennes ou d'autres rites non musulmans sera placée sous la sauvegarde d'une assemblée choisie dans le sein de chacune desdites communautés, parmi les membres du clergé et des laïques.

» Dans les villes, bourgades et villages où la population appartiendra en totalité au même culte, il ne sera apporté aucune entrave à la réparation, d'après leurs plans primitifs, des édifices destinés au culte, aux écoles, aux hôpitaux et aux cimetières. Les plans de ces divers édifices, en cas d'érection nouvelle, approuvés par les patriarches ou chefs de communauté, seront simplement soumis à ma Sublime Porte, qui devra les approuver ou faire ses observations dans un délai déterminé; chaque culte, dans les localités où ne se trouveront point d'autres confessions religieuses, ne sera soumis, dans ses manifestations extérieures, à aucune espèce de restriction. Dans les villes, bourgades et villages où les cultes sont mélangés, chaque communauté habitant un quartier distinct pourra également, en se conformant aux prescriptions ci-dessus indiquées, réparer et consolider ses églises, ses hôpitaux, ses écoles et ses cimetières. Lorsqu'il s'agira de la construction d'édifices nouveaux, l'autorisation nécessaire sera demandée, par l'organe des patriarches ou chefs de communautés, à ma Sublime Porte, qui prendra une décision souveraine en accordant cette autorisation, à moins d'obstacles administratifs. L'intervention de l'autorité administrative dans tous les actes de cette nature sera entièrement gratuite. Le gouvernement prendra des mesures pour assurer à chaque culte, quel que soit le nombre de ses adhérents, la pleine liberté de son exercice.

» Toute distinction ou appellation tendant à rendre une classe quelconque des sujets de mon empire inférieure à une autre classe, à raison du culte, de la langue ou de la race, sera à jamais effacée du protocole administratif. Les lois sévíront contre l'usage, entre particu-

liers ou de la part des autorités, de toute qualification injurieuse ou blessante.

» Attendu que tous les cultes sont et seront librement pratiqués dans les Etats ottomans, aucun sujet de mon empire ne sera gêné dans l'exercice de la religion qu'il professe, et ne sera d'aucune manière inquiété à cet égard. Personne ne pourra être contraint à changer de religion.

» La nomination et le choix de tous les fonctionnaires et autres employés de mon empire étant entièrement dépendante de ma volonté souveraine, tous les sujets de mon empire, sans distinction de nationalité, seront admissibles aux emplois publics et aptes à les occuper, selon leurs capacités et leurs mérites, et conformément à des règles d'une application générale.

» Tous les sujets de mon empire seront indistinctement reçus dans les écoles civiles et militaires du gouvernement aujourd'hui existantes ou qui seraient créées à l'avenir, s'ils remplissent d'ailleurs les conditions d'âge et d'examen spécifiées dans les règlements organiques desdites écoles. De plus, chaque communauté est autorisée à établir des écoles publiques de science, d'art et d'industrie. Seulement, le mode d'enseignement et le choix des professeurs dans les écoles de cette catégorie seront sous le contrôle d'un conseil mixte d'instruction publique dont les membres seront nommés par moi.

» Toutes les affaires commerciales, correctionnelles ou criminelles, dans lesquelles seraient mêlés des musulmans et des sujets chrétiens ou d'autres rites non musulmans ou des chrétiens ou autres de rites différents, seront déférés à des tribunaux mixtes. L'audience de ces tribunaux sera publique ; les parties y seront mises en présence et produiront leurs témoins, dont les dépositions seront reçues indistinctement sous un serment prêté selon la loi religieuse de chaque culte. Les procès ayant trait aux affaires civiles continueront d'être jugés publiquement, d'après les lois et les règlements, par-devant les conseils mixtes des provinces, en présence du gouverneur et des juges du lieu.

» Les procès civils spéciaux, comme ceux de successions ou d'autres de ce genre, entre les sujets d'un même rite, pourront, à leur demande, être renvoyés par devant les conseils des patriarcats ou des communautés

» Les lois présentes, correctionnelles et commerciales, et les règles de procédure à appliquer dans les tribunaux mixtes seront complétées le plus tôt possible et codifiées. Il en sera publié, sous les auspices de ma Sublime Porte, des traductions dans toutes les langues en usage dans mon empire.

» Il sera procédé, dans le plus bref délai possible, à la réforme du système pénitentiaire dans son application aux maisons de détention, de punition ou de correction et autres établissements de même nature, afin de concilier les droits de l'humanité avec ceux de la justice. Aucune peine corporelle, même dans les prisons, ne pourra être appliquée que conformément à des règlements disciplinaires émanés de ma Sublime Porte, et tout ce qui ressemblerait à la torture sera radicalement aboli. Les infractions à ce sujet seront sévèrement réprimées et entraîneront en outre de plein droit la punition, en conformité du code criminel, des autorités qui les auraient ordonnées et des agents qui les auraient commises.

» L'organisation de la police dans la capitale, dans les villes de province et dans les campagnes, sera révisée de façon à donner à tous les sujets paisibles de mon empire les garanties désirables de sécurité, quant à leurs personnes et à leurs biens.

» L'égalité des impôts entraînant l'égalité des charges, comme celle des devoirs entraîne aussi celle des droits, les sujets chrétiens et des autres rites non musulmans devront, comme les musulmans, satisfaire aux obligations de la loi de recrutement. Le principe du remplacement ou du rachat sera admis.

» Il sera publié dans le plus bref délai possible une loi complète sur le mode d'admission et de service des sujets chrétiens et d'autres rites non musulmans dans l'armée, de façon à leur y assurer la position la plus convenable.

» Il sera procédé à une réforme dans la composition des conseils provinciaux et communaux, pour garantir la sincérité du choix des délégués des communautés musulmanes, chrétiennes et autres non musulmanes, et la liberté des votes dans les conseils. Ma Sublime Porte avisera à l'emploi des moyens les plus efficaces de connaître exactement et de contrôler le résultat des délibérations et des décisions prises.

» Comme les lois qui régissent l'achat, la vente et la disposition des propriétés immobilières sont communes à tous mes sujets, il pourra

liers ou de la part des autorités, de toute qualifi... blessante.

» Attendu que tous les cultes sont et se... dans les États ottomans, aucun sujet de m... l'exercice de la religion qu'il professe, r... inquiété à cet égard. Personne ne pou... religion.

» La nomination et le choix ... employés de mon empire étant ... souveraine, tous les sujets de ... lité, seront admissibles aux ... selon leurs capacités et le... d'une application générale ... ...s loca- ... pas affecter la ... mouvement du com-

» Tous les sujets de ... écoles civiles et mili... qui seraient créées ... d'âge et d'exame... écoles. De plus ... recevront une dotation convenable. publiques de ... positions particulières et spéciales des pro- gnement et ... le l'établissement des voies de communication seront sor... les mem...

... spéciale ayant déjà été rendue qui ordonne que le budget » ...tes et des dépenses de l'État soit communiqué, à une époque dar... dique et, autant que possible, par prévision d'une année, au grand co...seil de justice, cette loi sera observée de la manière la plus scru- ...leuse. Le budget sera annuellement publié, et l'on procèdera à la révision des traitements affectés à chaque emploi.

« Les chefs et un délégué de chaque communauté, désignés par ma Sublime Porte, seront appelés à prendre part aux délibérations du Conseil suprême de justice dans toutes les circonstances qui intéresseraient la généralité des sujets de mon empire. Ils seront spécialement convoqués à cet effet par le grand vizir.

« Le mandat des délégués sera annuel. Ils prêteront serment en entrant en charge. Tous les membres du Conseil, dans les réunions ordinaires et extraordinaires, émettront librement leur avis et leur vote, sans qu'on puisse jamais les inquiéter à ce sujet.

·ntré la corruption, la concussion ou la malversation d'après les formes légales, à tous les sujets de mon ·ient leur classe et la nature de leurs fonctions.

· tôt possible de la réforme du système moné- que de la création de banques et d'autres ·i doivent augmenter les ressources du de routes et de canaux qui rendront ·bolira tout ce qui peut entraver le ·a, pour obtenir le but indiqué ·pe.

et toi, qui es mon grand ·s ma capitale, que dans ·man impérial, et tu veilleras ·s les mesures nécessaires, afin que soient exécutés avec la plus rigoureuse

·que, le gouvernement turc a cherché à appliquer et à com- ·spositions du Hatti-Humaïoun. Le sultan a tâché, par les offres ·omesses les plus encourageantes, d'attirer des colons européens dans aines incultes de l'Asie-Mineure (1), et Reschid-Pacha a tout récemment ·llé cent trente Polonais dans ses propres domaines en Thessalie. Les ·naux mixtes commencent à fonctionner sur plusieurs points du terri- ·. On travaille à multiplier le nombre des écoles destinées à répandre un d'instruction dans les masses, et un ministre est spécialement chargé de ·rvoir à ce besoin ; on tente d'aider et de développer le commerce par ·blissement d'une banque, et d'organiser la force publique par le recru- ·ent plus régulier de l'armée. Malheureusement, outre mille difficultés ma- ·lles, les divisions et les rivalités des hauts dignitaires de l'empire et principaux agents du Grand Seigneur, la lutte des intérêts contraires, les ·unes, les défiances. et les justes griefs des raïas (2) eux-mêmes, l'igno- ·e et le fanatisme des races musulmanes (3), provoquent à peu près de ·es parts des résistances presque invincibles, paralysent les bonnes inten-

·) Mais quels progrès pourra faire l'agriculture, même dans les meilleures ·litions possibles, tant que l'administration des *vacous*, c'est-à-dire des immeu- appartenant aux mosquées, possédera les 2/5 du territoire de l'empire?

·) Tout ce qui n'est pas musulman est connu sous le nom de *raïas*. c'est-à-dire *peau*.

·) Dans l'ouvrage qu'il vient de publier sur la Turquie, M. Viquesnel distingue ·i les Turcs cinq races musulmanes : la turque proprement dite, la sémitique, ·rsane, la géorgienne, l'indienne ; et trois races chrétiennes : la gréco-latine, ·ave, l'arménienne. Il fait monter la population totale de l'empire à 36 millions ·bitants ; c'est tout bonnement le quadruple du chiffre indiqué par d'autres voya- ·s modernes.

être permis aux étrangers de posséder des propriétés foncières dans mes Etats, en se conformant aux lois et aux règlements de police, et en acquittant les mêmes charges que les indigènes, après que des arrangements auront eu lieu avec les puissances étrangères.

« Les impôts sont exigibles au même titre de tous les sujets de mon empire, sans distinction de classe ni de culte. On avisera aux moyens les plus prompts et les plus énergiques de corriger les abus dans la perception des impôts, et notamment des dîmes. Le système de la perception directe sera successivement, et aussitôt que faire se pourra, substitué au régime des fermes dans toutes les branches des revenus de l'Etat. Tant que ce système demeurera en vigueur, il sera interdit, sous les peines les plus sévères, à tous les agents de l'autorité et à tous les membres des Medglis de se rendre adjudicataires des fermes qui seront annoncées avec publicité et concurrence, ou d'avoir une part quelconque d'intérêt dans leur exploitation. Les impositions locales seront, autant que possible, calculées de façon à ne pas affecter la source de la production ou à ne pas entraver le mouvement du commerce intérieur.

« Les travaux d'utilité publique recevront une dotation convenable, à laquelle concourront les impositions particulières et spéciales des provinces appelées à jouir de l'établissement des voies de communication par terre et par mer.

« Une loi spéciale ayant déjà été rendue qui ordonne que le budget des recettes et des dépenses de l'Etat soit communiqué, à une époque périodique et, autant que possible, par prévision d'une année, au grand Conseil de justice, cette loi sera observée de la manière la plus scrupuleuse. Le budget sera annuellement publié, et l'on procèdera à la révision des traitements affectés à chaque emploi.

« Les chefs et un délégué de chaque communauté, désignés par ma Sublime Porte, seront appelés à prendre part aux délibérations du Conseil suprême de justice dans toutes les circonstances qui intéresseraient la généralité des sujets de mon empire. Ils seront spécialement convoqués à cet effet par le grand vizir.

« Le mandat des délégués sera annuel. Ils prêteront serment en entrant en charge. Tous les membres du Conseil, dans les réunions ordinaires et extraordinaires, émettront librement leur avis et leur vote, sans qu'on puisse jamais les inquiéter à ce sujet.

« Les lois contre la corruption, la concussion ou la malversation seront appliquées, d'après les formes légales, à tous les sujets de mon empire, quelles que soient leur classe et la nature de leurs fonctions.

« On s'occupera le plus tôt possible de la réforme du système monétaire de mon empire, ainsi que de la création de banques et d'autres institutions de crédit public qui doivent augmenter les ressources du pays, ainsi que de la construction de routes et de canaux qui rendront les communications plus faciles. On abolira tout ce qui peut entraver le commerce et l'agriculture. On admettra, pour obtenir le but indiqué ci-dessus, l'esprit et l'expérience de l'Europe.

« Tels sont mes ordres et mes volontés; et toi, qui es mon grand vizir, tu feras, selon l'usage, publier, tant dans ma capitale, que dans toutes les parties de mon empire, ce firman impérial, et tu veilleras attentivement, et tu prendras toutes les mesures nécessaires, afin que tous les ordres qu'il contient soient exécutés avec la plus rigoureuse ponctualité. »

Depuis cette époque, le gouvernement turc a cherché à appliquer et à compléter les dispositions du Hatti-Humaïoun. Le sultan a tâché, par les offres et les promesses les plus encourageantes, d'attirer des colons européens dans les plaines incultes de l'Asie-Mineure (1), et Reschid-Pacha a tout récemment installé cent trente Polonais dans ses propres domaines en Thessalie. Les tribunaux mixtes commencent à fonctionner sur plusieurs points du territoire. On travaille à multiplier le nombre des écoles destinées à répandre un peu d'instruction dans les masses, et un ministre est spécialement chargé de pourvoir à ce besoin; on tente d'aider et de développer le commerce par l'établissement d'une banque, et d'organiser la force publique par le recrutement plus régulier de l'armée. Malheureusement, outre mille difficultés matérielles, les divisions et les rivalités des hauts dignitaires de l'empire et des principaux agents du Grand Seigneur, la lutte des intérêts contraires, les rancunes, les défiances. et les justes griefs des raïas (2) eux-mêmes, l'ignorance et le fanatisme des races musulmanes (3), provoquent à peu près de toutes parts des résistances presque invincibles, paralysent les bonnes inten-

(1) Mais quels progrès pourra faire l'agriculture, même dans les meilleures conditions possibles, tant que l'administration des *vacous*, c'est-à-dire des immeubles appartenant aux mosquées, possédera les 2/5 du territoire de l'empire?

(2) Tout ce qui n'est pas musulman est connu sous le nom de *raïas*. c'est-à-dire *troupeau*.

(3) Dans l'ouvrage qu'il vient de publier sur la Turquie, M. Viquesnel distingue parmi les Turcs cinq races musulmanes : la turque proprement dite, la sémitique, la persane, la géorgienne, l'indienne; et trois races chrétiennes : la gréco-latine, la slave, l'arménienne. Il fait monter la population totale de l'empire à 36 millions d'habitants; c'est tout bonnement le quadruple du chiffre indiqué par d'autres voyageurs modernes.

tions et le zèle sincère d'Abdul-Medjid, et compromettent le succès des réformes les plus nécessaires. Il en est d'autres que réclame impérieusement la civilisation, et que l'on ne peut guère attendre même des membres les plus éclairés du gouvernement turc : leurs propres passions ne leur permettront pas de songer, par exemple, à l'abolition de *la traite des esclaves blanches*, malgré toutes les réclamations de nos ambassadeurs, et l'Europe chrétienne ne doit pas oublier l'impunité accordée à Salik-Pacha, après l'infâme attentat commis sur une jeune fille bulgare à quelques lieues de Varna, non plus que les entraves apportées par la Porte à l'organisation des principautés roumaines. Il faut dire, d'ailleurs, que plusieurs des principes posés dans le Hatti-Humaïoun peuvent et doivent inspirer de justes défiances aux chrétiens. On déclare que *les priviléges accordés aux communautés chrétiennes sont maintenus*.. Mais quelles sont ces *réformes exigées par le progrès des lumières et du temps*, et dont, en définitive, la Sublime Porte paraît vouloir se constituer juge? — Par quelles combinaisons, empruntées à nos faiseurs modernes, compte-t-on établir sur des bases équitables le traitement des divers clergés? — De quelle nature sera cette immixtion, *dans l'administration temporelle des communautés chrétiennes, d'une assemblée choisie parmi les membres du clergé et les laïques desdites communautés*? — Quelle sera la position des soldats chrétiens dans l'armée musulmane, si leurs officiers ne sont pas choisis parmi leurs coréligionnaires? — On dit que *l'autorisation nécessaire sera accordée aux raïas pour l'érection d'édifices nouveaux, à moins d'obstacles administratifs* (1); quels peuvent être ces *obstacles administratifs*? — *personne ne pourra être contraint à changer de religion* : mais les musulmans *pourront-ils* embrasser le christianisme? Nous ne faisons qu'indiquer quelques-unes des difficultés que soulève la discussion du Hatti-Humaïoun.

Mais quand les réformes tentées par le sultan réussiraient, suffiraient-elles pour régénérer son empire? Elles tendent surtout à l'augmentation des ressources et à la régularisation de l'exercice du pouvoir dans ses différentes hiérarchies; elles tendent à l'amélioration des conditions de *la société civile*, à la suppression de certains abus trop criants, à la répression des dilapidations et des exactions les plus odieuses, à la restauration des finances de l'Etat, etc. (2): mais ce n'est point avec de pareils éléments, qu'on obtiendra des résultats sérieux et durables. Il faudrait, avant tout, guérir *la famille*, dont la vitalité est radicalement incompatible avec la polygamie. Pour relever un empire en ruines, il n'est point de gouvernement qui puisse se passer d'hommes. Or, quand l'Occident aura prêté quelques millions et quelques institu-

(1) Il y a quelques mois, les Cophtes ont demandé l'autorisation simplement de *réparer* la petite chapelle qu'ils possèdent près du Saint-Sépulcre. Eh bien, l'argent et les intrigues des Grecs ont suffi pour leur faire refuser cette autorisation. Et cependant, comme l'a fait judicieusement remarquer M. Charrière (*Négociations de la France dans le Levant*, t. I, p. 131), Soliman II, reconnaissait déjà aux chrétiens, dans la lettre qu'il écrivait à François Ier, le droit de réparer les édifices religieux.

(2) Comment pourront-elles être relevées? *Les dettes du Sérail* seules montent à plus de six cents millions de piastres (environ cent cinquante millions de francs)!!

tions à la Turquie, aura-t-il fait surgir des hommes du sein d'un peuple, sinon abruti, au moins amolli d'une part par la volupté, et d'autre part condamné à l'inaction par le fatalisme? Quand il aura peu à peu réduit le Coran à une lettre morte, qu'aura-t-il fait pour l'avenir de la nation turque, s'il ne le remplace par l'Evangile? De même que tout individu est une plante, de même tout peuple est un arbre qui ne saurait croître, qui ne saurait vivre sans la sève religieuse, et quoi qu'on fasse, les ottomans n'entreront dans la grande famille Européenne que par la porte du christianisme. Mais c'est là une vérité que ne veulent point entendre les diplomates de notre siècle. Par la force même des choses, ils seront pourtant bien contraints un jour de s'en préoccuper. A cet égard, nous nous bornons à faire remarquer un fait significatif, qui ne peut manquer de produire tôt ou tard, en se perpétuant, des conséquences énormes. En admettant, sur le rapport de M. Viquesnel, que dans la population totale de leur empire, les Turcs soient avec les raïas dans la proportion de 1 sur 4 en Europe, de 3 sur 4 en Asie, toujours est-il que cette proportion baisse d'année en année au préjudice des premiers. En Syrie surtout, la population turque diminue rapidement, tandis que la population chrétienne du Liban s'accroît de la manière la plus sensible. Quand ceux que les sectaires de Mahomet veulent bien dans la langue administrative, n'appeler que leur *troupeau*, tandis que vulgairement ils leur réservent l'épithète de *chiens*, seront plus nombreux que leurs maîtres, en Syrie comme en Europe et surtout comme en Bulgarie, cette situation n'amènera-t-elle point inévitablement quelques collisions? Et cependant, est-ce de la faute des chrétiens, si la race de leurs anciens oppresseurs dépérit?

Encore une fois, si les puissances occidentales désirent sincèrement le maintien ou, pour mieux dire, la résurrection d'un empire capable de s'opposer dans le monde oriental aux empiètements de la Russie, et d'exercer en Asie une influence utile aux intérêts, aux progrès de la civilisation, elles doivent tout d'abord reconnaître la nécessité de l'intervention de la religion (1), et par conséquent, seconder par le concours le plus actif, le plus efficace, les généreux efforts de nos missionnaires catholiques, de nos sœurs de charité : eux seuls parviendront ou pourraient peut-être parvenir à inoculer une vie nouvelle à une nation qui se meurt; on sait ce que les missionnaires protestants ont fait au milieu des mahométants de l'Inde.

Ce concours des puissances européennes, nous croyons qu'il appartient surtout aux hommes de foi de le solliciter, en ne se lassant point d'en prouver la nécessité, de le déterminer en intéressant de plus en plus vivement l'opinion publique au triomphe de leurs doctrines. Quelles devraient en être la nature et l'étendue? Voilà ce qu'il serait assez difficile de préciser dans la situation actuelle de l'Europe. Les puissances catholiques auraient sans doute à modifier leur rôle suivant les circonstances et suivant les questions. Mais nous croyons

(1) En fait d'idées religieuses, les Turcs sont tombés si bas, qu'on les voit parfois reprendre comme naturellement des usages du paganisme assurément bien contraires à l'espèce de civilisation que les plus tolérants de nos diplomates trouveraient suffisante. Au mois de septembre 1857, on a vu un pacha, chargé de présider à l'ouverture des travaux du chemin de fer d'Aïdin, s'imaginer ne pouvoir mieux solenniser cette fête que par l'immolation de trois béliers !!

que, pour arriver plus sûrement au but que M. Sobrino, comme tous les chrétiens sincères, comme tous les partisans de la civilisation, appelle de ses vœux les plus ardents, il faut se garder d'une impatience inopportune, il faut ne pas vouloir hâter imprudemment la marche des événements. Il ne saurait y avoir de politique à la fois plus habile et plus chrétienne, que de suivre la Providence, sans prétendre la devancer par d'inutiles et téméraires efforts. La plupart des publicistes espagnols se sont complétement mépris sur le caractère de l'alliance anglo-franco-turque. Lorsque notre savant auteur l'attribue *au choc d'ambitions rivales* (1er vol. page 598), *à la déplorable lutte des passions humaines* (ibid.), à l'abdication de la vieille politique des nations chrétiennes à l'égard du mahométisme, etc. (1), il semble partager leur sentiment. Nous ne nions pas que les résultats matériels de la guerre d'Orient n'aient été assez minces; mais on ne saurait disconvenir que les résultats moraux n'en aient été immenses, non-seulement au point de vue restreint de l'influence de la France, mais au profit du christianisme, et même du catholicisme. Disons, pour n'en parler ici que par rapport aux lieux saints, que les victoires des alliés ont frappé les Arabes et les Turcs de la Palestine d'une admiration, dont nos pèlerins recueillent chaque année les fruits. Ils n'ont point trop compris le but de la guerre ni la combinaison d'une alliance qui pouvait leur paraître aussi étrange qu'humiliante; mais ils ont fort bien vu que nous savions, le cas échéant, nous faire respecter, et nous avons promptement reconquis, dans leur estime, tout le terrain qu'une longue inaction semblait nous avoir fait perdre.

A entendre les écrivains espagnols, il aurait fallu (du moins c'est ce que l'on est autorisé à conclure de leurs raisonnements) il aurait fallu laisser les flottes russes traverser tranquillement le Bosphore, prendre Constantinople, *cette clef précieuse qui vaut à elle seule un empire* (2), et s'ouvrir ainsi l'Orient tout entier. Pour ne considérer la question qu'au point de vue spécial qui nous occupe, que serait-il donc alors advenu des lieux saints et des catholiques de la Palestine? Si les Grecs schismatiques ont pu, dans le passé, en dépit des titres les plus incontestables, et malgré la supériorité de notre ascendant, fouler aux pieds et presque toujours impunément, les droits les plus sacrés, s'ils ont travaillé maintes fois ouvertement à chasser les catholiques de la terre sainte, et s'ils sont parvenus, à force d'audace, de corruption, et par les moyens les plus odieux, à nous enlever successivement presque tous les sanctuaires qui nous appartiennent, comment douter que leur jalousie haineuse et fanatique se fût livrée à de nouveaux et plus violents excès, du moment où le tzar eût commandé à Constantinople? Précisément pour mieux dominer sur les Latins, cette race grecque, qui semble n'aspirer qu'à forcer l'Occident à se repentir des sacrifices qu'il a faits pour les Hellènes, eût été bientôt absorbée par l'élément russe, et dans quelques années *le saint synode de Moscou* eût régné à Jérusalem. Ainsi se fût réalisé le vœu, hautement avoué déjà par le schisme et l'hérésie, de pouvoir opposer Jérusalem à Rome. Et le long martyre que

(1) M. Sobrino se plaint aussi assez souvent du rapprochement *des étendards de la croix et des bannières du croissant*. Hélas! il y a longtemps que l'auguste signe de la croix a disparu des étendards de presque toutes les nations chrétiennes!

(2) Expressions de Napoléon, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*.

les tzars ont osé faire subir à des millions de catholiques polonais, peut faire pressentir le sort qui eût été réservé aux cinq mille Latins disséminés au milieu des trois cent mille habitants qui peuplent la Palestine. Qu'aurait dit alors l'Espagne catholique?

La religion unissait donc sa voix à celle de la politique, pour engager la France à arrêter la marche envahissante de la Russie sur l'Orient; elle sauvegardait les intérêts de tous, en commençant par s'opposer avec l'Angleterre (2) à l'exécution des plans ambitieux que la Russie avait conçus, et à cet égard les dénégations et les explications embarrassées de ses hommes d'Etat n'ont donné le change à personne. M. Sobrino demande (1er vol. page 601): *était-il donc impossible de s'entendre mieux d'avance?* S'entendre avec qui? Malgré la paix dont nous jouissons et que le congrès de Paris nous a rendue, les nations chrétiennes ne sont-elles pas profondément divisées sur une foule de questions majeures? Les gouvernements catholiques eux-mêmes s'accordent-ils, s'entendent-ils au moins entre eux? Hélas! les intérêts religieux pèsent si peu dans la balance que tiennent les politiques de notre temps! Ne sont-ils pas, d'ailleurs, constamment préoccupés des soucis et des embarras que leur cause cette terrible et mystérieuse puissance, *la révolution*, qui ne se lasse pas de saper les fondements de la société européenne?

Etait-il donc impossible de s'entendre mieux d'avance? Si le moment d'une action collective était venu, il semble que, dans l'intérêt des catholiques, l'initiative devait appartenir à la France, qui a toujours exercé en Palestine un patronage beaucoup plus efficace et beaucoup plus étendu que le patronat des rois d'Espagne, ainsi que le démontre l'ouvrage de notre honorable auteur lui-même. Pourquoi alors lui reproche-t-il l'*arrogance de ses prétentions et la hauteur présomptueuse de ses diplomates*? Pourquoi l'Espagne et l'Autriche jalousaient-elles un rôle qu'elles n'avaient pas le droit de revendiquer aujourd'hui, puisqu'elles n'avaient pas su le remplir dans les siècles antérieurs? Ajoutons que, quand même les nations catholiques se fussent entendues, au point de pouvoir travailler de concert à l'organisation définitive de la Turquie, et à l'affranchissement des lieux saints, elles eussent rencontré bien d'autres obstacles que ceux qu'aurait suscités le fanatisme des Turcs acculés dans leurs derniers retranchements. N'aurait-il pas fallu compter avec la Russie? N'aurait-il pas fallu compter avec la Prusse et avec l'Angleterre, qui venaient précisément de fonder à Jérusalem un établissement, un centre de propagande, qu'elles sont certainement décidées à soutenir? Dès lors, comment aurait-on pu s'entendre? Comment aurait-on pu songer, dans l'état actuel des choses, à disposer, à ouvrir la Russie à *cette infusion catholique*, dont l'historien de la terre sainte signale l'urgence (1er. vol., page 601)?

Il était donc impossible, ou à peu près impossible (dans le domaine des faits humains c'est la même chose) de donner immédiatement à la question d'Orient comme à la question des lieux saints, une solution aussi satisfaisante que les

(1) Avec l'Angleterre... car il est vrai de dire que les vaisseaux anglais ont transporté en Orient une partie assez considérable de l'armée française, un grand matériel de guerre et plusieurs régiments de higlanders.

catholiques pourraient le désirer. Comme l'a fort bien dit un publiciste français, « l'islamisme, tout barbare qu'il est, est encore une barrière contre l'ambition des Tzars. L'expérience nous montre que la société catholique n'a pas de plus redoutable ennemi que le schisme ou l'hérésie. Les infidèles lui sont moins dangereux. » M. Sobrino paraît regarder comme impossible l'avènement d'une monarchie ou d'une république universelle pesant sur les peuples formés à la virile école du christianisme (1er vol. page 604). Il parait croire que la tyrannie et le despotisme ne pourraient plus s'implanter dans un pays indépendant, protégé par la croix. Mais la chute de la Pologne ne dément-elle pas la dernière partie de cette théorie? Et quant à l'autre, n'est-il pas vrai que l'affaiblissement du patriotisme dans les masses et l'énervation générale des caractères rendent de moins en moins difficile le succès des plus vastes ambitions?

Après cela, nous l'avouons sans détour, nous sommes convaincu que le laborieux essai que l'on tente pour régénérer la Turquie, échouera; mais il nous semble que jusqu'ici la Providence dérobe à notre vaine sagesse le secret des moyens par lesquels elle se dispose à changer la face de l'Orient. Disons-le, elle paraît acheminer le monde entier, à travers les brusques révolutions auxquelles nous assistons, à un ordre de choses nouveau que nous entendons venir du bout de l'horizon, mais que nos faibles regards ne voient point. Nous vivons à une époque de transition solennelle, et il n'y a point de sagesse à laquelle l'avenir ne réserve de suprêmes mystifications. Tout concourt à nous annoncer des événements prodigieux: mais il y a des signes de colère et il y a des signes de miséricorde : l'humanité attend, dans une douloureuse anxiété, incertaine si c'est le salut qu'elle obtiendra, ou si ce sont de nouvelles catastrophes qui la menacent. La question d'Orient, et la question des lieux saints en particulier, sont des questions qui ne se videront pas seules. Leur solution finale entrainera ou supposera celle d'une foule d'autres questions. Sa solution, nous pouvons, nous devons tous travailler, dans la mesure de nos forces, à la préparer, à la hâter, en nous occupant avec une nouvelle ardeur, non-seulement de la question spéciale des saints lieux, si chère à tous les cœurs chrétiens, mais encore de tous les intérêts généraux du catholicisme, tout ce qui aura contribué à affermir son empire dans les ames ne peut manquer de tourner au profit des lieux saints. Des hommes intelligents et dévoués ont fondé des œuvres spéciales, dont la portée est incalculable. *L'œuvre des écoles d'Orient*, patronée par plusieurs des guerriers illustres qui ont pris part à la guerre de Crimée, a déjà produit et produira encore des résultats qui lui donnent droit à la reconnaissance publique. Une autre œuvre, qui intéresse au plus haut degré les catholiques, est celle des *pèlerinages en terre sainte*. Si le mouvement qui a commencé se propage et se perpétue, comme on peut l'espérer, on aura fait autant, pour l'avenir de la Palestine, en provoquant et en facilitant chaque année le départ de quelques caravanes de pieux pèlerins, qu'à l'époque des Croisades, en favorisant l'expédition de plusieurs légions de combattants. Les catholiques français et étrangers qui sont allés, en ce dernier temps, visiter Jérusalem, ont été eux-mêmes presque surpris de l'excellent effet que produisait leur présence. Depuis 1853 jusqu'à la semaine sainte de 1857, plus de cent cinquante hommes distingués, soit par leur naissance, soit par leurs vertus, soit par leurs talents, sont allés s'age-

nouiller dans les différents sanctuaires de terre sainte, dont les générations nouvelles semblaient avoir oublié le chemin : c'est à peine si, dans les cinquante premières années du XIXe siècle, nous pourrions compter une vingtaine de pèlerins occidentaux. N'y a-t-il pas là quelque grand dessein providentiel? A l'origine de l'œuvre, un seul départ avait lieu par an, et déjà l'honorable comité, qui ne néglige rien pour réveiller le zèle des fidèles, est parvenu à organiser trois départs annuels.

Les pèlerinages n'appelleront pas seulement l'attention et la sollicitude des chrétiens d'Europe, sur la pénible situation et les besoins de leurs frères d'Orient; ils ne prouveront pas seulement aux musulmans et aux schismatiques que les catholiques veilleront désormais plus soigneusement au maintien, à la défense, à la revendication de leurs droits; mais ils contribueront à l'établissement, à la consolidation des œuvres catholiques, dont le succès peut seul amener la régénération de la Turquie et de la Palestine. Nos pèlerins appuieront et parfois peut-être encourageront ces ouvriers généreux et infatigables, carmes, jésuites, lazaristes, capucins, franciscains de l'Observance, qui défrichent, au milieu de tant d'obstacles, un champ si vaste. Ils achèveront de dissiper les nuages qui se sont malheureusement élevés entre le digne patriarche que le souverain pontife a mis à la tête de l'Église de Jérusalem et les vénérables religieux, gardiens dévoués de nos sanctuaires. Ce dernier point a une importance qu'on ne saurait se dissimuler. On a vu les observations que la mesure prise par le saint-siège a inspirées à la susceptibilité nationale de notre catholique auteur. Qu'on nous permette de citer les paroles impartiales de M. le comte de Létourville (1), pour ne point les laisser sans réponse :

» Quand, après un long temps, le saint père crut devoir rétablir le siége patriarcal de Jérusalem, les bons religieux ne purent voir, sans un léger chagrin, un chef spirituel autre que leur supérieur, venir prendre en main l'autorité qui lui appartenait, mais qu'un long usage les avait habitués à regarder comme leur patrimoine; ils ne purent se résigner que difficilement à renoncer à une position acquise par plusieurs siècles de luttes et au prix de leur sang; et jusqu'à ce que le pape prononce, ils ne croient pas devoir remettre entre les mains du nouveau patriarche les deniers donnés cependant pour subvenir aux besoins de son diocèse (2).

» Sans argent que peut-il faire ? Comment soutenir son séminaire ? Comment supporter, avec les insuffisantes subventions que lui envoie l'œuvre de la Propagation de la foi, les charges qu'impose l'administration d'un pays immense, pauvre, et longtemps abandonné?

» On comprend quels peuvent être les griefs du patriarche, » d'autant plus que la formation d'un clergé indigène est vraiment l'œuvre capitale du moment. Car, dit encore M. de Létourville, « les franciscains envoyés par leurs

(1) M. de Létourville, un des pèlerins de 1853, n'a publié que tout récemment ses notes intéressantes sur Jérusalem. (Paris, chez Amyot).

(2) On peut voir, par les détails que donne notre auteur sur l'organisation de l'*œuvre pie*, que la destination des fonds recueillis par les religieux, n'est point telle que le suppose le voyageur français.

supérieurs pour quelques années seulement, ne jettent pas dans ces pays de profondes racines; ils n'en apprennent pas du tout ou pas assez le langage: ils ne semblent y être qu'en passant; ils disent volontiers avec le psalmiste: *non habemus hic menentem civitatem, sed aliam inquirimus.* C'est qu'en effet ils n'ont pas dit à la patrie un éternel adieu. Quand le temps de leur séjour en terre sainte sera expiré, ils auront gagné, avec un titre parmi leurs frères, le droit de choisir, pour y finir leurs jours, entre tous les couvents de leur ordre; c'est vers cet avenir, qui les distrait un peu du présent, que trop souvent ils tournent leurs regards (1).

» De leur côté, les partisans des religieux répondent qu'il faut leur tenir compte de ce que, pendant cinq siècles, ils ont constamment été sur la brèche; qu'alors ils y étaient seuls: que sans eux c'en était fait de la religion; que le patriarche, au lieu de se faire surtout seconder par des collaborateurs français, aurait peut-être dû à de si longs et si généreux services, de choisir parmi eux ses conseillers; enfin que rien ne leur fait un devoir de lui remettre le produit des aumônes qu'on leur confie, ou des quêtes qu'ils ont faites. » On pourrait ajouter une raison plus forte : c'est que les religieux ont eux-mêmes des charges énormes; même en supposant que le patriarche pourvoie seul à tous les frais du culte rendu dans les sanctuaires, ils n'en auraient pas moins à subvenir personnellement aux besoins de leurs missions et de leurs couvents, et la réception des pèlerins entraîne certainement bien plus de dépenses que de bénéfices. « C'est ainsi, continue M. de Létourville, que les partisans du patriarche et ceux des religieux allèguent de part et d'autre de bonnes raisons; on discute longuement, sans se convaincre; Rome seule peut terminer, par sa parole respectée, ces funestes différends.

» Du reste, quand il s'agit de différends entre gens animés de sentiments également bons et d'intentions également pures, ils ne sauraient exister qu'à la surface; c'est ainsi que Mgr. Valerga n'a pas d'autre église que la chapelle du couvent de Saint-Sauveur; c'est là qu'il officie quand il ne va pas au Saint-Sépulcre. »

On a peine à comprendre comment la présence du patriarche pourrait offusquer les vénérables religieux, personne assurément ne songe à contester les services inappréciables qu'ils ont rendus dans le passé, et qu'ils doivent continuer à rendre à la cause du catholicisme. Mais il est évident que si le saint-siége n'a pas envoyé plus tôt dans son diocèse l'évêque (jadis *in partibus*) de Jérusalem, c'est que les circonstances n'avaient jamais été, jusqu'à ces derniers temps, assez favorables pour permettre cette heureuse restauration. Du moment où elle devenait possible, n'était-il pas naturel, n'était-il pas nécessaire de donner un évêque résident aux Latins de la Palestine, lorsque le patriarche schismatique de Jérusalem avait dans la ville sainte jusqu'à six suffragants; lorsque la communauté arménienne y avait son patriarche, que les cophtes avaient leur évêque, que les melchites eux-mêmes, malgré leur petit nombre,

(1) Rappelons cependant que bien des religieux espagnols et italiens ne quittent point la Palestine. Et quel choix pourraient faire les premiers, parmi les couvents de leur patrie, aujourd'hui qu'ils sont presque tous supprimés?

avaient obtenu l'érection d'un siége patriarcal, et qu'enfin les Anglais, d'accord avec le gouvernement prussien, avaient, dès 1841, installé auprès des saints lieux, une façon de prélat protestant? Les juifs, eux aussi, y ont un grand rabbin. et seuls, les catholiques n'auraient point eu d'évêque au siége de la première église chrétienne! Jamais la reconnaissance due aux pères de terre sainte ne pourra faire accepter une semblable anomalie Sans doute, comme conséquence de la résidence du patriarche, les attributions du révérendissime custode ont dû être restreintes : mais, franchement, est-ce là un grand malheur pour les religieux? Leurs sueurs, leurs travaux, leur sang en auront-ils moins de valeur aux yeux du Rémunérateur suprême, pour l'amour duquel ils ont, pendant plus de cinq siècles, édifié le monde chrétien des exemples de leur admirable héroïsme? Cette seule réflexion doit suffire pour adoucir les regrets involontaires et momentanés qu'a fait naître, dans l'esprit des religieux, l'amoindrissement de leur position.

En terminant ce travail, nous ne saurions malheureusement présenter aucune conclusion : mais nous répèterons avec M. Sobrino (1er vol. page 605) : que ces questions d'Orient ne nous inquiètent point : nous en verrons surgir enfin la réalisation d'une pensée grande et féconde, de la pensée vivifiante qu'ont inaugurée les Croisades. »

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

HUITIÈME PARTIE.

NEUVIÈME PARTIE.

DIXIÈME PARTIE.

ONZIEME PARTIE.

DOUZIÈME PARTIE.

TREIZIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

Tournai, typographie de H. Casterman, libraire-éditeur, imprimeur de l'Évêché.

